Université de Rennes 2 - Université Européenne de Bretagne.

Centre Interdisciplinaire d'Analyse des Processus Humains et Sociaux (CIAPHS), EA 2241

Axe 2 "intégration et société".

ELSA COSTANZO

Thèse

pour l'obtention du grade de

Docteur en Sciences de Gestion

Analyse comparée des « fonds citoyens » en France. Comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ?

Soutenue publiquement le 5 janvier 2016

Membres du Jury

Pr. Jean-Yves Dartiguenave, Université Rennes 2 - CIAPHS, Président.

Pr. Jean-Laurent Viviani, IGR-IAE Université de Rennes 1-CREM CNRS, Sciences de Gestion, Rapporteur

Pr. Cécile Clergeau, IEMN Université de Nantes, Sciences de Gestion-LEMNA, Rapporteure

Sophie Nivoix, MCF-HDR, Université de Poitiers, Sciences de Gestion, Suffragante

Gaël Henaff, MCF-HDR, Université de Rennes 2, Droit, Suffragant

Pr. Jean-Louis Laville, CNAM Paris-LISE, Sociologie et Economie, Examinateur

Marc Favier, CFE, tuteur CIFRE-entreprise, Invité

Pascal Glémain, MCF-HDR, Université de Rennes 2, Sciences de Gestion et ESS, Directeur de Thèse

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

L'Université de Rennes 2 n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse : ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

Remerciements

Il est difficile, avant de commencer un travail de thèse d'appréhender concrètement l'engagement que cela représente. En ce qui me concerne, ce sont les efforts de constance et de ténacité dans le long terme, que j'avais sous-estimés. Ces difficultés n'auraient pas pu être surmontées sans la bienveillance et les attentions de mon entourage professionnel et personnel : il me tient donc à cœur de les remercier ici.

Merci d'abord à Pascal Glémain et au laboratoire du CIAPHS d'avoir rendu ce travail possible. Merci à Pascal pour son soutien et sa présence, ses retours et nos échanges constructifs tout au long de ces trois ans. Merci aux autres universitaires qui ont jalonné mon chemin et avec qui les discussions, souvent passionnantes, ont fait progresser mes réflexions : en particulier Simon Cornée dont le parcours a été similaire au mien au sein de la Nef. Merci à toutes les personnes que j'ai interrogées pour cette recherche, qui m'ont toutes accueillie avec enthousiasme, m'ont souvent consacré beaucoup de temps et m'ont donné accès à de précieuses informations.

Ce travail a été effectué en contrat CIFRE : merci à Marc Favier, d'avoir accepté et soutenu cette démarche, jamais évidente quand il s'agit d'une thèse en sciences sociales, et d'avoir, par sa flexibilité, permis de concilier l'agenda de ma recherche et celui de l'entreprise. Merci à mes collègues : leur présence quotidienne et leur bonne humeur ont rendu le travail moins ardu.

Merci à ma famille et mes amis pour leurs encouragements, leurs attentions, leurs relectures constructives. Merci, enfin, à Benjamin qui a si bien su, par sa constance et sa douce patience, me rassurer au quotidien et dans les moments de doutes ou d'essoufflement.

Liste des sigles et abréviations

A&S : Autonomie et Solidarité

AB : Agriculture Biologique

ACM : Analyse en Composantes Multiples

ACP : Autorité de Contrôle Prudentiel

ADIE : Association pour le Droit à l'Initiative Economique

AFC : Analyse Factorielle des Correspondances.

AG : Assemblée Générale

AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

AMF : Autorité des Marchés Financiers

APCE : Agence pour la Création d'Entreprise

BPI : Banque Publique d'Investissement

CA : Conseil d'Administration

CAH : Classification Ascendante Hiérarchique

CCA : Comptes Courants d'Associés

CCFD : Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement

CDC : Caisse des Dépôts et des Consignations

CRES : Chambre Régional d'Economie Solidaire

CS : Conseil de Surveillance

EC : Ecole des Conventions

EPA : Energie Partagée Association

EPI : Energie Partagée Investissement

ESG : Economie, Social, Gouvernance

ESS : Economie Sociale et Solidaire

FADEAR : Fédération Associative pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural

FASAA : Fonds d'Action Sociale pour l'Aménagement des Structures Agricoles

FCS : Fonds public de Cohésion Sociale

FNSEA : Fédération Nationale des Syndicats d'exploitants agricoles.

FQ : Femu Qui

FRUP : Fondation Reconnue d'Utilité Publique

GFA : Groupement Foncier Agricole

GFAM : Groupement Foncier Agricole Mutuel

H&H : Habitat et Humanisme

IMF : Institution de Microfinance

IRPP : Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques

ISF : Impôt de Solidarité sur la Fortune

ISR : Investissement Socialement Responsable

NACRE : Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise.

NEF : Nouvelle Economie Fraternelle

OIT : Organisation Internationale du Travail

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OPA : Organisations Professionnelles Agricoles

OPT : Offre au Public de Titres Financiers

PIB : Produit Intérieur Brut

PME : Petite et Moyenne Entreprise

ROI : Return On Investment (retour sur investissement)

SA : Société Anonyme

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

SAIF : Société Anonyme d'Investissement Foncier

SAS : Société par Actions Simplifiée

SAU Surface Agricole Utile

SCA : Société en Commandites par Actions

SCI : Société Civile Immobilière

SCIC : Société Coopérative d'Intérêt collectif

SIDI : Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement

SMI : Surface Minimum d'Installation

SROI : Social Return On Investment (retour social sur investissement)

TdL : Terre de Liens

TPE : Très Petite Entreprise

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS 3

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS 4

SOMMAIRE 6

INTRODUCTION 7

PREMIERE PARTIE :
QUEL CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE POUR APPREHENDER LA PLURALITE DES LOGIQUES A L'ŒUVRE AU SEIN DES FONDS CITOYENS ? 22

CHAPITRE 1 : CONSTRUCTION DU CADRE THEORIQUE : COMMENT APPREHENDER UNE ORGANISATION AUX LOGIQUES MULTIPLES, ET RENDRE COMPTE DES INTERACTIONS STRATEGIQUES AVEC SON ENVIRONNEMENT ? 23
CHAPITRE 2 : DELIMITATION DE L'OBJET ETUDIE ET METHODOLOGIE. 77

DEUXIEME PARTIE :
TYPOLOGIE DES FONDS D'INVESTISSEMENTS AU REGARD DES LOGIQUES INSTITUTIONNELLES. 131

CHAPITRE 3 : L'HYBRIDATION DES RESSOURCES ET LA DIVERSITE DES MODELES ECONOMIQUES. 133
CHAPITRE 4 : LES DISCOURS MOBILISES COMME REVELATEURS DE LOGIQUES DIVERSIFIEES 199
CHAPITRE 5 : QUEL POTENTIEL DE CHANGEMENT INSTITUTIONNEL ? ETUDE DE CAS CONCERNANT LE CHAMP DU FONCIER AGRICOLE. 248

CONCLUSION 322

TABLE DES MATIERES 331

LISTE DES FIGURES 337

LISTE DES TABLEAUX 339

BIBLIOGRAPHIE 341

ANNEXES 369

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

INTRODUCTION

Le discours autour de la notion de citoyenneté est fortement mobilisé ces dernières années par certains acteurs de la finance solidaire et, plus largement, par la société civile. Pointant les dérives du capitalisme actionnarial et de la finance de marché, de plus en plus déconnectés de l'économie réelle (Stiglitz 2003, 2010), la mobilisation de cet argument permet aux organisations de finance solidaire de se positionner dans une perspective d'altérité, à défaut d'être alternatives[1]. Ces acteurs dénoncent une réponse insatisfaisante des pouvoirs publics face à cette dérive financière : dénonciation par exemple de l'accord sur la séparation des activités bancaires[2], ou de la recapitalisation des banques en 2008, sans contrepartie réelle de leur part (Lordon, 2008) au service de l'économie ou de la société. Certains acteurs de la société civile ne se limitent pas à la dénonciation et appellent les « citoyens » à exercer dans le champ économique leur pouvoir politique en plaçant leur épargne auprès d'organisations de la finance solidaire[3], lesquelles proposent de placer l'argent confié au service de projets à vocation sociale et environnementale. Notre interrogation initiale porte sur la capacité de ces structures de finance solidaire, qui s'organisent en « système » stratégique d'altérité, à joindre à leur activité économique une portée et une logique d'ordre politique et social, c'est-à-dire véhiculant un véritable projet de transformation économique et sociale. Cette stratégie est-elle soutenable et durable ? Comment est gérée la diversité des intérêts et des conflits entre les différentes logiques ?

Les organisations de finance solidaire sont très diversifiées en France par leur taille, leur statut, leur objet et leur mode de fonctionnement. Elles ont en commun d'être des structures d'intermédiation entre des investisseurs ou épargnants leur confiant de l'argent et les projets qu'elles financent. Certains

[1] En particulier, si le mouvement initial des finances solidaires, à l'initiative de l'Agence de Liaison pour le Développement de l'Economie Alternative (Aldéa) promeut une démarche « alternative » à la finance de marché, Taupin et Glémain (2007b) notent que, dans les faits, les propositions constituent plutôt une « autre » finance, donc une finance d'altérité.

[2] Voir en particulier les analyses de l'ONG Finance Watch www.finance-watch.org/fr.

[3] Nous pouvons citer l'association environnementaliste Les Amis de la Terre qui a multiplié les campagnes depuis 2008 sur le changement de banque, avec par exemple le guide « Comment choisir ma banque ? », ou encore le collectif Sauvons les Riches et sa diffusion du site internet jechangedebanque.org, en partenariat avec le député européen Europe Ecologie les Verts Pascal Canfin.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

collectent leurs fonds auprès d'investisseurs institutionnels, publics ou privés, d'autres collectent l'épargne directement auprès des personnes physiques. Notre interrogation portant sur les notions de citoyenneté et de réappropriation par les citoyens de la circulation et de la gestion de leur argent, les organisations qui font appel à l'épargne directe des personnes apparaissent comme celles allant le plus loin dans l'alliance stratégique de l'activité économique et de la logique politique, c'est-à-dire dans la volonté affichée de participer au changement des règles du marché et de promouvoir une circulation de l'argent « alternative » au système général existant, et ce grâce aux organisations de finance solidaire qui les portent. En effet, afin de collecter leurs fonds auprès de souscripteurs qui prennent des risques en plaçant ainsi leur argent, les organisations de finance solidaire doivent convaincre par leur mission et leur potentiel de transformation sociale. D'autre part, les organisations de finance solidaire qui investissent leurs fonds de manière dédiée à un secteur et/ou une région spécifique rendent le discours politique et la finalité défendue très lisibles. Nous désignerons par « fonds citoyens » ces organisations de finance solidaire qui collectent de l'argent directement auprès du grand public sous forme d'actions ou de parts sociales, et l'investissent en prenant des participations dans le capital de TPE et PME à finalités sociales[4]. Il peut s'agir de fonds locaux (à dimension régionale, tels que Herrikoa au Pays Basque et Femu Qui en Corse) ou sectoriels (comme Garrigue pour l'innovation sociale ou le fonds Energie Partagée Investissement pour la production d'énergies renouvelables). De plus, différents fonds citoyens sont constitués en foncières : ils sont nés de la volonté d'appropriation et de gestion collective de foncier agricole ou de logements. Dans le domaine du foncier agricole, nous pouvons citer la foncière nationale Terre de Liens et la foncière régionale basque Lurzaindia. Plusieurs acteurs exercent également une activité dans le secteur du logement solidaire[5] et ont pour vocation de mobiliser l'investissement des particuliers dans le but d'acheter du bâti à finalité sociale. Habitat et Humanisme, foncière née il y a plus de 25 ans, en constitue le principal exemple.

[4] A ce sujet, la loi cadre sur l'Economie Sociale et Solidaire du 31 juillet 2014, que nous exposerons en détail, apporte des précisions en définissant la notion d'utilité sociale et en instaurant un agrément pour les entreprises solidaires d'utilité sociale (ESUS). L'un des enjeux de cette loi est le régime fiscal avantageux des investissements dans les entreprises labellisées.

[5] En général, les loyers sont 20 à 30% moins élevés que ceux du système HLM. Il s'agit de faciliter l'accès au service de logement pour les personnes fragilisées socio-économiquement.

Au regard du discours mobilisé de la réappropriation citoyenne de la finance, notre question de recherche porte sur la réalité de la redéfinition par les fonds citoyens des logiques de la finance traditionnelle. En quoi les logiques d'action de ces acteurs s'appuient sur des ressorts différents de la seule logique financière « standard »[6] ? Le premier axe de la recherche se situe au niveau des logiques d'action mobilisées en interne. Le second niveau d'analyse se situe dans le rapport de ces fonds avec leurs environnements institutionnels : quelles sont les influences réciproques entre ces fonds et le contexte institutionnel ? Quelle est la capacité d'innovation et de transformation sociale de ces fonds ? Ces questions s'articulent autour de deux perspectives : d'une part, une perspective interne, celle de la pluralité des logiques institutionnelles et de leur mode de gestion par l'organisation ; d'autre part, une perspective externe, concernant l'encastrement politique de ces organisations : d'un côté, les pressions exercées par l'environnement ; d'un autre côté, leur capacité à porter des changements économiques et sociaux.

L'inscription de ces organisations au sein du champ plus large de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) doit d'abord être explicitée afin de formuler la problématique de notre recherche. Le concept d'ESS est ici mobilisé en réponse à nos interrogations : c'est en effet de la capacité des organisations de l'ESS à proposer une « alternative » au modèle existant et à participer au changement social que nous discuterons.

Institutionnalisée par la loi cadre du 31 juillet 2014, la définition de l'ESS, construction théorique rassemblant les acteurs de l'économie sociale et ceux de l'économie solidaire, n'en est pas figée pour autant. Cette loi cadre est la première en France, bien que le secteur de l'ESS ait connu des processus antérieurs de reconnaissance par les pouvoirs publics[7]. Si l'économie sociale se définit par les statuts non capitalistes et démocratiques des organisations (associations, mutuelles, coopératives), l'économie solidaire regroupe des acteurs aux formes

[6] C'est-à-dire celle de la « finance de marché ».

[7] Plusieurs étapes ont jalonné la reconnaissance institutionnelle de l'ESS : dans les années 1970 la création d'une organisation représentative, le Comité National de Liaison des Activités Mutualistes, Coopératives et Associatives (CNLAMCA), un court secrétariat d'Etat dans les années 1980 et une délégation interministérielle puis un secrétariat d'Etat plus long, de 1999 à 2001 sous le gouvernement Jospin et enfin, un portefeuille ministériel après l'élection du président de la République, François Hollande, en mai 2012.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

(commerciales ou non), activités (financières, commerciales, de production, de services) et finalités très variées. La loi cadre du 31 juillet 2014 a retenu différents critères pour qualifier les entreprises de l'économie solidaire ayant des statuts commerciaux : une limitation de la rémunération des parts sociales, une limitation de l'écart des revenus des salariés et dirigeants, et la recherche d'une utilité sociale. Celle-ci est définie dans l'article 2 de la loi : il s'agit d'activité concourant soit au soutien de personnes en difficulté sociale, économique ou médico-sociale ; soit à la création de cohésion sociale et de lutte contre les inégalités ; soit au développement durable et à la transition énergétique. Les contours des entreprises ainsi dessinés ne sont pas évidents. Bien que la notion d'ESS soit juridiquement encadrée, elle n'en demeure pas moins ambivalente dans la pratique : une entreprise commerciale s'approvisionnant auprès de producteurs en agriculture biologique, par exemple, participe-t-elle au développement durable et peut-elle être qualifiée d'entreprise solidaire ?

S'il n'existe pas non plus, dans le monde de la recherche, de définition consolidée de l'économie solidaire, deux caractéristiques majeures sont discutées par les auteurs et nous intéressent ici. D'une part, les organisations de l'économie solidaire pourraient être caractérisées par la diversité de leurs finalités : sociales, environnementales et économiques. Par rapport au modèle de l'entreprise traditionnelle orientée vers la maximisation du profit, c'est la diversité des ressorts d'actions et des objectifs qui pourraient caractériser l'organisation de l'économie solidaire. D'autre part, ces organisations pourraient être des vecteurs de changement social : la question est celle de leur dimension politique.

Les organisations de l'économie solidaire comme alternatives aux organisations capitalistes ?

La spécificité des organisations de l'économie solidaire peut être appréhendée de manière négative : contrairement à l'entreprise « capitaliste », les organisations de l'économie solidaire ne sont pas seulement fondées sur la recherche de profit et la concurrence sur les marchés. De cette première approche, deux caractéristiques sont alors discutées : la pluralité des pratiques de production et d'échange, non limitées à la seule recherche lucrative ; et le fondement

axiologique de ces pratiques, lequel réfute une approche purement rationaliste de maximisation des comportements dans le champ économique.

Les approches des auteurs de l'économie plurielle (Laville, 2011 et 2013, Hillenkamp et Laville, 2013, Fraisse, 2003 et 2007, Gardin, 2004 et 2006), s'appuient sur les analyses de Karl Polanyi (1944 et 1975) et des formes d'intégration de l'économie pour définir la réciprocité comme fondement des organisations de l'économie solidaire. Polanyi (1975 : 243) définit le processus économique de chaque société à partir des trois formes par lesquelles il peut être intégré : l'échange marchand, la redistribution et la réciprocité. A chaque forme d'intégration correspond une structure institutionnelle propre, avec un mécanisme d'ajustement : un système de marché ajusté par les prix pour l'échange marchand, un système centralisé pour la redistribution et un système symétrique pour la réciprocité, système au sein duquel les acteurs sont reconnus dans leur identité sur un pied d'égalité. Si chaque société connaît une forme d'intégration dominante, chacune coexiste. Les organisations de l'économie solidaire se caractérisent alors, dans cette vision, par leur capacité à proposer « *une nouvelle modalité de conception des services sociaux à partir d'une impulsion réciprocitaire* » (Gardin, 2007 : 3). Ce n'est pas l'intérêt économique qui fonde l'action, mais la solidarité entre les membres. Les ressources peuvent être diverses : issues de la réciprocité (du don) ; des pouvoirs publics ; de la vente de produits ou services. Ces organisations s'inscrivent dans une économie plurielle (Laville, 2011 et 2013).

Frère (2012) s'est attelé à caractériser l'unité des initiatives de l'économie solidaire derrière la multiplicité de leurs formes. Pour lui, ces initiatives se constituent autour du principe de *commune humanité*, dessinant une grammaire de l'action, au sens de Boltanski et Thévenot (1991) : « *Notre hypothèse est que celle-ci [l'économie solidaire] a pour soubassement une théorie de l'action et un principe de commune humanité fonctionnant comme des règles qui permettent à ceux qui la verbalisaient correctement de se revendiquer de l'économie solidaire, qu'il s'agisse, par exemple, du mutuelliste du XIXème siècle ou du seliste de ce début de XXIème siècle.* » (Frère, 2012 : 31). Les initiatives de l'économie solidaire se caractérisent par la réponse apportée aux crises sociales engendrées par le système capitaliste : elles refusent de voir l'exclusion du système comme

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

relevant de la responsabilité des exclus, et revendiquent des formes de production et d'échange inclusives pour tous. Nous retrouvons ici le principe de réciprocité comme fondement de l'économie solidaire, et point commun avec l'économie sociale.

Si dans les organisations de l'économie solidaire, agissant dans le champ économique, les comportements des acteurs ne peuvent être expliqués par la seule recherche de profit, les théoriciens de l'économie solidaire se sont intéressés aux motivations régissant l'action. En la matière, Max Weber (1922) fait autorité pour sa distinction entre l'action rationnelle en finalité et en valeur (Bessis et Hillenkamp, 2010) : l'action rationnelle en finalité se caractérise par le choix des moyens les plus adéquats pour réaliser un objectif, en tenant compte des conséquences potentielles de l'action ; l'action rationnelle en valeur correspond à un agissement déterminé par une conviction (religieuse, éthique, idéologique…) sans tenir compte, ni du succès de l'action, ni de ses conséquences potentielles. L'avènement du capitalisme est fondé sur des dispositions historiques et culturelles ayant contribué à la prédominance du rationalisme économique. De plus, Weber (Lallement, 2004) distingue rationalités matérielle et formelle: la première étant orientée vers la finalité, tandis que la seconde se caractérise par sa « calculabilité » (Lallement, 2004 : 7). L'école néoclassique promeut la rationalité formelle en finalité comme fondement du comportement économique. Elle s'avère alors limitée pour expliquer les comportements du champ économique obéissant à des motivations d'ordre éthique, religieux ou idéologique. L'économie solidaire, au contraire, correspond à des activités économiques régies par une rationalité non purement formelle : « *L'autre économie renvoie à la rationalité matérielle qui régit des activités sociales d'orientation économique, autrement dit, des activités orientées en principe vers d'autres fins, déterminées à partir des postulats appréciatifs leur attribuant une valeur mais qui tiennent compte dans leur déroulement de faits économiques [Weber, 1995]* ». Laville et Cattani (2006 :19).

Cependant, la réalité de ces caractéristiques peut être questionnée au sein de chaque organisation se réclamant de l'économie solidaire. Les processus de banalisation des coopératives (Vienney, 1980, Malo, 2002, Méda, 1999, Côté, 2000), tout comme l'importation au sein des « entreprises sociales » des techniques de gestion – relevant de la rationalité formelle - de l'économie

classique (Hély, 2013), posent la question des frontières de l'économie solidaire : quelle est la spécificité d'une organisation de l'économie solidaire si elle a les mêmes pratiques et exerce une activité sur un même marché qu'une entreprise traditionnelle ?

L'approche organisationnelle s'avère alors insuffisante pour qualifier une entreprise de l'économie solidaire. C'est sa dimension institutionnelle qu'il faut interroger, c'est-à-dire le projet collectif élaboré et partagé par ses membres, au fondement de sa création et de sa légitimité : « (…) *la dimension institutionnelle dépasse celle de l'organisation en régissant le processus de production, elle correspond au principe de légitimité dont se réclame l'action collective, et aux compromis autour desquels les acteurs sociaux se sont accordés pour élaborer les « règles du jeu» qui gouvernent leurs rapports. Un certain nombre d'associations formulent des projets qui ont pour visée le changement institutionnel, ce qui les positionne comme des institutions intermédiaires entre les acteurs qui se regroupent en son sein et les systèmes institutionnels constitués*.» (Chanial et Laville, 2006 : 65).

Cela nous invite maintenant à envisager la seconde caractéristique pour qualifier les organisations de l'économie solidaire : leur capacité à s'inscrire dans le champ politique et à revendiquer des changements institutionnels.

Les organisations de l'économie solidaire comme actrices du changement social ?

Cette question est intimement liée à la première. L' « impulsion réciprocitaire » engendre la construction conjointe de l'offre et de la demande (Gardin, 2007) : face à une insuffisance constatée, les acteurs construisent, par des échanges intersubjectifs, une réponse collective portée par l'organisation de l'économie solidaire. Cette réponse se constitue dans des espaces publics où le débat s'organise entre les différentes parties prenantes. De tels espaces sont autonomes (Eme et Laville, 2006 : 305) et complémentaires des espaces publics institués par le pouvoir. Ils sont, selon Bernard Eme, « *des « espaces publics autonomes » à mi-chemin entre espace quotidien et « espaces publics imprégnés par le pouvoir et hautement organisés » selon Habermas [1987], c'est-à-dire*

organisés fonctionnellement, selon des procédures formalisées et dures des modes technico-scientifiques visant l'efficacité » (Eme, 1994 : 192). La notion d'autonomie permet d'appréhender le caractère intermédiaire de tels espaces, entre espace domestique et espace public organisé par le pouvoir : c'est, en effet, l'autonomie eu égard du pouvoir dominant qui permet de créer un climat de confiance favorable au regroupement de personnes sur la base de la reconnaissance individuelle de chacun, la formulation de besoins et la co-construction de solutions.

Quelles que soient les formes des organisations (statuts de l'économie sociale ou sociétés commerciales), la question est celle de leur capacité à faire reconnaître les principes défendus en entraînant des changements institutionnels. Desroche (1976 et 1983) définit les entreprises instituantes par la coopération de leurs membres au service d'un projet. Elles peuvent être contestataires quand elles s'opposent aux pouvoirs publics et revendiquent leur autonomie, ou bien attestataires quand elles s'inscrivent dans des politiques publiques définies, sur un marché concurrentiel. Lorsque les solutions ont été collectivement formulées, la question est alors celle de la capacité des organisations de l'économie solidaire à faire reconnaître auprès des pouvoirs publics ces nouvelles pratiques et d'éviter l'écueil de la marginalisation : « *Ces pratiques sont vouées à la marginalité si elles n'impulsent pas une création institutionnelle entérinant et encourageant l'insertion des marchés dans des règles de droit, la mobilisation des principes de réciprocité et de redistribution en sus du marché, la diversité des formes d'entreprises. La question posée est donc celle d'institutions qui soient en mesure d'assurer la pluralisation de l'économie pour l'inscrire dans un cadre démocratique, ce que la logique du gain matériel compromet quand elle devient unique et sans limite*. » (Laville, 2005 : 45).

La spécificité des initiatives de l'économie solidaire tient, dans ce cadre, à leur capacité à questionner les normes dominantes de production, de consommation et d'épargne (Fraisse, 2007). Cependant, la frontière est ténue. L'ensemble des initiatives se revendiquant de l'économie solidaire ne rentrent pas dans cette démarche, certaines s'en éloignent, ce qui brouille la lisibilité du secteur : « *Reste que les perspectives de démocratisation de l'économie et de*

transformation sociale sont parfois brouillées par l'existence de nombreuses initiatives économiques qui s'affichent « solidaires » sans l'être. En outre, l'intérêt récent des bailleurs de fonds pour ce terme renforce les effets d'opportunité. Lorsqu'il s'agit d'une simple organisation pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion (insertion par le travail, appui à la création de microentreprises, microcrédit, micro-assurance, etc..), le caractère solidaire ne tient qu'aux populations bénéficiaires de ces initiatives exemptes de discours et d'actions critiques sur les régulations socio-économiques. » (Fraisse, Guérin et Laville, 2007 : 247).

Frère (2012) décrit les quatre dérives possibles des initiatives de l'économie solidaire : la charité, quand les aidés et les aidants se trouvent dans une position de hiérarchie ; l'action politique, qui désinvestit le champ économique et mène à la marginalisation ; le dispositif administratif, qui en ferait une délégation de service public et le capitalisme, à qui l'économie solidaire pourrait apporter une caution.

La dépendance des organisations de l'ESS par rapport aux financements publics peut également conduire à lisser cette capacité à porter des revendications. Cela a été largement analysé pour les organisations de l'économie sociale « *Au total, alors que le poids économique de l'économie sociale s'est consolidé au cours du XXème siècle, il n'en a pas été de même pour sa portée politique (...). Les entités de l'économie sociale n'ont que faiblement influencé le débat public et ont souvent abandonné l'ambition sociétale au profit de la recherche de performance gestionnaire ou du respect des normes publiques*. » (Laville, 2000 : 63). Si l'économie solidaire, dans les années 1980, s'est constituée en réaction à ce désengagement politique de l'économie sociale, il n'en demeure pas moins qu'elle est soumise également à une dépendance aux financements publics.

De plus, la reconnaissance des pouvoirs publics peut cacher un effet d'instrumentalisation de l'économie solidaire : ces initiatives, en agissant sur le champ de l'intérêt général, pourraient contribuer à légitimer un désengagement de l'Etat, des collectivités territoriales et d'autres pouvoirs publics. Hély (2009 : 33) s'emploie à démontrer que la rhétorique universitaire produite depuis la fin des années 1980 autour des diverses formes de l'économie sociale et solidaire vise à

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

homogénéiser et autonomiser une réalité par nature hétérogène, jouant le rôle inverse d'un concept : produire par le discours une réalité qui n'existe pas (Hély, 2008). Pour lui, l'institutionnalisation de l'ESS accompagne un mouvement général des politiques publiques vers une flexibilisation et une précarisation du travail, autrefois effectué par les fonctionnaires. Le constat est alors sans appel : *« Appréhender ce processus comme l'émergence d'une « autre économie », comme le proposent certains, c'est donc tout simplement apporter une légitimation scientifico-politique à la construction d'une forme d'Etat « néo-libéral »* » (Hély, 2013 : 318).

Cette position révèle surtout la forte politisation de la question de la définition même de l'économie solidaire : caution d'une libéralisation croissante des services d'intérêt général ou capable de subvertir et de transformer les rapports économiques ? Pour nous, cette question n'est pas tranchée et peut surtout varier d'une organisation à une autre. Notre posture de chercheur nous engage alors à analyser la réalité des pratiques, sans présupposés idéologiques.

L'enjeu de notre étude est d'appréhender de manière empirique les organisations de finance solidaire ciblées pour interroger les deux caractéristiques d'appartenance à l'économie solidaire telles que nous les avons exposées : la pluralité des modes de coordinations et la dimension politique. Ces deux éléments sont intimement liés : la question est de savoir dans quelle mesure les organisations que nous étudions ici proposent une alternative.

Comment caractériser les logiques institutionnelles traversant les fonds étudiés ? Comment cette pluralité institutionnelle est-elle gérée par les fonds ?

Quelles sont les trajectoires institutionnelles et stratégiques des fonds étudiés : quelle est leur capacité à porter des innovations et des transformations sociales ?

Cadre théorique mobilisé

Nos questions de recherche impliquent de se situer dans un cadre théorique permettant d'étudier des organisations aux motivations et aux logiques d'action multiples. La crise économique actuelle nous y invite en pointant les défaillances du système et les lacunes de l'approche théorique pour penser des organisations n'ayant pas une simple fonction maximisatrice du profit : « (…) *La diversité des formes d'organisations économiques alternatives doit être encouragée. Nous (...) nous sommes concentrés trop longtemps sur un modèle spécifique, celui des firmes maximisatrices de profit et, en particulier, dans un marché sans entraves. Ce modèle ne fonctionne pas et il est clair que nous avons besoin de modèles alternatifs. Nous devons identifier l'impact sur nos sociétés de ces formes d'organisations alternatives, pas seulement en terme de croissance du PIB mais en terme de bien-être*. » [8] (traduction de l'auteure d'après Stiglitz, 2009 : 359).

A cet égard, les approches économiques néo-classiques sont limitées. En se focalisant sur le seul marché autorégulateur, elles ne traitent que très peu la question de l'entreprise et de l'organisation : elles sont appréhendées comme des « boîtes noires » maximisant le profit sur le marché, seul lieu de la coordination. Les auteurs contractualistes (Jensen et Meckling, 1976, Alchian et Demsetz, 1972) ont introduit des éléments nouveaux en considérant qu'en cas de défaillance du marché dans un contexte d'information imparfaite, des montages contractuels peuvent constituer la solution optimale. A partir des années 1970, le courant néo-institutionnel interroge la raison d'être d'une entreprise. La question est de savoir pourquoi certaines transactions s'opèrent dans l'entreprise et non sur le marché. Le concept de « coûts de transaction » (Coase, 1937) permet alors d'expliquer que l'entreprise existe quand, en évitant les renégociations constantes sur le marché par des contrats de long terme notamment, elle limite les « coûts de transactions ». Williamson (1975, 1985) et North (1990) approfondissent cette approche « transactionniste » : les modes de coordinations en entreprise fondés sur le

[8] « (…) We need to encourage a variety of alternative forms of economic organization. We (…) have focused too long on one particular model, the profit maximizing firms, and in particular a variant of that model, the unfettered market. We have seen that model does not work, and it is clear that we need alternative models. We need also to do more to identify the contribution that these alternatives forms of organization are making to our society, and when I say that, the contribution is not just a contribution to GDP, but a contribution to satisfaction." (Stiglitz, 2009 : 359)

contrat et la hiérarchie se distinguent de ceux du marché, et nécessitent pour leur exécution une « structure de gouvernance » (Eymard-Duvernay, 2004). En particulier, le programme de North (1990) s'éloigne d'une causalité universelle fondée sur le seul intérêt en introduisant des formes de contingence. L'entreprise n'est plus un simple agent sur un marché ou une extension de celui-ci, elle est une institution.

Cependant, ces approches ne permettent pas de sortir de la vision du marché comme institution première, les organisations n'existant qu'en tant que solutions alternatives efficientes : la production d'éléments institutionnels n'est envisagée qu'à l'aune du principe d'efficience. Nous en revenons au cadre de la rationalité : les approches transactionnistes maintiennent le postulat d'un individualisme méthodologique par lequel les acteurs (individus et organisations) agissent selon un calcul fondé sur un unique critère de rationalité économique et dépourvu de capacité d'interprétation. Elles ne peuvent répondre à notre problématique concernant des logiques d'actions plurielles.

Dans cette perspective, les sciences de gestion peuvent constituer un angle d'analyse pertinent par leur capacité à appréhender de manière ouverte une organisation, dépassant les oppositions entre différentes écoles et méthodologies. Pensées au début du vingtième siècle pour former des chefs d'entreprises, les sciences de gestion constituent la plus jeune des sciences sociales sur le plan académique. Sans objet propre et recouvrant des disciplines variées (contrôle de gestion, comptabilité, finance, gestion des ressources humaines…), elles sont souvent critiquées pour leur caractère fragmenté. L'identité des sciences de gestion se situe plutôt dans leur capacité à interroger les fondements et les possibilités de l'action collective en dépassant les oppositions entre les différentes écoles, mais également entre les méthodes qualitatives et quantitatives. Ainsi, il s'agit d' « *une science dont l'objet ne serait ni un type d'organisation, ni un type de phénomène, ni un ensemble de faits mais plutôt une classe de problématiques constitutives de toute action collective : la décision, la rationalisation, la représentation, la légitimité, la coopération, la prescription… Problématiques sans lesquelles nous ne pourrions penser, et donc réaliser, aucun mode « d'agir ensemble*. » » (Hatchuel, David, Laufer, 2012 : 14).

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

Les sciences de gestion constituent, pour nous, un point d'ancrage disciplinaire et théorique intéressant dans la mesure où leurs approches, orientées sur la problématique de l' « agir ensemble », offrent la possibilité de s'inscrire dans une démarche interdisciplinaire. Les sciences de gestion permettent de se réapproprier les interrogations soulevées dans d'autres disciplines afin d'interroger le fonctionnement d'une organisation et nous facilitent la construction d'un cadre d'analyse pertinent eu égard à notre problématique. Les apports, en particulier de la sociologie des organisations et de l'économie des conventions, sont les deux axes dans lesquels s'inscrit notre démarche.

La sociologie néo-institutionnaliste (Meyer et Rowen, 1977, DiMaggio et Powell, 1983), constitue, au sein de la sociologie des organisations, un référentiel permettant de comprendre la pluralité institutionnelle d'une organisation, mais également les relations inter-organisationnelles. Concernant notre sujet d'étude, et eu égard aux limites constatées de l'économie néo-institutionnelles, elle permet surtout de sortir d'une vision utilitariste de l'organisation en appréhendant la construction symbolique et cognitive de celle-ci. En se réappropriant cette approche, des auteurs de sciences de gestion (Olivier, 1991, Scott, 2001, Lawrence et Suddaby, 2006) ont développé un cadre d'analyse permettant de dépasser l'approche déterministe souvent critiquée de la sociologie néo-institutionnelle : l'organisation n'est plus seulement contrainte par son environnement mais recèle une capacité d'agence. Le développement ultérieur des approches en termes de logiques d'action en sciences de gestion (Friedland et Alford, 1991, Thornton et Ocasio, 1999 et Scott *et al.* 2000) prennent également leur source au sein de la sociologie néo-institutionnelle. Elles permettent de concevoir le pluralisme institutionnel d'une organisation et de dépasser une vision déterministe de celle-ci.

Les approches institutionnalistes en économie, et notamment l'économie des conventions (Orléan, 2004, Salais et Storper, 1993, Salais, Chatel et Rivaud-Danset, 1998, Boltanski et Thévenot, 1989 et 1991, Eymard-Duvernay *et al.,* 2004), renouvellent le cadre de la rationalité et permettent de dépasser les limites de l'économie néoclassique. La rationalité est appréhendée dans un cadre institutionnel. Ces approches sont de plus en plus mobilisées en sciences de gestion : Gomez (1994, 1996), en particulier, se réapproprie ce cadre pour en

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

investir l'étude des organisations. Les organisations (Gomez et Jones, 2001) sont alors appréhendées comme des compromis entre différentes conventions en conflit : chaque organisation est idiosyncratique dans la construction de tels compromis.

Le cadre théorique que nous mobilisons est celui des logiques institutionnelles, fruit de l'apport de la sociologie néo-institutionnelle et de l'économie des conventions aux sciences de gestion, pour comprendre une organisation. Il nous permettra d'étudier la pluralité des logiques à l'œuvre au sein d'une organisation, ainsi que ses rapports à son environnement.

La première partie de la thèse est consacrée à l'élaboration du cadre méthodologique et à l'explicitation du contexte de l'étude.

Le premier chapitre restitue une revue de la littérature afin d'élaborer notre cadre théorique. Nous nous situons dans une démarche interdisciplinaire où les approches institutionnalistes en économie et sociologie enrichissent les sciences de gestion. L'analyse par les logiques institutionnelles permet de dépasser les limites d'une vision rationaliste des individus et des organisations et celles d'une vision déterministe. Notre démarche est, en outre, empirique : il s'agit de s'appuyer sur l'analyse d'organisations pour identifier et caractériser les logiques institutionnelles en présence.

Le deuxième chapitre délimite les frontières de notre étude. Il présente, d'abord, le secteur des finances solidaires en France et propose une analyse des logiques institutionnelles le traversant ainsi que leurs évolutions. Il énonce, ensuite, les critères de sélection des organisations étudiées et en donne une description. Enfin, il s'agit d'établir les principales étapes de l'analyse, fondée sur une triangulation de plusieurs approches qualitatives et quantitatives.

La deuxième partie de la thèse a pour objet de discuter les analyses effectuées des organisations étudiées afin de qualifier les logiques institutionnelles sous-jacentes.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

Le troisième chapitre concerne l'analyse des ressources utilisées par ces organisations dans le cadre d'une économie plurielle. La méthodologie de collecte des données quantitatives et d'analyse statistique sera tout d'abord explicitée. Un classement des organisations sera effectué selon la répartition de leurs ressources : cela nous permettra d'établir plusieurs groupes d'organisations. De plus, des données économiques extra-financières seront également collectées et analysées. Par une méthode statistique, cela nous permettra d'identifier et de qualifier les modèles économiques en présence : modèle de mouvement, autogestionnaire, de délégation de service public, de mimétisme marchand.

Le quatrième chapitre est consacré à l'analyse des discours des organisations étudiées. Après avoir expliqué la méthodologie retenue, neuf classes sémantiques observées seront qualifiées. A partir de l'analyse de ces classes, des axes de répartition seront élaborés et une typologie des organisations étudiées sera proposée. Le premier axe correspond à la conception de l'innovation sociale, entre processus de changement social et maximisation de l'impact. Le second concerne l'importance relative consacrée aux activités financières et de gestion par rapport à celle de la mission politique et sociale. Enfin, un troisième axe considère le rapport au territoire.

Le cinquième chapitre présente une étude de cas concernant la capacité de changement institutionnel du fonds Terre de Liens, agissant sur le foncier agricole. Pour en saisir les enjeux et qualifier cette capacité de changement social, une première partie sera consacrée à l'analyse de l'évolution en France du rapport au foncier agricole : cela nous permettra d'examiner l'objectif en termes d'innovation sociale porté par Terre de Liens. Nous analyserons dans une seconde partie le travail institutionnel mis en place au niveau local et au niveau national.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

PREMIERE PARTIE :

QUEL CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE POUR APPREHENDER LA PLURALITE DES LOGIQUES A L'ŒUVRE AU SEIN DES FONDS CITOYENS ?

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

Notre question de recherche porte sur des organisations de l'économie solidaire répondant à des injonctions plurielles et qui peuvent être contradictoires : assurer une pérennité financière et un développement économique, mener à bien un projet de transformation sociale, remplir une mission sociale, garantir une transparence de gestion vis-à-vis des sociétaires ou actionnaire. Afin de qualifier dans la seconde partie les différentes logiques en présence ainsi que leurs interactions, l'objet de cette première partie est de définir le cadre théorique permettant d'appréhender cette pluralité. Il s'agira également de définir le champ des finances solidaires dans lequel s'inscrivent ces organisations et les logiques le traversant afin d'établir les critères retenus pour sélectionner les organisations étudiées.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

Chapitre 1 : Construction du cadre théorique : comment appréhender une organisation aux logiques multiples, et rendre compte de ses interactions stratégiques avec son environnement ?

Le cadre théorique doit être cohérent avec les deux éléments mis en exergue en introduction. D'une part, nous devons construire une grille de lecture qui puisse appréhender la pluralité des logiques à l'œuvre au sein d'une organisation. D'autre part, cette grille doit permettre l'analyse des relations de l'organisation à son environnement. En détaillant les différentes approches, l'objectif de ce premier chapitre est de délimiter le cadre théorique répondant à notre problématique. En particulier, nous déterminerons que les approches institutionnalistes revêtent trois caractéristiques fondamentales qui sont opératoires pour notre questionnement : elles redéfinissent le cadre de la rationalité pour repenser le rapport entre individu et collectif, elles sont pertinentes pour envisager la pluralité des logiques internes et, elles permettent, enfin, de penser l'organisation dans son interaction avec son environnement.

A – L'apport des approches institutionnalistes aux sciences de gestion : penser la pluralité au sein d'une organisation.

Comme nous l'avons souligné en introduction, les sciences de gestion se sont enrichies d'approches institutionnalistes provenant des sciences économiques et de la sociologie pour penser la pluralité des logiques à l'œuvre au sein d'une organisation. L'objet de cette première sous partie est d'exposer ces apports en interrogeant aussi leurs limites.

Une vision limitant les possibilités de coordination entre les acteurs au seul marché et échanges marchands constitue un obstacle majeur pour répondre aux questions que nous avons soulevées. Le fondement commun des approches institutionnalistes, quelle qu'en soit la discipline, se situe dans une conception de la rationalité des acteurs non restreinte au calcul maximisateur de la théorie néoclassique. Le socle du cadre de la rationalité doit, alors, être discuté dans un premier temps afin de déterminer quelle acception nous en avons : celui-ci doit intégrer le rapport entre l'individu et le collectif. A cette fin, il s'avère nécessaire

de mobiliser les apports des économistes et sociologues. L'approche des conventionnalistes et leurs différentes conceptions de la rationalité nous permettront, dans un premier temps, de déterminer que ce sont les dimensions collective et normative des conventions qui nous intéressent, et que la conception de la rationalité doit intégrer ces dimensions. Cela nous amènera à élargir notre perspective en considérant les conventions comme des institutions particulières : nous offrirons alors une première approche de celles-ci afin de montrer ce en quoi elles peuvent éclairer le rapport entre individu et collectif dans un cadre pluriel. Nous détaillerons, dans un second temps, deux approches institutionnalistes permettant d'appréhender ce rapport entre individu et collectif. Enfin, dans un dernier temps, nous présenterons l'acception en sciences de gestion de l'organisation qui correspond à un tel cadre et déterminerons que les études liées aux logiques institutionnelles nous offrent une grille opératoire pour mettre à jour la pluralité des logiques à l'œuvre au sein d'une organisation.

1 – Définir un cadre de la rationalité intégrant une dimension collective, la nécessaire intégration des institutions.

Au sein des approches hétérodoxes, l'approche conventionnaliste a la particularité de s'intéresser de manière centrale aux questions de l'action et de la coordination dans une perspective transdisciplinaire (Orléan 2004 :17). C'est la raison pour laquelle, la restitution des différentes approches conventionnalistes concernant la rationalité des acteurs nous permettra d'établir la conception de la rationalité sur laquelle nous basons notre analyse. Après avoir mis en évidence la nécessité d'éclairer les comportements et les interactions humaines par une prise en compte de dimensions collectives et normatives, nous introduirons le concept d'institution pour définir ce en quoi il est pertinent dans ce cadre.

a. A la recherche du « quelque chose de plus » expliquant les interactions humaines.

La simple poursuite de l'intérêt personnel ne pouvant expliquer les fondements des organisations qui nous intéressent, il nous faut réinterroger le cadre même de l'analyse du comportement des individus et de leurs interactions pour construire le cadre théorique de notre travail. La question centrale est de déterminer comment des acteurs peuvent coordonner leurs actions : pourquoi vont-ils agir de cette manière ? Surtout, comment expliquer des accords de

coordinations dans des situations où aucune solution n'est *a priori* meilleure qu'une autre ? Comment expliquer également que des accords puissent être trouvés alors qu'ils ne correspondent pas à la maximisation rationnelle de l'intérêt des deux acteurs ? Les conventions constituent, alors, ce « quelque chose de plus » à déceler et mettre à jour pour expliquer les comportements pour reprendre l'expression de Sugden (1986 : 89): « *quand les agents suivent une convention, ils sont guidés par quelque chose de plus que les axiomes du choix rationnel.*». Qu'est-ce que ce « quelque chose en plus » ? Un rapide détour par les deux approches de l'économie des conventions nous permettra de discuter cette question.

L'Economie des Conventions s'est développée autour de deux axes : une approche stratégique traitant un niveau micro-économique de coordination entre des actions individuelles et, une approche interprétative à un niveau macro-économique traitant de la dimension institutionnelle des conventions. Ces deux approches ont une acception différente de la rationalité des acteurs. Retracer l'évolution du cadre de la rationalité, entre la première et la seconde approche, nous permettra de comprendre que l'intégration d'une dimension collective permet de repenser la rationalité en appréhendant une articulation entre individu et collectif dans un cadre pluriel.

Le premier axe, l'approche stratégique, utilise la théorie des jeux pour poser la question : quelle est la possibilité d'atteindre un équilibre dans un jeu qui en admet plusieurs sans qu'aucun ne soit dominant ? Une convention est alors un accord entre les acteurs sur l'un de ces équilibres stables (Sugden, 1986). C'est en partant de la théorie des jeux et pour l'appliquer à l'étude de la formation du langage que Lewis (1969, 1993) établit une définition du concept de convention. Celle-ci repose sur une régularité de croyance et de comportement : elle est convention dans le sens où elle s'impose arbitrairement (aucune solution n'est meilleure qu'une autre) par un accord tacite.

Pour reprendre les termes d'Orléan (2004 : 20), une convention est « *une régularité de comportement R au sein d'une population P telle que :*

(1) Tous les membres de la population P se conforment à R.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

(2) Chacun croit que tous les membres de P se conforment à R.

(3) Chacun trouve dans cette croyance une bonne et décisive raison pour se conformer à R.

(4) Par ailleurs, au moins une autre régularité R' vérifiant les conditions précédentes aurait pu prévaloir.

(5) Il existe au moins une alternative R' telle que la croyance que les autres s'y sont conformés donnerait à tout le monde une bonne et décisive raison, pratique ou épistémique de s'y conformer.

(6) Tout le monde doit potentiellement savoir que les conditions 1 à 5 sont remplies, potentiellement savoir que les autres le savent, etc.»

La convention est ainsi « *respectée par conformisme* » (Batifoulier et De Larquier, 2001 : 17) et s'établit à la suite d'un processus long qui la renforce par des mécanismes de mimétisme (Orléan, 1999), ou d'apprentissage collectif (Favereau, 2004). La convention échappe aux acteurs pour s'objectiver en une croyance généralisée (Orléan, 2004), l'« *oubli des origines* » (Batifoulier et De Larquier, 2001) constitue une caractéristique intrinsèque de la convention.

Ainsi, le concept de convention introduit un élément extérieur aux individus qui les transforme et modifie leurs relations : elle n'est pas la seule addition des rationalités individuelles. Mais les acteurs, dans cette vision, s'accordent par choix stratégique, pour permettre la coordination collective.

Cependant, cette approche, considérant la convention comme stratégique et instrumentale, pose plusieurs problèmes :

-elle suppose une information parfaite des acteurs concernant les régularités, comme le suggère le sixième principe de Lewis. Cette hypothèse d'information parfaite, à l'échelle d'une société s'avère peu réaliste.

-elle est insuffisante pour expliquer l'émergence d'une convention par rapport à une autre (Batifoulier et De Larquier, *Ibid*.) : comment expliquer l'arbitraire qui s'impose ? Mary Douglas (1989) a critiqué l'approche évolutionniste de Lewis. L'institutionnalisation d'une convention passe

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

nécessairement par un processus cognitif de représentations individuelles et collectives : la convention doit être fondée en légitimité. La convention dépasse la seule coordination stratégique entre des individus rationnels : elle comporte une dimension collective, fondée sur le groupe.

-elle repose sur une conception stratégique de la rationalité des acteurs, conception qui peut être remise en cause. Ainsi, Gilbert (1990 et 2003) montre les limites d'une telle approche avec le jeu du « dilemme de l'hôte ». Les deux joueurs sont invités à un diner et ont le choix d'apporter un cadeau ou de venir les mains vides. Ils préfèrent tous les deux ne rien acheter (pour ne pas dépenser d'argent) mais seraient individuellement très perdants si l'autre apporte quelque chose alors qu'eux n'ont rien, en étant identifiés comme des personnes peu généreuses. Il y a donc une situation préférée par les deux acteurs (les deux n'ont pas de cadeau) et ils pourraient s'entendre là-dessus. Cependant, l'équilibre de long terme se situe dans le fait d'apporter un cadeau, par coercition sociale. Ce n'est donc pas une rationalité stratégique mais située (Thévenot, 1989) qui est dévoilée. A travers cet exemple, c'est également l'existence d'une portée normative de la convention qui est mise à jour : elle exerce une pression coercitive sur les membres de la communauté qui doivent s'y conformer pour conserver leur appartenance à ce groupe social.

Ainsi, il existe des dimensions collectives et normatives aux conventions : celles-ci peuvent s'imposer aux individus au-delà de leur intérêt individuel et de leur capacité à se coordonner stratégiquement. Le cadre de la rationalité doit être redéfini pour y intégrer ces dimensions collectives et normatives.

b. L'élargissement du cadre de la rationalité : la dimension collective des conventions.

Cette prise en compte du collectif, pour expliquer les coordinations entre les individus, correspond à un « *tournant cognitif en économie* » (Orléan, 2004) ; les représentations collectives et individuelles devenant primordiales dans l'analyse de la prise de décision. Il s'agit, sans tomber dans un déterminisme, de reconnaître la part de la société qui façonne nos décisions ; pour le dire autrement : «*La société n'existe pas entre les hommes ni par-dessus eux, mais elle est en eux […] de telle sorte que la société en tant que réalité […], fait partie intégrante de la conscience de chaque individu*. » (Polanyi-Levitt et Mendell (1987 : 24) La

coordination apparaît comme une régulation des représentations collectives. La dimension normative de ces représentations constitue un jugement, un modèle d'évaluation commun. Cela explique que de telles représentations soient légitimées.

Pour Orléan (2004), l'approche de Max Weber (1922), concernant les processus de légitimation, peut permettre d'expliquer l'émergence et la pérennité d'une convention, définie comme une coutume approuvée et légitimée au sein d'un groupe. Orléan parle de « *convention légitimée* » : celle-ci comporte une dimension collective, la légitimité d'une convention n'est rien d'autre que sa validation par la communauté (Lordon, 2008). Deux mécanismes coercitifs : la justice et la réprobation sociale (« *la réprobation de tout écart* », Weber, 1922 : 69), assurent alors la pérennité des deux ordres, le droit et la convention, stabilisateurs légitimés dans la société. Cette dimension collective a pour conséquence de donner aux conventions un rôle normatif, puisqu'en les acceptant pour elles-mêmes, les personnes de la communauté attendent également que ces conventions soient appliquées à tous : *« une convention légitimée a ceci de particulier qu'elle dote les agents de droits et d'obligations réciproques : chaque participant se trouve obligé à l'égard des autres de se conformer à la convention et exerce à l'égard des autres un droit identique à ce qu'ils se conforment. Pour autant, rien n'interdit aux agents de rompre le lien de l'accord quitte à subir momentanément la réprobation du groupe.* » (Orléan, 2004 : 34). Ainsi, « *en d'autres termes, les conventions sont aussi souvent des normes* » (Sugden 1986 : 150). Cela permet de résoudre le dilemme de l'hôte que nous avons développé précédemment : l'existence d'une convention ayant une portée normative (l'obligation de faire un cadeau à l'hôte) et entraînant une sanction sociale en cas de non-respect (dénigrement social du « pingre ») permet d'expliquer qu'une convention n'est pas forcément un équilibre.

Si les conventions expliquant les coordinations entre agents comportent des dimensions collectives et normatives, c'est la conception de la rationalité des agents qui doit évoluer pour en tenir compte.

Dans ce cadre, la rationalité est limitée, située, interprétative et argumentative (Bessis *et al.,* 2006, Bessis et Hillenkamp, 2010). Cette approche

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

permet de rendre compte des éléments extérieurs, collectifs et sociaux, dans le processus de choix. Une prise de décision est l'aboutissement d'allers et retours entre une situation, des représentations collectives et la capacité individuelle réflexive de l'agent. En outre, cette relation est dynamique et réciproque : si les représentations collectives orientent le choix des individus, elles sont façonnées par les jugements individuels. Il s'agit de reconnaître d'abord la capacité *limitée* des individus, non seulement à traiter l'information, mais aussi à y accéder. Si l'individu ne peut accéder à l'ensemble des informations et ne peut toutes les traiter, sa décision sera *située*, elle dépendra du contexte, de la situation (Thévenot, 1989) et *interprétative* dans le sens où elle dérivera d'un jugement porté par l'individu au regard d'une situation et des représentations collectives (Favereau, 2003). Le modèle de l'Economie des Grandeurs (Boltanski et Thévenot, 1991) introduit également un second degré de réflexivité avec la capacité critique des individus. Ceux-ci peuvent justifier leur choix par une médiation collective ; en s'appuyant sur les représentations collectives ou sur une mise en débat. Il s'agit alors de prendre au sérieux les justifications avancées par les individus et de reconnaître la dimension *argumentative* de la rationalité.

c. Des conventions aux institutions.

Si des accords collectifs tels que les conventions peuvent être établis, en filigrane nous percevons l'existence d'éléments plus structurels. Pour reprendre l'exemple des invités, la convention établie d'apporter un cadeau, même si cela diffère de l'intérêt propre de chaque invité, témoigne de l'existence d'une norme préalable, ou institution : celle de la bienséance. Cette institution est variable selon les sociétés et les époques mais revêt une certaine stabilité.

Comment définir une institution ? Le concept d' « institution » n'est pas entièrement figé en sciences de gestion. Nous pouvons retenir trois caractéristiques centrales :

-Les institutions sont composées d'éléments de nature différente : réglementaires, normatifs et culturo-cognitifs (Scott, 2001 : 48) Il peut s'agir à la fois de règles formelles, explicites, ou de règles informelles, issues d'une morale partagée, mais également de caractéristiques culturelles propres à une société donnée, issues de traditions ou de croyances partagées.

-elles permettent une stabilité sociale en légitimant les relations sociales et la place de chacun (Fligstein, 2001), en établissant des habitudes, routines, les conventions ayant un statut de « quasi-règles » (Meyer et Rowan, 1977).

-elles se situent aux différents niveaux : celui des individus, de l'organisation, du champ, de la société (Scott, 1983) et permettent de mieux appréhender le rapport entre action individuelle et références collectives dans une perspective réciproque : institutions et actions collectives ont des influences les unes sur les autres.

En première approche, nous pouvons établir que les institutions constituent les règles du jeu (formelles ou informelles) qui encadrent nos actions individuelles et collectives mais qu'elles sont appliquées, interprétées ou changées par notre propre action. Ainsi, pour Mary Douglas, elles incarnent des « *supports de stratégies individuelles dans la création d'un bien collectif* » (Douglas, 1989 : 99). Elles constituent des ressources préexistantes et objectivables sur lesquelles se fondent les accords collectifs, c'est-à-dire les conventions. La convention est une intermédiation entre institution et action individuelle. Pour reprendre notre exemple, les deux invités savent qu'il existe dans leur société la règle morale des « cadeaux » mais nous pourrions imaginer des contextes particuliers (un groupe d'amis ou une famille) dans lesquels les individus auraient choisi collectivement de ne pas s'offrir de cadeaux. L'approche institutionnaliste ne propose pas un modèle déterministe. Les conventions peuvent être analysées comme des intermédiaires entre ces règles et les individus : elles permettent leur application mais également leur évolution. Les individus auront alors une action rétroactive sur les institutions qui, malgré leur stabilité, évoluent.

Cette première partie nous a ainsi permis de faire évoluer notre acception de la rationalité individuelle en lui ajoutant, grâce à l'introduction de la notion d'institution, une dimension collective. En s'appuyant sur ce cadre de la rationalité, comment penser alors les interactions et les coordinations entre les individus et le rapport entre individu et collectif ? Quels cadres théoriques offrent une vision plurielle des coordinations ? Nous présenterons les différentes approches institutionnalistes, afin d'en discuter les apports et les limites pour construire notre propre cadre théorique.

2 - Les approches institutionnalistes : comment penser le rapport entre individu et collectif ?

a. L'apport de Mary Douglas.

Dès 1978, Mary Douglas, avec le modèle des grid- group avait apporté des explications sur les liens entre individu et collectif. La culture n'est pas autonome, elle est en permanence façonnée par les individus : elle est la « *collection publiquement partagée de principes et de valeurs utilisés à chaque moment pour justifier les conduites* » (Douglas, 1978 : 1). Mary Douglas détermine quatre types différents d'institutions sociales, exclusifs les uns des autres : les institutions individualistes, hiérarchiques, égalitaires et fatalistes. Ils constituent des systèmes des pensées que les individus mobilisent, des biais culturels. La vie sociale apparaît alors comme le produit de l'articulation et de la confrontation entre ces institutions : les principes culturels différents conduisant à des jugements et des comportements différents : « *Cette approche permet plusieurs possibilités pour l'individu, du désaccord à la rébellion, à la recherche de soutiens pour changer le contexte, ou à la migration vers une place plus agréable sur la carte des institutions* » (Douglas, 1978 : 6). L'opposition entre holisme et individualisme est dépassée : ils constituent deux rationalités institutionnelles possibles qui peuvent s'appréhender à partir de la façon dont les individus organisent leur environnement social. De plus, Mary Douglas apporte une vision très dynamique de ces institutions et modes de coordinations. Les institutions constituent un accord partagé sur la réalité : si cet accord se rompt, il y aura un temps de débat, de négociation, pendant lequel la réalité du groupe est remise en question. Ainsi, les institutions sont plus ou moins légitimées, plus ou moins stabilisées.

Souvent assimilés à une forme de culturalisme, les écrits de Mary Douglas ont parfois pu être mal interprétés : en particulier on a pu donner aux différentes institutions une signification statique et réifiée dans une approche macrosociologique. Pourtant, c'est au contraire bien dans une démarche dynamique que s'inscrit Mary Douglas, en analysant la formation des institutions à partir des demandes que l'individu adresse aux autres et des contextes sociaux (Calvez, 2004).

b. L'économie des conventions et l'économie des grandeurs.

Au sein de l'économie des conventions, plusieurs auteurs ont entrepris une démarche similaire visant à articuler le niveau individuel et le niveau collectif et dépasser le débat entre holisme et individualisme.

En partant d'une étude empirique sur des entreprises témoins de la France des années 1980, Robert Salais et Michael Storper (Salais et Storper, 1993, Salais *et al.* 1998) définissent quatre mondes possibles. Ceux-ci sont caractérisés par un mode de coordination entre les personnes, un produit et un mode élémentaire d'action : le monde interpersonnel, le monde marchand, le monde industriel et le monde immatériel. Le monde possible est le cadre commun, le référentiel auquel chaque acteur de l'organisation se réfère et inscrit son action. L'existence d'un tel référentiel rend possible l'action collective en surmontant l'incertitude. La dimension collective de la convention est soulignée : elle est « *un système d'attentes réciproques concernant les compétences et les comportements des autres. Ces conventions sont relatives à l'activité de travail (de production) et à l'activité d'échange. Aux différents mondes possibles sont associées des conventions différentes.* » (Salais et Storper, 1993 : 31). Le passage des mondes possibles aux mondes réels correspond à une trajectoire propre à chaque organisation « *L'argument central de notre livre est qu'il existe des voies diverses de développement économique, fondées sur des trajectoires multiples selon lesquelles s'engendrent des mondes réels de production. Les produits correspondants sont multiples de même que les actions individuelles se font selon plusieurs mondes possibles*. » (Salais et Storper, 1993 : 369).

Cette analyse est importante pour nous car elle permet de prendre en considération des modes de coordinations diversifiés, ne reposant pas sur une loi économique extérieure imposant une rationalité universelle des acteurs, mais sur les rapports interpersonnels. Cependant, elle s'avère limitée pour notre objet à plusieurs égards. La conceptualisation des quatre mondes correspond à une enquête au sein d'entreprises traditionnelles : selon nous, les organisations de l'économie solidaire sont ancrées dans des mondes différents. En particulier, ces quatre mondes sont centrés sur leurs produits (standardisés et génériques pour le monde industriel, spécialisé et dédié pour le monde interpersonnel, standardisé et

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

dédié pour le monde marchand, basé sur des besoins pour le monde immatériel) alors que de nombreuses organisations de l'ESS n'ont pas d'activité propre de production ou que celle-ci est annexe au cœur de l'activité (par exemple, dans le cadre des entreprises d'insertion par l'activité économique, la production est seulement un support à l'insertion). D'autre part, il apparaît que dans les organisations étudiées, selon les lieux et les acteurs, les références collectives et les modes de coordinations peuvent varier : au sein de l'équipe salariée ou des administrateurs, par exemple, les logiques, les objectifs, les justifications peuvent être très différentes. Cette analyse s'avère donc également limitée pour comprendre avec finesse la diversité des référentiels, des conventions, au sein d'une même organisation.

L'apport de Bernard Enjolras permet de lever cette difficulté car il applique l'analyse institutionnelle aux organisations de l'ESS (Enjolras, 1993, 1996, 2006). En analysant les régimes de gouvernance propres aux associations (Enjolras, 1995 et 2002), Enjolras montre que la spécificité des associations se situe dans leur capacité à dépasser des oppositions entre les trois formes de coordination (le prix, la réciprocité, la coercition).

« *[Les associations] présentent deux différences majeures comparées aux organisations lucratives et aux administrations :*

-elles sont capables de résoudre les échecs de coordination en réalisant des compromis entre différents mécanismes de coordination, c'est-à-dire qu'elles constituent un mécanisme de coordination qui a la particularité de leur permettre d'agir dans différents environnements qui sont eux-mêmes caractérisés par différents types de mécanismes de coordination qu'elles sont capables de mixer.

-elles sont caractérisées par une distribution spécifique des droits de propriété : absence de prétendant résiduel, contrôle par les membres. » (Enjolras, 2002 : 12).

La distribution spécifique des droits de propriété se retrouvant dans les autres organisations de l'ESS (coopératives, mutuelles), nous postulons que ce résultat peut s'étendre à toutes les organisations de l'ESS, au-delà des associations. Pour Enjolras, les associations peuvent évoluer dans des

environnements différents et adapter les modes de coordination internes à ces environnements. Cependant, l'analyse d'Enjolras ne permet pas de mettre en évidence un panel diversifié de logiques sous-tendant les actions collectives. En limitant aux trois formes dominantes (marchande, hiérarchique, réciprocitaire) les mécanismes de coordination (Enjolras, 2006 : 168), nous n'avons pas à disposition un cadre d'analyse assez large permettant d'observer les logiques à l'œuvre au sein des organisations étudiées.

Le modèle de l'économie des grandeurs s'appuie sur un ancrage plus micro et permet d'appréhender avec plus de finesse une telle diversité. Ce modèle se propose d'étudier comment les individus peuvent coordonner leurs actions en mobilisant des répertoires de justifications, c'est à dire d'évaluations individuelles portant sur les représentations collectives. Ces répertoires de justifications constituent des *cités* dominées par *un principe supérieur commun*. Ces cités dessinent des mondes cohérents où les personnes, les objets et les actes sont qualifiés et ordonnés selon leur adéquation avec le principe supérieur. Les auteurs développent une axiomatique, un ensemble d'axiomes, afin de déterminer le fonctionnement et la cohérence interne d'un monde. Celle-ci est fondamentale car elle constitue la condition de légitimité d'un monde, c'est-à-dire, pour reprendre ce que nous avons vu précédemment, la possibilité pour un système de valeurs d'être accepté dans une communauté. Le premier des axiomes est celui de la commune humanité : chacun jouit, dans cette cité, d'un statut égal d'humain (cela exclut du modèle des cités les systèmes de valeurs de type raciste, par exemple). Mais, si tous ont une commune humanité, tous ne sont pas égaux au regard du principe supérieur : l'axiome de dissemblance introduit ainsi les états de « grands » et de « petits » pour évaluer les êtres. Si tout le monde n'est pas égal, tout le monde a une égalité d'accès aux différents états, comme le pose le principe de commune dignité, troisième axiome. C'est le quatrième axiome, des états ordonnés, qui établit l'échelle des valeurs et des états : l'état supérieur étant un état de bonheur auquel chacun aspire, mais qui suppose, pour y parvenir, un investissement individuel, ou formule d'investissement, selon le cinquième axiome. Enfin, selon le dernier axiome de « bien commun », l'accès à l'état de « grand » par un individu profite à l'ensemble des membres de la cité.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

Ces mondes coexistent et de nombreuses situations mettent en jeu plusieurs mondes qui peuvent être opposés. Les individus eux-mêmes, selon les situations, pourront mobiliser l'un ou l'autre de ces ordres de valeurs. Dans l'éventualité de tel conflit, les individus vont mobiliser des arguments de plus en plus généraux, *monter en généralité*, pour apparaître comme plus légitimes dans la situation de conflit particulière : un accord est alors trouvé. Un conflit peut également être résolu s'il y a l'établissement d'un *compromis* entre deux mondes différents ou bien, ne jamais être résolu, et se solder par un *désaccord*. Les compromis entre les différents mondes ne sont pas figés et peuvent évoluer dans le temps. Thévenot (1994) s'est particulièrement intéressé aux figures du compromis et de leurs évolutions, entre un système ancien, qui reposait sur un fort compromis entre ordre industriel et civique, et un monde contemporain, dominé par l'ordre marchand, mais qui compose avec les ordres industriel et domestique.

En se basant sur des études analysant les modes de justifications des individus et en les mettant en cohérence avec les cadres philosophiques de références, les auteurs ont pu définir six puis sept (Chiapello et Boltanski, 1999) principes purs de justification dessinant des cités communes. Ces sept cités (marchande, domestique, inspirée, de l'opinion, industriel, civique, de projet) ne sont ni exhaustives, ni figées dans le temps : elles dépendent du contexte social.

Pour la question qui nous intéresse, ce modèle, très opérationnel, met en lumière la possibilité pour une organisation d'être traversée par différents systèmes de valeurs dans une perspective dynamique. En effet, les possibilités de coordination sont plurielles et les personnes se réalisent à travers plusieurs mondes : « *Il s'agit d'étudier la possibilité d'arriver à des accords justifiables sous la contrainte d'une pluralité des principes d'accord disponibles. (…) Il faut donc renoncer à associer les mondes à des groupes et ne les attacher qu'aux dispositifs d'objets qui qualifient les différentes situations dans lesquelles se déploient les activités des personnes lorsqu'elles mettent ces objets en valeur.* » (Boltanski et Thévenot, *ibid.,* p. 266).

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

La part discursive des conventions selon le modèle des économies de la grandeur.

La capacité réflexive des acteurs sur les conventions ainsi mise à jour par l'économie des grandeurs permet d'appréhender *la part discursive* des conventions. Les conventions ne peuvent être pensées sans cette institution première qu'est le langage : c'est bien dans l'échange de parole et d'information, l'argumentation, que sont construites les conventions : « *l'homo economicus retrouve la parole…* » (Bessy et Favereau, 2003 : 130). Le langage est dit « intensionnel », c'est-à-dire qu'il témoigne de la capacité compréhensive des acteurs, dans le sens où il mobilise des représentations collectives et, donc, d'autres capacités cognitives que le simple calcul rationnel.

En prenant au sérieux les justifications des acteurs, ce modèle est pertinent pour mener des analyses de discours et appréhender, en *montant en généralité*, les principes justificateurs sous-tendus : ce sera donc ce cadre que nous mobiliserons dans la seconde partie pour déceler les principes auxquels les acteurs se réfèrent dans leurs discours.

Selon Bessis et Hillenkamp (2010), l'économie des conventions fournit une grille de lecture pertinente pour l'ESS en articulant trois aspects de l'ESS :

-la pluralité des formes de coordinations des pratiques de production, d'échange et de financement,

-les valeurs comme point de référence de l'action,

-l'innovation sociale en tant que changement institutionnel validant un changement de convention.

Pour la question qui nous intéresse, nous retenons que la dimension collective des conventions leur confère un rôle d'articulation entre les choix individuels et le collectif, dans une perspective dynamique. Les représentations collectives émanant d'un système de valeurs partagées et légitimées, cela induit la reconnaissance d'une pluralité des représentations sous-tendant les choix des individus et donc leurs logiques d'actions. Ce cadre nous permet de nous interroger sur la pluralité des systèmes de valeurs au sein d'une organisation. De

plus, le modèle de l'économie des grandeurs nous offre une grille opérationnelle afin d'analyser les discours des différents acteurs et les rattacher aux principes et régimes de justifications mobilisés.

Les limites de l'économie des grandeurs quant à la dimension politique.

Nous cherchons un cadre théorique nous permettant de questionner la dimension « citoyenne » des fonds d'investissements solidaires étudiés : en quoi mobilisent-ils des registres d'action relevant de l'action politique et en quoi peuvent-ils jouer un rôle de transformateur social ?

Le modèle de l'économie des grandeurs nous offre un cadre intéressant pour interroger la pluralité des logiques d'actions internes, des « régimes de justification ». Cependant, il évacue, de notre point de vue, la question du politique de manière trop importante pour que ce cadre suffise à notre étude.

Selon Isabelle Hillenkamp (2013), l'école des conventions (tout comme la nouvelle sociologie économique) ne prend pas en compte les grandes forces capitalistes en présence et ainsi « *n'aborde pas de manière approfondie la question cruciale des liens entre pluralité économique et politique.* (…)[*L]'insuffisante prise en compte des forces du marché par la nouvelle sociologie économique et l'école des conventions peut aboutir à ne voir plus que l'extrême variabilité des marchés. Toutes ces approches (….), avalisent finalement la centralité du fait marchand dans le fait économique. (..) [L]es interrogations sur la conciliation entre fait marchand et ordre politique, comme celles sur la compatibilité entre capitalisme et démocratie sont délaissées. Rappelons qu'elles sont pourtant essentielles pour de nombreux auteurs de philosophies politiques.* » (Hillenkamp, 2013 : 10).

Dans le modèle de l'économie des grandeurs, deux éléments conduisent à cette évacuation de la question politique.

D'abord, le troisième axiome, celui de la *commune dignité,* énonce que chacun, au sein d'une cité, peut accéder à des états différents, suivant l'investissement qu'il voudra concéder. Cette approche néglige les inégalités structurelles au sein d'une société et les systèmes de reproductions sociales, telles que la sociologie bourdieusienne du « dévoilement » les avait mises en lumière,

en révélant les contraintes collectives pesant sur les personnes (Bourdieu, 1997 et 2000). Le modèle de l'économie des grandeurs, sociologie compréhensive et pragmatique, prenant au sérieux le discours des individus et leurs justifications, s'est justement fondé en réaction aux sociologies critiques et déterministes. Si un cadre purement déterministe est insuffisant pour expliquer les choix individuels, ce qui reviendrait à considérer l'individu comme « *un chien bien dressé qui tracerait son chemin dans un labyrinthe institutionnel »* (Douglas, 1978 : 5), il semble que nous ne pussions pas nous passer d'une analyse des rapports de force structurant les sociétés pour expliquer la capacité de chacun à argumenter : ces rapports de force engendrent en effet des biais en légitimité.

Ensuite, l'économie des grandeurs ne traite pas la question des structures de pouvoir à l'origine de la formation des cités, et des rapports de forces entre elles. Les cités ne sont ni exhaustives, ni figées, elles sont soumises à des évolutions constantes : d'une époque à une autre, d'une société à une autre, ce ne sont pas les mêmes systèmes de valeurs qui sont reconnus. Nous pouvons alors nous nous interroger sur les rapports de pouvoirs qui influent sur leurs évolutions. Pour Frédéric Lordon (1999, 2000), en façonnant nos jugements, la capacité à influer sur les représentations collectives, ou « classifications », constitue un instrument de pouvoir symbolique au cœur des dynamiques économiques : « *Le sens du monde social naît de démarcations, de limites et de frontières tracées à l'intérieur d'un continuum indifférencié. Cette capacité à créer le sens par la démarcation est l'apanage d'un certain pouvoir. Faire surgir du différencié à partir de l'indifférencié, rompre des symétries, fragmenter le continu, c'est là le propre de ce pouvoir symbolique dont les actes de nomination, de catégorisation, d'assignation ou de démarcation sont les instruments typiques*. » (Lordon 1999 : 191).

Au final, les axiomes 4 et 6 du modèle de l'économie des grandeurs sont assez proches de l'économie néo-classique : les individus recherchent tous la maximisation de leur bien-être collectif, ce qui aura pour conséquence une maximisation du bien-être collectif puisque, selon le sixième axiome, l'atteinte d'un bonheur individuel profite à tous les membres de la cité. Nous y décelons là une approche individualiste qui tend à éloigner la question des institutions en leur enlevant tout caractère coercitif.

c. La sociologie économique et l'approche de l'économie plurielle : apports et incomplétude.

Quel cadre pourrait permettre, en se basant sur le même postulat de rationalité que celui de l'économie des conventions, d'interroger également la dimension politique présente dans les coordinations entre les individus et dans leur rapport aux institutions ?

L'école de la régulation (Boyer, 2004 ; Lordon, 1999) offre une analyse des rapports de force mais son prisme macro-économique nous empêche de l'utiliser pour mettre à jour les logiques sous-tendant les coordinations entre acteurs. Si certains auteurs ont investi la question de l'entreprise, la survalorisation de la question des rapports de domination en son sein (Hillenkamp, 2013), tend à la considérer comme le simple reflet des rapports de force traversant le monde à travers la question du partage de la valeur ajoutée entre capital et travail. En ce sens, elle ne nous offre pas le cadre propice pour étudier la pluralité des logiques internes. De plus, du fait du point de vue macro-économique adopté et des lacunes d'analyse des liens de causalité entre comportements individuels ou collectifs et changements institutionnels (Bessy et Favereau, 2003), la théorie de la régulation échoue à restituer une portée normative aux actions individuelles et une capacité de dénonciation aux individus.

La sociologie économique et la socioéconomie peuvent nous apporter des éléments de réponse. En particulier, la question politique peut servir de ligne de fraction en sociologie économique. Celle-ci propose de réinvestir les champs du marché et des relations marchandes d'une approche sociologique, champs traditionnellement abandonnés par les sociologues aux économistes :

« La sociologie économique étudie les faits économiques en les considérant comme des faits sociaux. Les faits économiques supposent, mais aussi engendrent des relations sociales particulières dont l'intérêt occupe une place certes importante, mais qui ne doit pas conduire à négliger le rôle des valeurs et des croyances. » (Steiner, 2011 : 3).

Elle s'appuie sur trois angles d'approche : historique (la construction sociale des relations marchandes), analytique (l'analyse du fonctionnement de certains marchés) et cognitif (sociologie de la connaissance économique).

La définition de Steiner montre que si les institutions collectives, les « valeurs » et « croyances » en particulier, sont prises en compte, elles ne sont pas centrales dans l'approche de la sociologie économique, l'accent étant mis sur les relations sociales encadrant les actes économiques. Or, ce sont bien les institutions en tant que cadres des actions et de la coordination économique que nous voulons étudier pour identifier les logiques sous-tendues. Il nous faut donc maintenant établir quelles approches dans au sein de la sociologie économique pourraient nous offrir ce cadre.

Steiner (2007) a réalisé une étude portant sur les principaux ouvrages de cette discipline. En comptant le nombre de références aux grands auteurs,[9] il distingue deux pôles, dont la ligne de fracture est la question politique : le pôle « politique » et le pôle « académique ». La question politique étant celle qui nous intéresse, nous reprenons ici cette typologie.

Le pôle « académique » est notamment constitué de la sociologie des réseaux sociaux (Granovetter, 1974, 1985, Uzzi, 1999, Uzzi et Lancaster, 2004, DiMaggio et Louch, 1998). Les auteurs concernés investissent plutôt des références à Weber (1921), en s'appuyant sur sa distinction entre rationalité en finalité et rationalité en valeur[10]. En remettant en question à la fois l'approche de l'individu « sous-socialisée » en économie et celle « sur-socialisée » en sociologie, Granovetter (1991 et 2000) appréhende les actions individuelles, y compris dans les transactions, comme encastrées dans des systèmes de relations sociales : il faut analyser le modèle de relations sociales dans lequel s'inscrit le marché pour mieux le comprendre, c'est-à-dire son « *encastrement réticulaire* » (Steiner, 2011). Pour ce qui nous intéresse, cette approche offre l'avantage de

[9] Il aboutit au classement suivant par nombre de références des grands auteurs : Weber (359), Marx (158), Durkheim (127), Polanyi (124), Schumpeter (114), Parsons (85), Veblen (76), Simmel (61), Pareto (37).

[10] La rationalité en valeur correspondant à l'intégration dans ses décisions de normes non orientées vers la simple maximisation marchande : *« Agit d'une manière purement rationnelle en valeur celui qui agit sans tenir compte des conséquences prévisibles de ses actes, au service qu'il est de sa conviction portant sur ce qui lui apparaît comme commandé par le devoir, la dignité, la beauté, les directives religieuses, la piété ou la grandeur d'une cause qu'elle qu'en soit la nature* » (Weber, 1921 : 12).

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

permettre une analyse des décisions et des relations sur le marché prenant en compte des logiques diverses et non seulement marchandes : « *comme dans d'autres domaines de la vie économique, le fait que les relations sociales interviennent dans ce qui n'étaient initialement que des transactions marchandes est fondamental »* (Granovetter, 2000 : 100). Cependant, nous percevons deux limites essentielles.

Premièrement, comme ce que nous avions déjà relevé en ce qui concerne l'économie des conventions, ce modèle ne permet pas d'appréhender les structures sociales qui déterminent les interactions et peuvent relever de rapports sociaux de domination. Là encore, nous retrouvons des critiques adressées par les tenants d'une sociologie critique à l'encontre de la thèse de Granovetter qui, en se concentrant sur un niveau méso, ferait « *disparaître tous les effets de structure et toutes les relations objectives de pouvoir »* (Bourdieu, 1997 : 55, cité par Lemaitre, 2009 : 44). La question est celle du politique et de la possibilité d'analyser au niveau des acteurs, des organisations et de leurs logiques d'actions, le reflet de cadres institutionnels plus généraux. Certains regrettent ainsi le faible apport de la sociologie économique en termes de politiques publiques (Sweberg, 2003).

Deuxièmement, une autre limite concerne l'objet d'étude de Granovetter. L'objectif était d'offrir un éclairage de sociologue sur un objet traditionnellement étudié en économie, le marché, or, son œuvre traite essentiellement de cet objet et l'importance qui lui est accordé pourrait tendre à l'absolutiser (Zelizer, 1988).

Le second pôle, le pôle politique, suivant l'étude de Steiner, regroupe un nombre important de références à l'œuvre de Polanyi et offre une analyse de sa théorie du « réencastrement » en tant que projet de société qui aurait pour vocation de « *faire advenir un monde où l'économie serait remise à sa place, subalterne* » (Steiner, 2007 : 261). Or, selon l'étude de Steiner, ce sont les deux ouvrages qui ont trait à l'économie solidaire au sein de cette étude (Lévesque *et al.,* 2001 et Laville et Cattani, 2006[11]), qui correspondent à ce pôle. Selon Steiner

[11] Respectivement ; LEVESQUE B., BOURQUE G.L., FORGUES E., (2001), *La nouvelle sociologie économique. Originalité et diversité des approches.* Sociologie économique, Desclée de Brouwer, Paris et LAVILLE J.L., CATTANI A.D., (2006), (dir.), *Dictionnaire de l'autre économie*, Folio Actuel, Paris.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

(ibid.), ces approches ne sont pas neutres axiologiquement, car elles se caractérisent par une forte attention portée sur les liens entre politique et économie dans une visée d'engagement politique. Cependant, nous pensons qu'elles peuvent nous apporter un cadre intéressant pour la question qui nous préoccupe. En effet, c'est justement la question de la place du politique dans les logiques internes aux fonds de finance solidaire qui nous interpelle : une approche plaçant au cœur de ses analyses le rapport entre économie et politique peut ainsi nous offrir un cadre pertinent. De plus, la question de la neutralité axiologique est complexe et il n'y a pas de raison de penser qu'interroger cette dimension particulière nuise à la neutralité axiologique du chercheur.

Les auteurs de ce second pôle s'appuient sur l'ouvrage de référence de Polanyi, *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps* (1983, [1944]). En particulier, ils mettent en place un programme de recherche selon différents axes. Deux éléments nous semblent essentiels pour le cadre de notre analyse : la vision plurielle de l'économie et la dimension politique.

Il s'agit d'abord de poursuivre la démarche de Polanyi (1977) de distinction entre l'économie formelle et de l'économie substantive. La première forme, l'économie formelle, renvoie à la logique de mise en relation entre des moyens rares et des fins : elle peut s'assimiler à la vision néo-classique de l'économie. L'économie substantive, elle, doit tenir compte de l'environnement naturel et social de l'homme et des interactions entre les hommes : « *le sens substantif tire son origine de la dépendance de l'homme par rapport à la nature et à ses semblables pour assurer sa survie. Il renvoie à l'échange entre l'homme et son environnement naturel et social. Cet échange fournit à l'homme ses moyens de satisfaire ses besoins matériels*. » (Polanyi, 1975 : 240). Nous le voyons, cette approche correspond à notre cadre institutionnaliste : l'économie ne se confond pas avec le seul marché, celui-ci est une forme que peut prendre la circulation des biens et services, mais il ne constitue ni la première, ni l'unique forme. Les institutions sont centrales pour comprendre comment s'organisent la production et la distribution de biens et services au sein d'une communauté. En s'appuyant sur cette distinction, Polanyi, dans le cadre d'une économie substantive, montre que

différents modes d'échanges peuvent être observés et combinés dans nos sociétés selon le contexte institutionnel. Il en énumère quatre :

- Le marché où l'offre et la demande s'ajustent par le prix selon une relation contractuelle entre acheteur et vendeur.

- La redistribution avec une centralisation de la production et une redistribution selon une relation hiérarchique.

- La réciprocité, basée sur la reconnaissance sur une base symétrique entre les membres d'une communauté et un lien social particulier qui sous-tend ce type d'échange.

- L'échange domestique, enfin, qui repose sur l'autoproduction et la redistribution à l'échelle d'un groupe familial ou d'une communauté.

L'entreprise privée lucrative n'est plus la seule solution efficiente et d'autres formes organisationnelles, ayant des logiques différentes de la seule efficience « économique » (économique ici entendu dans son sens formel), peuvent être appréhendées.

D'autre part, ce sont les notions d' « encastrement » politique du marché et de « double mouvement » de Polanyi que les auteurs du « pôle politique » ont réinvesti pour fonder leur vision de la démocratisation économique. Ces notions sont centrales pour conceptualiser les liens entre marché et société, mais également entre marché et démocratie. Ecrit à la suite de la crise économique de 1929, l'ouvrage *La grande transformation* (1983, [1944]) se propose d'établir une analyse historique pour comprendre les causes de cette crise. L'encastrement d'un marché correspond à l'ensemble des normes, relations sociales et institutions qui l'encadre, le limite, le régule. Deux mouvements peuvent alors se concevoir : celui du désencastrement, qui consiste à progressivement lever les barrières à la réalisation d'un marché autorégulateur et celui, *a contrario,* de l'encastrement, qui vise à l'inscrire dans un cadre démocratique et des institutions. Cependant, même le premier mouvement passe par l'établissement de normes et de régulations publiques (en premier lieu, pour faire respecter la libre concurrence). Le marché auto-régulateur est, de ce fait, une utopie : il ne peut exister sans un cadre institutionnel lui permettant d'exister. Il est également une illusion car il s'appuie,

pour exister, sur la société en tant que telle, et d'autres principes, créés par la société, nécessaires à son épanouissement. S'établissant en sapant les fondements mêmes de la société, le marché auto-régulateur n'est qu'une fiction autodestructrice.

Les théories récentes de l'économie plurielle (Laville, 1994, Hillenkamp, 2009, Hillenkamp et Laville, 2013 notamment), correspondantes au « pôle politique » de la sociologie économique, sont construites sur les principes d'intégration polanyiens et la notion d' « encastrement ». Le programme de recherche consiste alors à analyser les initiatives économiques actuelles qui s'inscrivent dans des logiques plurielles et posent *« la question des institutions en mesure d'assurer cette pluralisation de l'économie pour l'inscrire dans un cadre démocratique* » (Laville, 2005 : 45). L'analyse de cette pluralité économique se réalise en partie par une prise en compte de la pluralité des ressources de l'organisation, et non des seules ressources marchandes et monétaires du bilan comptable (Laville et Nyssens, 2001). Les relations sur lesquelles l'organisation est fondée étant diverses, les ressources en émanant sont de natures différentes : en plus des ressources marchandes, elles peuvent être redistributives (subventions) et réciprocitaires (dons, bénévolat). Une telle approche implique de ne pas considérer les seules ressources monétaires. Nous reviendrons dans les chapitres suivants sur une description détaillée de cette approche. Si celle-ci ne peut suffire pour appréhender la pluralité des logiques à l'œuvre dans une organisation, elle n'en demeure pas moins l'un des axes importants d'analyse.

Nous retrouvons au sein de ce cadre théorique les deux fondements qui nous intéressaient pour répondre à notre question : une vision de l'économie non réduite au seul marché, et une analyse en termes politiques. Cependant nous décelons également quelques lacunes pour répondre à notre problématique.

D'abord, les quatre principes d'intégration ne nous semblent pas correspondre aux questions que nous avions soulevées quant aux logiques sous-tendant les actions dans les organisations étudiées. En effet, si ces quatre principes d'intégration sont pertinents pour analyser la pluralité économique à l'échelle d'une société et sont très intéressants pour notre analyse dans une approche générale, ils nous semblent limités pour étudier la pluralité des logiques d'actions

à l'échelle d'une organisation pour deux raisons. D'une part, le faible nombre des principes d'intégration limite la finesse potentielle de l'analyse lorsque l'on en vient à considérer les logiques dans une organisation. D'autre part, et de manière plus fondamentale, même si les principes d'intégration sont multiples, c'est toujours dans l'économique qu'ils se fondent : l'intérêt matériel est toujours le mobile de la vie sociale. Encore une fois, l'économie (même substantive) est le contexte général sur lequel se développent la société et la culture : elle est première. La définition extrêmement générale de l'économie substantive pourrait être étendue à toute chose, à tout fait social utile à notre survie : l'amour maternel, les rapports amoureux, etc. Cette critique a notamment été formulée par Louis Dumont dans la préface de *La Grande Transformation* : « *ici on peut se demander si Polanyi n'a pas à vrai dire tourné court ; ayant critiqué l'économie comme idée, il a pensé à la conserver comme chose* » (Préface de Polanyi, *ibid.* p.20). Au fondement de cette critique, c'est le rapport de l'homme à la nature et la conception des besoins qui sont questionnés. Les besoins peuvent être considérés comme naturels, socialement influencés ou monopolisés (Illich, 1973) ou encore entièrement construits par la société qui constitue leur existence même et fait advenir le sujet comme individu de besoins (Baudrillard, 1969). Dans une vision naturalisée des besoins, l'ensemble des rapports sociaux sera conditionné par ceux-ci et soumis à l'économie dans un sens substantif. Ainsi, selon Ivan Illich, *« Le discours des besoins devient le moyen par excellence de réduire les gens à des unités individuelles associées à des exigences d'inputs (...) Le phénomène humain ne définit donc plus par ce que nous sommes, ce que nous faisons, ce que nous prenons ou rêvons, mais par la mesure de ce dont nous manquons, et donc, dont nous avons besoin* » (Illich, 2004 : 65). Polanyi fonde ses analyses sur les anthropologues économiques, Malinowski (1968) et Sahlins (1972), en considérant la culture comme déterminée par le fait que *« tout homme doit manger, respirer, dormir, se reproduire et éliminer ses déchets, où qu'il soit et quelle que soit sa civilisation.* » (Malinowski, 1968 : 66) : c'est bien dans une vision naturelle qu'il inscrit sa conception des besoins. Finalement, nous pouvons nous demander dans quelle mesure, Polanyi, en ne pouvant penser une sphère sociale autonome par rapport à l'économie substantive n'applique pas, lui aussi, un économisme réducteur. Pour ce qui nous intéresse, en effet, nous percevons qu'il pourra exister des logiques propres aux organisations étudiées dont les

fondements et les fils directeurs sont autonomes vis-à-vis de l'économie, même entendue au sens d'économie substantive. Dans cette perspective, le modèle des cités proposé par l'économie des grandeurs nous paraît pouvoir apporter des explications en termes de logiques d'actions sans mobile économique.

De plus, un point critique de l'apport de Polanyi et son réinvestissement par la suite par les théoriciens de l'économie plurielle, se situe dans leur vision du marché. S'ils introduisent une vision plurielle de l'économie, le marché est parfois appréhendé selon les seules logiques marchandes :

« Dans les écrits qui promeuvent une économie plurielle et solidaire, le marché est ainsi généralement appréhendé selon une forme qui ressemble beaucoup au modèle de la théorie économique. C'est par exemple le cas dans l'ouvrage de Laurent Gardin [2006] qui, alors qu'il décrit pourtant finement la diversité des formes de réciprocité, ne pense le marché qu'à travers son caractère intéressé, impersonnel et concurrentiel. Or, chacune de ces trois caractéristiques est sujette à caution dès que l'observation se déplace au niveau des marchés concrets. » (Le Velly, 2012 : 18).

C'est l'une des critiques les plus importantes de Zelizer (1988) quand elle traite des « *mondes hostiles* ». Selon elle, il n'y a pas de séparation entre le marchand et l'intime : l'enchevêtrement entre ces sphères existe dans les deux sens, avec une monétarisation qui influence les relations sociales et celles-ci qui influencent la circulation de l'argent, dans le cas notamment du marquage social de la monnaie (l'argent qu'un parent donne à son enfant pour un but précisn par exemple). Thévenot (1994) et Gadrey (2000) nous invitent à étudier plutôt les tension et les articulations entre les logiques multiples qui s'expriment dans chacun des trois pôles, marchands, non marchands et non monétaires plutôt que leur hybridation. Notre cadre d'analyse est plus en adéquation avec cette approche : il s'agit de définir, à l'intérieur de pôles marchands, non marchands et non monétaires, les logiques en tension, non de « réifier » les différentes activités en les réduisant à leur simple inscription marchande, non marchande ou non monétaire et en les opposant.

En conclusion de cette sous partie, nous soulignons l'intérêt que nous portons à l'économie des grandeurs qui permet de penser l'articulation entre

l'individu et l'organisation dans un cadre pluriel et ne réduit pas les logiques au seul intérêt économique (même dans un sens substantif). De plus, les théoriciens de l'économie plurielle nous permettent d'ajouter une approche en terme politique à ce cadre qu'une vision trop individualiste tendrait à omettre.

Nous avons ainsi dressé les contours de la vision de la rationalité et du rapport entre individu et collectif dans laquelle nous nous situons. Il nous faut maintenant aborder un nouvel échelon, celui propre à notre étude, l'organisation : quel cadre théorique institutionnaliste, cohérent avec notre vision de la rationalité, peut permettre d'analyser le fonctionnement d'une organisation ?

B - Les logiques institutionnelles pour appréhender les organisations dans un cadre pluriel.

Notre question porte sur des organisations de finance solidaire : puisque nous avons établi le cadre de la rationalité sur lequel nous fondons notre analyse, il nous faut maintenant établir quelle conception de l'organisation est en cohérence avec cette approche, et quel cadre théorique pourra être mobilisé.

1 - Du néo-institutionnalisme sociologique aux approches par les logiques institutionnelles : vers une vision plurielle et dynamique de l'organisation dans son environnement.

Pour appréhender les mécanismes accompagnant l'émergence d'une organisation dans une perspective autre que celle du seul marché, un détour par la sociologie des organisations et notamment le néo-institutionnalisme sociologique (DiMaggio et Powell, 1983, Scott et Meyer, 1991, Hollingsworth, 2000) peut nous éclairer, avec en particulier le travail lié à la légitimation de la structure dans son rapport à son environnement. Nous constaterons les limites initiales d'une telle approche pour avancer vers un cadre plus adéquat ; celui des logiques institutionnelles.

a. Le concept d'isomorphisme institutionnel et ses limites.

Avec le néo-institutionnalisme sociologique, l'organisation n'est plus appréhendée en tant qu'alternative efficiente au marché mais à l'aune du processus de légitimation mis en place en interne et qui l'inscrit au sein d'un environnement contraignant. Elle n'est pas un ajustement déterminé par son environnement mais un construit humain. Le modèle précurseur est celui de l' « *isomorphisme institutionnel* » (DiMaggio et Powell, 1983). Nous reviendrons, dans la seconde partie de ce chapitre, en détail sur ce concept : nous l'abordons ici seulement pour comprendre ce en quoi il permet d'appréhender une organisation au-delà de sa simple fonction maximisatrice sur un marché. L'isomorphisme est un processus par lequel une organisation se conforme aux normes et aux règles contraignantes du champ organisationnel dans lequel elle évolue, selon trois mécanismes (coercitif, mimétique et normatif). Les décisions ne sont pas prises en fonction d'un calcul d'efficience mais sont fondées sur la question de la légitimité de la structure pour sa survie. Des travaux en sciences de gestion (Meyer et Rowan, 1977, Carruthers, 1995) démontrent l'existence de mythes rationnels qui ont pour vocation de légitimer l'organisation en lui donnant l'apparence du choix rationnel. Ce sont des prescriptions véhiculées dans l'environnement de la structure définissant les méthodes rationnelles d'optimisation pour l'organisation.

Cependant, le rôle de ces mythes est plus symbolique qu'efficient à cause de l'éloignement entre ceux-ci et les pratiques réelles dans une organisation. Nous retrouvons ici de nombreux travaux (Sponem, 2010, Fernandez-Revuelta Perez et Robson, 1999, Kostova et Roth, 2002, Siti-Nabiha, 2000) portant sur le « découplage » entre la structure formelle, qui se conforme, pour légitimer l'organisation aux mythes rationnels, et les pratiques réelles dans les organisations tournées vers la recherche de l'efficience. De manière réciproque, l'organisation a une action sur son environnement en mettant elle-même en place des mécanismes de production institutionnelle. Elle peut être productrice de mythes institutionnels (Carruthers, 1995) et acquérir ainsi une reconnaissance et une légitimité forte au sein de son champ organisationnel.

En mettant l'accent sur le processus de légitimation de l'organisation, ces approches institutionnalistes, partant du concept d'isomorphisme, permettent de

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

penser l'organisation en dehors du simple mécanisme de rationalité économique et offrent également un cadre pour analyser les rapports entre l'organisation et son environnement.

Les deux limites majeures de ces approches, pour notre cadre d'analyse, se situent dans la vision déterministe de l'organisation et la difficulté à prendre en compte un niveau micro pour analyser les processus institutionnels. Ces limites nous offrent les deux axes qui vont nous permettent de restituer les approches néo-institutionnalistes nous intéressant et d'élaborer ainsi notre cadre d'analyse.

Premièrement, ces approches focalisent leur attention sur les processus conduisant à l'homogénéité des organisations au sein d'un même champ (Greenwood et Meyer, 2008), laissant penser à une forme de déterminisme de celles-ci au sein d'un même contexte institutionnel. Ce sont sur les études qui analysent la manière dont les organisations « filtrent » les prescriptions institutionnelles multiples en établissant leurs stratégies que nous devrons baser notre cadre d'analyse.

Deuxièmement, les comportements individuels et le niveau micro doivent être centraux dans l'analyse : conformément au cadre de la rationalité que nous avons établi, ce niveau est important pour prendre en compte les interactions réciproques entre une organisation et son environnement.

b. Introduction au concept de logiques institutionnelles.

Répondant à ces limites, des auteurs issus des théories néo-institutionnelles (Alford et Friedland, 1985, Friedland et Alford, 1991, Thornton, 2004, Lounsbury, 2007) ont récemment introduit la notion de logiques institutionnelles. Le terme a été utilisé pour la première fois par Alford et Friedland, en 1985, pour décrire les pratiques et croyances contradictoires inhérentes à nos sociétés contemporaines. Friedland et Alford (1991) puis Thornton (2004) ont établi les fondements théoriques des logiques institutionnelles en identifiant six ordres institutionnels, reposant sur des institutions centrales (le marché, l'Etat, la démocratie, la famille, la religion, l'entreprise) et véhiculant chacun une logique institutionnelle propre. Thornton, Ocasio et Lounsbury (2012) y ont ajouté la communauté. L'objectif de ce modèle est d'étudier le lien entre individus,

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

organisations et sociétés en rejetant à la fois les théories du choix rationnel et les approches macro qui prévalaient auparavant dans les théories institutionnalistes.

Ce modèle permet ainsi de répondre aux deux critiques soulevées précédemment.

D'abord, les ordres institutionnels et les logiques institutionnelles constituent des idéaux types (Thornton and Ocasio, 2008) particulièrement opératoires pour analyser les conflits et les consensus entre les différentes logiques traversant une société. Elles offrent ainsi une vision plurielle de l'environnement institutionnel au sein duquel une organisation apportera une réponse stratégique sans être déterminée par son environnement : l'accent n'est plus porté sur les processus d'homogénéisation, mais sur ceux de transformation de l'organisation. (Lounsbury, 2008, Thornton and Ocasio, 1999, Haveman and Rao, 1997). Une telle acception de la société et du rapport entre individus, organisations et institutions offre un cadre institutionnel hétérogène au sein duquel les individus et les organisations ont une capacité d'agence :

« *Considérer la société comme un système interinstitutionnel admettant des logiques fondées sur des ordres institutionnels contradictoires permet d'analyser et de conceptualiser différents facteurs d'hétérogénéité et une capacité d'agence des acteurs. Il n'y a pas une source unique de rationalité, comme dans les approches systémiques, mais des sources multiples. Plutôt que d'admettre l'homogénéité et l'isomorphisme des champs organisationnels, l'approche par les logiques institutionnelles appréhende chaque contexte comme potentiellement influencé par les logiques sous-tendant différentes sphères sociétales.* » (traduction de l'auteure d'après Thornton et Ocasio, 2008 : 104)[12]

De plus, les logiques institutionnelles offrent une perspective micro-économique plus importante et permettent de relier les décisions et comportements individuels aux institutions. Les premières études portant sur les

[12] «Viewing society as an inter-institutional system allows sources of heterogeneity and agency to be theorized and to be observed from the contradictions between the logics of different institutional orders. There is not just one source of rationality, as in world systems approaches, but multiple sources. Rather than positing homogeneity and isomorphism in organizational fields, the institutional logics approach views any context as potentially influenced by contending logics of different societal sectors." (Thornton et Ocasio, 2008 : 104).

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

logiques institutionnelles (Ocasio, 1997, Thornton, 2002) avaient pour point de départ l'analyse empirique des processus de décisions en entreprise, en mettant à jour que les logiques institutionnelles constituent des systèmes orientant les décisions. Ce point étant central pour notre analyse, nous partirons de celui-ci pour donner une définition des logiques institutionnelles.

Les logiques institutionnelles constituent des systèmes socialement partagés de croyances, règles, normes, pratiques, qui structurent les interrelations entre individus, organisations et société, et qui façonnent les décisions et les actions des acteurs (individus et organisations) (Thornton, 2002, 2004) à travers trois processus coexistants (Hirsch, 1997) ; un processus coercitif, un processus normatif et un processus culturo-cognitif.

Concernant le processus coercitif, les logiques institutionnelles peuvent revêtir des éléments de régulation sous la forme de réglementations (DiMaggio, 1991) auxquelles les acteurs se soumettent pour éviter de subir les pénalités pour non-conformité (Hoffman, 1999).

Le processus normatif désigne le système de valeurs et de codes professionnels que les logiques institutionnelles véhiculent : ils définissent à la fois les objectifs en termes sociaux et professionnels et les marches à suivre par les acteurs. Jackall (1988), par une étude ethnographique en entreprise portant sur les conflits éthiques, a mis en lumière cette dimension normative mais aussi les contradictions au sein d'une même institution.

Le processus culturo-cognitif correspond aux habitudes de pensée et de raisonnement, aux conceptions et symboles partagés, à la culture commune (Scott et Meyer, 1994) que les logiques institutionnelles englobent et qui conditionnent les comportements (DiMaggio, 1991 et 1997) en orientant notre appréhension de la réalité (Berger et Luckmann, 2003).

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

c. Les logiques institutionnelles comme liens entre institution et action.

Il est important, encore une fois, de distinguer les différents niveaux : un niveau sociétal, dans lequel les logiques d'action constituent des modèles d'activités et un niveau micro, où elles prennent formes dans des actions et des interrelations concrètes. Les logiques d'action sont « *des systèmes symboliques qui possèdent des référents non observables, absolues (...) et des relations sociales observables qui les concrétisent.* » (Friedland et Alford, 1991). Les logiques institutionnelles indiquent quel comportement est attendu dans le cadre d'un ordre institutionnel donné : elles constituent le pont entre action et institution ; entre le niveau de l'organisation ou de l'individu et celui de la société. Dans ce cadre, le concept de logique d'action incarne au niveau micro la logique institutionnelle (Thornton et Ocasio, 2008). Bhappu (2000) a montré comment les institutions au niveau de la société (le système familial traditionnel japonais) façonnent les logiques des firmes japonaises. La logique d'action rationnalise implicitement pour chaque individu la relation entre les moyens et des fins sous-jacentes. Elle peut être explicitée quand les individus justifient le recours à tel ou tel moyen.

Ocasio (1997) a établi les deux mécanismes par lesquels les logiques institutionnelles encadrent le processus de décision en structurant l'attention : il s'agit d'abord de la constitution d'un ensemble de valeurs qui ordonne la légitimité, la pertinence et l'importance des problèmes ; il s'agit ensuite de fournir aux décideurs une compréhension de leurs intérêts et de leurs identités. Le rapport entre individu et institution comporte une portée normative, en termes de règles de comportements à adopter: pour Jackall, les logiques institutionnelles sont « *un ensemble complexe de règles, récompenses et sanctions, construit socialement et de manière fortuite, que les hommes et les femmes créent et recréent dans leur environnement particulier d'une manière telle que leurs comportements peuvent être prédictibles et réguliers* »[13] (traduction de l'auteure d'après Jackall, 1988 : 112).

[13] « the complicated, experientially constructed, and thereby contingent set of rules, premiums and sanctions that men and women in particular contexts create and recreate in such a way that their behavior and accompanying perspectives are to some extent regularized and predictable."(Jackall, 1988 : 112)

Ce lien tissé entre institution et action permet d'envisager la capacité d'agence des organisations et des individus et répond ainsi parfaitement à la critique établie plus haut concernant une approche de l'organisation en termes d'isomorphisme :

« *En établissant un lien entre les institutions et l'action, l'approche par les logiques institutionnelles lie les perspectives structuralistes macros et les approches processuelles, plus micro. Les formes organisationnelles contextualisées sont reliées aux croyances et pratiques des environnements institutionnels plus larges, contredisant ainsi les théories de l'isomorphisme et de la diffusion*. »[14] (traduction de l'auteure d'après Thornton et Ocasio, 2008 : 100)

d. Logiques institutionnelles et groupes internes : la question du politique.

Des études récentes ont posé la question du conflit entre les différentes logiques institutionnelles au sein d'une organisation au travers leur défense par des groupes internes dans l'organisation représentant les différentes logiques, c'est-à-dire les groupes de personnes qui partagent des cadres normatifs et cognitifs communs. Il s'agit d'analyser ce en quoi un conflit institutionnel peut avoir des issues différentes, le rapport de force entre les groupes internes défendant les différentes logiques institutionnelles. Ainsi, Greenwood et Hinings (1996) ont montré que l'organisation aura une résistance plus forte face à une pression institutionnelle externe si un groupe interne supporte une logique alternative. Une étude en Corée (Kim *et al.*, 2007) a mis en évidence le lien entre un changement institutionnel lié au système de représentation universitaire et les différents groupes sociaux au sein de l'université. Montgomery et Oliver (1996) ont montré comment, selon les hôpitaux et le rapport de force entre patients et personnel soignant, les politiques concernant la confidentialité des données médicales pouvait varier en suivant les logiques de l'un ou l'autre groupe. Dans l'étude de Livne et Tarandach (2008) concernant les logiques sous-jacentes au sein des agences d'architectes, le lien entre logique dominante et compétences professionnelles valorisées est explicité : le service des clients pour la logique

[14] « By providing a link between institutions and action, the institutional logics approach provides a bridge between the macro, structural perspectives (…) and (…) more micro, process approaches. Situated forms of organizing are linked with beliefs and practices in wider institutional environments in ways that address the critique of isomorphism and diffusion studies." (Thornton and Ocasio, 2008: 100)

marchande, la qualité des constructions pour la logique professionnelle, la gestion des aménagements pour la logique publique.

Battilana et Dorado (2010) ont étudié les tensions sur l'identité de la structure qu'entraînent les conflits entre logiques institutionnelles : le recrutement et la socialisation à l'intérieur de l'organisation sont alors des éléments centraux pour assurer une coordination entre les membres représentant les différentes tensions. La socialisation dans une organisation renvoie au processus d'acquisition par un individu des croyances, valeurs, comportements, orientations et compétences nécessaires pour exercer son rôle et sa fonction dans l'organisation (Fischer, 1968, Van Maanen, 1976). La définition d'une identité organisationnelle comme réceptacle commun peut alors permettre de dépasser les conflits institutionnels en les transcendant.

Cependant, cette incarnation des logiques institutionnelles au sein des groupes sociaux de l'organisation ne doit pas éluder le fait que certains membres de l'organisation peuvent ne pas avoir été exposés et socialisés aux tensions traversant l'organisation et faire ainsi preuve d'un « *engagement indifférent* » (Greenwood et Hinings, 1996).

Cette approche permet d'envisager la manière dont les individus et les groupes, par leur capacité d'agence, fondent des stratégies mobilisant les logiques institutionnelles et répondent aux limites que nous avions constatées dans la première partie sur l'absence de la question du politique dans le modèle de l'économie des grandeurs. La question du recrutement et de la socialisation des membres de l'organisation (D'Aunno et al, 1991, Lounsbury, 2001) constitue un élément central dans le rapport de force entre logiques institutionnelles. Dans le domaine de la finance, Lounsbury (2002) a montré que le passage d'une logique réglementée à une logique de marché a été rendue possible par la diffusion de nouvelles théories financières par les associations professionnelles : les acteurs, lors des phases de socialisation, gagnant en légitimité par leur adhésion à ces théories, elles sont devenues dominantes. Dans cette optique, Thornton et Ocasio (1999) ont étudié le lien entre logiques institutionnelles et rapports de force : si, sous une logique éditoriale, la structure de pouvoir est déterminée par la relation

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

entre auteurs et éditeurs, sous une logique marchande, elle l'est par la compétition sur le marché.

En résumé, le concept de logique institutionnelle offre aux sciences de gestion une perspective micro-économique plus importante par rapport aux approches néo-institutionnelles antérieures, et permet de réhabiliter la notion d'agence des individus et des organisations, sans entrer dans une perspective individualiste exclusive. Les logiques institutionnelles constituent un outil opératoire pour penser le rapport entre individu et institutions : elles permettent d'expliquer les systèmes dans lesquels les individus et les organisations vivent, se reproduisent et donnent du sens à leurs actions (Thornton and Ocasio, 1999 : 804). Elles offrent la possibilité de modéliser une organisation évoluant dans un environnement pluriel d'un point de vue institutionnel. Ce cadre théorique nous permettra de rendre compte : d'une part, de la pluralité des logiques à l'œuvre dans une organisation ; d'autre part, du rapport entre l'organisation et son environnement.

Il nous faut maintenant détailler le concept de logique institutionnelle en nous replaçant à l'échelle d'une organisation : quel cadre théorique en sciences de gestion mobiliser afin d'analyser la gestion de logiques institutionnelles plurielles dans une organisation hybride ?

2- Les logiques institutionnelles pour comprendre la pluralité des logiques internes d'une organisation hybride.

A travers la littérature néo-institutionnelle, les organisations qui combinent des logiques institutionnelles diverses, voire contradictoires, sont désignées par le terme « hybrides » : la stabilisation organisationnelle pour répondre à ces différentes logiques est particulièrement difficile à élaborer, d'autant qu'il n'existe aucun modèle préétabli pour ces organisations (Scott et Meyer, 1991).

Le rapport entre individu et organisation, analysé à travers les différentes logiques institutionnelles, est à appréhender dans les deux sens. D'abord, comme le cadre de la rationalité que nous avons défini nous invite à le considérer, les individus sont orientés et empreints des logiques institutionnelles sous-jacentes à l'organisation mais ils ne sont pas déterminés par celles-ci : ils détiennent une

capacité de création institutionnelle et influent sur les logiques institutionnelles. Ainsi, une organisation est toujours dynamique, en évolution constante, du fait de l'action réciproque des membres sur l'organisation, et de l'organisation sur les membres. L'organisation hybride est à la fois holographique, dans le sens où tous les membres partagent les valeurs et l'importance de la mission de l'organisation, et idéographique, dans le sens où les identités organisationnelles varient en fonction des logiques institutionnelles auxquelles sont rattachés les membres (Albert et Whettten, 1985, Ashforth et Mael, 1989).

Quel est alors le cadre théorique pour analyser de telles organisations ?

En nous basant sur une revue de la littérature concernant les logiques institutionnelles, nous pouvons préciser notre cadre d'analyse. Certains travaux se sont focalisés sur le processus de domination d'une logique sur les autres (Thornton, 2002, Haveman et Rao, 1997, Lounsbury, 2002 ; Suddaby et Greenwood, 2005, Thornton et Ocasio, 1999, Scott *et al.*, 2000, Borzaga et Solari, 2001), témoignant ainsi d'une vision relativement stable de l'environnement institutionnel. D'autres insistent sur la pluralité et la coexistence des logiques institutionnelles (Meyer et Rowan, 1977, Friedland et Alford, 1991, Boltanski et Thévenot, 1991). C'est dans cette seconde perspective que nous nous inscrivons : il nous faut présenter une revue de la littérature correspondante.

a. Domination d'une logique sur une autre.

Des analyses rapportent la possible éviction d'une logique institutionnelle sur une autre dans des milieux aussi variés que les musées d'art (DiMaggio, 1991), l'édition (Thornton et Ocasio, 1999 et Thornton, 2002), le marché des crédits (Haveman et Rao, 1997), la finance (Lounsbury, 2002), les soins (Montgomery et Olivier, 1996), les cabinets comptables et juridiques (Suddaby et Greenwood, 2005).

DiMaggio (1991) met en évidence les deux logiques issues d'idéaux types concernant les musées d'art : le modèle « Gilman », véhiculé par les curateurs et les collectionneurs et une vision élitiste de l'art, et le modèle « Data », défendu par une nouvelle classe de professionnels voulant élargir et démocratiser l'accès à l'art. Ces oppositions fortes ont conduit à la structuration du champ

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

organisationnel, avec la constitution d'associations de professionnels, la standardisation des savoirs et une définition collective du champ. C'est finalement la logique des chiffres qui l'a emporté, mais cette opposition a permis la construction du champ. Thornton et Ocasio (1999) ont étudié, dans le champ de l'édition, le passage d'une logique professionnelle à une logique de marché.

Montgomery et Oliver (1996) ont analysé les logiques contradictoires entre patients et médecins au sujet des politiques de traitement des informations sur le SIDA concernant les patients. Si le droit individuel et le respect de la confidentialité priment pour les patients, la logique de l'information systématique du médecin dans une perspective de qualité du soin prédomine pour les soignants. Ils montrent que l'éviction de la logique des patients en faveurs de la logique des médecins provient de la position de domination du corps soignant dans l'hôpital. Zilber (2002) a étudié, dans un centre israélien d'aide aux victimes de viol, le passage d'une logique féministe à une logique thérapeutique, notamment avec la venue de nouveaux membres.

D'autres travaux se concentrent sur les facteurs de l'incompatibilité entre plusieurs logiques institutionnelles. Kent et Dacin (2013) ont établi le concept de perméabilité entre des logiques institutionnelles en analysant le champ de la microfinance traversé par deux logiques ; commerciale et de réduction de la pauvreté. Selon eux, la logique commerciale a tendance à remplacer la logique de réduction de la pauvreté. Ce mécanisme est inéluctable quand les acteurs développent des reportings légitimant leur activité auprès des actionnaires. Les logiques sont dites perméables quand elles sont influençables par une autre logique, comme c'est le cas ici pour la logique de réduction de la pauvreté. Leur degré de perméabilité dépend de leur caractère ambigu : plus une logique est ambiguë et plus elle sera sujette à interprétation et modification.

La limite majeure de telles approches se situe dans le fait qu'elles postulent l'existence d'une stabilité institutionnelle, perturbée seulement pendant les périodes de transition, de passage d'une logique dominante à une autre. Au contraire, et *a fortiori,* dans les organisations hybrides, nous pouvons constater que des logiques différentes, voire antagonistes, coexistent sur de longues périodes et sont à la source des stratégies des organisations. Quelles autres

approches institutionnalistes peuvent alors nous offrir le cadre adéquat à une telle vision ?

b. Coexistence d'une pluralité de logiques institutionnelles : hybridation, conflit.

En s'appuyant sur l'approche pluraliste de la rationalité institutionnelle de Meyer et Rowan (1977), des auteurs institutionnalistes ont mis en avant la possibilité de coexistence de plusieurs logiques institutionnelles : l'environnement institutionnel est fragmenté, contesté, dynamique. Au sein d'une forme organisationnelle, plusieurs logiques institutionnelles peuvent être présentes, voire s'hybrider. (Jones et Livne-Tarandach, 2008, Glynn et Lounsbury, 2005, D'Aunno, Sutton et Price, 1991, Pache et Santos, 2010, Thornton, Jones, et Kury, 2005).

Selon leur degré de perméabilité, comme nous l'avons défini préalablement, les logiques institutionnelles subiront des changements et des modifications d'ordre différent : la pluralité des logiques institutionnelles peut provoquer des situations de conflits entre elles ou au contraire des hybridations (Pache et Santos, 2010) si elles sont très perméables.

Thornton et se co-auteurs (2012 : 164) proposent une typologie des formes de changement de logiques institutionnelles selon deux axes : la transformation (une logique sera alors remplacée par une autre, combinée avec une autre ou scindée) et le développement (une logique se renforcera, s'étendra ou se rétractera).

Scott et ses co-auteurs (2000), dans le domaine de la santé, pointent l'hybridation entre des logiques professionnelles, managériales et gouvernementales. Ils ont analysé les changements survenus au sein du système de santé de Bay Area, autrefois dominé par la logique professionnelle, par le changement de rapport de force entre les différentes logiques : celles des professionnels de la santé, de l'Etat et du marché. En particulier, la logique de l'Etat, en important de nouvelles normes de régulations, a désinvesti les professionnels de santé de leur pouvoir au profit des managers, issus de la logique de marché. Juan Almandoz (2012) a pu étudier, au sein de banques locales,

comment la coexistence de logiques communautaires et financières pouvait expliquer une plus grande stabilité des banques parvenant à équilibrer ces logiques, notamment grâce à l'appartenance communautaire des fondateurs. Cela n'est pas sans rappeler les logiques sous-tendues dans le domaine de la microfinance déjà évoquées (Cohen et Wright, 2003).

En étudiant les critiques de presse, Glynn et Lounsbury (2005) ont pointé l'hybridation entre des logiques de marché et des logiques esthétiques au sein de l'Atlantic Symphony Orchestra. Grâce à une étude empirique en France sur les entreprises de travail temporaire d'insertion, Pache et Santos (2010, 2011) ont répertorié des situations où les conflits entre logiques institutionnelles peuvent conduire à des blocages opérationnels, tandis qu'une conciliation peut être élaborée sur le plan symbolique. Fligstein (1990) a identifié trois logiques guidant les décisions de gouvernance d'une firme selon des conceptions du contrôle différentes : l'industrie, le marketing et la finance. Au sein des cabinets d'architectes, ce sont trois logiques (marchandes, professionnelles et publiques) qui coexistent et s'hybrident pour répondre à des intérêts divergents (Jones et Livne-Tarandach, 2008).

Nous retenons, de ces différentes études, le possibilité d'appréhender, à l'échelle d'une organisation ou d'un champ, l'hybridation et l'évolution des logiques institutionnelles. Elles nous offrent des exemples méthodologiques pour identifier les logiques sous-tendues.

c. Pluralité institutionnelle et réponse organisationnelle : quelle gestion de la pluralité institutionnelle par les organisations ?

Face à un contexte institutionnel pluriel, les réponses élaborées sont propres à chaque organisation et ses spécificités. Les travaux des chercheurs institutionnalistes se sont de plus en plus intéressés aux spécificités de chaque réponse organisationnelle face à un environnement pluriel.

Des études institutionnalistes (Clemens, 1993, Clemens and Cook, 1999, Dorado, 2001 et 2005, Friedland and Alford, 1991) ont mis en évidence que l'existence de logiques institutionnelles multiples, voire contradictoires, en déstabilisant le cadre organisationnel et en remettant en question des arrangements

institutionnels antérieurs, amène l'organisation à émettre des choix stratégiques. Ainsi, les logiques institutionnelles antagonistes traversant une organisation peuvent constituer des moteurs à l'action (Seo et Creed, 2002) : en remettant en question les groupes sociaux composant une organisation, l'existence d'une pluralité institutionnelle fournit une motivation et un cadre à l'action pour surmonter les antagonismes.

Kraatz et Block (2008) ont montré que les organisations hybrides peuvent adopter quatre types de comportements pour traiter l'hétérogénéité institutionnelle :

-la négation d'une logique institutionnelle en activant des démarches politiques internes.

-la compartementalisation entre les différentes logiques en créant des unités organisationnelles propres à chaque logique ; celles-ci n'étant alors plus combinées mais traitées séparément.

-La médiation entre les différentes logiques avec la mise en place de démarches de coopération

-L'institutionnalisation (Selznick, 1957) avec la création d'une organisation singulière, idiosyncrasique, qui transcendent les conflits institutionnels. L'organisation est institutionnalisée si elle constitue un véhicule à partir duquel ses membres poursuivent leurs aspirations et idéaux.

Plus largement, cette revue de la littérature sur les logiques institutionnelles nous invite à approfondir le lien entre pluralité institutionnelle et réponse apportée par l'organisation. Notre problématique porte sur les capacités des fonds citoyens à proposer des réponses aux problèmes sociaux identifiés. Quels sont les apports de l'approche institutionnaliste pour comprendre ce en quoi l'organisation peut être vectrice de changement institutionnel ?

C – L'organisation comme institution et son rapport à l'environnement.

Les logiques institutionnelles comportent l'avantage de se situer aux différents niveaux : ceux de l'individu, de l'organisation et de la société et de les relier entre eux. Afin de comprendre ce que peuvent nous apporter les approches institutionnelles dans l'analyse de la capacité des organisations à être vectrices de changement social, il nous faudra dans un premier temps restituer l'analyse en termes de champ organisationnel avant d'élaborer notre conception de la capacité d'innovation sociale par les organisations.

1 – La notion de champ organisationnel et les forces contraignantes pesant sur une organisation.

a. Champs organisationnels.

Les champs organisationnels constituent le niveau où s'élaborent les logiques qui traversent et conditionnent les pratiques organisationnelles. Ils regroupent « *les fournisseurs clefs, les clients, les agences de régulations, les autres organisations qui produisent des biens ou services similaires* » (DiMaggio et Powell, 1983 : 148). Cependant, leur définition n'est pas seulement matérielle et physique : ils comprennent des membres, des compréhensions partagées et des règles (Mazza et Pedersen, 2004).

La structuration des champs correspond à leur capacité à émettre des règles et des normes, c'est-à-dire à exercer des forces contraignantes sur les organisations. Elle est très variable d'un champ à un autre. Les auteurs institutionnalistes ont analysé les différentes configurations des champs organisationnels pour en tirer des typologies. Celles-ci permettent de comprendre de manière plus précise l'émergence et la caractérisation des forces qui contraignent l'organisation. DiMaggio et Powell (1983 : 148) ont établi les quatre étapes de structuration d'un champ qui correspondent à leur niveau de maturité :

-l'augmentation des interactions entre les organisations du champ,

-l'émergence de structures inter-organisationnelles de domination et de modèles de coalition où chaque acteur du champ occupe une position,

-l'augmentation de la diffusion d'informations dans le champ,

-la prise de conscience des acteurs comme appartenant au champ et de leur intérêt à le défendre collectivement.

Cornelius (2005) a étudié la tendance à l'homogénéisation des pratiques qui accompagne la structuration du champ du capital risque : les acteurs auront tendance à prendre des positions plus conservatrices, privilégier les secteurs moins risqués, les phases de développements plus tardives et des montants d'investissements plus importants.

A la suite de Letts, Ryan et Grossman (1997), Moody (2008) a exploré la construction du champ du capital risque philanthropique : il a ainsi mis en avant une très forte standardisation, basée sur l'harmonisation des prestations d'accompagnement et des indicateurs de suivis, et a montré qu'une culture propre et une conscience d'appartenance dans ce champ se sont formées à travers un positionnement propre par rapport au champ du capital risque traditionnel. Poursuivant cette étude, Many (2009) a analysé la capacité de ce champ émergent à prendre position dans le débat et à gagner en crédibilité en démontrant la pertinence du capital-risque philanthropique comme alternative à la philanthropie traditionnelle. En interrogeant 113 acteurs internationaux majeurs du capital-risque philanthropique, il met en évidence la maturation du secteur, en dix ans, basée sur une professionnalisation et une standardisation des pratiques. Cela a permis une crédibilité et une légitimité plus grandes. Finalement, l'on assiste à l'importation des modèles développés au sein du secteur de la philanthropie traditionnelle : « *Dix années d'apprentissage au sein du champ ont permis d'améliorer les résultats et d'influencer la communauté philanthropique traditionnelle, dans le sens d'une concentration croissante sur les enjeux de montées en compétences et de subventions pluriannuelles.* [15]» (Many, 2009 : 53, traduction de l'auteure)

Pour qualifier les champs organisationnels, deux notions clefs émergent dans la littérature néo-institutionnelle : la fragmentation (Meyer, Scott et Strang, 1987) et la centralisation (Scott et Meyer, 1991). Le degré de fragmentation correspond à l'existence d'organisations et d'acteurs sociaux non coordonnés

[15] "The lessons learned over the past ten years across the field have improved outcomes and influenced the general philanthropic community, as evidenced by an increasing focus on capacity building and multi-year grant making across the world." (Many, 2009 : 53)

entre eux : la coexistence de différentes logiques concernant les pratiques efficientes (Whetten, 1978) ou légitimes (Deephouse, 1996, Ruef et Scott, 1998). Le champ peut être très centralisé, partiellement centralisé, comme dans le cas du système de santé aux Etats Unis (Scott, 1983), ou décentralisé. Les champs fragmentés apparaissent comme prépondérants dans la littérature (Powell, 1999, Alexander, 1996, Glynn, 2000, Lounsbury, 2007, D'Aunno *et al.*, 1991, Marquis et Lounsbury, 2007).

Enfin, des approches récentes ont établi l'existence d'événements configurateurs de champ, comme étapes clefs de structuration du champ (Lampel et Meyer, 2008). Il s'agit des moments pendant lesquels les acteurs d'un champ peuvent se rencontrer et échanger des informations de manière temporaire (congrès, salons, etc…). Ils accompagnent la structuration du champ, en amplifiant les interactions entre les acteurs, en permettant la reconnaissance de la place et de la position de chaque membre au sein du champ, en développant un cadre de pensées, des référentiels communs autour des croyances partagées et des croyances contestées (Garud, 2008).

b. Au-delà de l'isomorphisme institutionnel : comment appréhender la capacité de changement institutionnel des organisations ?

Concept élaboré par DiMaggio et Powell (1983 : 149) l'isomorphisme désigne le « *processus contraignant qui force une unité dans une population à ressembler aux autres unités dans la même configuration de conditions environnementales* ». Les pressions sont extrinsèques et intrinsèques et les auteurs ont mis en avant trois types de mécanismes : coercitif, mimétique et/ou normatif.

Nous avons déjà démontré en première partie les limites d'une vision déterministe de l'organisation en termes d'isomorphisme, qui empêcherait l'analyse du changement provoqué par les organisations et leur capacité d'agence. Les mécanismes qui contraignent les organisations sont importants mais ils ne déterminent pas pour autant l'organisation. Il faut bien considérer que l'analyse en termes d'isomorphisme est un idéal-type permettant de comprendre un processus global. Comme l'ont bien souligné les théoriciens de l'isomorphisme eux-mêmes, l'environnement est complexe et les prescriptions institutionnelles diverses (DiMaggio et Powell, 1991). Cette complexité et ses contradictions se retrouvent

au sein de chaque ordre institutionnel (Friedland et Alford, 1991). Ainsi, les processus isomorphiques subis par une organisation ne déterminent pas son évolution, et ne contredisent pas sa capacité à agir en rétroaction, notamment en adaptant au contexte organisationnel des pratiques importées.

Les organisations agissent comme des filtres par rapport aux différentes demandes institutionnelles. Cette idée a été conceptualisée dès les années 1950 par les précurseurs des théories institutionnalistes. En particulier, Selznick (1957) a montré que les différents groupes sociaux dans une même organisation peuvent poursuivre des buts et des logiques différents en fonction de la configuration interne. Les développements ultérieurs ont conforté l'analyse prouvant que les processus intra-organisationnels peuvent expliquer que des organisations, évoluant dans les mêmes champs et sous les mêmes contraintes, établissent des réponses différentes.

2 - Comment appréhender l'organisation dans son travail institutionnel ?

a. L'apport du concept de logiques institutionnelles pour analyser la capacité d'agence d'une organisation et son travail institutionnel.

Le concept de logiques institutionnelles permet à la fois de restituer la complexité institutionnelle de l'environnement qui exerce des pressions contraignantes plurielles sur les acteurs, organisations et individus, mais également de comprendre ce en quoi ces logiques constituent des sources d'agence et de changement : elles fournissent les ressources culturelles mobilisables pour transformer l'organisation (Friedland et Alford, 1991).

Deux axes d'analyse de cette capacité d'agence ont été élaborés par les auteurs des logiques institutionnelles. D'abord, des auteurs se sont penchés sur la résistance des acteurs face aux pressions isomorphiques. Dans ce sens, des études ont analysé l'adaptation en interne, suite à l'adoption d'une pratique ou d'une idée, et ont identifié des processus de *traduction* (Czarniawska et Joeges, 1996) ou de *créolisation* (Sahlin-Andersson, 1996). C'est également l'usage d'une même pratique qui, avec le temps, est adapté aux spécificités de l'organisation (Ansari, Fiss et Zajac, 2010) selon en particulier trois facteurs : les concordances technique, culturelle et politique (Olivier, 1991). Marquis et Lounsbury (2007) ont

également analysé, dans le domaine bancaire, les mécanismes de résistance face aux pressions institutionnelles dans un contexte de changement institutionnel.

Plus largement, Oliver (1991) a établi une typologie des réponses stratégiques qu'une organisation peut apporter face à une pression institutionnelle :

-Consentement. L'organisation adopte la logique institutionnelle par habitude (c'est-à-dire l'adoption inconsciente de cette logique), par imitation ou par adhésion volontaire.

-Compromis. L'organisation essaie de trouver une voie pour satisfaire les différentes logiques institutionnelles, au moins partiellement. Elle confère alors des ressources et des moyens pour pacifier les rapports entre les différentes logiques, négocier les compromis possibles et les formes d'arrangements envisageables.

-Evitement. L'organisation trouve des moyens pour éviter la nécessité de se conformer à la logique institutionnelle. Pour remplir cette stratégie, les tactiques peuvent être différentes : éluder la question en feignant de se conformer, élaborer une interface de « tampon » avec la pression externe pour protéger les activités techniques internes ou encore quitter le domaine dans lequel la pression s'exerce.

-Défiance. L'organisation va mettre en place des tactiques explicites pour ne pas suivre la pression institutionnelle, en l'attaquant, la remettant en question, la discréditant.

-Manipulation. L'organisation essaie de changer le contenu de la pression institutionnelle par des activités de lobbying notamment.

D'autre part, une autre façon d'identifier la capacité d'agence des acteurs est l'analyse du changement et de ses outils, qu'il s'agisse de suivre l'implantation d'une nouvelle stratégie (Simons, 2000) ou d'analyser l'impact des interventions socio-économiques réalisées au sein des organisations (Savall et Zardet, 1987 et 2008).

La figure de l'entrepreneur institutionnel de DiMaggio (1988) en constitue un élément central : les entrepreneurs institutionnels sont les agents qui créent de

nouvelles institutions et modifient les anciennes, grâce, notamment, à l'accès aux ressources supportant leurs intérêts. Une telle approche souligne l'intentionnalité de l'entrepreneur et sa capacité à agir sur l'environnement. L'entrepreneur institutionnel est un acteur visionnaire, un « *héros* » (Levy et Scully, 2007), qui propose une construction alternative organisationnelle. Il faut qu'il en ait les compétences et la « *capacité à faire* » (Hardy et Maguire, 2008). Le moteur de son action est l'insatisfaction par rapport à ce qui existe (Maguire, Hardy et Lawrence, (2004). L'innovation vient le plus souvent des nouveaux entrants et des petites entreprises (Battilana, 2006). La volonté d'agir seule ne suffit pas, il faut qu'elle soit appuyée par la capacité à faire, capacité au sens de ressources et d'aptitudes (*skill*) (Fligstein, 1997), et la capacité didactique, à transmettre et convaincre. Les périodes de crise et les secteurs traversés par des logiques contradictoires sont les plus propices à l'émergence de tels acteurs.

Les entrepreneurs institutionnels portent un projet d'institutionnalisation supporté par des acteurs mobilisés autour de celui-ci (DiMaggio, 1988). La complexité institutionnelle peut, alors, constituer une opportunité d'accès à des ressources complémentaires (Fligstein, 1997). L'entrepreneur institutionnel doit créer un contexte favorable à l'émergence et à la légitimation d'une nouvelle théorie. Les ressources mobilisables sont matérielles et symboliques, elles peuvent être d'ordre culturel. En particulier, Suddaby et Greenwood (2005) ont montré que les entrepreneurs institutionnels, pour légitimer ou discréditer les logiques institutionnelles à l'œuvre, utilisaient des stratégies rhétoriques, en reprenant et détournant les symboles de ces logiques. De manière plus large, les stratégies d'intervention de l'entrepreneur institutionnel sont dominées par l'utilisation du discours (Lawrence et Suddaby, 2006) : l'entrepreneur institutionnel doit maitriser des capacités relationnelles et cognitives. L'analyse des discours s'avère ainsi revêtir une pertinence pour l'analyse des organisations : notre troisième chapitre lui sera consacré.

Pour notre étude ce premier point nous invite à considérer le champ de la finance solidaire dans son ensemble afin de le caractériser. Cela nous permettra d'analyser, par la suite, de manière plus située, les réponses des différentes organisations étudiées : comment, en évoluant dans un même contexte, incarnent-elles des logiques différentes ?

b. Capacité d'agence et travail politique des organisations.

L'organisation est elle-même productrice d'institutions en portant un discours et proposant des modifications institutionnelles. Quels sont les apports de la littérature institutionnaliste eu égard à cette capacité de changement institutionnel portée par les organisations ?

Zucker (1987) a proposé d'aborder de deux manières l'institutionnalisme selon qu'il provienne de l'environnement (vision transcendante) ou de l'organisation (vision immanente) : si l'organisation est une institution, elle génère de nouveaux éléments culturels. Beckert (1999 et 2006) puis Seo et Creed (2002) ont également montré comment les organisations pouvaient être vectrices de changements institutionnels même dans des environnements contraignants.

La notion d'entrepreneur institutionnel (DiMaggio, 1988), que nous avons déjà introduite, peut être pertinente à mobiliser dans notre étude. L'entrepreneur institutionnel est l'individu, ou l'organisation, qui vise intentionnellement à changer les logiques institutionnelles en place dans un champ : par définition, son action est politique. Pour ce faire, il dispose de différents types de ressources : relationnelle (avec la notion de réseau (Fligstein, 1997 et 2001)), technologique, financière et informationnelle. Ici, la ressource informationnelle est entendue à la fois comme la capacité à collecter et à analyser les informations pertinentes (Dorado, 2005), mais également à produire des discours qui intégreront le champ de manière centrale, en captant l'attention du public (Hoffman, 1999, Hoffman et Ocasio, 2001).

Jullien et Smith (2012) ont proposé le concept de « *travail institutionnel* » défini comme « *un phénomène par lequel des acteurs visent à reproduire ou à changer les institutions, et ceci à travers deux processus consubstantiels : l'argumentation et la fabrication d'alliances.* » (Jullien et Smith, 2012 : 3). Les mécanismes à l'œuvre sont de trois natures : cognitif, réticulaire et symbolique.

De plus, la construction d'organisations économiques en tant qu'acteurs politiques est l'un des centres d'attention des théoriciens de l'économie plurielle (Laville, 1994 ; Laville, Lemaitre et Nyssens, 2006 ; Dacheux et Laville, 2003 ; Frère, 2009 ; Gardin, 2004 et 2006 ; Fraisse, 2007 ; Servet, 2010) qui se basent sur

les travaux de Polanyi (1944) et la notion d'encastrement politique, que nous avons définie dans la première partie. Si cet encastrement désigne avant tout l'encadrement législatif et normatif du marché, il désigne plus globalement la réaction de protection de la société, avec les mobilisations notamment des principes de redistribution et de réciprocité. En ce qui concerne le champ de notre étude, l'existence de principes d'actions issus de la réciprocité (Servet, 2010) témoigne de l'encastrement de l'économie dans la culture, et de la diversité des mobiles, dont celui de l'altruisme. En particulier, Laville (2004) assure que le projet de pluralisation de l'économie permettra de l'inscrire dans un cadre démocratique, ce qui constitue le programme des théoriciens de l'économie plurielle.

Ces apports pluridisciplinaires, provenant des sciences économiques, de la sociologie mais aussi des sciences politiques, nous offrent des outils pour analyser ce en quoi les logiques d'actions observées, en interne et en externe dans les organisations relèvent de logiques d'actions différentes, en particulier basées sur les principes démocratiques.

3 – Quelle conception de l'innovation sociale ? Une approche institutionnaliste pour analyser la capacité de transformation sociale de l'organisation.

Le concept d' « innovation sociale » n'est pas figé et connaît des acceptations très divergentes selon les auteurs. Les restituer ici nous sera utile pour comprendre dans les parties suivantes le positionnement des organisations étudiés par rapport à la question de l'innovation sociale.

Schumpeter (1939) a initié les travaux de recherche concernant l'innovation en élaborant notamment une typologie distinguant les innovations de produit, de procédé, de marché et de nouvelles organisations ou combinaisons. Ces dernières, faisant référence notamment aux nouvelles formes de l'organisation du travail et de la gestion, ont été qualifiées par la suite d'innovations sociales (Freeman, 1991). Cependant, l'innovation sociale ne concerne pas seulement l'innovation en termes de changements organisationnels. Des auteurs (Théret, 2000, Coriat et Weinstein, 1995, Bélanger et Lévesque, 1992) ont ajouté les innovations sociales

en termes de changement institutionnel ; c'est-à-dire en référence à un changement concernant les normes, les réglementations, les régulations. Pour établir une première distinction entre les différentes conceptions de l'innovation sociale, nous pouvons nous appuyer sur les définitions élaborées par Benoît Lévesque. En particulier, il distingue :

-les innovations organisationnelles, que l'on retrouve au niveau « *des formes de la division et de la coordination du travail, des modes de gestion, des modalités de coordinations et des interactions sociales* ». (Lévesque, 2004 : 55)

-les innovations institutionnelles, que l'on retrouve au niveau *« des systèmes de règles, de partage des droits et responsabilités, des systèmes de gestion des conflits, du système politique sans lequel aucune organisation et association ne fonctionnerait* » (Lévesque, 2004 : 56).

Il faut également souligner que le processus d'innovation est un processus collectif composé d'une multitude d'ajustements itératifs et soumis à de fortes incertitudes : Callon (1989) et Latour (1989) ont ainsi introduit le concept de réseaux sociotechniques pour rendre compte de ce processus d'interaction entre acteurs.

a. De l'innovation sociale au travail institutionnel.

L'innovation sociale, dans sa deuxième acceptation, rejoint le concept de travail institutionnel. Les innovations sociales s'inscrivent dans un nouveau paradigme sociétal (Lipietz, 1984, 1989, 2001) et mettent en place, dans la pratique, à l'échelle micro (Lundvall, 1992), des expérimentations ayant vocation à démontrer les bienfaits de nouvelles solutions pour les diffuser plus largement. Une telle diffusion ne pourra avoir lieu qu'à la condition de l'émergence de nouveaux arrangements institutionnels (Théret, 2000), dit autrement, d'un travail institutionnel de la part des organisations vectrices de changement. Lévesque (2005) a notamment apporté un éclairage sur cette question au regard des diverses études réalisées concernant le secteur de l'insertion par l'activité économique (Defourny, Favreau et Laville, 1998) : le développement de ces activités a conduit à des transformations du cadre institutionnel existant en mobilisant une nouvelle manière de concevoir les ressources humaines, en permettant dans les modes de

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

gestion, des mécanismes de « co-production » avec les bénéficiaires et en dépassant les clivages traditionnels entre politique économique et social par une participation dans la sphère économique. Pour ces auteurs, ces transformations ont contribué à un changement institutionnel majeur : la remise en cause du seul traitement social de l'exclusion et du chômage et le développement de politiques économiques contre l'exclusion. Pour Lévesque (2006) nous pouvons parler de *« nouveau paradigme social, une nouvelle vision des problèmes sociaux et des solutions à y apporter, de nouveaux principes tels que ceux de la solidarité et de l'équité plutôt que de l'égalité (…), le développement de ressources humaines, la responsabilisation et des mesures actives d'emploi plutôt que des dépenses sociales orientées vers la seule réparation [Lévesque, 2003 ; Noël, 1996]* » (Lévesque, 2006 : 22).

Marie-Claire Malo et Martine Vézina (2003) ont proposé un cadre conceptuel pour analyser les stratégies poursuivies à partir d'une innovation pour la diffuser. Ces auteurs s'appuient sur les travaux précurseurs de Claude Vienney (1980, 1994) qui avaient notamment mis en évidence trois phases, l'émergence, le retournement et le rééquilibrage, de l'évolution des entreprises de l'économie sociale au regard du couple association/entreprise. Si l'entreprise émerge d'un regroupement d'acteurs se solidarisant (association) sous la menace des transformations du capitalisme, le rapport entre association et entreprise évolue par la suite (retournement) et l'on peut observer les stratégies d'ajustement au marché (rééquilibrages). Malo et Vézina (2003 et 2004) approfondissent ce cadre théorique en déplaçant le regard depuis le positionnement par rapport aux concurrents vers l'analyse en termes de ressources, c'est-à-dire le positionnement vis-à-vis des clients ou bénéficiaires pour adopter une stratégie de création de valeurs. Ces auteurs proposent, pour les entreprises collectives, une typologie des cheminements et des diverses stratégies possibles de création de valeur, après la période de diffusion d'une innovation-expérimentation selon trois axes, la stratégie de focalisation, celle d'hybridation et celle de standardisation, telles que décrites dans leur schéma que nous restituons ci-après (figure 1). La stratégie de standardisation s'inscrit dans une démarche de croissance et d'imitation des concurrents, de standardisation de l'offre. La stratégie de focalisation conduit à se concentrer sur un segment de marché de niche et à adapter en permanence l'offre

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

de produits et services à ce segment, sans entrer en concurrence directe avec les entreprises traditionnelles. La stratégie d'hybridation combine des éléments de standardisation et de focalisation. Nous reviendrons de manière plus détaillée sur cette approche dans le chapitre 5.

FIGURE 1 : LES CHEMINEMENTS-TYPES DE L'ENTREPRISE COLLECTIVE D'USAGERS,

(Source : MALO et VEZINA, 2003 : 5)

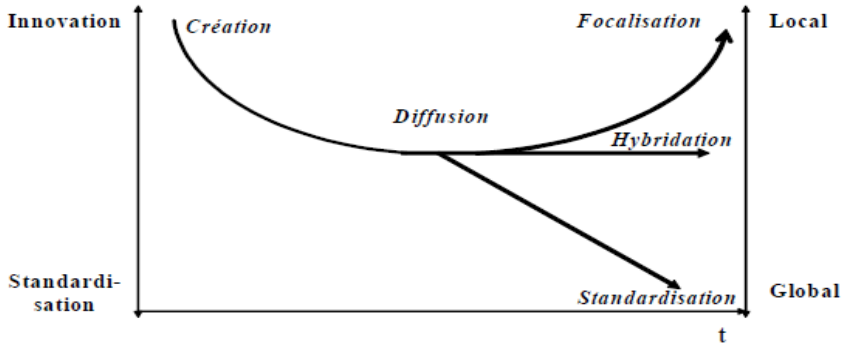

Cette diffusion au niveau sociétal de l'innovation constitue, pour nous, un premier point de départ des différentes acceptions du concept d'innovation sociale : quand une nouvelle manière de faire est introduite dans une organisation, est ce que la volonté est de diffuser de manière plus large cette innovation au sein de la société et conduire à un changement institutionnel ?

b. Approche par les finalités et approche par le processus.

A ce titre, il nous semble que les deux axes déterminés par l'Institut Godin (Chochoy, 2013) pour classer les approches de l'innovation sociale sont pertinents.

Le premier type d'approches regroupe celles orientées vers la finalité, véhiculé par l'école de l'innovation sociale et du *new public management*. L'accent est mis sur la réponse à un besoin final identifié et encore non pourvu, cette réponse pouvant être apportée par un entrepreneur créant un nouveau produit ou service, répondant à un segment de marché encore non couvert, ou par une nouvelle gestion des services publics pour combler les lacunes identifiées. Les recherches à ce sujet ont mis à jour deux éléments essentiels ; la centralité de la figure de l'entrepreneur individuel au détriment du collectif, la mobilisation de

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

ressources marchandes, publiques ou du don mises au service d'une finalité sociale, demeurant floue (Defourny et Borzaga, 2004 : 9) mais tournée vers l'aide à autrui dans une démarche philanthropique (Chanial et Laville, 2006). Le réseau Ashoka créé par Bill Drayton est significatif d'une telle vision, avec la figure mise en avant de l'entrepreneur comme « *change maker* ». Cette conception s'est également diffusée dans les universités américaines dès les années 1990 puis dans les écoles de commerce françaises à partir des années 2000[16]. Pour les organisations qui nous concernent, il s'agira notamment de pourvoir des besoins financiers non couverts par le marché. Mise à part cette lacune, ce segment non couvert, le fonctionnement institutionnel existant n'est pas remis en question. Les organisations peuvent travailler avec des acteurs du marché traditionnel et ne portent pas de discours critique à son encontre. Il est ainsi significatif que les lieux de formation des cadres de ces organisations soient les mêmes que ceux du secteur traditionnel. A notre sens, nous ne retrouvons pas, ici, de travail institutionnel dans la mesure où il n'existe pas de volonté de changer le cadre en présence. Nous désignerons ce premier axe par le terme de finalité ou impact social.

La deuxième approche, celle notamment du réseau de recherche EMES[17] et du laboratoire CRISES de l'UQAM[18], insiste sur la portée transformatrice de l'innovation sociale : l'accent est mis sur le processus de changement social porté de manière collective et ascendante. Pour Marie Bouchard (2011 : 6), l'innovation sociale correspond à *«l'intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles.* ».

L'innovation sociale, selon cette conception, comporte des caractéristiques essentielles.

Les pratiques solidaires, entendues comme les principes relevant de la solidarité tels que la justice, la démocratie, la réciprocité, la proximité sont au

[16] Par exemple ; la Social Entreprises Initiative de la Harvard Business School en 1993 ou encore la chaire entrepreneuriat social de l'ESSEC en France.
[17] Réseau européen de recherche sur l'entrepreneuriat social, EMES devant son nom au premier programme de recherche européen sur les entreprises sociales (1996-2000), *EMergence des Entreprises Sociales en Europe*. www.emes.net.
[18] Centre de Recherche sur les Innovations Sociales de l'Université du Québec à Montréal http://crises.uqam.ca

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

cœur de la démarche. De plus, il s'agit d'un processus territorialisé mettant en lien des groupes sociaux d'un territoire dans une visée participative, le but étant d'arriver à une vision d'un futur commun pour le territoire, entendu comme une ressource patrimonial (Di Méo et Buléon, 2006). L'enjeu est alors celui de l'empowerment de ces différents groupes sociaux.

L'hybridation des ressources (marchandes, publiques, des dons) est essentielle (Klein *et al.* 2010), non seulement pour traiter des segments que le seul marché ne peut atteindre, mais également pour s'inscrire dans une démarche partenariale et politique, en impliquant les ressources d'acteurs privés et publics. Il s'agit de créer, localement, des « micro-espaces publics » à même de permettre aux acteurs d'identifier et de co-construire les solutions pertinentes (Dacheux, 2007 et 2008, Laville 1994). Très liée à l'hybridation des ressources, la question de la gouvernance est centrale : de nouveaux modes de gouvernance, inclusifs et participatifs, reposant sur des partenariats entre acteurs privés et publics (Richez-Battesti, 2008) peuvent être mobilisés.

Nous retrouvons également la notion de micro-expérimentations ayant vocation à se diffuser afin de changer le cadre institutionnel existant : il s'agit de l'«*éventuelle évolution des pratiques et représentations dont ils peuvent être à l'origine auprès des autres acteurs de l'économie* » (Chochoy, 2013 : 27), mais aussi, de la transformation des politiques publiques et sociales. Cette notion de transformation sociale étant clivante, selon nous, concernant les deux approches de l'innovation sociale, nous désignerons ce second axe par la notion de « transformation sociale ».

Les auteurs de l'Institut Godin (Chochoy, 2013) aboutissent à une définition très précise de l'idéal type établi, celui de l'innovation sociale institutionnalisée :

« L'innovation sociale est motivée par la volonté de répondre à un besoin social et/ou par une aspiration sociale (la visée d'un idéal social). Sa nouveauté réside dans la mise en œuvre de pratiques en rupture avec les pratiques habituelles dans un milieu donné (le changement institutionnel). La dimension sociale prend forme dans un processus collectif marqué par des pratiques solidaires constitutives d'un ancrage territorial fort et de façon concomitante d'une gouvernance élargie et participative, se traduisant par un modèle

économique pluriel. Ce processus aboutit à un résultat qui peut être une approche, un produit ou un service, se distinguant par son accessibilité et la logique de service qu'elle sous-tend. » (Chochoy, 2013 : 52).

Ces axes et catégorisations sont des idéaux types qui ne doivent pas être vus comme directement observables empiriquement : ils constituent des modèles permettant de situer les différentes organisations sur des échelles graduelles. Les observations empiriques témoignent de la forte étanchéité entre ces différents axes. Ainsi, la principale critique que nous adressons à l'égard de cette typologie des conceptions de l'innovation sociale se situe dans la hiérarchie implicite sous entendue et l'élaboration de catégories analysées comme non poreuses les unes aux autres. Si l'innovation institutionnalisée est désignée comme l'horizon à atteindre, les approches par la finalité font l'objet de fortes attaques dans la littérature francophone sur l'économie solidaire. Si les idéaux types peuvent être utiles pour appréhender la réalité, ils ne doivent pas constituer de catégories et de préjugés avant une analyse empirique. Il est important, en effet, de constater au sein de chaque initiative, les nuances, les agencements mis en place. Surtout, pour notre étude, une forte distinction est à établir entre le positionnement dans le discours des acteurs étudiés et les pratiques observées. Si la rhétorique concernant les processus collectifs, par exemple, est fortement mobilisée dans les discours, ils doivent être confrontés à la réalité des pratiques concernant les modes de décisions, avec des comportements de domination notamment reproduisant les hiérarchies.

Conclusion du premier chapitre.

A l'issue de ce premier chapitre, trois éléments essentiels situent notre cadre théorique.

D'une part, l'approche institutionnaliste des organisations et la caractérisation des logiques institutionnelles nous semblent pertinentes afin de dépasser les écueils à la fois d'une vision rationaliste des individus et des organisations et d'une vision déterministe, écueils qui nous empêcheraient de répondre à notre question de recherche quant à la pluralité des logiques traversant les organisations de finance solidaire étudiées. Le concept de logique institutionnelle offre, d'abord, aux sciences de gestion une perspective micro-

économique plus importante par rapport aux approches néo-institutionnelles antérieures : il permet de réhabiliter la notion d'agence des individus et des organisations, dépassant une vision trop déterministe, notamment contenue dans le concept d'isomorphisme. Cependant, le concept de logique institutionnelle tient compte des dimensions collectives et normatives des institutions guidant les actions individuelles : il permet de dépasser une perspective individualiste exclusive qui réduirait les comportements des individus et des organisations à des fonctions maximisatrices.

D'autre part, les logiques institutionnelles constituent des outils opératoires mobilisables pour qualifier, à l'échelle d'un champ ou d'une organisation, les modes de gestion et l'évolution de la pluralité institutionnelle. La revue de littérature effectuée nous offre des exemples pour appréhender et qualifier, à partir d'observations empiriques, les logiques institutionnelles en présence dans une organisation et leurs rapports réciproques (Kraatz et Block, 2008 ; Pache et Santos, 2010), mais également leurs évolutions (Thornton et *ali*, 2012 ; Scott et *ali*, 2000).

Enfin, les logiques institutionnelles permettent d'appréhender le rapport de l'organisation à son environnement : en caractérisant les réponses stratégiques d'une organisation face à son environnement (Olivier, 1991), mais également en considérant l'organisation comme un « *entrepreneur institutionnel* » (DiMaggio, 1988), vecteur de changement social.

Afin, dans la seconde partie, de qualifier les logiques institutionnelles en présence, le deuxième chapitre est consacré à une analyse à l'échelle du secteur des finances solidaires. Il s'agit de qualifier les logiques institutionnelles transversales et leurs évolutions pour situer, dans un second temps, les acteurs qui nous intéressent.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

Chapitre 2 : Délimitation de l'objet étudié et méthodologie.

Les « finances solidaires » regroupent des acteurs aux statuts, dimensions et finalités variés. De plus, les terminologies sont nombreuses : finance solidaire, finance sociale, finance éthique, finance alternative, investissement socialement responsable, épargne solidaire, banque éthique …. Elles recouvrent des réalités qui peuvent se chevaucher. Les choix terminologiques ne sont pas neutres et ils différent selon les acteurs, nous devons donc porter la plus grande attention aux définitions pour bien comprendre les réalités que recouvrent les concepts plus ou moins figés.

L'objectif de ce chapitre est de situer les organisations qui nous intéressent au sein du secteur des finances solidaires. Nous établirons tout d'abord une définition des finances solidaires, en nous basant sur une revue de la littérature existante. Nous dresserons par la suite une typologie des acteurs de ce champ et qualifierons les différentes logiques institutionnelles le traversant. Enfin, nous détaillerons la méthodologie qui a été suivie pour mener à bien notre étude.

A - Le champ des finances solidaires : acteurs, système et tensions.

1 - Les fondements des initiatives de finance solidaire : entre inclusion sociale et transformation sociale.

a. Quelle définition des finances solidaires ? Les dimensions sociales et politiques des finances solidaires.

Les activités financières opérées par les acteurs de finance solidaire peuvent revêtir toutes les formes de la circulation de l'argent : prêts rémunérés ou non, prise de participation en capital, apports de garantie. Les statuts des organisations varient (association, société financière, foncières), ainsi que leurs modes de financement (exclusivement privé ou soutenu par des subventions publiques). Enfin, les finalités sont différentes : soutenir un secteur d'activité particulier à fort impact social ou environnemental, ou bien financer des micro-activités pour soutenir l'inclusion sociale par la création d'activité. Une telle diversité nous encourage à utiliser le terme de « finances solidaires » au pluriel :

parler de la finance solidaire nous semblerait, en effet, trop réducteur eu égard aux différentes formes qu'elle peut revêtir.

L'enjeu des recherches autour des finances solidaires depuis les années 1990 est de qualifier ces acteurs afin de donner une meilleure lisibilité au secteur. Cependant, selon les auteurs, les contours des finances solidaires varient fortement.

Guérin et Vallat (1999 : 9) se concentrent sur les activités de financement à destination des chômeurs et des personnes en précarité : les finances solidaires engloberaient alors *« les opérations d'épargne, de crédit, mais aussi de capital risque, d'accompagnement et de suivi en direction des personnes marginalisées par le chômage dans une perspective de création d'entreprises. (….) Ces expériences consistent, pour partie, à réactiver des solidarités financières de proximité afin de favoriser la création de leur propre emploi par les personnes en voie de marginalisation »*. Ils mettent également en avant la dimension sociale de la relation de financement : le financeur solidaire ne se contente pas d'octroyer un prêt ; des prestations de conseil et d'accompagnement sont également mises en place. Les dimensions sociale et relationnelle constituent ainsi une caractéristique importante pour qualifier les finances solidaires.

Taupin et Glémain (2007a) définissent également les finances solidaires à partir de la notion d'inclusion dans le système financier de personnes précarisées : elles sont un *« continuum d'activités d'accompagnement et de financement des personnes morales (très petites entreprises) et physiques en difficulté de trésorerie plus ou moins chronique, exclues des services bancaires et financiers de base. Cette définition correspond tout autant aux pratiques de micro-crédit de mobilisation (rotative) de l'épargne dans les pays du Sud que de microfinance (micro-crédit + micro-assurance + mobilisation de l'épargne solidaire) dans les pays du Nord*. » (Taupin et Glémain, 2007 : 632).

Cependant, à notre sens, ces définitions ne permettent pas de considérer les acteurs de finances solidaires dont la particularité est d'octroyer des prêts pour des projets économiques comportant des objectifs sociaux et environnementaux, mais portés par des personnes non exclues du système financier traditionnel. Par

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

exemple, les emprunteurs de la Nef ne sont pas, pour la plupart, des personnes en situation de précarité, et, certains, pourraient trouver des financements sous les mêmes conditions auprès des banques (Calmé, 2012). Leur démarche s'inscrit dans le partage de valeurs communes avec la Nef et la volonté d'instaurer un système financier au service de projets sociaux et environnementaux. Ainsi, les activités financées par ces organisations sont très éloignées de celles financées par le micro-crédit : activités de l'économie solidaire aux dimensions pouvant être importantes pour la Nef, Très Petites Entreprises (TPE) du secteur économique traditionnel pour les organisations de microfinance. La phase de financement est également différente : la Nef peut financer des entreprises en développement quand les organisations de microfinance sont plutôt centrées sur la création d'entreprise.

L'approche d'Artis (2012) nous apparaît alors plus à même d'englober l'ensemble des pratiques des acteurs de finance solidaire. Elle propose de partir de la dimension relationnelle des finances solidaires comme socle commun aux différentes organisations. S'opposant à une définition par les activités, produits et destinataires (Guérin et Vallat, 1999 : 9-10 ; Glémain et Taupin, 2007 : 630), cette approche se fonde sur le postulat suivant :

« La finance solidaire se caractérise par un système de relations de financement solidaire qui réunifie des relations monétaires et de lien social dans un ensemble cohérent. A la différence d'une relation de financement classique, elle n'est pas une simple relation d'échange marchand anonyme et incertaine. Elle instaure un système complexe de relations financières et de formes de socialisation, qui s'exprime par des relations de confiance, des relations d'accompagnement et des relations financières. Les parties prenantes de la finance solidaire nouent ces différentes relations en interaction les uns par rapport aux autres, faisant système. L'interdépendance de ces relations constitue une des justifications de la solidarité, définie comme mécanisme volontaire de dépendance mutuelle entre les individus. Elle se concrétise aussi par la mutualisation des risques et des bénéfices liés à l'activité financière. » (Artis, 2012 : 67).

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

Si cette définition agrège des réalités disparates de finance solidaire, elle a pour mérite de déterminer un socle commun à toutes les organisations fondé sur leurs dimensions sociales et relationnelles. Ces dimensions ont fait l'objet de nombreuses recherches au sein des organisations de microfinance. Il a notamment été question d'analyser leur rôle dans la création de lien social (Guérin et Vallat, 1999, Mesquita, 2009, Glémain, 2008, Servet, 2006). Elles ont été également étudiées par Cornée (2010) au sein d'une organisation finançant des projets à vocation sociale et environnementale.

A ces dimensions sociale et relationnelle, il nous paraît également important d'ajouter la finalité politique des organisations de finances solidaires. Pour Château-Terrisse (2012), *« la finalité politique se révèle dans la volonté de création de liens sociaux entre épargnants, financeurs solidaires et cibles pour tendre vers la vie bonne.* » (Château-Terrisse, 2012 : 187). Les initiatives de finance solidaire naissent du constat des insuffisances du système en place pour apporter des solutions. Nous retrouvons ici les caractéristiques de l'économie solidaire que nous avons définies en introduction de thèse : face aux limites constatées du système économique, l' « impulsion réciprocitaire » (Gardin, 2007) conduit au regroupement des parties prenantes co-construisant une solution et une nouvelle offre de produits et de services. La réciprocité permet de donner forme à un projet de changement social.

Au final, de notre point de vue, les finances solidaires peuvent être définies comme un système de relations de financement des différentes parties prenantes (épargnants, organisations intermédiaires et emprunteurs) établi en réponse aux lacunes constatées du système financier traditionnel. La dimension relationnelle peut, dans le cas des organisations de micro-crédit, s'incarner par l'inclusion sociale des emprunteurs en situation d'exclusion (Guérin et Vallat 1999), mais également par le partage de valeurs communes entre prêteurs et emprunteurs (Cornée, 2010). La dimension politique s'incarne dans le lien réciprocitaire établi entre prêteurs et emprunteurs : l'insertion économique de personnes en situation de marginalisation par l'octroi de micro-crédit est la condition nécessaire à leur inclusion au sein de la communauté (Vallat, 2003). Concernant les organisations

ne travaillant pas dans le champ du microcrédit, cette dimension s'incarne dans la volonté de soutenir et développer des initiatives à finalités sociales et politiques.

Si la crise économique contemporaine a favorisé un regain d'intérêt pour les initiatives de finances solidaires, il serait particulièrement réducteur d'appréhender les organisations de ce secteur comme récentes. Leur constitution s'inscrit, au contraire, dans des traditions de pensées ancestrales et renouvelées au cours de l'histoire. Un détour par les fondements historiques des initiatives de finances solidaires nous permettra ainsi d'approfondir la définition que nous avons établie, en nous interrogeant en particulier sur les critiques du système financier ayant conduit à « l'impulsion réciprocitaire » et donné naissance aux différentes organisations.

Au fil de l'histoire, les initiatives, ayant eu pour vocation d'expérimenter et de mettre en place des organisations de financement alternatif au système existant, se sont fondés sur deux critiques essentielles de celui-ci : l'inégalité d'accès aux capitaux qu'il génère et la dénonciation de taux d'intérêt trop élevés. Cette seconde dénonciation peut aller jusqu'à la remise en cause même de la notion de taux d'intérêt, c'est-à-dire de la rémunération de l'argent prêté, au-delà de la couverture des coûts de fonctionnement des structures d'intermédiation. Les deux sous-parties suivantes se concentrent sur ces initiatives afin de mieux comprendre les logiques propres du champ des finances solidaires. L'objet, ici, n'est pas de retracer de manière détaillée l'évolution de la pensée dans ce domaine, mais de déterminer les racines historiques et philosophiques communes dans lesquelles s'inscrivent les acteurs contemporains.

b. La logique d'inclusion sociale des finances solidaires : la critique de l'inégalité d'accès aux financements.

Le premier axe de critiques porte sur l'inégalité d'accès aux capitaux. Il est à l'origine des organisations de microfinance (Guérin, 2000, Servet 2006, 2010 et 2013, Guérin et Servet, 2005) : leur objectif est de permettre aux personnes n'ayant pas accès aux prêts du système financier traditionnel de bénéficier de financements de montants peu élevés[19] afin de créer leur activité économique.

[19] C'est-à-dire inférieurs à 25 000 euros en France.

L'impossibilité de certains à avoir accès à des ressources financières crée une inégalité en termes de capacité à constituer et à vivre de sa propre activité économique. Les discriminations d'accès au capital peuvent être nombreuses, fondées notamment sur la capacité à apporter des garanties, sur des bases territoriales, d'origines sociales ou encore de capital scolaire et relationnel. Cette critique et le développement des initiatives pour combler cette lacune est à relier à la théorie des *capabilités* d'Amartya Sen (Sen, 2000, 2005) : il distingue les libertés négatives (le droit formel de faire quelque chose) et les libertés positives, c'est-à-dire la capacité effective dans un environnement donné d'accéder aux ressources (culturelles, matérielles, relationnelles) nécessaires à la réalisation d'un projet de vie. Au-delà du simple droit théorique d'une personne à créer une activité, l'objet des initiatives de microfinance est d'interroger la capacité effective des personnes à accéder au capital nécessaire à la concrétisation d'un projet, c'est-à-dire à la fois le financement mais également l'accompagnent. Au final, l'objet de la microfinance est de rendre accessible à tous la création d'activités : *« En s'intéressant non pas à ce que les gens ont le droit de faire mais à leur capacité d'action, on ne peut que constater que l'obtention d'un crédit bancaire, d'informations sur la création d'entreprise, l'accompagnement à la création d'entreprise sont du registre de la liberté positive. Les organismes de finance solidaire développent les capacités d'action des personnes y compris en montrant que la création d'entreprise n'est pas réservée à une élite mais est à la portée de tous.* » (Vallat, 2003 : 77).

Différentes initiatives concrètes, privées ou publiques, ont découlé de ce constat. Créés au XVème siècle en Italie, les Mont-de-piété avaient pour finalité de lutter contre la paupérisation en permettant, grâce au nantissement d'objets personnels, d'accéder à des possibilités de financement à moindre coût. Plus ou moins présents selon les époques (Fontaine, 2008), leur modèle de prêts sur gage fait aujourd'hui en France l'objet d'un monopole public gérés par les Crédits Municipaux, conférant un « argent de secours » (Pastureau, 2013), notamment aux exclus bancaires.

Le microcrédit professionnel (qui permet de créer une activité économique) et social (destiné à permettre la réalisation de projets personnels) sont largement soutenus par les pouvoirs publics en France. Concernant le

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

microcrédit social, la loi sur le crédit à la consommation du 1er juillet 2010 instaure un droit au crédit et permet à toute personne exclue des crédits bancaires classiques d'obtenir un crédit compris entre 300 et 3 000 euros pour financer un projet personnel avec un taux d'intérêt fixe et plafonné à 4%. A ce titre, le Fonds public de Cohésion Sociale (FCS), instauré par la loi du 18 janvier 2005, apporte une garantie pour ces prêts. En 2011, l'encours total était de 46 millions d'euros avec un montant moyen de 2000 euros par personne[20]. Le microcrédit professionnel bénéficie aussi de la garantie du FCS, ainsi que d'un dispositif public d'accompagnement à la création d'activité, le Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise (NACRE), géré par l'Agence Pour la Création d'Entreprises (APCE). En 2011, le FCS a apporté une garantie pour plus de 200 millions d'euros de prêts tandis que l'encours total des microcrédits professionnels était de 600 millions d'euros[21].

c. La logique de transformation sociale : la critique de l'intérêt sur l'argent prêté.

L'application d'un intérêt sur l'argent prêté est une convention au fondement de la finance. Elle a connu des critiques de la part de différents courants de pensées. L'intérêt sur l'argent prêté se compose de plusieurs éléments : il s'agit de couvrir le coût d'accès à l'argent sur le marché par l'organisation d'intermédiation, de payer les frais de fonctionnement de cette organisation et d'appliquer une marge commerciale. C'est ce dernier élément qui soulève des critiques. En effet, s'il faut bien rétribuer le service consistant à faire circuler de l'argent, la rétribution au-delà des frais de fonctionnement est perçue comme un enrichissement sans fondement réel, et donc illégitime. De telles critiques concernant une convention fondamentale des systèmes financiers classiques a conduit à des expérimentations se revendiquant « alternatives » au système traditionnel.

Dès le IVème siècle avant Jésus Christ, Aristote, dans le premier livre de *Politique* (Pellegrin, 1990), distingue deux manières d'acquérir de la richesse, dites « chrémastiques ». La première, naturelle ou nécessaire, correspond à l'acquisition directe, ou par le biais du travail des esclaves, de biens de

[20] Données Banque de France, Rapport sur la microfinance 2011.
[21] *Idem*

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

consommation, et l'échange de ces biens par voie de troc ou par l'intermédiation de la monnaie. Elle est source de vie heureuse. La seconde chrémastique, dite commerciale, se situe en dehors de la sphère économique : elle est contre nature car elle correspond à un détournement de l'usage de la monnaie en vue de la maximisation des profits. La pratique du prêt à intérêt, ainsi dénoncée, correspond à cette deuxième chrémastique. L'usure est, en ce sens, l'activité la plus condamnable : l'échange de l'argent contre de l'argent entraîne une cupidité sans borne.

Les religions du Christianisme et de l'Islam condamnent également cette pratique. Saint Thomas d'Aquin, dans la *Somme Théologique* (1266-1273) en appelle même à rendre la richesse acquise grâce à la pratique des taux d'intérêt : « *Recevoir un intérêt pour l'usage de l'argent prêté est en soi injuste, car c'est faire payer ce qui n'existe pas ; ce qui constitue évidemment une inégalité contraire à la justice... c'est en quoi consiste l'usure. Et comme l'on est tenu de restituer les biens acquis injustement, de même l'on est tenu de restituer l'argent reçu à titre d'intérêt* » (cité dans Gaboriau, 1996 : 212).

Cette pratique est également dénoncée de manière très directe dans le *Coran,* le Livre de l'Islam :

« *Ceux qui, de nuit et de jour, en secret et ouvertement, dépensent leurs biens (dans les bonnes œuvres), ont leur salaire auprès de leur Seigneur. Ils n'ont rien à craindre et ils ne seront point affligés. Ceux qui mangent [pratiquent] de l'intérêt usuraire ne se tiennent (au jour du Jugement dernier) que comme se tient celui que le toucher de Satan a bouleversé. Cela, parce qu'ils disent : "Le commerce est tout à fait comme l'intérêt". Alors qu'Allah a rendu licite le commerce, et illicite l'intérêt. (...) Allah anéantit l'intérêt usuraire et fait fructifier les aumônes. Et Allah n'aime pas le mécréant pécheur.»* (Coran, Sourate 2, verset 275)

Dans les pays musulmans, notamment en Malaisie, dans le Golfe Arabique et en Egypte, des banques reposant sur ces principes se sont développées dès la deuxième moitié du XXème siècle. Les finances islamiques connaissent aujourd'hui une forte croissance et représentent plus de 1% de la finance

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

internationale avec 951 milliards de dollars investis en 2008[22]. Ces finances reposent sur deux piliers essentiels : l'interdiction du prêt à intérêt (des mécanismes juridico-financiers permettant de rémunérer l'apporteur de capitaux sous d'autres formes) et l'interdiction d'investir dans certains secteurs, tels que l'armement, la pornographie, l'alcool… De telles pratiques se rapprochent de la gestion de fonds en « Investissement Socialement Responsable » ou ISR : dans une telle optique, la finance islamique serait une illustration de la finance éthique (Guéranger, 2009).

Le modèle mis en place en 1862 par l'économiste et homme politique allemand Frédéric Guillaume Raffeisen, dans un contexte de famine, avait également pour vocation de mutualiser au sein de caisses d'épargne et de crédit villageoises des ressources financières avec un refinancement extérieur (Bonin, 1992, Vallat, 1999, Naszalyi, 2011). Cela permettait aux populations en difficulté d'accéder à des possibilités de financement à des taux faibles ; ces derniers ayant pour seule vocation de couvrir les coûts administratifs engendrés. Ces caisses sont à l'origine des groupes bancaires coopératifs contemporains (Albert, 1997, Lescure et Plessis, 2004, Gueslin, 1985). Concernant les groupes bancaires coopératifs, même si certaines de leurs spécificités se maintiennent et ont même pu être renouvelées en raison de la crise financière (Caire et Glémain, 2013 et Nivoix, Caire et Glémain, 2015), un processus de banalisation a été observé (Gianfaldoni et Richez-Battesti, 2005 et 2008, Gianfoldani, Richez-Battesti, Gloukoviezoff et Alcaras, 2006, Gueslin, 2002), avec notamment une perte de l'identité coopérative, des pressions concurrentielles et réglementaires entraînant une industrialisation et une diversification des services dans un objectif de rentabilité.

Dans la seconde moitié du XIXème siècle, Pierre-Joseph Proudhon, théoricien anarchiste et socialiste de la Révolution, dénonçait la pratique des taux d'intérêt et a conceptualisé des systèmes de financement fondés sur la gratuité des prêts, notamment dans l'article *L'Organisation du crédit et de la circulation* du 31 mars 1848 publié dans sa Revue, le *Représentant du Peuple*. Cela a conduit à une expérience concrète, de quelques mois, la Banque du Peuple (1848-1849). Etablie

[22] Rapport de l'Islamic Finance Working Group (IFWG) de la Toronto Financial Services Alliance.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

sur la gratuité du crédit et des billets d'échange permettant une désindexation sur l'or, cette banque devait permettre aux ouvriers d'accéder au capital nécessaire à la création d'activité sans avoir recours à des prêts à taux usuraire. Elle bénéficia du soutien des différents courants du mouvement ouvrier, y compris les réformistes (Chaibi, 2010) mais ne parvint pas à rassembler le capital nécessaire à sa pérennisation.

Si cet épisode fut court, il constitue une préfiguration des initiatives contemporaines d'économie solidaire. Bruno Frère (2009) émet l'hypothèse que les initiatives de finance solidaire de la fin du XXème siècle, notamment les Cigales, trouvent leurs racines dans la pensée proudhonienne. A partir de la fin des années 1970, l'on assiste, en France en particulier, à des initiatives variées qui, dans un contexte de crise financière et en lien avec différents mouvements sociaux et politiques, invitent à repenser les relations de financements et à expérimenter de nouveaux canaux. Pour Taupin et Glémain (2007b), ces fondateurs étaient *« le plus souvent des acteurs initialement engagés en politique ou en religion, luttant contre les effets négatifs de la logique capitaliste, agissant par la création d'autres formes de finances sur ce qui leur semblait être les causes de phénomène, c'est-à-dire l'accroissement des profits et le non investissement de ceux-ci dans « l'économie réelle »* » (Taupin et Glémain, 2007b : 29). C'est l'Agence de Liaison pour le Développement de l'Economie Alternative (Aldéa), qui instaure, en 1981, le concept de « finance solidaire » en France. Elle le formalise théoriquement et dans la pratique, en donnant naissance au réseau des Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Epargne (Cigale) (Larpin, 2005). L'Aldéa fédère des mouvements variés (chrétiens des Réseaux d'Espérance, des réseaux anarchistes et marxistes) se caractérisant par un engagement militant fort et la revendication d'une « autre économie ». Le Manifeste de l'Aldéa, « Manifeste pour une autre économie », en présente les idéaux et déclare poursuivre « *l'analyse critique des modes de production actuels et la recherche de propositions alternatives* » (Larpin, 2011).

Dénonçant les dérives de la financiarisation de l'économie, ces initiatives se caractérisent par de multiples éléments. En ce qui concerne les épargnants et investisseurs, il s'agit de redonner de la transparence sur l'utilisation de l'argent placé, et un pouvoir dans la gouvernance : la transparence par le biais la

publication de la liste des projets financés et un fonctionnement coopératif avec le principe d'une personne égale une voix lors des votes en Assemblée Générale. Concernant les projets financés, il s'agit de soutenir les projets locaux et les expériences d'économie solidaire en leur procurant, en plus des prêts, un accompagnement et la possibilité d'accéder à des prêts sans apport de garanties. Ces possibilités sont offertes par des ressources relevant de la réciprocité : l'engagement bénévole pour accompagner les projets, et des dons de la part des épargnants sous la forme d'une renonciation à des intérêts (puisqu'ils pourraient être plus élevés au sein du système financier traditionnel).

Ces organisations ont pris des formes et des dimensions variées : ainsi, dans les années 1980, apparaissent plusieurs structures dans des contextes différents. Nous avons déjà évoqué les Cigales, réalisant des investissements sous forme d'indivision, qui voient le jour en 1983 puis donnent, à leur tour, naissance à un fonds d'investissement en capital risque, Garrigue. Ce dispositif a pour but de compléter et/ou pérenniser les investissements des Cigales, limités à 5 ans par la loi. Dans un contexte de crise économique au Pays Basque, une association de développement local permet l'émergence, en 1980, du premier fonds local d'investissement, Herrikoa. En 1983, le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD) crée la Société d'Investissement et de Développement International (SIDI), avec l'aide notamment du Crédit Coopératif, afin d'investir dans des projets de finances de proximité dans les pays du Sud. En 1986, sous l'impulsion du père Devert, Habitat et Humanisme naît à Lyon afin de collecter auprès de particuliers des fonds pour acheter des logements en centre-ville à destination de familles en difficulté. Enfin, en 1988, l'association la Nef, Nouvelle Economie Fraternelle, créée par des mouvements de l'agriculture biodynamique et de la pédagogie alternative Steiner issues de l'anthroposophie, obtient un agrément de la Banque de France et se transforme en société coopérative financière pouvant octroyer des prêts dans les domaines de l'environnement, de l'insertion sociale et de la culture (Chauvin, 2015). Il est donc particulièrement intéressant de constater que cette décennie 1980-1990 a connu la création d'initiatives diverses mais fondées sur une même volonté de proposer une circulation alternative de l'argent au service de projets à vocation sociale et/ou environnementale. Si des taux d'intérêt peuvent être pratiqués, une convention à la

base des systèmes financiers traditionnels est remise en cause : il s'agit de la sélection des projets selon la maximisation du couple rendement financier – risque. Les projets sont sélectionnés selon leur finalité et leurs impacts sociaux et environnementaux. Le partage de valeurs avec les porteurs de projets et l'aspect relationnel sont tout aussi importants.

Le tableau 1 et la frise chronologique (figure 2) ci-après permettent de retracer de manière chronologique la naissance de ces organisations. Toutes les organisations que nous étudions ici se situent ainsi dans ce mouvement de renouveau de la finance solidaire, à la fin du XXème siècle[23].

TABLEAU 1 : LISTE DES INITIATIVES DE FINANCE SOLIDAIRE EN FRANCE
(Source : construction personnelle)

Organisation	**Objet**
GFA Terres Solidaires du Larzac	Foncière agricole
Herrikoa	Fonds local d'investissement en capital-risque
SIDI	Fonds d'investissement dans les pays du Sud
Cigales	Club d'investisseurs
Garrigue	Fonds d'investissement en capital-risque dans les structures de l'ESS
Initiatives France	Association d'accompagnement et de financement à la création de TPE
Foncière Habitat et Humanisme	Foncière de logements sociaux
France Active	Association de financement et d'accompagnement de TPE et de structures de l'ESS
Nef	Société coopérative financière
ADIE	Association de microfinance
Autonomie et Solidarité	Fonds local d'investissement
Femu Qui	Fonds local d'investissement
IéS	Fonds local d'investissement
Phitrust	Fonds d'investissement dans l'ESS
Terre de Liens	Foncière agricole
Comptoir de l'Innovation	Fonds d'investissement dans l'ESS
Energie Partagée	Fonds d'investissement dans les énergies renouvelables
Lurzaindia	Foncière agricole locale

[23] Dans les parties suivantes, une présentation plus détaillée des structures qui font l'objet de notre étude de terrain sera proposée. De plus, en annexe, une fiche descriptive est consacrée à chacune des organisations étudiées.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

FIGURE 2 : CHRONOLOGIE DES INITIATIVES DE FINANCE SOLIDAIRE A PARTIR DES ANNEES 1970

(Source : construction personnelle)

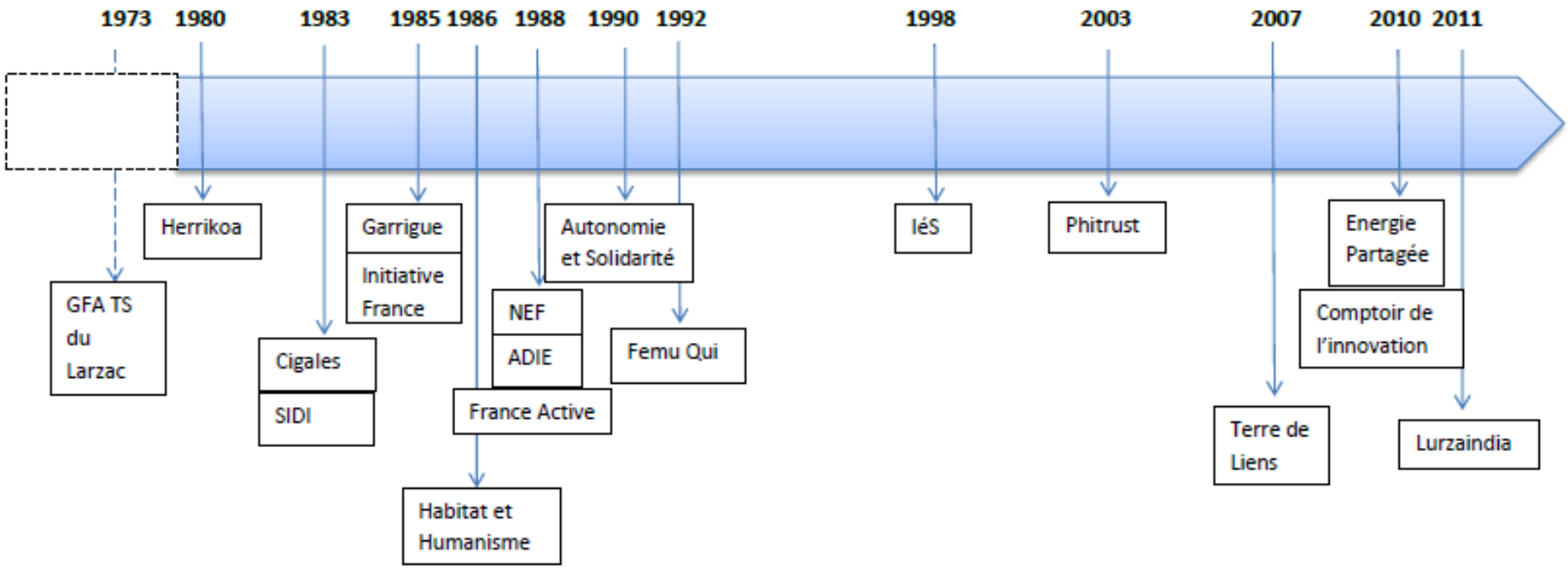

d. Quelles frontières aux finances solidaires ? La dimension politique comme critère d'appartenance.

Afin de comprendre de manière plus approfondie et d'aboutir à une définition détaillée des finances solidaires, il nous faut en établir les frontières.

La finance éthique

La proximité terminologique entre finance solidaire et finance éthique entraîne un certain nombre de confusions. Détailler ces deux concepts nous permettra de déterminer les contours des finances solidaires. La finance éthique désigne généralement une prise en compte de facteurs extra-financiers dans les choix de financement et d'épargne. Nous l'avions déjà évoqué, la finance islamique, en interdisant le financement de certains secteurs, tels que l'armement ou le tabac, entre dans cette définition. Plus largement, les méthodes d'analyse de pratiques extrafinancières reposent sur des critères liés à l'Environnement, au Social et à la Gouvernance (ESG) : l'Investissement Socialement Responsable (ISR) désigne un investissement tenant compte de ces critères dans la sélection d'entreprises cotées en bourse. Les taux de croissance et les encours totaux de la finance éthique sont à des niveaux très supérieurs à ceux de la seule finance solidaire : selon le rapport 2014 de la Global Sustainable Investment Alliance (GSIA)[24], l'investissement socialement responsable a connu en Europe une croissance de 55% entre 2012 et 2014, portant à 13,7 milliards d'euros les encours en Europe en 2014.

A la différence des finances solidaires, il ne s'agit pas d'orienter les financements vers des entreprises à fortes plus-values sociale et environnementale, mais de « récompenser » les efforts en termes sociaux et environnementaux des entreprises cotées en bourse. Les acteurs (investisseurs, épargnants) revendiquent un triple résultat (*triple bottom line*) : économique, social et environnemental. Si, du point de vue des épargnants, la maximisation du couple (risque / rendement) demeure le critère prioritaire, ils y ajoutent des critères environnementaux et sociaux (Glémain, 2010a). L'objectif se situe plus

[24] Etude publiée le 24 février 2015 et accessible sur internet : http://www.gsi-alliance.org/wp-content/uploads/2015/02/GSIA_Review_download.pdf

dans une « moralisation » des pratiques financières traditionnelles que dans une remise en question globale du fonctionnement des institutions financières. Frédéric Lordon, économiste de l'école de la régulation, voit dans cette posture et cet intérêt à l'«éthique », une « diversion » empêchant de questionner les structures de la finance, pourtant au fondement de la crise économique (Lordon, 2003). Si la finance solidaire se démarque de la finance éthique, c'est par sa capacité à interroger les fondements du système financier traditionnel au travers des deux critiques que nous avons détaillées précédemment.

Microfinance et finances solidaires.

Les systèmes de microfinance se situent à l'interface entre les deux dynamiques que nous avons définies, logique d'inclusion sociale et logique de transformation sociale. Ils ont pour objectif à la fois de rendre accessible à tous l'accès aux capitaux et de lutter contre les prêteurs pratiquant des taux usuraires. La microfinance communautaire, ou « social finance », comme le système des tontines, quelles qu'en soient les modalités, (Servet, 2013), permet aux membres d'une communauté de mettre en commun leur épargne et de faire bénéficier à ses membres de l'accès au capital. Comme le souligne Jean Michel Servet (2013), la distinction entre les différents modèles de microcrédit, selon l'origine des fonds, apparaît primordiale pour saisir la dimension politique, c'est-à-dire la remise en question du système financier traditionnel que peuvent revêtir les organisations de microfinance. Les fonds peuvent provenir de sources externes aux groupes : c'est sur ce modèle d'entraide au sein d'un groupe appuyé par des fonds provenant de l'extérieur que se sont développés de grands acteurs du microcrédit contemporain, tel que la Grameen Bank fondée par le prix Nobel de la Paix Muhammad Yunus (Yunus, 2006). Si le potentiel de croissance peut se trouver renforcé, les risques de déviance avec, notamment, une augmentation des taux d'intérêt ou une difficulté à atteindre les publics les plus en difficulté, ont conduit à de nombreux scandales. Dans certains cas, l'intérêt pratiqué ne sert plus seulement à couvrir les frais de fonctionnement et l'accès aux fonds extérieurs, mais à assurer une marge commerciale et une rentabilité forte pour les actionnaires. Le cas d'école extrême est celui de Compartamos au Mexique, ONG créée en 1990, devenue banque en 2006, introduite en bourse en 2007 pour 2 milliards de dollars. Sa forte

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

valorisation et le rendement important qu'elle offrait provenait de taux d'intérêt pratiqués supérieurs à 100% (Granger, 2009). Dans un tel cas, la microfinance, ne remettant plus en cause les règles des pratiques financières traditionnelles, peut ainsi s'apparenter à un système de capitalisme social conduisant de la même manière à la reproduction des inégalités et des dépendances entre les détenteurs du capital et les emprunteurs (Guérin, 2015, Servet, 2012). Ces dérives sont cependant à relativiser et ne peuvent survenir dans les pays où la loi interdit la pratique de taux usuraires, comme en France. Comme nous l'avons abordé dans la partie précédente, les financements extérieurs peuvent également provenir, notamment en France, des pouvoirs publics ; l'enjeu poursuivi sera alors celui de la lutte contre le chômage dans une démarche d'aide sociale. En se centrant sur la question sociale et l'objectif de créations d'emploi, les organisations de microfinance peuvent connaître des processus d'isomorphisme, comme le notent Taupin et Glémain (2007b), en adoptant des logiques industrielles (forte sélection en amont des porteurs de projets, standardisation des critères de sélection) au détriment des logiques solidaires d'inclusion sociale, par la restauration des *capabilités* de chacun. Or, c'est justement cette logique solidaire qui constitue la dimension politique des organisations de finance solidaire (Vallat, 2003).

Ce premier courant s'inscrit dans la volonté d'étendre les possibilités de prêts aux personnes exclues du système traditionnel : ce sont les lacunes du marché en termes de segments de population à atteindre qui sont visées, non son fonctionnement même. Face aux défaillances du marché, des initiatives privées et publiques mettent en place des systèmes permettant de l'étendre à tous : les conventions à la base du système traditionnel de la finance ne sont pas remises en question. Dans les termes de Frédéric Lordon, il s'agit de permettre à chacun de devenir un candidat au capitalisme, donc d'étendre le capitalisme, non de le remettre en cause :

« *C'est la capacité à constituer un tour de table et à réunir une base de fonds propres qui départage les «candidats» à la position de capitaliste, l'idée de candidature étant mal choisie puisque ceux qui ne disposent que de leur force de travail et n'ont d'autre accès à l'argent qu'après sa vente, là où précisément il s'agit de se montrer capable de l'avance, sont hors course dès le début. (…) Il en*

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

résulte une inégalité fondamentale sous le rapport de la capacité sociale des individus à poursuivre un désir de faire capitaliste ». Lordon (2010 : 37).

A l'inverse, les systèmes de microfinance communautaires, fondés sur des groupes de pairs et sans refinancement extérieur, fournissent de multiples exemples de réinvention de la circulation des financements dans une perspective de lutte contre la domination – et non de seule réduction de la pauvreté (Guérin, Fouillet et Palier, 2007 ; Guérin, 2015 ; Guérin, Lapenu et Doligez, 2009 ; Servet, 2007 et 2010).

La ligne de démarcation ne se situe pas tant dans les outils utilisés que dans le processus et la finalité poursuivie. Nous retrouvons ici les deux conceptions de l'innovation sociale (Chochoy, 2013) : l'innovation sociale orientée sur la finalité, (en l'occurrence : rendre accessibles les produits financiers à tous) et l'innovation sociale en termes de processus (innovation qui remet en cause les conventions des finances traditionnelles). Comme nous invite à le penser Boltanski, l'un des théoriciens du modèle des économies de la grandeur (Boltanski et Thévenot, 1991), il y a là une question fondamentale pour l'économie solidaire : sa capacité à se détacher des conventions du capitalisme et de l'Etat.

« Les problèmes principaux que rencontre l'économie solidaire ne tiennent-ils pas au fait que les interventions qui s'en réclament entendent se déployer sans mettre en cause ou sans transgresser les conventions qui structurent les cadres au sein desquels elles tentent de se mettre en place, qu'il s'agisse des conventions du capitalisme et, par exemple, pour ce qui est des entreprises, les conventions de productivité et de compétitivité, ou des conventions dépendant de l'Etat, comme on a pu le voir à l'évidence par exemple, dans le cas des Systèmes d'échanges locaux ? Si les « entreprises solidaires doivent se battre sur le marché comme les autres et doivent donc être performantes » et si elles doivent « en plus employer des personnes exclues ou qui risquent de l'être », quelles réponses peuvent-elles apporter à ceux qui les critiquent en ne voyant en elles que des palliatifs dont l'économie capitaliste, la vraie, la grande, la globale, a besoin pour continuer son cours en mobilisant toute la force de travail c'est-à-dire aussi, ceux que le capitalisme est prêt à jeter, les exclus, les précaires, les

inemployables et les bons à rien, condamnés aux travaux les plus ingrats et aux salaires les plus misérables, bref ceux qu'on appelait autrefois les prolétaires. Ou encore ceux qui voient surtout dans l'économie solidaire une forme dissimulée et sophistiquée de charité privée prenant en charge, au cas par cas, ceux dont l'Etat providence, voiture balai du capitalisme, ne veulent plus globalement se charger ? » (Luc Boltanski, extraits du Monde du 22 sept. 2006, préface de Frère, 2009)

Dacheux et Goujon (2011a et 2011b) ont proposé une typologie des approches théoriques de l'économie solidaire en fonction de leurs rapports au capitalisme : si certains auteurs situent l'économie solidaire comme inexorablement dominée par le capitalisme, avec par exemple, Hély (2008 et 2009) et Latouche (1991, 2001, 2005), d'autres la perçoivent comme un vecteur de sa responsabilisation (Sibille, 2011), d'autres enfin envisagent sa capacité à dépasser le capitalisme en permettant la pluralisation des formes économiques, comme Laville (2007, 2011, 2013), Eme (1994), Fraisse (2003, 2005, 2007, 2011), Caillé, (2000 et 2007) et Servet (2006, 2007, 2010) ou en construisant un modèle alternatif, comme Frère (2009) et Dacheux (2007 et 2008). Les acteurs de la finance solidaire se situent ainsi dans cette troisième perspective en proposant une circulation de l'argent alternative au système capitaliste.

En reprenant la définition des finances solidaires d'Amélie Artis (2012 : 67) énoncée ci-avant, nous postulons que les finances solidaires, en tant que système de relations de financement, sont spécifiques par deux aspects.

Le premier concerne la finalité poursuivie. Les finances solidaires s'inscrivent dans une démarche de dépassement des conventions de l'Etat (aide sociale) et du capitalisme (maximisation du couple risque-rendement) : nous ne postulons pas qu'elles y parviennent, mais qu'il s'agit de leur objectif affiché et qu'elles mettent en place un processus en cohérence. C'est ainsi la dimension politique qui définit les finances solidaires : leur volonté de s'inscrire en tant qu'alternative au capitalisme.

Le second concerne le processus mis en place. Les finances solidaires sont constituées par un système de relations qui les différencie des finances traditionnelles en ce qui concerne l'ensemble de la chaîne de financement, des

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

épargnants aux porteurs de projets. Le financement des activités doit provenir de la communauté au sens élargi : c'est-à-dire un ensemble de personnes physiques et morales attachées aux mêmes valeurs. Les épargnants et leur engagement au financement de ce type d'organisations ont une place centrale. Le dépassement de la convention capitaliste de financement est ici tangible : le lien social de réciprocité instauré permet de dépasser les écueils des relations de financements traditionnels conduisant à un rapport de domination. Ainsi, de nombreux travaux (Servet, 1995, 1996, 2006 ; Guérin, 2000, Guérin et Vallat, 1999, Glémain, 2005 ; Vallat, 2003) ont montré que la construction d'un lien de confiance peut, dans les organisations de finances solidaires, limiter l'aléa moral observé dans la finance traditionnelle. En particulier, par une étude à la fois empirique et expérimentale au sein de la Nef, Simon Cornée (2010) a montré que le partage de valeurs entre prêteurs et emprunteurs réduit les risques d'impayés. De la même manière, Mendez et Richez-Battesti, (1999) ont montré que la notion de confiance pouvait entraîner un gain de compétitivité.

Selon cette définition proposée, les « finances solidaires » englobent et hybrident des logiques d'inclusion sociale et de transformation sociale. Les frontières sont ténues et poreuses : une attention particulière doit être portée, dans l'étude empirique des organisations, sur les différentes logiques en présence afin de comprendre en quoi elles relèvent des finances solidaires. De manière plus générale, cette première approche de la finance solidaire nous permet de constater une forte imbrication de différentes logiques : les organisations de finance solidaire se révèlent constituer un secteur particulièrement intéressant pour l'étude empirique de la pluralité des logiques institutionnelles.

2 - Construction contemporaine du champ des finances solidaires : acteurs, tensions et évolutions.

Si la description des logiques d'inclusion sociale et de transformation sociale traversant les organisations de finances solidaires permet de mieux comprendre le secteur des finances solidaires, il est également important de le considérer dans son aspect dynamique. L'objectif est d'analyser les processus de construction du champ, les tensions entre les acteurs et les logiques, afin de

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

caractériser les processus d'évolution du secteur des finances solidaires en appréhendant les logiques institutionnelles sous-jacentes. Après avoir étudié cette évolution, nous retracerons les éléments de construction du champ des finances solidaires permettant d'expliquer de telles tendances, en mettant en évidence le rôle de Finansol et l'importance des catégorisations sémantiques.

a. Tendances à l'isomorphisme : vers des logiques administratives et industrielles.

Taupin et Glémain (2007a) ont montré de manière détaillée la tendance du passage en France, depuis la fin des années 1970, d'une finance alternative à une finance solidaire. Si la finance alternative se caractérisait par une faible formalisation, une forte implication de militants dans l'accompagnement des projets et le soutien à des initiatives alternatives, s'apparentant ainsi à la logique de transformation sociale que nous avons relevée, la finance solidaire, elle, est orientée vers « *les personnes marginalisées par le chômage dans une optique de création d'entreprises* » (Guérin et Vallat, 1999, cité par Glémain et Taupin, 2007a). Ce processus s'explique par différents facteurs : une intervention croissante des pouvoirs publics, locaux et nationaux, qui orientent les activités vers une fonction d'utilité sociale de lutte contre le chômage, un rapprochement avec le secteur bancaire et l'émergence de nouveaux acteurs comme France Active et l'ADIE, fondés par des institutions (la Caisse des dépôts et la MACIF, par exemple) et non par des réseaux de militants. Il est à noter que cette évolution prend forme non seulement avec l'apparition de nouveaux acteurs, mais également avec la transformation des acteurs qui préexistaient : par exemple, en 2000, l'ajout d'un « S », pour « solidaire », au mouvement des Cigales, est caractéristique de cette évolution du financement d'activités économiques alternatives à des activités ayant pour finalité la création d'emplois.

Le passage de la finance alternative à la finance solidaire peut être analysé comme l'adoption de finalités relevant de l'action publique, notamment territoriale, plutôt que de la volonté de transformation sociale telle qu'elle était initialement présente : ce changement d'objectifs révèle une logique plus profonde d'institutionnalisation et de rapprochement avec les pouvoirs publics. Le rapport

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

entre l'Aldéa et les Cigales est révélateur de ce changement d'orientation. Comme nous l'avons déjà énoncé, l'Aldéa est une association très militante inscrite dans une vision de transformation sociale d'ampleur. En 1987, quatre ans après la création des Cigales par l'Aldéa, les tensions entre les deux mouvements apparaissent : en particulier, l'Aldéa reproche à certaines Cigales une proximité trop importante avec les pouvoirs publics :

« Du fait des liens personnels entre certains de ses membres et des représentants de la majorité politique actuellement au pouvoir en France, la Fédération des Cigales semble jouer la carte du développement institutionnel plus qu'à travers les réseaux associatifs et militants » (Notes de Liaison outils financiers, Aldéa, novembre 1989, p.1, cité par Château-Terrisse, 2013 : 196).

Cette tension aboutira à une scission entre les deux mouvements, jusqu'à la dissolution de l'Aldéa en 1992.

Taupin et Glémain (2007a) y décèlent une tendance à l'isomorphisme institutionnel de ces structures avec une pression des pouvoirs publics en termes de rentabilité sociale, entraînant une logique administrative et industrielle. Ils soulignent que les organisations de finances solidaires se trouvent investies de responsabilités dans le domaine social (lutte contre le chômage, création de logements sociaux) et bénéficient, pour ce faire, de financements publics importants conditionnés à l'atteinte d'objectifs quantitatifs. Les procédures s'en voient modifiées et la standardisation des normes de sélection des porteurs de projets pour atteindre les objectifs fixés est réalisée au détriment de la logique d'inclusion sociale que nous avons décrite précédemment (Taupin et Glémain, 2007b).

L'autre facteur d'isomorphisme du secteur des finances solidaires réside dans la porosité des frontières avec le secteur bancaire et financier traditionnel : Glémain et Taupin (2005) ont recensé l'ensemble des liens entre les établissements financiers et les structures de finance solidaire, celles-ci assumant parfois l'accompagnement en amont d'une demande de prêt à un établissement bancaire. Cela conduit à un processus de rationalisation industrielle, le critère

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

financier devenant prépondérant dans la sélection des candidats, et de professionnalisation, avec une diminution du nombre de bénévoles qui, par ailleurs, proviennent majoritairement du monde de l'entreprise et de la banque (Taupin et Glémain, 2007b).

Ces processus demeurent, cependant, à relativiser et concernent principalement les opérateurs importants de finances solidaires. Toutefois, d'autres acteurs, comme les Cigales et la Nef, restent indépendants vis-à-vis des pouvoirs publics, et entrent plutôt dans des logiques de mutualisation entre eux : il n'est pas rare ainsi qu'un porteur de projet soit financé à la fois par un club de Cigales, par Garrigue et par la Nef sous des formes différentes (prise de participation au capital, prêt participatif et prêt).

L'analyse du processus de structuration du secteur des finances solidaires permet de mettre en exergue deux éléments clefs expliquant le mécanisme d'isomorphisme constaté : le rôle de Finansol et la construction sémantique des concepts mobilisés.

b. La structuration du secteur : Finansol comme catalyseur d'isomorphisme.

Avant les années 1990, aucune coordination n'existait entre les initiatives de finances solidaires qui avaient déjà vu le jour : les Cigales et Garrigue, la SIDI, la foncière Habitat et Humanisme et la Nef. C'est la Fondation Charles Léopold Mayer qui prend l'initiative en 1992 de réunir les différents acteurs pour imaginer des axes de coopérations. De cette rencontre naît une association de promotion du secteur, Finansol, dont les membres fondateurs sont la SIDI, le CCFD (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement), les fonds France Active, les Cigales, la Nef, Autonomie et Solidarité, et Garrigue. L'objectif de Finansol est alors de fédérer les acteurs afin d'obtenir une reconnaissance du secteur.

En 1996, Finansol s'ouvre à des partenaires bancaires qui gèrent des produits de placement solidaire : la Caisse des dépôts et consignations, le Crédit Coopératif, le Crédit Mutuel, le Crédit Lyonnais et la Caisse d'Epargne.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

L'association se compose alors de deux collèges : celui des organisations de finance solidaire et celui des banques.

Le principal apport de Finansol est d'avoir obtenu une reconnaissance de la spécificité des produits grâce à un processus de labellisation. A partir de 1998, un comité indépendant, composé de personnalités qualifiées, attribuent aux produits des organisations candidates le label Finansol sur des critères de solidarité (partage des intérêts ou au moins 10% de l'encours placé dans des activités de l'ESS) et de transparence (information des épargnants de manière régulière sur le placement et le régime fiscal).

Pascale Château-Terrisse (2013), dans le cadre de sa thèse de doctorat en sciences de gestion, a livré une étude intéressante du rôle de Finansol pour la structuration du secteur, mais aussi de l'évolution de cette association. Pour elle, les finances solidaires constituent un « champ », selon la définition de DiMaggio (1991) que nous avons explicitée dans le chapitre précédent. Elle le qualifie comme étant en émergence, encore peu structuré et connaissant des logiques institutionnelles multiples. Finansol en est l'acteur central et a fortement contribué à sa structuration. L'association a obtenu, par des actions de lobbying, un régime fiscal avantageux pour les produits labellisés, sur lequel nous reviendrons par la suite, ce qui constitue une forte reconnaissance institutionnelle. Par l'intermédiaire du label et dans une optique de légitimation du champ, Finansol a produit des normes coercitives, un cadre dans lequel doivent rentrer les acteurs pour en faire partie. De plus, depuis 2008, l'association organise de manière annuelle une Semaine de l'Epargne Solidaire dans le cadre du Mois de l'économie sociale et solidaire que tiennent les Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS)[25]. Enfin, depuis 2008, Finansol organise des Conventions d'Affaires, réunions qui permettent aux établissements collectant de l'épargne solidaire de rencontrer les organisations de finance solidaire ayant besoin de financement.

[25] A cette occasion, un prix de la finance solidaire est décerné chaque année selon les différentes catégories d'acteurs.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

La stratégie de Finansol apparaît clairement en contraste avec celle portée initialement par l'Aldéa : avec une volonté affichée de croissance, Finansol met en place deux axes forts d'institutionnalisation. D'une part, elle accepte en son sein les établissements bancaires coopératifs (Crédit Coopératif, Crédit Mutuel, Banques Populaires et Caisse d'Epargne) ou non (BNP Paribas, Natixis) qui collectent l'épargne solidaire : l'accent n'est plus porté sur les circuits courts financiers entre les épargnants et les projets bénéficiaires. D'autre part, alors que, comme nous l'avions souligné, l'Aldéa refusait le lien avec les représentants politiques, Finansol, elle, s'inscrit comme l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et le lobbying est une action prioritaire de l'association. Pour ce faire, elle embrasse le même objectif que celui de l'Etat, c'est-à-dire une finalité sociale. Pour Château-Terrisse, l'émergence de Finansol et de son positionnement entérine le passage d'une *« mouvance alternative à une approche palliative* » (Château-Terrisse, 2013 : 222). Ce constat est cependant à relativiser, selon nous, pour deux raisons principales. D'un côté, comme nous l'avions déjà souligné, certains membres demeurent autonomes vis-à-vis des pouvoirs publics en bénéficiant de très peu de subventions. D'un autre côté, les demandes élaborées par les acteurs de la finance solidaire auprès des pouvoirs publics[26] ont également pour but de les orienter vers des assouplissements des contraintes en termes règlementaires favorisant leur autonomie. Nous pouvons notamment citer la publication de janvier 2013 « Propositions pour développer les outils financiers éthiques et solidaires »[27] et sa proposition 9 : « *Assouplir les règles de collecte des différents types d'épargne* **» :** le groupe de travail défend une modification du cadre législatif concernant les procédures lourdes de l'Offre au Public de Titres Financiers[28]. L'objectif est de lever les barrières législatives au financement direct des particuliers, ce qui permet d'assurer l'autonomie des organisations de finances solidaires et de favoriser les circuits-courts entre épargnants et projets soutenus. Cette démarche s'inscrit donc dans l'approche « alternative » évoquée par Château-Terrisse (2013 : 222). Cela ne doit pas masquer le fait que les autres propositions de ce livret s'inscrivent bien dans les processus d'isomorphismes

[26] Notamment au sein du Labo ESS, où Finansol est présente.
[27] Disponible sur le site internet du Labo ESS
[28] Nous reviendrons dans le détail sur ces procédures dans la seconde sous partie de ce chapitre.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

décrits[29], mais cela en relativise le constat : si la logique « alternative » est affaiblie, elle n'en demeure pas moins présente.

De plus, Château-Terrisse analyse, à partir de 2005, une rapide évolution vers une finalité économique du champ des finances solidaires à travers plusieurs éléments.

Elle constate, d'abord, une distinction de moins en moins nette entre établissements financiers et financeurs solidaires : l'approche par les produits et non par les organisations amplifie cette confusion. Le vocabulaire évolue de manière significative : si en 2003, le rapport d'activité distinguait les « Etablissements financiers solidaires » des « institutions financières solidaires », le rapport d'activité 2013 les regroupe sous l'étiquette « acteurs financiers solidaires ». Nous reviendrons sur l'importance de la terminologie utilisée et l'approche par les produits dans l'analyse de cette évolution.

De plus, si les dirigeants (président et directeur) étaient initialement systématiquement issus du monde des finances solidaires, ils sont par la suite des personnalités de plus en plus originaires des champs du journalisme et du lobbying.

Un troisième constat porte sur une implication de plus en plus importante des pouvoirs publics. En particulier, plusieurs évolutions législatives ont été favorables au développement du champ. La loi « Fabius » du 17 février 2001 impose à toutes les entreprises ayant mis en place un fonds d'épargne collectif de proposer un fonds solidaire. Cela devient, en 2010, avec la loi de modernisation économique, une obligation pour tous les plans d'entreprises. Par la suite, l'extension de la loi « Madelin » de 1994 par la loi de Finances de 2002 offre aux investisseurs, dans les entreprises solidaires, la possibilité de déduire de leur impôt sur le revenu (IRPP) une partie de leur investissement à condition de le conserver plus de 5 ans. Enfin, la loi Travail, Emploi et Pouvoir d'Achat (TEPA)

[29] Nous pouvons citer notamment la proposition 2 « *Sensibiliser les réseaux bancaires aux outils financiers solidaires* » et la proposition 5 : *« Créer un livret de développement solidaire* ». La première renvoie au processus de rapprochement avec les établissements bancaires et le second au rapprochement avec l'Etat, la création de ce livret relevant de la puissance publique.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

de 2007 ouvre la possibilité de déduire de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) une partie des investissements réalisés au sein d'entreprises solidaires.[30]

De plus, Château-Terrisse remarque une progression plus rapide des produits distribués par les banques et établissements financiers par rapport à l'investissement direct auprès des financiers solidaires. Nous constatons, en effet, qu'avec 158 millions d'euros d'encours, les placements dans les organisations de finance solidaire représentaient en 2007 9,7% de l'encours de l'épargne des produits labellisés (1,626 milliard d'euros). En 2013, avec 429 millions d'euros, la part de ces produits sur l'encours total des produits labellisés (6,018 milliards d'euros) n'en représente plus que 7,1%[31]. Il est également notable que la majorité des nouveaux produits labellisés concernent des produits distribués par les banques.

Les critères de labellisation, sous l'impulsion des établissements financiers, s'assouplissent également. En 2012, le guide du label Finansol introduit la possibilité pour les OPCVM (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières), les livrets et les assurances vies d'être labellisés même si les investissements dans les entreprises solidaires représentent moins de 10% du portefeuille : le seuil tombe à 5%.

Enfin, Château Terrisse note une évolution du discours et de l'argumentation de Finansol. Entre 2001 et 2007, les éléments de langage produits par Finansol et véhiculés dans les rapports d'activité et la presse présentent la finance solidaire comme des investissements ayant une rentabilité financière moindre au bénéfice d'un fort impact social. Après la crise financière, le discours évolue : la finance solidaire est présentée, après 2008, comme un secteur résistant mieux aux crises. En effet, son caractère moins volatil que la finance traditionnelle rendrait ses produits plus rentables en période de récession et ils constitueraient des investissements plus sûrs. Il ne s'agit pas d'infirmer ou de confirmer ce constat, mais de relever l'évolution du discours et de l'argumentation : le critère classique de l'investissement (l'analyse du couple

[30] Nous reviendrons en détail sur cette législation et son évolution dans la partie suivante. Sa mention ici a simplement pour objectif de montrer le résultat de l'action de plaidoyer de Finansol.
[31] Chiffres issus des baromètres 2008 et 2014 de la finance solidaire publiés par Finansol.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

risque / rendement) est devenu l'argument principal, au détriment de la finalité sociale et environnementale. Un élément important concerne également la segmentation des produits eu égard à leur rentabilité à partir de 2009 : les produits distribués par les établissements bancaires sont présentés comme jouissant d'une rentabilité plus forte, tandis que ceux des organisations de finance solidaire connaissent des rentabilités moindres et sont réservés aux militants.

Le rôle de Finansol est cependant à nuancer. La labellisation est certes un processus rendu presque obligatoire pour les organisations de finance solidaire afin de crédibiliser leurs actions et de pouvoir faire bénéficier leurs souscripteurs des déductions fiscales. Nous notons toutefois que les Cigales et le GFA Terres solidaires du Larzac mènent leurs activités en dehors du cadre de Finansol : une activité demeure possible sans labellisation de l'association. De pus, l'existence de Finansol et le fait d'être labellisées, ne privent pas pour autant les organisations d'une autonomie d'actions. L'évolution de Finansol vers une logique financière, si elle contribue à brouiller la lisibilité du champ, ne compromet pas la pérennité des logiques solidaires et alternatives en dehors de son propre processus de normalisation. Ainsi, les organisations de finance alternative, fondatrices de Finansol, se trouvent aujourd'hui marginalisées dans le champ des finances solidaires qu'elles ont pourtant contribué à créer.

c. Le poids des mots : les stratégies lexicales employées.

Le travail de structuration du secteur réalisé par Finansol s'est accompagné d'un travail sémantique sur l'épargne solidaire. Nous pouvons nous interroger sur le caractère rigoureux de la terminologie employée mais aussi sur la confusion qu'elle créé paradoxalement sur la notion de finance solidaire et l'évolution vers des logiques financières.

Epargne solidaire et finance solidaire.

Le concept d' « épargne solidaire » est un construit puisqu'il regroupe des produits de natures très différentes. Il a été très fortement médiatisé par l'association Finansol, notamment avec l'évènement annuel « la semaine de l'épargne solidaire » qui a contribué à le faire connaître du grand public. Il nous

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

faut interroger le concept tel que défini par Finansol afin d'analyser le travail de construction sémantique réalisé.

En premier lieu, l'épargne solidaire, telle que définie par l'association Finansol, recouvre une assiette plus large que la finance solidaire (Glémain, 2008 et 2010b). L'épargne solidaire correspond à quatre éléments.

Les produits d'épargne commercialisés par les banques et mutuelles d'assurances traditionnelles, dont une partie de l'encours est utilisée pour financer des activités de l'économie sociale et solidaire. Ces produits revêtent des formes traditionnelles, comme des livrets bancaires, des Fonds Communs de Placement (FCP), des SICAV (Société d'Investissement à Capital Variable), des assurances-vie, mais une partie des fonds collectés, plafonnée à 10%, est dédiée au financement des activités de l'économie sociale et solidaire.

Les produits d'épargne traditionnels dont tout ou partie des intérêts peuvent être cédés par l'épargnant au profit d'associations et d'organisations habilitées à recevoir des dons. On parle alors d' « épargne de partage ». Ce concept a été créé par le CCFD, en partenariat avec le Crédit Coopératif, avec le Fonds Commun de Placement (FCP) Faim et Développement, en 1983, et ce, afin de soutenir le développement de la SIDI. Les produits d'épargne de partage sont aujourd'hui commercialisés par la plupart des banques et établissements financiers traditionnels.

Les produits d'épargne commercialisés par les organismes de finances solidaires, dont la totalité de l'encours est dédiée aux activités de l'économie sociale et solidaire. A titre d'exemple, nous pouvons citer les livrets distribués par la société financière coopérative de la Nef.

L'argent investi par les particuliers afin de souscrire au capital, sous forme d'actions ou de parts sociales, dans des entreprises sociales.

En définitive, il existe un différentiel fort entre les montants annuels labellisés « épargne solidaire » par Finansol et le financement réel aux entreprises de l'économie sociale et solidaire : pour les deux premières catégories, seule une

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

partie du placement ou de l'intérêt perçu est utilisée en ce sens. Ainsi, en 2013, sur les 6,02 milliards d'euros déposés en produits d'épargne solidaire, seul 1,02 milliard a servi au financement des activités de l'économie sociale et solidaire, tandis que 6,1 millions ont été redistribués sous formes de dons[32]. Il faut également noter que si l'ensemble de ces montants est en progression, l'épargne solidaire connaît une croissance beaucoup plus rapide que le strict financement d'activités de l'économie sociale et solidaire : 28,3% en 2013 pour la première contre 8,8% pour la seconde.

Toutefois, cette définition pose plusieurs problèmes selon nous.

D'une part, la terminologie d'épargne solidaire n'est pas adaptée à l'ensemble de ces catégories de produits. En effet, les produits de partage correspondent à des formes de dons et non d'épargne à vocation solidaire puisqu'il s'agit d'une redistribution des gains financiers réalisés grâce à des placements financiers traditionnels. Une telle conception échoue à replacer la question des circuits financiers directs entre épargnants et activités de l'économie sociale et solidaire. Le terme d'épargne solidaire apparaît ainsi dans ce cas non conforme à la réalité : on pourrait imaginer, par exemple, que l'épargne collectée serve à financer des activités destructrices du point de vue écologique et social, mais créatrices de richesse monétaire.

En ce qui concerne l'investissement dans des activités de l'économie sociale et solidaire, il ne s'agit pas de produits d'épargne[33] mais d'investissements en fonds propres qui comportent des risques de perte en capital. Là encore, la terminologie « épargne » n'est pas appropriée.

Enfin, pour les produits dont une partie de l'encours est dédiée aux activités de l'ESS, cette partie étant plafonnée à 10% par la loi, l'appellation « épargne solidaire » peut également induire en erreur les épargnants. Encore une fois, la majorité de leur placement pourrait être dédiée à des activités non conformes avec leur aspiration à soutenir des projets à forte valeur sociale et environnementale.

[32] Selon le baromètre 2014/2015 de la finance solidaire publié sur le site internet de Finansol.
[33] Dont les caractéristiques sont la liquidité et la garantie publique.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

D'autre part, si la construction d'une telle terminologie a pour vocation une simplification et une meilleure lisibilité du secteur, elle induit, selon nous, une confusion qui n'est pas neutre axiologiquement. Cette terminologie place sur un même plan des produits de natures très différents, notamment entre produits de partage et d'épargne solidaire dont seule une partie limitée de l'encours ou des intérêts est dédiée à l'ESS d'une part et produits d'épargne et d'investissement dont l'encours est dédié en totalité au secteur de l'ESS d'autre part. Cela revient à placer au même niveau des produits dont l'utilisation sociale et la nature divergent profondément. De plus, l'utilisation de cette terminologie comporte un présupposé normatif et tend à normaliser les activités des organisations de finances solidaires entièrement dédiées à l'économie solidaire vis-à-vis des produits solidaires des banques traditionnelles : cela tend à sous-entendre que les produits labellisés « épargne solidaire » du secteur traditionnel sont équivalents à ceux des organisations de finance solidaire.

De plus, Finansol connaît une approche par les produits et non par les organisations. En labellisant des produits d' « épargne solidaire » sans appréhender l'ensemble des activités de la structure, cette approche comporte un risque d'instrumentalisation d'un tel label, dans un objectif de communication des structures financières traditionnelles.

La proximité terminologique entre finance solidaire, épargne solidaire et finance éthique, entraîne une certaine confusion du secteur et une lecture difficile pour le grand public.

Nous avons montré que cette confusion avait accompagné la construction du champ des finances solidaires, la légitimation des établissements bancaires dans ce champ et une évolution vers une plus forte importance de la logique financière. Cela conduit à une marginalisation des organisations de finance solidaire et une banalisation de leur activité.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

Conclusion de la sous-partie : Les logiques institutionnelles traversant le champ des finances solidaires.

A la lumière des éléments exposés, nous tirons plusieurs enseignements sur les logiques institutionnelles traversant le champ de la finance solidaire. Les écarts entre logique d'inclusion sociale et logique de transformation sociale permettent de classifier les expérimentations au fil du temps, même si une même expérience peut regrouper des logiques variées.

Les années 1970 ont vu renaître en France des expérimentations de finance alternative. Par effet de regroupement de ces expérimentations dans les années 1990, le champ a commencé à se structurer. D'une domination de la logique alternative, le champ a progressivement embrassé des logiques sociales. Finalement, avec la volonté de changer d'échelle et de diffuser au grand public les produits d'épargne solidaire, l'organisation centrale, Finansol, a conduit, à partir de 2005, à l'affirmation de la logique financière.

Il serait cependant réducteur de conclure à une éviction totale de la logique alternative : si les acteurs qui la portent sont marginalisés aujourd'hui dans le champ des finances solidaires, ils n'en demeurent pas moins présents comme nous l'avons également souligné. Les récentes évolutions de la législation concernant le financement participatif, via des appels à investissement sur des sites internet, pourraient favoriser la collecte directe d'épargne, et ainsi renforcer leur autonomie vis-à-vis des pouvoirs publics et des établissements bancaires. L'ordonnance n° 2014-559 du 30 mai 2014 relative au financement participatif[34] instaure le statut de Conseiller en Investissement Participatif (CIP). Il permet aux petites organisations de se soustraire aux obligations réglementaires (le visa d'un prospectus, sur lequel nous reviendrons) pour des appels à souscription via des plateformes internet (« crowdfunding ») jusqu'à un million d'euros**.** Même si le décret d'application est trop récent pour pouvoir quantifier et analyser ses effets, nous pouvons souligner le fait que plusieurs acteurs des finances solidaires se sont d'ores et déjà associés pour créer une plateforme d'appel direct à investissement

[34] Ccomplétée par un décret d'application en date du 14 février 2015.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

commune, plateforme qui devrait voir le jour à la fin de l'année 2015 : il s'agit de la Nef, d'Energie Partagée et de Terres de Liens.

Le secteur plus vaste des finances solidaires ayant ainsi été analysé au travers de ses acteurs et de ses logiques, il nous faut maintenant délimiter de manière plus précise les organisations qui font l'objet de notre étude. La seconde sous-partie de ce chapitre est par conséquent consacrée à restituer, d'une part, les critères de sélection de ces organisations et, d'autre part, la méthodologie suivie pour les analyser.

B – Objet et méthodologie de la recherche.

La première sous-partie du chapitre nous a permis de comprendre la pluralité des logiques traversant le champ des finances solidaires. C'est précisément cette pluralité que notre recherche souhaite interroger. Nous avons retenu comme objet de notre étude les organisations de finance solidaire faisant appel à l'investissement des particuliers. En effet, nous y décelons une forte diversité des logiques, avec à la fois la nécessaire recherche d'une viabilité économique, une finalité sociale revendiquée et un discours de changement social à tenir vis-à-vis des potentiels investisseurs. D'un point de vue méthodologique, le faible nombre de ces organisations en France nous permet de mener une étude assez exhaustive. Dans un premier temps, il nous faudra expliciter les éléments de sélection des organisations étudiées avant, dans un second temps, d'aborder la méthodologie retenue.

1 - Les frontières de l'étude : délimitation de la population de référence.

Cette section a pour objet de définir avec précision les caractéristiques des organisations étudiées, c'est-à-dire de délimiter les frontières de notre population de référence définie comme un ensemble «*d'unités élémentaires sur lesquelles porte l'analyse* » (Beaud, 2003 : 217).

a. L'investissement direct des particuliers : une prise de risque au service d'un projet de transformation sociale.

Les organisations étudiées doivent mettre en place une collecte directe auprès des personnes physiques, sous forme d'actions ou de parts sociales.

Il ne s'agit pas d'une collecte d'épargne de type bancaire (c'est-à-dire sous la forme de livrets ou de comptes courants garanties par l'Etat), mais bien d'investissements : les particuliers qui souscrivent des actions ou des parts sociales assument ainsi, avec la structure, le risque de perdre tout ou partie du montant investi. En effet, si l'organisation connaît des pertes, les parts sociales ou les actions peuvent se voir dévaluées. Il s'agit, en outre, d'une circulation de l'argent alternative et non d'une collecte caritative (sous forme de dons monétaires ou non monétaires).

La notion de risque est ici importante : elle traduit l'engagement de la personne réalisant un investissement prête à perdre une partie de son capital pour financer le projet. En effet, contrairement au secteur de l'investissement traditionnel, cette prise de risque n'offre pas d'espérance de rendement potentiel en contrepartie : les rendements (dividendes ou plus-values) sont, en effet, très souvent nuls ou limités par les statuts des organisations.

Cela peut concerner tout ou partie du capital de la structure. Il n'y a pas de minimum retenu quant à la part du capital détenue par des personnes physiques, car de nombreuses structures commencent leurs activités économiques et procèdent, par la suite, à un appel public auprès des personnes physiques. Nous nous intéresserons donc plus à l'intention des structures vis-à-vis des personnes physiques. Il s'agit des structures qui, potentiellement, pourraient voir plus de la moitié de leur capital détenu par des personnes physiques et qui communiquent sur l'investissement des particuliers. Elles ne recueillent pas de manière passive des investissements potentiels mais les recherchent activement.

Cela exclut certaines organisations, notamment celles de micro-finance ou de financement de l'ESS, dont les fonds proviennent exclusivement d'investisseurs institutionnels publics et/ou privés (ADIE ou IDES, par exemple), les structures ayant une activité de type bancaire (Nef, Crédit Coopératif), les

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

organisations qui font des appels aux dons et non à l'investissement ou à l'épargne (fonds de dotation, plateformes de crowdfunding du type de Kiss Kiss Bank, par exemple).

La mention concernant la communication doit être précisée, car il s'agit d'un champ très réglementé, en France et en Europe, pour protéger les potentiels investisseurs.

Cette opération, dite « Offre au Public de Titres Financiers (OPTF) » est définie comme suit dans l'article L411-1 du code monétaire et financier :

« Une communication adressée sous quelque forme et par quelques moyens que ce soit à des personnes et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et les titres à offrir de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'acheter ou de souscrire ces titres financiers. »

Ainsi, toute communication élaborée par les organisations étudiées afin de commercialiser leurs titres entre dans cette définition. Or, une telle communication doit être soumise à une approbation de la part des pouvoirs publics depuis une directive européenne de 2003 (directive 2003/71/CE, dite « Prospectus »). Cette démarche consiste à rédiger et faire valider un « prospectus », c'est-à-dire un rapport sur les résultats de l'organisation ainsi que sur les prévisions, le marché et l'ensemble des risques liés à cet investissement, afin que l'investisseur potentiel connaisse les risques qu'il encourt. Tous les documents supports de communication doivent également être validés. Cette approbation est valable un an. Il s'agit ainsi d'une démarche lourde à mettre en place et coûteuse, puisqu'elle nécessite la validation par un commissaire aux comptes.

Cependant, il existe des exemptions à cette obligation de rédiger un prospectus : l'article L411-2 du code monétaire et financier, précisé par l'article 211-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) détaille ces cas.

Il n'est pas nécessaire de rédiger un prospectus mais seulement une démarche simplifiée sous deux conditions : si le montant de l'offre sur 12 mois est

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

inférieur à 100 000 euros, ou compris entre 100 000 et 5 millions d'euros et inférieur à 50% du capital de l'émetteur d'une part, s'il s'agit d'un placement privé[35] d'autre part. Il faut également noter que le statut juridique de la structure a une importance : les Sociétés Anonymes Simplifiées n'ont le droit de communiquer une offre de titres que dans le cadre d'un placement privé.

Le tableau 2 ci-après reprend les différents cas de figure.

TABLEAU 2 : REGLES DES OFFRES AU PUBLIC DE TIRES FINANCIERS

(Construction de l'auteur)

<table>
<tr><th></th><th>Offre de moins de 100 000€ ou inférieure à 5M€ dans la limite de 50% du capital</th><th>Offre à moins de 150 investisseurs</th><th>Autres offres</th><th>Pas d'offre de titres</th></tr>
<tr><td>SAS</td><td>Interdit</td><td rowspan="2">Régime d'exemption : Placement privé, pas de prospectus</td><td>Interdit</td><td rowspan="2">Souscriptions régulières</td></tr>
<tr><td>SCIC / SA / SCA</td><td>Régime d'exception, pas de prospectus</td><td>Offre au Public de Titres Financiers soumis à prospectus</td></tr>
<tr><td>Règles de communication</td><td colspan="2">Règles peu définies (sauf sur marché réglementé)</td><td>Prospectus : visa de l'AMF</td><td>Pas de communication mettant en position d'investir, pas de démarchage public de souscriptions</td></tr>
</table>

En ce qui concerne les fonds étudiés, nous avons posé comme hypothèse qu'ils communiquent sur les titres qu'ils vendent : ils émettent donc des offres. Nous retrouvons, selon les fonds, les trois cas de figure possibles : rédaction d'un prospectus, régime d'exception sans prospectus et placement privé sans prospectus.

Il est à noter que la législation du 30 mai 2014 relative au financement participatif assouplit également ces règles pour des appels publics inférieurs à un million d'euros effectués via une plateforme internet et par l'intermédiaire d'un Conseiller en Investissement Participatif (CIP) agréé. Au premier semestre 2015,

[35] Un placement privé se caractérise par une offre de placement qui ne s'adresse qu'à des investisseurs qualifiés ou à 150 personnes maximum.

date de rédaction de notre thèse, aucune organisation de finances solidaires n'y avait eu cependant recours.

b .Une activité propre d'investissement garante de la viabilité économique.

Les structures étudiées doivent avoir une activité propre d'investissement. Celui-ci peut, selon les projets, se réaliser de deux façons : sous forme d'investissements en fonds propres ou quasi fonds propres dans une entreprise (souscription au capital sous forme d'actions ou de parts sociales, apports en comptes courants d'associés) ; sous forme d'acquisitions de foncier agricole ou de patrimoine immobilier destiné à la location auprès de porteurs de projets.

Ces deux formes d'investissement diffèrent dans leurs modalités mais également sur le plan du modèle économique s'y référant. D'abord, dans le cas d'un investissement en fonds propres ou quasi fonds propres, la durée est limitée dans le temps, même s'il s'agit de moyen (entre 2 et 7 ans) ou de long terme (entre 7 et 20 ans). Il y a alors une rotation dans les capitaux investis par la structure : la sortie d'une entreprise peut permettre de récupérer des capitaux à investir dans une autre structure. Ensuite, s'agissant d'une acquisition foncière ou immobilière, et dans le cadre des organisations qui nous intéressent, il n'y a aucune rotation du capital investi. En effet, la vocation des organisations étant la pérennité des projets, elles ne revendent pas les biens acquis, sauf circonstances exceptionnelles.

Ces modèles connaissent des caractéristiques différentes à deux niveaux. D'une part, le rapport aux investisseurs, eu égard à la rotation du capital, est important à considérer. Quand il s'agit d'investissements en fonds propres, le capital peut être récupéré et investi ailleurs. Ainsi, la croissance du capital n'est pas nécessaire pour poursuivre l'activité. Au contraire, dans les organisations qui acquièrent du foncier agricole et/ou des biens immobiliers, l'augmentation du capital est nécessaire de manière constante afin de pouvoir investir dans de nouveaux projets. La relation qui en découle avec les investisseurs n'est alors plus la même : afin de pouvoir répondre aux demandes de remboursement éventuelles de la part des souscripteurs, l'organisation doit mettre en place une stratégie, qui

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

se concrétise généralement par la mise en réserve d'une partie du capital. Elle est, par ailleurs, plus fortement contrainte d'augmenter constamment le capital et de lancer régulièrement des appels publics à l'investissement. Cela la rend, de ce fait, plus dépendante des incitations fiscales, sur lesquelles nous reviendrons.

D'autre part, le couple rendement – risque diffère entre ces deux types d'organisations. Si les organisations achetant du foncier sans avoir pour objectif de le revendre par la suite ne réalisent, par définition, aucune plus-value, elles endossent un risque modéré : les biens acquis conserveront une valeur, même si les projets portés connaissent une faillite. A l'inverse, les organisations investissant en fonds propres peuvent essuyer des pertes sèches, perdre la totalité du capital investi, dans l'hypothèse d'un échec du projet. En outre, en cas de croissance de l'entreprise dans laquelle l'investissement est opéré, une plus-value peut être réalisée à la sortie. Cela est moins vrai pour les fonds investissant dans les structures ayant un statut d'économie sociale, en particulier dans des coopératives : les parts sociales ne peuvent, en effet, être revalorisées.

Cependant, il nous faut nuancer ces oppositions : à l'intérieur de chacun de ces modèles, nous trouvons des caractéristiques qui peuvent être différentes, selon notamment les montants et les durées moyennes des investissements. Par exemple, un fonds investissant dans les énergies renouvelables par exemple devra réunir des capitaux importants, pour des durées longues : il aura ainsi un modèle économique très différent d'une Cigale qui réunira généralement des montants faibles, l'investissement moyen au niveau national étant de 4 500 euros, et pour des durées très contraintes par la réglementation qui ne devront pas excéder cinq ans.

Nous avons choisi d'étudier seulement les organisations ayant une activité financière propre. Il ne peut s'agir d'une simple mise en relation entre des investisseurs et des projets, c'est-à-dire une activité de conseil en investissement. Cette distinction nous paraît importante pour deux raisons. D'une part, dans le cas d'une activité de conseil en financement, la structure ne supporte pas directement le risque et ne prend pas la décision d'investissement : dans ce cas, c'est à l'investisseur que revient la décision finale. Ces deux éléments, risque et choix des projets, étant centraux pour l'analyse des logiques institutionnelles, il ne paraît

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

pas pertinent de traiter ces structures intermédiaires sur le même plan que les organisations qui nous intéressent. D'autre part, notre objet est d'aboutir à une étude comparée des différents modèles économiques. Une telle activité de conseil nous semble à ce titre trop éloignée d'une activité propre d'investissement pour qu'une comparaison des modèles économiques puisse être appropriée.

c. La question de l'appartenance à l'économie sociale et solidaire.

Cet élément, central pour notre étude, est cependant difficile à déterminer. Nous avons soulevé cette problématique dans le deuxième chapitre : les frontières et la définition de l'économie solidaire demeurent floues et sujettes à de multiples interprétations, malgré les avancées législatives récentes figeant des critères d'appartenance. Nous pourrions envisager plusieurs pistes.

Une première piste consisterait à retenir les organisations ayant des statuts appartenant à l'économie sociale. Cependant, l'on constate que pour des raisons de facilités administratives et financières, la plupart des structures étudiées ont choisi des statuts traditionnels de l'économie capitaliste (SCA, SAS…), ce qui rend cette voie peu adaptée.

Une deuxième piste pourrait consister à s'appuyer sur le discours, la justification des acteurs eux-mêmes et leur argumentation sur la finalité de leur structure (sociale, environnementale ou financière) et le choix des projets financés. Nous considérerions ici que l'appartenance à l'économie solidaire est avant tout déterminée par l'intentionnalité des acteurs eux-mêmes. Deux éléments majeurs pourraient alors être considérés : l'existence d'une charte « éthique » promouvant des valeurs et des finalités sociale et environnementale et, surtout, la nécessité pour les organisations financées d'adhérer à cette charte ; la mention dans les statuts et/ou dans l'objet social de la structure de telles finalités, et, par réciprocité, la nécessaire adhésion des organisations bénéficiaires de financement.

Enfin, une autre manière d'envisager cette question serait de s'en tenir au cadre législatif et aux critères proposés, notamment avec les récentes avancées législatives.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

Nous devons ici rappeler cette évolution. En effet, l'agrément « entreprise solidaire », dont jouissent les structures étudiées, correspond à la législation antérieure au 31 juillet 2014 et la loi cadre relative à l'ESS, puisque les agréments sont accordés pour deux ans en première instance (cinq ans en cas de renouvellement) et qu'ils sont transformés automatiquement pour le reste de leur durée en nouvel agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale ». Notre étude s'est terminée au début de l'année 2015, période encore couverte par l'ancienne législation. Cependant, il peut être intéressant de considérer les évolutions législatives : le tableau 3 ci-après les présente.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

TABLEAU 3 : EVOLUTION DE L'AGREMENT ENTREPRISE SOLIDAIRE

(Construction de l'auteure)

	Antérieur au 31 juillet 2014	Selon la loi 2014 – 856 du 31 juillet 2014 et le décret d'application de janvier 2015
DENOMINATION	**ENTREPRISE SOLIDAIRE**	**ENTREPRISE SOLIDAIRE D'UTILITE SOCIALE**
Conditions quant aux titres du capital	Les titres de capital, lorsqu'ils existent, ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé	
Conditions quant à la rémunération des titres de capital	Aucune condition	Limitation de la rémunération des capitaux au taux moyen de rendement des obligations majoré d'un taux défini par arrêté du ministre chargé de l'ESS et qui ne peut dépasser 5% (fixé à 2% en 2015)
Objectif poursuivi et montant des charges alloués à cet objectif	Aucune condition	Trois éléments : 1 / L'entreprise poursuit comme objectif principal la recherche d'une utilité sociale, définie comme : -Soit l'objectif d'apporter un soutien à des personnes en situation de fragilité soit du fait de leur situation économique ou sociale, soit du fait de leur situation personnelle et particulièrement de leur état de santé ou de leurs besoins en matière d'accompagnement social ou médico-social. Ces personnes peuvent être des salariés, des usagers, des clients, des membres ou des bénéficiaires de cette entreprise ; -Soit l'objectif de contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités sanitaires, sociales, économiques et culturelles, à l'éducation à la citoyenneté, notamment par l'éducation populaire, à la préservation et au développement du lien social ou au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale ; -Soit l'objectif de concourir au développement durable dans ses dimensions économique, sociale, environnementale et participative, à la transition énergétique ou à la solidarité internationale, sous réserve que leur activité soit liée à l'un des objectifs mentionnés aux 1° et 2°. 2 / La charge induite par son objectif d'utilité sociale a un impact significatif sur le compte de résultat ou la rentabilité financière de l'entreprise ; fixée par décret à au moins 60% de l'ensemble des charges d'exploitations du compte de résultat de l'entreprise au cours de trois derniers exercices clos ;

Politique de rémunération	La règle de rémunération des dirigeants et salariés est la suivante : la somme versée aux cinq salariés ou dirigeants les mieux rémunérés n'excède pas, au titre de l'année pour un emploi à temps complet, cinq fois la rémunération annuelle perçue par un salarié à temps complet sur la base de la durée légale du travail et du salaire minimum de croissance.	La politique de rémunération de l'entreprise satisfait aux deux conditions suivantes : a) La moyenne des sommes versées, y compris les primes, aux cinq salariés ou dirigeants les mieux rémunérés n'excède pas, au titre de l'année pour un emploi à temps complet, un plafond fixé à sept fois la rémunération annuelle perçue par un salarié à temps complet sur la base de la durée légale du travail et du salaire minimum de croissance, ou du salaire minimum de branche si ce dernier est supérieur ; b) Les sommes versées, y compris les primes, au salarié ou dirigeant le mieux rémunéré n'excèdent pas, au titre de l'année pour un emploi à temps complet, un plafond fixé à dix fois la rémunération annuelle mentionnée au a.
Conditions juridiques / statuts	Elles sont constituées sous forme d'associations, de coopératives, de mutuelles, d'institutions de prévoyance ou de sociétés dont les dirigeants sont élus par les salariés, les adhérents ou les sociétaires.	Les conditions concernant l'objectif social poursuivi et la politique de rémunération figurent dans les statuts.
Entreprises entrant de plein droit dans l'agrément	Les entreprises qui emploient des salariés dans le cadre de contrats aidés ou en situation d'insertion professionnelle.	Les entreprises d'insertion ; les entreprises de travail temporaire d'insertion ; les associations intermédiaires ; les ateliers et chantiers d'insertion ; les organismes d'insertion sociale ; les services de l'aide sociale à l'enfance ; les centres d'hébergement et de réinsertion sociale ; les régies de quartier ; les entreprises adaptées ; les centres de distribution de travail à domicile ; les établissements et services d'aide par le travail ; les organismes agréés mentionnés à l'article l. 365-1 du code de la construction et de l'habitation ; les associations et fondations reconnues d'utilité publique ; les organismes agréés mentionnés à l'article l. 265-1 du code de l'action sociale et des familles ; les établissements et services accompagnant et accueillant des enfants et des adultes handicapés.
Conditions pour obtenir l'agrément par une organisation de financement	L'agrément d'entreprise solidaire est accordé : - aux organisations dont l'actif est composé au minimum de 35% de participation dans des entreprises solidaires. -aux établissements de crédits dont au moins 80% de l'ensemble des prêts et investissements sont effectués en faveur des entreprises agréées en tant qu'entreprise solidaire.	

En résumé, les principales évolutions concernant l'agrément « entreprise solidaire » portent sur :

-l'introduction d'une limitation de la rémunération du capital ;

-l'introduction d'une définition et d'un périmètre concernant l'objectif social ;

-l'assouplissement de la politique de rémunération des salariés et dirigeants ;

-l'élargissement des types d'entreprises admises d'emblée ;

-la disparition de la mention à la démocratie interne : la possibilité d'obtenir un agrément « entreprise solidaire », hors du champ de l'insertion par l'activité économique, se limitait aux organisations de l'économie solidaire et aux « sociétés dont les dirigeants sont élus par les salariés, les adhérents ou les sociétaires ». Cette limitation disparaît dans la nouvelle loi. Désormais, les mentions de l'objectif social et de la politique de rémunération dans les statuts priment.

Cette dernière option, qui consiste à se limiter aux agréments accordés par l'Etat, nous paraît intéressante car elle est directement lisible et qu'elle regroupe des critères objectivables. Cependant, nous en percevons également les limites à deux niveaux. D'une part, elle exclut les organisations qui n'ont pas de structure juridique formelle, comme c'est le cas pour les Cigales. D'autre part, elle exclut les acteurs qui ne font pas le choix d'entreprendre la démarche d'obtention d'un tel agrément.

Pour ces raisons, nous considérons comme « organisations de l'ESS », les organisations qui bénéficient de l'agrément « entreprise solidaire » ou qui pourraient en bénéficier si elles en faisaient la démarche ou avaient la structure formelle pour le faire. En d'autres termes, nous reprenons la définition légale

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

d'entreprise solidaire pour voir si les activités des organisations en question y répondent, indépendamment de leur jouissance effective ou non de cet agrément.

d. Le critère de périmètre géographique de l'activité.

Compte tenu de l'objet de notre étude, le contexte institutionnel et législatif est très important. Il nous faut comparer des structures évoluant dans le même environnement afin de pouvoir mener une analyse pertinente. Nous devons également, pour des raisons méthodologiques, limiter le nombre de structures étudiés.

Nous choisissons donc de circonscrire notre étude aux organisations dont les activités de collecte s'effectuent majoritairement en France.

Cela a pour effet d'exclure, par exemple, la coopérative Oikocredit : son activité de collecte en France demeure en effet marginale par rapport à son activité globale.

e. Liste des organisations étudiées.

Nous avons répertorié, dans le tableau 4 ci-après, la liste des structures correspondant à ces caractéristiques. Afin de faciliter la rédaction par la suite, nous avons attribué des acronymes ou des diminutifs que nous listons également ci-après.

De plus, en annexe 1, des fiches descriptives ont été élaborées et donnent, pour chacune de ces organisations, les caractéristiques principales. Elles ont pour vocation de clarifier et contextualiser les analyses effectuées en restituant un aperçu synthétique de chaque structure. Elles sont classées par ordre chronologique de naissance des structures.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

TABLEAU 4: LISTE DES ORGANISATIONS ETUDIEES

(Construction de l'auteure)

Nom	**Statuts juridiques des organisations du mouvement**	**Désignation utilisée**
Terre de Liens	Une Société en Commandites par Actions (SCA) Dix-neuf associations territoriales / Une association nationale Une Fondation Reconnue d'Utilité Publique (FRUP)	TdL
Garrigue	Une Société Anonyme Coopérative (SA)	Garrigue
Femu Qui	Une Société Anonyme (SA) / une association	FQ
Lurzaindia	Une Société en Commandite par Actions (SCA)	Lurzaindia
Herrikoa	Une Société en Commandite par Actions (SCA)	Herrikoa
Autonomie et solidarité	une Société Anonyme Coopérative (SA) / une association	A&S
Initiatives pour une Economie Solidaire	Une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)	IéS
Bretagne Capital Solidaire	Une Société Anonyme (SA)	BCS
Gestion du Foncier Agricole du Larzac	Une Société Civile Immobilière (SCI) / Une Association	GFA Larzac
Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement	Une Société en Commandite par Actions (SCA) Une Association (Epargne, solidarité, développement)	SIDI
Energie Partagée Investissement	Une Société en Commandite par Actions (SCA) Une association (EPA)	EPI
Cigales Bretagne	Une association et des indivisions	Cigales Bretagne
Cigales Ile-de-France	Une association et des indivisions	Cigales IDF
Cigales Nord-Pas-de Calais	Une association et des indivisions	Cigales NPC
Habitat et Humanisme	Une Société en Commandite par Actions (SCA), 53 associations	H&H
ETIC	Une Société Anonyme (SA)	Etic
SNL Prologues	Une Société Anonyme (SA) / Une association	SNL
Phitrust partenaires	Société par Actions Simplifiée (SAS) / Un fonds de dotation	Phitrust
Comptoir de l'innovation	Une Société Anonyme (SA)	Comptoir de l'Innovation

2 - Méthodologie de caractérisation des logiques institutionnelles.

Le but de cette partie est de déterminer une méthodologie qui nous permettra d'identifier et de caractériser, lors de notre étude empirique, les logiques institutionnelles en présence.

Dans la littérature issue des logiques institutionnelles, un certain nombre de méthodes d'analyse, complémentaires les unes des autres, peuvent être répertoriées (Thornton et Ocasio, 2008). Afin d'élaborer notre propre méthode d'analyse, nous retenons deux éléments principaux. D'une part, la construction d'idéaux-types constitue une approche interprétative pertinente pour qualifier les logiques institutionnelles. D'autre part, la triangulation entre des sources et des outils d'analyse, par des approches à la fois quantitatives et qualitatives, permet de mettre à jour les logiques institutionnelles.

a. Elaboration d'idéaux-types et caractérisation.

Comme cela a été décrit dans le premier chapitre, les logiques institutionnelles sont des idéaux-types : elles coexistent, peuvent s'hybrider et sont dynamiques. Elles constituent ainsi un univers complexe et évolutif. Déterminer les principales caractéristiques des idéaux-types ne doit donc pas être compris comme une tentative de figer ou de réduire la réalité, mais comme une façon de mieux l'appréhender.

Développé par Max Weber (1922 : 55), un idéal-type est un modèle théorique permettant de retracer les grandes lignes d'un phénomène sans être conforme à la réalité. Il s'agit d'établir, à partir de l'observation de faits humains, des hypothèses de relations causales compréhensibles, donnant du sens à la réalité : ce ne sont pas des *a priori* sur un fait, mais des synthèses et des abstractions accentuant certaines caractéristiques jugées représentatives. Un idéal-type permet de rendre intelligible la réalité sociale et la comparaison entre différents phénomènes : il s'éloigne de la réalité pour mieux la retraiter et la penser en offrant une généralisation se détachant de la complexité du réel.

Ainsi, « *Le même événement historique peut par exemple avoir par un de ses aspects une structure «féodale», par un autre «patrimoniale», par d'autres «bureaucratique» et par d'autres encore «charismatique». Si l'on veut penser quelque chose d'univoque sous ces termes, la sociologie est obligée d'élaborer de son côté des types («idéaux») «purs» de chacune de ces sortes de structures qui révèlent alors chacune pour soi l'unité cohérente d'une adéquation significative aussi complète que possible, mais qui, pour cette raison, ne se présentent peut-être pas davantage dans la réalité sous cette forme pure, absolument idéale, qu'une réaction physique que l'on considère sous l'hypothèse d'un espace absolument vide. Ce n'est que sur la base de ce pur type (« idéal ») qu'une casuistique sociologique est possible. »* (Weber, 1922 :55). Un idéal type met également en exergue le sens des actions, en définissant leurs grandes orientations : il s'agit alors de rendre conscients les sens visés.

Les théoriciens des logiques institutionnelles (Thornton et Ocasio, 1999) se sont appropriés ce concept afin d'élaborer des hypothèses testables. L'élaboration d'idéaux-types permet d'aboutir à une typologie formelle, les classant à côté d'un ensemble de variables les caractérisant. Deux possibilités peuvent alors être offertes concernant la méthodologie : nous pouvons partir de modèles formels d'idéaux-types et construire des hypothèses testables empiriquement, ou au contraire partir d'une étude empirique pour caractériser les idéaux-types observés. Quelle que soit l'approche, un idéal-type ne sera jamais conforme à la réalité : il s'agit d'une simplification délibérée de la réalité pour rendre possibles des comparaisons et une classification de phénomènes aux dimensions multiples.

Plusieurs exemples au sein de la littérature institutionnaliste ont permis aux auteurs d'élaborer les idéaux-types des logiques institutionnelles étudiées.

DiMaggio (1991), lors de son étude, que nous avons déjà abordée, sur les musées d'art, a élaboré des idéaux-types concernant l'organisation de ce champ. Il élabore deux modèles, « Gilman » et « Data », caractérisés par différents critères :

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

la mission, la définition de l'art, la perception légitime de l'art, les publics principaux, le contrôle, la stratégie, le bâtiment et les artistes vivants. Le modèle « Gilman » repose sur une conception élitiste de l'art, dont la compétence est transmise dans un cercle familial, alors que le modèle « Data » considère l'accessibilité à l'art pour le plus grand nombre comme une des missions des musées d'arts, les acteurs principaux étant les administrateurs formés dans les universités publiques. Aucun de ces deux modèles n'existe de manière « pure » dans la réalité, ils sont des constructions intellectuelles fondées sur un faisceau de faits. Ils permettent de donner un sens à la réalité : c'est à partir de leur construction que DiMaggio (1991 :271) peut expliquer que l'opposition entre ces deux logiques est à la source de la construction du champ des musées d'art et de son évolution vers une plus large diffusion du modèle « Data ». Nous comprenons, à partir de cet exemple, comment la généralisation et la construction d'idéaux-types permettent de donner du sens à des réalités par nature complexes.

Rao, Monin et Durand (2003) ont également caractérisé les logiques institutionnelles traversant le champ de la cuisine française en analysant la rhétorique culinaire mobilisée, les règles de la cuisine, les ingrédients typiques, le rôle du chef et l'organisation du menu. Ils distinguent deux idéaux-types : ceux de la cuisine française classique et de la nouvelle cuisine française. Ils peuvent alors analyser comment ce nouveau modèle supplante et remplace l'ancien.

Pour leur part, Thornton et Ocasio (1999 : 808 : 809) dressent des idéaux-types de l'édition universitaire à partir des formes du capitalisme, de la conception de la légitimité, des structures de l'autorité, de la mission poursuivie, des sources de légitimité, de la stratégie et des choix d'investissement. A partir d'entretiens et d'analyses d'archives, ils établissent deux logiques. La première est la logique éditoriale. Elle est caractérisée, en particulier, par un capitalisme personnifié, où les acteurs appuient leur légitimité et leur identité sur leur profession, leurs diplômes, le prestige des collections et leurs réputations et réseaux personnels. La seconde est la logique de marché. Elle s'appuie sur un capitalisme de marché, la légitimité et l'identité des acteurs reposant alors sur

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

leurs parts de marchés, leur capacité de management et une stratégie orientée vers la compétition et la croissance. De la même manière, Thornton et Ocasio (1999) s'appuient sur la description de ces idéaux-types pour caractériser les évolutions du secteur vers une prépondérance de la logique de marché.

La conceptualisation *a priori* des logiques institutionnelles peut comporter cependant certains biais : elle pourrait émaner de préjugés et nous empêcher de comprendre une partie des logiques en présence. Ainsi, pour notre étude, nous souhaitons établir le mouvement inverse : partir d'une étude empirique afin de caractériser les logiques institutionnelles en présence, et aboutir à une typologie des organisations selon leurs logiques institutionnelles.

Afin de réaliser cette caractérisation, nous nous fonderons sur une triangulation des méthodes.

b. Triangulation des méthodes.

Par analogie avec la géométrie, la triangulation désigne la possibilité de comprendre un même phénomène en croisant différents types de données, et diverses analyses quantitatives et qualitatives (Jick, 1979). La triangulation comporte deux avantages majeurs : d'une part, en apportant des vues complémentaires sur le même phénomène, sa compréhension en est plus large et profonde. D'autre part, la triangulation peut constituer une méthode de validation des analyses : en relevant les convergences ou les dissonances entre les analyses, le regard porté sur le phénomène gagne en crédibilité scientifique. C'est pourquoi, la construction d'idéaux-types des logiques institutionnelles consistant en l'analyse d'une diversité d'éléments de la réalité complexe, une telle approche, croisant les sources de données et les méthodes d'analyse, nous apparaît pertinente pour notre étude.

Les logiques institutionnelles, ainsi que nous l'avons détaillé dans le premier chapitre, peuvent s'incarner à plusieurs niveaux (société, organisation et individu) et sous des formes différentes : règles formelles ou informelles,

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

régularités de comportements, logiques d'actions, etc. Les sources de données et les méthodes d'analyse à disposition sont multiples : entretiens, focus groupes, documents d'archives, observations participantes, discours politiques, articles de presse, en ce qui concerne les sources de données ; généalogie, ethnographie, analyses de discours, de contenu ou de conversation, en ce qui concerne les méthodes d'analyse. La construction de notre cadre d'analyse nous a permis d'identifier des éléments clefs pour la mise à jour des logiques institutionnelles traversant les organisations étudiées : l'analyse des ressources dans le cadre d'une économie plurielle, l'analyse des processus de légitimation et de justification et l'approche en termes d'encastrement politique. A ces trois approches correspondent des méthodes d'analyses variées. Une approche quantitative nous paraît la plus pertinente pour analyser la pluralité des ressources des organisations et établir une typologie de leurs modèles économiques. Une analyse des discours nous révèlera les processus de légitimation et les régimes de justification. Enfin, l'analyse de l'encastrement politique requiert une étude approfondie de la construction d'une organisation en tant qu'acteur politique (Lemaître, 2009) : une étude de cas s'appuyant sur des entretiens, des observations participantes et des analyses de documents d'archives externes et internes nous apparaît alors pertinente.

Approche en termes d'économie plurielle.

Les approches en termes d'économie plurielle (Laville, 2011 et 2013) sont essentielles pour comprendre les logiques institutionnelles sous-jacentes : le modèle économique sur lequel est établi et fonctionne l'organisation est le véhicule de ces logiques. Or, dans le champ des finances solidaires, le modèle économique est caractérisé par une forte hybridation des ressources (marchandes, publiques et issues de la réciprocité) : il est essentiel de mettre à jour cette hybridation par une approche quantitative. Deux axes principaux s'ouvrent à nous pour mener une telle analyse.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

D'une part, il nous faut déterminer la provenance des ressources pour assurer le fonctionnement de la structure : les parts des ressources issues de la réciprocité, de la redistribution et du marché, ainsi que leur évolution dans le temps. Cette étude requiert un cadre très précis et rigoureux afin de classifier les différentes ressources.

D'autre part, il s'agit également d'appréhender le modèle économique dans une perspective plus large que la seule analyse des ressources financières. Il nous faut établir des critères nous permettant de dévoiler dans quelle perspective économique globale s'inscrit la structure. La question de la taille et des perspectives de développement est importante : est-ce que la structure s'oriente vers une stratégie de croissance ou, au contraire, de niche ? Dans quelle stratégie s'inscrit-elle vis-à-vis de ses salariés, des bénévoles et des membres du Conseil d'Administration : repose-t-elle sur une forte professionnalisation ou sur des réseaux de bénévoles, de quel monde socioprofessionnel sont issus les administrateurs ? Comment est définie la politique d'investissements : quels sont les critères de sélection des projets financés, quelle est la place du critère de rentabilité ? Nous devrons également établir une liste des critères pertinents afin de mener une analyse rigoureuse au sein de l'ensemble des structures permettant de qualifier, pour chacune d'elle, le modèle économique en présence.

Le chapitre 3 de notre thèse sera ainsi dédié à cette analyse quantitative de l'hybridation des ressources et du modèle économique. Cela nous permettra de qualifier les différents modèles existants et d'établir une première classification des fonds étudiés.

Une approche quantitative comporte cependant de nombreuses limites : elle restitue seulement les réalités objectives, factuelles. Elle ne permet pas d'approcher les logiques de justification tenues par les acteurs eux-mêmes. Or, ces justifications sont essentielles pour comprendre le processus de légitimation de l'organisation : il est important de pouvoir les déceler afin d'identifier les logiques sous-tendues.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

Analyse des discours et processus de légitimation.

Les discours que l'organisation porte sur elle-même constituent une source de données importante : le vocabulaire utilisé révèle les logiques que les organisations revendiquent. Nous retrouvons, à ce niveau, l'approche en termes d'économies des grandeurs : les discours témoignent des registres de justification mobilisés par les acteurs. De plus, les processus de catégorisation des acteurs sont déterminés par des logiques institutionnelles sous-jacentes. Autrement dit, ces catégories, que nous tenons pour acquises afin de nous représenter le monde, sont des construits sociaux qui dévoilent les logiques sous-jacentes. Enfin, c'est également le processus de légitimation de la structure qui transparaît au travers des discours mobilisés : il s'agit de mobiliser l'adhésion, au niveau symbolique, afin de garantir la légitimité et la pérennité de la structure. Ainsi, « le succès des organisations dépend de leur habileté à maîtriser non seulement leurs activités techniques, mais aussi le défi symbolique de créer et maintenir leur légitimité » (Adler et Kwon, 2002). La maîtrise des mots est fondamentale pour jouer avec les symboles et les images : c'est une gestion symbolique qui permet la légitimation de l'organisation (Elsbach, 1994).

Il nous faudra alors déterminer les outils permettant une telle analyse des discours afin de caractériser les logiques de justification mobilisées en vue de légitimer la structure. En particulier, nous choisirons, parmi les diverses méthodes existantes, la méthode d'analyse textuelle pertinente au regard de notre problématique.

Le chapitre 4 sera consacré à l'analyse des logiques sous-tendant les discours que les organisations portent sur elles-mêmes. Cela nous permettra d'établir et de caractériser les logiques de légitimation mobilisées par les acteurs et de classifier les acteurs au regard d'une telle mobilisation.

Enfin, ces deux premières méthodes devront être complétées par une approche tenant compte de l'environnement dans lequel la structure évolue et de leurs interactions réciproques. Les organisations de l'économie solidaire se

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

caractérisent, en effet, comme nous l'avons mis en exergue dans notre partie théorique, par leurs objectifs d'agir sur des problématiques sociales et d'entraîner des changements sociaux : il nous faut donc analyser la nature de ces interactions dans le but de les qualifier.

Etude de cas : analyse en termes d'encastrement politique.

En partant de la notion d' « encastrement politique », il s'agira de déterminer le rapport au politique entretenu en nous fondant sur :

- La finalité poursuivie, ses fondements théoriques, le modèle et son inscription quant à la perspective d'innovation sociale (accent mis sur le processus ou sur l'impact) ;
- La stratégie de diffusion de l'innovation expérimentée et les processus observés de standardisation, de focalisation ou d'hybridation (Malo et Vézina, 2003 et 2004).
- Le rapport aux autorités : il nous faudra déterminer le rapport global au système politique et économique existant (volonté de coexister, de le transformer le système, voire de le renverser) en nous appuyant sur les indices suivants : l'inscription dans un cadre institutionnel préétabli (labels, subventions, obtentions de déductions fiscales pour les souscripteurs, etc.), les formes de construction observées ou non (déconstruction, travail de lobbying, établissement de partenariats, présence au capital, mécanisme de garanties publiques, etc.). Pour analyser le rapport aux pouvoirs publics, nous nous appuierons sur la grille élaborée par Laville et Sainsaulieu (2013: 54-55) qui a l'avantage de distinguer les fonctions de production et de construction.

Afin de mener un travail approfondi, il nous faut nous concentrer sur l'un des fonds : nous avons choisi Terre de Liens. La méthode d'analyse regroupe à la fois l'étude des documents externes (rapports d'activité, sites internet), des documents internes (rapports de Conseils d'Administration, d'Assemblées

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

Générales et d'autres réunions, ou notes internes), ainsi que des entretiens avec des salariés, des administrateurs du fonds, et des représentants des collectivités.

Le chapitre 5 sera dédié à une étude de cas approfondie portant sur Terre de Liens. Il nous faudra analyser et qualifier les rapports entretenus avec les pouvoirs publics aux différents échelons, afin d'identifier les logiques en présence.

Conclusion de la première partie

Cette première partie nous a permis de détailler le cadre théorique pertinent pour appréhender une organisation dans sa pluralité institutionnelle ainsi que ses interactions à son environnement.

En premier lieu, les notions de champ organisationnel et de pression isomorphique (DiMaggio, 1991) nous ont permis d'analyser, dans le deuxième chapitre, le champ des finances solidaires et d'identifier les logiques institutionnelles le traversant ainsi que leurs évolutions.

En second lieu, à l'échelle de chaque organisation, nous avons retenu trois approches, comme cadres de référence pour qualifier les logiques institutionnelles en présence et aboutir à une typologie des organisations étudiées. Une première approche quantitative en termes d'économie plurielle (Laville, 1994) s'avère pertinente pour classer les organisations selon la provenance de leurs ressources. D'autre part, une analyse qualitative des discours et des registres de justification (Boltanski et Thévenot, 1991) permet de qualifier le processus de légitimation de l'organisation. Enfin, le concept d'innovation sociale et de sa diffusion (Malo et Vézina, 2003 et 2004) ainsi que l'analyse du rapport aux pouvoirs publics à l'aune de la grille élaborée par Laville et Sainsaulieu (2013 : 54-55) nous permettront de mener une analyse en termes d'encastrement politique concernant un cas sélectionné.

Le tableau 5, ci-après, restitue les éléments de la construction de notre cadre théorique et les relie avec les différents chapitres de notre thèse qui les traiteront, comme nous venons de l'énoncer.

TABLEAU 5 : CONSTRUCTION DU CADRE THEORIQUE

(Source : construction de l'auteur)

OBJETS D'ANALYSE	CADRE THEORIQUE	OUTILS POUR L'ANALYSE	QUESTIONS SOULEVEES	CHAPITRE
Champ organisationnel	Champ organisationnel *(DiMaggio, 1991)*	Etude longitudinale	Quel degré de maturité du champ des finances solidaires et quel degré de pression isomorphique ? Comment se positionnent dans le champ les fonds étudiés, quelles sont leurs spécificités ?	Chapitre 2
Pluralité des ressources et modèles économiques	Economie plurielle *(Polanyi, 1983, Laville, 1994, Laville et Nyssens, 2001)*	Etude quantitative des différentes ressources, monétaires et non monétaires et analyse en composantes multiples (ACM) (logiciel STATA)	Comment sont réparties les différentes ressources selon les fonds étudiés ? Quels sont les modèles économiques des différents fonds ?	Chapitre 3
Discours / justification	Economie des grandeurs *(Boltanski et Thévenot, 1991, Boltanski et Chiapello, 1999)*	Analyse des discours (Iramuteq)	Quels mondes lexicaux sont mobilisés par les différents fonds ? Quelles en sont les logiques institutionnelles sous-jacentes ?	Chapitre 4
Innovation sociale / Isomorphisme institutionnel	Innovation et transformation sociale *(Chochoy, 2013, Malo et Vézina, 2003 et 2004, Laville et Sainsaulieu, 2013)*	Etude de cas	Comment qualifier l'innovation-expérimentation mise en place ? Quelle est la stratégie de diffusion de l'innovation poursuivie ? Comment qualifier le rapport aux pouvoirs publics ?	Chapitre 5

DEUXIEME PARTIE :

TYPOLOGIE DES FONDS D'INVESTISSEMENTS AU REGARD DES LOGIQUES INSTITUTIONNELLES.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

Si les « fonds citoyens », tels que nous les avons définis précédemment, sont traversés par une multiplicité de logiques institutionnelles, comment identifier et qualifier celles-ci en s'appuyant sur des observations empiriques ? L'objet de cette seconde partie est de présenter de manière détaillée les trois méthodes d'analyse retenues dans la première partie, les analyses effectuées et les résultats obtenus permettant de caractériser les différentes logiques traversant les fonds citoyens étudiés et leurs évolutions.

Le premier chapitre de cette partie restitue l'étude quantitative concernant les grands indicateurs des modèles économiques des différents fonds dans une perspective d'économie plurielle : répartition des ressources selon leur provenance et leur évolution, modèle de développement poursuivi, forme de propriété et de rémunération du capital. Cela nous permettra d'aboutir à une première classification des fonds étudiés au regard de leur modèle économique.

Le deuxième chapitre de cette partie détaille l'analyse des discours effectuée sur les documents de communication des différents fonds étudiés. Ce travail nous a permis de caractériser les logiques de légitimation des fonds et leurs positionnements respectifs, et d'aboutir également à une typologie.

Enfin, le troisième chapitre présente l'étude de cas de l'un des fonds citoyens au regard de la notion d'encastrement politique afin d'identifier les rapports établis avec les pouvoirs publics et d'apprécier la capacité de transformation sociale portée.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

Chapitre 3 : L'hybridation des ressources et la diversité des modèles économiques.

Afin d'identifier les logiques institutionnelles des organisations étudiées, l'analyse quantitative comporte une double vocation.

Il s'agit d'abord, dans le cadre d'une économie plurielle, telle que nous l'avons préalablement définie, de répartir les ressources de chaque organisation selon leur origine, origine qu'il nous faudra préalablement identifier (puissance publique, marché ou réciprocité). Cette approche ne peut cependant suffire : elle pourrait être réductrice si elle conduisait à une vision cloisonnée des ressources et pratiques de l'organisation alors que nous percevons, dans chaque pratique, des hybridations de différentes logiques. Pour prendre un exemple assez représentatif, il serait inexact de considérer que les ressources « réciprocitaires » proviennent seulement du bénévolat ou des dons, alors qu'un acte d'investissement pour lequel l'investisseur accepte de recevoir un dividende plus faible ou d'assumer un risque plus élevé qu'au sein d'un fonds traditionnel révèle qu'une part de réciprocité est également associée à cet acte. Au-delà de cet écueil, une telle analyse chiffrée des ressources nous paraît essentielle afin de mettre en évidence, selon les fonds d'investissement, les modèles économiques promus. Le choix du modèle économique constitue, en effet, un élément essentiel de l'identité du fond.

Il s'agit, ensuite, d'analyser les principales caractéristiques de ces fonds concernant leurs pratiques économiques afin d'identifier les logiques d'actions principales qui les traversent. En établissant la liste des pratiques à observer, dans un premier temps, nous pourrons, dans un deuxième temps, analyser si ces pratiques ont des liens de dépendance entre elles, afin de déterminer les logiques sous-jacentes. Par exemple si nous observons, à l'échelle de notre terrain d'étude, un lien de dépendance entre le mode d'appel à souscription et le type d'investissement, nous pourrons essayer de comprendre quelle logique institutionnelle sous-tend une telle relation. En effectuant des regroupements entre

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

les fonds étudiés, nous pourrons déterminer une typologie sur la base des variables étudiées et, ainsi, l'étayer.
Enfin, le croisement entre le mode d'hybridation des ressources et les caractéristiques des fonds nous permettra d'en dresser une typologie.

A – Problématique et choix méthodologique.

Dans le cadre de l'analyse des logiques institutionnelles des fonds étudiés, une étude quantitative a plusieurs vocations.

1 - Analyse plurielle des ressources.

Tout d'abord, nous nous inscrivons dans le cadre d'une économie plurielle, s'appuyant sur différentes logiques d'échanges de biens et de services (Laville et Nyssens, 2001) : il est nécessaire de pouvoir collecter des données quantitatives pour situer les fonds selon la répartition de leurs ressources. Compte tenu de ce cadre, nous ne devons pas nous limiter aux seules ressources monétaires, ou encore à celles prises en compte dans les documents financiers (compte de résultat et bilan). C'est bien l'ensemble des ressources dont bénéficie la structure que nous devons analyser pour déterminer les parts respectives de chacun des trois types de ressources.

Le premier type de ressources est issu des activités marchandes. Tous les fonds bénéficient de produits issus d'activités commerciales et financières qui peuvent être comparables d'un fonds à un autre : plus-values de cession réalisées, intérêts reçus, loyers perçus, prestations de services et intérêts reçus des placements financiers.

Le second type de ressources provient des pouvoirs publics aux différents échelons (collectivités territoriales, Etat, Europe). Les ressources publiques peuvent être de différentes natures : il peut s'agir de subventions d'investissement, de subventions sur projets ou encore d'aides aux postes de travail (contrats aidés, par exemple) ou d'exonérations fiscales.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

Le troisième type de ressources concerne les ressources réciprocitaires : nous distinguons alors les ressources monétaires (les dons et legs), des ressources non monétaires (bénévolat).

Une approche en termes d'économie plurielle pose de nombreux problèmes méthodologiques concernant la collecte des données. Il faut, en effet, appréhender de la manière la plus globale possible les ressources mobilisées : tenir compte à la fois des ressources marchandes et non marchandes (comme les dons et les subventions), mais également monétaires et non monétaires (en ce qui concerne notamment le bénévolat). Il s'agit de classer ces ressources à la fois selon leur provenance (particuliers, secteur public ou secteur privé) (Gardin, 2004), mais également selon leurs formes : marchandes, redistributives ou réciprocitaires.

Le tableau 6, ci-après, reprend la classification des trois types de ressources, réciprocitaires, redistributives et marchandes. Chaque ressource est alors répertoriée en fonction de sa provenance (particuliers, ESS, secteur privé ou public) et de son caractère, monétaire ou non monétaire.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

TABLEAU 6 : TYOPLOGIE DES RESSOURCES

(Source : LEMAITRE, 2009)

TYPE DE RESSOURCES / ORIGINE	ORIGINE	MONETAIRES	NON MONETAIRES
Ressources marchandes	Particuliers	Ventes de services.	
	ESS	Intérêts des investissements, services bancaires et d'accompagnement	
	Secteur public	Prestation de services	
	Secteur privé	Intérêts et plus-values des investissements, revenus d'avoir (immobilier, financier…)	
Ressources redistributives	Secteur public	Subventions, exonérations fiscales, possibilité de déductions fiscales.	Mises à disposition locaux ou ressources humaines, prêts à faible taux, garanties des prêts et investissements (BPI).
Ressources Réciprocitaires	Particuliers	Dons, legs, cotisations, manque à gagner lors des investissements (premium social).	Bénévolat, dons en nature, cercles de garanties.
	ESS	Mécénat	Mises à disposition locaux ou ressources humaines, dons en nature.
	Secteur privé	Mécénat	Mises à disposition locaux ou ressources humaines, dons en nature.

Cela dépasse les catégories des documents financiers des organisations auxquels nous avons pu avoir accès (bilans et comptes de résultats) et nous avons dû effectuer des choix méthodologiques pour catégoriser certains types de ressources et les valoriser. En premier lieu, nous avons choisi de valoriser les ressources non monétaires au prix du marché c'est-à-dire au prix que l'organisation aurait dû payer pour les acquérir sur le marché (Gardin, 2004) : par exemple, les dons en nature sont valorisés au prix du marché. De plus, la valorisation monétaire du bénévolat n'est pas sans poser question : réduire le bénévolat à sa contribution économique comporte le risque d'occulter la valeur sociale de l'engagement bénévole (Prouteau, 1999). En ayant conscience de cette limite, nous avons cependant fait le choix, faisant suite aux travaux de Perrot, Roussel et Hache (2007)[36], de le valoriser, condition nécessaire pour aboutir à une approche plurielle des ressources dont jouissent les structures étudiées.

En outre, certaines catégories apparaissant dans le tableau pourraient faire l'objet d'interprétations différentes quant à leur classification.

D'abord, en investissant dans un fonds citoyen, les particuliers acceptent un manque à gagner par rapport au rendement financier qu'ils auraient pu espérer par ailleurs. Comment rendre compte de cette forme de don, que nous nommerons « premium social » sous forme de renoncement monétaire ? Etablir un différentiel entre le rendement moyen de produits financiers comparables et celui des parts sociales ou actions commercialisées par le fonds ne nous a pas paru opportun pour deux raisons. D'une part, cela présuppose une connaissance parfaite des produits financiers et des possibilités de rendement de la part de l'investisseur, ce qui ne nous paraît pas correspondre à la réalité. D'autre part, cela ne tiendrait pas compte non plus du différentiel de risque et ainsi de l'arbitrage risque / rendement de la part des investisseurs. De plus, avec des taux d'intérêt très faibles ces dernières années, le manque à gagner de la part des investisseurs qui accompagne le choix

[36] Cette étude fut la première à valoriser comptablement le bénévolat dans un rapport à la DIIESES.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

d'investissement dans un fonds citoyen se réduit également. Ainsi, un tel calcul sur la base d'un différentiel de taux d'intérêt pour établir une approximation du « premium social », ne s'avère pas pertinent. Cependant, nous avons déterminé un autre endroit rendant compte de ce « premium social ». Certains fonds établissent des « frais administratifs » pour pouvoir souscrire des parts sociales ou des actions. De tels frais ne constituent pas des pratiques courantes dans le secteur et il est clairement indiqué aux investisseurs qu'ils sont destinés à soutenir l'activité de gestion du fonds. Si le différentiel de taux d'intérêt ne nous paraissait pas pertinent en tant que « premium social », le fait d'accepter de payer un service qui est gratuit par ailleurs constitue pour nous une forme de don, pour soutenir le travail effectué. Ces frais sont comptabilisés en tant que vente de prestations, mais nous les traiterons, donc, comme des ressources réciprocitaires issues des particuliers.

D'autre part, l'une des spécificités des structures que nous étudions est la possibilité de faire bénéficier les investisseurs de déductions fiscales : celles-ci, en permettant aux investisseurs de défiscaliser une partie de leurs investissements, renforcent la capacité de collecte de capital des fonds et constituent ainsi une ressource publique. Il est assez difficile de déterminer la catégorie d'intervention publique dans laquelle se situe ce type de ressources. En effet, une déduction fiscale peut s'apparenter à une subvention mais, dans ce cas, il s'agit d'une subvention pour le particulier qui investit et non pour l'organisation de finance solidaire. Du point de vue de la structure, que les investissements ouvrent droit à une déduction fiscale ou non est neutre. Nous pouvons alors nous demander dans quelle mesure il est réellement pertinent d'en tenir compte. La possibilité de bénéficier d'une déduction fiscale, si elle n'intervient pas comme une subvention directe, soutient les investissements des particuliers : ne pas la prendre en compte dans les ressources publiques ne nous permettrait pas d'avoir une image juste de la réalité des soutiens publics. Nous choisissons, donc, de comptabiliser cette forme de soutien au sein des ressources issues des pouvoirs publics.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

Au-delà de ces grandes orientations méthodologiques et compte tenu du fait que la collecte de données ne repose pas sur les seuls documents comptables, il nous faut maintenant détailler de manière rigoureuse les choix que nous avons effectués pour les collecter.

Une fois ces données collectées au sein d'un tableur Excel[37], leur analyse doit permettre de répondre aux questions de l'équilibre et de l'arbitrage entre les différentes formes de ressources. En particulier, quels équilibres ont-ils trouvé entre les différentes types de ressources afin d'atteindre une viabilité économique ? Au sein d'un même fonds, est-ce que cet équilibre a évolué et dans quel sens ? Pouvons-nous retrouver des proximités d'équilibrage des ressources entre différents fonds ? Des statistiques descriptives nous permettront d'apporter des réponses à ces questions.

2 - Caractérisation des logiques d'actions.

Si la question de la pluralité des ressources est centrale pour notre analyse, l'analyse des données chiffrées ne se résume pas à celle-ci. La détermination de logiques d'actions et du modèle économique d'une structure, ainsi que la possibilité de les comparer d'un fonds à un autre, s'appuient sur d'autres éléments que nous devons définir ici. Encore une fois, nous nous inscrivons dans une démarche empirique : il ne s'agit pas de déterminer *a priori* des logiques d'actions, mais bien de les déduire aux vues des divers éléments collectés sur les structures. Dans un premier temps, il nous faudra répertorier les éléments auxquels nous allons nous intéresser pour mettre à jour la diversité des logiques d'actions sous-tendant les fonds citoyens. Dans un second temps, l'identification de ces éléments et la collecte des données nous permettront, grâce à des statistiques analytiques de procéder à des comparaisons entre les différents fonds.

Les variables et leurs modalités pertinentes à analyser, pour identifier les logiques en présence, nous permettront de comprendre le fonctionnement

[37] L'annexe 7 présente la grille Excel utilisé pour la collecte de données.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

économique du fonds. Dans cet objectif, elles doivent répondre à plusieurs enjeux. D'abord, elles doivent permettre de restituer une vision globale du fonds et ne pas se limiter au seul aspect financier. Nous nous inscrivons dans une approche institutionnaliste de l'économie : ainsi, la finalité déterminant les actions d'investissement (autrement dit la politique et la cible d'investissement) est primordiale, tout comme l'inscription politique et sociale du fonds. De plus, elles doivent être observables au sein des différents fonds, sous des modalités variables, ce qui permet de dresser des comparaisons entre eux. Enfin, elles doivent être mesurables. Il s'agit alors soit de données chiffrées, soit d'une variable avec plusieurs modalités.

Nous répertorions ici les caractéristiques de ces variables, avant de détailler la méthodologie de leur collecte.

a. Modèle financier : taille, croissance, types de ressources.

Le premier type de caractéristiques correspond au modèle financier de la structure, dans le cadre d'une économie plurielle : celles-ci doivent permettre d'analyser comment le fonds trouve une viabilité économique.

La taille et la croissance du fonds en constituent des éléments centraux : elles indiquent si le fonds jouit d'économies d'échelle et s'il s'inscrit dans une perspective de développement ou au contraire s'il a vocation à rester limité. Concernant la taille du fonds, un indicateur, facilement observable et permettant des comparaisons entre les fonds, est le montant du capital social. Pour analyser la perspective de développement dans laquelle le fonds s'inscrit, il peut être intéressant de considérer l'évolution des capitaux qui sont investis dans les projets soutenus, c'est-à-dire la croissance des encours.

L'analyse détaillée de la provenance des ressources est également un élément caractéristique du modèle financier et nous reprenons ici la même méthodologie que celle détaillée dans la première sous-partie.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

b. Inscription politique et sociale : existence d'un mouvement politique, place des collectivités et des bénévoles.

Dans le cadre de la perspective institutionnaliste dans laquelle nous nous sommes positionnés, il est essentiel d'avoir des indicateurs concernant l'inscription sociale et politique du fonds étudié : en quoi appartient-il à un mouvement plus large de transformation sociale ? Quel est alors le lien avec les collectivités et la société civile ? Ces questions rejoignent la problématique de l'innovation sociale et du positionnement des fonds à cet égard ; elles ne peuvent faire l'économie d'études de cas approfondies que nous mènerons dans le chapitre 5. Il s'agit ici de donner des indicateurs simples pour établir un lien éventuel avec le modèle économique : est ce que les fonds ayant une inscription politique et sociale similaire ont également des modèles économiques comparables ?

Les indicateurs à déterminer doivent être facilement observables et comparables d'un fonds à un autre. En premier lieu, un élément essentiel paraît être l'appartenance à un mouvement social plus large. En effet, sur cette question, les fonds connaissent deux modèles très différents : si certains n'existent que pour leur finalité propre, d'autres ont été développés au sein de mouvement de la société civile afin de les soutenir. Cela représente ainsi pour les fonds concernés des raisons d'être très divergentes et nous devons en tenir compte pour l'analyse. En second lieu, le rapport aux collectivités est également important : si certains fonds sont subventionnés, d'autres bénéficient d'investissement des collectivités dans leur capital. Les collectivités auront alors une place dans la gouvernance.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

c. Gouvernance : administrateurs, statuts.

Une prise en compte de la gouvernance du fonds est indispensable pour connaître les logiques dominantes le sous-tendant. Si la question du statut est réductrice pour connaître avec précision le fonctionnement du fonds, elle n'en demeure pas moins l'un des éléments que nous devons considérer.

Dans une perspective institutionnaliste et afin de rendre compte des interactions entre le fonds et la société civile, deux éléments nous paraissent importants.

En premier lieu, les caractéristiques des administrateurs du fonds constituent des éléments d'analyse intéressants quant à l'impulsion initiale ayant donné lieu à la création du fonds et à son développement. Le monde socio-professionnel d'origine des administrateurs nous donne des indications quant aux logiques professionnelles et aux motivations qui les animent. En observant empiriquement les fonds de notre étude, nous déterminons les trois grandes catégories d'origine socio-professionnelle des administrateurs : ils peuvent venir du monde économique traditionnel (fonds d'investissement traditionnels ou entreprises capitalistes), du secteur de l'économie sociale et solidaire ou encore du domaine public.

En second lieu, le fonds peut être affilié à un mouvement sociétal ou associatif de plus grande ampleur et donner à ce mouvement une place dans sa gouvernance : par exemple, l'association nationale Terre des Liens est l'actionnaire majoritaire de la société commanditée de la foncière Terre de Liens, ce qui, dans une société en commandite par actions (SCA), procure un pouvoir de décision important. Cette appartenance est cruciale pour comprendre les liens, forts ou faibles, entre le fonds et la société civile, son inscription en termes politique et social.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

d. Rapport aux investisseurs : types d'investisseurs et d'appel public.

La commercialisation des parts sociales ou des actions du fonds auprès du grand public représente le mouvement dans lequel le fonds communique et requiert du soutien pour défendre son projet. Cette commercialisation est commune à tous les fonds étudiés et représente l'un des éléments pour lesquels nous avions choisi les fonds d'investissement comme objet d'étude, en tant que constitutive d'une logique d'ordre politique.

Cependant, si cette caractéristique est commune, les modalités divergent d'un fonds à l'autre. La typologie des investisseurs et la place des personnes physiques nous renseignent sur la vocation du fonds à porter un projet ralliant des personnes physiques. Cet élément pourra être complété par le type d'appel public par lequel le fonds commercialise ses parts sociales. En effet, nous avons établi précédemment qu'il existe plusieurs manières, d'un point de vue légal, d'obtenir le droit de lancer un appel public à souscriptions. La manière retenue nous renseigne sur la façon dont ce type d'outil est appréhendé. La procédure de dépôt de prospectus et d'obtention de visa OPTF est longue et coûteuse, mais s'avère nécessaire pour des appels publics de grande envergure en termes de montant et de nombre de souscripteurs : entreprendre une telle démarche indique que le fonds s'inscrit dans une volonté de mobilisation forte des particuliers et de croissance des capitaux.

e. Politique d'investissement : montant, cible.

La finalité poursuivie par le fonds, le projet défendu, s'incarne dans le choix des investissements réalisés : la politique d'investissement constitue ainsi un élément central à prendre en compte. Nous l'analysons à travers deux éléments fondamentaux : d'une part, le montant moyen des investissements nous renseigne sur la taille des projets visés et, d'autre part, la cible des investissements met en exergue la finalité poursuivie.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

Les observations empiriques nous ont amenés à classer les cibles selon trois domaines :

- « emploi » quand il s'agit de fonds qui ont pour vocation la création d'activités sur un territoire dans une visée de création d'emplois.
- « métier » quand les projets sont choisis dans un domaine spécifique porté par le fonds : énergie renouvelable, foncier agricole, habitat social notamment.
- « ESS » quand les projets sont choisis de manière prioritaire pour leur appartenance à l'économie sociale et solidaire, quel que soit le champ d'activité plus précis.

Le tableau 7, ci-après, reprend ainsi les caractéristiques qui seront étudiées : la première colonne restitue les noms que nous avons utilisés pour collecter les données et les intégrer lors de l'analyse statistique, la seconde colonne donne la définition sur laquelle nous nous sommes appuyés.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

TABLEAU 7 : LISTES DES CRITERES ETUDIES

(Construction de l'auteure)

NOM	DEFINITION
Montant_capital_social	Montant du capital social sans la prime d'émission ni le report à nouveau.
Statut	Statut juridique de la structure (commercial ou économie sociale).
souscription_moyenne_pp	Souscription moyenne par les personnes physiques en euros.
Pourcentage_personnes_phys.	Pourcentage du capital social détenu par des personnes physiques.
Pourcentage_collectivités	Pourcentage du capital social détenu par des collectivités publiques.
pourcentage_fonds_privés	Pourcentage du capital social détenu par des fonds privés.
Age	Age du fonds en années.
Réseau_bénévoles	Existence d'un réseau de bénévoles.
Existence_mouvement_pol	Existence d'un mouvement politique ou associatif plus large ayant des activités de plaidoyer, de sensibilisation, de formation, etc.
Montant_moyen_investi	Montant moyen investi par projets durant l'année de référence.
pourcentage_invest_capital	Pourcentage des investissements réalisés en capital durant l'année.
Cible	Type de projets ciblés par la politique d'investissement.
monde_professionnel_admini	Sphère professionnelle dont sont issus principalement les administrateurs.
Avantages_fiscaux	Possibilité aux souscripteurs de bénéficier d'avantages fiscaux.
Nombre_salariés	Nombre de salariés.
pourcentage_res_mar	Pourcentage des ressources issues des activités marchandes.
pourcentage_res_mar_fin	Pourcentage des ressources marchandes issues des placements financiers.
pourcentage_mar_plus_value	pourcentage des ressources marchandes issues des plus-values de cession.
pourcentage_res_reciprocite	pourcentage des ressources issues de la réciprocité.
pourcentage_res_publiques	pourcentage des ressources publiques.
Distribution_dividendes	Distribution de dividendes (réalisée ou possible).
Plus_value_part_sociale	Distribution de plus values (réalisée ou possible).
Appel_public	Modalités juridiques de l'appel public.
Rentabilité	Taux d'intérêt+ plus-values ou loyers divisés par le total des encours
Croissance	Croissance en pourcentage des encours de l'année

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

Une fois ces données collectées, notre analyse porte sur deux questions essentielles pour déterminer à la fois les proximités entre les fonds étudiés, entre eux et au regard des logiques sous-jacentes.

A un premier niveau, il s'agit de savoir si, compte tenu de ces critères, nous pouvons établir des correspondances entre des fonds qui auraient des caractéristiques similaires. Un autre questionnement porte sur l'évolution temporelle de ces fonds : s'ils appartiennent aujourd'hui à l'un ou l'autre des groupes qui seront déterminés, est ce que cela a toujours été le cas ou ont-ils connu une évolution ? Pour ce faire, nous déterminons trois années qui nous offriront une vision rétrospective : 2003, 2008 et 2013. Le couple fonds/année constitue ainsi un individu dans le cadre de l'analyse statistique et nous répertorions 31 individus en tout.

A un second niveau, il s'agit d'établir, s'il y a lieu, les caractéristiques des logiques institutionnelles sous-tendant les fonds. Il s'agit d'analyser si nous retrouvons, à travers les différents fonds, des corrélations communes, témoignant de telle ou telle logique d'action. Par exemple, si les fonds qui ont une ressource publique prépondérante ciblent des projets de création d'emplois, nous pourrions identifier une logique de l'ordre de l'action publique. Il s'agit donc d'établir des correspondances entre les modalités des caractéristiques étudiées. Par exemple, est-ce qu'il y a une corrélation entre le monde socio-professionnel des administrateurs et la cible d'investissement ? Entre la part des ressources marchandes et la taille moyenne des projets dans lequel le fonds investit ? Dans un second temps, il nous faudra analyser ces correspondances pour identifier les logiques d'actions sous-tendues.

En termes méthodologiques, les statistiques analytiques d'un logiciel tel que SAS correspondent à ces questionnements pour plusieurs raisons.

D'abord, une Analyse en Composantes Multiples (ACM) permet d'établir et de visualiser graphiquement les proximités entre les différentes variables. Une fois les proximités observées, des tests de variables deux à deux permettent d'affiner la potentielle corrélation entre ces variables.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

Ensuite, une Classification Ascendante Hiérarchique (CAH) permet de déterminer des groupes d'individus selon la proximité de leurs modalités en procédant à des regroupements itératifs des fonds deux à deux selon leur degré de proximité. Cette technique nous permettra ainsi de regrouper les fonds selon la proximité de leurs caractéristiques.

B – Analyse des ressources dans le cadre d'une économie plurielle.

1 - Recueil des données chiffrées.

Dans le cadre de l'analyse des ressources, la collecte des données se base sur deux sources :

- Les rapports d'activité qui présentent généralement les rapports financiers annuels (bilans et comptes de résultats) ainsi que des données chiffrées concernant l'activité (le nombre de sociétaires, par exemple), et des données qualitatives (le parcours socio-professionnel des administrateurs, par exemple).
- Ces documents doivent être complétés par des entretiens. En effet, notre approche des données chiffrées en termes de ressources n'est pas purement comptable : nous devons compléter et affiner par des entretiens les informations des rapports d'activité souvent non exhaustifs.

La trame Excel utilisée pour le recueil de ces données figure en annexe 7 de notre travail : les cases grisées correspondent à des calculs automatiques. Chaque structure a fait l'objet d'un recueil dans un onglet du document Excel général et l'ensemble a, par ailleurs, été consolidé afin de pouvoir effectuer des analyses.

Nous avons été confrontés à deux problèmes méthodologiques majeurs lors de la collecte des données et avons dû procéder à des choix pour les traiter : le premier concerne la monétarisation des ressources non monétaires et le second l'agrégation des données.

a. Méthode de monétarisation.

Travail bénévole.

Il existe deux méthodes principales de valorisation monétaire du bénévolat (Archambault, Prouteau, 2010) : la méthode des outputs et celle des inputs. La logique de la méthode des outputs (*Output-related method*, Quah, 1993) consiste à évaluer la plus-value engendrée par le travail bénévole en valorisant les biens et services produits au regard des prix du marché et en soustrayant à la fois les consommations intermédiaires et le travail salarié éventuel nécessaire à cette production. Si elle a l'avantage d'être plus satisfaisante d'un point de vue théorique (Goldschmidt-Clermont, 1976), sa mise en œuvre pose de nombreuses difficultés : en particulier, il est très délicat d'évaluer monétairement les biens et services produits, qui n'ont pas forcément de substituts marchands, ainsi que la contribution propre du bénévolat. En ce qui nous concerne par exemple, comment évaluer monétairement le travail d'accompagnement des porteurs de projets, souvent réalisé par des bénévoles ou encore le travail de sensibilisation sur la vision de société défendue (agriculture paysanne, énergie renouvelable, mixité sociale…) ? Ce travail peut, certes, encourager des investisseurs à souscrire des parts sociales mais il englobe une portée plus large que ce seul aspect.

Pour cette raison, nous avons retenu la seconde méthode, celle des inputs (*input-related method*). Celle-ci consiste à valoriser monétairement le travail des bénévoles en appliquant un salaire au temps donné. Deux approches sont alors possibles. L'approche des coûts d'opportunité consiste à prendre en compte la rémunération dont aurait bénéficié le bénévole s'il affectait son temps de bénévolat à son travail salarié. Cela pose un problème majeur car cette approche mettrait au même plan deux types d'activités distinctes. L'approche en coût de remplacement nous paraît plus pertinente : elle consiste à calculer le coût qui devrait être endossé par la structure si le travail bénévole était effectué par un salarié. Cela ne revient pas à dire que la structure, faute de bénévole, emploierait systématiquement quelqu'un pour effectuer ce travail, mais cela a le mérite, dans notre approche d'une économie plurielle, de mesurer l'apport pour la structure du

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

travail des bénévoles. Elle n'est pas sans soulever des questions d'ordre méthodologique : elle présuppose que la productivité d'un bénévole et d'un salarié est identique ainsi que la possibilité de substituer travail salarié et travail bénévole alors que certaines tâches ne pourraient être réalisées dans une logique salariale (Gorz, 1988). Malgré ces limites, cette dernière approche nous semble être la plus pertinente pour mesurer l'apport du travail bénévole. C'est d'ailleurs la méthode la plus utilisée lors des études statistiques sur le bénévolat : elle a notamment été retenue par l'INSEE en 2002 (Prouteau et Wolff, 2004)[38].

Une fois ce choix établi en termes d'approche, deux autres questions émergent : comment comptabiliser le nombre d'heures de bénévolat dont bénéficie la structure et quel coût de remplacement appliquer ?

Concernant le coût de remplacement, nous pourrions avoir une approche très fine qui viserait à détailler chaque tâche bénévole et lui allouer un salaire horaire de remplacement propre. La complexité de cette démarche, alors que le différentiel de rémunération, dans les secteurs étudiés, est limité, ne nous a pas fait retenir cette approche. Il nous paraît plus intéressant d'évaluer le coût d'un salarié généraliste qui pourrait effectuer l'ensemble de ces tâches. Là encore, plusieurs salaires de référence pourraient être retenus: le salaire minimum en vigueur, le salaire moyen de la structure ou du secteur d'activité, etc. La pratique courante des associations qui pratiquent, pour leurs financeurs, la valorisation monétaire des apports du travail bénévole est celle de choisir comme salaire de référence le SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance) horaire. Nous avons choisi cette méthode car il nous paraissait intéressant de nous aligner sur les pratiques des acteurs. Il faut alors prendre le SMIC horaire brut augmenté du taux moyen des cotisations sociales des employeurs en vigueur à ce niveau de rémunération lors de notre année de référence (2013). En effet, le coût de remplacement est défini comme l'ensemble des coûts qu'aurait supporté la

[38] Cette étude a permis d'estimer en France que le bénévolat représentait 820 000 équivalents temps plein pour une valeur monétaire située entre 12 et 17 milliards d'euros.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

structure : soit le salaire net, les cotisations sociales du salarié et celles de l'employeur. En 2013, le SMIC horaire brut était de 9,43 euros tandis que le taux moyen de cotisations sociales était de 42% : nous obtenons le coût global horaire que nous utiliserons pour notre collecte de donnée, soit 13,39 euros.

En ce qui concerne l'évaluation du temps de travail bénévole, nous avons, dans de rares cas, eu accès à cette information dans les rapports d'activité. En l'absence de cette information, nous avons procédé à des approximations du temps bénévole sur la base des entretiens réalisés. En particulier, nous avons demandé à chaque structure le nombre de bénévoles et d'administrateurs impliqués ainsi que leur fréquence de travail pour la structure. Nous avons par la suite valorisé ce nombre d'heures au coût horaire établi.

Déductions fiscales.

Comme défini dans notre approche méthodologique, nous avons fait le choix de prendre en considération les possibilités offertes de déductions fiscales pour les souscripteurs. Il nous a alors fallu tenir compte de deux éléments : les évolutions de la législation concernant le taux d'abattement fiscal accordé et le plafond pour lequel la structure peut ouvrir droit au reçu fiscal. En outre, ce plafond concerne à la fois les déductions fiscales au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) et les déductions au titre de l'impôt sur la fortune (ISF). Les taux de déductions fiscales pour l'un et l'autre des impôts étant différents, nous avons établi, sur la base des entretiens, une approximation concernant leur répartition.

Cette possibilité de déductions fiscales est offerte à toutes les PME non cotées en phase d'amorçage (moins de 5 ans), à l'exclusion des entreprises agrées solidaires qui peuvent en bénéficier durant toute leur durée de vie. Cette remarque est importante car elle constitue pour les structures que nous étudions une motivation supplémentaire à obtenir la reconnaissance entreprise solidaire.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

L'abattement fiscal sur l'ISF est régi par la loi TEPA du 21 août 2007 : elle a offert, de 2007 à 2010, la possibilité d'une déduction fiscale de 75% pour les investissements de 5 ans minimum dans les PME dans la limite de 50 000 euros ; ce taux est ensuite, entre 2011 et 2014 descendu à 50% dans la limité de 45 000 euros.

En ce qui concerne les déductions d'impôt sur le revenu, le taux a continuellement évolué : 25% de 2007 à 2010, 22% en 2011, 18% en 2013 et 2014. Il est également à noter que, depuis 2010, la loi exclut du champ des PME pouvant ouvrir droit à abattement fiscal, le secteur de la production d'énergie photovoltaïque. Ainsi, l'un des fonds de notre étude, Energie Partagée, ne peut pas bénéficier de cette possibilité.

En ce qui concerne le plafond des collectes ouvrant droit à déductions fiscales, il existait jusqu'en 2010 seulement pour l'ISF et était de 2,5 millions d'euros. A partir de 2010, le plafond de 2,5 millions d'euros concerne à la fois les investissements ouvrant droit à abattement sur l'ISF et sur l'IRPP.

Pour calculer les déductions fiscales accordées, année par année, nous avons d'abord interrogé la structure sur la répartition entre les justificatifs demandés au titre de l'IRPP et ceux demandés au titre de l'ISF. Nous avons ensuite considéré que 75% de la collecte annuelle (sur la base d'observations empiriques), et dans la limite du plafond de 2,5 millions d'euros à partir de 2010, ouvrait droit à des abattements fiscaux. Enfin, nous avons appliqué les taux en vigueur lors de l'année de référence pour calculer les déductions fiscales au titre de l'ISF et ceux au titre de l'IRPP, en nous basant sur la répartition indiquée par la structure pour 75% de la collecte réalisée dans l'année.

b. Méthode d'agrégation des données.

Les structures que nous étudions ont souvent procédé au montage complexe de plusieurs organisations, afin de capter les différentes ressources possibles. Par exemple, Terre de Liens se compose d'associations (une nationale et 19 régionales), d'une foncière ayant un statut commercial (SCA – Société en Commandite par Actions) et d'une fondation reconnue d'utilité publique. Le tableau du chapitre 2, et les fiches descriptives, en annexe 1, répertorient, structure par structure les statuts des organisations s'y rattachant. Il nous faut, pour avoir une vision globale des ressources allouées au projet, consolider l'ensemble des ressources des différentes structures. Cette consolidation pose plusieurs problèmes de méthode.

Tout d'abord, la multiplication des structures complexifie la collecte et la consolidation des données : ce travail de consolidation n'est pas effectué par les structures elles-mêmes, à l'exception d'Habitat et Humanisme, et nous avons dû effectuer un travail d'autant plus important pour accéder et traiter les données de chaque organisation.

Cette consolidation pose également la question des activités « annexes » à la seule activité de collecte et d'investissement : les structures associatives par exemple peuvent porter des activités subventionnées ou vendre des services en tant que prestations de services de sensibilisation concernant les grands enjeux défendus par le mouvement. De telles activités offrent au mouvement une visibilité, facilitant ainsi la commercialisation des parts sociales, sans toutefois être directement liées aux activités de collecte de capital et d'investissement. Pour chaque mouvement, il nous a fallu arbitrer, au cas par cas, sur l'affectation des ressources eu égard à la finalité et le lien avec l'activité de financement. Nous avons notamment retenu, comme principe, le fait de considérer toutes les subventions liées au fonctionnement comme ressources, et de ne pas retenir les subventions sur projet lorsqu'il s'agit d'activités éloignées de l'investissement

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

telles que la formation des élus, des ateliers de sensibilisation auprès d'un public scolaire.

De plus, les différentes organisations procèdent à des échanges entre elles de biens et services qui apparaissent dans leur comptabilité ; les associations peuvent facturer, par exemple, à la structure commerciale (foncière) des prestations de communication. Or, il est important que cette ligne de prestations de services n'apparaisse pas en termes de ressources, ce qui gonflerait artificiellement les ressources marchandes. Ainsi, un travail de retraitement important des données a dû être effectué pour alléger les données collectées de ce type de redondance.

Malgré toutes ces précautions, la complexité des documents, ainsi que des ajustements que nous avons effectués, mais aussi le grand nombre des données traitées, impliquent certaines approximations. Il faut donc bien avoir conscience que notre travail n'a pas pour vocation de restituer des chiffres précis mais bien des grandes tendances quant aux modèles économiques des structures étudiées.

2 - Méthodologie d'analyse des données.

Nous disposons d'un ensemble de 31 individus, composés d'un couple structure-année, pour lesquels nous regroupons des variables à la fois quantitatives et qualitatives, celles déterminées dans la première partie de ce chapitre.

Le but de l'analyse est double. Tout d'abord, elle doit nous permettre de classifier les structures étudiées, au regard des variables déterminées dans la première partie, afin d'établir les liens de proximité ou au contraire d'éloignement entre elles. De manière plus fine, dans la cadre d'une approche d'économie plurielle, il s'agit également de déterminer des proximités ou éloignement eu égard à la mobilisation des différentes ressources. Dans un second temps, les proximités ou éloignement constatés nous permettront d'établir sur quelles variables particulières les fonds s'éloignent ou se rapprochent, et ainsi d'identifier

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

les logiques sous-jacentes. En particulier, la détermination de liens de dépendance potentiels entre certaines de ces variables peut permettre de mettre à jour des logiques institutionnelles : si deux variables sont observées systématiquement de manière corrélée, nous pouvons en déduire qu'elles appartiennent à une même logique d'action.

Compte tenu de notre méthodologie qui vise à identifier une typologie entre les fonds et des logiques d'actions, nous recherchons une méthode dans laquelle les données sont analysées sans hypothèses préétablies, c'est-à-dire une méthode exploratoire où l'on procède par regroupement, à partir des données. Une analyse de ce type, portant sur des individus auxquels sont associées des variables à la fois qualitatives et quantitatives et dans une visée exploratoire, peut être réalisée par une méthode d'analyse factorielle.

Développé à la suite de l'article fondateur de Karl Pearson publié en 1901, « On Lines and Planes of Closest Fit to Systems of Points in Space », ce type de méthodes permet de résumer l'information contenue dans les variables et la visualiser de manière graphique. Les analyses factorielles aboutissent à la mise en relation graphique duale des individus et des variables sous formes de nuages de points. Ainsi, deux nuages de points seront associés, l'un aux individus, l'autre aux variables, et projetés selon des axes d'inertie maximum, c'est-à-dire des axes qui séparent les différents points de la manière la plus significative. Ces deux nuages sont liés entre eux par une relation de dualité ou de transition : ils doivent être analysés ensemble.

Il existe plusieurs méthodes factorielles, plus ou moins pertinentes selon les types de données et leurs nombres. Concernant les données que nous traitons, notre collecte a plusieurs caractéristiques : le nombre d'individus est très faible tandis que le nombre de variables est important ; les données sont à la fois quantitatives et qualitatives. Cela nous a conduit à choisir une Analyse des Correspondances Multiples (ACM).

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

Une ACP (Analyse en Composantes Principales) ne peut correspondre à notre étude car elle s'applique à des données quantitatives exclusivement. L'Analyses Factorielles Multiple ou Multiple Hiérarchique (AGM et AFMH) s'intéresse à des variables structurées en groupes hiérarchisés ou non, ce qui ne correspond pas non plus à notre étude. L'Analyse Factorielle des Correspondances (AFC)[39], conçue par Jean Paul Benzécri, s'intéresse aux liens entre des variables symétriques, sans qu'il y ait de notions d'individus et de variables associées.

Si l'Analyse Factorielle des Données Mixtes (AFDM) permet de traiter des individus et des variables à la fois quantitatives et qualitatives, le petit nombre d'individus présents dans notre population ne la rend pas pertinente.

Pour ces raisons, nous choisissons une Analyse des Correspondances Multiples (ACM) qui ne traite que des données qualitatives. Pour cela, nous devons réaliser un travail préalable de retraitement de nos données quantitatives par le biais de modalités discrètes. Par exemple, nous devons définir des seuils pour étudier le montant du capital. De plus, le nombre des modalités se doit d'être réduit. En effet, l'objectif de notre étude est de pouvoir comparer les différents « individus » étudiés, c'est-à-dire les fonds d'investissement citoyens : les caractéristiques établies doivent nous permettre de rassembler les fonds selon la proximité de leurs caractéristiques. Or, le nombre des individus étudiés étant faible, si nous donnons de nombreuses modalités par caractéristiques, cela pourrait revenir à établir des profils individuels et limiter le nombre de regroupement entre fonds. Au maximum, il nous faut donner le nombre minimal de modalités (c'est-à-dire deux) et limiter les caractéristiques à trois modalités aux cas indispensables. L'établissement de ces modalités se fait sur la base des observations empiriques réalisées

[39] Il s'agit de la méthode que nous utilisons pour l'analyse lexicale des discours, la notion d'individu et de variables n'étant pas présente pour les données textuelles.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

Le tableau 8, ci-après, reprend ainsi les caractéristiques que nous avions définies en première partie et restitue, pour chacune d'elle, les modalités que nous avons établies sur la base des observations empiriques.

TABLEAU 8 : LISTES DES CRITERES ET MODALITES ETUDIES

(Source : construction de l'auteure)

Nom	**modalité 1**	**modalité 2**	**modalité 3**
Montant_capital_social	<5 M€	>5 M€	
Statut	Commercial	ESS	
souscription_moyenne_pp	<1000€	>1000€	
Pourcentage_personnes_physiques	<50%	>50%	
Pourcentage_collectivités	<20%	>20%	
pourcentage_fonds_privés	<20%	>20%	
Age	<10	>10	
Réseau_bénévoles	Oui	Non	
Existence_mouvement_politique	Oui	Non	
Montant_moyen_investi	<50 000 €	> 50 000 €	
pourcentage_investissement_capital	<60%	>60%	
Cible	ESS	Emploi	Métier
monde_professionnel_administrateurs	finance traditionnelle	ESS	Public
Avantages_fiscaux	Oui	Non	
Nombre_salariés	<3	>3	
pourcentage_ressources_mar	<50%	> 50%	
pourcentage_ressources_marc_fin	<20%	>20%	
pourcentage_marchandes_plus_value	<20%	>20%	
pourcentage_ressources_reciprocite	<20%	>20%	
pourcentage_ressources_publiques	<50%	> 50%	
Distribution_dividendes	Oui	Non	
Plus_value_part_sociale	Oui	Non	
Appel_public	Non	OPTF	Simplifié
Rentabilité	<3%	> 3%	
Croissance	<10%	entre 10 et 50%	>50%

Cette analyse donne un premier résultat avec la représentation graphique sur un même plan des individus et des variables selon leur proximité. Ce résultat peut être complété par deux autres analyses.

La Classification Ascendante Hiérarchique (CAH) permet de rassembler, de manière itérative, les individus présentant des similarités importantes deux à deux,

jusqu'à la formation de classes, c'est-à-dire de groupes rassemblant les individus aux caractéristiques les plus proches. Il est également intéressant de souligner que ces classifications peuvent être réalisées sur la base de l'ensemble des variables ou sur seulement certaines d'entre elles. En ce qui concerne notre étude, cette méthode correspond à notre souhait d'aboutir à une typologie des fonds sur la base des caractéristiques retenues.

D'autre part, des tests de dépendance peuvent être effectués pour analyser le lien entre deux variables. Cela nous permettra de déterminer des corrélations éventuelles entre variables pour identifier de potentielles logiques d'actions.

C – Résultats.

1 - Typologie des fonds au regard de la pluralité des ressources.

L'analyse de la répartition des ressources a pour objectif de permettre une comparaison entre les différents fonds eu égard à l'équilibrage trouvé entre les différentes ressources et d'en étudier les évolutions. Un premier constat concernant l'analyse des ressources des fonds étudiés est évident : les fonds s'inscrivent dans le cadre d'une économie plurielle, la majorité bénéficiant des trois types de ressources et aucun d'eux ne bénéficiant que d'une ressource.

D'autre part, nous constatons également une très grande diversité dans la répartition des ressources et des similarités entre plusieurs fonds. Une analyse pourra ainsi nous permettre de formaliser les groupes de similarités et de les caractériser. Pour cela, nous procéderons en deux temps : une classification identifiera des groupes similaires concernant la typologie des ressources, tandis que des graphiques d'évolution et de répartition des ressources préciseront, à l'intérieur de chaque groupe, les grandes évolutions dans cet équilibrage.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

a. Classification selon les ressources.

Afin de regrouper les fonds selon leur proximité eu égard à la répartition des ressources, nous effectuons, tout d'abord, une classification ascendante hiérarchique en nous basant sur la seule modalité des ressources. Le dendrogramme ci-dessous (figure 3) restitue le résultat obtenu. Les individus étudiés (couple organisation, année) sont situés sur l'axe des ordonnées tandis que le dendrogramme représente graphiquement leur proximité relative : plus le trait reliant deux individus est court, plus ceux-ci disposent de caractéristiques proches.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

FIGURE 3 : CLASSIFICATION ASCENDANTE HIERARCHIQUE (CAH) SUR LES SEULES MODALITES « RESSOURCES »

(Source : construction de l'auteure à partir des rapports d'activité)

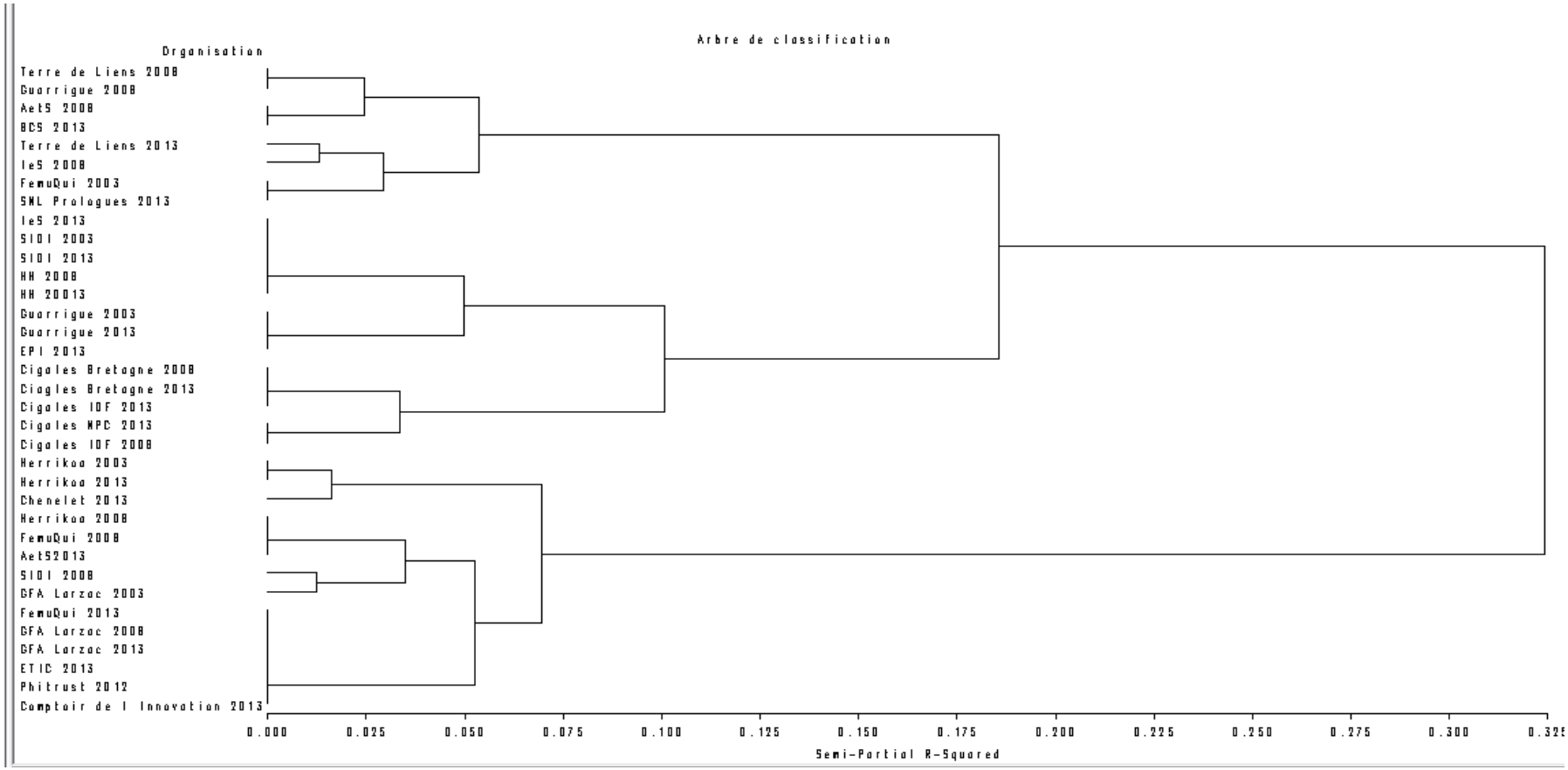

Trois groupes se dégagent à l'issue de cette analyse, que nous reprenons dans le tableau 9, ci-dessous. Ces groupes nous sont donnés automatiquement par le logiciel SAS et peuvent se déduire du dendrogramme : les groupes sont constitués des individus possédant des caractéristiques proches. Le logiciel nous détaille également pour chaque groupe les caractéristiques principales.

TABLEAU 9: CLASSES DE LA CAH PORTANT SUR LA RÉPARTITION DES RESSOURCES

(Source : construction de l'auteure d'après les résultats)

Numéro de classe	1	2	3
Ressources marchandes	Surreprésentées	Sous-représentées	
Ressources réciprocité	Sous-représentées	Surreprésentées	
Ressources publiques			Surreprésentées
Individus de la classe	A&S 2013 Comptoir de l'Innovation 2013 Etic 2013 FemuQui 2008, 2013 GFA Larzac 2003, 2008, 2013 Herrikoa 2003, 2008, 2013 Phitrust 2012 SIDI 2008	Cigales Bretagne 2008, 2013 Cigales IDF 2008, 2013 Cigales NPC 2013 EPI 2013 Garrigue 2003, 2013 H&H 2008, 2013 IeS 2013 SIDI 2003, 2013	A&S 2008 BCS 2013 FemuQui 2003 Garrigue 2008 IeS 2008 Terre de Liens 2008, 2013

La prépondérance des ressources marchandes est le facteur qui permet de distinguer un premier groupe : il s'agit du trait le plus caractéristique. Par la suite, la présence des ressources publiques permet de séparer les deux autres groupes. Nous détaillons, ci-après, les caractéristiques, propres à chaque groupe, ou classe, en ce qui concerne la dernière année étudiée, 2013.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

b. Première classe :le modèle marchand et la prépondérance des ressources marchandes.

Le premier groupe, très significativement distinct des autres se caractérise par la prépondérance des ressources marchandes : les six fonds présents dans ce groupe, en 2013, bénéficient tous de plus de 50% de ressources marchandes (sur l'ensemble de leurs ressources). Les graphiques ci-après (figure 4) restituent la répartition des ressources en 2013 de ces fonds : il s'agit du GFA Larzac, de Femu Qui, d'Etic, d'A&S, d'Herrikoa et de Phitrust. Les ressources marchandes sont situées sur la gauche dans les graphiques ci-après, en vert. Elles sont comprises entre 59% (GFA Larzac) et 99% (Etic) des ressources totales.

FIGURE 4 : RÉPARTITION DES RESSOURCES AU SEIN D'HERRIKOA, DE PHITRUST, D'ETIC, D'A&S, DE FEMU QUI ET DU GFA LARZAC

(Source : construction de l'auteure d'après les rapports d'activité)

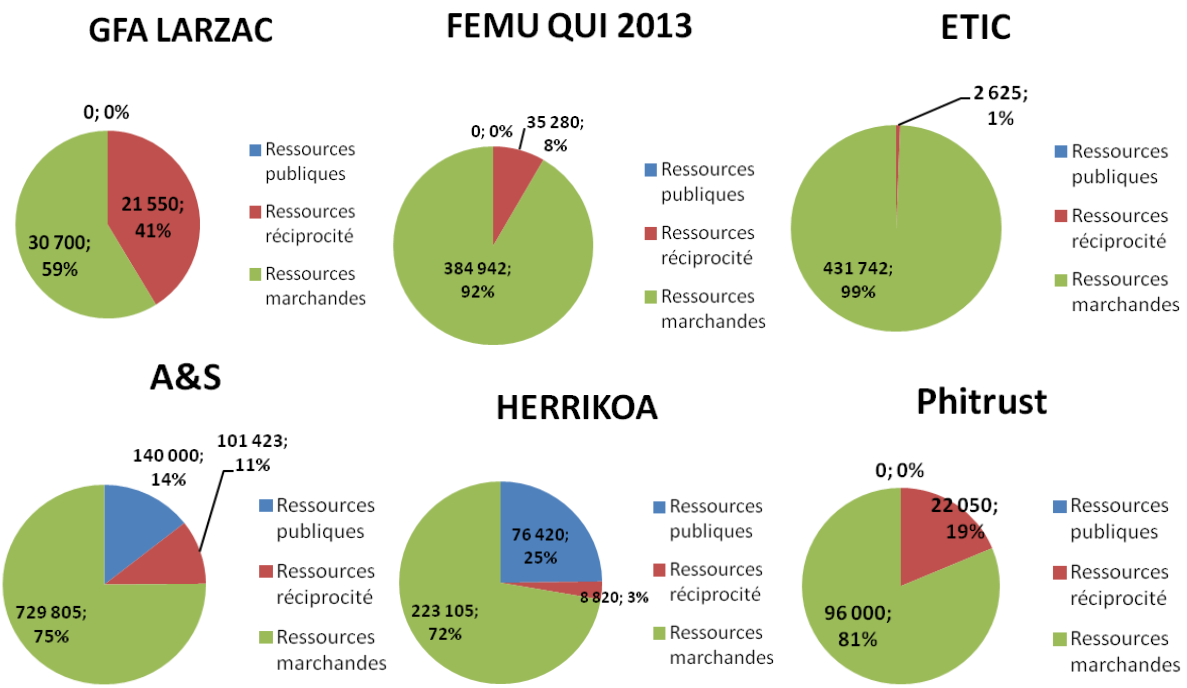

c. Classe 2 : Modèle réciprocitaire : présence significative des ressources réciprocitaires et présence faible des ressources marchandes.

A la différence du premier groupe, au sein de cette deuxième classe, les fonds ne bénéficient pas de ressources réciprocitaires prépondérantes, mais seulement significatives, comprises entre un tiers et la moitié du total des ressources. Les ressources d'autres provenances, elles, ne dépassent jamais la moitié des ressources totales. Si cette part importante des ressources de la réciprocité constitue la spécificité de cette classe, il peut également être intéressant de mieux qualifier la structuration des ressources des fonds en les classant en prenant en considération également le deuxième type de ressources par leur taille. Nous obtenons ainsi deux sous-groupes.

Les diagrammes ci-dessous (figure 5) restituent la répartition des ressources, en 2013, pour les six fonds appartenant à cette classe, que nous avons scindée en deux sous-groupes.

Modèle réciprocitaire avec des ressources marchandes significatives.

FIGURE 5 : RÉPARTITION DES RESSOURCES AU SEIN D'H&H ET DE GARRIGUE

(Source : construction de l'auteure à partir des rapports d'activité)

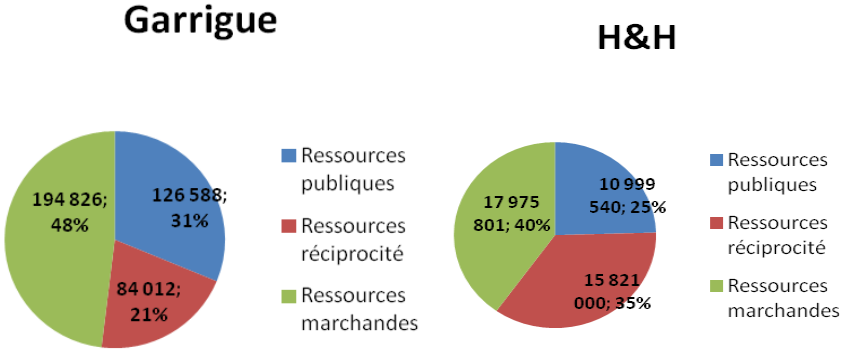

Guarrigue et H&H sont les deux individus constituant le premier sous groupe. Avec des ressources réciprocitaires importantes (21% pour Garrigue, 35% pour H&H), ils correspondent au modèle réciprocitaire. Ils ont en outre la spécifité d'associer aux ressources réciprocitaires, des ressources marchandes

significatives, c'est-à-dire de plus d'un tiers et supérieures au ressources publiques : 48% pour Garrigue, 40% pour H&H.

Modèle réciprocitaire avec des ressources publiques significatives.

Ce second sous-groupe rassemble 5 individus. Ils sont caractérisés par des ressources publiques supérieures aux ressources marchandes aux côtés des ressources réciprocitaires. Celles-ci sont comprises entre 13% (Cigales Bretagne) et 42% (Cigales IdF et EPI). Les graphiques ci après (figure 6) représentent les diagrammes de la répartition de leurs ressources.

FIGURE 6 : RÉPARTITION DES RESSOURCES AU SEIN DES CIGALES BRETAGNE ET IDF, LA SIDI, D'IES ET D'EPI

(Source : construction de l'auteure à partir des rapports d'activité)

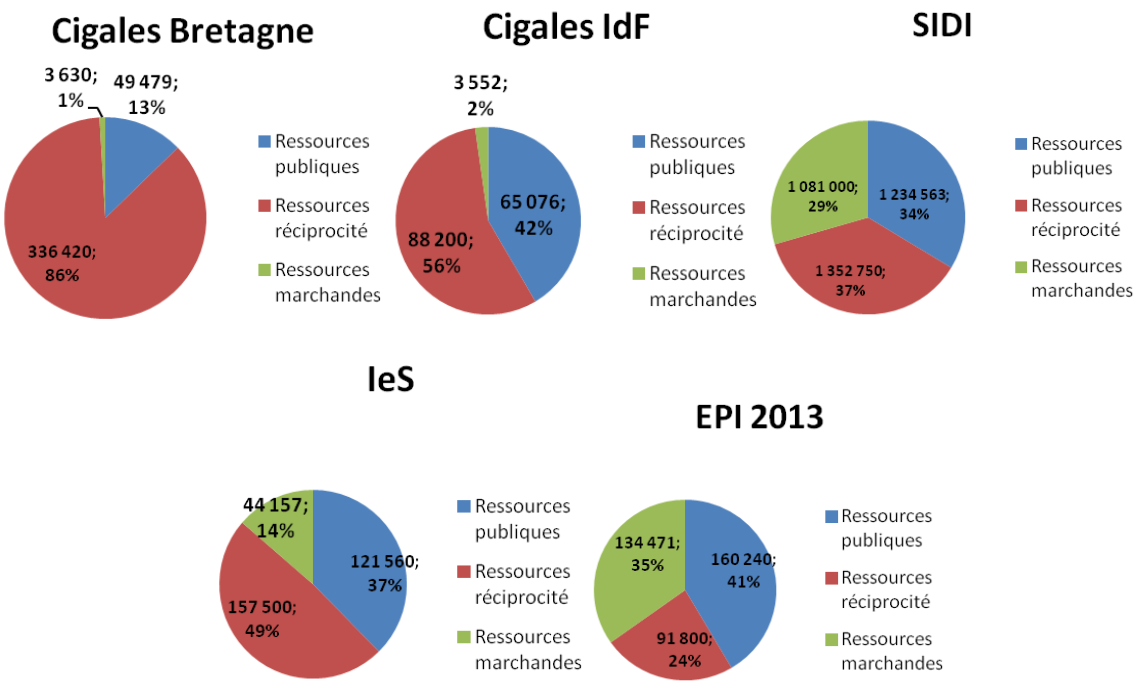

Ce second sous-groupe rassemble 5 individus. Ils sont caractérisés par des ressources publiques supérieures aux ressources marchandes aux côtés des ressources réciprocitaires. Celles-ci sont comprises entre 13% (Cigales Bretagne) et 42% (Cigales IdF et EPI).

d. Classe 3 : modèle « public » : présence forte de ressources publiques.

Le caractère distinctif de la troisième classe est la présence forte des ressources publiques : 53% pour TdL, 45% pour BCS (figure 7 ci après). Seuls deux fonds sont présents dans ce groupe et nous restituons ici la répartition de leurs ressources en 2013.

FIGURE 7 : RÉPARTITION DES RESSOURCES AU SEIN DE BCS ET TDL
(Source : construction de l'auteure à partir des rapports d'activité)

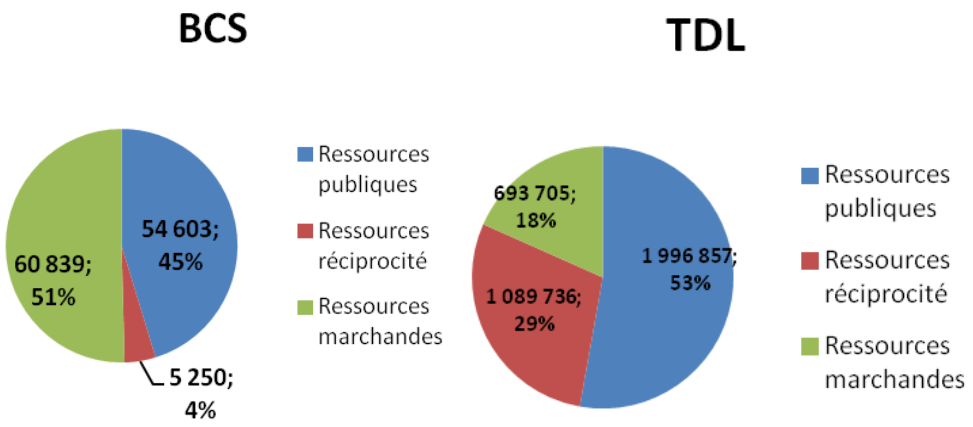

Pour les deux fonds représentants cette classe, BCS et TdL, les ressources publiques correspondent à plus du tiers des ressources totales : 45% pour BCS et 53% pour TdL.

e. L'amoindrissement des ressources publiques au sein des fonds régionaux.

Il est également intéressant d'observer les évolutions temporelles au sein des groupes pour un même fonds. Nous constatons, en particulier, que les fonds ayant une portée régionale, c'est-à-dire A&S, BCS, Femu Qui, IéS, à l'exception d'Herrikoa, étaient historiquement soutenus de manière significative par des ressources publiques qui se sont amoindries. Ils ont alors évolué vers des groupes différents.

Femu Qui et A&S ont évolué vers des modèles marchands avec une prépondérance des ressources marchandes. Les graphiques ci-après (figure 8) permettent de visualiser cette évolution : ils placent les montants en ordonnées et les années en abscisses pour observer les évolutions des trois types de ressources.

En reprenant les évolutions dans le temps, l'inversement des courbes « marchandes » et « publiques » apparaît clairement : en 2007 pour Femu Qui, en 2011 pour A&S.

FIGURE 8 : EVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES RESSOURCES AU SEIN DE FEMU QUI ET D'A&S

(Source : construction de l'auteure à partir des rapports d'activité)

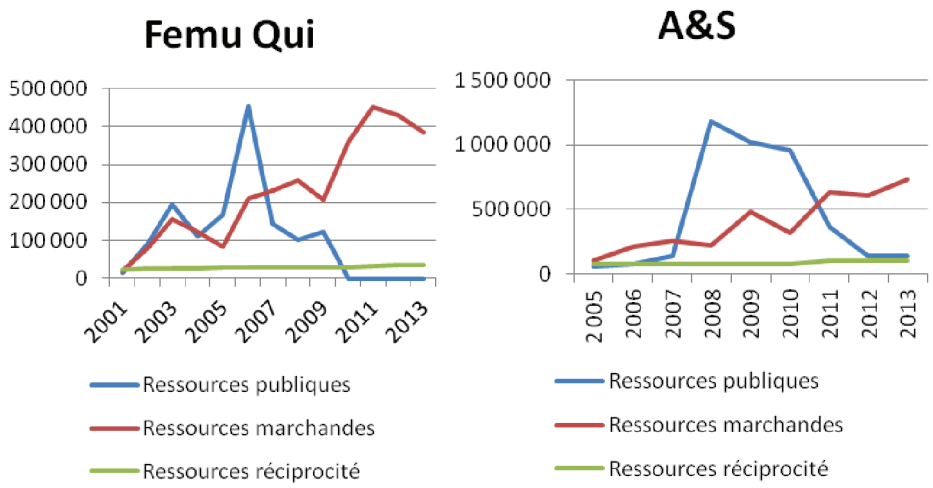

IéS a connu une évolution différente : nous procédons de la même manière à l'élaboration d'un graphique (figure 9) afin de l'analyser visuellement.

FIGURE 9 : EVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES RESSOURCES AU SEIN D'IES

(Source : construction de l'auteure à partir des rapports d'activité)

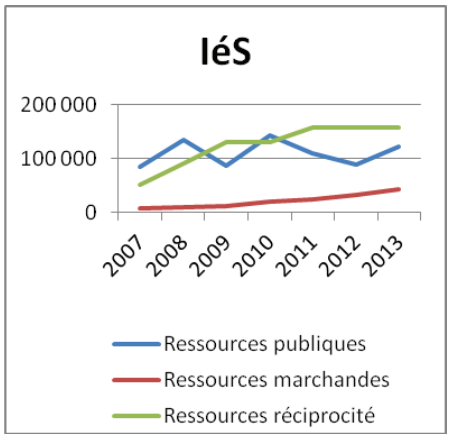

Nous observons que la diminution de la part des ressources publiques a été compensée par l'augmentation conjointe des ressources réciprocitaires et

marchandes. Ces dernières, cependant, demeurent très largement minoritaires tandis que les ressources réciprocitaires sont devenues majoritaires.

Le graphique ci-après (figure 10) restitue les observations effectuées pour BCS. Nous soulignons qu'il est le seul fonds de portée régionale, à conserver de manière significative des ressources publiques, même si la part des ressources marchandes est proche de celle des ressources issues de la réciprocité.

FIGURE 10 : EVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES RESSOURCES AU SEIN DE BCS

(Source : construction de l'auteure à partir des rapports d'activité)

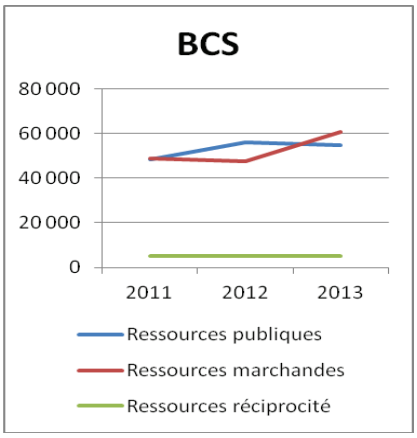

Enfin, Herrikoa se différencie des autres fonds régionaux en conservant un modèle où les ressources marchandes sont prépondérantes, comme cela est très visible dans le graphique ci-après (figure 11).

FIGURE 11 : EVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES RESSOURCES AU SEIN D'HERRIKOA

(Source : construction de l'auteure à partir des rapports d'activité)

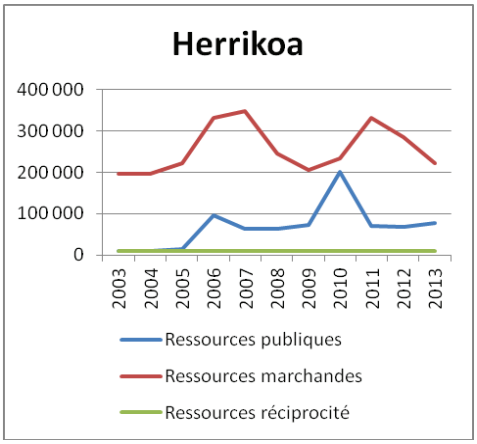

f. Des ressources marchandes et réciprocitaires qui s'excluent mutuellement : la question de la standardisation.

La classification fait apparaître l'opposition forte entre ressources marchandes et ressources issues de la réciprocité : si un fonds connaît des ressources marchandes importantes, il aura peu de ressources réciprocitaires et inversement.

Dans le temps, il n'existe que très peu de porosités entre le modèle « marchand » et le modèle « réciprocitaire », les groupes 1 et 2. Seule la SIDI figure dans chacun de ces deux groupes. Cela renforce la forte opposition entre ces deux modèles, leur exclusion réciproque sur le long terme : si un fonds est construit sur l'un ou l'autre de ces modèles, il y a peu de chances qu'il évolue vers l'autre modèle.

Cela doit être précisé par un test de dépendance entre ces deux variables. Un tel test nous fait apparaître le résultat, restitué dans le tableau 10 ci après.

TABLEAU 10 : TEST DE DEPENDANCE RESSSOURCES RECIPROCITE / RESSOURCES MARCHANDES

(Source : construction de l'auteure)

	Part ressources issues de la réciprocité		
	<20%	Entre 20 et 50%	>50%
Part ressources marchandes			
<25%	3	5	4
Entre 25 et 50%	5	0	0
Entre 50 et 75%	7	2	0
>75%	5	0	0

Ce tableau permet d'observer la répartition du nombre d'individus au croisement de deux variables afin de déterminer si les deux variables sont dépendantes, autrement dit, si la présence de l'une d'elle influe significativement sur la présence ou l'absence de l'autre. Chaque case du tableau désigne le nombre d'individus présentant les deux caractéristiques de la ligne et de la colonne auxquelles ils appartiennent. Par exemple, la case en haut à gauche se lit de la

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

manière suivante : trois individus ont à la fois moins de 20% de ressources réciprocitaires et moins de 25% de ressources marchandes. Les six cases que nous avons colorées en bas à droite prouvent que les deux variables ont un lien de dépendance inverse : quand l'une des ressources est importante, il n'y a pas d'individu qui possède également l'autre type de ressource de manière significative. Inversement, quand l'une des deux ressources est faible, beaucoup d'individus possèdent l'autre ressource de manière forte, comme en témoigne le nombre d'individus élevés répartis sur la première ligne et la première colonne.

Inversement, les tests de dépendance entre les autres types de ressources, deux à deux, ne font pas apparaître de liens de dépendance ; les ressources publiques et les ressources réciprocitaires sont indépendantes (tableau 11), de même que les ressources marchandes et les ressources publiques (tableau 12.)

TABLEAU 11 : TEST DE DEPENDANCE RESSOURCES PUBLIQUES / RESSOURCES RECIPRROCITE

(Source : construction de l'auteure)

	Ressources Publiques	
Part ressources Réciprocité	<20%	>20%
<20%	6	12
>20%	4	13

TABLEAU 12 : TEST DE DEPENDANCE RESSOURCES PUBLIQUES / RESSOURCES MARCHANDES

(Source : construction de l'auteure)

	Ressources Publiques	
Part ressources marchandes	<20%	>20%
<20%	6	12
>20%	4	13

Le test de dépendance confirme la première analyse issue de la CAH : ressources marchandes et ressources réciprocitaires sont dépendantes l'une de l'autre de manière inverse, l'une excluant l'autre. La zone grisée du tableau indique qu'aucun fonds bénéficiant de ressources marchandes de plus d'un quart du total de ses ressources n'a accès à plus de 50% de ressources issues de la

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

réciprocité. En outre, seulement deux fonds ont accès à des ressources issues de la réciprocité de plus de 20%.

Un modèle économique fondé sur des ressources marchandes décourage les dons et le bénévolat. Cela fait écho à plusieurs études concernant le don et la propension plus importante à donner quand cela s'effectue en dehors d'un cadre marchand. En particulier, des études de l'Organisation Mondiale de la Santé concernant le don de sang ont montré que lorsque le don de sang n'était pas rémunéré, il était de meilleure qualité et que les dons étaient plus pérennes dans le temps : un donneur sans rémunération aura une propension plus forte à donner de manière durable qu'un donneur rémunéré[40]. Introduire une donnée marchande aura un impact sur le type de donneurs, cela décourage les donneurs guidés par une logique réciprocitaire.

En ce qui nous concerne, les fonds basés sur un modèle encourageant le bénévolat connaissent une difficulté à mobiliser les bénévoles qui croît avec la structuration et la professionnalisation de l'activité.

Les extraits d'entretiens, ci-après, témoignent de cette difficulté, commune à l'ensemble des fonds basés sur le modèle de la réciprocité.

Plusieurs éléments ressortent de l'analyse de ces extraits.

Tout d'abord, la dimension temporelle est importante et les personnes interrogées souligne le potentiel désengagement au fil du temps des bénévoles. Cela rejoint les apports d'Olivier Filleule (2001), en sciences politiques : il propose en effet de considérer le caractère processuel de l'engagement militant et d'adopter une perspective en termes de trajectoires individuelles. L'engagement est une activité sociale individuelle et dynamique, elle évolue au fil du temps et du processus de construction individuelle de la personne concernée, ce qui offre une explication du ressenti des personnes interrogées.

De plus, l'exclusion réciproque entre ressources marchandes et ressources réciprocitaires peut également expliquer ce constat : en percevant l'organisation

[40] OMS, Aide-mémoire N°279, Juin 2014. L'Assemblée Mondiale de la Santé, dans sa résolution WHA63.12 déclare ainsi qu' « On ne peut assurer un approvisionnement en sang sécurisé suffisant qu'à l'aide de dons réguliers par des donneurs volontaires non rémunérés. Ces derniers sont également le groupe de donneurs le plus sûr car la prévalence des infections véhiculées par le sang y est la plus faible. »

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

comme de plus en plus structurée, de plus en plus professionnelle, les bénévoles peuvent s'en sentir exclus ou ne plus se reconnaître dans les formes de l'activité.

FIGURE 12 : LA PROBLEMATIQUE DE L'ENGAGEMENT BENEVOLE DANS LES FONDS CITOYENS, EXTRAITS DES ENTRETIENS REALISES

(Source : entretiens et retranscriptions réalisés par l'auteure)

La problématique de l'engagement bénévole dans les fonds citoyens, extraits des entretiens réalisés.

IéS

« Les bénévoles changent chaque année. Il y a un renouvellement et ils s'impliquent différemment. Mais par contre la problématique principale, c'est qu'il n'y a pas de croissance du nombre de bénévoles, alors qu'il y a une croissance de l'activité » *Entretien avec Carine Blanc, Déléguée Générale d'IéS, 23 juin 2014.*

GFA Larzac

« [A propos des gestionnaires bénévoles de l'association] Certains sont des acteurs historiques, qui étaient là dès le début, car c'est de plus en plus difficile de trouver des gérants, les gens ont du mal à s'investir dans des associations, je ne sais pas, peut être que c'est l'époque qui veut cela, je ne sais pas… en tous les cas c'est difficile. » *Entretien avec Christine Valette, Coordinatrice, SCI gestion du Foncier Agricole du Larzac, 22 avril 2014.*

Terre de Liens

« Notre groupe local Nord Isère est considéré comme un groupe exemplaire au niveau régional et ailleurs grâce aux opérations qu'on a pu mener. Mais bon c'est le côté positif, le revers de la médaille c'est que ce groupe local est constitué d'hommes et de femmes qui sont pas tous exceptionnels, qui sont comme tout le monde, avec des hauts et des bas et en ce moment on a justement un petit problème de fonctionnement interne qui peut s'expliquer d'une part par une relative lassitude des uns et des autres parce que comme vous l'imaginez, les gens qui sont impliquées aujourd'hui, le sont dans pleins de choses et finissent par avoir un problème de disponibilité et les animateurs ou les leaders sont pas toujours présents » *Entretien avec Yvan GAUTRONNEAU, bénévole de l'association Rhône Alpes de Terre de Liens, 20 novembre 2013.*

« Après, là par contre où j'ai envie de tirer un peu la sonnette d'alarme, dans le projet, les deux bénévoles qui ont suivi la quasi-totalité du projet, à un moment donné ils ne peuvent plus s'investir, enfin ils ne pourraient déjà pas s'investir autant dans ce type de projet démultiplié par deux ou trois sur le territoire déjà d'une part et à un moment donné ils s'essoufflent. Moi je le vois déjà là dans le groupe local, ça repose sur deux trois piliers et à un moment donné si ces piliers s'essoufflent, c'est l'association qui risque vite de perdre sa crédibilité, passer à côté de projet important, ou d'adhérents,…» *Entretien avec Carole Chateaudon, Chargée de mission Développement Durable commune de Bourgoin Jallieu (38), 7 novembre 2013.*

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

D'une manière plus large, cela soulève la question de la standardisation de la structure avec la croissance et la structuration de l'activité. Nous pouvons ici rappeler le schéma, déjà explicité dans le premier chapitre, de Claude Vienney (1980, 1994) et des trois phases, émergence, retournement et rééquilibrage, de l'évolution des entreprises de l'économie sociale au regard du couple association/entreprise. L'impulsion initiale ayant conduit les personnes à se regrouper et s'impliquer au cœur du projet associatif, perd son ascendant, dans la phase de retournement, au bénéficie du projet d'entreprise. Nous comprenons alors l'essoufflement de l'implication bénévole, ramenant à l'analyse du processus de l'engagement dans l'interaction entre individu et collectif (Filleule, 2001). Cependant, en relisant les entretiens, nous constatons également une forte capacité de renouvellement des forces vives associatives dans différents fonds : IéS, Terre de Liens et les Cigales notamment, qui remettent en question cette trajectoire théorique ; si le temps individuel de l'engagement bénévole au sein d'une structure demeure limité, la forte rotation des bénévoles permet d'assurer une constance quant aux ressources bénévoles.

De manière réciproque, selon les entretiens réalisés et l'analyse des discours effectuée et restituée dans le quatrième chapitre, les fonds qui s'appuient sur une logique marchande entretiennent l'idée d'une moins-value professionnelle de la part du travail bénévole et accentuent la valorisation des compétences professionnelles des salariés : les rapports d'activité de Phitrust et Etic, par exemple, décrivent longuement les parcours professionnels de leurs salariés, comme gages de leurs compétences.

g. Les exceptions, la conciliation entre ressources marchandes et réciprocitaires.

Comme nous l'avons déjà noté, la SIDI, au sein de ce paysage, fait figure d'exception puisqu'elle dépasse la frontière entre modèle réciprocitaire et modèle marchand: elle est présente au sein de la première classe pour l'année 2008, au sein de la deuxième pour les deux autres années. En reprenant dans la figure 13, ci-après, l'évolution de la répartition de ses ressources, nous constatons une caractéristique particulière à ce fonds : celle de la tendance à la convergence entre les différents types de ressources. Si les ressources issues de la réciprocité

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

demeurent stables, celles issues du marché et de la sphère publique ont largement progressé. Aujourd'hui, le modèle du fonds se caractérise par un équilibre entre les différents types de ressources.

FIGURE 13 : EVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES RESSOURCES AU SEIN DE LA SIDI

(Source : construction de l'auteure à partir des rapports d'activité)

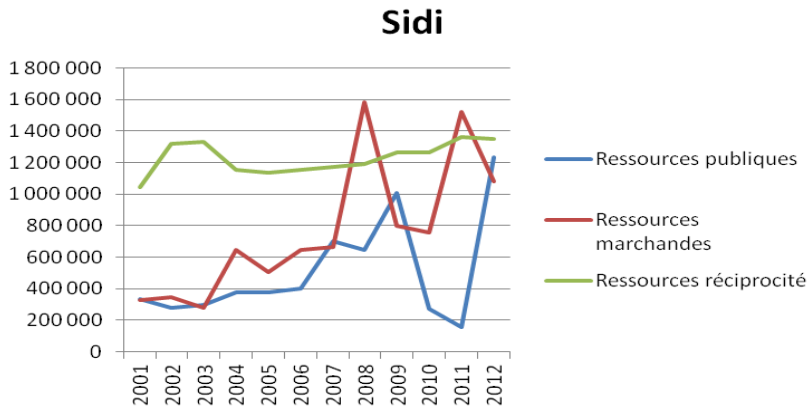

Deux autres fonds bénéficient en 2013 de ressources réciprocitaires et marchandes de plus du tiers des ressources totales : H&H et le GFA Larzac.

H&H compte 40% de ressources marchandes et 35% de ressources réciprocitaires en 2013. Le schéma de l'évolution de la structuration de ses ressources (figure 14 ci-dessous) illustre la stabilité dans le temps de cette structuration : les courbes de croissance des ressources ont des pentes similaires. En particulier, les ressources issues de la réciprocité et du marché évoluent de manière très proche en termes de volumes également. Cela vient infirmer le constat d'exclusion réciproque entre ressources marchandes et ressources réciprocitaires : H&H réussit l'hybridation entre ces deux types de ressources.

FIGURE 14 : EVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES RESSOURCES AU SEIN D'HABITAT ET HUMANISME

(Source : construction de l'auteure à partir des rapports d'activité)

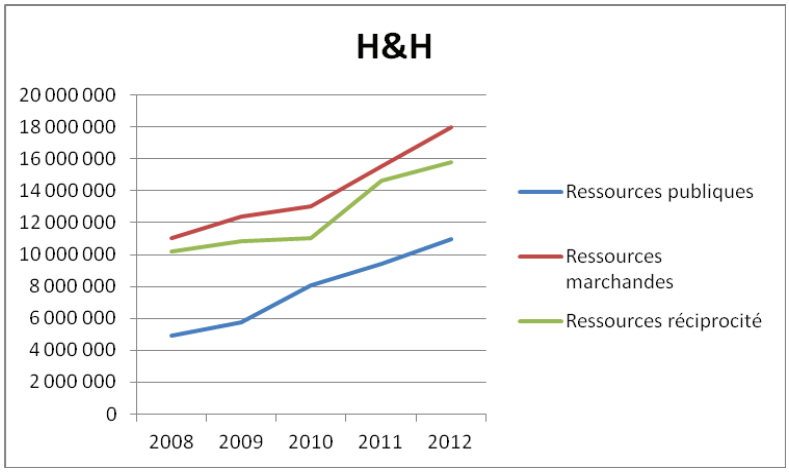

Le GFA Larzac bénéficie de 59% de ressources marchandes et de 41% de ressources de la réciprocité en 2013 : il est la seconde exception. Les pics de la courbe des ressources de la réciprocité (figure 15) correspondent aux moments où les actionnaires ont été invités à transformer leurs actions en dons et ne sont donc pas significatifs de l'évolution de long terme. Sur le temps long, nous constatons une proximité entre les ressources marchandes et les ressources de la réciprocité, avec une prédominance des ressources marchandes ces dernières années.

FIGURE 15 : EVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES RESSOURCES AU SEIN DU GFA LARZAC

(Source : construction de l'auteure à partir des rapports d'activité)

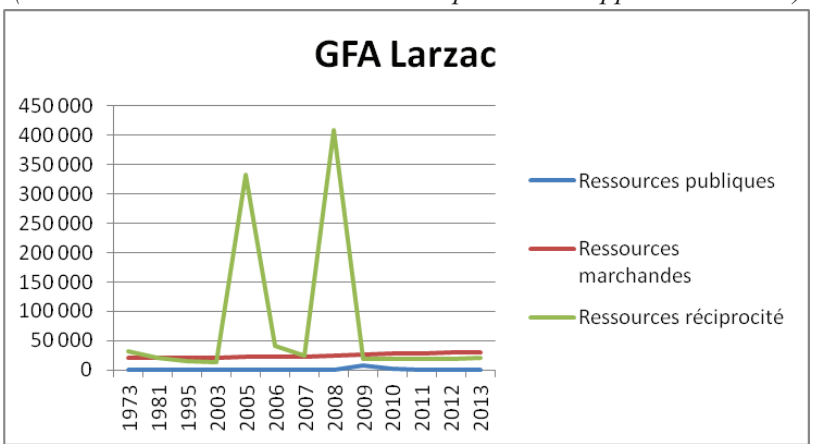

h. Les limites de l'analyse en termes de ressources plurielles.

La première limite de cette analyse tient à toutes les réserves que nous avons émises concernant la collecte des données : notamment, le mode de monétarisation des ressources non marchandes et les méthodes de prise en compte des ressources publiques et d'agrégation des données. Nous voulons mettre en avant les grands équilibres, et non des chiffres précis. Au-delà de cette première limite d'ordre méthodologique, des questions se posent de manière plus générale sur la pertinence d'une analyse en termes d'économie plurielle.

La réduction des modèles aux seules données quantitatives.

L'analyse en termes de ressources n'est pas suffisante en elle-même : nous ne pouvons déduire de cette seule entrée les caractéristiques et les logiques plus générales du fonds. Par exemple, l'origine des ressources ne nous renseigne en rien sur les critères de sélection des projets financés et, en particulier, sur la place du critère de rentabilité ; elle ne nous renseigne pas sur le projet de société porté. De plus, une telle approche restitue une image cloisonnée des ressources alors qu'elles s'entremêlent. Par exemple, des éléments de la sphère de la réciprocité permettent d'augmenter les ressources marchandes : Cornée (2010) et Cornée et Szafarz (2013), ont ainsi montré l'impact positif du facteur de confiance dans le recouvrement des crédits au sein d'une banque solidaire. Nous retrouvons ici la critique des « *mondes hostiles* » (Zelizer, 1988) : il y a une interpénétration entre les sphères de l'intime et la sphère marchande ; le cloisonnement des logiques n'a pas de sens.

Les ressources : une approche par les flux ou par le patrimoine ?

Une autre question que soulève l'approche en termes de pluralité des ressources est celle de la définition même de « ressources » d'un point de vue comptable : s'agit-il des flux dont dispose l'organisation (qui pourraient s'inscrire dans son compte de résultat) ou de ce qu'elle possède à son actif (qui pourrait s'inscrire dans son bilan) ? En effet, pour analyser une structure du point de vue de ses ressources, nous pourrions choisir de répertorier l'ensemble des biens à son actif, son patrimoine, et analyser leurs provenances. La littérature est peu claire à

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

ce sujet (Laville et Sainsaulieu, 1997 et 2013, Lemaître, 2009) mais l'approche par le patrimoine ne semble pas retenue : les analyses portent sur les flux captés par la structure. Nous avons choisi de retenir, nous aussi, cette approche qui nous permet notamment de suivre les évolutions de la répartition des ressources dans le temps. Il serait difficile de traiter indifféremment les éléments de l'actif et les flux captés par la structure car cela conduirait à des agrégations de données peu pertinentes. Cependant, avoir une approche fondée uniquement sur les flux peut être réductrice et empêcher de recenser l'ensemble des ressources : par exemple, les terrains et les bâtiments que la structure peut recevoir en donation ne figurent pas en tant que ressources, comme ils s'inscrivent directement au bilan. Selon nous, l'approche plurielle des ressources mériterait des précisions d'ordre méthodologique.

2 - Typologie des fonds selon le modèle économique.

a. Résultat de l'ACM et du dendrogramme sur l'ensemble des variables.

Afin d'aboutir à une typologie des organisations selon leur modèle économique, nous procédons à une ACM sur l'ensemble des variables, telle qu'exposée dans la méthodologie. Le logiciel SAS nous donne les deux graphiques, restitués ci-après, et que nous pouvons lire de manière superposée : les variables et individus proches sur le graphique sont ceux qui présentent le plus de similarités.

L'ACM permet d'observer graphiquement des groupes d'individus selon leur proximité sur le plan, et, en superposant les deux graphiques, de leur attribuer les caractéristiques qui leur sont spécifiques. Nous avons distingué les deux graphiques (figures 16 et 17 ci-après) seulement pour un confort de lecture, en évitant les superpositions. Il est également à noter que lorsque l'on se rapproche de l'origine du graphique, une proximité ne signifie pas un lien : il s'agit seulement des individus et des modalités qui ne se distinguent pas de la moyenne des axes : il faut donc ce concentrer sur les individus et modalités éloignés de l'origine, c'est-à-dire, par construction graphique, au-delà de +/- 0,4 pour l'axe 1, +/-0,3 pour l'axe 2.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

FIGURE 16 : ACM 1 SUR LE MODÈLE ÉCONOMIQUE : REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DES INDIVIDUS

(Source : analyse SAS d'après les chiffres des rapports d'activité)

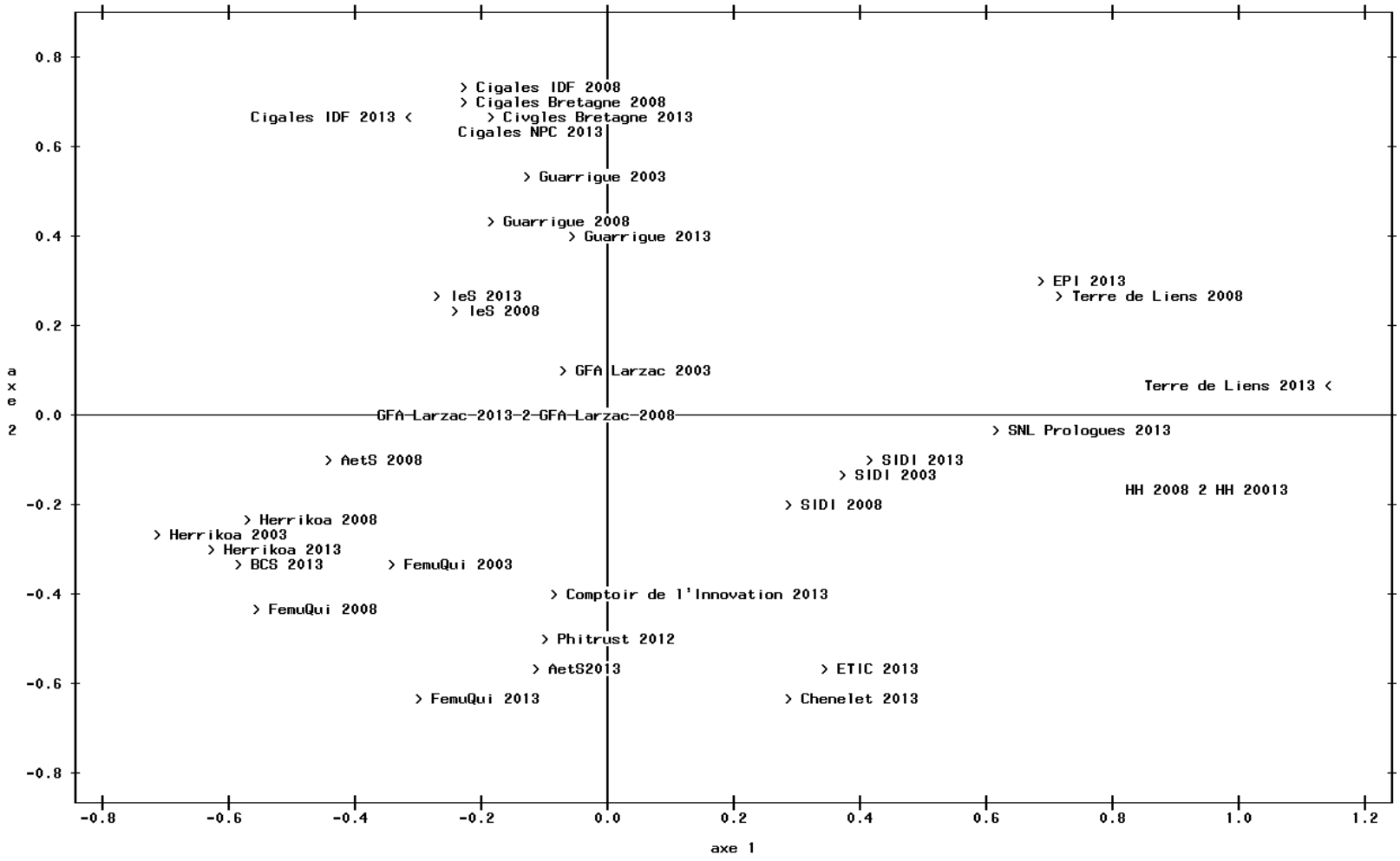

FIGURE 17 : ACM 2 SUR LE MODÈLE ÉCONOMIQUE : REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DES VARIABLES

(Source : analyse SAS d'après les chiffres des rapports d'activité)

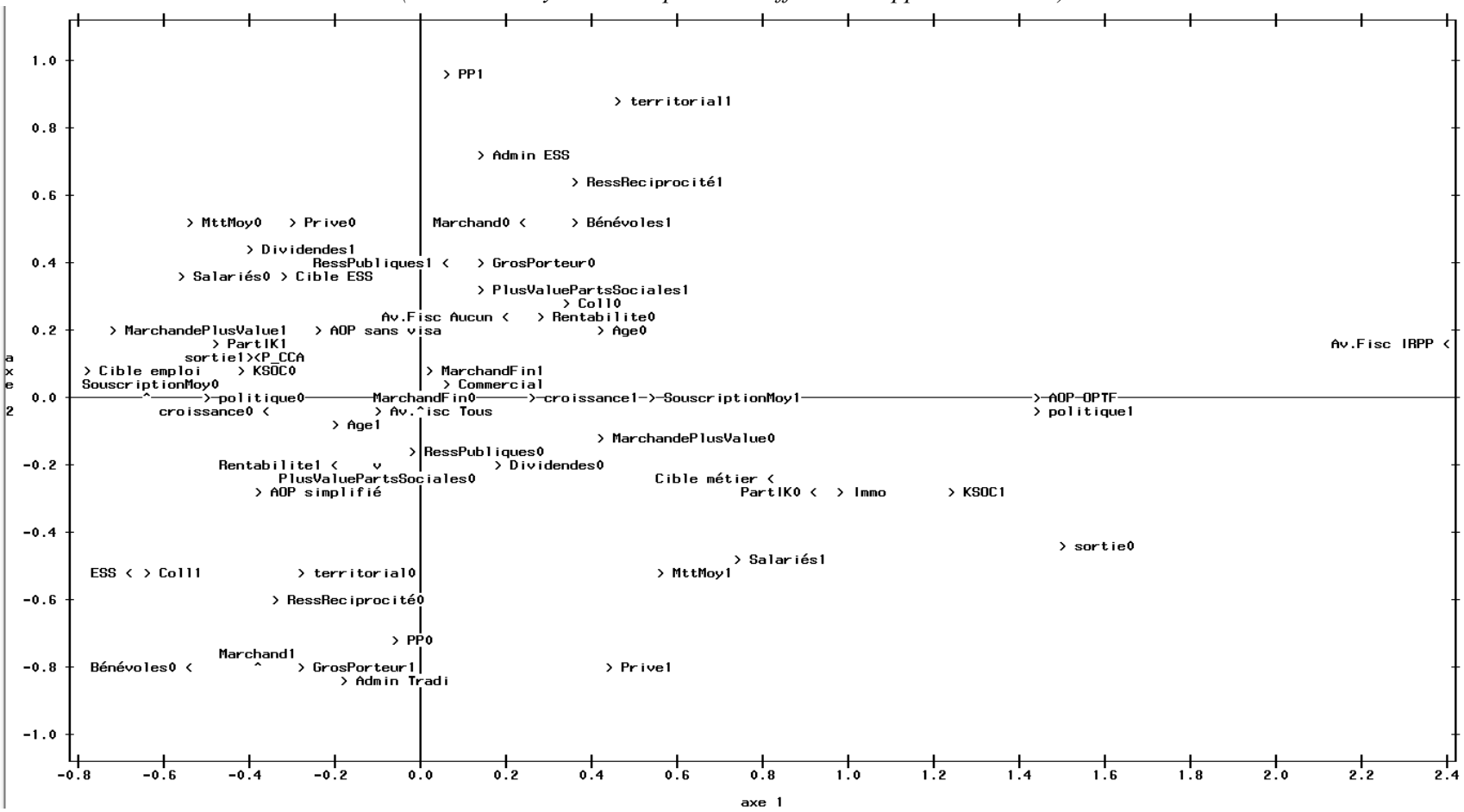

Le graphique donne à observer les oppositions les plus pertinentes entre variables et individus : les axes constituent les liens de séparation pertinents par construction. Nous observons :

-une forte distinction liée aux ressources, déjà observée dans la partie précédente, avec en particulier : le lien entre des ressources marchandes faibles et des ressources réciprocitaires élevées, en haut à droite, qui s'oppose au couple inverse, en bas à droite.

-une opposition sur la composition du capital social et le rapport aux investisseurs avec sur la droite du graphique des procédures d'appel public avec visa, un mouvement politique et des souscriptions de montant élevé qui s'opposent, à gauche, à une croissance faible, des souscriptions de montant faible.

-une opposition entre un modèle économique plus traditionnel, en bas à droite, avec un nombre de salariés plus important, des montants moyens investis importants et des fonds privés présents dans le capital et un modèle de plus petite envergure, en haut à gauche, avec peu de fonds privés au capital, des montants moyens faibles investis, peu de salariés et des investissements qui ciblent l'ESS.

Afin de mieux classifier ces organisations et de préciser leurs spécificités, nous procédons, comme dans la première partie, à une classification ascendante hiérarchique (CAH), qui permet de regrouper, de manière itérative, les fonds sur la base de leurs proximités.

Nous obtenons le dendrogramme, figure 18 ci-après, et les cinq groupes, ou classes, que nous détaillons par la suite. Le dendrogramme présente, sur la gauche, l'ensemble des individus étudiés, caractérisé par un couple (structure, année). L'arborescence à droite marque la distance ou la proximité entre ces individus : plus ils ont des liens directs entre eux, autrement dit une « branche » les reliant, plus leurs caractéristiques (les modalités qui leur sont attachées) présentent des similarités. C'est de cette arborescence que les cinq groupes sont déterminés, les individus étant classés selon leur proximité.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

FIGURE 18 : DENDROGRAMME SUR L'ENSEMBLE DES VARIABLES

(Source : résultat de la CAH des données quantitatives collectées fourni par le logiciel SAS)

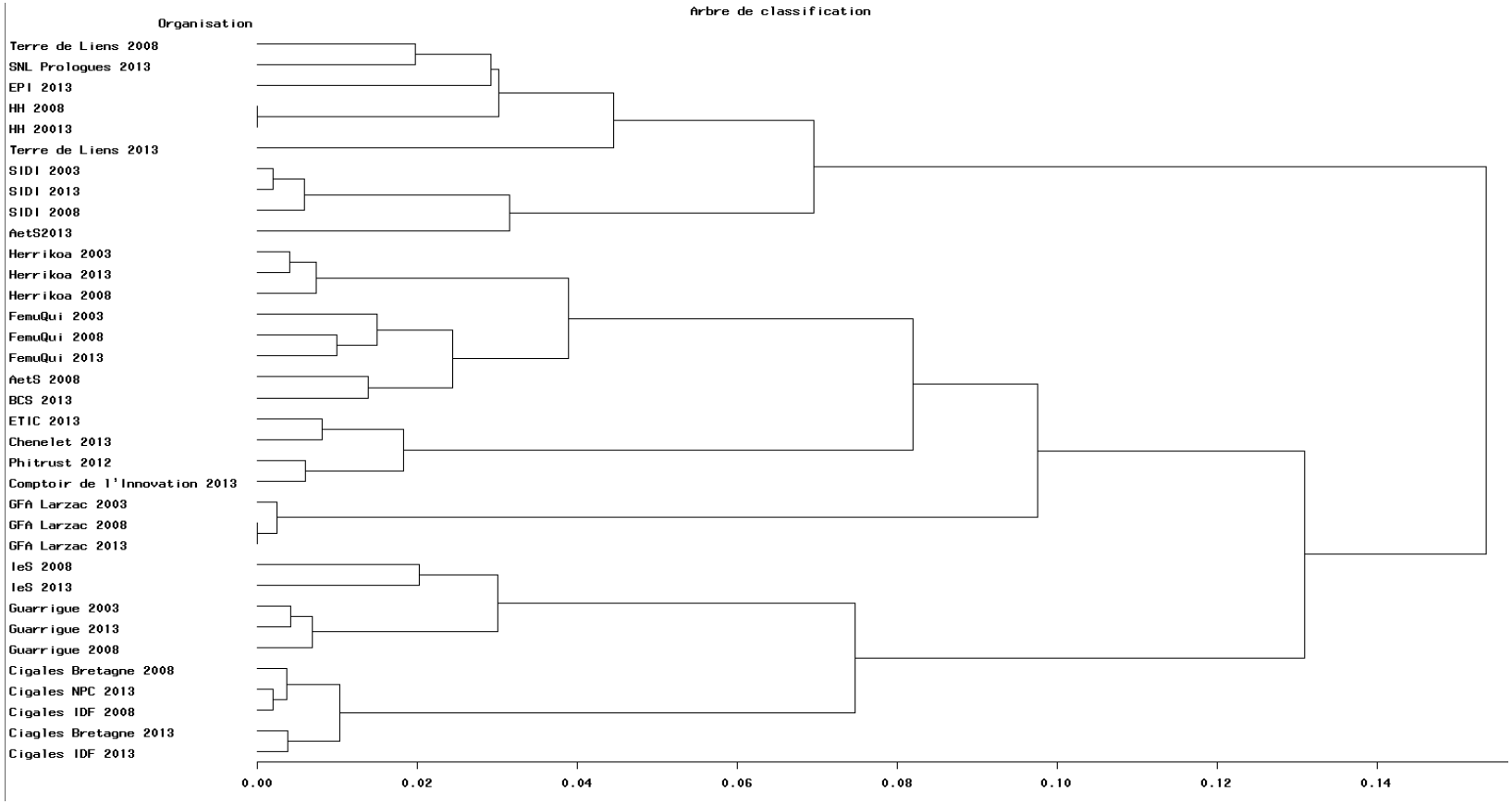

b. Classification des fonds et caractérisation des logiques observées.

La classification ascendante hiérarchique fait apparaître cinq groupes dont il nous faut maintenant détailler les caractéristiques. Nous donnerons d'abord, pour chaque groupe, le résultat de la CAH, c'est-à-dire la liste des individus et des variables propres au groupe, puis nous proposerons une interprétation quant aux logiques d'actions.

GROUPE 1 : La logique de mouvement.

Individus : A&S 2013, EPI 2013, H&H 2008 et 2013, SIDI 2003, 2008 et 2013, SNL 2013, TdL 2008 et 2013.

Variables significatives : Existence d'un mouvement politique (associations à l'initiative de la création du fonds), capital social élevé (>5 millions d'euros), appel public via une procédure OPTF, cible métier, pas de sortie possible, nombre de salariés élevé (>3)**.**

Ce sont des structures qui véhiculent un projet de société de transformation sociale : elles sont rattachées à des mouvements associatifs de la société civile qui les ont créés pour bénéficier d'un outil financier et elles investissent dans des projets ciblés sur un secteur particulier (énergie, foncier agricole, logement social, solidarité internationale). Le rôle de l'appel public est de faire vivre le projet politique à travers un nombre élevé de souscripteurs et, donc, un capital social important. La taille relativement conséquente de ces structures, qui visent à changer d'échelle, implique qu'elles aient un nombre de salariés plus élevé que les autres structures ; elles ont une vocation à croître pour permettre une transformation sociale.

Les structures significatives de ce groupe, celles dont tous les individus (les différentes années) y figurent, sont H&H, la SIDI, SNL et TdL. A&S a connu, elle, une évolution et ne figure dans ce groupe qu'au titre de 2013, avec une croissance de son capital cette année-là. La figure 19, ci-après, restitue pour ces

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

structures l'évolution de leur capital social : nous relevons une croissance constante.

FIGURE 19 : EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL DES STRUCTURES 2008-2013

(Source : construction de l'auteure basée sur les rapports d'activité)

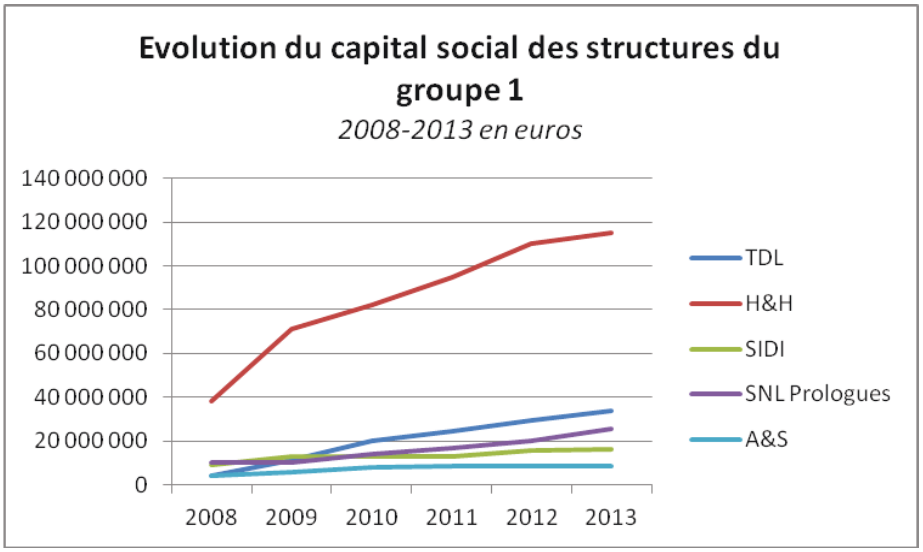

D'autre part, des tests de dépendance peuvent nous permettre de préciser les corrélations entre les variables de ce groupe. En premier lieu, en décomposant le montant du capital en plusieurs tranches, le logiciel statistique nous procure le résultat restitué dans le tableau 13 ci-après. Grâce à ce tableau, nous observons un lien de dépendance entre le montant du capital et l'existence d'un mouvement politique : quand il s'agit d'un mouvement de la société civile (comme le CCFD pour la SIDI) ou que le mouvement s'accompagne d'un large mouvement associatif (comme les associations à fort ancrage local de TdL et H&H), le capital social a une envergure plus importante, et réciproquement.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

TABLEAU 13 : TEST DE DEPENDANCE MOUVEMENT POLITIQUE / MONTANT CAPITAL SOCIAL

(Source : résultat de l'analyse SAS sur les données quantitatives)

	Existence mouvement politique	
	Non	**Oui**
Montant capital social		
< 1 million	9	0
Entre 1 et 5 millions	16	1
Entre 5 et 30 millions	1	5
>30 millions	0	3

Dans le même ordre d'idée, l'existence d'un mouvement politique est fortement corrélée avec une procédure OPTF d'appel public (tableau 14 ci-dessous). Lorsque le fonds est affilié à un mouvement politique plus large, il va mettre en place une procédure OPTF, seul moyen de diffuser largement l'appel public à souscription : nous pouvons ainsi émettre l'hypothèse que, dans ce cas, l'appel public est utilisé à des fins de communication auprès du grand public, concernant le projet de société défendu.

TABLEAU 14 : TEST DE DEPENDANCE MOUVEMENT POLITIQUE / TYPE D'APPEL PUBLIC

(Source : résultat de l'analyse SAS sur les données quantitatives)

	Existence mouvement politique	
	Non	**Oui**
Appel public		
OPTF	1	5
Sans visa	16	1
Simplifié	9	3

De la même manière, tous les fonds appartenant à un mouvement politique investissent de manière ciblée dans un domaine précis (tableau 15 ci après). L'existence d'un mouvement politique implique le soutien au développement d'un secteur précis.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

TABLEAU 15 : TEST DE DEPENDANCE MOUVEMENT POLITIQUE / CIBLE DES INVESTISSEMENTS

(Source : résultat de l'analyse SAS sur les données quantitatives)

	Existence mouvement politique	
	Non	**Oui**
Cible		
ESS	7	0
Emploi	13	0
Métiers	6	9

Laville et Sainsaulieu (2013) ont mis à jour cinq logiques institutionnelles dans le champ de l'économie solidaire : les logiques domestique, d'aide, d'entraide, de mouvement et multilatérale (Laville et Sainsaulieu, 2013 : 30). La *logique de mouvement* semble correspondre à la logique sous-jacente de ce premier groupe. Cette logique trouve sa source dans la revendication d'une transformation sociale souhaitée pour l'ensemble de la société. L'activité économique est alors subordonnée à cette revendication politique, le mouvement cherchant avant tout l'adhésion de chacun à l'idéologie portée (Laville et Sainsaulieu, 2013 : 30). Il s'agit bien d'un idéal type correspondant aux caractéristiques corrélées mises à jour (existence d'un mouvement plus large, appel public large, croissance forte, investissements ciblés) et selon les fonds, ces traits ne se retrouvent pas dans leur intégralité.

Concernant la subordination de l'activité économique à la revendication politique, elle est variable selon les fonds. Habitat et Humanisme, par exemple, se situe dans une recherche constante d'équilibrage des ressources afin d'assurer la pérennité et la croissance de l'activité : activité économique et revendication politique sont donc placées au même niveau, l'activité économique de développement de la foncière et du nombre de logements est une finalité en soi. Il en va différemment pour TdL. Le but premier est bien le changement de notre rapport au foncier agricole et d'un changement des politiques publiques à ce niveau. Pour reprendre les mots du fondateur de la foncière, Sjoerd Wartena :

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

« On est comme la Nef, comme Triodos, on est tous des laboratoires, où on pratique, on recherche, on expérimente une autre façon de faire de l'agriculture. Et par exemple dans les fermes de TdL on a beaucoup plus d'emplois que dans la moyenne en France : on a des petites fermes bio qui demande plus de main d'œuvre ; ici par exemple les gens ont 60 chèvres et un peu de commerce de bois et ils ont une fille à mi-temps pour le fromage et des saisonniers souvent et des stagiaires, etc. On montre que ces fermes fonctionnent avec un lien avec les cantines scolaires, avec l'AMAP, avec tout ça… Si le gouvernement dit, la population veut une agriculture de proximité, le lien avec leur nourriture, voilà on montre comment c'est possible. Et on montre surtout comment ça se passe si la terre est sortie de la spéculation et est gérée par la population. (…) Et une des choses qu'on fait, par exemple, pour les adhérents c'est la visite des fermes pour leur montrer comment ça se passe et leur expliquer avec un expert par exemple la terre. (…)Et voilà, moi je crois qu'une des choses que TdL montre vraiment c'est qu'en faisant des choses, en étant un laboratoire, c'est comme la Nef, en étant une banque, on voit les difficultés, les limites, les barrières, voilà.» (Entretien avec Sjoerd Wartena, 5 novembre 2013). L'utilisation du terme « laboratoire » est significative : l'activité économique n'est perçue que dans sa vocation démonstrative dans la finalité de changement social. Nous percevons alors très clairement la subordination de l'activité économique au projet politique.

En résumé, nous émettons l'hypothèse que la corrélation observée entre l'existence d'un mouvement politique, l'appel public par voie d'OPTF, la cible des investissements portant sur un secteur précis et un capital social important traduit une *logique de mouvement*. Cette logique véhicule également une vocation à s'ancrer dans un soutien du public large afin de faire vivre son projet de transformation sociale.

GROUPE 2 : Le GFA Larzac comme fonds spécifique.

Individus : GFA Larzac 2003, 2008 et 2013.

Variables significatives : aucune (proximité avec l'origine)

Le GFA Larzac se distingue des autres individus : les variables significatives pour les autres groupes ne le concernent pas et ne reflètent pas de traits distinctifs pour lui. Nous le soustrayons, donc, de cette deuxième partie d'analyse, en notant bien sa spécificité.

GROUPE 3 : La logique « alternative » au capitalisme et aux pouvoirs publics.

Individus : Cigales Bretagne 2008 et 2013, Cigales IDF 2008 et 2013, Cigales NPC 2013, Garrigue 2003, 2008 et 2013, IéS 2008 et 2013

Variables significatives : Pourcentage élevé de personnes physiques dans le capital (>75%), administrateurs issus du monde de l'ESS, montant investi moyen faible (<50 000 euros), peu de fonds privé dans le capital, peu de salariés (<3), cible des investissements : ESS.

Ces structures se distinguent de celles du premier groupe de par leur taille : le nombre de salariés est peu élevé et le montant moyen investi est faible (inférieur à 50 000 euros). Elles ne se situent pas dans une logique de changement d'échelle, pour promouvoir une transformation sociale pour l'ensemble de la société. De plus, elles se distinguent du monde économique traditionnel avec peu de fonds privé dans le capital, des administrateurs issus de l'ESS et des investissements circonscrits en majorité au domaine de l'ESS. Le pourcentage élevé de personnes physiques dans le capital (>75%) marque aussi la volonté d'inventer un modèle économique propre, avec une gestion directe par les investisseurs de leur argent. Il s'agit d'un modèle très différent des fonds d'investissement traditionnels, dont les ressources proviennent d'investisseurs institutionnels ou de gros actionnaires.

La corrélation entre ces caractéristiques (part importante des personnes physiques dans le capital, ancrage fort dans la seule ESS, petite taille) met à jour une *logique alternative* : ces fonds s'inscrivent dans la volonté de promouvoir un modèle non capitaliste et mettent en place un modèle différent de celui d'un fonds traditionnel, avec notamment des personnes physiques au capital et des investissements de petite envergure.

Les fonds qui sont fortement traversés par cette logique sont les Cigales, Garrigue et IéS. Tous s'inscrivent dans la volonté de promouvoir d'autres formes économiques, alternatives au capitalisme. L'acronyme même des Cigales comporte la notion d'alternative : Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Epargne Solidaire, alternative renvoyant à la création d'une économie différente de l'économie capitaliste. L'Aldéa, l'Agence de Liaison pour le Développement d'une Economie Alternative, à l'initiative de la création des Cigales et de Garrigue, porte ainsi le projet d'une transformation profonde du système économique. Le manifeste de l'Aldéa, reproduite ci-dessous, témoigne de cette vision ; elle figure dans le préambule des statuts de Garrigue. La critique des « données premières » du système économique et social contemporain dessine une position radicale contre les fondements du marché capitaliste mais aussi de l'Etat. La position est donc alternative par rapport au capitalisme, mais également par rapport aux pouvoir publics.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

FIGURE 20: MANIFESTE DE L'ALDEA

(Source : site internet de la Fédération des Cigales)

MANIFESTE DE L'ALDEA
(préambule des statuts de Garrigue)

« *Lorsqu'un problème nous résiste malgré d'énormes efforts de recherche, nous devons mettre en doute ses données premières. L'imagination est alors plus importante que la connaissance.* »A. Einstein

Le problème qui résiste, c'est celui de la faim :

- faim du corps, dans les pays du tiers monde, présente aussi dans nos pays, mais cachée et niée
- faim d'être, dans une société où l'ultime référence est l'argent,
- faim exploitée, devenue marché du siècle.

Nous n'acceptons pas cette faillite et mettons en doute ses données premières :

- dogme de la loi du marché des riches, dont les déséquilibres seraient miraculeusement corrigés,
- mythe de l'Etat Providence, dont la sollicitude pourvoirait au bonheur de tous,
- foi en la société d'abondance au bout d'une longue route pavée des vertus du travail, du progrès technologique, de l'exploitation intensive des ressources naturelles, sous l'éclairage unique de la rentabilité financière,
- fatalité du surarmement pour préserver, à l'Ouest comme à l'Est, le pouvoir des nantis... mirage de la compétition, réalité de l'exclusion.

Nous nous sentons capables d'un autre idéal et nous voulons imaginer un monde où chacun retrouve la liberté de conduire son destin et participe à l'économie de son environnement.

Certains vivent déjà cette utopie, qui devient ainsi réalité.

Dans de tels lieux, accessibles à tous:

- l'argent n'est pas le maître mais l'instrument,
- la valeur individuelle n'est pas confondue avec la richesse matérielle, les diplômes ou la position sociale, mais est reconnue dans la faculté d'être et de partager,
- le travail n'est pas l'obligation de gagner sa subsistance, mais le moyen de se développer en contribuant à la vie du groupe, en harmonie avec les forces de la nature,
- l'efficacité n'est pas le fruit amer de la compétition et de l'exclusion, mais le résultat tant de l'effacement des intérêts particuliers que de l'imagination dans la simplicité des moyens,
- l'activité économique ne concourt pas à la prolifération des besoins, mais répond à la nécessité et à l'attente des Hommes.

Nous nous situons dans cette perspective. Nous participons à la création et au développement de nouvelles entreprises en leur apportant des ressources humaines et financières. Nous poursuivons l'analyse critique des modes de production actuels, et la recherche de propositions alternatives concrètes.

Nous retrouvons ici la logique institutionnelle alternative ou politique que nous avions caractérisée à l'échelle du champ des finances solidaires dans le deuxième chapitre.

Cette position autonome a également été identifié, lors des entretiens que nous avons effectués, comme un critère de distinction avec les autres fonds : *« Dans le paysage des financeurs solidaires, on est plutôt une exception, du fait de notre autonomie financière. Même si les comptes ne sont pas forcément jolis, ils montrent un résultat d'exploitation excédentaire à chaque fois et finalement un risque plutôt limité, en tout cas supportable par les actionnaires qui continuent à soutenir les activités*. » (Entretien avec Jean Christophe Cholot, ancien chargé d'investissement de Garrigue pendant 8 ans, 19 juin 2014.)

Encore une fois, une logique institutionnelle est un idéal type et ne résume pas le positionnement d'une structure. Ainsi, la personne interrogée, quant à l'autonomie de Garrigue ajoute :

« *Maintenant est-ce un choix ? C'est une problématique qui n'est pas récente : les subventions nationales ont complétement disparues, on en est aujourd'hui beaucoup plus sur des subventions régionales voire locales avec des intercommunalités, pour des projets avec des ancrages territoriaux très forts. Et malheureusement ce n'est pas notre cas, avec une activité nationale, donc on ne peut pas bénéficier de ce type de financement. Le modèle de Garrigue est d'identifier là où les porteurs se trouvent et là où les projets émergent et trouvent des forces de réseaux partenaires pour intervenir et monter le dossier, mais ce territoire ne correspondra pas aux territoires sur lesquels les collectivités interviennent. Pour les Cigales, les antennes régionales ont des postes salariés, pour lesquels ils ont des subventions, mais l'antenne ne fait que l'animation et pas le financement : chaque club est indépendant et ne bénéficient pas de subventions. Il y avait des pistes pour des financements européens mais cela ne correspondait pas à la dimension locale et nationale de Garrigue. Il y aura peut-être des choses*

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

qui se feront prochainement, je ne sais pas. » (Entretien avec Jean Christophe Cholot, 19 juin 2014)

Le caractère choisi de l'autonomie de Garrigue et des Cigales est relativisé. Il en va de même pour les cibles de l'investissement des Cigales. Comme nous l'avons déjà relevé dans le deuxième chapitre, lors de l'assemblée générale des Cigales de 2000, il a été décidé d'écrire l'acronyme Cigale avec un S afin de d'ajouter la notion de « solidaires ». Derrière ce mot, c'est la volonté de soutenir des activités créatrices d'emplois, en particulier auprès des publics précarisés, qui est soulignée. Cette priorité d'investissement est différente du soutien aux activités de l'économie alternative : des préoccupations qui s'éloignent de la vision initiale émergent.

Concernant IéS, si la logique autogestionnaire est dominante, elle est également à nuancer. IéS, qui a un statut de Société Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC), se compose de différents collèges, dont l'un représente les collectivités publiques. Il est important de rappeler ici la double origine de la création d'IéS : IèS est issue d'un rapprochement entre une collectivité publique et un club de cigaliers. De plus, elle a tissé un certain nombre de partenariats avec les pouvoirs publics : IéS est opérateur des Investissements d'Avenir[41] en région et sera également opérateur, pour 2015, des fonds de revitalisation du département de Haute Garonne[42].

[41] Les Investissements d'Avenir sont des investissements publics effectués par le Commissariat Général au Plan et dans les secteurs déterminés comme clefs pour la croissance. IéS, en 2013, a déployé 156 000 euros via les Investissements d'Avenir.

[42] Le fonctionnement des fonds de revitalisation est particulièrement intéressant puisqu'il s'agit de forfait par nombre d'emplois créés grâce aux investissements réalisés : la cible des investissements s'en trouve alors modifiée.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

GROUPE 4 : La logique de service public.

Individus : A&S 2008, BCS 2013, FemuQui 2003, 2008 et 2013, Herrikoa 2003, 2008 et 2013.

Variables significatives : part des collectivités importantes dans le capital, cible des investissements tournés vers l'emploi, administrateurs issus du monde traditionnel de la finance, pas de bénévole.

Les caractéristiques énoncées pour ce groupe témoignent d'un lien fort avec les collectivités territoriales : celles-ci figurent au capital de la structure et la cible des investissements épouse la priorité des collectivités (la création d'emplois). Les administrateurs sont issus du monde traditionnel de la finance et les bénévoles ne sont pas ou peu impliqués : cela témoigne d'un éloignement avec la logique alternative, précédemment décrite, qui s'inscrit plus dans une volonté de « faire autrement ». Enfin, tous les fonds dominés par cette logique sont des fonds à envergure régionale. Il existe un seul fonds d'envergure régional, dans notre panel, qui ne figure pas dans ce groupe : IéS. Celui-ci se différencie, notamment, par une cible d'investissement circonscrite à l'ESS. Nous notons également que, si A&S appartenait en 2008 à ce groupe, ce fonds a évolué par la suite vers le premier groupe et la logique de mouvement.

La part de capital détenue par les collectivités publiques varie considérablement d'un fonds à l'autre (tableau 16) : nous notons des variations comprises entre 8 et 48% du capital total du fonds.

TABLEAU 16 : PART DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DANS LE CAPITAL DE LA STRUCTURE EN 2013

(Source : construction de l'auteure d'après les rapports d'activité)

	FEMU QUI	**HERRIKOA**	**A&S**	**BCS**
Montant du capital détenu par les collectivités publiques	1 243 972€	329 120€	750 000€	823 280€
En pourcentage du capital total	34%	8,66%	9%	48%

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

La corrélation entre intervention en capital des collectivités territoriales, cible des investissements centrée sur la création d'emploi, et gestion traditionnelle de l'organisation laisse apparaître une *logique de service public* : la mission s'apparente à une délégation de la part des collectivités territoriales.

De quel type de collaboration avec les pouvoirs publics s'agit-il ? Vaillancourt et Laville (1998) ont fourni une typologie des rapports entre société civile et pouvoirs publics et peuvent nous aider à préciser le cadre des rapports établis avec les pouvoirs publics: le tableau 17 synthétise les trois formes de relations mises en évidence par ces auteurs.

TABLEAU 17 : RECAPITULATIF DES TROIS RAPPORTS ENTRE L'ETAT ET LA SOCIETE CIVILE
(Source : Vaillancourt et Laville, 1998)

	Néo-libéral	***Social-étatiste***	***Solidaire***
Vision de l'État	État minimal	État-Providence	État partenaire
Vision des initiatives solidaires	Palliatifs	Exécutants	Source d'innovations
Rapport entre l'Etat et les initiatives solidaires	Rapports de substitution ou de concurrence	Rapports tutélaires	Rapports de partenariat
Quelle vision de la démocratie ?	Gouvernance	Caudillisme	Démocratie solidaire
Quelle vision de la citoyenneté ?	Citoyens apathiques et isolés	Citoyens actifs mais assujettis	Citoyens impliqués et autonomes

Dans les fonds étudiés, les pouvoirs publics participent à la gouvernance dans une optique partenariale : ils ne sont jamais majoritaires et détiennent généralement moins de 10% du capital, à l'exception de Femu Qui et d'Herrikoa où les collectivités territoriales référentes (Corse et Bretagne) détiennent respectivement 34% et 48%.Si la finalité de l'action est partagée (la création d'emplois sur le territoire), la constitution de ces fonds n'est pas issue d'une initiative des pouvoirs publics mais de la société civile : d'acteurs de l'ESS (Garrigue pour A&S, des salariés de France Active pour BCS) ou d'entrepreneurs locaux (pour Femu Qui et Herrikoa). La collectivité publique s'est investie dans la

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

gouvernance du fonds seulement après la sollicitation de la société civile : le rapport n'est donc pas tutélaire. De plus, la collectivité s'implique, via le capital, mais également par des subventions, nous ne nous situons donc pas dans un rapport de substitution.

Les entreprises soutenues peuvent appartenir au champ de l'ESS (coopératives, activités d'insertion par l'activité économique), mais de manière marginale : la première recherche de « plus-value sociale » lors des investissements est celle de la création d'emploi. Le tableau 18 présente, pour chacun de ces fonds, le nombre annuel de projets financés et la part des projets financés appartenant à l'ESS.

TABLEAU 18 : NOMBRE DE PROJETS ET NOMBRE DE PROJETS ESS FINANCES ANNUELLEMENT

(Source : construction de l'auteure d'après les rapports d'activité)

Années	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Bretagne Capital Solidaire								
Nombre de projets soutenus dans l'année							8	13
Dont nombre de structures de l'ESS / bio / DD							1	1
Nb de projets ESS en %							13%	8%
HERRIKOA								
Nombre de projets soutenus dans l'année	26	18	17	11	13	13	11	17
Dont nombre de structures de l'ESS / bio / DD	**2**	2	0	1	2	1	2	1
En pourcentage	*8%*	*11%*	*0%*	*9%*	*15%*	*8%*	*18%*	*6%*
A&S								
Nombre de projets soutenus dans l'année	18	24	20	18	16	26	28	22
Dont nombre de structures de l'ESS / bio / DD	6	10	9	4	3	5	6	6
En pourcentage	*33%*	*42%*	*45%*	*22%*	*19%*	*19%*	*21%*	*27%*
FEMU QUI								
Nombre de projets soutenus total	3	3	5	2	5	15	11	5
Dont nombre de structures de l'ESS / bio / DD	0	0	0	0	1	2	1	2
En pourcentage	0%	0%	0%	0%	20%	13%	9%	40%

Nous avons établi ce décompte à partir des rapports d'activité : ceux-ci listent, chaque année, les projets soutenus. Les projets que nous avons classés comme « ESS » le sont, soit par leurs statuts, soit par la finalité (environnementale

ou sociale) de l'activité, conformément à la définition de la loi cadre sur l'ESS de juillet 2014, que nous avons détaillée dans le deuxième chapitre.

La part des projets de l'ESS financée par les fonds est très variable d'un fonds à un autre, et d'une année à l'autre. Cependant, nous constatons qu'en moyenne (en additionnant tous les projets répertoriés) elle s'établit à un peu moins d'un cinquième (68 projets ESS sur 368 projets au total, soit 18%) et qu'elle ne dépasse jamais 50% : la part des projets de l'ESS reste minoritaire.

L'extrait de l'entretien avec la coordinatrice de Bretagne Capital Solidaire, figure 21 ci-après, témoigne de la priorité accordée aux critères liés à la création d'emplois et au développement local. Il n'y a pas de grilles d'évaluation extra-financière des projets et ce sont les activités les plus créatrices d'emplois dans la région qui sont favorisés.

L'extrait d'entretien révèle que BCS ne met pas en place de démarche particulière pour pouvoir soulever les barrières propres au financement de structures dont les statuts appartiennent à l'ESS, notamment les coopératives. En particulier, il n'y a pas de stratégie pour développer des instruments financiers spécifiques aux coopératives, comme les titres participatifs. De plus, cela témoigne d'une méconnaissance du secteur des coopératives et de leur financement par la salariée : par exemple, les parts sociales des coopératives peuvent être rémunérées, même si la rémunération est limitée. Il n'y a donc pas eu la volonté de la part de ce fonds de recruter une coordinatrice (également chargée des investissements) spécialiste de ce secteur, ni de la former à celui-ci.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

FIGURE 21 : EXTRAITS D'ENTRETIEN AVEC LA COORDINATRICE DE BCS

(Source : Entretien avec Cécile Michel, Coordinatrice de BCS, 30/06/2014)

« Avez-vous des critères sociaux, environnementaux, vous avez une grille ?

On n'a pas de grille, on fait une analyse à mon niveau, donc on va favoriser les créations d'emplois.

Il faut qu'il y ait une dimension solidaire dans tous les projets que vous financez ?

Oui, oui … enfin solidaire, c'est plutôt social en fait. C'est des notions de développement durable : création d'emplois, préservation de l'emploi, de l'environnement. On essaie de produire en local aussi. Parfois, il se peut que la production soit externalisée mais c'est assez rare : ce sont des sociétés de type artisanal, entre 5 et 10 salariés : ce n'est pas de la production de biens de consommations, plutôt de services, de transformation …. Mais on n'accompagnera jamais un fabricant de télé par exemple. Il y a une dimension locale en fait : on va favoriser le développement économique local. (…)

Vous faites également des titres participatifs depuis peu, est ce qu'il y a une politique sur les modalités d'investissement, un type d'outil que vous favorisez ?

Alors, clairement on privilégie l'entrée en capital et un complément en compte courant d'associés sur des sociétés commerciales, SA, SARL …. Après, moi tout ce qui est SCOP, coopératives, prêts participatifs, pfff….franchement, moi je ne suis pas du tout de pushing là-dessus….mon prédécesseur avait surement plus une fibre coopérative, donc ce sont des choses qu'il faisait. Là cela fait un an que je suis là et je suis moins attirée là-dessus. Et puis on n'a pas beaucoup de demandes là-dessus, car ces statuts coopératifs ne sont quand même pas très nombreux. Je ne sais pas si cela marche vraiment, les SCOP etc.. et puis il y a déjà d'autres choses pour eux, nous on intervient plus sur des sociétés commerciales en capital et en compte courant d'associés pour avoir des plus-values à la sorties. Je vais vous dire franchement, au niveau technique, je suis bien moins à l'aise sur ces outils de prêts participatifs, d'une part, et puis de l'autre, cela doit se ressentir car je n'ai pas eu de sollicitations là-dessus : comme quoi on attire aussi de façon inconsciente ce pourquoi on est fait. Donc, aussi pour que BCS s'y retrouve, je pense que de l'investissement en capital il faut que cela soit un minimum rémunéré, ce qui n'est pas le cas quand on intervient dans le capital des coopératives. Alors, on peut faire du prêt participatif, là pour le coup à des taux prohibitifs … donc c'est très élevés et difficile à vendre : autour de 10%. Alors qu'en compte courant d'associé on est à 5,20% : entre 5,20 et 6%. On est sur du 1 en capital pour 4 en compte courant d'associés.

Sous une autre forme, les dessins de la première plaquette d'Herrikoa, figure 22, datant de 1980, affichent d'emblée la priorité : le développement économique local. Les personnages portent le béret régional et les activités de production ne s'inscrivent pas dans une démarche alternative : l'usine pour le développement industriel, le tracteur pour l'agriculture.

FIGURE 22 : DESSINS DE LA PLAQUETTE D'HERRIKOA EN 1980

(*Source : site internet d'Herrikoa)*



GROUPE 5 : La logique de mimétisme marchand.

Individus : Comptoir de l'Innovation 2013, ETIC 2013, Phitrust 2012.
Variables significatives : Fonds privé importants, pas de bénévoles, ressources marchandes élevées, nombre de salariés élevé, faible rentabilité

Ce sont des caractéristiques témoignant d'un fonctionnement proche de celui d'un fonds d'investissement classique : fonds privés au capital, ressources marchandes élevées, forte professionnalisation (pas de bénévoles mais un nombre de salariés élevé). En particulier, un test de dépendance, repris dans le tableau 19, ci-dessous, prouve le lien fort entre l'importance des ressources marchandes et le

nombre de bénévoles : quand une structure bénéficie de ressources marchandes, elle n'a pas beaucoup de bénévoles.

TABLEAU 19: TEST DE DEPENDANCE RESSOURCES MARCHANDES / RESEAU BENEVOLE

(Source : résultat de l'analyse SAS sur les données quantitatives)

	% ressources marchandes			
	<25%	Entre 25 et 50%	Entre 50 et 75%	>75%
Réseau bénévole				
Non	0	2	7	5
Oui	12	7	2	0

Comme nous l'avions souligné, ces fonds mettent en avant le parcours et le professionnalisme des salariés. Une nuance est à apporter : même si les ressources marchandes sont élevées, la rentabilité demeure faible. Pour cette raison, nous parlons de *logique de mimétisme marchand* : les techniques de gestion sont imitées sans que des résultats comparables puissent être atteints, du fait de la spécificité du secteur concerné.

Synthèse et conclusion du chapitre.

L'analyse quantitative des ressources et des modèles économiques des fonds étudiés présentée dans ce troisième chapitre nous a permis de positionner chaque fonds eu égard à deux éléments majeurs : d'une part, la répartition de ses ressources ; d'autre part, la logique économique dominante le traversant.

La figure 23 ci-après restitue les résultats obtenus pour chaque fonds. Les quatre premières colonnes sont consacrées au modèle d'hybridation des ressources, selon la répartition des ressources d'origine différente (modèle marchand quand la ressources marchande est dominante, modèle réciprocitaire /

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

marchand quand les ressources proviennent essentiellement de la réciprocité et du marché, modèle réciprocitaire / public quand elles sont issues en majorité de la réciprocité et des subventions, modèle public, enfin, quand les ressources issues des pouvoirs publics sont prépondérantes). Les quatre colonnes suivantes correspondent aux quatre logiques économiques identifiées ; *logique de mouvement*, *autogestionnaire*, de *service public* ou de *mimétisme marchand*. Les cases grisées correspondent au positionnement du fonds (gris clair quand il s'agit d'un positionnement ancien, gris foncé quand il s'agit du positionnement 2013) tandis que les flèches horizontales représentent son évolution éventuelle dans le temps.

La seule étude quantitative comporte cependant plusieurs limites : en particulier, elle n'apporte pas d'éclairage sur les processus de justification et de légitimation des acteurs et des organisations, leurs intentions. En particulier nous pourrions nous demander si les modèles économiques déterminés correspondent aux objectifs de l'organisation. Pour cette raison, nous avons choisi de compléter cette première approche par une analyse qualitative des discours restituée dans le chapitre suivant.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

FIGURE 23 : HYBRIDATION DES RESSOURCES ET LOGIQUE ECONOMIQUE DOMINANTE PAR FONDS

(Source : construction de l'auteure)

	HYBRIDATION DES RESSOURCES				LOGIQUE ECONOMIQUE DOMINANTE			
	Modèle marchand	**Modèle réciprocitaire / marchand**	**Modèle réciprocitaire / public**	**Modèle public**	**Logique de mouvement**	**Logique autogestionnaire**	**Logique de service public**	**Logique de mimétisme marchand**
TdL								
A&S								
ETIC								
Phitrust								
Herrikoa								
Femu Qui								
GFA Larzac								
Garrigue								
H&H								
Cigales								
SIDI								
IéS								
EPI								
BCS								
Comptoir innovation								

Chapitre 4 : Les discours mobilisés comme révélateurs de logiques diversifiées.

Apport de l'analyse des discours pour les sciences de gestion.

Comme nous l'avons souligné en introduction, les sciences de gestion sont définies par leur capacité à interroger les fondements et les possibilités de l'action collective (Hatchuel, David, Laufer, 2012 : 14), notamment au sein d'une organisation. Or, l'action collective et les systèmes de gestion mis en place sont des systèmes de légitimité : on ne peut appréhender une action collective sans s'interroger sur sa légitimation et les crises de légitimité expliquant ses évolutions. En ce sens, l'analyse de la production du discours dont la fonction est la légitimation de l'action est au cœur des sciences de gestion. Le lien est fort entre la discipline ancienne de la rhétorique, dont l'objet était de produire des systèmes d'argumentation pour convaincre et les sciences de gestion *(Idem*).

De plus, les sciences de gestion se distinguent des autres disciplines par leur propension à mobiliser des approches et des outils d'analyse multiples, à dépasser les oppositions. L'analyse des discours, qui a connu des développements importants de manière récente grâce à l'apport de l'informatique, se situe précisément à l'interface entre méthode quantitative et méthode qualitative. Elle est un outil essentiel et pertinent pour interroger le système de gestion et de légitimation d'une organisation.

A– Objectif et méthodologie.

1 – Objectif.

L'analyse des discours que les structures portent sur elles-mêmes revêt une importance primordiale pour déterminer les logiques institutionnelles sous-tendant l'organisation. Pour Thornton et Ocasio : «*La classification sociale et les catégorisations constituent un mécanisme clef par lequel les logiques*

institutionnelles façonnent les cognitions individuelles »[43] (traduction de l'auteure d'après Thornton et Ocasio, 2008 : 112). Le langage est le véhicule de ces classifications : les mots que nous utilisons en sont les témoins mais également le sens que nous leur conférons. Ainsi, l'analyse des discours peut être un outil pertinent pour déterminer ces catégories et a été largement utilisé par les auteurs s'intéressant aux logiques institutionnelles. Il peut s'agir d'une part d'analyses en termes lexicométriques pour déterminer le vocabulaire dominant et les rapports entre les différents champs lexicaux. Par exemple, Scott *et al.* (2000) ont mené une étude sur les textes publiés par les organisations professionnelles du système de la santé pour analyser la fréquence du vocabulaire associé aux différentes logiques institutionnelles, signes de l'émergence et du déclin de ces logiques. D'autre part, des études portant sur le sens conféré aux différents mots, en analysant le contexte de leur utilisation, permettent également de constater des évolutions de logiques sous-jacentes visibles dans les catégorisations émises par les acteurs. Par exemple, Ruef (1999), pour comprendre l'évolution vers une logique de marché dans le champ médical, a mené une analyse des discours : il a ainsi pu déterminer que les mots « *hôpital* » et « *centre de santé* », au fil de cette évolution, étaient utilisés de manière moins différenciée que les autres types d'organisation vis-à-vis de leur recherche de financement. Ainsi, la catégorisation même de ces concepts, leur sens, a connu une évolution.

Déterminer les logiques institutionnelles sous-jacentes dans un texte de communication élaboré par la structure étudié requiert une prise de distance critique avec celui-ci. Ce recul peut être facilité par une analyse lexicale : en croisant approches qualitatives et quantitatives, une telle analyse offre, notamment par l'assistance d'un logiciel, l'avantage de réduire le volume d'information à traiter, et de découvrir d'autres clefs de lectures du texte, au-delà du sens de la surface, en mettant en évidence la répartition statistique des différents éléments du texte, en particulier des champs lexicaux. Les éléments principaux, utilisés pour

[43] "A key mechanism by which institutional logics shapes individual cognition is through social classification and categorization" (Thornton et Ocasio, 2008 : 112).

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

de telles analyses, sont la fréquence d'utilisation des mots, c'est-à-dire le nombre d'occurrence, la répétition du même mot, et le calcul des cooccurrences, c'est-à-dire le repérage de présence proche et répétée de deux mots dans le texte. En mettant ainsi le texte « en pièces », l'analyse textuelle offre d'autres possibilités de lectures, non plus orientées par le sens de surface (apporté par la phrase et son contexte), mais par le contenu lexical des mots utilisés et les propriétés statistiques que la fréquence de leurs usages permet de mettre en évidence. Les procédures de l'analyse des données textuelles permettent ainsi de construire, à partir du texte, de nombreux indicateurs (richesse lexicale, indices de spécificité, segments répétés, associations ...) et de conduire à d'autres points de vue sur le corpus étudié.

Nous avons choisi de procéder à une telle analyse, sur les documents de communication des structures, rassemblés dans un corpus, afin de faciliter l'identification des logiques sous-tendues en faisant apparaître les champs lexicaux dominants et leur distribution.

2 - Choix de la méthode et brève description du fonctionnement.

Deux grands modèles d'analyse textuelle peuvent être distingués, les approches de classification ascendante et descendante. Dans le premier cas, le sens des mots constitue une donnée *a priori* dont il faudra analyser la répartition dans un texte. Il peut s'agir d'analyses lexicométriques ou de contenu. Au contraire, lors d'une classification hiérarchique descendante, les classes sémantiques sont mises en évidence selon le degré de cooccurrence entre les mots le constituant. L'important n'est alors pas le sens des mots en eux-mêmes, mais les rapports qu'ils entretiennent les uns avec les autres, c'est-à-dire le contexte lexical qu'ils forment. Les différentes classes sémantiques sont déterminées dans ce cas *a posteriori.*

Le but de cette analyse, dans le cadre de notre étude, est de faire apparaître des logiques sous-tendues au sein des discours d'acteurs, non d'essayer de repérer

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

dans les discours des hypothèses préétablies que nous aurions pu avoir, et qui pourraient biaiser l'analyse. Ainsi, une méthode de classification hiérarchique descendante apparaît comme plus appropriée.

A cet égard, la méthode mise au point par Max Reinert (Reinert, 1993 et 2001), en 1979, à partir de la méthode d'analyse factorielle des correspondances (AFC), développée par le mathématicien Jean Claude Benzécri, paraît pertinente. A la différence des autres méthodes, elle est spécifiquement fondée sur une classification descendante hiérarchique (CDH). Cette méthodologie permet, en partant d'un corpus et par des fractionnements successifs, d'établir, de manière automatique, l'extraction de classes de sens, c'est-à-dire les éléments les plus significatifs du texte correspondant aux champs lexicaux dominants. Ainsi, l' « *objectif est d'approcher les mondes lexicaux d'un corpus sans avoir à poser préalablement le problème de la définition de catégories de contenu. En effet, c'est la dynamique même du discours qui conduit à distinguer des ancrages topiques différents. C'est donc parce que les unités de contexte ne s'ancrent pas dans les mêmes mondes lexicaux que ceux-ci vont finir par émerger. Cet aspect différentiel de l'analyse statistique est pour nous fondamental au niveau sémiotique car c'est lui qui permet de saisir dans la coupure même des classes la stabilisation d'un écart. C'est par cet écart que s'introduit l'idée seconde d'une proximité pour les éléments d'une même classe. Autrement dit, la représentation d'un contenu ne peut être que troisième. »* (Reinert, 2003 : p. 404-405). De plus, le repérage des oppositions ou des proximités entre ces classes permet d'en donner une représentation graphique automatique utile pour l'analyse.

Cette méthode d'analyse s'appuie sur le logiciel Alceste[44] et a été appliquée dans de nombreuses disciplines : notamment en sociologie (Demazière, 2005) et en économie (Rousselière et Chaklatti, 2006, Defalvard, 2005). En sciences de gestion, les chercheurs ont pu mettre en avant les apports d'une telle

[44] Alceste est l'abréviation d' «Analyse des Lexèmes Cooccurrents dans les Enoncés Simple d'un TExte»

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

analyse pour les nombreux objets de cette discipline : question du management et des formes d'implications professionnelles, analyse des processus de légitimation (Lapoutte, 2013). Pour notre analyse, nous avons utilisé la version libre du logiciel, Iramuteq, développée par le laboratoire interdisciplinaire LERASS de l'Université de Toulouse III Paul Sabatier. Nous utiliserons donc le vocabulaire d'Iramuteq et non celui d'Alceste. En effet, pour des raisons de propriété intellectuelle, le vocabulaire est différent. Afin de clarifier le propos pour les personnes plus familières avec le logiciel Alceste, le tableau 20 ci-dessous établit les correspondances de vocabulaire.

TABLEAU 20 : CORRESPONDANCE DE VOCABULAIRES ALCESTE / IRAMUTEQ

Alceste	Méthode Reinert – Iramuteq
UCI – Unité de Contexte Initiale	TEXTE
UCE – Unité de Contexte Elémentaire	ST – Segment de Texte
UC – Unité de Contexte	RST – Regroupement de Segments de Texte
Mot-plein	Forme active
Mot-outil	Forme supplémentaire

Sans entrer dans le détail du fonctionnement du logiciel, il paraît important d'en restituer les grands principes avant de restituer les résultats propres à notre étude.

Afin de procéder à la classification des mondes lexicaux présents dans le texte selon les cooccurrences entre les différents mots de vocabulaire (ou formes actives), trois découpages sont établis. Le premier est effectué par le chercheur : le corpus doit être découpé en différents textes introduits par quatre étoiles, puis une étoile supplémentaire introduit la variable ayant servi à ce découpage. Cela peut être la date, la source, le locuteur par exemple. Dans notre cas, nous avons choisi

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

de diviser le corpus selon les seize organisations étudiées. Chacune d'elles est introduite dans le corpus par la variable étoilée *orga_ : ainsi pour Herrikoa, les textes se rapportant à cette structure sont introduits par **** *orga_herrikoa.

Les second et troisième découpages sont opérés automatiquement par le logiciel : le texte est découpé en segments de texte qui correspondent souvent à des phrases mais peuvent varier selon la taille du corpus. Enfin, le logiciel permet, grâce à des dictionnaires intégrés, de distinguer les formes actives des formes supplémentaires (opérateurs grammaticaux, marqueurs de temps et d'espace, etc.) pour ne retenir que les premiers, éléments primaires de l'analyse.

Grâce à une Analyse Factorielle des Correspondances (AFC), le logiciel va alors établir un tableau de correspondances entre les formes actives (en colonne) et les segments de texte (en ligne). Puis, les segments de texte sont répartis, de manière itérative, en différents groupes, selon leurs spécificités, soit la répartition la plus exclusive possible des formes actives. Ainsi, le premier groupe de segments de texte (ou classe) est celui qui se distingue le plus fortement. Le logiciel procède par la suite à de nouvelles classifications jusqu'à obtenir un nombre de classes suffisant pour l'analyse. La spécificité de chaque groupe de segments de texte est testée par des calculs de Khi-deux. De même, quand ces classes sont obtenues, le logiciel calcule, grâce à la méthode Khi-deux, la spécificité de chaque mot avec cette classe pour ne retenir que ceux qui sont significatifs et les classe selon leur degré de spécificité.

Les concepteurs ont estimé que l'association d'une forme à une classe est significative à partir d'un Khi-deux égale à 3,84 : plus le Khi-deux est grand, plus cette association est significative. Pour la valeur khi-deux de 3,84, nous avons alors 0,1% de chance que l'association du mot à la classe soit due au hasard. Il en va de même pour les variables étoilées définies par le chercheur, ce qui permet de voir leur degré d'appartenance à l'une ou l'autre des classes.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

Les résultats sont présentés sous formes de dendrogrammes (arborescences) qui permettent de visualiser les différentes classes. Pour chaque classe, nous obtenons également la liste, par ordre décroissant, des formes actives les plus spécifiques à la classe, tandis que des graphiques permettent de les visualiser, ainsi que les liens entre elles. Nous pouvons aussi obtenir des graphiques représentant la répartition des mots par classe et des variables étoilées par classe.

3 – Elaboration de l'analyse et limites.

L'élaboration du corpus constitue la première étape de l'analyse. Pour ce faire, après plusieurs essais, nous avons établi les règles suivantes.

Nous avons d'abord choisi de ne pas retenir les retranscriptions des entretiens que nous avons effectués. En effet, ils nous semblaient comporter des biais majeurs pour trois raisons.

Tout d'abord, la trame de l'entretien, bien que semi-directif, avec des questions ouvertes, oriente nécessairement le contenu même du discours et sa structuration, son rythme. Or, pour une analyse issue de la méthode Reinert, la structure du texte, sa cohésion a une importance particulière, c'est elle qui est porteuse de sens, plus que les mots eux-mêmes : *« La signification d'un discours ne se forme pas essentiellement dans ce qui s'élabore à partir d'une représentation, puisque celle-ci ne peut être préalable à celui-ci ; elle s'élabore à partir d'une activité rythmique plus primitive qui laisse une place centrale à la répétition. (…) Formellement, ce découpage du texte, par l'alternance des moments pleins et des possibles instants de rupture, modélise un rythme de lecture. En effet, un acte de lecteur présuppose un rythme et notre hypothèse est qu'un texte ne peut s'interpréter sans une scansion particulière, propre au lecteur ou au locuteur, en tant qu'il est sujet. Si le modèle ne peut rien dire de cette scansion particulière à priori, il peut cependant aider à la reconnaissance de nouveau signifiant dans la mesure où les résultats sont assez stables relativement*

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

au type de découpage choisi. C'est ce que l'analyse statistique se propose justement de montrer par le calcul. » (Reinert, 2003 : 401-402). Il est évident alors que nos questions, orientant le rythme et la structure du discours, ont un effet de biais sur l'analyse : même si les questions sont semi-ouvertes, la trame du discours en elle-même et les thèmes abordés ne sont pas laissés au libre arbitre de la personne interrogée.

Nous avons ensuite constaté à plusieurs reprises que la personne interrogée pouvait reprendre à son compte les mots de vocabulaire utilisés dans la question. C'est alors la seconde étape de l'analyse qui s'en trouve perturbée ; une fois les classes déterminées, l'analyse des mots en eux-mêmes peut s'en trouver affaiblie si ce sont nos propres mots et non ceux que la personne aurait employés d'emblée.

Enfin, une difficulté d'un autre ordre nous est apparue dans la prise en compte des entretiens individuels pour notre étude. Notre interrogation au fondement de cette analyse porte sur les logiques sous tendant les différentes organisations, celles véhiculées par les instances dirigeantes de la structure, la communication « officielle » et validée. Or, lors d'entretiens individuels, une grande partie du discours relève de la subjectivité propre à la personne. Au sein d'une même organisation deux personnes occupant les mêmes fonctions peuvent, en effet, porter sur la structure des jugements différents relevant de leur propre analyse ou jugement de valeurs. Nous avons pu, par exemple, recueillir des témoignages relativement critiques sur la structure en question quand d'autres personnes, au contraire, se contentaient de restituer la posture officielle de l'organisation, en se refusant d'émettre des jugements personnels. Il est très intéressant d'étudier la diversité des points de vue internes à l'organisation et les rapports de force entre les acteurs la composant, mais cela dépasse trop largement le cadre de notre étude et il aurait fallu procéder de manière quasiment exhaustive, en interrogeant tous les acteurs. Le caractère trop aléatoire de ce type de contenu et l'impossibilité pratique d'effectuer des entretiens avec toutes les parties prenantes de manière exhaustive nous ont conduits à choisir de ne pas nous

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

appuyer sur cette source pour l'analyse des discours dans une visée comparative. Cependant, nous avons mobilisé ces points de vue critiques pour l'étude de cas restitué dans le deuxième chapitre.

Pour contourner ces difficultés, nous avons choisi de baser notre analyse seulement sur des documents écrits relatant le point de vue « validé » par l'organisation et entièrement rédigés en interne, dans leur structure même, sans biais externe.

Un autre point sensible était la nécessité de disposer d'un corpus cohérent, c'est-à-dire avec des textes de taille et de contenu relativement homogènes entre les structures. Il nous a ainsi fallu nous baser sur le « plus petit dénominateur commun ». En effet, si certaines structures nous ont donné accès à des documents internes, comme des comptes rendus de conseil d'administration par exemple, d'autres ne nous ont autorisés à consulter seulement les documents « publics », les rapports d'activité notamment. Afin d'avoir les mêmes documents pour tous, nous avons utilisé seulement les documents officiels. La non prise en compte de documents internes qui peuvent, de manière beaucoup plus explicite, relater la divergence des points de vue et des débats, appauvrit la possibilité d'identification des logiques internes. De plus, cela présente bien sûr une limite essentielle pour notre analyse, qui ne devra être traitée et comprise que comme telle *: il s'agit de l'analyse du discours que la structure porte sur elle-même et ses activités.* Cependant, en ayant conscience de ce à quoi se réfère cette analyse, elle demeure pertinente, car elle offre la possibilité d'identifier les différentes logiques qui affleurent dans la communication institutionnalisée de la structure, mais aussi leurs évolutions grâce à une prise en compte des éléments de communication sur plusieurs années. Si elle est pertinente, cette analyse de la communication n'est pas suffisante pour l'identification des logiques internes et devra, comme notre travail le propose, être complétée par l'analyse plus factuelle de données chiffrées et des procédures relevant de l'activité même de la structure, au-delà des seuls discours : analyse que nous avons élaborée et restituée dans le troisième chapitre.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

Pour poursuivre notre démarche, nous précisons que notre corpus est constitué :

- Des « éditos » introduisant chaque année le rapport d'activité, ou à défaut les éléments d'analyse contenus dans les rapports d'activité, notamment les pages concernant les perspectives et la stratégie.

- Des éléments de discours sur la structure du site internet : présentation de la structure, de son histoire, de ses valeurs, de ses perspectives.

- De la charte de la structure, si elle existe.

Là encore, nous pouvons interroger le caractère non biaisé et homogène de ce choix. En effet, selon les structures, les sites internet sont plus ou moins foisonnants d'information, les rapports d'activité véhiculent des discours sur la structure ou peuvent se contenter de relater les faits chiffrés. En outre, toutes les structures n'ont pas de charte. Nous pensons cependant, qu'au contraire, cette hétérogénéité d'investissement des mêmes formes (sites, rapports d'activité) semble en elle-même intéressante pour l'analyse : il n'est pas neutre qu'une structure, par exemple, décide d'élaborer des rapports d'activité purement factuels, sans aucune référence à la finalité des activités, aux valeurs défendues, etc. Le choix d'élaborer ou non une charte n'est pas anodin non plus. La structure même de ces différents éléments de communication est en elle-même pertinente pour une classification de type descendante hiérarchique.

D'autres biais persistent et sont de nature différente. Tout d'abord, selon les structures, nous n'avons pas pu avoir accès, pour différentes raisons, aux rapports d'activité antérieurs à 2012, ce qui introduit une certaine hétérogénéité dans le corpus. D'autre part, comme nous collectons les données de manière rétroactive, les différences de durées de vie entre les structures ne sont pas neutres. Les structures les plus anciennes auront une quantité de texte plus importante : même si les nouvelles structures communiquent beaucoup, nous avons plus de matières pour les structures les plus anciennes puisque nous nous

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

appuyons sur les rapports annuels. De plus, les structures nouvellement créées peuvent être, de manière temporaire, plus attentives à certains aspects liés à leur création, ce qui peut introduire un biais par rapport à d'autres structures qui ont plus de maturité.

Nous avons alors procédé à une première segmentation. Le but de l'analyse étant de repérer les logiques sous-jacentes dans l'ensemble des structures, mais aussi de suivre, structure par structure, les évolutions éventuelles de discours, nous avons distingué une modalité : le nom de la structure, et une variable : le type de document, avec en particulier la date en ce qui concerne les rapports d'activité. Le corpus se compose ainsi de textes introduit par **** *orga_nomdelastructure *type_ typededocument.

Les différents types de documents sont : le site internet (site), la charte (charte) ou le rapport d'activité avec son année (ra20XX). Par exemple, pour le rapport d'activité 2006 d'Herrikoa, le texte est introduit par **** *orga_herrikoa *type_ra2006.

De plus, à l'issue des premières tentatives d'analyse, il est apparu essentiel de retravailler le contenu même des textes afin de dépasser certains biais induits par le traitement différencié de mots faisant partie d'un même ensemble. Par exemple, lorsque l'on parle de Conseil Général ou Conseil d'Administration, le logiciel traite de la même manière ces deux occurrences de la forme « Conseil », ce qui n'a pas de sens pour l'analyse. Nous avons donc remplacé ce type d'expression par des mots composés à l'aide de tirets bas : conseil général devenant conseil_général et conseil d'administration conseil_administration. La table des correspondances, en annexe 4, présente l'ensemble des substitutions que nous avons ainsi effectuées dans le corpus. En particulier, pour l'objet qui nous intéresse, il était important de regrouper économie_solidaire, économie_sociale, économie_sociale_et_solidaire, développement_durable ou encore entrepreneur_social. Ces mots sont en effet au cœur de notre analyse et traiter par exemple « économie », « entrepreneur » ou « développement » de la même

manière qu'ils soient seuls ou suivis de « social » ou « durable » n'aurait aucun sens et constituerait un biais essentiel pour l'analyse. Nous avons fait des allers-retours entre les premiers résultats d'analyse et notre corpus afin d'effacer ces biais au maximum mais il est cependant possible que nous n'ayons pas repéré toutes les formes de ce type. Cela peut ainsi également constituer une limite à l'analyse.

Nous obtenons ainsi un corpus composé de 106 textes pour lequel le logiciel a repéré 5 392 formes actives, et a découpé 3 071 segments de textes.

4 – Questionnements et types d'analyses retenues.

A partir de ce corpus, l'idée est de mettre en évidence les différentes classes - ou mondes lexicaux - le traversant afin de situer chacune des organisations par rapport à ces classes. Nous avons alors deux niveaux de questionnements et donc d'analyse.

Au niveau de l'ensemble du corpus d'abord et du rapport entre les différentes structures, nous aboutissons aux questionnements suivants :

- Quels sont les mondes lexicaux en présence ?
- Est-ce que chaque structure ne relève que d'un monde ou certaines sont-elles traversées par plusieurs de ces champs lexicaux ?
- Quelles structures connaissent des proximités ou au contraire des antagonismes vis-à-vis de ces mondes lexicaux et donc entre elles ?

Pour répondre à ces questions, une Analyse Factorielle des Correspondances (AFC) sur l'ensemble du corpus nous permettra, d'abord, de faire émerger différentes classes dont nous devrons caractériser les champs lexicaux. Pour cette caractérisation, la classification des formes actives spécifiques, mais également des graphiques représentant spatialement ces formes devraient être pertinents. Dans un second temps, il nous faudra déterminer l'appartenance de la structure à l'une ou l'autre de ces classes. Le repérage des

structures par une étoile sera alors intéressant pour analyser l'influence de celles-ci sur le type de classe dominant.

Le second niveau nous situe au sein d'une organisation. Nous nous intéresserons alors aux différentes modalités : site, charte ou date de rapport d'activité. L'idée sera, ici, d'affiner l'analyse de la présence d'un ou plusieurs mondes lexicaux dans les discours que la structure porte sur elle-même, mais également de déterminer si des évolutions ont eu lieu au cours des années. Nous partirons alors des Analyses Factorielles des Correspondances (AFC) par structure et, en nous appuyant sur les graphiques fournis, nous établirons l'impact de la variable temporelle sur le discours produit par l'organisation. Cependant, cette analyse ne sera possible que pour les structures ayant au moins deux années d'existence et pour lesquelles nous avons pu recueillir les données nécessaires.

B– Résultats et analyse.

1 – Résultats concernant le corpus entier.

Nous avons procédé par tâtonnement, en faisant varier le nombre de classes finales attendues de manière manuelle jusqu'à obtenir des classes dont les contenus témoignent de champs lexicaux homogènes. Neuf classes sont apparues qui recouvrent 84% du corpus. C'est à partir de cette classification que se base l'analyse que nous présentons dans cette partie.

Le dendrogramme ci-après, figure 24, représente la répartition du corpus au sein des différentes classes et leur degré de spécificité. Plus une classe a été séparée rapidement du reste du corpus, plus elle est spécifique, c'est-à-dire plus elle se différencie des autres classes. Nous observons que la classe 9 se distingue en premier et fortement des autres classes ; elle est la plus significative. Les classes 1 et 2 se différencient par la suite du reste du corpus et présentent de fortes similarités entre elles. Il en va de même pour les classes 6 et 7 qui se séparent par la suite. Les classes 4,5, 3 et 8 présentent de fortes ressemblances et se scindent en

deux groupes : classes 4 et 5 d'un côté, 3 et 8 de l'autre. Le pourcentage inscrit dans chaque rectangle de classe représente le taux de segments de textes appartenant à cette classe, parmi les segments de textes classés.

FIGURE 24 : DENDROGRAMME DES 9 CLASSES DU CORPUS

(Source : résultat de l'analyse de corpus fourni par le logiciel Iramuteq)

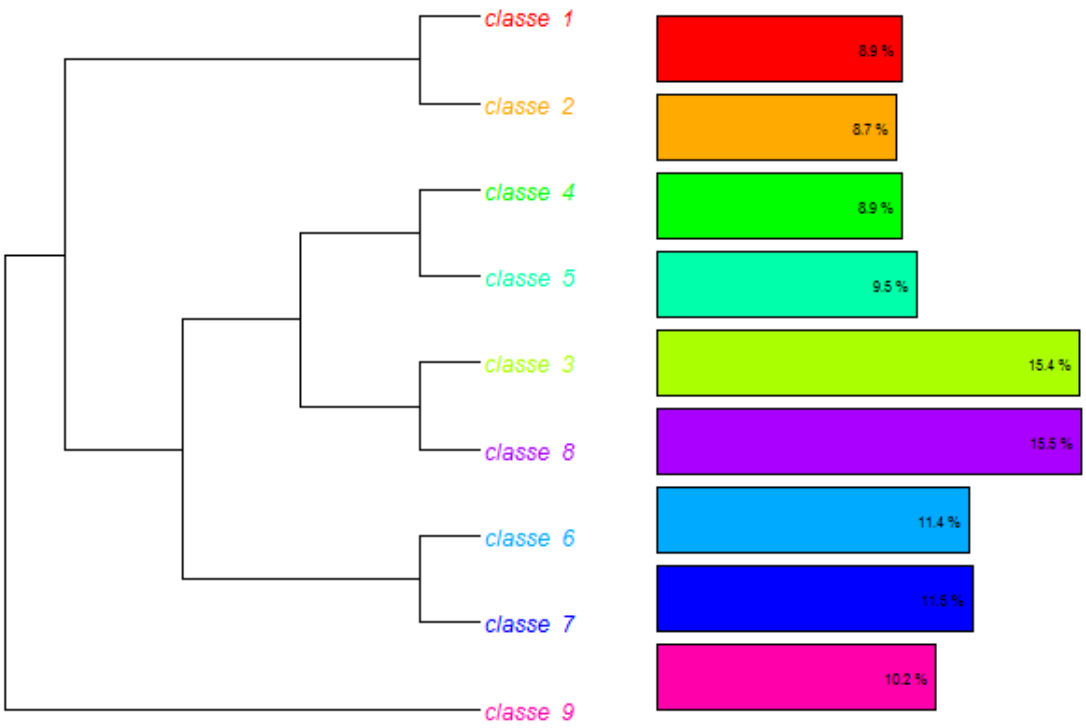

La figure 25, ci-après, est la représentation graphique de l'AFC. Chaque couleur reprend une classe particulière tandis que la taille des mots représente leur degré de spécificité, c'est à dire d'appartenance à la classe. Leur positionnement, les uns par rapport aux autres, témoigne des liens qu'ils entretiennent et de leur proximité.

FIGURE 25 : REPRESENTATION GRAPHIQUE DE L'ANALYSE FACTORIELLE DES CORRESPONDANCES – CORPUS ENTIER

(Source : résultat de l'analyse de corpus fourni par le logiciel Iramuteq)

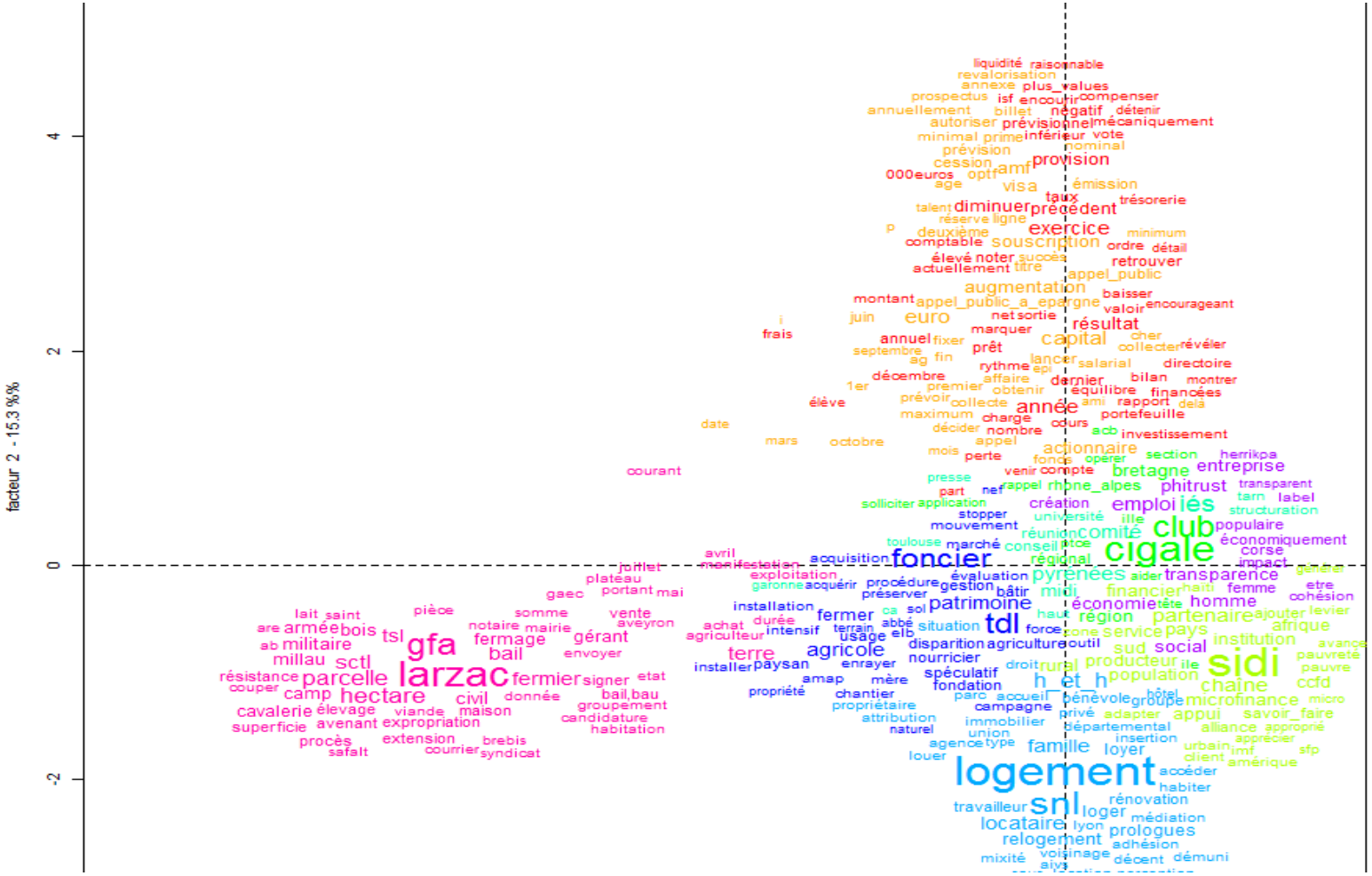

a. Caractérisation des 9 classes.

Nous procéderons à la caractérisation des 9 classes en ordre décroissant de leur spécificité par rapport aux autres classes. Le dossier complet restituant l'analyse Iramuteq figure en annexe 5, il comporte pour chaque classe les éléments présentés dans l'encadré ci-dessous.

Eléments du dossier d'analyse par classe par le logiciel Iramuteq

Le dossier, présenté en annexe, comprend :

-La restitution de l'ensemble des formes actives qui s'y rattache.

-Les « anti-profils » : c'est-à-dire les formes actives qui sont significativement absentes de cette classe.

-Les segments de textes caractéristiques de cette classe : cela est important pour permettre de contextualiser les formes actives significatives de la classe et ainsi mieux parvenir à qualifier la classe.

-La représentation graphique des différentes formes actives.

-Les dendrogrammes et la répartition de mots clefs et des variables.

Nous restituons ici seulement l'analyse, non le dossier complet. Dans la suite du texte, les mots en italique font référence aux formes restituées par l'analyse Iramuteq.

Classe 9 –Le fonds comme outil de contestation politique localisée.

Première classe à se distinguer, la classe 9 est très spécifique au sein du corpus et en représente 10,2%.

Elle comporte deux types de champs lexicaux :

- le champ lexical lié à la terre et à l'agriculture associé à celui de la propriété et du fermage ainsi que les procédures administratives s'y rapportant *: hectare, parcelle, terre, élevage, paysan, agricole, exploitation, agriculteur, are,*

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

brebis, ovin, polyculture, pastoral, exploitant, bail, fermier, fermage, gérant, avenant, vente, signer, extension, notaire, achat, emphytéotique, signature, posséder.

Il est notable que ce champ n'est en aucun cas lié à la notion d'environnement ou d'agriculture biologique : la production agricole n'est pas appréhendée dans sa dimension environnementale et l'impact écologique qu'elle peut avoir.

Le second champ lexical témoigne de la lutte contre les figures de l'autorité et la répression. Nous retrouvons des mots relevant à la fois :

- de la contestation : *illégal, résistance, désobéissance, non-violente, manifestation, entrave, blocage, rassemblement, dénoncé, destruction, refuser.*

- de la répression et des figures de l'autorité : *procès, expropriation, mairie, Etat, prison, sursis, Maire, lutte, occupation, autorisation.*

Ainsi, l'agriculture et la propriété de la terre, c'est-à-dire l'activité de certaines des foncières étudiées, est assimilée une activité de contestation politique. Cette contestation est par ailleurs très ancrée localement avec des noms de lieux très précis et tous rattachés au plateau du Larzac : *Larzac, plateau, Couvertoirade, Millau, Aveyron, ...*

Les anti-profils de la classe nous apprennent que la plus forte distinction avec les autres classes se situe dans l'absence, au sein de cette classe, de vocabulaire issu des champs économique, social et environnemental. Ainsi, les mots généraux, *social, environnement, économi*e sont significativement absents de cette classe. De manière peut être encore plus significative, le mot « *citoyen* » apparaît avec un Khi-deux négatif de (5,53) comme significativement absent de cette classe. La lutte politique ne se réfère pas à un discours sur un ordre général de la société, un projet social : elle est uniquement orientée contre un objet précis, très localisé. Nous soulignons, encore une fois, que nous analysons bien ici le discours porté par la structure et non les pratiques elles-mêmes : l'organisation ne revendique pas une action politique généralisée, ce qui n'augure en rien la réalité de sa pratique. Inversement, l'utilisation répétée du champ lexical de

l'engagement politique nous renseignerait seulement sur le discours véhiculé par la structure, sa justification, non la réalité de son action.

L'activité d'un fonds est ainsi perçue ici de manière exclusive dans sa capacité contestataire, de blocage circonscrit à un lieu précis et non en tant qu'activité économique permettant en soi le développement d'une alternative et d'un projet social global.

Classe 1 et 2 : Le fonds comme projet économique.

Les classes 1 et 2 sont très liées et regroupent le vocabulaire ayant trait à l'activité de gestion administrative et financière commune à l'ensemble des structures étudiées, la première classe se concentrant sur les aspects de procédures administratives et d'équilibrage budgétaire, la seconde sur les aspects financiers liés en particulier à la collecte de capital. Il est à noter que ces éléments regroupent 17,7% du corpus classé, une part donc significative.

Une analyse typologique syntaxique révèle tout d'abord que les formes numéraires sont le premier type représentatif de ces deux classes : ce type représente près de 20% des occurrences et marque ainsi la concentration sur les aspects budgétaires et financiers puisqu'une re-contextualisation démontre que ces éléments numériques sont pour la majorité des montants monétaires.

Classe 1 : le fonds en tant que structure économique visant l'équilibre budgétaire durable.

La classe 1 témoigne d'une concentration sur l'équilibrage budgétaire.

L'un des champs lexicaux présents souligne la capacité des structures à mettre en place des mécanismes de prudence, de sécurité pour équilibrer le budget comme en témoigne les verbes représentatifs de la classe : *diminuer, retrouver, compenser, baisser, maintenir, atteindre, rester.* Dans le même sens, nous trouvons des adverbes et adjectifs témoignant de cette notion de prudence *; nécessaire, raisonnable*. L'idée ainsi véhiculée est celle d'une difficulté structurelle de ce type de fonds à atteindre l'équilibre financier et d'une nécessaire prudence mais aussi de leur capacité d'action pour pallier ces difficultés.

De nombreuses formes actives véhiculent l'idée de perte et de déficit : *négatif, déficitaire, inférieur, perte, frais, dépense, défaillance, dette,* tandis que les notions de gains sont liées aux investissements réalisés (*taux, sortie, plus-values*). Il n'est pas fait référence aux autres ressources auxquelles ces structures peuvent avoir accès (subvention, don) : la logique sous tendue est une logique marchande mettant en exergue la capacité de la structure à vivre de sa seule activité commerciale.

Enfin, la dimension temporelle, passée et future, est importante avec des formes actives telles que *précédent, dernier, annuel, prévisionnel, actuel,…* Une re-contextualisation des formes permet de constater que les références de pertes ou de gains sont d'emblée repositionnées dans un cadre temporel global : la vision est bien celle de la nécessité d'atteindre un équilibre budgétaire pérenne, non des plus-values de court terme.

De plus, les anti-profils nous renseignent, par leur absence, sur l'antinomie de cette classe avec des enjeux tels que le *social, la solidarité, le local* ou encore l'*association* et le *projet.*

Cette classe témoigne donc bien de l'une des logiques présentes dans une majorité des fonds : leur appartenance à l'économie marchande, le nécessaire équilibre qu'ils doivent atteindre pour leur survie.

Classe 2 : la prépondérance du projet et de sa gestion.

Très liée à la première classe, la deuxième classe regroupe de manière majoritaire des formes de type numéraire, en particulier liées à des montants monétaires, avec 21,6% de formes de type numéraire.

Cette classe se concentre sur un aspect particulier de l'activité financière des fonds : celle liée à la collecte de capital. Puisque cette classe se distingue de la première, il est à noter que cet enjeu n'est pas perçu comme directement lié à l'équilibre budgétaire du fonds, contrairement aux gains réalisés lors des investissements et à la prudence de gestion, comme le mettait en avant la première classe. Ainsi, les formes les plus significatives concernent l'appel public à l'épargne et l'augmentation de capital (*augmentation, émission, collecte,*

émission, appel public, OPTF, action, montant), la souscription (*capital, souscription, épargner, coopérateurs, actionnaires, rejoindre, souscripteur, titre)* ainsi que l'autorisation des autorités (*Visa, AMF, autoriser, AMI, Résumé, prospectus, obtenir*).

Le champ lexical lié à la gestion de projet est également très présent dans cette classe, avec la référence à une opération ayant des objectifs spécifiques et bornés dans le temps : *lancer, succès, fin, fixer, minimal, maximum, prévision, atteindre, au-delà, opération, lancement, date, septembre, mars, décider.* Le caractère limité dans le temps de l'appel public à la collecte explique la présence de ce champ lexical. Il est cependant très révélateur que cette opération soit perçue comme auto-suffisante : son succès n'est pas attaché au projet défendu au niveau social et environnemental. Ainsi, les formes significativement absentes de cette classe révèlent ce défaut de considération, avec les mots tels que *social, partenaire, entreprise* ou encore *accompagnement.* Le lien n'est pas fait entre le succès de la collecte et la destination finale de l'argent.

De plus, les formes actives liées au rendement financier des actions (*prix, prime, valorisation, revalorisation dividende, distribuer,…*) n'arrivent pas en tête des formes actives significatives de la classe : le mot *dividende* par exemple n'arrive qu'en 24ème position. Le rendement des actions n'est pas perçu comme le premier facteur de réussite de l'appel public : le retour « social » sur investissement (SROI) est mis au premier plan.

Nous constatons, à travers cette classe, la prépondérance des notions de « projet », de « management », déconnectées de l'ancrage local ou social, de la finalité plus globale du fonds. Il s'agit d'un discours issu de la méthodologie de management, de gestion de projet. Cela fait écho notamment au travail d'Hassan Zaoual (2006) sur les échecs du « *développement transposé »* qui évacue les problématiques locales pour promouvoir un modèle unique de développement, sans lien avec les fondements sociologiques locaux. Cette classe exclut ainsi la notion d'échelle locale.

Classe 6 et 7 : le fonds au service d'un projet de société à généraliser : revendication de droits légitimes (classe 6) ou promotion d'un changement social par l'expérimentation (classe 7).

Les classes 6 et 7 se distinguent par leur détachement, au contraire des classes 1 et 2, vis-à-vis de la gestion administrative et financière. Le vocabulaire des anti-profils, avec des formes actives comme *financier, entreprise* ou encore *euro* et c*apital,* significativement absentes de ces deux classes témoignent de ce détachement.

Bien que très liées, ces deux classes se distinguent l'une de l'autre par le projet défendu.

La classe 6 regroupe des champs lexicaux très significatifs liés à la question du logement et de l'habitation (*logement, relogement, loger, loyer, locataire, propriétaire, parc_immobilier, rénovation, logé, agence, location, sous-location, AIVS*) et de l'aide aux personnes en difficulté (*situation, insertion, décent, accueil, relation, réciproque, attribution, démuni, HLM, entraide, difficulté, accéder, accès, bénévole, social, intégration, précarité, AIVS, médiation*) ainsi que du champ du domestique (*famille, ménage, salaire, voisinage, relation, quartier.)*

Ainsi, c'est la question du logement, en tant que vecteur d'insertion sociale pour les personnes en difficulté, qui est mis en avant, comme créateur de liens sociaux au sein du cadre domestique. Contre une situation de précarité dénoncée, le fonds propose un modèle alternatif.

La classe 7 quant à elle regroupe un champ lexical de la chaîne de production alimentaire, de la terre à l'alimentation finale (*foncier agricole, terre, fermer, agriculture, campagne, mère nourricière, alimentation, sol, terrain, agronomique*) qu'elle associe à des références à des modes de production écologiques (*paysan, biologique, biodynamique, naturel, AMAP*.) C'est un certain type de production qui est défendu et mis en avant contre la situation actuelle dénoncée (*disparition, intensif, spéculation, spéculatif, marché*).

Les deux classes regroupent également, toutes deux, des mondes lexicaux ayant trait à la question du politique, de l'engagement citoyen, de la revendication politique des droits : *droit, décent, interpeller, indispensable, adhérer* pour la classe 6 ; *enrayer, maintien, mouvement, préserver, évaluation, sortir, collectivement, décideur, constat, citoyen, stopper, laboratoire, expérience*, pour la classe 7. Nous retrouvons, pour les deux classes, la question de l'engagement citoyen et collectif (*adhérer, citoyen, collectivement, mouvement*) pour émettre des revendications politiques auprès des élus (*droit, interpeller, décideur*). Cependant, ces deux classes se distinguent sur le fondement de ces revendications : si la classe 6 réclame l'application d'un droit légitime (*droit, décent*), la classe 7 prône une méthodologie de l'expérimentation (*laboratoire, expérience*) afin de produire des changements sociaux (*enrayer, stopper, maintien, évaluation, sortir)*. Cette classe s'oppose à la classe 9 dans le sens où elle surinvestit ce vocabulaire, quand la classe 9 n'y fait aucune allusion tout en ancrant localement fortement une lutte politique.

En définitive, pour les deux classes, nous nous trouvons dans ce que les théoriciens de l'économie solidaire appellent la logique de *mouvement* dans une perspective de démocratie économique (Fraisse 2005 et 2007, Laville *et al*., 2005, Enjolras, 2005, Laville et Dacheux, 2003, Hillenkamp et Laville 2013), c'est-à-dire la possibilité des acteurs de l'économie sociale et solidaire de s'inscrire en tant qu'acteurs politiques dans une perspective de co-construction avec les pouvoirs publics : partir du champ économique pour interpeller les autorités et introduire le changement social. Tandis que la classe 6 se positionne dans la revendication de respect de droits légitimes, la classe 7 s'inscrit dans le champ de l'expérimentation sociale, la démonstration par l'exemple du bien-fondé des nouvelles pratiques instituées, reprenant, selon les mots de Frère (2009), l'impératif catégorique Kantien de l'« *agir ici et maintenant* ». Eu égard à la question de l'innovation sociale, telle que nous l'avons introduite dans le premier chapitre, l'accent est ici mis sur le processus et les changements sociaux induits.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

Classe 4 et 5 : le fonds comme organisation créatrice de lien social de proximité, dans une perspective autogestionnaire fédéraliste pour la classe 4, hiérarchique décentralisée pour la classe 5.

Une analyse des anti-profils de ces deux classes révèle l'un des aspects les liant : elles ne sont pas orientées vers des projets spécifiques : *logement, rural, foncier* et *terre* apparaissent comme des mots significativement absents des deux classes. De plus, elles ne sont pas traversées par des mondes lexicaux liés à la finance : *euro* est significativement absent des deux classes avec un khi-deux négatif de (10,74) pour la classe 5 et de (13,18) pour la classe 4.

La notion de territoire est au contraire très forte dans les deux classes : elle transparaît soit dans des termes génériques de proximité (*région, territorial, territoire, résider, près de, proximité* pour la classe 4), soit dans la désignation précise de lieux (*Bretagne, PACA, Rhône Alpes, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Languedoc-Roussillon, SICOVAL, Ille et Vilaine* pour la classe 4, *Midi-Pyrénées, National, Tarn, Toulouse, Garonne* pour la classe 5).

Il s'agit donc de logiques ancrées dans la volonté de développement d'un territoire sans objet précis. Nous retrouvons ici, contrairement aux classes 6 et 7, la notion d'échelle locale (Zaoual, 2006).

Classe 4

Une analyse typologique syntaxique de la classe 4 montre tout d'abord que les formes verbales sont le premier type représentatif de cette classe avec 13.55% des occurrences et marque ainsi l'inscription de cette classe dans l'action. Cette prépondérance syntaxique est renforcée par des mots spécifiques dénotant un engagement volontariste dans l'action (*démarche, entreprendre, initiative, opérer*), avec des accents de réflexion stratégique prospective (*piste, plan*, *organiser).*

Une analyse de contenu de la classe nous permet d'identifier, parmi les formes spécifiques, des références à la notion de lien social, dans une perspective égalitaire : *coopération, rapprochement, regrouper, ensemble, mutualisation, rencontrer, coopération.* Le cadre de cette coopération est formalisé et nous

retrouvons des marqueurs de l'institutionnalisation de cette coopération au travers de contrats (*charte, convention*), de structures spécifiques (*Club, pôle, association, section, PTCE*[45]), ou encore de marqueurs d'appartenance des personnes à la structure par un lien d'adhésion ou de fonction (*parrain, membre, adhérer).*

Enfin, on relève également une claire appartenance à une économie désireuse de porter une alternative avec des mots liés à l'économie solidaire dans sa vision transformatrice ; *mutation, autrement, ESS.*

Ces différents éléments rassemblés mettent en lumière une vision du fonds comme travaillant au niveau local, de manière fédérale : les groupes locaux sont basés sur des solidarités horizontales, entre pairs, tandis que l'appartenance au mouvement est formalisée par des éléments contractuels et que l'accent est mis sur la nécessaire action. Le projet de société n'est pas défini de manière spécifique mais de manière très générale dans sa portée transformatrice. Nous pouvons relier cette vision au cadre de l'autogestion. La dimension territoriale étant également centrale, cette classe s'inscrit dans la vision d'une économie solidaire ancrée territorialement, actrice de la gouvernance et de la régulation territoriale (Demoustier et Richez-Battesti, 2010). Le territoire est alors perçu dans une approche dynamique, construit par les acteurs, défini comme *« un concours d'acteurs, dans un contexte spatial déterminé qui vise à faire émerger, puis à tenter de résoudre, sous contrainte environnementale, un problème sociétal ou productif partagé.* » (Pecqueur et Itçaina, 2012).

Classe 5

Nous retrouvons dans la classe 5 les trois mêmes thèmes prépondérants, en plus du caractère local de proximité, mais avec des orientations différentes.

D'abord, la notion de lien social, de réseau, est très présente, mais, alors que comme nous l'avions constaté, il se référait dans la classe 4 à une solidarité

[45] Les PTCE sont les Pôles Territoriaux de Coopérations Economiques, sont des regroupements d'acteurs de l'ESS, de PME locales et de centre de recherches autour de projets de développement durable. Ils bénéficient d'une reconnaissance institutionnelle forte après un premier appel à projets en 2013 et une définition les promouvant dans la loi cadre de l'ESS du 31 juillet 2014 (article 9).

horizontale, entre pairs, où les protagonistes sont sur un pied d'égalité, la notion de lien social (*rencontre, réseau, contact, groupe, rapprocher, impliquer*), est ici associée à une vision plus descendante de cette aide : *accompagnement, donner, accompagner.*

De la même manière, si une importance est accordée à l'organisation formelle de la structure et de ses instances (*comité, réunion, commission, structuration, université [en tant que moment de la vie de la structure selon les éléments de contextualisation*]), elle est fortement liée à des éléments relatant la hiérarchie interne avec des références aux instances décisionnaires (*conseil d'administration, instance*) et aux positions hiérarchiques occupées (c*hef d'entreprise, délégué général, cadre, équipe opérationnelle, bénévole*).

De plus, une place importante est accordée à l'action, au volontarisme. Cependant, une différence majeure avec la classe 4 réside dans la personnification de ces actions et l'amplification du caractère hiérarchique : les formes associées à l'action relèvent d'un pouvoir ou d'un leadership *(présider, animer, décision, coordination*) tandis qu'une analyse typologique syntaxique nous révèle que les marqueurs de la personne constituent la catégorie grammaticale la plus représentative avec un khi-deux de 21,58. D'autre part, la personnification est révélée par la référence à des noms de personnes (*Cécile_Guaziniol* par exemple).

Enfin, dernière différence forte avec la classe 4, aucune référence n'est faite à l'économie solidaire : la finalité du fonds n'est pas mentionnée et le fonds s'inscrit plus dans le champ traditionnel, avec des références également aux collectivités territoriales.

En définitive, si l'accent est également mis sur le territoire, la création de lien social et la structuration de l'organisation, la vision portée ici correspond à une vision plus hiérarchique, avec une forte personnification des liens de hiérarchie, de nombreuses références aux statuts des personnes. Les références aux collectivités territoriales inscrivent également le fonds dans le monde de l'action publique, comme assumant une délégation de service public. La conception de la solidarité correspond à une solidarité « organique » (Durkheim, 1893) : les membres de la société sont interdépendants les uns des autres, mais la

solidarité nécessite l'intervention de la puissance publique pour assurer sa juste organisation et exécution. (Blais, 2012).

Classe 3 : le fonds dans une vision philanthropique.

La classe 3 est très fortement tournée vers l'action ; la structure grammaticale du texte révèle que la deuxième forme grammaticale utilisée dans cette classe est le verbe, avec un chi-deux de 18,35.

De plus, ces actions correspondent à des actes d'aide envers des tiers : *renforcer, développer offrir, contribuer, concourir, consolider, générer* ou de création de liens : *partager, approcher, nouer.* La création de lien social, de solidarité, est perçue comme intimement liée à la notion d'aide descendante et non de solidarité entre pairs. Cela est renforcé par le champ lexical de la pauvreté : *pauvre, besoin, pauvreté, exclusion,* associé à celui d'une amélioration du niveau de vie : *meilleur, bénéficiaire, mieux être.* C'est bien grâce à l'action du fonds que les personnes dans le besoin auront accès à un meilleur niveau de vie. Cela fait écho aux théoriciens du *care* et de la « société du soin » (Guinchard et Petit, 2010) prônant une plus grande attention aux aides et soins apportés à autrui en réponse à leur besoin.

La distanciation entre aidants et aidés est amplifiée par les références géographiques lointaines des bénéficiaires - *Afrique, Sud, Amérique Latine, Andins, Haïti, international, Maroc, Madagascar, Asie, Palestine*. Tandis que des mots génériques marquent la séparation claire entre les deux catégories de personnes : *Nord / Sud* et *là-bas.* Au-delà de la distance géographique, c'est bien l'altérité de la figure du bénéficiaire qui est ici soulignée.

De plus, un autre champ lexical concerne la notion de compétence : *savoir-faire, viabilité, technique, qualité, innover, capitaliser*… Une contextualisation permet de déterminer que ces mots sont liés tout autant aux structures bénéficiaires qu'au fonds. L'idée ainsi véhiculée est celle d'un lien fort entre l'aide apportée et la compétence à la fois des bénéficiaires et des aidants : pour recevoir de l'aide, les bénéficiaires doivent prouver leur bonne volonté, tandis que l'aidant doit mettre en œuvre un travail de qualité pour maximiser sa

capacité d'aide. Nous pouvons ici dresser un parallèle avec l'approche par les *capabilités* d'Amartya Sen, que nous avons déjà évoquée dans le deuxième chapitre : il s'agit d'apporter à autrui la capacité de faire ses propres choix, c'est-à-dire une liberté effective que la simple égalité de biens sociaux premiers ne garantit pas (Sen, 2005).

Nous retrouvons ici un discours philanthropique où l'aide apportée est conditionnée au respect de normes et de critères définis par l'aidant : une solidarité philanthropique qui entretient un lien de dépendance entre l'aidant et l'aidé en même temps qu'une forte différentiation entre eux. L'économiste Jérôme Blanc (2013) distingue quatre type de solidarités (philanthropique, démocratique, organique et domestique) : pour lui la solidarité philanthropique correspond à la « *redistribution des ressources depuis des individus ou des organisations en capacité de le faire vers d'autres qui ne sont pas des alter ego: elle est verticale et inégalitaire, elle se traduit par un mouvement non participatif et non réciprocitaire d'individus ou d'institutions privées vers des bénéficiaires ciblés par leurs manques, créant ou entretenant une situation de dépendance.* » (Blanc, 2013 : 256). Le fonds est alors un vecteur d'aide philanthropique.

Classe 8 : L'enjeu rhétorique de l'alliance entre performances économique, sociale et environnementale : le fonds comme entreprise sociale auto-déclarée.

Avec 18,5% des formes actives classées, soit 15,5% du corpus, cette classe est la plus importante en taille. Nous pouvons distinguer deux grands champs lexicaux.

Le premier concerne des éléments se rapportant à la notion de performance et d'évaluation de cette performance. Des formes telles que *impact, performance*, *exemplarité, utilité, impact investing* sont associées à des termes se rapportant aux méthodes de travail : *professionnalisme, rigueur, rigoureux, transparence, méthodologie, critère, solidité, exigence, respecter*. L'idée sous-tendue est celle du lien direct entre la qualité de gestion et la portée de l'impact pour la société. Concernant les méthodes de gestion, une analyse des segments répétés nous éclaire sur les méthodes mises en avant avec des expressions comme « *rigueur et transparence de gestion* » qui obtient un chi-deux de 22,15. Une autre expression

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

ayant le même Chi-deux, donc la même significativité, est également révélatrice : *« analyse issue du monde du capital-risque traditionnel* » : le caractère rigoureux des méthodes employées est analysé à l'aune de leur appartenance au champ « traditionnel », c'est-à-dire lucratif, du capital-risque. Nous retrouvons donc en filigrane l'idée véhiculée par un certain nombre d'acteurs sur l'importation des méthodes de gestion issues du secteur privé lucratif afin de contribuer à améliorer l'impact des organisations de l'économie solidaire.

Le second champ reprend les quatre piliers traditionnels de l'analyse extra-financière des entreprises.

Le premier pilier, la dimension économique, recouvre les notions *d'entreprise, d'économie, d'activité, de rentabilité, de rendement, de profit* associés à des notions de durabilité ; *viable, pérennité.*

Le deuxième, la plus-value sociale, c'est-à-dire l'impact positif du projet pour la société, est associé, en premier, à la création *d'emploi,* forme active arrivant largement en tête de la classe avec un chi-deux de 175. Il est à noter que la seconde forme de la classe est *social*, avec un chi deux de 153 : la plus-value sociale du fonds est bien assimilée à sa capacité à créer des emplois. Nous retrouvons ensuite les formes *cohésion, solidaire,* ainsi que *femme, religieux, sexuels* : reprenant plutôt l'impact social contenu dans la gestion des ressources humaines, sans discrimination de genre, de religion ou d'orientation sexuelle. Ce champ lexical est le plus présent de la classe avec 10 mots parmi les 20 premiers mots de la classe par ordre de significativité s'y référant.

Les impacts sur l'environnement arrivent en dix-septième position avec le mot *environnemental* qui bénéficie d'un chi-deux de 53. Les formes *environnement* et *développement durable* complètent ce champ lexical. Ainsi, si ces formes sont très présentes dans la classe, la notion d'environnement n'est pas précisée et les critères d'évaluation de l'impact environnemental demeurent complètement absents.

Enfin, les enjeux concernant la bonne gouvernance apparaissent dès la cinquième forme, par ordre de présence, avec *transparence* et se déploient par la

suite avec *conscience, éthique, démocratie*. Là encore, le vocabulaire est très général, les grands principes sont énoncés sans que les critères concrets ne soient évoqués.

Nous notons en particulier la répétition des mêmes formes sous des déclinaisons différentes (*environnement, environnemental, économie, économiquement, économique*) et l'absence de diversité des formes. Seuls les critères financiers sont détaillés (*viabilité, profit, rentabilité*) et l'enjeu social concrétisé avec une forte incarnation dans la création *d'emploi.*

Les autres catégories sémantiques, moins détaillées, reprennent les critères ESG (économie, social, gouvernance). Ceux-ci ont été définis au niveau international, notamment par les Nations Unis, avec les PRI, les Principes de l'Investissement Responsable élaborés en 2005 par le programme des Nations Unies pour l'Environnement Initiative Financière (UNEP FI) et le Pacte Mondial des Nations Unies. Les marchés financiers traditionnels ont également créé de tels indices, comme le Dow Jones Sustainability Index, le FTSE4 Good Index et les indices MSCI ESG. Nous nous éloignons du champ de la finance solidaire pour entrer dans celui de la « finance éthique » et des Investissements Socialement Responsables (ISR), tels que nous les avons définis dans le deuxième chapitre.

Cela conduit à penser une certaine hétérogénéité des principes environnementaux et de gouvernance : la communication du fonds reprend à son compte les normes élaborées au niveau international sans que celles-ci ne soient incarnées et concrétisées dans la structure en elle-même. Le seul impact poursuivi qui se voit explicité est celui de la création d'emplois. L'absence de vocabulaire lié au territoire renforce ce caractère général et désincarné des objectifs poursuivis.

La volonté affichée d'allier performance en termes de gestion et performances sociales et environnementales inscrit cette classe dans la rhétorique de l'entreprise sociale, important les techniques de management et de gestion du secteur marchand pour augmenter les impacts sociaux et environnementaux. Le premier impact explicité, et le seul concret, est celui de la création d'emplois Par rapport aux approches de l'innovation sociale, telles que nous les avons

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

introduites dans le premier chapitre, il s'agit ici d'une conception de l'innovation sociale par ses finalités (Chochoy, 2013), l'attention est portée sur l'impact social créé par l'organisation et la couverture des besoins identifiés. L'accent est mis non sur le processus mais sur la finalité, l'impact de l'activité et son ampleur quantitative.

Il est à noter que le mot composé « entrepreneur social » apparaît quasi exclusivement dans cette classe, comme nous le relève son dendrogramme ci-dessous. Dans ce dendrogramme, figure 26, fourni par le logiciel Iramuteq, les différentes classes apparaissent à gauche et nous pouvons observer la répartition du mot grâce aux segments en rouge : leurs longueurs étant proportionnelles aux nombres d'occurrences du mot dans la classe.

FIGURE 26 : DENDROGRAMME DU MOT « ENTREPRENEUR SOCIAL »
(Source : résultat issu de l'analyse du corpus par le logiciel Iramuteq)

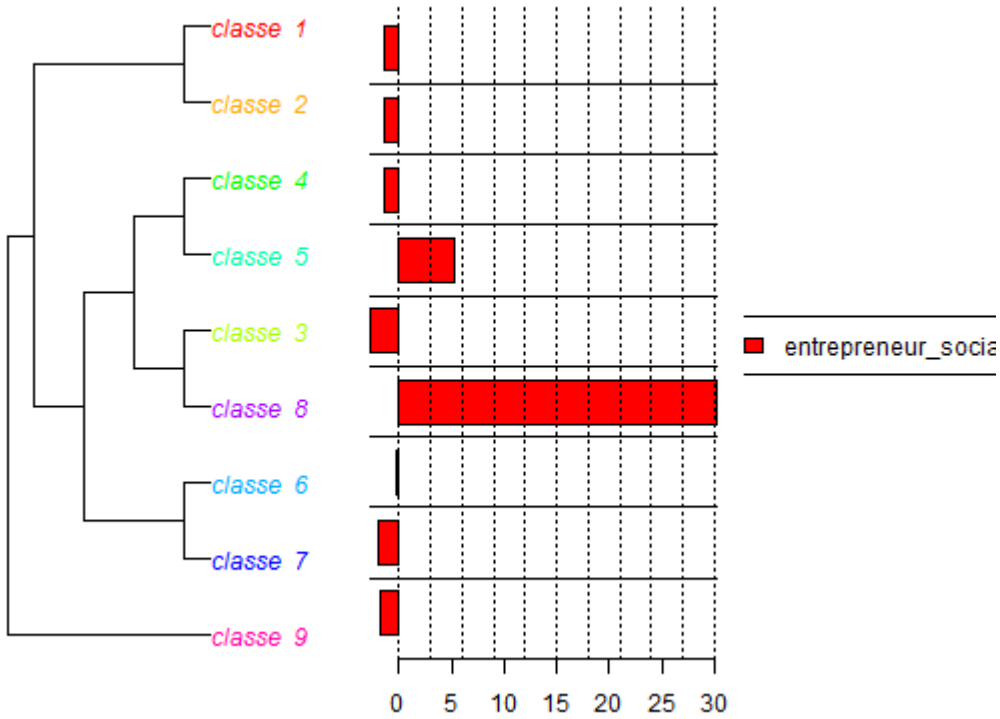

L'utilisation de termes génériques, très peu concrets, non territorialisés et coïncidant avec des conventions extérieures proposées par d'autres acteurs concernant les critères ESG, nous amène à identifier dans ce discours un fort effet rhétorique et d'annonce, très peu présent dans les autres classes. Cela correspond également avec la première conception de l'innovation sociale que nous avions

identifiée : la finalité est très peu concrétisée, reprenant des enjeux assez flous en termes sociaux et environnementaux.

Nous rapprochons l'usage de tels termes d'une volonté de légitimation de la part de la structure : l'usage d'un vocabulaire spécifique marque la volonté de créer un univers symbolique d'appartenance. « *La légitimation implique donc la création d'univers symboliques de compréhension, qui représentent l'environnement dans lequel les membres de l'organisation interagissent* » (Buisson, 2005). La mobilisation d'un tel discours, important les normes professionnelles a pour vocation de légitimer le travail effectué par la structure : « *il faut produire des normes à fondements cognitifs qui légitiment l'autonomie professionnelle* » (Huault, 2009). Un isomorphisme mimétique sous-tend ce processus : les comportements, les normes organisationnelles les plus usitées sont perçus comme les plus sûrs et sont importés.

b. Synthèse : répartition graphique des classes identifiées.

A la lumière de la caractérisation des neuf classes, nous pouvons identifier deux axes permettant de segmenter leurs proximités et leurs antagonismes.

Le premier axe que nous avons identifié concerne l'équilibre entre importance allouée à l'activité financière et gestionnaire du fonds et celle concernant sa vocation sociale et/ou politique, quelles qu'en soient la finalité et la vision de l'innovation sociale portée. En effet, d'une part, les classes 1 et 2 sont importantes dans le corpus et présentes pour de nombreuses structures. De plus, l'analyse des anti-profils et des formes actives par degré de significativité révèlent que le monde lexical lié à la gestion administrative et financière arrive en tête, soit des formes actives significatives de la classe, soit des anti-profils de la classe pour sept des neuf classes. Ce monde lexical est donc discriminant pour les classes.

Le second axe identifié distingue les classes selon leur conception de l'innovation sociale, autrement dit, selon le positionnement qu'elles élaborent concernant leur finalité. La première partie théorique nous a permis de mettre en lumière deux conceptions de l'innovation sociale (Chochoy, 2013). L'une est centrée sur l'impact social, avec une dimension assez floue de celui-ci, et sa maximisation, en particulier autour de la figure de l'entrepreneur social, sans remise en question des règles de gestion traditionnelles. La seconde est centrée sur

le processus collectif de changement social induit par les nouvelles pratiques solidaires des organisations de l'économie solidaire avec une remise en question des normes de gestion traditionnelle. Eu égard aux classes analysées, nous retrouvons souvent, au sein de deux classes proches, une distinction fondée sur la remise en cause ou non des normes traditionnelles. En particulier, nous avons montré que les classes 6 et 7 se distinguent dans leur positionnement vis-à-vis du cadre légal ; la première revendique le respect et l'application des droits, tandis que la seconde porte un discours de changement du cadre institutionnel. Il en va de même entre les classes 4 et 5 concernant les méthodes de gestion : si la vocation de la première se situe dans une volonté autogestionnaire, d'autonomie des prises de décisions au niveau local, la seconde met plus en avant un discours orienté sur le respect de la hiérarchie. Ainsi, cette distinction permet également de discriminer et répartir les différentes classes.

La figure 27, ci-après, permet de visualiser le positionnement de chaque classe eu égard à ces deux axes et nous sera utile par la suite pour positionner le discours des différentes structures étudiées.

FIGURE 27 : REPRESENTATION GRAPHIQUE DES CLASSES DE DISCOURS

(Construction de l'auteure d'après les résultats de l'analyse du corpus par Iramuteq)

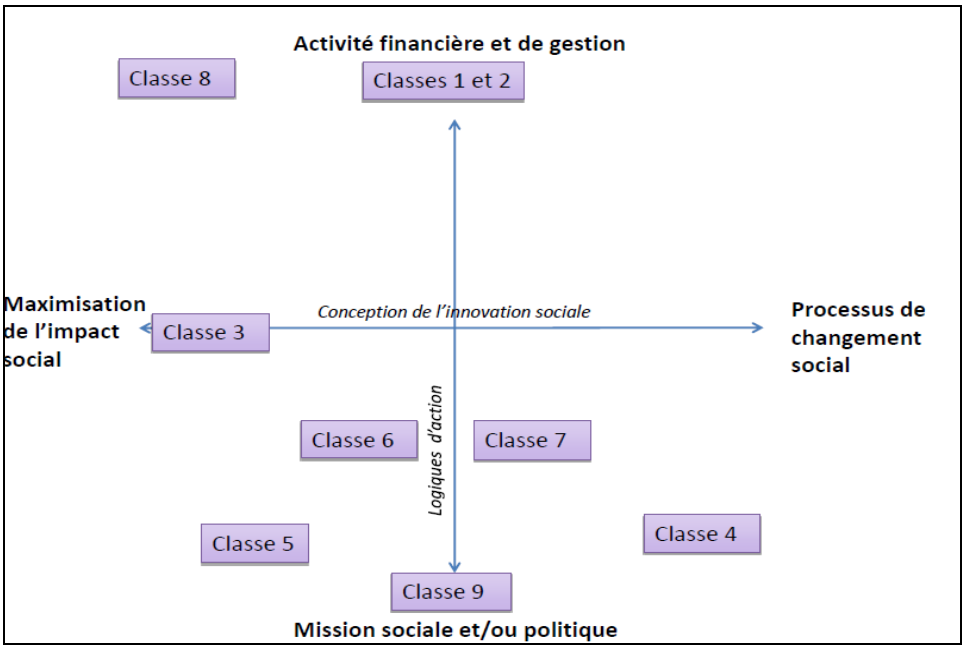

L'axe des ordonnées correspond à la segmentation des classes de discours, selon le type de logiques d'action sur lequel l'attention est portée : l'activité

financière et de gestion ou la mission sociale et politique. L'axe des abscisses permet de répartir les classes de discours selon la conception de l'innovation sociale qui y est véhiculée : une orientation vers la maximisation de l'impact social ou vers un processus de changement social.

2 – Résultats et analyse par structure.

Après la caractérisation des différentes classes de discours recouvrant l'ensemble du corpus, une analyse spécifique des documents se rapportant à chaque structure nous permet de mettre à jour une première approche concernant les stratégies de gestion des logiques institutionnelles par chaque structure. Cela n'est pas suffisant pour identifier les logiques institutionnelles car il s'agit de l'analyse du discours et de la vision que les structures portent sur elles-mêmes : nous devrons compléter ces premiers éléments, en les confrontant à l'analyse des méthodes de gestion et l'approche quantitative des ressources de chaque structure réalisées dans le chapitre précédent.

Nous présentons ici une synthèse de l'analyse textuelle à laquelle nous avons procédé. Les documents issus de l'exploitation des données recueillies par le logiciel Iramuteq sont restitués de manière plus détaillée en annexe 6.

Nous avons procédé à deux types d'analyses pour chacune des structures étudiés.

La première analyse est fondée sur l'ensemble du corpus. Comme nous l'avons déjà explicité, lors de l'élaboration du corpus, les structures ont été définies en tant que variables : leur identification précédée d'une étoile apparaît au début de chaque texte issu des supports de communication (site, rapport d'activité ou charte) de la structure en question. Cette segmentation nous permet, dans un second temps, d'analyser, pour chaque variable, la répartition et le degré de significativité de chaque classe. En annexe 6, le premier dendrogramme restitue, pour chaque variable, le Chi-deux d'association aux différentes classes.

La seconde analyse se fonde, elle, sur un corpus spécifique à la structure en question. Nous avons ainsi séparé chaque sous-corpus reprenant les documents de communication de la structure (rapports d'activité, charte, site) afin de

procéder à des analyses textuelles spécifiques. Nous avons segmenté chaque corpus selon le type et la date du document en suivant la classification suivante : *site, *charte ou *ra20XX avec l'année du rapport d'activité. Nous avons procédé à une analyse factorielle des correspondances grâce à une méthode de classification double sur regroupements de segments de texte. Cette méthode permet de limiter l'effet arbitraire du découpage par le logiciel des segments de textes (ST). En effet, dans cette méthode deux analyses, fondées sur des découpages de textes différents avec des ST plus ou moins longs, sont effectuées. Ces deux analyses sont ensuite mises en parallèle et, finalement, seules les classifications communes sont retenues. Compte tenu de la taille limitée de chaque corpus, nous avons abaissé les paramétrages par défaut du logiciel en demandant un nombre de classes à la sortie limité à 5. Grâce à ces analyses, nous avons obtenu les principaux résultats restitués en annexe, structure par structure : un dendrogramme des différentes classes du corpus en question, deux représentations de l'analyse factorielle des correspondances, l'une concernant la répartition des formes actives, l'autre des types de documents, grâce aux variables avec lesquelles nous avons segmenté le texte. Enfin, un tableau restitue, classe par classe, les champs lexicaux s'y référant.

a. Quels mondes lexicaux sont mobilisés par les structures et comment sont-ils agencés ?

Dans un premier temps, nous nous intéressons à l'association des discours (du corpus) de chaque structure avec les classes identifiées et caractérisées : à partir des chi-deux d'association, c'est-à-dire le degré de correspondances entre le corpus et la classe en question, le but est d'identifier les mondes lexicaux auxquels se rapporte chaque acteur. Au-delà de cette identification, nous analysons le degré de correspondance avec le monde en question, mais également la présence d'autres mondes lexicaux dans le discours et le mode d'agencement entre eux. En particulier, nous avons identifié trois grandes formes d'agencements : l'exclusivité d'une classe, la prépondérance d'une classe ou encore la coexistence de deux ou trois classes différentes. Bien sûr, ces agencements ne sont pas sans rappeler les stratégies de gestion de la pluralité des logiques institutionnelles, telle que décrites théoriquement dans le premier

chapitre. Si les données traitées dans ce chapitre, ne concernant que les discours des structures, sont trop partielles, elles n'en demeurent pas moins l'un des éléments majeurs de notre analyse pour l'identification de la pluralité des logiques institutionnelles et de leur gestion.

Dans un premier temps, afin de synthétiser les données issues des résultats des analyses effectuées par Iramuteq, nous avons construit le tableau 21, ci-après, reprenant, pour chaque structure, les chi-deux d'associations avec chacune des classes. Il apparaît deux éléments importants à traiter lors de notre analyse : le nombre de classes avec lesquelles le discours de la structure correspond (chi-deux significatif, c'est-à-dire supérieur à 3,84, comme nous l'avons déjà explicité) et le degré de significativité (avec l'importance du chi-deux).

A partir de ce tableau, nous pouvons observer que deux de ces classes sont significatives d'une seule structure (classes 3 et 9), tandis que l'une (classe 7) est significative de deux structures, deux (classes 5 et 6) le sont de trois structures, deux (2 et 4) de quatre structures, une (8) de cinq structures et une enfin (classe 1) est significative de six structures.

Concernant les structures, nous observons que :

-Six d'entre elles portent un discours exclusivement associé à une classe unique.

-Dix portent un discours associé à plusieurs classes mais, pour sept d'entre elles, l'une des classes est dominante, de par l'importance de la significativité de son chi-deux d'association (supérieur à 10 fois le chi-deux des autres classes significatives).

En croisant ces deux observations, nous regroupons les différentes structures selon les modalités d'agencements des mondes lexicaux dans leurs discours : similaire, exclusif, dominant ou pluriel.

TABLEAU 21 : CHI-DEUX D'ASSOCIATION DE CHAQUE STRUCTURE AUX 9 CLASSES

(Source :construction de l'auteure basée sur les résultats de l'analyse du corpus par Iramuteq)

Classe	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Larzac	0	0	0	-50	-10	-10	-10	-50	1800
SIDI	0	0	1 400	0	0	-50	-50	0	-20
TDL	0	10	-10	-5	-5	-5	700	-10	0
Lurzaindi	0	0	0	0	0	0	100	0	0
IéS	5	7	-50	0	325	-10	-20	0	-40
HH	-5	7	-20	0	-10	325	0	-10	-10
BCS	0	0	0	0	2	-3	-3	25	-3
Cigales	-10	-5	-10	475	0	-10	-10	0	-10
Phitrust	0	0	-5	-10	30	-20	-20	175	-20
Herrikoa	20	2	-10	0	0	-10	-2	70	-10
EPI	-2	20	0	11	2	-5	-2	0	-10
Femu Qui	10	2	-6	-1	0	0	-5	17	-11
Garrigue	20	0	-6	70	-8	-14	-10	10	-18
Etic	5	3	-5	-6	0	28	-4	2	-8
A&S	32	0	-15	20	40	-15	-17	0	-17
SNL	0	0	-10	0	0	750	0	0	0

Code couleur : chi deux inférieur à -3,84 : blanc : significativement absent de la classe / Chi deux entre -3,84 et 3,84 : non significatif de la classe : gris clair / Chi deux entre 3,84 et 150 : gris moyen / Chi deux supérieurs à 150 : noir

La similitude entre le discours et un monde lexical (double exclusivité) : GFA Larzac et la SIDI, deux structures aux discours très spécifiques.

Deux des structures étudiées ont un discours se référant exclusivement à une classe, qui elle-même est associée exclusivement à cette structure : il s'agit du GFA Larzac et de la SIDI. La classe 9 pour la SIDI n'est significative que de cette structure qui elle-même n'est traversée que par la seule classe 9. De la même manière, la classe 3 n'est significative que de la SIDI, qui n'est rattachée à aucune autre classe. Nous en déduisons une spécificité forte de ces structures par rapport aux autres et une cohérence importante de leur discours. Il est également remarquable que les deux chi-deux d'association en question (1400 et 1800) soient les seuls à être supérieurs à 1000. De même, elles affichent des niveaux de chi-deux négatifs plus élevés que les autres structures.

L'on peut alors interroger le caractère excluant en soi de ces deux mondes lexicaux des classes 3 et 9 que nous avions analysés en première partie comme les discours de la contestation politique d'une part, de la philanthropie d'autre part. Est-ce que les logiques sous-tendant ces discours excluent d'autres formes de logiques ?

b. Le GFA Larzac comme la structure au discours le plus spécifique.

Première à se distinguer sur le dendrogramme de l'Analyse Factorielle des Correspondances, le GFA Larzac apparaît clairement comme une structure au discours très spécifique en comparaison avec les autres structures. Une analyse spécifique du corpus nous amène en outre à observer que le vocabulaire propre ayant trait à la contestation politique (*action, manifestation, non violente, répression, désobéissance…*) se retrouve principalement sur son site internet tandis que, dans les rapports d'activité, nous retrouvons un monde lexical concret, tourné vers les terres gérées *(fermier, parcelle, euros, gérer, superficie…)*. La communication envers le grand public est donc très fortement sous tendue par une volonté de contestation politique mais l'activité en tant que telle est présentée comme déconnectée de cette vocation politique. Cependant, cette activité gestionnaire se distingue également des autres structures, les classes 1 et 2 étant absentes du discours du GFA Larzac. ***Le discours du GFA Larzac est donc très***

spécifique, tourné vers une contestation politique d'ordre général et déconnectée de l'activité économique.

De manière similaire, le discours de la SIDI est confondu avec la classe 3 : le chi deux d'association du discours de la SIDI avec les autres classes étant négatif et la classe 3 n'étant représentative que de la SIDI. L'analyse du corpus spécifique de la SIDI fait apparaître une très forte cohérence interne du discours ; les mondes lexicaux ne variant pas, tant au niveau des années qu'entre le site internet et les rapports d'activité. Cette identité figée peut également expliquer cette forte spécificité. ***La SIDI porte ainsi un discours stable dans le temps d'aide philanthropique, tourné vers l'action et dans une vision verticale de la solidarité.***

c. L'exclusivité d'un monde lexical.

Pour quatre des corpus analysés, une classe, donc un monde lexical, est exclusif de la classe, aucun autre n'obtient un chi-deux significatif d'association à la classe.

Le tableau 22, ci-après, restitue et synthétise les chi deux d'association par classe concernant les structures ayant un monde lexical exclusif.

TABLEAU 22 : CHI DEUX D'ASSOCIATION DES STRUCTURES AYANT UN DISCOURS VEHICULANT UN MONDE LEXICAL EXCLUSIF

(Source : construction de l'auteure basée sur les résultats de l'analyse du corpus par Iramuteq)

Structure	Classe exclusive	Chi-deux d'association à la classe
SNL	6	750
Cigales	4	475
Lurzaindia	7	100
BCS	8	25

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

Deux éléments apparaissent clairement lorsque l'on observe ce tableau.

D'une part, les chi deux d'association varient fortement d'une structure à l'autre, avec une amplitude de 25 à 750. L'exclusivité d'un monde lexical dans le discours d'une structure ne revient pas à une correspondance totale entre le discours porté et le monde lexical.

D'autre part, les 6 classes concernées sont six classes différentes et certaines de ces classes peuvent se retrouver au sein d'autres configurations de discours. Ce n'est pas le propre de ces classes que d'être excluantes à l'égard d'autres mondes lexicaux.

Les structures concernées ici portent des discours fortement associés à la classe dominante.

Le discours de SNL traduit un attachement fort au projet porté de défense d'un droit légitime. L'analyse du corpus spécifique souligne que cette défense est d'autant plus mise en avant dans le cadre d'une communication auprès du grand public : la forme active « droit » étant la première forme du site internet par l'importance du chi-deux d'association, la seconde étant locataire. Les rapports d'activité se concentrent plus sur l'explicitation des activités opérationnelles de la structure.

Les Cigales portent un discours correspondant exclusivement à la classe 4 : elles y allient création de lien social de proximité et gestion empreinte de valeurs d'autonomie. L'analyse textuelle du corpus spécifique des Cigales met en lumière que l'engagement envers la création de liens sociaux et de développement économique de proximité est plus véhiculé par le site internet et la charte tandis que les rapports d'activité mettent en avant les notions d'organisations internes et l'importance des valeurs. Nous identifions également une évolution du discours des rapports d'activité. Le rapport de 2007 témoignait d'une correspondance forte avec le premier monde lexical ayant trait à la proximité. Celui de 2011 marque une inflexion : il est très lié à un retour sur les valeurs et l'organisation interne et stratégique. Les rapports d'activité suivants iront dans le même sens. Nous pouvons donc penser que les destinataires des rapports d'activité, c'est-à-dire les

investisseurs, sont plus sensibles aux valeurs du projet et la manière dont elles s'incarnent dans les modes de gestion, ce qui a entraîné une évolution du contenu des rapports d'activité.

Lurzaindia porte un discours pleinement orienté vers le changement sociétal promu. Contrairement à Terre de Liens qui traite le même sujet, les problématiques de gestion n'entrent que très faiblement en considération au sein des différents documents de communication.

Contrairement aux autres structures ayant un discours associé exclusivement à l'une des neuf classes identifiées, Bretagne Capital Solidaire a un chi-deux d'association plus faible (25) à cette classe. En analysant de manière plus fine le corpus propre de BCS, nous identifions les principales distinctions avec cette classe. Les notions de performance d'une part sont très faiblement présentes. D'autre part, les questions liées à l'environnement et à la bonne gouvernance sont également absentes : la finalité de la structure est intégralement orientée vers la création d'emplois. ***Le discours de BCS souligne à la fois l'importation des techniques de gestion traditionnelle et la finalité sociale de la structure.***

d. La domination d'un monde lexical.

Parmi les structures ayant plusieurs mondes lexicaux significatifs, pour sept d'entre elles, l'un de ces mondes est dominant de par l'importance de son chi-deux d'association, supérieur au double du chi deux d'association des autres classes significatives. Nous parlons alors de mondes lexicaux dominants. Le tableau ci-dessous restitue l'ensemble des structures dont les discours connaissent un monde lexical dominant, avec le chi deux d'association de l'ensemble des classes significatives de leur discours.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

TABLEAU 23 : CHI DEUX D'ASSOCIATION TDL, IÉS, H&H, PHITRUST, HERRIKOA, ETIC, GARRIGUE

(Source : construction de l'auteure basée sur les résultats de l'analyse du corpus par Iramuteq)

Structures	Classe dominante	Chi-deux	2eme classe	Chi deux	3eme classe	Chi deux
TDL	7	700	2	10		
IéS	5	325	2	7	1	5
HH	6	325	2	7		
Phitrust	8	175	5	30		
Herrikoa	8	70	1	20		
Etic	6	28	1	5		
Garrigue	4	70	1	20	8	10

Là encore, nous pouvons analyser une forte disparité des chi-deux d'association des classes dominantes avec une amplitude de 20 à 700. De plus, les classes 1 et 2 apparaissent très fortement comme ayant une propension à être significatives mais non dominantes : la classe 1 n'est dominante pour aucune structure mais est significative de 6 structures. La classe 8, elle, a une propension à être dominante mais non exclusive.

Terre de Liens est ici le fonds pour lequel le chi deux d'association avec sa classe dominante est le plus élevé. Son discours est très fortement sous tendu par le monde lexical que constitue la classe 7. Une analyse spécifique du corpus de TdL permet de mettre en lumière trois différentes orientations de discours. Ceux du site internet et de la charte sont tournés vers le volontarisme politique ayant trait à la question agricole : l'analyse typologique démontre que les verbes sont très représentatifs (chi deux de 13,48), les autres champs lexicaux étant formés, soit par le constat sur la situation actuelle (*terre, disparition,…),* soit par le projet de société porté par TdL (*biologique, citoyen, paysan, biodynamique, accès,…*). Le discours des rapports d'activité est, lui, tourné vers l'activité économique et de gestion de TdL avec de fortes références à l'organisation managériale interne *(association, objectif, travail, stratégie, procédure, compétence …*). Le discours

managérial prend alors, dans ces documents, le pas sur le discours politique. Enfin, l'analyse en termes d'évolution temporelle pointe une troisième orientation du discours, celle du premier rapport d'activité analysé, datant de 2008, tourné vers la question de la levée de fonds et de l'appel public à investissement, au centre des préoccupations. ***Terre de Liens allie donc un discours portant une vision forte d'un projet de société au service du changement social à des préoccupations en termes de management et de gestion qui ont évolué du souci de collecte de fonds à celles de gestion opérationnelle.***

IéS véhicule un discours très fortement associé à la classe 5, avec deux mondes lexicaux également présents dans le corpus propre d'IéS (occupant respectivement 48,2% et 51,8% du corpus) : l'un se rapportant à la mission sociale et en termes de changement social porté par la structure *(social, citoyen, solidaire, emploi, économie solidaire*), le second au modèle d'organisation et au fonctionnement interne *(CA, groupe, délégué, structuration…)*. Sans surprise, le premier monde se retrouve dans les documents comme la charte et le site internet, tandis que les rapports d'activité se concentrent sur le second monde en présence. ***Nous retrouvons, pour IéS, les caractéristiques de la classe 5, avec à la fois la vocation exprimée de création de lien social de proximité et le souci important eu égard à la structuration interne et la hiérarchie.***

L'analyse des résultats concernant le corpus spécifique d'Habitat et Humanisme reflète la similitude du discours porté par la structure avec les caractéristiques de la classe 6 et en particulier l'orientation sur la mission sociale pour le respect d'un droit établi. Cependant, si les formes actives ayant trait à la gestion administrative et financière sont des anti-profils de la classe 6, Habitat et Humanisme possède un chi-deux significatif concernant la classe 2. En particulier, l'analyse du corpus spécifique et de l'influence des variables, démontre que cette classe est particulièrement présente sur le site internet d'Habitat et Humanisme, tandis que les rapports d'activité se concentrent sur la finalité sociale. ***Habitat et Humanisme allie un discours porté vers la défense d'un droit légitime à un intérêt pour les dimensions gestionnaires et financières.***

Une analyse du corpus spécifique de Phitrust pointe une division équilibrée (43,9% contre 56,1%) entre le vocabulaire ayant trait à la finalité

sociale de la structure et celui concernant sa vision de la gestion administrative et financière. Le premier monde lexical allie la maximisation de l'impact social du fonds (*impact, objectif, atteindre, croissance…)* avec une attention portée à l'accompagnement des entrepreneurs (*soutenir, favoriser* …). Nous discernons, dans cette immixtion d'un vocabulaire issu d'une vision descendante de la solidarité, la marque de la classe 5, qui apparaît également significative pour Phitrust, mais dans une moindre mesure. Au sein du second monde lexical, un tiers des formes actives se concentre sur l'importation des méthodes issues du monde du *capital-risque* traditionnel (*capital risque* arrivant d'ailleurs en tête) : *sélection, analyse, méthodologie, responsable, rigoureux* ... tandis qu'un autre tiers concerne la levée de fonds et le dernier, enfin, représente les liens avec les entreprises de l'économie marchande *; partenariat, Natixis, Private Equity, BNP Paribas, Schneider, fonds, réseau,* ... Ce monde lexical correspond à la classe 8, telle que nous l'avions identifiée. ***Phitrust met en place un discours alliant une perspective de « social business » avec la volonté affichée d'importer les méthodes de gestion du monde marchand et de créer des liens avec les acteurs traditionnels du marché en France et au niveau international et, dans une moindre mesure, développe un argumentaire concernant l'importance des liens de proximité avec les structures financées.***

La classe 8 est également au fondement du discours d'Herrikoa, mais de manière moins significative que pour Phitrust[46]. En particulier, si nous retrouvons bien l'attention portée sur l'importation de méthodes de gestion traditionnelle, aucun élément ne concerne la volonté d'alliance et de création de réseaux avec les acteurs traditionnels du capital risque. De plus, la signification de la dimension sociale d'Herrikoa se réfère au champ lexical du développement local de proximité (*développement durable, territorial, social, culturel*) : contrairement à Phitrust, le monde marchand de référence est celui des PME locales, non des entreprises nationales et internationales. L'analyse du corpus spécifique révèle une importance accordée aux procédures administratives et de gestion que l'on retrouve avec le caractère significatif de la classe 2. ***Herrikoa porte une attention centrale aux outils de gestion administrative et financière au service du***

[46] Le khi-deux d'association à la classe 8 de 175 pour Phitrust contre 70 pour Herrikoa.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

développement économique local, l'appartenance au monde marchand est perçue de manière territorialisée.

La classe 6 est la classe dominante d'Etic, mais de manière moins significative que pour Habitat et Humanisme. En particulier, la vocation sociale d'Etic est moins développée dans son discours, tandis qu'une forte attention est portée sur les enjeux administratifs et financiers, avec une présence significative des classes 1 et 2. Une analyse du corpus spécifique permet de mettre en lumière que ce sont surtout les enjeux en termes de bonne gouvernance (*éthique, principe, environnemental*) qui constituent la vocation sociale d'Etic. ***Etic se distingue de la classe 6 en portant une plus grande attention aux enjeux de gestion : la mission sociale étant alors subordonnée à ces enjeux.***

Les trois classes constituées par l'analyse factorielle des correspondances du corpus propre de Garrigue mettent en lumière les éléments caractéristiques de la classe 4, avec une forte attention à la fois sur le lien social de proximité mais également sur la structuration de l'organisation, dans une perspective d'autogestion. En particulier, le site internet présente la vision de l'organisation comme *alternative* au *marché* enrayant ainsi les processus d*'exclusion*. Cependant, le discours de Garrigue se distingue de la classe 4 en soulignant les enjeux de gestion et l'importance en particulier de la rigueur (*mise en place, suivre, nécessaire, renforcer…*). Cela est perceptible par la significativité des classes 1 et 8 dans le corpus spécifique de Garrigue. La perspective historique peut alors être intéressante : en effet, si dans les rapports d'activité de 2007 à 2009 c'est le champ lexical ayant trait à la proximité qui était prépondérant, les rapports d'activité de 2010 à 2012 pointent le côté gestionnaire. Cela correspond à l'année (2009) où Garrigue a subi une perte financière considérable, ce qui l'a amené à réduire la valeur de ses parts sociales. Enfin, la vision alternative défendue transparaît seulement sur le site internet. ***Garrigue combine dans son discours les enjeux de proximité et de soutien à une économie alternative avec un fort intérêt aux notions de bonne gouvernance et de performances, intérêt amplifié après les difficultés financières subies par la structure.***

e. La gestion plurielle des différents mondes lexicaux.

Enfin, la dernière forme de gestion de la pluralité des discours est celle de la coexistence de différents mondes lexicaux sans prépondérance forte de l'un sur l'autre ou les autres[47].

Nous retrouvons trois structures mettant en œuvre des discours ayant cette configuration. Le tableau 24 ci-après restitue les différentes classes associées aux discours de ces trois structures avec leur chi-deux d'appartenance.

TABLEAU 24 : CHI DEUX D'ASSOCIATION EPI, A&S, FEMU QUI

(Source : construction de l'auteure basée sur les résultats de l'analyse du corpus par Iramuteq)

Structures	1ere Classe	Chi-deux	2eme classe	Chi deux	3eme classe	Chi deux
EPI	2	20	4	11		
Femu Qui	8	17	1	10		
A&S	5	40	1	32	4	20

Nous identifions, encore une fois, la propension de la classe 1 à être significative sans être dominante. Cela renforce notre analyse nous ayant conduit à établir un axe discriminant entre les structures au niveau de leurs utilisation du vocabulaire ayant trait à la gestion administrative et financière. De plus, nous constatons qu'aucun discours des structures étudiées n'est associé à plus de trois mondes lexicaux significatifs, ce qui n'est en outre le cas que pour 3 structures (IéS, Garrigue et A&S).

Le discours d'Energie Partagée Investissement est imprégné de deux champs lexicaux bien distincts. Le premier renvoie à la dynamique de l'appel public à l'épargne, avec une forte attention autour de cette problématique financière, notamment visible dans les rapports d'activité. Cela s'explique par le caractère récent de la structure, puisque nous avions observé la même attention pour Terre de Liens lors de la création de la foncière. Le second monde lexical traite de l'organisation interne dans la perspective claire de redéfinir des normes

[47] C'est-à-dire que le chi-deux de la classe la plus significative n'est pas supérieur au double du chi-deux de la classe suivante par degré de significativité.

de gestion, en expérimentant de nouveaux modes de gestion *: expérience, solidaire, réappropriation, transparent, non-spéculatif, démocratique…* ***Nous retrouvons donc ici l'alliance entre les classes 2 et 4, avec les deux points d'attention très présents : la levée de fonds et l'organisation interne dans une perspective de changement social.***

L'analyse du corpus propre à Femu Qui permet de constater de manière plus précise la présence des mondes lexicaux issus des classes 1 et 8. Nous observons, en effet, une forte significativité du champ lexical de la gestion et de l'organisation interne (classe 1), et des éléments ayant trait à la compétitivité, la performance (classe 8). En outre, la finalité sociale de la classe 8 se lit surtout à travers le champ lexical propre au développement local (*Corse, développement, solidaire, confiance, social …)*. De manière significative, enfin, l'une des classes mises en lumière par l'analyse factorielle des correspondances du corpus spécifique concerne les histoires des porteurs de projets telles qu'elles sont décrites dans les documents de communication ; cette forte personnalisation renforce encore la notion de proximité. Nous voyons ici une distinction importante avec un fonds comme Phitrust qui ne met pas en avant la notion de territoire et considère son ancrage dans le monde marchand par des partenariats avec des entreprises nationales voire internationales. Cela nous amène à considérer un autre facteur discriminant entre les organisations, la notion de proximité que nous ajouterons sur le schéma de représentation graphique général. ***Femu Qui véhicule un discours empreint de valeur de « rigueur gestionnaire » et de performance dans une volonté de développement local. De plus, l'appartenance au monde privé lucratif n'est considérée que dans une perspective de proximité : la structure finançant des PME locales dans tous les secteurs.***

La particularité d'Autonomie et Solidarité est de faire apparaître, aux côtés du champ lexical de la gestion administrative et financière dans une perspective d'équilibrage budgétaire, des mondes lexicaux issus des classes 4 et 5. Nous avions montré la distinction entre ces deux classes, fondée en particulier sur la perspective alternative portée par la classe 4, contre une vision traditionnelle de la classe 5. En analysant le contenu lexical du corpus spécifique d'Autonomie et

Solidarité (A&S) et en procédant notamment à une analyse factorielle des correspondances, nous observons que si le discours porté sur l'organisation interne de la structure est empreint d'une vision hiérarchique traditionnelle, avec une place importante accordée aux instances dirigeantes et aux statuts des personnes, le discours concernant la finalité sociale de la structure contient certains termes issus du lexique du changement social (*lutter , solidaire, favoriser, société, appeler…)*. ***A&S fonde son discours sur l'importance accordée à la solidité de la gestion et de la gouvernance interne, de manière traditionnelle, afin de contribuer au développement local en particulier par la promotion d'acteurs portant une vision alternative de la société.*** Eu égard à la distinction établie entre les deux formes d'innovations sociales, A&S occupe une place particulière car elle ne traite pas de son organisation interne mais promeut à certains égards des entreprises aux processus porteurs de changements sociaux. Cependant, le chi-deux d'association de la classe 5 correspondant au double de celui de la classe 4 (40 contre 20), nous pouvons conclure à la prépondérance d'une vision de l'innovation sociale orientée vers l'impact social plutôt que vers le changement social.

Conclusion du chapitre et synthèse : représentation graphique des discours.

Le premier graphique, la figure 28, représente les deux axes que nous avions établis précédemment : celui de la conception de l'innovation sociale d'une part qui distingue une orientation vers la maximisation de l'impact social et une orientation vers le changement social ; celui des logiques d'actions d'autre part, orientées vers l'activité financière et de gestion ou vers la mission sociale et politique. A ces deux axes, nous avons ajouté, après l'étude plus détaillée du discours de chaque organisation, un troisième axe concernant le rapport au territoire et distinguant une attention à la notion de proximité à l'absence d'ancrage locale. Chaque classe de discours est située sur le graphique selon son positionnement par rapport à ces trois axes.

FIGURE 28 : REPRESENTATION GRAPHIQUE DES CLASSES DE DISCOURS – TROIS AXES

(Source : construction de l'auteure)

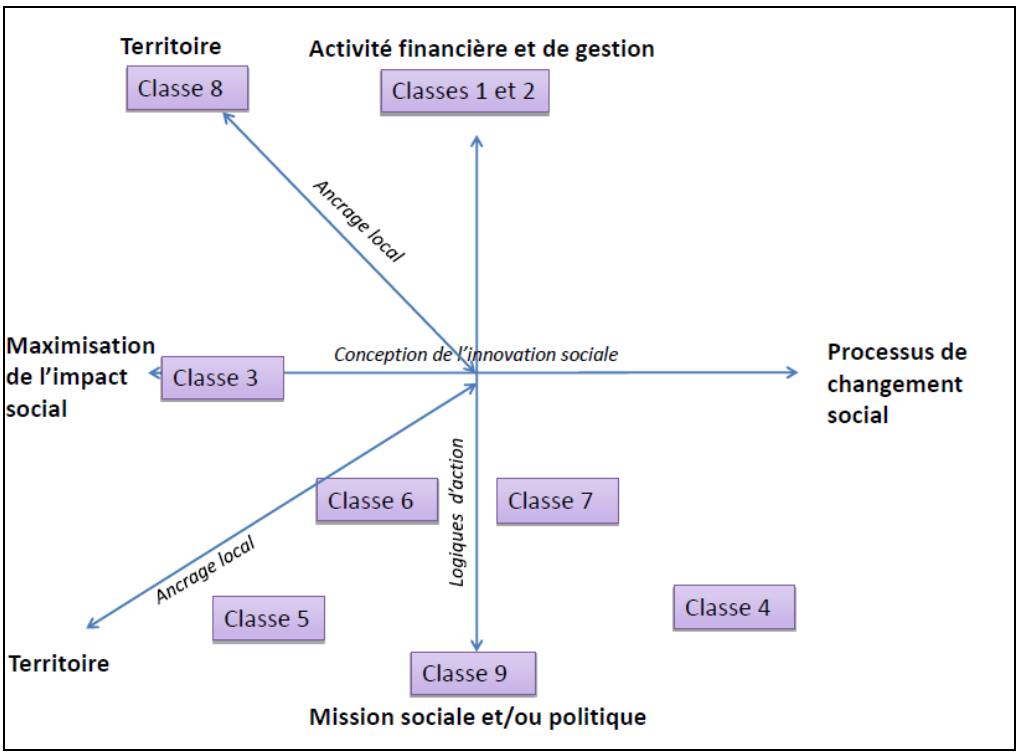

La seconde représentation graphique, la figure 29, suite à notre analyse, a pour objet de positionner le discours de chaque structure par rapport à ces trois axes : nous avons donc repris la première représentation graphique et y avons situé chaque organisation en fonction de l'analyse du discours que nous avons établie : la proximité avec les différentes classes de discours sur le graphique correspond à la fréquence d'utilisation de cette classe par l'organisation.

FIGURE 29 : REPRESENTATION GRAPHIQUE DES POSITIONNEMENTS DES DISCOURS DE CHAQUE STRUCTURE ETUDIEE

(Source : construction de l'auteure)

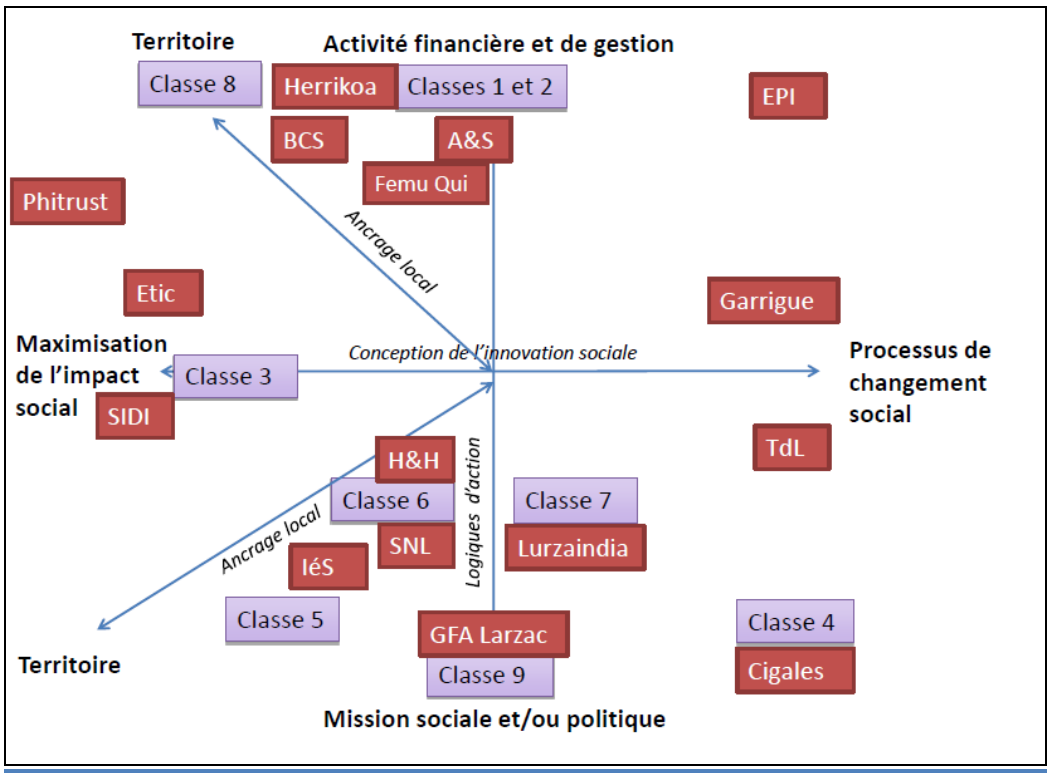

Chapitre 5 : Quel potentiel de changement institutionnel ? Etude de cas concernant le champ du foncier agricole.

Les deux chapitres précédents nous ont permis d'analyser l'ensemble des fonds selon une perspective interne afin de comprendre leurs spécificités quant à la pluralité des logiques institutionnelles les traversant et la gestion de cette diversité. Il nous faut maintenant interroger le rapport à leur environnement et, en particulier, leur capacité à contribuer à des changements institutionnels. Comme nous l'avons souligné en introduction, la spécificité des organisations de l'économie solidaire tient dans l' « *impulsion réciprocitaire* » (Gardin, 2006) qui conduit les différentes parties prenantes, face au constat d'une lacune ou d'un dysfonctionnement, à s'associer pour élaborer collectivement une solution. Cette démarche peut les conduire à formuler des projets de changements à l'échelle de la société et des règles, formelles ou informelles, qui la gouvernent. Ces organisations constituent alors des *« institutions intermédiaires entre les acteurs qui se regroupent en son sein et les systèmes institutionnels constitués*.» (Chanial et Laville, 2006 : 65). C'est cette capacité à effectuer un « *travail politique* » (Jullien et Smith, 2012) et modifier le cadre institutionnel que nous nous proposons d'interroger ici, en ce qui concerne les fonds étudiés.

A – Objectif et méthodologie.

1 - L'étude de cas comme méthode d'analyse.

Les analyses des chapitres précédents relevaient de la collecte et de l'analyse de données relativement comparables entre les fonds, qu'il s'agisse de leurs ressources ou de leurs stratégies de communication. Leurs traitements pouvaient s'appuyer sur des méthodes statistiques quantitatives. Concernant l'analyse du travail de changement institutionnel, elle ne peut s'appuyer sur un traitement de données comparables et standardisées entre les différentes organisations. En effet, un tel processus trouve ses racines dans l'histoire propre de chaque organisation d'une part, dans l'environnement historique, social et politique à partir duquel le constat de défaillance a été formulé, d'autre part. La multiplicité des données à prendre en considération rend une approche quantitative peut pertinente : elle obligerait à réduire le nombre d'éléments

étudiés. L'analyse de ce processus requiert une approche qualitative permettant à la fois de prendre en considération une multiplicité d'informations issues d'observations empiriques et également de considérer le phénomène dans son contexte.

Ces éléments – multiplicités des sources empiriques mobilisées et analyse d'un phénomène dans son contexte – sont deux caractéristiques de l'étude de cas. Celle-ci se définit comme « *une recherche empirique qui étudie un phénomène contemporain dans un contexte réel, lorsque les frontières entre le phénomène et le contexte n'apparaissent pas clairement et dans laquelle on mobilise des sources empiriques multiples* » (Yin, 1990 : 20). L'aspect dynamique du phénomène étudié est également à souligner : le contexte, comme le processus, évolue dans le temps. L'étude de cas porte sur une situation empirique réelle et singulière dans son contexte en évolution, c'est pourquoi elle nous semble appropriée pour notre démarche. Lemaître (2009) s'est également appuyée sur cette méthodologie pour une interrogation proche de la nôtre portant sur la dimension politique d'organisations d'insertion par l'activité économique. Des études de cas lui ont permis d'analyser les processus par lesquels ces organisations se constituent en acteurs politiques et interagissent avec leur environnement institutionnel.

Il existe différentes approches des études de cas. Elles peuvent être *illustratives*, quand elles ont pour vocation de faire comprendre une théorie sans la démontrer, *typiques*, quand elles visent à étudier un cas proche d'un exemple typique afin d'en généraliser les résultats, *« test »* lorsqu'il s'agit de valider une théorie préalablement formulée ou encore *inédites ou exemplaires* quand on s'intéresse à un phénomène rare ou innovant (David, 2005 : 147). Notre objectif, ici, visant à analyser des processus innovants par lesquels des organisations tendent à influer sur le cadre institutionnel, cette quatrième approche nous semble la plus adéquate. En effet, ce n'est pas la capacité générale des organisations de l'économie solidaire à promouvoir un changement institutionnel que nous voulons confirmer ou infirmer : il s'agit d'interroger un exemple d'une telle démarche pour en analyser le processus. Stake (1994) classe une telle approche au sein de la catégorie des « *études de cas intrinsèques* » : le cas présente en soi des

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

caractéristiques intéressantes et uniques que l'analyse se propose de comprendre. Cette approche par un cas « *typique* » ou « *exemplaire* » oriente le choix du « cas » à analyser. La première étape consiste à sélectionner, parmi l'ensemble des fonds étudiés, celui ou ceux présentant une exemplarité quant à notre interrogation.

L'étude de cas présente cependant plusieurs limites. La limite principale est celle du risque de subjectivité, face auquel nous devons être particulièrement vigilants. En effet, un effort important d'interprétation devant être fourni pour lier les observations aux propositions d'analyse, la subjectivité du chercheur peut conduire à des biais. La méthodologie poursuivie lors de l'étude de cas doit ainsi être particulièrement rigoureuse pour limiter cet écueil. En premier lieu, la multiplicité des sources de données permet d'observer le phénomène à travers différents prismes et points de vue : le croisement entre plusieurs sources améliore la fiabilité des observations. De plus, l'élaboration et la conservation de la base des données primaires (retranscriptions d'entretiens et comptes rendus de participations à des réunions, par exemple) permettent de vérifier les analyses effectuées en les confrontant à nouveau aux observations. L'importance de la quantité et de la complexité des données qui peuvent être recueillies, et, à partir de là, la difficulté à les analyser, comportent également le risque d'affaiblir la pertinence de l'étude de cas et sa validité. Ce risque est d'autant plus présent dans les analyses de données qualitatives au sein desquelles Miles et Huberman (1991 : 28) constatent « *l'absence relative de canons, de règles de décisions et de procédures admises, et même de toute heuristique commune* ». La méthodologie est particulière à la question posée et au cas examiné, ce qui requiert un effort d'autant plus grand pour élaborer le cadre de l'analyse et l'expliciter. L'interrogation initiale et le cadre théorique doivent être clairement exposés, ainsi que le protocole suivi lors de l'étude de terrain, en particulier en ce qui concerne l'élaboration des grilles d'entretiens, de la collecte et de la réduction des données ainsi que des méthodes d'analyses. Le cadre d'analyse et la méthodologie que nous avons suivis et que nous explicitons dans les sections suivantes ont ainsi pour objectif de réduire ces risques.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

2 – Cadre d'analyse mobilisé.

Le phénomène que nous voulons interroger, au travers l'étude de cas, est celui de la possibilité pour les fonds étudiés de participer, face au constat d'une lacune, au changement du cadre institutionnel pour l'améliorer. Le cadre théorique que nous avons élaboré dans le premier chapitre nous a permis d'établir ce en quoi une organisation peut agir en tant qu' *« entrepreneur institutionnel »* (DiMaggio, 1988) en mobilisant des ressources de différentes natures. Il nous faut maintenant détailler les différents aspects d'un tel processus afin d'établir une grille pertinente pour notre analyse de cas.

L'élaboration de notre cadre théorique, dans le premier chapitre, nous avait également fourni deux possibilités pour appréhender le processus de changement institutionnel. D'une part, nous pouvons nous interroger sur la possibilité d'une organisation à diffuser une innovation (Malo et Vézina, 2003). D'autre part, la qualification des relations établies avec les pouvoirs publics peut permettre de comprendre dans quelle mesure l'organisation étudiée est en capacité d'agir sur le cadre institutionnel en présence (Laville et Sainsaulieu, 2013). Détailler ces deux approches nous permettra d'établir une grille de lecture pour notre étude de cas.

Marie-Claire Malo et Martine Vézina (2003) ont proposé un cadre conceptuel pour analyser les stratégies poursuivies à partir d'une innovation pour la diffuser, cadre que nous avons décrit dans la troisième partie du premier chapitre. Malo et Vézina (2003 et 2004) approfondissent ce cadre théorique en déplaçant le regard depuis le positionnement par rapport aux concurrents vers l'analyse en termes de ressources, c'est-à-dire le positionnement vis-à-vis des clients ou bénéficiaires pour adopter une stratégie de création de valeurs.

Malo et Vézina (2003 et 2004) proposent alors, pour les entreprises collectives, une typologie des cheminements et des stratégies possibles de création de valeur après la période de diffusion d'une innovation-expérimentation. Elles définissent trois axes : la stratégie de focalisation, celle d'hybridation et celle de standardisation. L'innovation-expérimentation correspond à la phase de construction d'une réponse organisationnelle face à une défaillance constatée : les acteurs sont mus par la « *volonté de changer le monde »* et la création de valeur correspond à une offre très adaptée aux besoins du groupe. La diffusion

correspond à l'essaimage de l'innovation à l'extérieur du groupe initial. L'on observe alors une certaine standardisation, indispensable à la réplication du modèle, à travers notamment l'identification des « bonnes pratiques ». A partir de ce moment, la pression, notamment concurrentielle, s'accentuant, l'entreprise collective empruntera l'un des trois chemins : la standardisation, la focalisation ou l'hybridation. La standardisation correspond à une tendance à l'imitation des concurrent avec en particulier une recherche d'efficience, des processus d'adaptation au marché, l'expansion géographique et par le volume des activités. La création de valeur se caractérise, ici, par une offre comparable à celle du marché. La deuxième voie possible est celle de la stratégie de focalisation, qui se caractérise par la concentration de l'organisation sur son segment de marché propre, c'est-à-dire un segment non atteint par les autres entreprises à cause de sa faible rentabilité. Le segment de marché étant trop limité pour attirer les entreprises capitalistes, elle ne rencontre pas de concurrence. La production de valeur incarne la poursuite d'une logique d'innovation en termes de produits et de services adaptés aux besoins de ses membres. Enfin, la troisième voie, celle de l'hybridation, permet de combiner standardisation et innovation. L'entreprise évolue sur un marché global, mais développe des offres spécifiques pour chacun des groupes. La création de valeur se caractérise alors par la double reconnaissance de la spécificité des besoins de chaque groupe et de la nécessaire participation à une production d'offre plus globale.

Ce sont ces différentes stratégies que nous voulons interroger à travers l'étude de cas. Pour ce faire, cette étude doit s'atteler à observer les éléments saillants de chacune des stratégies. En premier lieu, l'innovation initiale doit être analysée selon deux aspects : le besoin auquel elle se propose de répondre et la création de valeurs qu'elle produit. Dans un deuxième temps, c'est la stratégie choisie qu'il nous faudra qualifier. Pour cela, les éléments observables sont la croissance de l'entreprise en volume et l'évolution de la création de valeurs pour déterminer son degré de standardisation ou au contraire son attachement à la conservation de la logique initiale. Ces éléments nous offrent ainsi une grille de lecture qui nous permettra d'analyser ces processus au sein des fonds étudiés. Le tableau 25, ci-après, reprend cette grille et les éléments à observer.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

TABLEAU 25 : GRILLE DE LECTURE DES STRATEGIES DE DIFFUSION D'UNE INNOVATION

(Source : Malo et Vézina, 2003)

ETAPES	ELEMENTS OBSERVABLES
Innovation-Expérimentation	Besoin formulé. Spécificité de la création de valeur.
Stratégies de diffusion de l'innovation	Degré de croissance géographique et en volume. Segment de marché atteint : ciblé ou globalisé. Evolution de la création de valeur et spécificité au regard des concurrents.

Cette grille de lecture ne nous permet cependant pas de qualifier les types de relations établies avec les pouvoirs publics. Il s'agit pourtant d'une dimension importante pour savoir si les organisations étudiées sont en capacité de modifier le cadre institutionnel établi à différents niveaux (Etat, régions, départements, communes, communautés de communes). En ce sens, l'approche de Laville et Sainsaulieu (2013), énoncée dans le premier chapitre, permet de qualifier les relations établies eu égard à la possibilité de modifier le cadre institutionnel.

Laville et Sainsaulieu (2013) ont élaboré une typologie des organisations de l'économie solidaire basée sur leurs rapports aux pouvoirs publics. Le tableau 26, ci-après, décrit les différentes formes que peuvent revêtir ces positionnements. Ils distinguent en premier lieu (première colonne du tableau) les positionnements en fonction de leur capacité à dépasser la seule fonction productive en intervenant sur le cadre institutionnel en place. Le cadre institutionnel, au-delà des normes formelles, recouvre également les pratiques instituées des acteurs publics. Si les organisations se situent dans une fonction productive, deux tactiques de réaménagement des ressources peuvent alors être observées (deux premières lignes) : l'une, celle de production, désigne la concentration sur l'activité économique de la structure et peut évoluer vers une quasi-entreprise (isomorphisme marchand, soumission à la régulation concurrentielle) ou une quasi-administration (isomorphisme non marchand, soumission à la régulation tutélaire), nous retrouvons ici la stratégie de standardisation décrite par Malo et

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

Vézina (2004). Une situation de co-production peut, elle, permettre à la structure d'être reconnue dans sa compétence et sécuriser le rapport à la collectivité, voire éventuellement négocier à la marge des adaptations, tout en restant dans le même cadre institutionnel. Les stratégies de dépassement du cadre institutionnel peuvent prendre trois formes : la déconstruction, la construction et la co-construction (trois dernières lignes du tableau). La première correspond à des tentatives d'affaiblissement du cadre, soit en lui opposant des critiques directes soit en agissant à l'extérieur du cadre, dans l'illégalité. La deuxième désigne la capacité à se construire en tant qu'acteur politique : constituer une argumentation et mobiliser différents acteurs pour la soutenir dans l'espace public. La troisième enfin, la co-construction, correspond à un processus de construction d'un nouveau champ et de contenu théorique légitimant son action.

Cette distinction fondamentale entre les stratégies de production et celles de construction constitue le prisme au travers duquel nous mènerons notre analyse de cas. Il s'agira, alors, de caractériser les observations concernant le rapport aux pouvoirs publics afin de qualifier ce rapport selon la segmentation fonction de production / de construction.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

TABLEAU 26 : POSITIONNEMENT ASSOCIATIF PAR RAPPORT AU CHANGEMENT INSTITUTIONNEL

(Source : Laville et Sainsaulieu, 2013 : 54-55)

POSITIONNEMENT ASSOCIATIF		CADRE INSTITUTIONNEL
Tactiques de résistance et de réaménagement des ressources à l'intérieur d'un cadre institutionnel et de politiques publiques donnés.	Produire	-Concentration de l'association sur sa fonction productive. -Tactiques de résistance et de réaménagement des ressources. -Evolution possible de l'association vers une quasi-administration ou une quasi-entreprise.
	Coproduire	-Recherche d'alliances avec d'autres partenaires. -Développement des capacités de négociation avec les tutelles par « pression » ou interaction (négocier des adaptations particulières d'une règle générale), lobbying.
Stratégies explicites d'intervention sur le cadre institutionnel et les politiques publiques (dépassement de la seule fonction productive)	Déconstruire	-Argumentaires élaborés et actions menées pour saper l'autorité des institutions attaquées, déligitimation des pouvoirs et hiérarchies. -Désamorçage des sanctions de l'appareil institutionnel. -Mise en cause des oligopoles et barrières à l'entrée protégeant certaines activités. -Contribution à l'effritement des systèmes institués en procurant des exemples négatifs sur leurs effets. -Mise en cause de lois et règles existantes, recours juridiques. -Mise en place d'activités illégales pour demander ensuite leur régularisation.
	Construire	-Intervention sur la construction institutionnelle du champ pour visibiliser les activités menées et en lancer de nouvelles. -Conquête d'autonomie pour la fixation d'objectifs et leur mise en œuvre. -Mise en place de systèmes d'information coopératifs, moyens de rapprochement entre parties prenantes (forums, blogs, pages web avec commentaires…) et d'ouverture vers l'expression publique. -Réflexion autour de l'engagement volontaire et bénévole. -Développement de la culture commune propre à l'organisation. -Formation interne sur le sens des activités menées. -Prise de parole dans des arènes publiques, des coordinations, des fédérations… -Détournement de ressources vers de nouvelles activités, constitution de réseaux de soutien autour de celles-ci.
	Coconstruire	-Délimitation d'un nouveau champ et désignation des représentants. -Lancement d'expérimentations. -Reconfiguration du risque perçu de l'innovation en particulier par la mise en évidence des ressemblances et transfert des procédures utilisées dans des champs établis. -Créations de partenariats, d'alliances, de réseaux. -Théorisation, production discursive avec stratégies rhétoriques. -Promotion et diffusion de contenus, formes d'éducation et d'enseignements nouveaux. -Incitation aux regroupements.

3 – Méthodologie.

a. Objet et méthode de recueil des données.

Les limites que nous avons décrites concernant une approche fondée sur une étude de cas nous invite à porter la plus grande attention au choix de l'objet. En particulier, comme nous nous inscrivons dans l'étude d'un cas typique ou exemplaire (David, 2005 : 147), il nous faut choisir un phénomène singulier de par sa portée, par rapport aux autres phénomènes observables. De plus, nous devons multiplier les sources d'observations pour limiter les biais d'interprétations.

Pour établir ce choix, nous avons procédé à des entretiens exploratoires auprès d'administrateurs d'une grande partie des fonds étudiés. L'objectif était de déterminer quelle structure mettait en place les stratégies les plus abouties afin de contribuer à la modification du cadre institutionnel existant. Terre de Liens (TdL) nous est apparue comme un mouvement exemplaire à plusieurs titres. D'abord, son positionnement se situe dans une critique claire du cadre institutionnel concernant le statut du foncier agricole : un travail d'argumentation et de lobbying a déjà été élaboré. La clarté concernant la demande de changement institutionnel est moins évidente dans les fonds qui s'intéressent par exemple à la solidarité internationale ou au développement local. De plus, le mouvement a connu une croissance importante et a créé des structures (associations locales, fondation) qui offrent une diversité des sources possibles de documentation. Enfin, l'ancienneté relative du fonds (10 ans) et du mouvement (12 ans) permet d'avoir accès à une documentation riche et de pouvoir observer l'organisation de manière rétrospective.

Comme nous l'avons déjà énoncé, l'étude de cas correspond à l'analyse d'un phénomène complexe dans son contexte en évolution. Le phénomène étudié est celui du processus de contribution à la modification du modèle institué de propriété et de gestion du foncier agricole. L'objectif de Terre de Liens est de mener des expérimentations économiques concrètes basées sur la propriété collective du foncier, c'est-à-dire l'acquisition de terres non par un propriétaire unique, mais par un groupe de personnes physiques et/ou morales. Il s'agit de la

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

mise en place, à petite échelle, de modes d'acquisition et de gestion du foncier agricole de manière collective, en vue de valider la pertinence du modèle.

A travers l'étude du mouvement Terre de Liens, notre interrogation porte sur la qualification des stratégies mises en place afin de contribuer à changer le modèle institué de propriété et de gestion du foncier agricole.

Nous l'avons déjà explicité, l'étude de cas doit s'appuyer sur une multiplicité des sources de données. Nous avons procédé à 26 entretiens auprès des différentes parties prenantes : administrateurs, bénévoles et salariés de TdL, élus et salariés des collectivités publiques ayant mis en place des partenariats avec TdL. La liste de ces entretiens et un exemple de grille d'entretien figurent en annexes 2 et 3. Nous avons mené des entretiens semi-directifs afin de laisser la personne interrogée s'exprimer et pointer les éléments qui lui paraissaient essentiels. Tous les entretiens ont fait l'objet de retranscriptions écrites afin de limiter les biais d'interprétation possible : nous pouvions, en effet, revenir aux sources de manière facilitée lors de l'analyse. D'autre part, nous avons participé à différentes réunions et assemblées des fonds étudiés : les Assemblées Générales 2013 et 2014 de la foncière Terre de Liens, l'Assemblée Générale constitutive d'un Groupement Foncier Agricole (GFA) soutenu par l'association TdL de Bretagne en février 2014 et la conférence inaugurale de la Fondation Reconnue d'Utilité Publique Terre de Liens le 29 novembre 2013 à Paris. Nous avons également constitué un corpus de documents internes : compte rendus de réunion du conseil d'administration, notes internes, documents de formation. Nous avons, enfin, appuyé notre analyse sur les documents de communication externes : les rapports d'activité, les brochures de communication, les guides de bonnes pratiques et les journaux publiés par TdL.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

b. Elaboration de la grille d'analyse.

La grille de lecture élaborée s'appuie sur les approches de Malo et Vézina (2003 et 2004) et celles de Laville et Sainsaulieu (2013). A partir de ces cadres, précédemment décrits, nous avons élaboré une grille des éléments à observer pour qualifier les stratégies concernant les différentes étapes, de l'innovation à sa diffusion. Le tableau 27, ci-après, reprend l'ensemble de ces éléments et constitue un guide pour notre étude de cas.

L'analyse de l'innovation expérimentée ne peut être lue qu'au prisme du contexte institutionnel. Il s'agit en effet de déterminer quelle réponse innovante est élaborée en réponse aux lacunes du rapport au foncier agricole instituée. La première ligne du tableau reprend ces interrogations. Selon Malo et Vézina (2004), à partir du constat de cette défaillance, l'organisation va produire, pour ses membres, une offre de service ou produit adaptée, une création de valeurs spécifique constituant une innovation. Nous nous intéressons à une foncière : les membres-usagers en sont, d'une part, les actionnaires détenteurs de parts sociales, bénéficiant d'un service financier, et, d'autre part, les fermiers louant leurs terres à la Foncière. Nous devrons ainsi qualifier la spécificité de cette création de valeur par rapports aux autres placements financiers sur le marché et aux rapports propriétaire/locataires traditionnels.

La deuxième étape, résumée dans la deuxième ligne du tableau, correspond à la stratégie de diffusion de l'innovation. Nous l'analyserons selon le cadre énoncé par Malo et Vézina (2003 et 2004). Pour qualifier les voies possibles de cette diffusion (focalisation, standardisation, hybridation), nous nous appuierons sur les éléments décrits par ces auteurs en les appliquant au secteur étudié. Est-ce que le fonds s'inscrit dans une stratégie de croissance ? Est-ce qu'il cible exclusivement des actionnaires concernés par la création de valeurs initiale (le changement institutionnel du modèle de propriété et de gestion du foncier agricole) ou est-ce qu'il généralise son offre pour atteindre un marché plus important ? Est-ce que la stratégie de création de valeur évolue vers une standardisation ou demeure spécifique : en d'autres termes, quel est le degré de spécificité, du point de vue de l'actionnaire, des placements financiers proposés

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

par TdL par rapports autres fonds et, du point de vue du fermier, de la location de terres à TdL plutôt qu'à un propriétaire traditionnel ?

D'autre part, il nous faut ici ajouter une autre forme de standardisation, du fait du contexte des cas analysés. Le processus de standardisation est double. Si le schéma de Malo et Vézina (2004) se concentre sur la standardisation marchande dans un contexte concurrentiel, la spécificité de l'objet de TdL et la création de la Fondation Reconnue d'Utilité Publique, nous invitent également à considérer une autre forme de standardisation : celle tendant à faire évoluer l'activité vers une délégation de service public. Ces auteurs, dans des écrits précédents (Malo, 2001a et 2001b), traitent cette question pour montrer que les organisations, pour conserver leur identité, doivent trouver un compromis entre la perspective de changement social et leur stratégie d'imitation et de rapprochement avec l'Etat. La standardisation passe par la reconnaissance des pouvoirs publics de la capacité de la structure à assurer une mission d'intérêt général, étendue à la société dans son ensemble. Elle peut limiter la capacité de l'organisation qui se retrouvera en position de quasi-administration. Nous devrons alors, pour notre étude, interroger la proximité avec les pouvoirs publics : leur contrôle sur l'organisation et la dépendance de l'organisation par rapport aux ressources publiques.

Enfin, le troisième axe d'analyse, troisième ligne du tableau, correspond au cadre élaboré par Laville et Sainsaulieu. A partir de cette grille et du contexte spécifique du fonds étudié, deux éléments majeurs permettent de rendre compte de la co-construction effective ou non de politiques publiques locales. Il s'agit s'abord de déterminer si l'action du fonds a un impact sur les régulations décidées par les pouvoirs publics concernant le foncier agricole. Le second élément majeur est la reconnaissance de la structure dans sa capacité à participer à l'élaboration des politiques concernant le foncier agricole.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

TABLEAU 27 : GRILLE D'ANALYSE DE CAS

(Source : construction de l'auteure à partir de Malo et Vezina, 2003 et Laville et Sainsaulieu, 2013)

ETAPE	OBJECTIF	OBSERVATIONS A EFFECTUER
Innovation-expérimentation	Quel est le cadre institutionnel critiqué et pourquoi ? Quelle réponse a été élaborée ? Quelle est la stratégie initiale de création de valeurs ?	Quelles sont les lacunes critiquées du modèle dominant de propriété du foncier agricole ? En quoi le modèle mis en place se distingue du cadre existant ? Quelle est la spécificité de l'offre de services de placement financier et de location de terres agricoles ?
Stratégie de diffusion de l'innovation	Quelle stratégie a été poursuivie : standardisation, focalisation, hybridation ? Quelle stratégie de rapprochement avec l'Etat ?	En quoi le fonds se distingue de ses concurrents en ce qui concerne : - la stratégie de croissance. - les segments de marché visés : focalisation sur les actionnaires initiaux ou ouverture sur un marché plus large. - spécificité de l'offre de services de placement financier. - spécificité du rapport aux fermiers locataires. En quoi le fonds connaît des processus de rapprochements avec l'Etat en ce qui concerne : - le niveau de contrôle de l'administration publique et de dépendance aux ressources publiques. - sa capacité à innover.
Rapports aux pouvoirs publics	Dans quel rapport de construction ou de production se positionne le fonds vis-à-vis des pouvoirs publics ?	En quoi les actions élaborées ont-elles contribué à modifier le modèle institué de propriété et de gestion du foncier agricole ? En quoi le fonds se constitue comme un acteur politique et est-il sollicité lors de l'élaboration de politiques publiques concernant le foncier agricole ?

Les trois sections suivantes restituent nos analyses en suivant ces trois étapes. Nous nous attachons d'abord à qualifier le projet d'innovation sociale défendu, en réponse aux lacunes constatées du cadre institutionnel en présence. Un deuxième axe d'analyse a pour objectif de qualifier les stratégies de diffusion de l'innovation suivies. Enfin, une dernière sous-partie est consacrée à l'analyse des interactions entre TdL et les collectivités territoriales.

B – Caractérisation du projet de transformation sociale revendiquée.

Le premier temps de notre démarche est consacré à la caractérisation de l'innovation-expérimentation mise en place par le fonds étudié. L'objectif est de replacer l'expérimentation élaborée dans son contexte économique et sociétal. Nous identifierons dans un premier temps le cadre institutionnel contemporain définissant le modèle institué de propriété et de gestion du foncier agricole, c'est-à-dire la propriété privée individuelle et nous montrerons qu'il s'agit d'un construit social. Nous présenterons ensuite le modèle de TdL afin de qualifier l'innovation sociale expérimentée.

1 – Le modèle institué de propriété du foncier agricole comme construit social remis en question par TdL.

a. La propriété privée de la terre comme construction sociale du libéralisme économique.

Le rapport des hommes à la terre, sa gestion, sa propriété et le partage de ses fruits, sont des questions universelles, au fondement de toute société et organisation sociale : elles revêtent l'enjeu primordial de l'alimentation et donc de la survie même d'une population. Les formes d'appropriation du sol sont ainsi intrinsèquement liées à la structuration sociale, aux rapports de forces et aux rapports de domination traversant la société. Pour Edgar Pisani, cet enjeu majeur est clair : « *J'ai longtemps cru que le problème foncier était de nature juridique, technique, économique et qu'une bonne dose d'ingéniosité suffirait à le résoudre. J'ai lentement découvert qu'il était le problème le plus significatif qui soit, parce que nos définitions, et nos pratiques foncières fondent tout à la fois notre civilisation et notre système de pouvoir, façonnent notre comportement* » Pisani

(1977 : 11). Si la propriété privée du sol est aujourd'hui la forme prédominante, elle n'est qu'un *« accident historique* » (*id.*).

La notion de propriété désigne les droits qu'une personne détient sur un bien, de manière exclusive, ou de manière partagée avec d'autres individus. Elle est fondée, en droit romain sur trois attributs : le droit d'en jouir, c'est-à-dire de tirer un revenu de ce bien, d'en recueillir les fruits (*fructus*) ; le droit d'utiliser ce bien (*usus*) ; le droit d'en disposer, c'est-à-dire de le modifier, de l'aliéner en le cédant à autrui, voire de le détruire (*abusus*).

Eu égard à ces trois attributs, cinq formes de propriété peuvent être répertoriées (Mackaay et Rousseau, 2008) : il est à noter que les trois attributs ne sont alors pas forcément regroupés entre les mains du seul et même individu. Lorsque le droit de propriété est détenu par l'Etat ou une collectivité publique, l'on parle de propriété publique : le contenu exact de ce droit dépend du système politique. Lorsque le droit d'usage (*usus*) est partagé par un groupe d'individus et que personne ne peut en tirer un revenu (*fructus*) ou céder ce bien (*abusus*), on parle de propriété communale. La propriété mutuelle implique, elle, un droit d'usage partagé au sein d'un groupe (*usus*) mais permet également à chaque individu de transmettre ce droit à un tiers. Enfin, la propriété collective correspond à une gestion collective du droit d'usage (*usus*): celui-ci fait l'objet d'un processus de décision collective, et, selon les cas, le groupe peut également décider collectivement de modifier, voire de céder, l'actif (*abusus*).

Les formes de propriété dominantes de la terre varient en fonction des contextes politiques et sociaux, elles peuvent également coexister dans une même société. De nombreux exemples illustrent ces différentes formes. La propriété publique du foncier agricole se retrouve dans les modèles soviétiques, chinois, cubains et algériens : la terre est la propriété de l'Etat et son usage est mis à disposition dans le cadre familial ou de coopératives. Les modèles des kibboutzim en Israël, des caracoles au Mexique ou des expériences anarchistes espagnoles dans les années 1930 sont des exemples de propriété et d'usage collectifs de la terre. Les Groupements Fonciers Agricoles (GFA) français s'apparentent également à une propriété collective de la terre avec un processus de décision collective. La propriété communale, forme traditionnelle du rapport à la terre des

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

peuples indigènes, a été reconnue par certains Etats dans le cadre du droit international avec l'adoption de la Convention 169 de l'Organisation Internationale de Travail (OIT) lors de sa conférence annuelle de juillet 1989. L'article 14 de cette convention oblige les gouvernements visés à reconnaître les droits de propriété et de possession sur les terres occupées traditionnellement par les peuples autochtones. Dans les pays concernés, comme le Canada ou l'Argentine, cela implique qu'une propriété et une gestion communales de la terre soient préservées à côté des formes dominantes d'appropriation privée du foncier agricole. Enfin, la propriété privée du foncier agricole peut elle-même revêtir des modalités variées : concentration au sein de sociétés privées, morcellement de la propriété individuelle et usage familial dans le modèle français.

Etant intrinsèquement liée au contexte politique et social, la prédominance de la propriété privée de la terre actuelle est l'aboutissement d'un processus lié à la libéralisation de l'économie. Le mouvement des *enclosures* ou *inclosures*, entre le treizième et le dix-septième siècle au Royaume Uni constitue pour beaucoup d'historiens le point d'amorçage d'une telle évolution. Traditionnellement, les terres agricoles et les pâturages étaient gérés dans le cadre d'un système communal : le droit d'usage (*usus*) étant partagé par les membres de la communauté sans limitation physique des terres. Dans le cadre de la croissance du commerce de la laine, les propriétaires fonciers ont progressivement limité ces droits d'usages. Ils obtiennent par une loi de 1773 la possibilité de faire édicter des « *enclosure acts* » permettant de remembrer les terres par le droit de les clore, supprimant ainsi le partage des communaux et la vaine pâture pour favoriser le développement de leurs propres élevages. Sous la présidence de juges de paix, des assemblées de villages votent des «pétitions», le vote s'effectuant au prorata des surfaces possédées. Ces pétitions sont transmises à une commission du Parlement qui les examine et approuve les opérations sous la forme d'*enclosure acts.* (Carsalade, 2004 : 28). Jusqu'en 1914, plus de 5 000 *enclosure acts* individuels ont ainsi privatisé l'usage de plus de 6,8 millions d'acres, soit plus de 27 500 kilomètres carrés[48]de terres. Le *General Enclosure Act* de 1801 met fin de

[48] La surface concernée par ces Actes représente un cinquième de la surface totale de l'Angleterre (130 395 kilomètres carrées) : l'étendue de ce mouvement témoigne du changement considérable qu'il représente dans la société anglaise.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

manière définitive aux droits d'usage sur les biens communaux. Cette rupture quant au rapport entre la société et la propriété et l'usage du sol a entraîné de profonds bouleversements sociaux : de nombreux paysans se sont vus ainsi privés de leur moyen de subsistance et cela a engendré un exode rural massif, les anciens paysans venant vendre leur force de travail dans les villes, dans un contexte d'industrialisation naissante. Le mouvement des enclosures s'est accompagné de révoltes de paysans, comme celle des Midlands de 1607.

De manière significative, Polanyi (1944) relie le mouvement des enclosures au processus d'autonomisation de la sphère économique et de la société, processus constitutif d'une économie de marché et dont les conséquences sont néfastes pour l'homme et l'environnement. Pour lui, l'industrialisation et la mécanisation impliquent la possibilité d'accès de manière quasiment illimitée aux matières premières et au travail, ce qui a pour conséquence de transformer l'homme et la nature en marchandises :

« Comme les machines complexes sont chères, elles ne sont rentables que si de grandes quantités de bien sont produites. On ne peut les faire fonctionner sans perte qu'à condition (...) que la production ne soit pas interrompue par manque des matières premières nécessaires à l'alimentation des machines. Pour le marchand, cela signifie que tous les facteurs impliqués doivent être en vente, c'est-à-dire qu'ils doivent être disponibles en quantité voulue pour quiconque est prêt à les payer. (...) Mais ce qu'il achète, ce sont des matières premières et du travail, c'est-à-dire de la nature et de l'homme. En fait, la production mécanique dans une société commerciale, suppose tout bonnement la transformation de la substance naturelle et humaine de la société en marchandises. La conclusion, bien que singulière, est inévitable, car la fin recherchée ne saurait être atteinte à moins ; il est évident que la dislocation provoquée par un pareil dispositif doit briser les relations humaines et menacer d'anéantir l'habitat naturel de l'homme ». (Polanyi, 1944 : 86)

De la même manière, Carsalade (2004 : 28) note que le mouvement des encolures a permis l'avènement de la révolution industrielle : « *La révolution agricole favorise ainsi la Révolution industrielle : la production agricole qui s'accroît permet d'alimenter la population urbaine en pleine croissance et,*

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

surtout, après une phase de surcroît d'activité dans le monde rural du fait des «enclosures», l'exode rural provoque l'apparition d'une masse de travailleurs qui permet au capitalisme industriel naissant de se procurer une main-d'œuvre à bon marché. »

Le mouvement d'appropriation privée des terres est constitutif selon Polanyi de la subordination de la sphère sociale à la sphère économique : le mouvement des enclosures est fondamental pour comprendre comment la progressive marchandisation de la terre et du travail a abouti à une subordination de la société aux lois du marché :

« Une économie de marché doit comporter tous les éléments de l'industrie –travail, terre et monnaie inclus. Mais le travail n'est rien d'autre que ces êtres humains eux-mêmes dont chaque société est faite et la terre, que le milieu naturel dans lequel chaque société existe. Les inclure dans le mécanisme de marché, c'est subordonner aux lois du marché la substance de la société elle-même. » (Polanyi, 1944 : 121)

Si le système de propriété et de gestion à la terre est le miroir à la fois des rapports sociaux et des idéologies qui traversent une société, la prédominance contemporaine de la propriété privée du foncier agricole reflète le processus de libéralisation de l'économie. Le droit de propriété individuelle sur la terre apparaît comme l'une des composantes intrinsèquement liée au modèle économique contemporain. C'est dans ce contexte et dans ce cadre institutionnel dominant que s'est développé le fonds que nous étudions. Afin de comprendre ce en quoi il propose une innovation-expérimentation, il nous faut introduire de manière plus détaillée le contexte français.

b. Le contexte français contemporain à l'origine de la création de TdL.

Afin de comprendre la critique explicite face au cadre institutionnel encadrant la propriété du foncier agricole, à l'origine de l'*« impulsion réciprocitaire »* ayant conduit à la création de TdL, il nous faut d'abord détailler la situation française.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

Evolution de la propriété du foncier agricole en France.

La Révolution Française a consacré le droit de propriété : il est l'un des quatre droits « *naturels et imprescriptibles de l'Homme* » définis dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789. Appliquée à la question du foncier, cette définition de la propriété introduit un changement radical. L'Ancien Régime se caractérisait par des relations sociales de domination féodale où le seigneur tire de ses propriétés foncières son pouvoir sur les « serfs » à qui il en délègue l'usage ; la terre est une des sources principales de richesse. Ces droits d'usage sur le foncier sont répartis dans le cadre de la communauté villageoise tout comme la gestion des communaux : en ce sens, la propriété féodale est marquée par son caractère collectif et non exclusif (Duby, Wallon, 1975). La question des modes de propriété et de gestion du foncier après l'abolition du féodalisme a entraîné de violents affrontements pendant la période révolutionnaire. En particulier, la Conjuration de Egaux, conduite par le révolutionnaire anarchiste Gracchus Babeuf, contre le gouvernement du Directoire, plaidait pour une collectivisation des terres. Son démantèlement et la mise à mort de Babeuf en 1797 marquent le triomphe d'une conception privée de la propriété foncière à la suite de la Révolution Française. Les terres, anciennement possédées par les seigneurs, sont redistribuées au bénéfice de la bourgeoisie urbaine et des paysans aisés (Duby, Wallon, 1975*)*. La consécration de la propriété privée du foncier agricole est telle qu'elle devient indispensable à l'exercice de la citoyenneté : seuls les propriétaires fonciers ont accès au vote. Cela se renforce au XIXème siècle sous la Restauration : les petits propriétaires sont également déchus de leur droit de vote.

L'industrialisation de la fin du XIXème siècle marque des transferts importants des investissements, du foncier vers l'industrie naissante. A cela, s'ajoute une chute du prix du blé (Compaire et Simonin, 2011), qui conduit à une baisse des prix du foncier. Ces deux facteurs permettent à la paysannerie d'investir massivement dans l'achat de terres agricoles. Ainsi, le nombre d'exploitations de petite taille (inférieure à 10 hectares) se multiplie pour atteindre 2 à 3 millions au début du XXème siècle. De l'autre côté, on compte quelques

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

dizaines de très grands domaines. Les tailles s'homogénéisent par la suite : on assiste à l'émergence d'exploitations familiales de 10 à 50 hectares.

Au sortir de la seconde guerre mondiale, les politiques agricoles et foncières ont pour objectif d'atteindre la souveraineté alimentaire grâce à la modernisation des exploitations, l'amélioration de leur productivité et leur croissance. Le modèle central prôné, spécificité française, est l'exploitation familiale de taille moyenne. Plusieurs mesures importantes sont prises, de l'après-guerre aux années 1960, pour concrétiser ce modèle.

En premier lieu, la promulgation le 13 avril 1946 du statut du fermage a pour objectif de favoriser l'atteinte de taille optimale d'exploitation en additionnant des terres en propriété et des terres en fermage. Ce statut encourage l'investissement des fermiers pour moderniser leurs outils de production : il leur octroie, en effet, une indemnité lors d'un départ de l'exploitation avant que les investissements réalisés ne soient amortis. A partir de 1967, en outre, la liberté d'investissement du fermier est améliorée : désormais, il n'a plus à recevoir d'autorisation du propriétaire pour un investissement induisant un gain de productivité de plus de 20%. Pour permettre au fermier de bénéficier des gains de productivité réalisés, le loyer est très strictement encadré : les niveaux minimum et maximum de bail sont fixés par arrêté préfectoral, ils sont fondés sur la productivité de la terre telle que fixée en 1939, avec une indexation sur les prix des produits agricoles. Ainsi, l'augmentation de la productivité n'implique pas de hausse de loyer et les gains réalisés sont au bénéfice du fermier (Boinon, 2011). Le statut de fermage assure également la stabilité des exploitations en instaurant une durée minimale de bail de neuf ans[49], assortie d'un renouvellement quasi-automatique : il ne peut être refusé que sous la condition de reprise de l'exploitation par le propriétaire ou ses descendants. Les fermiers sont encouragés à devenir propriétaire : dans l'exposé des motifs de la loi du 13 avril 1946, il s'agit de *« réunir entre les mêmes mains travail et propriété, ce qui est évidemment le meilleur mode d'exploitation* » (Duby, Wallon, 1976 : 576).

[49] Cette mesure sera complétée 1970 par des baux de long terme de 18 et 25 ans

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

Les lois d'orientation agricole de 1960 et 1962 ont également pour ambition de favoriser la modernisation agricole. Leurs volets fonciers visent à favoriser l'accès à la terre des exploitants moyens au détriment des petites exploitations dont la disparition inéluctable devait être accompagnée socialement (Boinon, 2011). Les lois fixent des superficies minimum d'exploitation et concentrent les mesures d'aides sur les exploitations atteignant cette taille. Les structures jugées trop petites font l'objet de mesure incitant leur disparition (compléments de retraites, aides aux mutations professionnelles). La concentration des terres est également régulée pour dissuader les regroupements trop importants, avec un « contrôle des cumuls » devenu « contrôle des structures » dans la loi d'orientation agricole de 1980. L'application de cette mesure dépend des contextes locaux mais elle n'a pas permis à elle seule d'empêcher la création de très grandes exploitations (Boinon, 2011). Ces lois instaurent également les Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER), dont la mission est de réguler les transactions sur le marché du foncier agricole et de limiter en particulier la spéculation. Elles détiennent ainsi un droit de préemption et de demande de révision des prix sur toute transaction, hors cadre familial, dont le prix paraîtrait trop élevé. Ces régulations conduisent à un regroupement d'exploitations et une modernisation des outils de production. La course à la productivité a un effet fort sur les prix du foncier agricole qui triplent entre 1950 et 1975, malgré les politiques de régulation.

Dans les années 1980, la priorité politique de l'agriculture change d'orientation : il ne s'agit plus de permettre l'atteinte de la souveraineté alimentaire mais de rendre l'agriculture française compétitive sur les marchés extérieurs. Le modèle de développement antérieur est en crise : la surproduction chronique et la course à la productivité au détriment de l'environnement sont pointées du doigt. L'Union Européenne, en 1984, s'engage dans une politique de contingentement de la production agricole. De plus, l'exode rural, provoqué par la disparition des exploitations agricoles de petites tailles et la mécanisation, marque les limites d'une telle politique, avec la désertification de certaines zones. Des mesures, telle que la Dotation Jeune Agriculteur (DJA), ont pour objet d'inciter l'installation de nouveaux candidats à la profession agricole. Cependant, pour en bénéficier, le candidat doit être en mesure de prouver qu'il dispose des ressources,

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

en termes financiers et de compétences, pour assurer la viabilité de son installation. Ces aides sont complétées par les lois d'orientation agricole de 1995 et de 1999 qui mettent en place des programmes pour aider les reprises d'exploitations qui n'ont pas de successeurs familiaux, en particulier dans des contextes difficiles. Elles remplacent également la référence à la Surface Minimum d'Installation (SMI) par celle d'unité de référence, qui s'adapte mieux aux particularités de chaque projet d'installation.

Au final, pour Boinon (2011), les politiques foncières des années 1990 et 2000, à travers les trois lois d'orientation agricole de 1995, 1999 et 2006, traduisent une contradiction des objectifs. Il la résume par l'alternative : « *doit-on privilégier le marché comme mode d'affectation des moyens de production ou doit on élaborer des règles qui permettent d'affecter les moyens de production rare (terre, quotas) de telle manière que l'agriculture assure des fonctions sociales, territoriales ou environnementales ?* » (Boinon, 2011 : 32). De fait, la recherche de baisse des coûts de production, afin d'atteindre des prix de vente compétitifs sur des marchés internationaux en voie de libéralisation, pousse les propriétaires exploitants à augmenter leurs superficies alors que les enjeux en termes environnementaux et de cohésion sociale nécessitent une régulation du foncier agricole. Si la volonté de réguler le foncier agricole et de soutenir les installations est réaffirmée, l'exploitation familiale n'apparaît plus comme le modèle unique de l'entreprise dans la loi d'orientation de 2006. Cette loi marque également des assouplissements quant au contrôle des structures : la taille maximale d'exploitation est ainsi relevée.

Le processus de concentration des exploitations se poursuit aujourd'hui : en 1998, un dixième des exploitations couvre la moitié de la Surface Agricole Utile selon le ministère de l'agriculture[50] et le nombre d'exploitations s'est encore réduit de moitié entre 1998 et 2013, selon l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)[51]. Ce constat est amplifié au niveau européen : les exploitations de plus de 100 hectares représentent 3% des exploitations de

[50] Etudes publiées sur le site du ministère de l'agriculture : http://agriculture.gouv.fr/etudes
[51] Base de données accessible sur le site internet de l'INSEE : http://www.insee.fr/fr/themes/theme.asp?theme=10&sous_theme=2

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

l'Union Européenne et maîtrisent la moitié de la SAU[52]. Ce contexte, auquel s'ajoute la raréfaction des terres agricoles, avec l'artificialisation, entre 2000 et 2006, de près de 260 000 hectares de terres agricoles[53], rend difficile les installations de nouveaux agriculteurs hors cadre familial. Le prix du foncier est l'une des premières barrières à l'installation tandis que les organisations agricoles constituent un second frein, favorisant les agrandissements aux installations, surtout quand il s'agit d'agriculture non conventionnelle, de proximité et non intensive.

Concernant les régimes de propriété actuels du foncier agricole, les trois quarts de la SAU sont exploités sous forme de fermage, tandis qu'un quart l'est en exploitation directe. Cependant, ces chiffres sont à relativiser car, dans de très nombreuses situations, il existe des liens de parenté entre propriétaires et fermiers : au total, 80% des terres exploitées sont possédées par l'agriculteur ou un membre de sa famille, souvent des parents retraités (Bonhommeau *et al.*, 2012). De plus, de nouveaux outils juridiques de propriété collective du foncier agricole sont nés à partir des années 1970. Après l'initiative avortée du statut de Société Anonyme d'Investissement Foncier (SAIF), la loi du 31 décembre 1970 instaure le statut de Groupement Foncier Agricole (GFA), société civile réglementée par le Code rural. Il s'agit d'une société foncière qui loue ses terres à un agriculteur ou à une société agricole ; elle est composée uniquement de personnes physiques. Une modification législative de 1980 élargit cette possibilité aux personnes morales. L'objectif du législateur correspond aux orientations des politiques agricoles déjà évoquées : faciliter l'élargissement des exploitations et éviter les démembrements en permettant de réunir des capitaux et de favoriser l'exploitation dans un cadre familial, en allégeant notamment les charges fiscales des successions. Ainsi, selon le ministre de l'Agriculture, le GFA devait : *« Maintenir l'unité de l'exploitation familiale en cas de succession, favoriser le groupement d'acquéreurs pour éviter le démembrement ou permettre la constitution d'exploitation ayant une surface et une rentabilité suffisantes, faciliter la réunion de petites exploitations familiales en vue de la constitution par*

[52] Eurostat, *Land, Prices and Rent, Annual Data* : http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=apri_ap_aland&lang=en
[53] Agreste, « Chiffres et données », Agreste Primeur n° 213, août 2010

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

le groupement de leurs propriétaires respectifs, d'exploitation de bonne culture. »[54] Cependant, ce statut ouvre la voie à de nouvelles possibilités d'envisager la propriété foncière : désormais un groupe de personnes peut posséder collectivement une terre agricole. Le statut a ainsi été mobilisé pour permettre des achats collectifs. Il a également été utilisé dans le cadre de mobilisation politique, comme le GFA du Larzac, par exemple, constitué pour entraver l'implantation d'un camp militaire. Un certain nombre de limites entravent le développement des GFA : la lourdeur de gestion due au nombre potentiellement important d'associés, le peu de liquidité des parts (leur rentabilité faible en rend difficile la revente) et, surtout, la fragilité due aux conflits potentiels entre associés. Les GFA demeurent un phénomène minoritaire de gestion du foncier agricole. D'autres expérimentations ont également remis en question la propriété privée du foncier : par exemple, la communauté Longo Maï, emprunte un statut de fondation de droit Suisse pour utiliser collectivement des terres.

L'impulsion à l'origine de la création de TdL.

C'est dans ce contexte, et en réaction à celui-ci, qu'est né le mouvement Terre de Liens (TdL).

TdL trouve son origine dans la Drôme du Sud, le Diois, où Sjoerd Wartena s'installe en 1973 avec sa famille et d'autres amis dans le cadre d'un élevage caprin. Selon ses propos, lors de l'entretien qu'il nous a accordé[55], il est, à ce moment-là, témoin de la « *fin d'une civilisation* » : celle des petits paysans face au processus de modernisation de l'agriculture que nous avons décrit plus haut. Il bénéficie alors, selon ses dires, de la transmission de leur culture et modèle de vie. Si sa propre installation agricole fut réussie, même s'il n'est pas issu d'une famille d'agriculteurs, il comprend les nombreux obstacles à l'installation et, en particulier, celui de l'accès à la terre, compte tenu des prix élevés. Il désire alors trouver des moyens pour aider des candidats à l'installation, notamment dans un cadre collectif. Il voit dans le modèle des GFA des possibilités quant à la réunion du capital nécessaire à l'installation pour faire face à cette difficulté, mais en

[54] Journal Officiel du Sénat du 23 octobre 1970, p. 1597.
[55] Entretien réalisé le 5 novembre 2013 à Vachères en Quint (26)

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

pointe surtout les limites quant à leur fragilité et leur difficulté à se pérenniser. Il souligne en particulier la difficulté de reprise des parts quand l'un des associés se retire ou décède. C'est également le statut de la terre agricole dans la société qu'il interroge : elle ne devrait pas, selon lui, être en prise à la propriété privée mais accéder à un statut de « bien commun », puisque sa préservation et son utilisation ont des conséquences pour l'ensemble de la société. Le souci de trouver un moyen pour soustraire les terres agricoles du marché le porte, dans les années 1980, à rencontrer des organisations de finance solidaire : d'abord la banque éthique Triodos aux Pays Bas, qui possède un fonds d'investissement dédié au foncier, puis la fondation Land Heritage en Angleterre, qui collecte des dons et du capital afin d'acheter du foncier agricole exploité par la suite selon les principes de l'agriculture biodynamique. Cette dernière organisation représente lui un modèle, comme un exemple à suivre, dans le domaine du foncier agricole. Il va, dans les années 1990, rencontrer une association d'éducation populaire, RELIER, Réseau d'Expérimentation et de Liaison des Initiatives en Espace Rural, dont les problématiques de valorisation et de dynamisation des zones rurales rejoint ses propres réflexions puis le réseau de l'agriculture biodynamique, le MABD (Mouvement de l'Agriculture Bio-Dynamique) dont les techniques agricoles défendues (limitation des intrants et attention portée à la qualité du sol notamment) sont celles qu'il utilise. Le groupe de réflexion, ainsi constitué, crée l'association nationale Terre de Liens en 2003. Il se rapproche également de l'organisation de finance solidaire, la Nef, qui effectue une activité de prêt, en partie en faveur du domaine agricole. Il est notable que la proximité idéologique entre la Nef et le MABD est d'autant plus forte qu'ils ont tous deux été initiés par des mouvements de l'anthroposophie, un courant de pensées issu des idées développées par Rudolph Steiner au début du XXème siècle, même si la Nef s'en est éloignée par la suite. L'obtention d'une subvention européenne, dans le cadre du programme Global Ethic, offre les ressources nécessaires au temps d'élaboration du projet. Les trois fondateurs créent, en 2005, la Foncière Terre de Liens, sous le statut de SCA, en s'inspirant d'Habitat et Humanisme que nous avons évoqué dans le deuxième chapitre, dont les trois commandités sont Sjoerd Wartena, la Nef et Relier.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

Pour Sjoerd Wartena, le rôle politique du mouvement, de changement du cadre institutionnel, n'était pas présent à l'origine du projet. Celui-ci avait alors une vocation beaucoup plus concrète, d'aide à l'installation de jeunes agriculteurs. C'est la demande du public, l'attente exprimée de voir TdL jouer ce rôle de plaidoyer qui a fait évoluer le mouvement.

L'encadré ci-après, diffusé sur le site internet de Terre de Liens, présente le positionnement de TdL en ce qui concerne le constat établi sur la situation de l'agriculture et du foncier agricole en France. Ce constat s'articule autour de trois dimensions : la diminution des terres agricoles du fait de l'artificialisation, la diminution du nombre d'exploitations du fait des politiques favorisant les agrandissements et la spéculation sur le prix du foncier agricole.

En résumé et en reprenant le modèle de Malo et Vézina (2003), nous pouvons dire que l'analyse du besoin sociétal, établie par TdL concernant le modèle agricole français, pointe les défaillances quant à la maîtrise du foncier agricole, à la fois au niveau de sa répartition (contre les agrandissements), de sa préservation (contre l'artificialisation) et de la maîtrise de son prix (contre la spéculation).

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

CONSTAT ELABORE PAR TDL

(Source : site internet de Terre de Liens, www.terredeliens.org)

« Convoitées, surexploitées et exposées à la spéculation immobilière, les terres agricoles, socle de notre alimentation et de nos paysages, se font de plus en plus rares dans l'Hexagone. Les modèles agricoles intensifs et l'usage de produits phytosanitaires remplacent une agriculture paysanne de qualité avec pour conséquences des paysages, des sols et des ressources naturelles qui se dégradent au fil des jours. Plus grave, un petit nombre d'exploitations continuent de s'agrandir en accaparant la ressource foncière, au détriment de jeunes agriculteurs qui se découragent face aux difficultés d'installation. Ce contexte ne permet plus la transmission intergénérationnelle, grippe les dynamiques agricoles en milieu rural et péri-urbain, et contribue au dépeuplement des campagnes.

Sous les effets combinés d'une politique agricole qui favorise l'agrandissement des fermes et l'intensification des productions, et d'un modèle d'habitat individuel trop consommateur d'espaces agricoles, la terre subit trois phénomènes dont l'ampleur est inédite dans l'histoire :

La terre disparaît littéralement sous nos yeux. 60 000 hectares sont bitumés ou bétonnés tous les ans en France. Ces terres fertiles sont artificialisées de manière irréversible : construction de routes, de centres commerciaux, d'ensembles immobiliers, de parcs de loisirs, etc. À ce rythme, l'équivalent d'une surface comme Paris disparaît tous les deux mois, un département tous les 7 ans. Les anciens construisaient leurs villages sur les coteaux, au plus près des plaines fertiles. Aujourd'hui, les zones pavillonnaires et commerciales grignotent les anciens greniers à blé, les meilleures prairies de fauche, les zones historiques de maraîchage.

Le nombre de paysans diminue rapidement. Chaque semaine en France, 200 sièges d'exploitation disparaissent, le plus souvent au profit des fermes voisines qui s'agrandissent pour optimiser les primes de la PAC et un matériel agricole toujours plus imposant. La terre se concentre ainsi aux mains de quelques-uns, et au détriment de la plupart. Cet accaparement des terres bénéficie souvent à de grandes exploitations agricoles ayant fait le choix de cultures intensives et peu tournées vers les besoins alimentaires locaux.

La spéculation foncière gagne du terrain. Le prix de la terre s'est progressivement déconnecté de sa valeur productive, de ce que l'on peut espérer en gagner en l'utilisant. La terre passe d'un statut de capital productif à celui d'un placement financier spéculatif. Des terres de moins en moins disponibles et des prix en constante augmentation rendent particulièrement difficile l'installation des jeunes agriculteurs.

Ni la force publique ni le tissu associatif et citoyen n'ont réussi à enrayer ce processus. De leur côté, les acteurs privés, agriculteurs, professions agricoles, notaires, agents immobiliers... ont laissé le marché s'emparer du secteur foncier, confortant la sélection des grandes exploitations intensives et alimentant la spirale spéculative. L'absence de régulation économique et la faible efficacité des régulations politiques ou règlementaires mènent tout droit à la marchandisation de la terre. »

2 – L'innovation expérimentée par TdL : une remise en cause de la propriété privée du foncier agricole.

TdL s'est développée en vue d'offrir une solution face aux lacunes constatées du cadre institutionnel dominant concernant le rapport de propriété au foncier agricole. Afin de pouvoir caractériser l'innovation produite, nous présentons, ici, les modèles de propriété et de gestion du foncier agricole expérimentés par TdL.

a. Le mouvement TdL : des initiatives variées pour expérimenter de nouveaux rapports au foncier agricole.

Le mouvement TdL regroupe une foncière nationale sous statut de Société en Commandite par Actions (SCA), une association nationale, dix-neuf associations régionales et une Fondation Reconnue d'Utilité Publique (FRUP).

Comme nous l'avons souligné, l'association nationale fut la première entité créée, en 2003, avec pour mission initiale la coordination des réflexions autour de la création d'un outil financier pour améliorer l'accès à la terre de jeunes agriculteurs voulant s'installer en agriculture paysanne. Rapidement, afin de trouver le soutien des collectivités territoriales, notamment des régions, des associations locales furent créées : le tableau 28 ci-dessous restitue la création des différentes associations territoriales au fil des années.

TABLEAU 28 : CHRONOLOGIE DES CREATIONS DES ASSOCIATIONS TERRITORIALES TDL

(Construction de l'auteure d'après les rapports d'activité de l'association nationale TdL)

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nouvelles associations créées	Rhône Alpes IdF Bretagne Picardie	Nord Pas de Calais Midi Pyrénées	Bourgogne Languedoc Limousin	Alsace Normandie Auvergne PACA Centre	Aquitaine Pays de la Loire Loraine	Poitou Charente	Champagne Ardennes
Nombre total d'associations territoriales	4	6	9	14	17	18	19

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

Nous observons que le réseau s'est élargi de manière constante, avec la création de trois à cinq nouvelles associations par an les premières années. Ces créations peuvent correspondre à la volonté de s'organiser pour accompagner de jeunes agriculteurs à l'installation, ou bien, pour répondre à une volonté d'interlocution des pouvoirs publics locaux.

Les associations territoriales portent plusieurs missions et nous notons, en particulier, la très forte diversité en termes d'activités selon les associations territoriales. Elles ont d'abord le rôle d'accompagner à la création de nouvelles installations : identifier des porteurs de projets potentiels, les accompagner dans leur démarche, collecter le capital nécessaire auprès du grand public[56], présenter le dossier auprès de la Foncière, qui valide l'investissement, puis accompagner le porteur de projet dans son installation. La seconde mission est celle de sensibilisation du grand public aux enjeux du foncier agricole, avec l'organisation de débat dans des espaces publics et des formations, notamment des adhérents. Enfin, une dernière mission est celle de la sensibilisation et de l'accompagnement des élus des collectivités territoriales sur la question du foncier agricole : les associations peuvent assumer un rôle d'expert sur des projets territoriaux, elles mettent également en place des formations d'élus et peuvent assurer une activité de plaidoyer.

Les missions des associations varient selon plusieurs critères et en particulier selon le profil des administrateurs et le contexte régional. Certaines associations, comme celles de Rhône Alpes et de la région PACA, ont évolué vers une forte concentration sur l'accompagnement à la mise en place de projets d'installations, notamment grâce à un contexte institutionnel local plus favorable et des compétences techniques des administrateurs et bénévoles, issus de professions agricoles ou agronomes. D'autres, comme la région Nord Pas de Calais, se sont spécialisées dans l'accompagnement des collectivités sur leur projet de territoire, ces régions n'offrant pas, ou très peu, de possibilité de nouvelles installations agricoles. Enfin, l'association territoriale de Bretagne se différencie des autres régions dans le sens où elle n'accompagne pas seulement

[56] En effet, pour que la Foncière réalise une nouvelle acquisition, 75% du capital nécessaire doit être collecté localement, auprès d'investisseurs « fléchant » leur placement.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

des installations financées par la foncière, mais des installations en GFA. En effet, pour les administrateurs, le modèle de GFA, plus souple et autonome, correspondait mieux au contexte local. Depuis sa création, en 2006, l'association a accompagné 27 projets en GFA et 3 projets détenus par la Foncière.

Au-delà de leur diversité et de l'hétérogénéité de leurs missions, les associations territoriales de TdL portent toutes une double vocation politique et économique : accompagner des projets concrets d'installation et jouer un rôle de plaidoyer auprès des décideurs locaux.

L'association nationale joue un rôle de coordination et de mutualisation pour l'ensemble des entités du réseau. D'une part, son Conseil d'Administration regroupe les différentes parties prenantes du mouvement avec les représentants des organisations fondatrices (la Nef, Relier et le MABD), un représentant des salariés, un représentant de chaque association territoriale, les représentants des organisations partenaires[57] ainsi, qu'à titre d'invités, les représentants des fermiers de TdL, de la Foncière et de la Fondation. Cela permet d'organiser les débats entre les différentes parties prenantes pour dessiner les grandes orientations du mouvement. D'autre part, des postes de chargés d'études assurent une mutualisation des moyens des associations au niveau national ; c'est dans ce cadre qu'ont été élaborés, par exemple, un guide concernant les outils fonciers mobilisables par les collectivités territoriales et un programme européen Grundtvig destiné à rapprocher des initiatives similaires à TdL en Europe. L'association nationale met également en place un programme de formations destiné aux adhérents et salariés des associations territoriales, ainsi que des groupes de travail portant notamment sur la stratégie du mouvement. Enfin, c'est l'association nationale qui élabore et porte les messages politiques et les activités de plaidoyer au niveau national, et parfois international.

L'association nationale joue un rôle d'intermédiaire entre les différentes parties prenantes et les pouvoirs publics : elle organise ainsi un « *espace public autonome* » (Eme et Laville, 2006 : 305) visant à élaborer collectivement des réponses face à un cadre institutionnel jugé défaillant.

[57] Le réseau des magasins coopératifs Biocoop, la FNAB, Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique et le Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne, MRJC.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

Comme nous l'avons déjà énoncé, la Foncière TdL est née en 2006 d'un montage financier élaboré collectivement entre la Nef (Leconte, 2009), Relier et l'association TdL, avec pour objectif d'offrir un outil financier pour soutenir les installations agricoles. L'idée est de réunir le capital suffisant pour l'acquisition de foncier agricole et de le mutualiser entre plusieurs installations : si des associés se retirent, cela ne doit pas entraver la pérennité des exploitations agricoles. L'outil, une Société en Commandite par Actions, s'est inspiré d'Habitat et Humanisme, qui avait créé un tel outil dix ans plus tôt pour acheter des logements à destination sociale. Le statut soulève des interrogations car il n'appartient pas à l'économie sociale : les souscripteurs de parts sociales ne possèdent pas de droit de vote selon le principe un homme égale une voix, mais au prorata du montant de leur investissement. La spécificité de ce statut provient de la dichotomie entre les détenteurs de capitaux d'une part (les commanditaires) et les décisionnaires d'autre part (le commandité) : les commanditaires délèguent leur pouvoir de décision au commandité, ils sont appelés à voter une fois par an pour approuver les comptes de l'exercice. Le commandité, la SARL Terre de Liens Gestion, est détenu par les trois fondateurs : l'association Terre de Liens et la Nef possèdent chacune 45% de son capital, Sjoerd Wartena, les 10% restant. La gestion du commandité est contrôlée par le Conseil de Surveillance, composée de quatre personnes qualifiées élues pour 6 ans par le Conseil d'Administration. Le choix de ce statut s'explique par plusieurs raisons. La vocation à procéder à un appel public à l'épargne implique, comme nous l'avons exposé dans le chapitre deux, d'avoir des statuts compatibles avec cette démarche. D'autre part, l'idée est de garantir la pérennité de la vocation de la structure : ce sont les trois fondateurs, au capital du commandité, qui demeurent les décisionnaires, même si un gros porteur entre au capital de la structure. Avec le départ annoncé de Sjoerd Wartena du capital, la question de la reprise de ses parts reste encore en suspens. Elle soulève des débats au sein du mouvement, entre des partisans pour y intégrer des représentants des fermiers ou des associations territoriales et ceux qui plaident pour un élargissement à des personnes qualifiées extérieures. Ainsi, la SCA représente la mission économique du mouvement et est moins encline à intégrer en son sein les débats entre des parties prenantes très diversifiées, comme c'est le cas au sein de

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

l'association nationale. La SCA bénéficie de l'agrément « entreprise solidaire », dont la définition a été détaillée dans le deuxième chapitre.

La SCA effectue des appels publics à l'épargne pour collecter le capital nécessaire à l'achat de terres agricoles. Elle procède selon le régime général des OPTF, tel que nous l'avons décrit dans le deuxième chapitre : chaque année un prospectus doit être élaboré et validé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les parts sociales sont vendues à 100 euros et 3% de frais de gestion sont appliqués. Un quart de la collecte est placé sur des comptes afin d'assurer la liquidité pour les souscripteurs voulant voir leur investissement remboursé. Le reste du capital sert exclusivement à l'achat du foncier agricole. Les souscripteurs détiennent un droit de vote annuel lors de l'Assemblée Générale de la SCA, au prorata du montant de leur investissement.

Les terres achetées par la foncière sont louées à des fermiers par des baux ruraux environnementaux (BRE) c'est-à-dire des baux comportant une clause environnementale. Le contenu de cette clause est négocié au cas par cas entre la foncière et le fermier. Les projets d'installation sont présentés par les associations régionales, une fois qu'elles ont collecté 75% du montant nécessaire sous forme de promesses d'investissement, au Comité des Engagements de la foncière. Celui-ci est un collectif d'experts désigné par le Conseil de Surveillance, sur proposition du commandité.

Si la foncière TdL a connu une rapide croissance, sur laquelle nous reviendrons dans la section suivante, son équilibre financier n'est pas encore atteint et des incertitudes financières fragilisent sa pérennité. D'une part, la rotation du capital demeure problématique : la foncière s'engage à racheter sous un an les parts sociales des actionnaires souhaitant les revendre. Pour ce faire, et assurer une telle liquidité, un quart du capital soulevé est conservé, ce qui réduit la voilure de ses possibilités d'investissements. De plus, puisque l'obtention de déductions fiscales sur les montants investis exige de conserver les parts sociales cinq ans, des retraits de capital importants peuvent être présagés et dépasseront potentiellement le montant mis en réserve. D'autre part, la foncière, en plus des terres agricoles, a fait l'acquisition de bâtis agricoles et d'habitation. Si le foncier n'est pas amortissable, le bâti, lui, doit faire l'objet d'amortissements qui viennent

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

entraver les résultats économiques de la foncière. Enfin, la question de la prise en charge financière de certains investissements, concernant les bâtiments agricoles notamment, n'est pas résolue et est source de tensions entre les fermiers et la foncière.

La foncière Terre de Liens assure, au sein du mouvement, la pérennité du projet économique, avec les problématiques notamment de rotation du capital et de gestion du bâti détenu. Son adéquation avec le projet politique du mouvement est assurée par le commandité, détenu par les fondateurs.

Afin de collecter les dons de particuliers et de personnes morales, le mouvement Terre de Liens a créé, en 2009, un fonds de dotation. La vocation du fonds de dotation était également de collecter la dotation initiale requise pour demander le statut de Fondation Reconnue d'Utilité Publique (FRUP). Celui-ci, ayant collecté une dotation de un million d'euros, en biens patrimoniaux et en dotations financières, le mouvement TdL obtint la validation de la part du Conseil d'Etat de sa transformation en FRUP, en mai 2013.

Une FRUP gère un patrimoine afin de réaliser sur le long terme une mission d'intérêt général. Son fonctionnement est très règlementé et contrôlé, mais cette reconnaissance d'utilité publique lui offre également des avantages fiscaux ainsi que la possibilité de recevoir, en plus des dons, donations et legs, des subventions publiques. Avant même sa création, la région Provence Alpes-Côtes d'Azur (PACA) s'était ainsi engagée à verser une subvention pour l'achat de foncier agricole dans la région. D'autres collectivités pourraient également confier, sous forme de dons en nature, des terres qu'elles possèdent. Cette possibilité de rassembler des dons privés et publics, de manière pérenne, constitue le meilleur moyen de préservation du foncier agricole, les terres étant définitivement soustraites aux transactions marchandes. L'idée d'une Fondation est ainsi présente dès l'origine de la création du mouvement TdL : Sjoerd Wartena s'est notamment inspiré de la fondation anglaise Land Heritage qui collecte des dons pour préserver des espaces agricoles et naturels. Dans ce modèle, il n'y a donc aucun actionnaire, et les donateurs, après leurs dons, n'ont plus aucun rôle. Nous comprenons ainsi que le modèle de gestion des terres est très différente

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

entre la Fondation et la Foncière, même si l'objet des deux organisations est de mettre en place un nouveau rapport au foncier agricole, non soumis à la propriété privée.

La Fondation est composée d'un Conseil d'Administration (CA) et d'un comité d'engagement instruisant les dossiers. Le CA se compose de trois collèges et d'un commissaire du gouvernement, représentant les deux ministères de tutelle, celui de l'agriculture et celui de l'écologie, et contrôlant la conformité de l'activité avec ses statuts. Un premier collège est celui des « fondateurs » dont les membres sont désignés pour quatre ans par le CA de l'association nationale. Le deuxième collège réunit des personnalités qualifiées cooptées par le CA de la fondation pour 4 ans. Enfin, le troisième collège accueille les partenaires institutionnels : de manière statutaire, des représentants de la Fédération Nationale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (FNCAUE), de la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de la Société Française d'Economie Rurale, doivent y être présents. Alors que le CA de l'association nationale réunissait seulement des membres issus de la société civile, le CA de la Fondation s'ouvre à des membres issus de différentes administrations publiques et fait l'objet d'un contrôle de représentants du gouvernement. Nous pouvons alors nous demander s'il s'agit d'un « *espace public intermédiaire* » au sens d'Eme et Laville (2006) puisque l'autonomie n'est plus évidente avec un pouvoir de contrôle accordé aux représentants de l'Etat.

La FRUP Terre de Liens marque une étape de reconnaissance publique du mouvement mais également l'instauration d'un nouveau rapport au foncier agricole dans lequel les terres agricoles sont gérées par des représentants de la société civile et des représentants d'administrations publiques et ne peuvent plus faire l'objet de transaction.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

b. L'innovation-expérimentation initiée par TdL : la remise en cause de la propriété privée.

La première approche, descriptive, du mouvement Terre de Liens a mis en lumière la diversité des modèles de propriété et de gestion du foncier agricole proposés. Il nous faut maintenant les interroger pour caractériser l'innovation-expérimentation réalisée. Quels sont alors les différents modèles de propriété de la terre agricole mis en place ?

Le premier modèle, celui de l'association territoriale de Bretagne consiste en l'accompagnement des installations en GFA. Si les limites des GFA sont pointées, la solution proposée par l'association est de conforter ce modèle en les accompagnant. A la fin de l'année 2014, 27 projets en GFA avaient été accompagnés par l'association Bretagne. Sur un projet, en Ille et Vilaine, les financements furent mixtes entre la Foncière et un GFA. Dans tous les cas, l'alternative entre la constitution d'un GFA ou d'une ferme de la foncière est présentée au porteur de projet et il est libre de décider. La justification de ce modèle réside dans l' « *idée de faire au plus local possible* » tandis que la foncière est « *un outil financier global* » (entretien avec la juriste de TdL Bretagne, Delphine Leroux)[58]. De plus, le cadre d'un GFA permet d'être réactif aux demandes des fermiers, alors qu'au sein de la foncière, les décisions dépendent des instances nationales, notamment du comité d'engagement, et peuvent être lentes. Ce parti pris est, en outre, facilité par un contexte local où l'appel à la collecte des GFA reçoit un très bon retour, selon, notamment, la coordinatrice de l'association Bretagne, Lysiane Jarno.

L'objectif de l'association est de conforter le modèle des GFA en les accompagnant dans leur projet aux niveaux juridique et économique. Une juriste a ainsi été recrutée par l'association territoriale en mai 2012 : elle est la seule du mouvement TdL à assumer cette fonction. Des formations sont mises en place pour les candidats à l'installation et les conseils visent à améliorer la pérennité de ce type de structure, avec une réflexion par exemple sur le nombre d'associés, les règles de retraits et de succession. Plusieurs administrateurs du mouvement TdL plaident pour que le mouvement s'oriente vers un soutien à ce modèle. Bernard

[58] La liste des entretiens réalisés, leur lieu et durée est présentée en annexe.

Giraudy, administrateur au sein de l'association TdL Rhône Alpes, lors de notre entretien, nous expliquait qu'il aurait trouvé plus pertinent que la Foncière se positionne comme co-investisseur auprès de structures locales afin de les aider à se pérenniser. Cela n'a jamais été expérimenté mais Pascal Bouteiller, administrateur de TdL Bretagne imagine, lors de notre entretien, un modèle où l'on puisse envisager un appel à la foncière pour assurer la pérennité d'un GFA lors de la sortie d'associés. Il est à noter que ce modèle ne fait pas l'unanimité au sein du mouvement TdL et l'association territoriale de Bretagne a pu se voir marginalisée au regard de son positionnement différent. Lysiane Jarno souligne ce constat en précisant que sur le site internet de Terre de Liens, les GFA ne figuraient pas jusqu'en 2013, laissant penser que peu de projets étaient soutenus en Bretagne. L'association a dû demander l'ajout d'une carte de la Bretagne avec les GFA. Cependant, alors que figurent des fiches descriptives pour toutes les fermes de la foncière, le site n'en présente pas pour les GFA.

Lysiane Jarno pointe, au sein de TdL Bretagne, une implication moins forte que le mouvement pour la remise en cause de la propriété privée de la terre : « *finalement, même pour un GFA qui a permis une installation, vingt ans après, les associés récupèrent leur argent et le paysan devient propriétaire, c'est peut-être moins fort que la Foncière mais on aura permis une installation quand même et je trouve que c'est cela qui est unitaire chez TdL Bretagne, ce côté plus « installations » que de gamberger sur le long terme.* »

La perspective de l'association TdL Bretagne serait également de se positionner politiquement pour modifier le modèle des GFA, notamment pour faire évoluer des statuts qui n'autorisent pas que les décisions soient prises au sein des associés sur le principe un homme égale une voix.

L'un des modèles expérimentés au sein de TdL est l'amélioration des modes de propriété et de gestion de la terre en GFA, notamment par des réflexions concernant leur pérennité économique et leur cadre juridique. Ici, TdL propose une évolution d'un cadre institutionnel existant permettant à un groupe de personnes de devenir propriétaires et de gérer collectivement une parcelle de terre agricole.

Le deuxième modèle expérimenté au sein du mouvement TdL est celui de la foncière nationale. Il ne s'agit plus ici de modifier un cadre existant mais de proposer un modèle nouveau. En effet, dans le contexte français contemporain, il s'agit de la seule SCA ayant une dimension nationale dans la collecte de fonds et l'achat de foncier agricole. Contrairement au modèle du GFA, les personnes physiques qui investissent ne sont pas impliquées dans la gestion directe du foncier possédé par la SCA : elles ne sont pas partie prenante des projets de fermes soutenus et leur rôle de commanditaires au niveau national ne leur autorise qu'une part limitée dans le contrôle et les orientations de l'organisation. En effet, d'une part, elles délèguent la gestion au commandité et, d'autre part, leur pouvoir se limite à un droit de vote annuel lors de l'Assemblée Générale de la foncière au prorata du montant de leur investissement. La Foncière comptant, au 31 décembre 2014, 9 973 actionnaires, la capacité de contrôle s'en voit limitée. De plus, les actionnaires ne sont pas représentés au sein Conseil d'Administration de l'association nationale. Au final, ils permettent de faire valoir l'engouement du public pour ces questions et offrent, selon Julien Kieffer, administrateur et trésorier de l'Association Nationale de TdL, l'occasion de « *mesurer qu'il y a un écho favorable. (...) on sent l'engouement, l'intérêt et ça nous aide à réaliser des opérations financières.* »

La gestion de la terre achetée est déléguée au commandité, Terre de Liens Gestion, détenue par Sjoerd Wartena, la Nef et l'association nationale Terre de Liens. Cette gestion est donc assurée par des représentants de la société civile, de manière centralisée, et non au niveau de chaque exploitation. Il est également à noter que les exploitants eux-mêmes, les fermiers de TdL, disposent seulement d'un rôle d'invité au sein du CA de l'association nationale.

De plus, la viabilité financière sur le long terme et sa capacité à croître de la foncière ne sont pas assurées. Nous avons déjà souligné les incertitudes liées à la rotation du capital et à la gestion du bâti. En outre, personne, au sein du mouvement, ne présente la foncière comme un modèle ayant vocation à se substituer de manière exclusive à la propriété privée. Sjoerd Wartena, en particulier, considère nécessaire l'implication des pouvoirs publics : pour lui, la gestion de la terre est du ressort de la puissance publique.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

La foncière TdL propose un nouveau modèle de gestion du foncier agricole, où les terres sont détenues par des personnes physiques qui en confient la gestion à des organisations issues la société civile, de manière centralisée.

Le troisième modèle correspond à celui de la Fondation Terre de Liens. Dans ce modèle, les propriétaires ne sont plus des personnes physiques mais la Fondation elle-même. La gestion est assurée par des représentants de la société civile, de l'administration publique et elle est contrôlée par l'Etat. Dans ce modèle, le foncier détenu ne pourra plus faire l'objet de transactions marchandes. De plus, la Fondation n'est plus soumise au problème de la rotation du capital, il n'y a plus de limitation dans l'expansion du foncier géré sur le long terme.

La Fondation TdL propose une innovation dans le modèle de la gestion du foncier agricole en implémentant un modèle où les terres sont détenues et gérées conjointement entre des organisations de la société civile et des représentants des pouvoirs publics.

Au final, l'innovation implémentée par TdL ne se situe pas dans l'établissement d'un modèle absolu à suivre en ce qui concerne l'appropriation et la gestion du foncier agricole. L'ensemble des parties prenantes ne partagent pas le même point de vue sur l'organisation idéale, entre un contrôle public du foncier ou une autogestion par la société civile. Pour reprendre les mots utilisés par Julien Kieffer lors de notre entretien, l'action de TdL ne se situe pas dans « *les grandes idées dogmatiques mais dans le faire »* : pour lui le dénominateur commun du mouvement se situe dans la conviction que *« la propriété privée actuelle a des limites et que, du coup, traiter la responsabilité de manière beaucoup plus large permet de sortir de cette propriété privée actuelle. »* L'innovation réside dans la proposition d'alternatives possibles au modèle de la propriété privée du foncier agricole que nous reprenons dans le tableau 29 ci-après.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

TABLEAU 29 : LES TROIS MODELES D'EXPERIMENTATIONS-INNOVATIONS DE PROPRIETE ET DE GESTION DU FONCIER AGRICOLE AU SEIN DE TDL

(Source : construction de l'auteure)

	Propriétaires	**Gérants**
GFA	Groupe de personnes physiques (les associés)	Personnes physiques (les associés)
Foncière	Groupe de personnes physiques (les actionnaires)	Représentants d'organisations de la société civile
Fondation	Fondation	Représentants d'organisations de la société civile et d'administrations publiques.

C – Quelles stratégies de diffusion de l'innovation sociale ?

L'objectif affiché des expérimentations économiques concrètes basées sur la remise en cause de la propriété privée individuelle du foncier est de modifier le cadre institué de prédominance de la propriété privée individuelle. Il s'agit de modifier les politiques publiques pour qu'elles s'orientent vers un soutien à des formes alternatives de propriété et de gestion du foncier agricole. Ainsi, pour le fondateur de TdL, Sjoerd Wartena, la généralisation passera nécessairement par les politiques publiques : « *On montre que c'est possible. C'est un aiguillon pour faire bouger les politiques à différents niveaux* ».

A partir des grilles de Malo et Vézina (2003) et de Laville et Sainsaulieu (2013), que nous avons exposées en première sous-partie, nous nous proposons ici d'analyser les stratégies poursuivies par TdL pour diffuser l'innovation expérimentée concernant la remise en cause de la propriété privée individuelle du foncier agricole. Il s'agit dans un premier temps de qualifier les stratégies, selon les terminologies proposées par Malo et Vézina (2003) : standardisation, focalisation ou hybridation. Dans un second temps, c'est le rapport aux pouvoirs publics que nous interrogeons à l'aune du cadre élaboré par Laville et Sainsaulieu

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

(2013) afin de déterminer ce en quoi TdL se positionne dans un rapport de co-construction avec les pouvoirs publics.

1 – Une diversité d'activités au service d'une stratégie d'hybridation de la diffusion de l'innovation sociale.

a. Un processus de standardisation limité par la préservation de spécificités locales.

Concernant la Foncière TdL, nous observons des éléments de standardisation correspondant à ceux analysés par Malo et Vézina (2003 : 7).

Tout d'abord, la stratégie de croissance peut être examinée à l'aune de deux caractéristiques : la croissance en nombre de projets soutenus et celle en terme de collecte de capital et de recherche de nouveaux actionnaires.

Concernant le nombre de projets soutenus, la croissance est significative : au 31 décembre 2014, ce sont 104 projets qui ont été financés. Le graphique ci-après, figure 30, restitue l'évolution de cette croissance : nous observons en particulier une évolution assez constante, avec un nombre de projets financés annuellement compris entre 8 et 25.

FIGURE 30 : EVOLUTION DU NOMBRE DE PROJETS DE LA FONCIERE TDL
(Construction de l'auteure d'après les rapports d'activité)

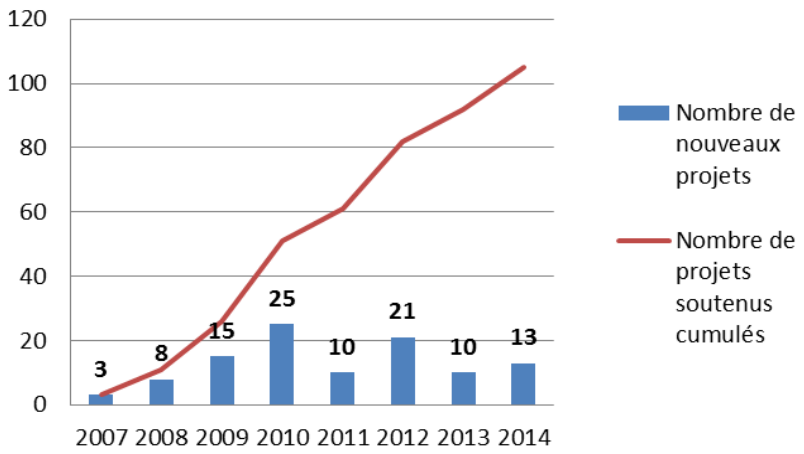

La carte de France ci-après, figure 31, extraite du rapport d'activité 2013-2014 de la Fondation TdL, positionne les installations de TdL. Elle permet de visualiser que l'ensemble du territoire français bénéficie de projets même si des

disparités sont constatées. En particulier, les zones du Nord-Ouest et du Sud-Est sont les plus concernées, tandis que l'Ile de France, le Sud-Ouest, la Bretagne et, dans une moindre mesure, le Nord-Est apparaissent en retrait. En ce qui concerne la Bretagne, nous avons déjà établi une explication par le choix de cette région à accompagner des fermes en GFA (donc non répertoriées sur la carte). De plus, une foncière locale, sous forme de SCA également, Lurzaindia, est née dans le Pays Basque en 2013. Elle s'inspire largement du modèle de TdL, ce qui explique que ce territoire ne soit pas concerné par l'activité de TdL. La volonté était de préserver une identité plus forte pour cette foncière et un lien plus important entre les investisseurs et les porteurs de projets.

FIGURE 31 : REPARTITION DES FERMES DE LA FONCIERE ET DE LA FONDATION TDL AU 31.12.2014

(Source : Rapport d'activité 2013-2014 de la Fondation TdL)

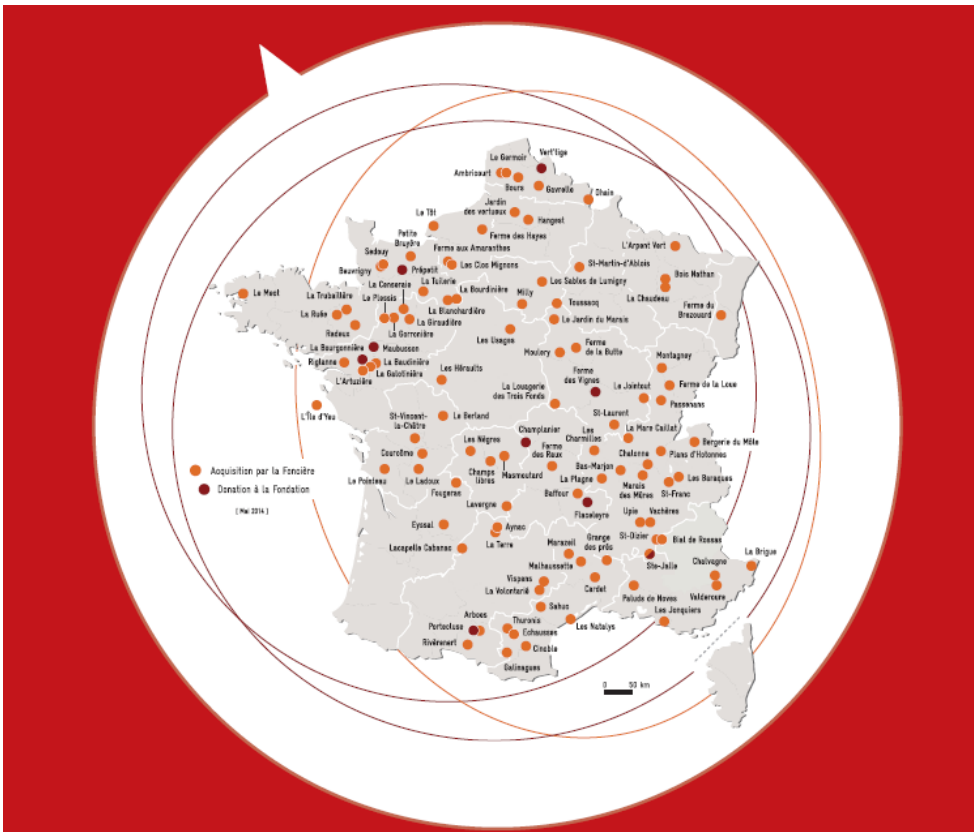

En définitive, la croissance géographique de TdL n'apparaît pas comme unidimensionnelle, avec une réplication du modèle région par région, mais comme construite progressivement et de manière autonome par chaque région.

La forte croissance du nombre de projets soutenus ne doit pas masquer cependant la conservation d'une stratégie de focalisation sur les besoins de segments de marché, en reprenant les termes de Malo et Vézina (2003). Chaque projet est présenté à la Foncière nationale par les associations territoriales, garantes des besoins exprimés par les membres locaux. De plus, les associations territoriales conservent une forte autonomie quant à leur propre stratégie de croissance et de recherche de projets : à ce titre la région Bretagne en ayant décidé de se consacrer à l'accompagnement de GFA est exemplaire. Julien Kieffer note également, dans l'entretien que nous avons réalisé avec lui, que l'association TdL Pays de Loire s'est engagé dans une stratégie d'acquisition foncière plus importante, en embauchant notamment un médiateur foncier, le seul du réseau. Enfin, le contenu exact de la clause environnementale du bail fait l'objet d'une discussion avec chaque porteur de projet pour s'adapter aux problématiques locales.

En ce qui concerne la région Bretagne, le positionnement spécifique d'accompagnement de GFA permet une adaptation fine entre les projets accompagnés et les besoins du territoire. Les relations avec les investisseurs et les exploitants sont plus proches, moins standardisées et plus informelles, notamment dans les GFA où les exploitants sont eux même généralement investisseurs et participent à la gérance. Cela permet une très forte adaptabilité de ces structures aux besoins des exploitants. Nous observons également une persistance du caractère informel de leur gestion et une souplesse leur permettant d'avoir une plus forte propension à faire vivre des expérimentations. Nous avons pu observer, dans certains GFA, une liberté vis-à-vis des contraintes juridiques qui serait impraticable dans une structure de grande taille : par exemple, si le statut de GFA oblige à appliquer le principe capitaliste de vote selon le nombre de parts possédé, certains retiennent lors de leur assemblée générale fondatrice le principe d'économie sociale, une personne égale une voix. En reprenant la grille d'analyse utilisée, nous retrouvons la stratégie de focalisation, ou de créneau, (Malo et Vézina, 2003 : 8) avec une restriction sur un segment cible de clients (ici les investisseurs et les fermiers, eux-mêmes investisseurs) et un développement par l'innovation constante et l'adaptation de l'offre à l'évolution des besoins de cette cible. On observe également une forte proximité avec les investisseurs : « *De plus,*

[Les stratégies de créneau] se différencient par leur plus grande proximité relationnelle avec l'usager. » (Malo, 2001b : 90).

Cependant, un processus de standardisation accompagne le développement du réseau des fermes financées. En particulier, l'instauration de l'obligation pour les fermes accompagnées de bénéficier d'un label AB, certifiant les exploitations en Agriculture Biologique, a fait l'objet de nombreux débats au sein des CA de l'association nationale en 2013. Cela correspond à un processus de standardisation, visant à homogénéiser les projets soutenus et s'adaptant moins aux circonstances spécifiques qui peuvent enrayer la labellisation AB (choix du fermier du fait du coût de la labellisation, problème de voisinage, etc.).

Il est également intéressant ici d'interroger le profil des fermiers de TdL et leur implication dans la stratégie de TdL : en quoi les projets accompagnés sont en adéquation avec l'innovation-expérimentation portée par TdL ? Pour reprendre la terminologie de Malo et Vézina (2003), en quoi TdL se focalise sur le service à un segment de membres usagers spécifiques, c'est-à-dire défendant le projet de remise en cause de la propriété privée individuelle du foncier agricole ? Pour sa thèse de doctorat en sociologie, Elsa Pibou a mené une étude auprès des fermiers TdL à la fois sur leurs origines et trajectoires socioprofessionnelles, et leur place au sein du réseau. Il est d'abord intéressant de constater que les fermiers TdL s'inscrivent dans une dynamique d'agriculture paysanne, en opposition à une agriculture productiviste. Selon la charte de la FADEAR, la Fédération Associative pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural, l'Agriculture Paysanne répond à dix principes fondamentaux relatifs à la solidarité et au respect de l'environnement. En particulier, l'agriculture paysanne promeut des installations de petites tailles mais autonomes, pour permettre au maximum de personnes d'accéder au métier, des techniques de productions respectueuses de l'environnement et des méthodes de distributions transparentes et ancrées sur le territoire. Ces critères se retrouvent auprès des fermiers TdL selon l'enquête de Pibou (2013 : 220) : 77% de ces derniers jouissent d'un label Agriculture Biologique (AB), 24% utilisent des méthodes d'agriculture biodynamique ; 90%

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

utilisent une superficie inférieure à 50 hectares[59], 58% distribuent par le biais de vente directe et 25% adhèrent à une Association Pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP)[60]. Cependant, elle constate également que le rapport à la propriété n'est pas forcément partagé par l'ensemble des fermiers : si la plupart affirme avoir choisi délibérément de rester locataire, 14% d'entre eux déclarent avoir réalisé ce choix sous contrainte, comme l'unique moyen d'exercer le métier d'agriculteur et, pour 30%, le choix de travailler avec TdL correspond à un calcul pragmatique et économique. De la même manière, le rapport à la terre varie selon les fermiers : en particulier, certains voient dans la transmission à ses enfants l'aboutissement du travail de la terre alors que la priorité de transmission dans le cadre familial n'est pas obligatoire dans le mouvement TdL. Selon le positionnement du fermier, son rapport au mouvement en sera changé : *« Selon que l'individu s'inscrive dans une démarche militante et sacralise plus la terre et l'environnement que la propriété, ou selon que l'individu ait vécu son partenariat avec TdL comme une contrainte et fasse de la transmission à ses enfants une priorité, les relations des fermiers avec le mouvement sont susceptibles de varier* » Pibou (2013 : 222). Le choix de croissance de TdL ne repose pas exclusivement sur l'appui à une communauté partageant le même projet d'innovation-expérimentation que TdL : nous pouvons déceler dans ce constat un élément de standardisation.

Le deuxième axe de la croissance que nous pouvons analyser est celui de la collecte et de la stratégie de recherche de nouveaux actionnaires. Le capital, entre 2007 et 2014, a augmenté de 0 à 41 millions d'euros répartis, aujourd'hui, entre près de 10 000 actionnaires. Le graphique ci-après, figure 32, synthétise ces différentes évolutions : la courbe verte représente l'évolution du nombre d'actionnaires et le diagramme en bleu représente l'évolution du capital, dont les montants sont restitués en millions d'euros. La progression est également progressive, avec des collectes annuelles comprises entre 4 et 7 millions d'euros.

[59] Cette superficie est inférieure à la superficie moyenne des exploitations agricoles (55 hectares) selon le recensement 2013 du ministère de l'agriculture.

[60] Une AMAP est une association regroupant des producteurs et des consommateurs qui définissent ensemble le contenu de paniers distribués régulièrement : les consommateurs s'engagent en payant par avance (6 mois à un an) les paniers qu'ils recevront. Cela permet à la fois de créer du lien social entre consommateurs et producteurs, d'assurer des débouchés pour le producteur et de l'aider dans sa gestion financière grâce à cette avance de trésorerie.

L'année 2010 fait figure d'exception avec 3 050 nouveaux actionnaires et une progression du capital de 9 millions d'euros. Cela est à mettre en perspective avec les possibilités de déductions fiscales, que nous avons déjà évoquées, avantageuses au cours de cet exercice.

FIGURE 32 : EVOLUTION ET REPARTITION DU CAPITAL ET DU NOMBRE D'ACTIONNAIRES DE LA FONCIERE TDL

(Construction de l'auteure d'après les rapports d'activité)

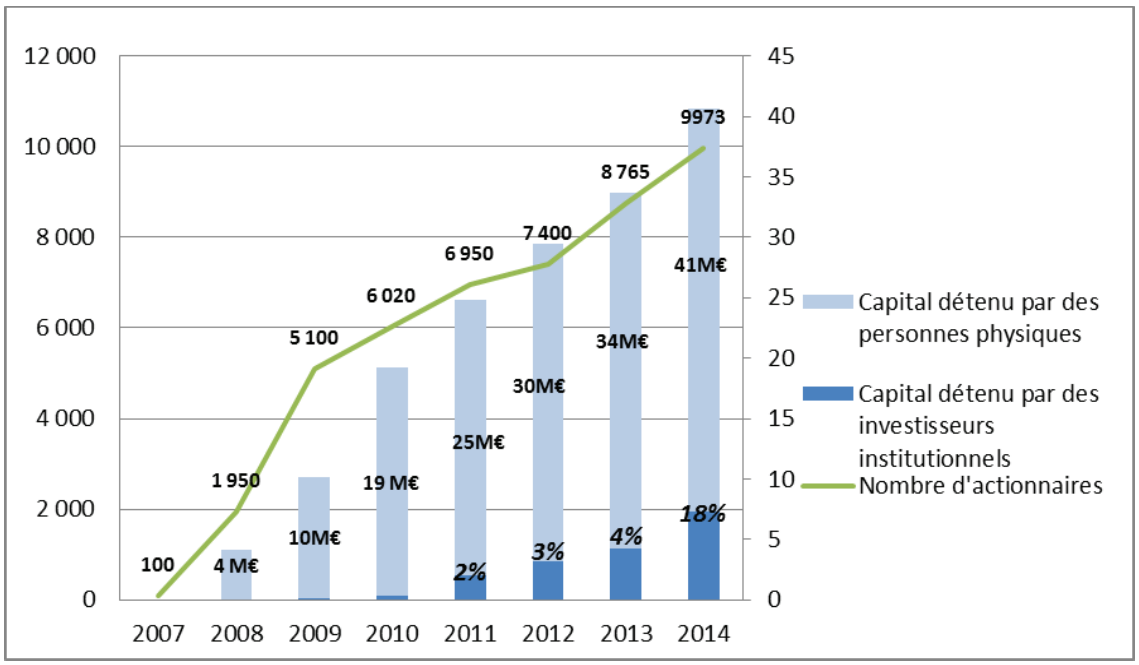

Concernant les stratégies de développement de l'actionnariat, nous notons deux caractéristiques importantes. D'une part, la progression de l'actionnariat tend vers une implication croissante de fonds institutionnels, en particulier ceux issus de l'épargne salariale. La part de capital détenu par ces fonds est restituée dans le graphique ci-avant par les pourcentages et la couleur foncé : entrant au capital en 2010, ils en détiennent 18% au 31 décembre 2014. Le tableau 30 donne la répartition de ce capital entre les différents fonds institutionnels ainsi que leur année d'entrée au capital de la Foncière TdL. Au total, ils détiennent près de 7 millions d'euros de capital au 31 décembre 2014 et Natixis Solidaire en détient, à lui seul, 4,6 millions, soit les deux tiers. Nous observons ainsi un élargissement à de nouveaux segments de clientèle, quand la stratégie initiale portait exclusivement sur les personnes physiques engagées pour la préservation du foncier agricole et l'agriculture paysanne. Ce processus correspond à l'un des

éléments de la stratégie de standardisation : une croissance par le volume en élargissant sa base de clients.

TABLEAU 30 : PARTICIPATION DES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS AU CAPITAL DE LA FONCIERE TDL

(Construction de l'auteure d'après le rapport d'activité 2014)

	Année d'entrée au capital	**Nombre d'actions**	**Valorisation au 31/12/2014**
Fonds d'épargne salariale Natixis Solidaire	2010	44 733	4 607 499 €
Fonds d'épargne salariale FCP IDEAM Solidarité	2011	5 921	609 863 €
Fonds d'épargne salariale BNP Paribas	2014	14 564	1 500 092 €
Fonds d'investissement Mandarine Gestion	2012	1 550	159 650 €
TOTAL		66 768	6 877 104 €

Cependant, ce constat est à nuancer au regard de la stratégie de recrutements de nouveaux actionnaires, personnes physiques. En effet, comme nous l'avons déjà énoncé, la Foncière TdL impose que l'association territoriale impliquée ait collecté localement 75% du montant de l'investissement nécessaire à une nouvelle acquisition, sous forme de promesses de souscriptions d'actions. La croissance, auprès de nouveaux segments de personnes physiques, correspond plus à une stratégie de focalisation, avec une réponse apportée à un segment particulier de membres, c'est-à-dire un projet de ferme adapté aux besoins locaux.

La stratégie de croissance de TdL s'est appuyée sur des éléments de standardisation avec la recherche de nouveaux segments de membres (actionnaires ou fermiers) en dehors du segment initial mais la croissance s'est construite par le travail autonome des associations régionales, garantes de l'adaptation des projets aux besoins locaux.

Le second élément important du processus de standardisation correspond à la recherche d'efficience et l'imitation des acteurs du marché : Malo et Vézina (2003) notent alors des processus de sélection des segments de marché les plus rentables et une adaptation des produits et services en adéquation avec ceux-ci.

Une tendance à imiter les acteurs du marché peut être observée. Nous avons déjà noté le poids de plus en plus important des investisseurs

institutionnels, ainsi que la nouvelle obligation de jouir d'une labellisation AB pour les fermiers, qui correspondent à l'importation de méthodes de gestion standardisées. C'est également du côté des pouvoirs publics que l'on retrouve des pressions vers un isomorphisme marchand avec la mise en concurrence lors d'appels d'offre de TdL avec des agences de conseils traditionnelles : l'entretien que nous avons mené avec le maire de Magny-les-Hameaux nous a, par exemple, permis d'observer que lors de la recherche de son partenaire pour mener à bien un projet d'agriculture urbaine, il avait mis en concurrence des acteurs traditionnels avec TdL.

Le rapport au capital et à la rémunération de celui-ci sont des éléments clefs pour comprendre les processus de standardisation et les marchés que TdL veut atteindre. En effet, pour trouver des relais de croissance du capital, TdL se trouve face à un dilemme majeur. D'une part, TdL doit, pour croître, attirer du capital, et donc de nouveaux investisseurs, qui, plus éloignés des valeurs centrales, vont demander une rémunération plus proche de celle du marché. D'autre part, TdL doit rester fidèle à son positionnement initial vis-à-vis de la rémunération du capital, c'est-à-dire une absence de rémunération indiquant la volonté de ne pas spéculer, donc ne pas créer de plus-value financière sur le foncier agricole. La position de TdL est ici particulière car elle admet certains éléments de standardisation tout en conservant une identité forte. Si, de manière affirmée et revendiquée, aucun dividende n'a jamais été versé aux actionnaires, la stratégie par rapport à la valorisation des parts sociales a connu une évolution. Le prix de la part est d'abord resté constant puis a augmenté de 100 à 102 euros en 2013 puis de 102 à 103 euros en 2014. A l'inverse, la stratégie adoptée eu égard aux possibilités de déductions fiscales marque la volonté de rester fidèle à la mission initiale du mouvement : permettre à chacun d'investir pour soutenir le marché, et ne pas se concentrer sur les segments les plus rentables. En effet, par rapport aux actionnaires, une stratégie de rentabilité, comme elle existe dans d'autres fonds, aurait pu être celle de se concentrer sur les actionnaires susceptibles d'investir des montants importants, afin notamment de limiter le coût important de la gestion des souscriptions. TdL a choisi de poursuivre la voie inverse : continuer à attirer toute personne souhaitant soutenir le projet porté, même si ses moyens d'investissement sont limités. La politique à l'égard de la

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

possibilité de déduction fiscale sur l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF), que nous avons détaillée dans le deuxième chapitre, est représentative de cette stratégie. Le montant des souscriptions ouvrant droit à déduction fiscale (IRPP et ISF inclus) est limité annuellement à un montant de collecte de 2,5 millions d'euros ; montant largement dépassé par TdL. En 2013, TdL a fait le choix de ne pas accorder de reçu fiscal pour des déductions sur l'ISF, pourtant plus avantageuses que celles sur l'IRPP. Ce choix se justifie car il vise à permettre à chacun de bénéficier de déductions fiscales. Or, si une logique de rentabilité avait été poursuivie, le choix aurait été à l'opposé : les actionnaires soumis à l'ISF sont susceptibles d'investir des montants plus importants, de par leurs ressources financières et le taux de déduction fiscale particulièrement attractif (50% du montant de l'investissement dans la limite de 100 000 euros par foyer fiscal en 2014). De la même manière, en 2014, afin de répartir sur l'ensemble des actionnaires la possibilité de déduction fiscale sur l'IRPP et non sur les seules premières demandes jusqu'au plafond de 2,5 millions d'euros, TdL a choisi d'établir des reçus fiscaux seulement sur la moitié de l'investissement, portant à 9% cet avantage fiscal, contre 18% dans d'autres structures. C'est ainsi un argument d'attractivité financière que TdL a choisi de ne pas poursuivre, risquant une compétitivité moindre par rapport aux autres fonds de finance solidaire, tel qu'Habitat et Humanisme. De plus, même s'il est difficile à mesurer, le risque est également de voir les personnes investir des montants moindres du fait de cette limitation du taux de l'avantage fiscal. Or, encore une fois, la faiblesse du montant des investissements engendre des coûts de gestion importants et ne s'inscrit pas dans une logique de recherche de rentabilité.

D'autre part, la Foncière TdL porte une attention croissante sur la recherche d'efficience économique, avec en particulier une concentration forte sur les problèmes liés aux activités de gestion des souscriptions et du bâti comme le révèlent notamment les comptes rendus de Conseil d'Administration. Si les discussions des premières années portaient plus largement sur les dimensions politiques du projet, elles se concentrent, avec la phase de croissance forte de 2010, sur les problèmes de gestion, notamment au regard de la recherche de pérennité économique, encore fragile. Cependant, l'indépendance vis-à-vis d'une stricte logique en termes de rentabilité économique peut être observée. En

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

particulier, le choix d'investissement pour certains projets correspond clairement à une démarche d'ordre politique et non de rationalité économique. Pierre Fabre, président de l'association territoriale TdL PACA nous a, en particulier, relaté le processus de décision quant à l'acquisition d'hectares dans la zone péri-urbaine d'Aubagne pour la création de la ferme des Jonquiers, et nous a transféré les comptes rendus des trois CA de l'association nationale pendant lesquels le projet avait été discuté. Cette acquisition constituait un projet exemplaire localement : il témoignait des liens forts avec la commune d'Aubagne et il s'inscrivait dans une démarche de dénonciation du développement d'une zone d'activités conduisant à l'artificialisation de terres agricoles. Cependant, s'agissant de terres constucibles, le montant en était particulièrement élevé, avec un prix de 120 000 euros l'hectare. La rationalité économique, et la volonté de ne pas mobiliser autant de capital pour un seul projet a conduit d'abord l'association nationale à refuser ce projet avant finalement, après un an et demi de négociations, à le valider. L'on constate donc, dans ce cas de figure, que la décision ne fut pas prise selon des principes d'efficience économique, mais selon la réponse aux besoins formulés par les membres. A ce titre également, les débats animés des CA de l'association nationale concernant les possibles partenariats avec des groupes des secteurs agro-alimentaire (Danone) et de la grande distribution (Monoprix) sont représentatifs de choix non établis selon le seul critère de l'intérêt économique. Danone avait, par exemple, proposé en 2012 de faire une campagne au cours de laquelle un centime par pot de yaourt acheté serait donné à TdL. Malgré l'accueil favorable de Sjoerd Wartena, cette proposition a essuyé un refus de la part du CA. De la même manière, un partenariat avec Monoprix a trouvé une fin prématurée après que ce projet ait été refusé par le CA. Les enjeux de cohérence avec l'identité de TdL priment dans ces cas sur la seule rationalité économique.

C'est aussi la place des fermiers dans la gouvernance de TdL qu'il nous faut interroger. Une association de fermiers de TdL s'est constituée au sein du mouvement et a organisé à Lumigny une première rencontre les 17 et 18 décembre 2014. Ils expriment un regard critique sur les rapports entre la foncière et les fermiers évoluant, selon eux, vers des rapports traditionnels de propriétaire à locataires. En particulier, ils critiquent les processus longs de réponse aux demandes d'investissement des fermiers pour améliorer leurs outils de production

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

et les refus parfois incompris, ainsi que l'absence de représentation des fermiers au sein des instances de gouvernance du mouvement. Les arguments souvent retournés concernent justement un principe d'efficience économique, quant aux investissements, et d'efficience gestionnaire, quant à la gouvernance. Les fermiers ont cependant obtenu de participer, en tant qu'invités, aux réunions du CA de l'association nationale.

La stratégie de développement de TdL se caractérise ainsi par une hybridation entre la recherche de l'efficience d'un point de vue gestionnaire et financier et une forte attention à la préservation d'éléments d'identité quant à la stratégie de rémunération des actions, de choix d'investissements et de politique de partenariats notamment.

b. Le rapprochement avec l'Etat : l'autonomie des associations territoriales garantes de l'indépendance du mouvement.

Comme nous l'avons explicité dans la première section de ce chapitre, le processus de standardisation est double. Malo et Vézina (2001a et 2001b) ont montré que les organisations de l'économie sociale, pour conserver leur identité, doivent trouver un compromis entre la perspective de changement social et leur stratégie d'imitation et de rapprochement avec l'Etat.

La standardisation passe par la reconnaissance des pouvoirs publics de la capacité de la structure à assurer une mission d'intérêt général, étendue à la société dans son ensemble. Dans ce sens, le mouvement TdL a beaucoup travaillé pour être reconnu par les pouvoirs publics dans sa capacité à élaborer des propositions concernant la gestion du foncier agricole ; TdL assume alors une posture de défricheur pour reprendre la terminologie de Drapéri (2003 :60), *« (...) les innovateurs sociaux ne se perçoivent pas comme des « expérimentateurs » mais comme des défricheurs, au lendemain des années 70, les innovateurs se considéraient fréquemment en marge de la société, en opposition avec ses institutions. C'est l'inverse qui est vrai aujourd'hui : les innovateurs sont au cœur de la société, s'appuient sur ses institutions, revendiquent la reconnaissance de leur capacité.* » La question n'est pas de confirmer ou d'invalider cette thèse pour

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

l'ensemble de la société, mais d'analyser ce en quoi, en ce sens, TdL apparaît comme un « défricheur ».

Nous pouvons tout d'abord constater que TdL entre dans un processus de professionnalisation et de transmission de ses connaissances ; « (…) *une activité d'utilité sociale, originale, exemplaire, ne se bricole pas, ou en tout cas pas durablement. La transmission fait désormais partie des missions de l'innovateur, ce qui l'oblige à un exercice de distanciation et de repérage professionnel*. » (Drapéri 2003 : 61). Nous avons répertorié, au sein de TdL, des éléments de cette institutionnalisation : la mise en place de cycles de formations à destination des bénévoles mais aussi des élus et techniciens des collectivités publiques ; l'élaboration d'un guide finalisé en 2013[61] concernant les outils à disposition des collectivités publiques pour s'emparer de la question du foncier agricole ; un numéro de la revue POUR[62] du réseau d'éducation populaire GREP élaboré en partenariat avec TdL, spécifiquement sur la question du foncier agricole.

Cela est renforcé par l'obtention par la foncière de deux prérogatives légitimant sa posture d'organisation vouée à l'intérêt général.

En premier lieu, en accordant à la Foncière la possibilité de faire bénéficier ses actionnaires de déductions fiscales, les pouvoirs publics lui confèrent une prérogative presque régalienne, il s'agit non seulement de flécher les impôts mais également de contribuer à une sorte de redistribution inversée : en effet, selon la situation financière des souscripteurs, ils jouiront de déductions plus ou moins importantes (aucune pour les personnes non imposables, 18% du montant investi pour les personnes assujetties à l'impôt sur le revenu, 50% pour celles assujetties à l'Impôt de solidarité sur la fortune, ISF). La foncière TdL se réapproprie cette législation en y appliquant ses propres valeurs. En effet, depuis 2014, la Foncière a décidé, comme nous l'avons déjà souligné, pour créer plus d'égalité entre les souscripteurs, de ne plus accorder le droit de déduction fiscale sur l'ISF.

[61] Ce guide a également fait l'objet d'une mise à jour en 2015 avec les évolutions contenues dans la loi d'orientation agricole de 2014.
[62] GREP (2013), « Le Foncier Agricole : lieu de tensions et bien commun », numéro 220, *Revue Pour, la revue du Groupe Ruralités, Education et Politiques,* décembre 2013.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

La seconde prérogative concerne le rapport aux fermiers. La Foncière et la Fondation, contrairement aux GFA, ont obtenu le droit de contracter avec les fermiers des Baux Ruraux Environnementaux (BRE). Selon l'article L. 411-27 du Code rural, seules certaines personnes morales disposent de ce droit qui revient à ajouter au bail une clause environnementale : il s'agit des personnes morales de droit public, des associations agréées pour la protection de l'environnement, des personnes morales agréées « entreprise solidaire », des fondations reconnues d'utilité publique et des fonds de dotation. C'est donc en tant qu'entreprise agréée solidaire que la foncière TdL a obtenu ce droit, dont les entreprises traditionnelles ne jouissent pas. En ajoutant aux baux traditionnels une clause environnementale, TdL agit pour l'intérêt général concernant le respect de l'environnement et cela en rognant sur le droit des locataires vis-à-vis des propriétaires de la terre : les fermiers pouvant être expulsés s'ils ne respectent pas les clauses environnementales. TdL est ainsi le garant de l'intérêt général (la protection de l'environnement), avant d'être celui de l'intérêt collectif de ses membres (les fermiers). Cela renforce une certaine tension dans les rapports entre les fermiers et la foncière au sein du mouvement : la place des fermiers dans le mouvement, absents de la prise de décision, relève d'une vision traditionnelle du rapport entre propriétaire et fermiers et engendre des contestations. A cet égard, la constitution d'une association de défense des fermiers au sein du mouvement est révélatrice de cette standardisation contestée. Cependant, la réflexion constante de TdL sur sa gouvernance, notamment pour faire entrer un représentant des fermiers dans les instances de décisions, marque également sa capacité à faire vivre sa différence par rapport aux organisations publiques contractant également des BRE.

La Fondation, quant à elle, se situe d'emblée dans un rapport de pression forte: la reconnaissance d'utilité publique implique des contraintes administratives en termes de gestion, tandis qu'un collège sur trois est composé de partenaires institutionnels publics et qu'un commissaire d'Etat siège au Conseil d'Administration.

On peut alors s'interroger sur la préservation de l'indépendance du mouvement du fait de son rapprochement avec les pouvoirs publics. La question de la prise de position sur la construction de l'aéroport de Notre Dame des Landes

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

souligne à quel point le mouvement peut assumer des positions diverses. La construction de l'aéroport, soulevant les enjeux de l'artificialisation de terres et de l'expulsion de fermiers, les adhérents de TdL ont demandé au mouvement de se positionner contre ce projet. A l'issue d'un débat particulièrement clivé, le CA de l'association nationale a décidé, en 2012, qu'il ne prendrait pas de position publique sur ce projet, décision prise à une courte majorité. Ce choix, alors que tous les membres de l'organisation sont individuellement contre ce projet, s'explique par la volonté de ne pas entraver les chances de réussite de la validation par le Conseil d'Etat de la création de la Fondation, dont le dossier était en cours d'instruction. Cependant, chaque association territoriale conserve son autonomie dans son choix de se positionner ou non. Ainsi, l'association Bretagne a apposé le logo d'opposition au projet de Notre Dame des Landes sur les affiches de TdL et a participé à la création d'un collectif d'organisations opposantes, le Co-pain 35, ainsi qu'à l'organisation d'une manifestation, le 22 février 2014. A l'inverse, l'association TdL Loire Atlantique n'a pas pris position alors que le projet d'aéroport se situe sur son territoire et cela en raison de sa volonté de préserver de bonnes relations avec les pouvoirs publics locaux.

Cette question de la dépendance se pose également au niveau des associations territoriales. Elle sera étudiée en détail dans la section suivante. Pour Lysiane Jarno, coordinatrice de l'association TdL Bretagne, la règle, « *c'est qu'il y ait une cohérence au niveau du territoire, ne pas servir de caution, de cravate verte. Après, on sert toujours un peu de caution, même le Val d'Ille, où il y a un projet de la Foncière, un de la Fondation, un en GFA, clairement c'est politique, mais clairement on sert de caution pour les prochaines élections municipales. Ça fait partie aussi du jeu.* » L'association TdL Bretagne a, par exemple, refusé de soutenir un projet de trois hectares proposé par une commune qui élaborait en parallèle un projet de zone d'activités de 50 hectares.

Si ces processus de standardisation comportent un risque de banalisation, ils permettent également l'atteinte d'une taille critique qui peut laisser entrevoir des possibilités de transformation sociale. A cet égard, la taille de la Fondation, avec une pérennité de ses ressources très importante, s'agissant de dons, laisse envisager la possibilité d'influer sur le système socio-économique de gestion du

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

foncier agricole. D'autre part, la reconnaissance d'utilité publique pour la Fondation et la possibilité offerte à la foncière TdL de mettre en place des baux ruraux environnementaux, sont deux éléments forts témoignant de la capacité qu'a eue le mouvement à influer dans le sens d'une progressive reconnaissance de la possibilité de gérer le foncier agricole de manière collective, et ainsi de provoquer une transformation sociale quant à sa régulation.

L'équilibre à trouver entre capacité d'expérimentation et volonté de croissance et de généralisation des innovations est au cœur des réflexions du mouvement. La diversité des structures et le rapport à la fois au marché et à l'Etat est source de déstabilisation mais c'est également un moteur de l'innovation car il oblige à réinventer en permanence des manières de faire en partant des contraintes et des cadres imposés par le marché et l'Etat. Ainsi, pour reprendre les termes de Marie-Claire Malo : *« Le succès des entrepreneurs sociaux en économie de marché ou en rapport à l'Etat implique un compromis entre la perspective de changement social et le positionnement. Le compromis est souvent vu comme une contrainte, alors qu'il a aussi un potentiel d'innovation parce qu'il impose de combiner des grandeurs différentes, des ordres différents.* » (Malo, 2001b : 93)

Cette étude permet de mettre en lumière les différentes réponses élaborées en réaction face à un même problème social identifié. Cela nous invite à considérer l'ensemble de ces initiatives (accompagnement de GFA, Foncière nationale, Fondation) portant sur la remise en cause de la propriété privée individuelle du foncier agricole pour comprendre qu'une hybridation entre stratégie de focalisation et processus de standardisation peut être rendue possible. Si l'on considère ces initiatives dans leur ensemble, nous retrouvons là l'articulation évoquée par Marie-Claire Malo, « *Seule une articulation du volontarisme et du déterminisme, de la perspective de transformation sociale et du positionnement économique rend le processus stratégique porteur à la fois d'identité et de viabilité* » (Malo, 2001b : 93).

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

2 – Le rapport aux pouvoirs publics : quelle capacité de co-construction ?

Le deuxième axe de notre grille d'analyse vise à interroger le rapport du mouvement TdL avec les pouvoirs publics à l'aune de la typologie de Laville et Sainsaulieu (2013). Il s'agit d'analyser les projets élaborés en coopération avec différentes collectivités territoriales (commune, communauté de communes ou pays, département, région) afin de comprendre ce en quoi les liens créés s'inscrivent dans un rapport de co-construction. La notion de « co-construction », déjà explicitée, implique, contrairement à celle de « co-production », une modification du cadre institutionnel par les acteurs de la société civile. Le cadre institutionnel, au-delà des normes formelles, recouvre également les pratiques instituées des acteurs publics : ainsi une action de la société civile conduisant à l'évolution des pratiques correspond à un exemple de co-construction. Dans le cas du foncier agricole, par « évolution des pratiques » nous pouvons entendre soit la mise en place d'actions directes (mobilisation de foncier agricole, création de fermes en régie directe, implantation de pépinière pour des candidats à l'installation…) soit la prise en compte du foncier agricole de manière transversale au sein d'autres politiques, notamment celles liées à l'urbanisme.

Parmi la centaine d'installations réalisées par la Foncière TdL depuis sa création, une dizaine implique une ou plusieurs collectivités territoriales à des niveaux différents : co-investissement, don par la collectivité, accompagnement de la collectivité dans son projet d'aménagement d'une parcelle agricole. Ces coopérations avec les collectivités territoriales ont pour vocation d'alimenter le débat public sur la gestion du foncier et les formes d'agriculture souhaitables et de conduire les collectivités à mettre en place une politique foncière agricole. Par coopération, nous désignons les projets de moyen ou long terme pour lesquels un travail conjoint est mis en place par la collectivité et TdL. Nous ne nous intéressons donc pas aux interventions ponctuelles, quand une collectivité mandate TdL pour l'organisation d'une formation par exemple, ou n'impliquant pas une collaboration concrète, comme l'allocation d'une subvention de fonctionnement annuelle.

Une typologie des coopérations entre TdL et des collectivités nous permettra d'analyser, selon le cadre de référence, chaque forme de coopération.

Nous pourrons alors nous interroger sur la réalité du travail de co-construction : en quoi les coopérations analysées permettent-elles une évolution des pratiques instituées par les collectivités territoriales en faveur de l'émergence d'une politique foncière locale ?

Nous nous sommes en particulier intéressés à sept projets, dont la liste est reprise dans le tableau de la section suivante, menés en partenariat entre TdL et des collectivités locales. Il s'agit des coopérations établies au sein de quatre régions : Ile de France (IdF), Nord Pas de Calais (NPC), Rhône Alpes (RA) et Provence Alpes Côte d'Azur (PACA), dont les contextes sont diversifiés. Cela nous permet ainsi d'avoir un bon échantillonnage des formes de coopérations. Nous avons effectué des entretiens avec les différentes parties prenantes de ces projets : salariés et élus des collectivités territoriales, salariés et administrateurs des associations territoriales TdL concernées. La liste de ces entretiens figure en annexe 2.

Dans un premier temps, nous restituerons une analyse des contextes régionaux et établirons une typologie des rapports aux collectivités observés. En nous appuyant sur le cadre d'analyse de Laville et Sainsaulieu (2013), nous questionnerons ensuite les possibilités de co-construction. En particulier, nous verrons que le modèle de co-construction de TdL se base sur l'exemplarité et la diffusion horizontale ou verticale de nouvelles pratiques des acteurs publics.

a. Typologie des coopérations entre TdL et les collectivités territoriales.

Nous nous attachons dans un premier temps à restituer un état des lieux succinct concernant chaque région ainsi qu'une première typologie des formes de coopérations observées.

Les différents contextes des coopérations étudiées.

Les quatre régions étudiées ont été choisies pour leur diversité concernant le foncier agricole et l'agriculture biologique afin d'avoir un panorama large des formes de coopérations dans différents contextes institutionnels. Ce contexte contraint en effet fortement l'action de TdL et les possibilités de coopérations.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

Afin de caractériser ces quatre régions, nous avons relevé deux types d'indicateurs pertinents eu égard à la mission de TdL: les données quant à la situation du foncier agricole et de l'Agriculture Biologique (AB) d'une part, les dispositifs existants permettant de faciliter l'action de TdL, d'autre part.

Concernant la première gamme d'indicateurs, la part de la Surface Agricole Utile (SAU) en AB permet de mesurer l'implantation locale de cette forme d'agriculture tandis que l'évolution du nombre d'exploitations, nous donne une idée des nouvelles installations en AB, problématique sur laquelle porte le travail de TdL. D'autre part, le prix du foncier agricole étant une de principales barrières à l'installation, situer la moyenne régionale peut être pertinent pour caractériser le contexte.

Comme toute description quantitative, cet aperçu quantitatif comporte de nombreuses limites : les moyennes régionales cachent de fortes disparités sur le territoire, tandis que l'évolution du nombre d'installations ne nous renseigne pas sur les facteurs. Ainsi, des indicateurs plus qualitatifs sur les dispositifs institutionnels facilitant les installations en AB apparaissent nécessaires. En particulier, l'existence de réseaux concernant l'agriculture biologique et de proximité et le positionnement de la SAFER ont été désignés par les acteurs interrogés comme deux éléments essentiels de la situation régionale concernant l'accès à la terre pour des agriculteurs en AB. Leurs niveaux par région ont également été déterminés grâce aux entretiens menés. Concernant le premier indicateur, il s'agit de savoir si un réseau structuré existe et est efficace (OUI/NON) sur les différents aspects de l'AB (stratégie foncière, installation, distribution). Pour le second indicateur, nous cherchons à savoir si la SAFER a déjà soutenu, (FAV), ou pas, (DEF), TdL pour faciliter des demandes de préemptions : en particulier, en région PACA la SAFER a établi une vente de foncier sur un cahier des charges AB ; en Rhône Alpes, la SAFER et la Région ont trouvé un accord pour permettre un portage foncier en attendant que TdL trouve un repreneur. Le tableau 32, ci-dessous, présente les caractéristiques de chaque région.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

TABLEAU 31 : CARACTERISTIQUES PAR REGION DE LA SITUATION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET DU FONCIER AGRICOLE

(Source : construction de l'auteur)

Région	**Pourcentage de la SAU en AB** *(chiffres 2012, Agence Bio, moyenne en France : 3,7%)*	**Evolution du nombre d'exploitations entre 2007 et 2012** *(chiffres Agence Bio, moyenne nationale : x2)*	**Prix du foncier agricole** *(en euros/ hectare, chiffres 2012 du ministère de l'agriculture, moyenne nationale : 5 420)*	**Existence d'un réseau autour de l'agriculture biologique**	**Positionnement de la Safer**
IdF	1,5%	x2,2	6 280	NON	DEF
NPC	0,95%	x1,9	11 980	NON	DEF
RA	6,4%	x1,9	4 690	OUI	FAV
PACA	14,3%	x2,4	10 480	OUI	FAV

Nous observons que deux situations régionales aux contextes très différents se dégagent. D'un côté, pour l'IdF et le NPC, le contexte est défavorable avec très peu d'implantation de l'agriculture biologique, des prix élevés, voire très élevés (le NPC est la première région française par le prix à l'hectare du foncier agricole) et des dispositifs institutionnels peu aidants. De l'autre côté, le contexte est plus favorable pour PACA et RA qui jouissent de dispositifs institutionnels plus aidants et d'une présence de l'AB déjà très supérieure à la moyenne nationale.

Typologie des coopérations.

Malgré la variété des situations, nous avons pu répertorier trois grands schémas de coopérations entre TdL et les collectivités territoriales.

Accompagnement des collectivités à l'émergence d'une politique foncière agricole (A).

Il s'agit des projets pour lesquels TdL se positionne comme expert du foncier agricole et accompagne la ou les collectivités sur l'un ou l'autre des aspects concernant le foncier. Nous avons répertorié des missions de diagnostic territorial sur les possibilités de développement de l'AB, d'identification des outils à disposition de la collectivité, de diagnostic du foncier possédé par la

collectivité, d'accompagnement à la veille foncière, d'accompagnement à la mise en place d'outils facilitant l'installation.

Accompagnement à la mise en place de projets sans investissement de Terre de Liens (B).

Il s'agit d'accompagnement de collectivités qui veulent installer un agriculteur en proximité mais qui, soit parce qu'elles possèdent les terres, soit parce qu'elles en ont les moyens, font appel à TdL seulement pour l'accompagnement et les conseils techniques à l'installation (diagnostic du foncier et conseils sur la rénovation éventuelle, recherche de candidats et évaluation de leurs projets, implication des habitants et des agriculteurs dans le projet, aide éventuelle pour le réseau de distribution…).

Accompagnement à la mise en place de projets avec un investissement de Terre de Liens (C).

Il s'agit de projets d'installations d'agriculteurs de proximité pour lesquels la collectivité sollicite un investissement de la part de TdL. TdL met alors en place une collecte d'épargne sous la forme de parts sociales auprès du grand public afin de pouvoir acheter tout ou partie de l'exploitation et des terres. La collectivité peut également investir (cas de Bourgoin-Jallieu et Aubagne) ou laisser la foncière TdL seule supporter les investissements (cas de Barjac).

Il nous faut maintenant nous interroger sur la nature des coopérations établies avec les collectivités territoriales à l'aune de la grille d'analyse élaborée dans la première section.

b. Quelle possibilité de co-construction d'une politique foncière locale ?

Analyse des types de coopération.

A partir de la grille de Laville et Sainsaulieu (2013) et afin de qualifier les coopérations observées au regard de la notion de co-construction, deux éléments d'analyse nous ont paru pertinents.

Le premier élément concerne l'impact sur les régulations de la collectivité concernant le foncier agricole. La question est de savoir si le partenariat en

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

question s'est limité au seul projet ou s'il a abouti à une réflexion plus importante et a permis une systématisation de l'approche du foncier agricole par la collectivité territoriale. Nous avons ainsi demandé aux acteurs, et, en particulier, aux élus des collectivités, si, à la suite de l'action, la collectivité a systématisé une veille foncière et un suivi des terres lui appartenant, voire pensé à développer de nouveaux projets d'installation et si la collectivité a intégré les enjeux concernant le foncier agricole dans ses politiques liées à l'urbanisation et au développement durable.

Le second élément majeur est la participation sur le long terme de TdL (ou éventuellement d'autres structures représentatives de la société civile) dans l'élaboration des politiques publiques, notamment celles liées à l'urbanisme et l'agriculture. Nous avons ainsi interrogé les acteurs sur la consultation de TdL lors de la prise de décision sur des aspects concernant le foncier.

Le tableau 32 ci-après restitue cette analyse en reprenant les caractéristiques de chaque projet (type de partenariat et contexte régional). Les quatrième et cinquième colonnes indiquent les réponses que nous avons apportées, sur la base des entretiens menés, aux deux questions concernant l'effet de l'action sur la collectivité et la participation sur le long terme de TdL. Enfin, les deux dernières colonnes proposent une analyse des rapports entretenus avec la collectivité selon la grille d'analyse de Laville et Sainsaulieu et apportent des éléments quant aux risques de dérives possibles ou observés.

La première ligne du tableau correspond au projet de Magny les Hameaux, en Ile de France. Le maire de cette commune avait pour objectif de transformer une friche urbaine en projet agricole de proximité. Il lance, dans ce cadre, un appel à projets que Terre de Liens, en partenariat avec trois autres associations liées à l'agriculture biologique, remporte. L'association Terre de Liens d'Ile de France a en effet constitué un réseau, Adabio, aujourd'hui informel mais qui a pour vocation de se transformer en association, avec trois autres structures liées à l'agriculture paysanne et sa promotion : le champ des possibles, une couveuse d'activités agricoles, le réseau des AMAP Ile de France, association de consommateurs de produits issus de l'agriculture locale en circuit court, et le GAB, Groupement des Agriculteurs Biologiques d'Ile de France, membre de la

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

FNAB, Fédération Nationale des Agriculteurs Biologiques. Le but de ce réseau est de rassembler les différents acteurs de l'agriculture paysanne, des producteurs aux consommateurs, en réunissant également les compétences liées à l'installation, au foncier et à la distribution. Cela permet d'apporter une réponse structurée et globale, concernant les divers aspects de l'agriculture biologique, aux collectivités territoriales et aux candidats à l'installation. En regroupant dans son CA à la fois des producteurs et des non experts agricoles, l'association Terre de Liens se conçoit elle-même comme un trait d'union entre le GAB et le réseau des AMAP. Du point de vue des collectivités, l'apport d'un mouvement de non experts dans ce réseau permet également de mobiliser l'électorat local autour d'un projet. Clairement, selon le maire de la commune, le choix s'est porté sur Abiosol car elle associe des consommateurs et propose dans la réponse à l'appel d'offre une mobilisation des habitants autour du projet agricole. Cependant, en tant que prestataire de service, la marge de manœuvre de Terre de Liens pour agir sur le cadre institutionnel est limitée : l'association n'agit que dans le cadre du projet défini par la mairie elle-même. De plus, TdL n'a pas bénéficié, à la suite du projet, d'un rôle consultatif sur les politiques en matière d'agriculture ou d'urbanisme. Enfin, le projet en lui-même n'a pas eu d'impact sur une réflexion plus large quant à l'élaboration d'une politique foncière locale. Ainsi, nous situons le type de rapport établi dans le cadre d'un rapport de co-production : l'association TdL est reconnue pour son expertise, notamment sa capacité de mobilisation des riverains autour d'un projet agricole, mais agit en tant que simple prestataire. Sa mise en concurrence avec des agences traditionnelles démontre en outre que nous nous situons dans un cadre d'isomorphisme marchand, avec un appel d'offres de la collectivité et une mise en concurrence des prestataires.

La deuxième ligne du tableau correspond au projet du Marais des Mûres à Bourgoin Jailleu, dans l'Isère. Un élu de la ville de Bourgoin Jailleu a fait appel à Terre de Liens pour identifier des parcelles et acheter du foncier agricole dans l'objectif de long terme de créer un pôle maraîchage pouvant alimenter la cantine centrale. Terre de Liens a répondu positivement et a d'abord joué un rôle d'expert foncier pour choisir les terres à acheter, notamment grâce aux compétences de bénévoles locaux issus de métiers agronomes. Une promesse de vente ayant déjà été signée avec un autre propriétaire, la commune a dû réaliser une demande de

préemption auprès de la SAFER avant de pouvoir acquérir le terrain et le bâti. La Région Rhône Alpes a, en outre, couvert les frais de portage auprès de la SAFER. Grâce à une collecte locale, Terre de Liens a pu réunir les 95 000 euros nécessaires à l'achat du terrain (3,4 hectares), tandis que la commune a acheté la maison d'habitation pour 211 800 euros, avec des subventions de 61 000 euros de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) et de la Région. Un comité de pilotage a été mis en place et réunit les différentes parties prenantes : des représentants de chaque collectivité (commune, communauté d'agglomération, région) et un représentant de l'association TdL. Son rôle, après l'achat, a été de sélectionner et d'accompagner à l'installation les deux maraîchers. Le projet de départ était pensé comme une étape dans un pôle maraîchage à l'échelle de la communauté d'agglomération, mais cela ne s'est finalement pas concrétisé. Le rôle de Terre de Liens s'est limité à ce seul projet, l'association n'a pas été consultée par la suite par les différentes collectivités impliquées lors de l'élaboration de leurs politiques locales en matière d'aménagement du territoire. Ainsi, nous nous trouvons dans un rapport de production et non de construction. Nous pouvons également relever un risque d'instrumentalisation dans ce type de projet : la commune bénéficie des moyens financiers et de l'expertise technique des bénévoles de TdL mais ne s'engage pas, par la suite, pour les changements quant à la politique locale foncière prônée par TdL.

La troisième ligne du tableau se réfère à un projet élaboré par la communauté d'agglomération de la VASRA (Valence Agglo-Sud Rhône Alpes) regroupant 11 communes et 122 000 habitants. A la fin de l'année 2010, elle lance un appel à projets pour réaliser une étude visant à mesurer et évaluer le potentiel de développement de l'agriculture biologique très présente sur le territoire (12% de la SAU). L'association territoriale TdL Rhône-Alpes et Agribiodrôme, le groupement local des exploitants en agriculture biologique, y répondent conjointement. Terre de Liens prend en charge le volet foncier, avec une volonté d'établir ce diagnostic de manière participative, en impliquant les agriculteurs. TdL et Agribiodrôme remportent l'appel et l'étude est menée entre février et juillet 2011. Cependant, compte tenu de l'agenda très serré établi par la VASRA, ainsi que de leurs fortes attentes en termes de résultats, Terre de Liens n'a pu

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

mener une réelle démarche participative, seuls quelques questionnaires ont été envoyés aux agriculteurs. De plus, aucune des propositions formulées par TdL n'a fait l'objet de concrétisations ultérieures et TdL n'a pas été impliquée dans la suite de ce travail. En particulier, le levier concernant le foncier agricole n'a pas été retenu comme un axe de développement de l'agriculture biologique, alors qu'il s'agit de la position défendue par TdL. TdL a donc réalisé ce travail en simple prestataire de services sans implication dans le long terme, ni participation dans l'élaboration future de politiques foncières et agricoles locales. Nous nous situons dans un rapport de co-production par rapport à la collectivité territoriale, TdL étant reconnue pour son expertise.

La quatrième ligne concerne le projet mené avec le Pays de la Lys Romane, dans le Nord Pas de Calais. Ce Pays, engagé dans une démarche de développement de l'agriculture de proximité, avait établi un diagnostic antérieur concernant les difficultés importantes dans l'accès au foncier agricole. Elle entreprend de mettre en place une démarche visant à enrayer ce problème. Dans ce cadre, en 2012, le Pays signe avec TdL une convention pour une durée de trois ans sur trois volets : une formation des élus et techniciens du service aménagement sur le lien entre le foncier et l'agriculture de proximité, un repérage du foncier agricole en lien avec les services techniques et une veille et de l'accompagnement pour les porteurs de projets d'installation. Après un an et demi de mission, soit la moitié de la durée de la convention, différentes réalisations se sont concrétisées. Une douzaine d'élus et de techniciens ont reçu une formation. Des réunions d'informations pour des candidats à l'installation ont permis d'identifier un porteur de projet et de l'accompagner dans sa démarche de recherche de foncier jusqu'à la signature de son bail. TdL a également réalisé des diagnostics fonciers pour des communes du Pays en demande, notamment celle de Burbure. Si ce projet constitue, à notre sens, un exemple de co-construction car il permet une implication de long terme de TdL et le positionne comme interlocuteur des décideurs du Pays pour les politiques publiques agricoles et d'aménagement du territoire, il s'avère fragile par plusieurs aspects. D'une part, la convention signée au niveau du Pays de la Lys Romane ne constitue pas une obligation de coopération pour les communes du pays. TdL a pu essuyer des refus auprès des communes quant à un potentiel accompagnement sur leurs politiques

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

foncières. D'autre part, l'opérationnalité réelle de la convention dépend du volontarisme des élus et techniciens. Les échéances électorales peuvent alors remettre en cause l'implication de TdL sur le long terme.

La cinquième ligne correspond au projet de la ferme des Jonquiers à Aubagne, en région PACA, projet que nous avons déjà évoqué. Il a été élaboré à l'initiative de la commune d'Aubagne et de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (CAPAE) dans l'objectif d'empêcher une chaîne commerciale (Alinéa) de construire un parking sur une terre agricole. La CAPAE et TdL PACA ont élaboré un montage financier avec l'acquisition par la collectivité, grâce à des subventions du Département et de la Région, d'un hectare de terrain et d'une maison d'habitation, pour 352 000 euros, tandis que la Foncière TdL était sollicitée pour l'achat de cabanons et de 2,7 hectares de terrain complémentaire, pour 322 000 euros. Du fait de la situation en zone péri-urbaine, ces hectares ont un prix très nettement supérieur à la moyenne dans la région : 12 euros par mètre carré. De plus, ces terrains sont largement enclavés, entourés par une zone commerciale. Le choix d'achat d'un terrain est pris au niveau de la Foncière Terre de Liens, sur avis consultatif d'un comité d'engagement réunissant des experts du foncier agricole. En novembre 2011, le comité d'engagement s'est exprimé en faveur de cette acquisition mais les représentants de l'association nationale, siégeant à la foncière et détenant 45% des droits de vote, ont d'abord voulu soumettre le projet au Conseil d'Administration de l'association nationale. Celui-ci s'est d'abord réuni deux fois et s'est exprimé, par vote, contre le projet. Puis, une visite de terrain avec les élus locaux a été organisée. Le CA s'est finalement prononcé pour l'achat, en juillet 2012, sous plusieurs conditions.

- L'association territoriale doit collecter pour le compte de la Foncière TdL 80% des fonds nécessaires (contre 75% habituellement) : cela permet de s'assurer qu'il existe un fort soutien local pour le projet.
- La CAPAE doit s'engager sur un partenariat de long terme avec TdL PACA.
- Le projet d'agriculture qui sera retenu doit apporter une forte dynamique locale, créatrice de liens sociaux.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

- Le projet doit s'accompagner d'une communication importante de la part de Terre de Liens PACA et de la CAPAE sur le projet ; en effet l'achat à un prix spéculatif est conçu comme un acte symbolique qui doit être utilisé pédagogiquement pour sensibiliser sur la question de la spéculation en zone péri-urbaine.

En 2013, un couple de maraîchers est sélectionné par un comité de pilotage réunissant les différentes parties prenantes, dont Terre de Liens PACA, et s'installe avec un bail de carrière. Du fait des longues négociations et discussions entre l'association et les élus locaux, TdL a pu imposer les conditions nécessaires à l'élaboration de rapports de co-construction avec les pouvoirs publics locaux. L'engagement pris permet, en effet, à l'association TdL PACA d'être sollicitée dans le cadre de l'élaboration des politiques publiques locales en lien avec le foncier agricole et l'aménagement du territoire. Cependant, cette relation est fragile : l'engagement, moral et non contractuel, des élus locaux devra être interrogé sur le long terme, notamment après les échéances électorales.

La sixième ligne concerne le projet mené par l'association TdL Nord Pas de Calais avec la commune de Merville. L'adjoint de la commune en charge du développement durable a sollicité l'association territoriale TdL NPC pour l'accompagner dans l'élaboration d'un diagnostic foncier et proposer des axes de développement pour soutenir une agriculture de proximité. TdL a proposé de s'intéresser au foncier agricole détenu par le CCAS, le Centre Communale d'Action Sociale, afin de savoir si une partie pourrait être louée dans le cadre d'une exploitation agricole. Malgré un repérage de 30 hectares en possession du CCAS, l'implication d'agriculteurs locaux et l'identification de candidats à l'installation, le projet n'a pu aboutir à cause de la cherté des terres repérées et de l'alternance politique, avec une nouvelle équipe municipale à la suite des élections municipales en 2014. Ce projet non abouti n'a ainsi pas eu d'impact sur la perspective d'un changement de la politique foncière locale, ni sur une implication de l'association TdL NPC sur le long terme.

TABLEAU 32 : ANALYSE DES PROJETS SELON LEUR CAPACITE A CONTRIBUER A UNE CO-CONSTRUCTION DES POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES

(Source : construction de l'auteure)

Collectivités	Type de Partenariat	Contexte régional	Effet de l'action sur les régulations de la collectivité	Participation sur le long terme de TdL	Rapport dominant à la collectivité	Risques observés – dérives possibles
Magny les Hameaux (IdF)	B	DEF	Faible	Non	Co-production	Rapport de simple prestataire
Bourgoin Jallieu (RA)	C	FAV	Faible	Non	Co-production	Limite au seul projet, risque d'instrumentalisation de la capacité financière et technique de TdL.
Valence Agglo Sud Rhône Alpes (VASRA) (RA)	A	FAV	Faible	Non	Co-production	Réduction à un simple rapport de prestataire de services
Pays de la Lys Romane (NPC)	A	DEF	Fort	Oui (?)	Co-construction	Fragilités dues aux alternances politiques
Aubagne (PACA)	C	FAV	Moyen	Oui	Co-construction	Engagement seulement moral de la collectivité, à interroger sur le long terme.
Merville (NPC)	A	DEF	Moyen	Non	Co-production	Pas de concrétisation réelle.
Barjac (PACA)	C	FAV	Fort	Oui	Co-construction	Le risque financier est porté exclusivement par TdL : risque d'instrumentalisation.

Enfin, le dernier projet présenté, la Grange des Près, se situe à Barjac, à la frontière avec la région PACA, dans le Gard. La commune de Barjac est très impliquée et médiatisée autour des questions environnementales et de l'agriculture biologique, avec en particulier une cantine centrale fournissant des produits issus de l'agriculture biologique. Afin de pouvoir alimenter cette cantine centrale par de l'agriculture de proximité, la commune s'est saisi d'une opportunité de vente d'une ferme céréalière de 120 hectares et a demandé sa préemption auprès de la SAFER. N'ayant pas les moyens de l'acquérir, elle fait appel, en 2007, à la foncière TdL pour apporter le capital d'achat (1 120 000 euros). Malgré l'ampleur de ce montant et le risque du projet, comme aucun candidat à l'installation n'a été identifié en amont, TdL accepte de s'engager. Au-delà du caractère symbolique du projet, cela s'explique sans doute également par le fait que la foncière venait d'être créée, et se trouvait en période de tâtonnement sur les règles de conduite à poursuivre quant au choix des projets soutenus. Nous avons recueilli le témoignage de plusieurs administrateurs de TdL nous indiquant qu'aujourd'hui TdL n'irait plus sur ce type de projet risqué. La ferme est maintenant gérée par un collectif et héberge une couveuse de projets, un espace test agricole. Bien que le projet corresponde à la mission de Terre de Liens et lui apporte une vitrine non négligeable, la question de l'instrumentalisation se pose : la foncière TdL a supporté seule le risque financier important. La collectivité s'inscrit dans une démarche similaire à TdL et ce projet a permis de raffermir les liens entre l'association et les pouvoirs publics locaux sur le long terme ; l'avis de l'association étant régulièrement sollicité. De plus, de par son importance et son caractère global (avec notamment l'espace test agricole et l'alimentation de la cantine centrale de la commune), le projet a eu un impact non négligeable sur les orientations politiques locales. Nous nous situons donc dans un rapport de co-construction mais nous soulignons l'écueil de l'instrumentalisation avec un risque financier porté uniquement par la foncière.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

Analyse des observations.

A partir de ce tableau, nous observons plusieurs cas de figure.

Le rapport de co-production.

L'expertise technique de TdL, liée au foncier ou à la participation citoyenne, est reconnue et sollicitée mais le rapport est celui d'un prestataire de service à une collectivité, sans implication dans les politiques transversales de la collectivité (urbanisme, agriculture, développement durable) sur le long terme de TdL.

Nous distinguons deux cas de figures. D'une part, il peut s'agir d'une instrumentalisation de la capacité financière de TdL pour mener un projet avec un doute sur l'implication future de celui-ci dans l'élaboration des politiques publiques, comme dans le cas de Bourgoin Jallieu. D'autre part, nous pouvons observer un rapport de simple prestataire de service, la coopération s'arrêtant au seul projet, TdL jouant le rôle d'un bureau d'étude : cas de Magny les Hameaux, de Merville et de VASRA.

Le rapport de co-construction.

Ce type de partenariat suppose une implication réelle de TdL dans l'élaboration des politiques publiques de manière pérenne. Ce rapport peut être limité, s'il est ponctuel ou élaboré à postériori. Il peut être approfondi s'il témoigne d'une démarche sur le long terme et systématique d'implication de TdL, comme c'est le cas d'Aubagne, de Barjac et du Pays de la Lys Romane. Comme en témoigne l'analyse des coopérations étudiées, les cas de réelles co-constructions avec les collectivités sont rares.

Nous établissons, ici, deux enseignements intermédiaires. D'une part, le contexte régional favorable ou défavorable n'a pas de lien avec la possibilité de mettre en place un rapport de co-construction avec les collectivités. D'autre part, la nature du projet mené (A, B ou C selon notre grille) n'a pas d'influence non plus avec la possibilité de co-construction.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

c. Le rapport de TdL aux collectivités territoriales : un modèle de co-construction par l'exemplarité.

A la lumière de ces exemples, nous pouvons nous interroger sur l'apport de l'expérimentation par la finance solidaire pour la co-construction de politiques publiques locales.

Une double légitimité technique et « citoyenne » nécessaire mais non suffisante.

L'expérimentation concrète mise en place par TdL est un gage fort d'expertise et de légitimation contribuant à une co-construction avec les autorités publiques.

Elle permet tout d'abord à TdL d'acquérir une connaissance fine des outils à disposition des collectivités et de tester leur efficience. La dimension cognitive de ces expérimentations à l'échelle nationale est primordiale : deux guides, recensant l'ensemble de ces outils et des expériences menées par TdL, ont été rédigés[63] et deux colloques réunissant des acteurs de la société civile et des représentants de collectivités ont été organisés. C'est également en testant concrètement auprès d'une collectivité la mise en place d'une stratégie foncière pour l'installation d'agriculteurs de proximité que TdL pourra légitimer, auprès d'autres collectivités, l'expertise acquise. Cela est très clair dans le discours des élus interrogés : les références à la compétence technique de TdL est un enjeu important, le vocabulaire utilisé rapproche l'association d'un bureau d'étude.

La seconde légitimité provient de la capacité à mobiliser les habitants, d'un point de vue financier et humain : en collectant du capital et en impliquant des bénévoles. Répondant à des enjeux, notamment électoraux, mais aussi d'acceptabilité de projets, cette démarche est recherchée par les collectivités.

Cependant, les exemples montrent que, malgré ces deux facteurs, le rapport avec la collectivité peut se limiter à un rapport de co-production : la compétence de TdL est reconnue et son accompagnement recherché mais dans le cadre strict défini par la collectivité. La coopération se limite à un rapport quasi marchand entre un donneur d'ordre et un prestataire. Dans le cas de la

[63] L'un en 2010 par la région Nord Pas de Calais, l'autre par l'association nationale en 2013.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

mobilisation de l'épargne locale, nous pouvons également supposer un potentiel désengagement de la collectivité quant à ses missions d'intérêt général, dans le cadre des restrictions budgétaires auxquelles les collectivités sont confrontées. Nous assistons, alors, à un risque d'instrumentalisation du captage d'épargne locale de TdL au profit de projets qui auraient été menés par la collectivité. Ainsi, dans le cas de Barjac, si la collectivité a été à l'initiative du projet et l'a soutenu avec vigueur, elle n'a porté aucun des risques inhérents au projet quand il a fallu acheter les terres, risques d'autant plus importants qu'il y avait des frais de portage foncier du fait de l'absence de porteur de projet au moment de l'acquisition.

Cependant, il serait réducteur de ne pas percevoir et souligner les éléments de co-construction entre TdL et les collectivités territoriales.

Dans les exemples étudiés, nous avons mis en évidence des exemples de co-construction. Les trois projets, Pays de la Lys Romane, Aubagne et Barjac, constituent des cas d'école où nous observons surtout que c'est une implication et un engagement sur le long terme des collectivités qui garantit cette co-construction. En effet, Aubagne et la CAPAE se sont impliqués financièrement pour l'acquisition du bâti et se sont également engagés dans un partenariat de long terme avec l'association. Dans le cas du Pays de la Lys Romane, une convention de trois ans engage la collectivité. En ce qui concerne Barjac, l'engagement est moral et non contractuel. Cependant, malgré ces précautions, les changements d'élus peuvent fragiliser ces projets. Cela a notamment été le cas pour le Pays de la Lys Romane : les projets se sont arrêtés dans les communes où les élus n'ont pas été reconduits après les élections municipales de mars 2014.

Ainsi, si l'expertise et la capacité de mobilisation des citoyens de TdL jouent des rôles forts pour mener des coopérations avec les collectivités territoriales, les seuls exemples de co-construction se retrouvent quand TdL exige une réelle implication de la collectivité (limitant les effets d'instrumentalisation) et un engagement à un partenariat sur le long terme.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

Le modèle de TdL : une co-construction par l'exemplarité.

De plus, au-delà de la seule co-construction avec les collectivités impliquées dans le partenariat, l'étude nous a permis de constater que les réalisations les plus importantes de TdL en termes de co-construction se situaient en fait dans la diffusion des pratiques innovantes au sein d'autres collectivités, de même échelon ou d'échelon supérieur.

Comme nous l'avons vu, la co-construction correspond à un changement de pratiques instituées. Or, en donnant à voir certains exemples de nouvelles pratiques et de possibilités pour les collectivités, TdL joue un rôle important en terme de diffusion. Nous pouvons alors observer deux types de diffusion de nouvelles pratiques, que nous avons nommées diffusions horizontale et verticale.

La diffusion horizontale concerne l'intégration de pratiques observées chez des acteurs de même type. Le travail de TdL pour capitaliser les expériences acquises participe largement de cette possibilité.

Un exemple fort concerne la question des conventions de stockage possibles entre la Safer et les collectivités territoriales : des conseils régionaux se sont ainsi engagés à prendre en charge les coûts de stockage auprès de la Safer pour lui permettre d'attendre le candidat remplissant le cahier des charges, notamment s'il s'agit d'agriculture biologique. En apportant l'exemple d'autres régions, notamment le Poitou-Charentes et l'Ille et Vilaine, où ce type de politique de stockage foncier existe, l'association TdL NPC a pu convaincre la Safer et la Région de la mettre en place sur leur territoire.

L'expérimentation d'une installation portée par une commune a une valeur symbolique importante qui peut attirer l'attention d'autres communes et les faire finalement adopter les mêmes pratiques. Pierre Fabre, le président de TdL PACA, après le succès et le fort relais médiatique de l'expérience de l'installation à Aubagne, a reçu des visites d'au moins trois autres communes intéressées pour monter ce type de projets.

La diffusion verticale concerne l'intégration de nouvelles pratiques allant vers l'intégration de la société civile dans la réflexion sur l'urbanisme et le foncier

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

agricole. Cette intégration est rendue possible grâce à la renommée que tire TdL des expériences concrètes de terrain. Nous avons pu répertorier deux exemples.

Alors que, comme nous l'avons vu, le projet de Bourgoin Jallieu ne semble pas avoir débouché sur une coopération de co-construction sur le long terme, il a, au niveau du Conseil Régional, favorisé l'institutionnalisation de la possibilité d'association de la société civile dans la construction des politiques foncières. Ainsi, la délibération des 13 et 14 octobre 2011 de la région Rhône Alpes entérine une nouvelle politique foncière intégrant la possibilité de conventionnement avec des structures de l'ESS porteuses de « *projets en milieux ruraux (...) innovants, collectifs, notamment en matière d'implication des collectivités locales et de la mobilisation d'épargne solidaire*. ». Cela permet à la région d'avoir la possibilité « *d'envisager et conventionner toutes les collaborations utiles avec d'autres partenaires intéressés par la question foncière, notamment pour soutenir les opérations innovantes correspondant aux objectifs de développement durable, initiées par les acteurs locaux.* »[64]

En région PACA également, TdL a été associée aux dernières délibérations concernant le foncier agricole. De plus, avec les nouvelles possibilités offertes par la création de la Fondation TdL, la région PACA va donner chaque année une enveloppe budgétaire pour une acquisition ciblée en région.

Cette étude nous a permis de mettre en évidence certaines limites et obstacles à la co-construction entre TdL et les collectivités territoriales: instrumentalisation de la capacité de mobilisation financière et citoyenne de la structure, évolution vers un simple rapport marchand. Nous avons cependant identifié certaines réussites : soit la création de liens importants avec la collectivité territoriale permettant une sollicitation de TdL sur le long terme, soit la diffusion auprès d'autres collectivités des innovations expérimentées.

[64] Délibération du Conseil Régional Rhône Alpes n°11.07.648, *Une stratégie foncière déterminée pour un aménagement des territoires équilibré, sobre et dynamique,* 13 et 14 octobre 2011.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

Conclusion du chapitre.

L'étude de cas restituée dans ce cinquième chapitre nous a permis de détailler, selon la grille d'analyse élaborée, trois éléments caractérisant l'encastrement politique du mouvement TdL.

En premier lieu, nous avons identifié l'innovation-expérimentation mise en place par TdL, au regard de la définition de Malo et Vézina (2004). TdL pointe les défaillances actuelles du modèle de propriété et de gestion du foncier agricole, fondé sur la propriété privée, au regard de trois enjeux : la préservation du foncier agricole, sa répartition et la maîtrise de ses prix. TdL mène alors des expérimentions selon trois modèles : le modèle de l'accompagnement de GFA où les propriétaires et les gestionnaires sont des personnes physiques (les associés) ; le modèle de la Foncière TdL avec des personnes physiques propriétaires et une gestion déléguée à des organisations de la société civile ; le modèle de la Fondation où la propriété et la gestion du foncier agricole relèvent d'organisations de la société civile et d'organisations publiques avec un contrôle de l'Etat.

Nous avons ensuite, en nous appuyant sur des observations empiriques et selon les approches de Malo et Vézina (2004), qualifié la stratégie de diffusion de l'innovation sociale empruntée par TdL. Celle-ci est une stratégie d'hybridation, mêlant des éléments de standardisation (nouveaux segments de marché visés en termes d'actionnaires, recherche d'efficience gestionnaire et économique) à une forte attention portée au respect de la mission initiale de TdL (politique de rémunération des actions en adéquation avec le projet et non la rentabilité économique, choix d'investissements non entièrement soumis à une logique de rentabilité économique). De plus, si le mouvement TdL connaît un processus d'institutionnalisation et de rapprochement avec l'Etat avec la création de la Fondation, il est contrebalancé par l'autonomie des associations territoriales.

Enfin, en nous référant à la grille élaborée par Laville et Sainsaulieu (2013), nous avons caractérisé les rapports établis entre TdL et les collectivités territoriales. Nous avons observé, parmi les projets de coopérations avec les partenaires publics, qu'un rapport de co-production est dominant. De plus, nous avons relevé des risques en termes d'instrumentalisation des capacités financières

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

et de mobilisations politiques de TdL. Cependant, des exemples de co-construction ont été rendus possibles avec un engagement de long terme de la collectivité ; de tels exemples peuvent en outre inspirer d'autres collectivités.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

CONCLUSION GENERALE

Prenant en considération la volonté affichée de certaines organisations de finance solidaire d'élaborer des systèmes alternatifs pour contribuer à une transformation économique et sociale, nous avons choisi d'interroger leur dimension politique. Les « fonds citoyens » ont la spécificité de collecter leur capital, sous forme de parts sociales ou d'actions, directement auprès du grand public, afin de l'investir dans des projets à finalités sociale et/ou environnementale. Ils allient l'attention nécessaire à la viabilité économique du fonds à des logiques d'ordres social et politique : créer du lien social entre investisseurs et emprunteurs, d'une part ; promouvoir une transformation sociétale en créant des systèmes alternatifs de circulation de l'argent et en favorisant de nouveaux modes de production, de consommation et d'échange (investissements dans les énergies renouvelables, l'agriculture biologique, le commerce équitable…), d'autre part.

La théorisation de l'économie solidaire en France depuis les années 1990 (Laville, 1994 ; Laville, Lemaitre et Nyssens, 2006 ; Dacheux et Laville, 2003 ; Frère, 2009 ; Gardin, 2004 et 2006 ; Fraisse, 2007 ; Servet, 2010) tend justement à définir la spécificité des organisations de l'économie solidaire à partir de leur dimension politique. La pluralité des ressources et des logiques d'action avec, en particulier, la mobilisation de la réciprocité, permet à ces organisations de se constituer comme des micro-espaces publics autonomes (Eme, 1994) où sont discutées les solutions à apporter aux lacunes du système social et économique existant. La question du politique apparaît à deux niveaux : au niveau de l'organisation, comme fondement de l'action permettant d'expliquer sa création et la poursuite de son activité ; au niveau du rapport de l'organisation à son environnement, pour comprendre le travail de changement institutionnel mis en place. C'est cette dimension politique, et, plus largement, l'appartenance des fonds citoyens à l'économie solidaire que nous avons choisi d'examiner dans ce travail de thèse.

Une approche par les logiques institutionnelles est apparue pertinente pour dépasser à la fois une vision purement rationaliste des individus et des

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

organisations comme maximisateurs de profit, et une vision déterministe qui occulterait leur capacité d'agence. Elle permet d'enrichir les sciences de gestion d'apports issus de la sociologie et de l'économie institutionnaliste, et de dépasser ainsi les clivages disciplinaires. Nous nous sommes intéressés à l'identification des logiques institutionnelles sous-jacentes au sein des organisations étudiées, et la gestion, par ces dernières, des conflits potentiels.

Le secteur des finances solidaires apparaît, en France, comme un champ organisationnel émergent (DiMaggio, 1991), se structurant autour de l'association Finansol. Les années 1970 et 1980 ont vu naître de nombreuses initiatives innovantes, drainées par une logique de transformation sociale. Puis, l'on observe, à la fin des années 1980, dans un contexte de montée du chômage, le passage d'une finance alternative, caractérisée par une forte implication militante et le soutien à des initiatives alternatives, à une finance solidaire, orientée vers les personnes marginalisées et fortement soutenue par les pouvoirs publics qui façonnent leurs objectifs (Taupin et Glémain, 2007a). Ce changement de logiques se concrétise à la fois par l'apparition de nouveaux acteurs et par l'évolution des organisations existantes. Château-Terrisse (2013) note également le rôle de Finansol dans la place, de plus en plus importante, accordée à la logique financière. Enfin, les terminologies diffusées par les acteurs centraux du champ des finances solidaires, tendent à banaliser l'activité des organisations de finances solidaires en comparant leurs produits à ceux des banques coopératives et commerciales.

Les chapitres 3 et 4, en proposant des analyses quantitatives des ressources et des analyses qualitatives des discours des « fonds citoyens », nous permettent de les positionner dans le champ des finances solidaires.

Après avoir procédé à une monétarisation des flux non financiers, pour avoir une approche exhaustive, nous avons pu dresser une typologie des fonds étudiés selon la répartition de leurs ressources. Une analyse statistique a, ensuite, mis en évidence trois groupes de fonds, selon la nature de la ressource dominante : issue des échanges marchands, de la réciprocité ou des subventions. Concernant les modèles économiques, nous avons d'abord déterminé les critères à prendre en considération avant d'effectuer une analyse statistique des correspondances

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

multiples (ACM). Cela nous a permis de déterminer quatre logiques types traversant les fonds citoyens. La logique *de mouvement* associe une volonté de transformation sociale (les fonds sont souvent au centre d'un mouvement associatif plus large et investissent dans des secteurs spécifiques) à un nombre élevé de souscripteurs et un capital social important. Il s'agit de promouvoir, grâce à l'ampleur des actions réalisées dans le champ économique, le projet de société défendu, qu'il s'agisse de logement social, de foncier agricole, de solidarité internationale ou d'énergie renouvelable. La logique *alternative* se caractérise, d'une part, par des dimensions faibles, en termes de nombre de sociétaires, de salariés, de montants investis et de capital, et, d'autre part, par un fort ancrage dans le monde de l'ESS, en raison des parcours socio-professionnels des administrateurs et de la cible des investissements. De plus, l'importance des fonds institutionnels est moindre dans le capital : c'est une logique qui marque la volonté de s'inscrire comme alternative au modèle financier traditionnel. La logique de *service public* se concrétise par des liens forts avec les administrations publiques, notamment les collectivités territoriales, en termes de financements (subventions), de gouvernance (participation de la collectivité au capital du fonds) et d'objectifs (investissements réalisés par le fonds ciblés pour la création d'emplois). Enfin, la logique de *mimétisme marchand* se définit par des méthodes de gestion se rapprochant des autres acteurs du marché (recours important aux fonds privés, forte professionnalisation, ressources marchandes élevées.)

Le tableau 34, ci-après, restitue la répartition des fonds citoyens étudiés, selon la logique dominante les imprégnant et selon leurs ressources majoritaires. Les lignes permettent, d'abord, de les séparer selon le type de ressources prépondérant. Les colonnes, elles, les classent en fonction de la logique économique dominante les traversant.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

TABLEAU 33 : TYPOLOGIE DES FONDS CITOYENS SELON LEUR LOGIQUE DOMINANTE ET LA PROVENANCE DE LEURS RESSOURCES

(Construction de l'auteure)

Logique dominante / Ressources prépondérante	**Mouvement**	**Alternative**	**Service Public**	**Marchande**
Marchandes	A&S		Herrikoa, Femu Qui	Etic, Phitrust, Comptoir de l'innovation
Reciprocitaires	H&H, SIDI, EPI	Garrigue, Cigales, IéS		
Publiques	TDL		BCS	

Le quatrième chapitre a présenté les résultats obtenus après la réalisation d'une analyse des discours contenus dans les documents de communication des organisations (rapports d'activité, sites internet et chartes) grâce à un logiciel d'analyse des données textuelles (Iramuteq). Après avoir identifié et caractérisé neuf classes de discours, nous avons pu répartir les fonds étudiés, en fonction des classes de discours mobilisées, selon trois axes. Le premier axe concerne la nature des activités sur lesquelles le discours est focalisé : activités relevant des finances et de la gestion de l'organisation, d'une part ; activités relevant de sa mission sociale et/ou politique, d'autre part. Le deuxième axe concerne le registre de discours mobilisé, en ce qui concerne la finalité poursuivie par la structure. Nous distinguons alors une orientation vers la maximisation de l'impact social et une orientation vers un processus de changement social. Enfin, le troisième axe divise les organisations selon la mobilisation de références à un ancrage local ou non.

Nous pouvons maintenant relier chaque organisation à une logique économique, identifiée dans le chapitre 3, et un discours dominant, identifié dans le chapitre 4. Nous observons des regroupements possibles entre logiques économiques et types de discours : huit organisations mobilisent le même type de discours et sont traversées par la même logique économique. Cela nous permet d'associer à chaque logique économique un type de discours mobilisé. Le tableau 35 présente, logique par logique, les types de discours caractéristiques. La troisième colonne restitue, pour chaque logique associée à un type de discours, les

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

organisations caractéristiques. Trois groupes d'organisations se dessinent alors. Les groupes rassemblent les organisations qui véhiculent la même logique économique dominante et le même type de discours : Garrigue, les Cigales et IéS, dominés par une logique *alternative* ; Femu Qui, Herrikoa et BCS, par une logique de *service public* ; Phitrust et Etic, par une logique de *mimétisme marchand.*

TABLEAU 34 : TYPE DE DISCOURS MOBILISE EN FONCTION DE LA LOGIQUE DOMINANTE

(Construction de l'auteure)

Logique dominante	**Type de discours mobilisé**	**Organisations caractéristiques**
Alternative	Concentration sur la mission sociale et/ou politique Action orientée vers le processus de changement social	Garrigue, Cigales, IéS.
Service Public	Références à l'ancrage local important Concentration sur les activités financières et de gestion Action orientée vers la maximisation de l'impact social	Femu Qui, Herrikoa, BCS
Mimétisme Marchand	Pas de références à l'ancrage local Concentration sur les activités financières et de gestion Action orientée vers la maximisation de l'impact social	Phitrust, Etic

Nous notons que les organisations connaissant une *logique de mouvement* dominante ne présentent pas de discours homogène : la SIDI et H&H portent un discours orienté vers la maximisation de l'impact social et une attention à la mission sociale, tandis qu'EPI et TdL penchent vers une attention au processus de changement social et qu'A&S se concentre sur l'activité de gestion. Nous n'avons donc pu relier cette logique à un type de discours caractéristique.

Ces résultats, au regard à la fois des spécificités du secteur et des approches théoriques concernant les finances solidaires, nous apportent plusieurs enseignements.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

D'une part, les logiques dominantes et les discours mobilisés nous permettent de positionner les fonds étudiés au sein du champ des finances solidaires et d'apporter certaines précisions sur celui-ci. Trois groupes se dessinent, à la suite de la classification réalisée dans le tableau 35 ci-avant, selon la logique dominante les traversant : cette typologie nous permet également de qualifier les logiques en les reliant au type de discours mobilisé.

Les Cigales, Garrigue et IéS constituent le premier groupe. Elles s'inscrivent dans une logique *alternative* de par le type de ressources, le modèle économique et le discours mobilisé, orienté vers le changement social et la mission politique. Nous remarquons qu'IéS et Garrigue sont fortement liés au mouvement des Cigales, ces dernières étant à l'origine de leur création. Si la logique alternative, très fortement présente au moment de la construction du secteur des finances solidaires, s'est par la suite affaiblie, elle demeure aujourd'hui représentée.

Les résultats obtenus concernant la logique de *service public* montrent qu'elle tend à s'affaiblir au profit d'une logique financière : trois fonds, qui jouissaient auparavant d'un soutien public fort en termes de ressources financières, bénéficient aujourd'hui de ressources marchandes (pour deux de ces fonds) ou réciprocitaires (pour le troisième) majoritaires. De plus, l'analyse des discours met en évidence une forte concentration de l'attention des fonds dominés par une logique de service public (Femu Qui, Herrikoa, BCS) sur la question des activités financière et de gestion. En filigrane, c'est l'impact de la diminution des soutiens publics et/ou leur conditionnement à des résultats quantitatifs que nous percevons, comme l'ont analysé précédemment Taupin et Glémain (2007a). Plus largement, cela pose la question de la possibilité pour les acteurs de finances solidaires de prendre en charge des activités de capital-risque dans un contexte de diminution des aides publiques.

Enfin, le troisième groupe d'acteurs est constitué de Phitrust et d'Etic : il se caractérise par une logique économique que nous avons qualifiée de *mimétisme marchand* et un discours orienté vers la maximisation de l'impact social et l'attention à la problématique de gestion. Il s'agit d'une orientation vers le « *social business* » (Servet, 2012), lequel se caractérise par une forte proximité

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

gestionnaire avec les entreprises marchandes et une évacuation des questions du politique et du changement social en faveur de celle de l' « impact social ».

D'autre part, l'enseignement qui nous semble le plus intéressant concerne la logique *de mouvement*. A notre sens, les différentes études du champ des finances solidaires (Guérin et Vallat, 1999, Taupin et Glémain, 2007a, Artis, 2012, Château-Terrisse, 2013) ont permis de dévoiler les trois logiques que nous avons identifiées (*alternative*, de *service public* et de *mimétisme marchand)*. Elles ont également analysé, dans le détail, les processus de changement, de remplacement et d'hybridation des logiques pour caractériser le champ des finances solidaires contemporain. Cependant, elles ne permettent pas, selon nous, de prendre en considération la spécificité de la logique que nous avons nommée de « *mouvement* » et qui traversent, ici, cinq des fonds citoyens que nous avons étudiés : TdL, A&S, H&H, la SIDI et EPI. Cette logique est très spécifique par rapport aux trois autres logiques identifiées. D'une part, elle se distingue de la logique *alternative,* car elle accepte des compromis et des rapprochements avec les logiques *marchandes* (fonds privés dans leur capital, ressources marchandes pouvant être importantes) et les logiques de *service public* (subventions qui peuvent également être importantes). Elle se distingue ensuite de la logique *marchande* car elle accepte des subventions publiques et véhicule un discours de changement social. Enfin, elle diverge de la logique de *service public*, car elle n'épouse pas les objectifs des pouvoirs publics, notamment en termes de création d'emplois. D'autre part, comme nous l'avons constaté précédemment, les fonds traversés par la logique de *mouvement* comme logique dominante peuvent bénéficier de ressources marchandes, réciprocitaires et publiques, tandis que les autres logiques sont associées à un seul type de ressource dominante. Cette logique ne se retrouve pas dans l'analyse des logiques dominantes que nous avons pu identifier au niveau du champ des finances solidaires. Par exemple, un fonds comme Energie Partagée Investissement (EPI) mobilise des ressources importantes pour financer des installations de production d'énergies renouvelables, activités créant peu d'emplois par nature. Il ne se conforme ainsi pas à l'objectif de création d'emplois des pouvoirs publics. Cependant, grâce au réseau associatif lié au fonds d'investissement, le mouvement Energie Partagée

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

bénéficie de subventions, qu'il ajoute à des ressources issues de la réciprocité et du marché.

Ce constat rejoint une première limite que nous avions pointée au cours de la revue de littérature concernant les diverses approches des finances solidaires : celle-ci avait, en effet, fait apparaître une forte focalisation des auteurs sur les organisations de microfinance. Cette réduction des finances solidaires à « *des opérations d'épargne, de crédit, mais aussi de capital-risque, d'accompagnement et de suivi en direction de personnes marginalisées par le chômage dans une perspective de création d'entreprise* » (Guérin et Vallat, 1999 : 9) nous apparaît problématique, dans la mesure où elle n'intègre pas certaines des organisations de finances solidaires et, en particulier, celles dominées par la logique de *mouvement* que nous avons étudiées. Cela peut conduire à occulter le projet de transformation sociale véhiculée par ces organisations, projet allant au-delà de l'insertion de personnes exclues du marché bancaire par la création de lien social (Vallat, 2003). L'étude empirique que nous avons menée dans cette thèse présente l'avantage de proposer une réflexion sur des organisations finalement peu étudiées. Selon nous, cette logique de mouvement mériterait une attention particulière.

Le chapitre 5, présente une étude de cas de l'un des fonds mus par une logique de *mouvement* dominante : Terre de Liens. Cette étude nous a permis d'analyser, de manière plus détaillée, la capacité de changement institutionnel que peut revêtir la logique de *mouvement,* et d'en identifier les limites. TdL relève les défaillances du modèle actuel de propriété et de gestion du foncier agricole, fondé sur la propriété privée, au regard de trois enjeux : la préservation du foncier agricole, sa répartition et la maîtrise de ses prix. Afin de démontrer la possibilité de transformer le modèle institué de propriété du foncier agricole, TdL mène des expérimentions sous trois formes différentes de répartition collective des droits de propriété et de gestion du foncier agricole : le modèle des GFA, celui de la Foncière et celui de la Fondation. A partir de telles expérimentations, et pour diffuser cette innovation, TdL poursuit une stratégie d'hybridation (Malo et Vézina, 2003) en mêlant des éléments de standardisation (nouveaux segments de marché visés en termes d'actionnaires, recherche d'efficience gestionnaire et économique, rapprochement avec l'Etat au niveau de la Fondation) à une forte

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

attention portée au respect de sa mission initiale (en termes notamment de politique de rémunération des actions, de choix d'investissements et de partenariats), ainsi qu'au respect de l'autonomie des associations territoriales. En définitive, la logique de *mouvement*, en hybridant des éléments parfois antagonistes (recherche d'efficience économique mais concentration sur le respect de la mission politique, volonté de reconnaissance par les pouvoirs publics mais également d'autonomie, etc.) révèle une forte adaptabilité et une perméabilité (Kent et Dacin, 2013) importante aux autres logiques. Cela peut expliquer, localement, les difficultés de positionnement eu égard aux collectivités territoriales et les risques que nous avons identifiés, notamment d'instrumentalisation des capacités financières et de mobilisation citoyenne de TdL.

Nous pensons que ces premiers éléments de caractérisation de la logique de *mouvement* mériteraient d'être approfondis, ce que nous n'avons pas pu réaliser dans le cadre de cette thèse. En particulier, les organisations traversées par une logique de *mouvement* dépassent des antagonismes forts en rapprochant des ressources et des pratiques issues d'univers différents. Il serait intéressant d'étudier, plus en détail, l'incarnation de chacun de ces éléments au sein des groupes internes à l'organisation et les processus de résolution des conflits entre ces groupes. Il faudrait s'intéresser aux modes de recrutement et de socialisation (Battilana et Dorado, 2010) permettant l'incarnation et la transmission des multiples logiques, mais aussi la coordination interne de la pluralité institutionnelle. De ce point de vue, la question de l'identité de l'organisation comme lieu de dépassement des tensions entre logiques opposées devrait être posée.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS 3

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS 4

SOMMAIRE 6

INTRODUCTION 7

PREMIERE PARTIE :

QUEL CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE POUR APPREHENDER LA PLURALITE DES LOGIQUES A L'ŒUVRE AU SEIN DES FONDS CITOYENS ? 22

CHAPITRE 1 : CONSTRUCTION DU CADRE THEORIQUE : COMMENT APPREHENDER UNE ORGANISATION AUX LOGIQUES MULTIPLES, ET RENDRE COMPTE DE SES INTERACTIONS STRATEGIQUES AVEC SON ENVIRONNEMENT ? 23

A – L'APPORT DES APPROCHES INSTITUTIONNALISTES AUX SCIENCES DE GESTION : PENSER LA PLURALITE AU SEIN D'UNE ORGANISATION. 24

1 – Définir un cadre de la rationalité intégrant une dimension collective, la nécessaire intégration des institutions. 25

a. A la recherche du « quelque chose de plus » expliquant les interactions humaines. 25

b. L'élargissement du cadre de la rationalité : la dimension collective des conventions. 28

c. Des conventions aux institutions. 30

2 - Les approches institutionnalistes : comment penser le rapport entre individu et collectif ? 32

a. L'apport de Mary Douglas. 32

b. L'économie des conventions et l'économie des grandeurs. 33

La part discursive des conventions selon le modèle des économies de la grandeur. 37

Les limites de l'économie des grandeurs quant à la dimension politique. 38

c. La sociologie économique et l'approche de l'économie plurielle : apports et incomplétude. 40

B - LES LOGIQUES INSTITUTIONNELLES POUR APPREHENDER LES ORGANISATIONS DANS UN CADRE PLURIEL. 48

1 - Du néo-institutionnalisme sociologique aux approches par les logiques institutionnelles : vers une vision plurielle et dynamique de l'organisation dans son environnement. 48

a. Le concept d'isomorphisme institutionnel et ses limites. 49

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

b. Introduction au concept de logiques institutionnelles. 50
c. Les logiques institutionnelles comme liens entre institution et action. 53
d. Logiques institutionnelles et groupes internes : la question du politique. 54
2- Les logiques institutionnelles pour comprendre la pluralité des logiques internes d'une organisation hybride. 56
a. Domination d'une logique sur une autre. 57
b. Coexistence d'une pluralité de logiques institutionnelles : hybridation, conflit. 59
c. Pluralité institutionnelle et réponse organisationnelle : quelle gestion de la pluralité institutionnelle par les organisations ? 60

C – L'ORGANISATION COMME INSTITUTION ET SON RAPPORT A L'ENVIRONNEMENT. 62
1 – La notion de champ organisationnel et les forces contraignantes pesant sur une organisation. 62
a. Champs organisationnels. 62
b. Au-delà de l'isomorphisme institutionnel : comment appréhender la capacité de changement institutionnel des organisations ? 64
2 - Comment appréhender l'organisation dans son travail institutionnel ? 65
a. L'apport du concept de logiques institutionnelles pour analyser la capacité d'agence d'une organisation et son travail institutionnel. 65
b. Capacité d'agence et travail politique des organisations. 68
3 – Quelle conception de l'innovation sociale ? Une approche institutionnaliste pour analyser la capacité de transformation sociale de l'organisation. 69
a. De l'innovation sociale au travail institutionnel. 70
b. Approche par les finalités et approche par le processus. 72
CONCLUSION DU PREMIER CHAPITRE. 75

CHAPITRE 2 : DELIMITATION DE L'OBJET ETUDIE ET METHODOLOGIE. 77

A - LE CHAMP DES FINANCES SOLIDAIRES : ACTEURS, SYSTEME ET TENSIONS. 77
1 - Les fondements des initiatives de finance solidaire : entre inclusion sociale et transformation sociale. 77
a. Quelle définition des finances solidaires ? Les dimensions sociales et politiques des finances solidaires. 77
b. La logique d'inclusion sociale des finances solidaires : la critique de l'inégalité d'accès aux financements. 81
c. La logique de transformation sociale : la critique de l'intérêt sur l'argent prêté. 83
d. Quelles frontières aux finances solidaires ? La dimension politique comme critère d'appartenance. 90
2 - Construction contemporaine du champ des finances solidaires : acteurs, tensions et évolutions. 95
a. Tendances à l'isomorphisme : vers des logiques administratives et industrielles. 96
b. La structuration du secteur : Finansol comme catalyseur d'isomorphisme. 98
c. Le poids des mots : les stratégies lexicales employées. 103
Conclusion de la sous-partie : Les logiques institutionnelles traversant le champ des finances solidaires. 107

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

B – OBJET ET METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE. 108
1 - Les frontières de l'étude : délimitation de la population de référence. 108
a. L'investissement direct des particuliers : une prise de risque au service d'un projet de transformation sociale. 109
b .Une activité propre d'investissement garante de la viabilité économique. 112
c. La question de l'appartenance à l'économie sociale et solidaire. 114
d. Le critère de périmètre géographique de l'activité. 119
e. Liste des organisations étudiées. 119
2 - Méthodologie de caractérisation des logiques institutionnelles. **Erreur ! Signet non défini.**
a. Elaboration d'idéaux-types et caractérisation. **Erreur ! Signet non défini.**
b. Triangulation des méthodes. 124
Approche en termes d'économie plurielle. 125
Analyse des discours et processus de légitimation. 127
Etude de cas : analyse en termes d'encastrement politique. 128
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE 129

DEUXIEME PARTIE :

TYPOLOGIE DES FONDS D'INVESTISSEMENTS AU REGARD DES LOGIQUES INSTITUTIONNELLES. 131

CHAPITRE 3 : L'HYBRIDATION DES RESSOURCES ET LA DIVERSITE DES MODELES ECONOMIQUES. 133

A – PROBLEMATIQUE ET CHOIX METHODOLOGIQUE. 134
1 - Analyse plurielle des ressources. 134
2 - Caractérisation des logiques d'actions. 139
a. Modèle financier : taille, croissance, types de ressources. 140
b. Inscription politique et sociale : existence d'un mouvement politique, place des collectivités et des bénévoles. 141
c. Gouvernance : administrateurs, statuts. 142
d. Rapport aux investisseurs : types d'investisseurs et d'appel public. 143
e. Politique d'investissement : montant, cible. 143

B – ANALYSE DES RESSOURCES DANS LE CADRE D'UNE ECONOMIE PLURIELLE. 147
1 - Recueil des données chiffrées. 147
a. Méthode de monétarisation. 148
b. Méthode d'agrégation des données. 152
2 - Méthodologie d'analyse des données. 153

C – RESULTATS. 157
1 - Typologie des fonds au regard de la pluralité des ressources. 157
a. Classification selon les ressources. 158

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

b. Première classe :le modèle marchand et la prépondérance des ressources marchandes. 161
c. Classe 2 : Modèle réciprocitaire : présence significative des ressources réciprocitaires et présence faible des ressources marchandes. 162
d. Classe 3 : modèle « public » : présence forte de ressources publiques. 164
e. L'amoindrissement des ressources publiques au sein des fonds régionaux. 164
f. Des ressources marchandes et réciprocitaires qui s'excluent mutuellement : la question de la standardisation. 167
g. Les exceptions, la conciliation entre ressources marchandes et réciprocitaires. 171
h. Les limites de l'analyse en termes de ressources plurielles. 174
2 - Typologie des fonds selon le modèle économique. 175
a. Résultat de l'ACM et du dendrogramme sur l'ensemble des variables. 175
b. Classification des fonds et caractérisation des logiques observées. 180
GROUPE 1 : La logique de mouvement. 180
GROUPE 2 : Le GFA Larzac comme fonds spécifique. 185
GROUPE 3 : La logique « alternative » au capitalisme et aux pouvoirs publics. 185
GROUPE 4 : La logique de service public. 190
GROUPE 5 : La logique de mimétisme marchand. 195
SYNTHESE ET CONCLUSION DU CHAPITRE. 196

CHAPITRE 4 : LES DISCOURS MOBILISES COMME REVELATEURS DE LOGIQUES DIVERSIFIEES 199

Apport de l'analyse des discours pour les sciences de gestion. 199

A– OBJECTIF ET METHODOLOGIE. 199
1 – Objectif. 199
2 - Choix de la méthode et brève description du fonctionnement. 201
3 – Elaboration de l'analyse et limites. 205
4 – Questionnements et types d'analyses retenues. 210

B– RESULTATS ET ANALYSE. 211
1 – Résultats concernant le corpus entier. 211
a. Caractérisation des 9 classes. 214
Classe 9 –Le fonds comme outil de contestation politique localisée. 214
Classe 1 et 2 : Le fonds comme projet économique. 216
Classe 1 : le fonds en tant que structure économique visant l'équilibre budgétaire durable. 216
Classe 2 : la prépondérance du projet et de sa gestion. 217
Classe 6 et 7 : le fonds au service d'un projet de société à généraliser : revendication de droits légitimes (classe 6) ou promotion d'un changement social par l'expérimentation (classe 7). 219
Classe 4 et 5 : le fonds comme organisation créatrice de lien social de proximité, dans une perspective autogestionnaire fédéraliste pour la classe 4, hiérarchique décentralisée pour la classe 5. 221
Classe 3 : le fonds dans une vision philanthropique. 224

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

Classe 8 : L'enjeu rhétorique de l'alliance entre performances économique, sociale et environnementale : le fonds comme entreprise sociale auto-déclarée. 225
b. Synthèse : répartition graphique des classes identifiées. 229
2 – Résultats et analyse par structure. 230
a. Quels mondes lexicaux sont mobilisés par les structures et comment sont-ils agencés ? 232
b. Le GFA Larzac comme la structure au discours le plus spécifique. 235
c. L'exclusivité d'un monde lexical. 236
d. La domination d'un monde lexical. 238
e. La gestion plurielle des différents mondes lexicaux. 243
CONCLUSION DU CHAPITRE ET SYNTHESE : REPRESENTATION GRAPHIQUE DES DISCOURS. 246

CHAPITRE 5 : QUEL POTENTIEL DE CHANGEMENT INSTITUTIONNEL ? ETUDE DE CAS CONCERNANT LE CHAMP DU FONCIER AGRICOLE. 248

A – OBJECTIF ET METHODOLOGIE. 248
1 - L'étude de cas comme méthode d'analyse. 248
2 – Cadre d'analyse mobilisé. 251
3 – Méthodologie. 256
a. Objet et méthode de recueil des données. 256
b. Elaboration de la grille d'analyse. 258

B – CARACTERISATION DU PROJET DE TRANSFORMATION SOCIALE REVENDIQUEE. 261
1 – Le modèle institué de propriété du foncier agricole comme construit social remis en question par TdL. 261
a. La propriété privée de la terre comme construction sociale du libéralisme économique. 261
b. Le contexte français contemporain à l'origine de la création de TdL. 265
Evolution de la propriété du foncier agricole en France. 266
L'impulsion à l'origine de la création de TdL. 271
2 – L'innovation expérimentée par TdL : une remise en cause de la propriété privée du foncier agricole. 275
a. Le mouvement TdL : des initiatives variées pour expérimenter de nouveaux rapports au foncier agricole. 275
b. L'innovation-expérimentation initiée par TdL : la remise en cause de la propriété privée. 282

C – QUELLES STRATEGIES DE DIFFUSION DE L'INNOVATION SOCIALE ? 286
1 – Une diversité d'activités au service d'une stratégie d'hybridation de la diffusion de l'innovation sociale. 287
a. Un processus de standardisation limité par la préservation de spécificités locales. 287
b. Le rapprochement avec l'Etat : l'autonomie des associations territoriales garantes de l'indépendance du mouvement. 297
2 – Le rapport aux pouvoirs publics : quelle capacité de co-construction ? 302
a. Typologie des coopérations entre TdL et les collectivités territoriales. 303
b. Quelle possibilité de co-construction d'une politique foncière locale ? 306

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

c. Le rapport de TdL aux collectivités territoriales : un modèle de co-construction par l'exemplarité. 316
CONCLUSION DU CHAPITRE. 320

CONCLUSION **322**

TABLE DES MATIERES **331**

LISTE DES FIGURES **337**

LISTE DES TABLEAUX **339**

BIBLIOGRAPHIE **341**

ANNEXES **369**

ANNEXE 1: FICHES DESCRIPTIVES DES ORGANISATIONS ETUDIEES. **370**

ANNEXE 2: LISTE DES ENTRETIENS. **385**

ANNEXE 3: EXEMPLE DE GRILLE D'ENTRETIEN. **386**

ANNEXE 4: TABLE DES CORRESPONDANCES POUR L'ANALYSE TEXTUELLE. **389**

ANNEXE 5: RESULTATS D'ANALYSE TEXTUELLE – CORPUS ENTIER. **391**

ANNEXE 6: RESULTATS D'ANALYSE TEXTUELLE PAR STRUCTURE. **408**

ANNEXE 7 : GRILLE DE COLLECTE DES DONNEES CHIFFREES **437**

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : LES CHEMINEMENTS-TYPES DE L'ENTREPRISE COLLECTIVE D'USAGERS, 72

FIGURE 2 : CHRONOLOGIE DES INITIATIVES DE FINANCE SOLIDAIRE A PARTIR DES ANNEES 1970 89

FIGURE 3 : CLASSIFICATION ASCENDANTE HIERARCHIQUE (CAH) SUR LES SEULES MODALITES « RESSOURCES » 159

FIGURE 4 : RÉPARTITION DES RESSOURCES AU SEIN D'HERRIKOA, DE PHITRUST, D'ETIC, D'A&S, DE FEMU QUI ET DU GFA LARZAC 161

FIGURE 5 : RÉPARTITION DES RESSOURCES AU SEIN D'H&H ET DE GARRIGUE 162

FIGURE 6 : RÉPARTITION DES RESSOURCES AU SEIN DES CIGALES BRETAGNE ET IDF, LA SIDI, D'IES ET D'EPI 163

FIGURE 7 : RÉPARTITION DES RESSOURCES AU SEIN DE BCS ET TDL 164

FIGURE 8 : EVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES RESSOURCES AU SEIN DE FEMU QUI ET D'A&S 165

FIGURE 9 : EVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES RESSOURCES AU SEIN D'IES 165

FIGURE 10 : EVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES RESSOURCES AU SEIN DE BCS 166

FIGURE 11 : EVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES RESSOURCES AU SEIN D'HERRIKOA 166

FIGURE 12 : LA PROBLEMATIQUE DE L'ENGAGEMENT BENEVOLE DANS LES FONDS CITOYENS, EXTRAITS DES ENTRETIENS REALISES 170

FIGURE 13 : EVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES RESSOURCES AU SEIN DE LA SIDI 172

FIGURE 14 : EVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES RESSOURCES AU SEIN D'HABITAT ET HUMANISME 173

FIGURE 15 : EVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES RESSOURCES AU SEIN DU GFA LARZAC 173

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

FIGURE 16 : ACM 1 SUR LE MODÈLE ÉCONOMIQUE : REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DES INDIVIDUS 176

FIGURE 17 : ACM 2 SUR LE MODÈLE ÉCONOMIQUE : REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DES VARIABLES 177

FIGURE 18 : DENDROGRAMME SUR L'ENSEMBLE DES VARIABLES 179

FIGURE 19 : EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL DES STRUCTURES 2008-2013 181

FIGURE 20: MANIFESTE DE L'ALDEA 187

FIGURE 21 : EXTRAITS D'ENTRETIEN AVEC LA COORDINATRICE DE BCS 194

FIGURE 22 : DESSINS DE LA PLAQUETTE D'HERRIKOA EN 1980 195

FIGURE 23 : HYBRIDATION DES RESSOURCES ET LOGIQUE ECONOMIQUE DOMINANTE PAR FONDS 198

FIGURE 24 : DENDROGRAMME DES 9 CLASSES DU CORPUS 212

FIGURE 25 : REPRESENTATION GRAPHIQUE DE L'ANALYSE FACTORIELLE DES CORRESPONDANCES – CORPUS ENTIER 213

FIGURE 26 : DENDROGRAMME DU MOT « ENTREPRENEUR SOCIAL » 228

FIGURE 27 : REPRESENTATION GRAPHIQUE DES CLASSES DE DISCOURS – DEUX AXES 230

FIGURE 28 : REPRESENTATION GRAPHIQUE DES CLASSES DE DISCOURS – TROIS AXES 246

FIGURE 29 : REPRESENTATION GRAPHIQUE DES POSITIONNEMENTS DES DISCOURS DE CHAQUE STRUCTURE ETUDIEE 247

FIGURE 31 : EVOLUTION DU NOMBRE DE PROJETS DE LA FONCIERE TDL 287

FIGURE 31 : REPARTITION DES FERMES DE LA FONCIERE ET DE LA FONDATION TDL AU 31.12.2014 288

FIGURE 32 : EVOLUTION ET REPARTITION DU CAPITAL ET DU NOMBRE D'ACTIONNAIRES DE LA FONCIERE TDL 292

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : LISTE DES INITIATIVES DE FINANCE SOLIDAIRE EN FRANCE 88

TABLEAU 2 : REGLES DES OFFRES AU PUBLIC DE TIRES FINANCIERS 111

TABLEAU 3 : EVOLUTION DE L'AGREMENT ENTREPRISE SOLIDAIRE 116

TABLEAU 4: LISTE DES ORGANISATIONS ETUDIEES 120

TABLEAU 5 : CONSTRUCTION DU CADRE THEORIQUE 130

TABLEAU 6 : TYOPLOGIE DES RESSOURCES 136

TABLEAU 7 : LISTES DES CRITERES ETUDIES 145

TABLEAU 8 : LISTES DES CRITERES ET MODALITES ETUDIES 156

TABLEAU 9: CLASSES DE LA CAH PORTANT SUR LA RÉPARTITION DES RESSOURCES 160

TABLEAU 10 : TEST DE DEPENDANCE RESSSOURCES RECIPROCITE / RESSOURCES MARCHANDES 167

TABLEAU 11 : TEST DE DEPENDANCE RESSOURCES PUBLIQUES / RESSOURCES RECIPRROCITE 168

TABLEAU 12 : TEST DE DEPENDANCE RESSOURCES PUBLIQUES / RESSOURCES MARCHANDES 168

TABLEAU 13 : TEST DE DEPENDANCE MOUVEMENT POLITIQUE / MONTANT CAPITAL SOCIAL 182

TABLEAU 14 : TEST DE DEPENDANCE MOUVEMENT POLITIQUE / TYPE D'APPEL PUBLIC 182

TABLEAU 15 : TEST DE DEPENDANCE MOUVEMENT POLITIQUE / CIBLE DES INVESTISSEMENTS 183

TABLEAU 16 : PART DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DANS LE CAPITAL DE LA STRUCTURE EN 2013 190

TABLEAU 17 : RECAPITULATIF DES TROIS RAPPORTS ENTRE L'ETAT ET LA SOCIETE CIVILE 191

TABLEAU 18 : NOMBRE DE PROJETS ET NOMBRE DE PROJETS ESS FINANCES ANNUELLEMENT 192

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

TABLEAU 19: TEST DE DEPENDANCE RESSOURCES MARCHANDES / RESEAU BENEVOLE 196

TABLEAU 20 : CORRESPONDANCE DE VOCABULAIRES ALCESTE / IRAMUTEQ 203

TABLEAU 21 : CHI-DEUX D'ASSOCIATION DE CHAQUE STRUCTURE AUX 9 CLASSES 234

TABLEAU 22 : CHI DEUX D'ASSOCIATION DES STRUCTURES AYANT UN DISCOURS VEHICULANT UN MONDE LEXICAL EXCLUSIF 236

TABLEAU 23 : CHI DEUX D'ASSOCIATION TDL, IÉS, H&H, PHITRUST, HERRIKOA, ETIC, GARRIGUE 239

TABLEAU 24 : CHI DEUX D'ASSOCIATION EPI, A&S, FEMU QUI 243

TABLEAU 25 : GRILLE DE LECTURE DES STRATEGIES DE DIFFUSION D'UNE INNOVATION 253

TABLEAU 26 : POSITIONNEMENT ASSOCIATIF PAR RAPPORT AU CHANGEMENT INSTITUTIONNEL 255

TABLEAU 27 : GRILLE D'ANALYSE DE CAS 260

TABLEAU 28 : CHRONOLOGIE DES CREATIONS DES ASSOCIATIONS TERRITORIALES TDL 275

TABLEAU 29 : LES TROIS MODELES D'EXPERIMENTATIONS-INNOVATIONS DE PROPRIETE ET DE GESTION DU FONCIER AGRICOLE AU SEIN DE TDL 286

TABLEAU 30 : PARTICIPATION DES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS AU CAPITAL DE LA FONCIERE TDL 293

TABLEAU 31 : CARACTERISTIQUES PAR REGION DE LA SITUATION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET DU FONCIER AGRICOLE 305

TABLEAU 32 : ANALYSE DES PROJETS SELON LEUR CAPACITE A CONTRIBUER A UNE CO-CONSTRUCTION DES POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES 313

TABLEAU 33 : TYPOLOGIE DES FONDS CITOYENS SELON LEUR LOGIQUE DOMINANTE ET LA PROVENANCE DE LEURS RESSOURCES 325

TABLEAU 34 : TYPE DE DISCOURS MOBILISE EN FONCTION DE LA LOGIQUE DOMINANTE 326

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

BIBLIOGRAPHIE

ADLER P. S., KWON S-W., (2002), Social Capital: Prospects for a New Concept, *The Academy of Management Review*, Vol. 27, No. 1, Jan., p: 17-40.

ALBERT E., (1997), *Les Banques populaires en France (1917-1973),* Paris, Economica.

ALBERT S., WHETTEN D., (1985), Organizational identity, in CUMMINGS L., STAW B., (eds.), *Research in organizational behavior. An annual series of analytical essays and critical reviews*, JAI Press, Greenwich, p: 263-295.

ALCHIAN A., DEMSETZ H., (1972), Production Information Costs and Economic Organization, *American Review,* 62, December, p: 777-795.

ALCOLEA-BURETH A.M., (2004), *Pratiques et théories de l'économie solidaire. Un essai de conceptualisation*, Paris, L'Harmattan.

ALEXANDER V. D., (1996), Pictures at an exhibition: Conflicting pressures in museums and the display of art. *American Journal of Sociology,* 101, p: 797-839.

ALFORD R. R., FRIEDLAND R., (1985), *Powers of Theory: Capitalism, the State, and Democracy*, Cambridge University Press.

ALMANDOZ J., (2012), Arriving at the Starting Line: The Impact of Community and Financial Logics on New Banking Ventures. *Academy of Management journal:* 2012, vol. 55 issue 6, p: 1381-1406.

ANSARI S M., FISS P., ZAJAC E., (2010), Made to Fit: How Practices Vary as they Diffuse, *Academy of Management Review*, vol. 35, n°1, p: 67-92.

ARCHAMBAULT E., PROUTEAU L., (2010), Une travail qui ne compte pas ? La valorisation monétaire du bénévolat associatif, *Travail et emploi,* 124, oct.-déc., la Documentation Française.

ARROW K., (1951*), Social choice and Individual Values*, Yale University Press.

ARTIS A., (2007), La « finance solidaire territorialisée » : une réponse de proximité en faveur de la construction d'un territoire de référence dans un processus de mondialisation, *Cahier du Ceren*, n° 19, p : 20- 40.

ARTIS A., (2012), *La Finance Solidaire, analyse socio-économique d'un système de financement*, Paris, Michel Houdiard Editeur.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

ASHFORTH B. E., MAEL F., (1989), Social identity theory and the organization, *Academy of Management Review* 14 (1), p: 20-39.

AZAM G., (2003), Économie sociale, tiers secteur, économie solidaire, quelles frontières?, *Revue du MAUSS,* no 21, p : 151-161.

BATIFOULIER P., DE LARQUIER G., (dir.), (2001), Économie des conventions, Paris, Economica.

BATTILANA J., (2006), Agency and institutions: The enabling role of individuals' social position. *Organization*, 13(5) p: 653 - 676.

BATTILANA J., DORADO S., (2010), Building sustainable hybrid organizations: the case of commercial microfinance organizations. *Academy of Management Journal*, 53(6).

BAUDRILLARD J., (1969), La genèse idéologique des besoins, *Cahiers Internationaux de Sociologie,* Vol. 47, Juillet-décembre, p: 45-68.

BEAUD M., (2003), *L'Art de la thèse (comment rédiger une thèse de doctorat... ou tout autre travail universitaire)*, Paris, La Découverte.

BECKERT J., (1999), Agency, entrepreneurs, and institutional change. The role of strategic choice and institutionalized practices in organizations, *Organizational Studies* 20, p: 777-799.

BECKERT J., (2006), Ten questions about economic sociology, Economic Sociology, the European Electronic Newsletter, vol. 7, n°3, p: 34-39.

BÉLANGER R., LÉVESQUE B., (1992), Éléments théoriques pour une sociologie de l'entreprise, *Cahiers de recherche sociologique,* Numéros 18-19, p : 55-92.

BERGER P., LUCKMANN T., (2003), *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin.

BESSIS F., C. CHASERANT, O. FAVEREAU et O. THEVENON, (2006), L'identité sociale de l'homo conventionalis, in EYMARD-DUVERNAY F. (dir.), *L'économie des conventions. Méthodes et résultats. Tome 1*, Paris, La Découverte, p : 181-196.

BESSIS F., HILLENKAMP I., (2010), Economie Sociale et Solidaire et Economie des Conventions*, Xème rencontres du RIUESS*, juin 2010, Luxembourg.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

BESSY C., FAVEREAU O., (2003), Institutions et Économie des conventions, *Cahiers d'économie politique*, N°44, p : 119-164.

BHAPPU A. D., (2000), The Japanese family: an institutional logic for Japanese corporate networks and Japanese management, *Academy of Management Review,* 25 (2), p: 409-515.

BLAIS M.C., (2012), *La Solidarité. Histoire d'une idée*, Paris, Gallimard.

BLANC J., (2013), Penser la pluralité des monnaies à partir de Polanyi, in HILLENKAMP I., LAVILLE J.L., (dir.), *Socioéconomie et démocratie. L'actualité de Karl Polanyi.* Toulouse, Eres.

BOINON J.P., (2011), Les politiques foncières agricoles en France depuis 1945, *Economie et Statistique*, n°444-445, p: 19-37.

BOLTANSKI L., CHIAPELLO E., (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.

BOLTANSKI L., THEVENOT L., (1989), (dir.), *Justesse et justice dans le travail*, Cahiers du Centre d'études de l'emploi, no 33, Paris, PUF.

BOLTANSKI L., THEVENOT L., (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur*. Gallimard, Paris.

BONHOMMEAU P., GAUVRIT L., MERLET M., MERTZ G., (2012), Numéro spécial. Le foncier agricole en France, *La lettre d'information du réseau AGTER,* septembre.

BONIN H., (1992), *Le Crédit Agricole de la Gironde: La passion d'une région (1901-1991)*, Horizon Chimérique, Bordeaux.

BOUCHARD M. J., (2011), L'innovation sociale en économie sociale, dans BOUCHARD, M. J. (dir.), *L'économie sociale, vecteur d'innovation. L'expérience du Québec*, Québec, Presses Universitaires du Québec, p : 1-20.

BOURDIEU P., (1997), Le champ économique, *Actes de la recherche en sciences sociales*, Numéro 119, p: 48-66.

BOURDIEU P., (2000), *Les structures sociales de l'économie*, Paris, Le Seuil.

BOYER R., (2004), *Théorie de la régulation. Les fondamentaux*, Paris, La Découverte.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

BORZAGA C., SOLARI, L., (2001), Management Challenges for Social Enterprises, in BORZAGA C., DEFOURNY J., (dir.), *The Emergence of Social Enterprise*, Londres, New York, Routledge, p: 333-349.

BUISSON M. L., (2005), La gestion de la légitimité organisationnelle : un outil pour faire face à la complexification de l'environnement ?, *Management & Avenir* 4/2005 (n° 6), p: 147-164.

CAILLE A., (2000), *Anthropologie du don. Le tiers paradigme*, Paris, La Découverte.

CAILLE A., (2007), Présentation, La Revue du MAUSS semestrielle, n°29, *Avec Karl Polanyi, Contre la société du tout marchand*, Octobre, p: 7-31.

CAIRE G., GLEMAIN P., (2013), Les banques coopératives françaises dans la crise : retour aux valeurs, méthode Coué ou « fair-washing » ? *Actes des rencontres du RIUESS*, Angers, 5-7 juin.

CALLON M., (1989), *La science et ses réseaux. Genèse et circulation des faits scientifiques*, Paris, La Découverte.

CALME N., (2012), *Economie fraternelle et finance éthique. L'expérience de la NEF*. Paris, Yves Michel.

CALVEZ M., (2004), L'analyse culturelle de Mary Douglas : une contribution à la sociologie des institutions*, SociologieS, [En ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 22 octobre 2006, URL : http://sociologies.revues.org/522*.

CARRUTHERS B. G., (1995), Accounting, Ambiguity, and the New Institutionalism, *Accounting, Organizations and Society*, vol. 20, n°4, p: 313-328.

CARSALADE Y., (2004), Chapitre 1 : la Révolution Industrielle, in CARSALADE Y., *Les grandes étapes de l'histoire économique,* Paris, Les Editions de l'Ecole Polytechnique, p : 15-73.

CHANIAL P., LAVILLE J.L., (2006), Associationnisme, dans LAVILLE J.-L., CATTANI A.D., (dir.), *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Gallimard.

CHATEAU-TERRISSE P., (2013), *Les outils de gestion, transporteurs et régulateurs des logiques institutionnelles. Cas de deux organisations de capital-risque solidaire*. Thèse de doctorat de Sciences de Gestion, sous la direction de JOUGLEUX M., Université Paris-Est Marne la Vallée.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

CHOCHOY N., (2013), *L'innovation sociale, principes et fondements d'un concept*, Paris, Editions Harmattan.

CLEMENS E.S., (1993), Organizational Repertories and Institutional Change: Women's Group and the Transformation of US Politics 1890-1920, *American Journal of Sociology,* vol. 98 n°4, p: 755-798.

CLEMENS E. S., COOK J. M., (1999), Politics and institutionalism: Explaining durability and change. *Annual Review of Sociology,* 25, p: 441-466.

COASE R., (1937), The Nature of the Firm, *Economica,* 4, November, p: 13-21.

COHEN M., WRIGHT K., (2003), How do Microfinance Organizations Become More Client-led? Lessons from Latin American*, IDS Bulletin,* Volume 34, Issue 4, p: 94–105.

COMPAIRE P., SIMONIN J.P., (2011), À partir de contributions d'Antoine-César Becquerel (1853-1865), une étude économétrique du marché du blé en France de 1815 à 1863, *Economies et sociétés*, Vol. 45, n°1, p : 115-190.

CORIAT B., WEINSTEIN O., (1995), *Les nouvelles théories de l'entreprise*, Paris, Librairie générale française.

CORNEE S., (2010), *Incertitude, coopération et intermédiation financière : relation de long terme, production du savoir idiosyncrasique et prise de décision dans la banque solidaire*, thèse de sciences de gestion, sous la direction de Thenet G., Université de Rennes 1.

CORNEE S., SZAFARZ A., (2013), Vive la Différence: Social Banks and Reciprocity in the Credit Market, *Journal of Business Ethics,* Volume 125, Issue 3, p : 361-380.

CORNELIUS B., (2005), The Institutionnalisation of Venture Capital, *Technovation*, vol. 25, n°6, p: 599-608.

CÔTÉ D., (2000), Les coopératives et le prochain millénaire : l'émergence d'un nouveau paradigme, *RECMA n°275*, p: 275-276.

CZARNIAWSKA B., JOERGES B. (1996), Travels of Ideas, in B. CZARNIAWSKA ET G. SEVON, *Translating organizational change*, Berlin,Walter de Gruyter, p: 13-47.

DACHEUX E., (2007), *Communiquer l'utopie, économie solidaire et démocratie*, Paris, L'Harmattan.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

DACHEUX E., (2008), *L'espace public,* collection les Essentiels, Paris, CNRS éditions.

DACHEUX E., GOUJON D., (2011a), (dir.), *Principes d'économie solidaire,* Paris, Ellipses.

DACHEUX E., GOUJON D., (2011b), (dir.), *Réconcilier démocratie et économie : la dimension politique de l'entrepreneur en économie sociale et solidaire*, Paris, Michel Houdiard Editions.

D'AUNNO T. A., SUTTON R. I., PRICE R. H., (1991), Isomorphism and external support in conflicting institutional environments: A study of drug abuse treatment units. *Academy of Management Journal*, 34, p : 636-661.

DAVID A., (2005), Des rapports entre généralisation et actionnabilité : le statut des connaissances dans les études de cas, *Revue des Sciences de Gestion,* n°39, p. 139-166.

DEEPHOUSE D., (1996), Does isomorphism legitimate? *Academy of Management Journal*, 39, p: 1024-1039.

DEFALVARD H., (2005), Les 35 heures et la préférence pour le loisir, *in Document de travail du Centre d'Etudes de l'Emploi, n° 37 (janv.), Université Marne la Vallée.*

DEFOURNY J., FAVREAU L., LAVILLE J.L. (dir.), (1998), *Insertion et nouvelle économie sociale,* Paris, Desclée de Brouwer.

DEFOURNY J., BORZAGA C., (dir.) (2004), *The Emergence of Social Enterprise* (2d Edition, Londres et New York, Routledge.

DEFOURNY J., (2006), Économie sociale, in LAVILLE J.L., CATTANI A. D., (dir.), *Dictionnaire de l'autre économie,* Paris, Galimard, p: 279-289.

DEMOUSTIER D., RICHEZ-BATTESTI N., (2010), Introduction. Les organisations de l'Économie sociale et solidaire : gouvernance, régulation et territoire, *Géographie, économie, société 1/ 2010, Vol. 12*, p: 5-14.

DESROCHE H., (1976), *Le Projet coopératif*, Paris, Éditions ouvrières.

DESROCHE H., (1983), *Pour un Traité d'économie sociale*, Paris, Coopérative d'information et d'édition mutualiste.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

DIMAGGIO P.J., POWELL W.W., (1983), The Iron cage revisited: Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields, *American Sociological Review*, vol. 48, n°42, p: 147-160.

DIMAGGIO P.J., (1988), Interest and Agency in Institutional Theory in ZUCKER L.G., (dir.), *Institutional Patterns and Organizations: Culture and Environment,* Cambridge, Ma: Ballinger, p: 3-22.

DIMAGGIO P.J.,, (1991), Constructing an organizational field as a professional project : U.S. Art Museums, 1920-1940 in POWELL W.W., DIMAGGIO P.J., (dir.), *The New Institutionalism in Organizational Analysis*, University of Chicago Press, Chicago, p: 267-292.

DIMAGGIO P.J., (1997), Culture and Cognition, *Annual Review of Sociology* 23, p: 263-287.

DIMAGGIO P.J., LOUCH H., (1998), Socially Embedded Consumer Transactions: For What Kinds of Purchases Do People Most Often Use Networks? *American Sociological Review* 63 p: 619-637.

DI MEO G., BULEON P., (2006), *L'espace social, une nouvelle approche de la géographie sociale*, Paris, Armand Colin.

DORADO S., (2001), *"Social Entrepreneurship": The process of creation of Microfinance Organizations in Bolivia*, Thèse de doctorat, Université McGill, Montréal.

DORADO S., (2005), Institutional Entrepreneurship, partaking and convening. *Organization Studies*, 26, p: 385-414.

DOUGLAS M., (1978), *Cultural Bias*, London, Royal Anthropological Institute of Great Britain and Ireland, Occasional paper n° 35.

DOUGLAS M., (1989), *Comment pensent les institutions*, Paris, La Découverte-MAUSS.

DRAPERI J. F., (2003), L'entreprise sociale en France, entre économie sociale et action sociale, *Revue Internationale de l'économie solidaire (RECMA),* n°288, p: 48-66.

DUBY G., WALLON A., (1975), *Histoire de la France rurale. Tome 2 : de 1340 à 1789, Tome 3 : de 1789 à 1914*. Paris, Le Seuil.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

DUFY C., (2003), Troc et transactions interentreprises : vers une normalisation des échanges après la crise du rouble de 1998 ? Un exemple à partir de la région de l'Oural. Etudes du CERI, n°97, septembre p: 1-37.

DUFY C., WEBER F., (2007), *L'ethnographie économique,* Paris, La Découverte.

ELSBACH K. D., (1994), Managing Organizational Legitimacy in the California Cattle Industry: The Construction and Effectiveness of Verbal Accounts, *Administrative Science Quarterly*, Vol. 39, No. 1, Mar., p: 57-88.

EME B., (1994), Insertion et économie solidaire, in LAVILLE J.L, EME B., (dir.), *Cohésion sociale et emploi*, Paris, Desclée de Brouwer.

EME B., LAVILLE J.L., (2006), Economie Solidaire (2), dans LAVILLE J.-L., CATTANI A.D., (dir.), *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Gallimard, p: 301-312.)

ENJOLRAS B., (1993), L'apport de la théorie du choix institutionnel, *RECMA* nos 44-45, 4ème trimestre 1992, 1er trimestre 1993.

ENJOLRAS B., (1996), Association et isomorphismes institutionnels, *RECMA,* n°261, vol. 59, 3ème trimestre.

ENJOLRAS B., (2002), *L'économie solidaire et le marché. Modernité, société civile et démocratie.* Paris, L'Harmattan.

ENJOLRAS B., (2005), Economie sociale et solidaire et régimes de gouvernances, *RECMA n°296*, p: 56-69.

ENJOLRAS B., (2006), *Conventions et institutions. Essai de théorie sociale, logiques sociales,* Paris, l'Harmattan.

EYMARD-DUVERNAY F., FAVEREAU O., ORLEAN A., SALAIS R., THEVENOT L., (2004), Valeurs, coordination et rationalité. L'économie des conventions ou le temps de la réunification dans les sciences sociales, *Problèmes économiques*, n°2838.

EYMARD-DUVERNAY, F., (2004), *Economie Politique de l'entreprise,* Paris, La Découverte.

FAMA E, JENSEN M., (1983), Agency problems and residual claims. *Journal of Law and Economics*, 26, juin, p: 327-349.

FAVEREAU O., (2003), La pièce manquante de la sociologie du choix rationnel, *Revue française de Sociologie*, vol. 44, n° 2, p: 71-91.

FAVEREAU O., (2004), Règle, organisation et apprentissage collectif, in ORLEAN A. (dir.), *Analyse économique des conventions*, Presses Universitaires de France, Paris, p: 137-161.

FERNANDEZ-REVUELTA PEREZ L., ROBSON K., (1999), Ritual Legitimation, De-coupling and the Budgetary Process: Managing Organizational Hypocrisies in a Multinational Company, *Management Accounting Research,* vol. 10, n° 4, p: 383-407.

FILLIEULE O., (2001), Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel, *Revue française de science politique* 1, Vol. 51, p : 199-215.

FISCHER G.C., (1968), *American Banking Structure,* New York, Columbia University Press.

FLIGSTEIN N., (1990), *The transformation of corporate control*, Cambridge, Harvard University Press.

FLIGSTEIN N., (1997), Social Skills and Institutional Theory, *American Behavioral Scientist*, 40:4, p: 397-405.

FLIGSTEIN N., (2001), Social Skills and the Theory of FIELDS, *Sociological Theory,* 19:2, p: 105-125.

FONTAINE L., (2008), *L'économie morale. Pauvreté, crédit et confiance dans l'Europe préindustrielle*, Paris, Gallimard.

FRAISSE L., (2003), Economie solidaire et démocratisation de l'économie, in LAVILLE J. L., DACHEUX E., *Economie solidaire et démocratie*, Hermès n°36, CNRS Editions, p: 137-147

FRAISSE L., (2005), Les enjeux d'une action publique en faveur de l'économie solidaire, in LAVILLE J.L., MAGNEN J.P., DE FRANCA FILHO G., MEDEIROS A., (dir.), *Action publique et économie solidaire, Une perspective internationale.* Toulouse, Editions Eres, p: 335-345.

FRAISSE L., (2007), La dimension politique de l'économie solidaire, dans LAVILLE J. L., (dir.), *L'économie solidaire*, *Une perspective internationale,* Paris, Hachette Littératures.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

FRAISSE L., (2011), La démocratisation de l'économie, dans LAVILLE J. L. (dir.), *L'économie solidaire*, Paris, Les Essentiels d'Hermès, CNRS Editions.

FRAISSE L., GUERIN I., LAVILLE J.-L., (2007), Economie Solidaire : des initiatives locales à l'action publique, *Revue Tiers monde n°190, avril-juin*, p: 245-253.

FREEMAN C., (1991), Innovation, Change of Technico-Economic Paradigm and Biological Analogies in Economics, *Revue Economique* n°2, p: 211-231.

FRERE B., (2009), *Le Nouvel esprit solidaire*, Paris, Desclée de Brouwer.

FRIEDLAND R., ALFORD, R., (1991), Bringing Society Back In: Symbols, Practices, and Institutional Contradictions, *The New Institutionalism in Organizational Analysis,* p: 232-267.

GABORIAU F., (1996), *Le Projet de la Somme. Une idée pour notre temps*, Paris, Fac.

GADREY J., (2000), *Adieu à la croissance. Bien vivre dans un monde solidaire*, Paris, Les Petits Matins.

GARDIN L., (2004), *Une contribution à la nouvelle sociologie économique : réciprocité et économie solidaire,* Thèse de doctorat en Sociologie, sous la dir. de Jean-Louis Laville, CNAM, Paris.

GARDIN L., (2006), *Les initiatives solidaires. La réciprocité face au marché et à l'Etat*, Toulouse, Eres.

GARDIN L., (2007), L'économie solidaire en Europe : initiatives locales et services de proximité, in LAVILLE J.L. (dir.), *L'Economie Solidaire, une perspective internationale*, Paris, Hachette Littérature.

GARDIN L., LAVILLE J.L., ROUSSEL E., (2005), L'économie sociale et solidaire dans la région Nord-Pas-de-Calais, in LAVILLE J.L., MAGNEN J.P., DE FRANCA FILHO G., MEDEIROS A. (dir.), *Action publique et économie solidaire, Une perspective internationale.* Eres, Toulouse, p: 259-283.

GARUD R., (2008), Conferences as Venues for the Configuration of Emerging Organizational Fields: The Case of Cochlear Implants, *Journal of Management Studies,* vol. 45, n°6, p: 1061-1088.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

GIANFALDONI P., RICHEZ-BATTESTI N., (2005), *Les banques coopératives en France : Entre spécificités et banalisation,* Rapport pour la DIIESES, Laboratoire CEFI, Université de la Méditerranée.

GIANFALDONI P., RICHEZ-BATTESTI N., (2008*), La gouvernance partenariale des banques coopératives françaises*, Rapport à la DIIESES, Laboratoires LEST et LBNC, Universités d'Avignon et des Pays de Vaucluse et de la Méditerranée, Aix-Marseille.

GILBERT M., (1990), Rationality, Coordination and Convention, Synthese, vol. 84, p: 1-21.

GILBERT M., (2003), *Marcher ensemble. Essais sur les fondements des phénomènes collectifs*, Paris, PUF.

GLEMAIN P., (2008), *Epargnants solidaires. Une analyse économique de la finance solidaire en France et en Europe,* Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

GLEMAIN P., (2010a), En quoi les finances responsables participent-elles à un autre mode de financement du développement durable local ? *Cahiers de l'ISMEA, Economie et Société, n°1 – Novembre, Finance responsable*.

GLEMAIN P., (2010b), *L'économie des finances solidaires : de l'épargne solidaire au microcrédit social*, Thèse d'Habilitation à Diriger des Recherches en Sciences Economiques, sous la direction du Pr. Humbert, Université de Rennes 2.

GLEMAIN P., TAUPIN M.T., (2005), *Finances solidaires, de l'épargnant citoyen à une autre relation d'agence : quelle(s), solidarité(s) ?,* Rapport final pour la DIES, CRESS-LESSOR, Université de Rennes 2.

GLYNN M.A., (2000), When cymbals become symbols: Conflict over organizational identity within a symphony orchestra, *Organization Science,* 11 (3), p: 285-298.

GLYNN M.A., LOUNSBURY M., (2005), From the Critics' Corner: Logic Blending, Discursive Change and Authenticity in a Cultural Production System, *Journal of Management Studies*, vol. 42, n°5, p: 1031-1055.

GOLDSCHMIDT-CLERMONT L., (1976), Monetary Valuation of Non-Market Productive Time: Methodological Considerations, *The review of Income and Wealth*, Vol. 39, p: 419-433.

GOMEZ P.Y., (1994), *Qualité et théorie et des conventions,* Paris, Economica.

GOMEZ P.Y., (1996), *Le Gouvernement de l'entreprise*, Paris, InterÉditions.

GOMEZ P.Y., JONES B., (2001), Conventions: an interpretation of deep structure in organizations, *Organization Science*, Vol. 11, n°6, p: 696-708.

GORZ A., (1988), *Métamorphoses du travail, quête du sens : critique de la raison économique,* Paris, Editions Galilée.

GRANGER B., (2009), Evaluer la microfinance après le scandale Compartamos, *Rapport Moral sur l'Argent dans le Monde, juin 2009*, publication de l'Association d'Economie Financière.

GRANOVETTER M., (1974), The Strength of Weak Ties, *American Journal of Sociology*, 6, p: 1360-1380.

GRANOVETTER M., (1985), Economic Action and Social Structure: The Problem of Embeddedness, *American Journal of Sociology* 91 (3), p: 481–510.

GRANOVETTER M., (1991), The Social Construction of Economic Institutions, in A. ETZIONI A., LAWRENCE P. R., *Socio-Economics. Toward a New Synthesis,* New York, M.E. Sharpe, p: 75-84.

GRANOVETTER M., (2000), *Le marché autrement. Les réseaux dans l'économie*, Paris, Desclée de Brouwer, Sociologie économique.

GREENWOOD R., HININGS C. R., (1996), Understanding radical organizational change: Bringing together the old and the new institutionalism. *Academy of Management Review,* 21, p: 1022-1054.

GREENWOOD R., MEYER R., (2008), Influencing Ideas: A Celebration of DiMaggio and Powell (1983), *Journal of Management Inquiry*, vol.14, n°.4, p: 258-264.

GREENWOOD R., SUDDABY R., (2006), Institutional entrepreneurship in mature fields: The Big Five accounting firms. *Academics Management J.* 49 p: 27-48.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

GREP, (2013), Le Foncier Agricole : lieu de tensions et bien commun, *Revue Pour, la revue du Groupe Ruralités, Education et Politiques,* n°220, déc.

GUERANGER F., (2009), *Finance islamique : une illustration de la finance éthique*, Coll. Marchés financiers, Paris, Dunod.

GUERIN I., (2000), La finance solidaire en France : Coupler intermédiation financière et intermédiation sociale, *RECMA*, no 277, p: 79-93.

GUERIN I., (2015), *La microfinance et ses dérives. Emanciper, exploiter ou discipliner ?,* Paris, Demopolis.

GUERIN I., FOUILLET C., PALIER J., (2007), La microfinance indienne peut-elle être solidaire ? in FRAISSE L., GUERIN I., LAVILLE J.-L., *Economie Solidaire : des initiatives locales à l'action publique*, Revue Tiers monde n°190, avril-juin 2007, p : 275-307.

GUERIN I., LAPENU C., DOLIGEZ F., (2009), (dir.), La microfinance est-elle socialement responsable ?, *Revue Tiers Monde*, Numéro spécial, n°197, Janvier-Mars.

GUERIN I., SERVET J.-M., (2005), L'économie solidaire entre le local et le global : l'exemple de la microfinance, *RECMA,* 296, p : 83 – 99.

GUERIN I., VALLAT D., (1999), *Les Finances solidaires,* Les Notes de l'Institut Karl Polanyi.

GUESLIN A., (1985), *Le Crédit Agricole*, Paris, La Découverte.

GUESLIN A., (2002), Les banques de l'économie sociale en France – Perspectives historiques, *Revue d'Economie Financière, n°*67*,* Août, p: 21-43.

GUINCHARD P., PETIT J. F., (2010), *Une société du soin*, Paris, Éditions de l'Atelier.

HABERMAS J., (1987), *Théorie de l'agir communicationnel,* Paris, Fayard.

HARDY C., MAGUIRE S., (2008), Institutional entrepreneurship, in GREENWOOD R., OLIVER C., SAHLIN K., SUDDABY R., (dir.), *The Sage Handbook of Organizational Institutionalism*, Londres, Sage, p: 198-217.

HATCHUEL A., DAVID A., LAUFER R., (dir) (2012), *Les nouvelles fondations des sciences de gestion*, Paris, Presses des Mines, coll. « Économie et gestion ».

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

HAVEMAN H., RAO H., (1997), Structuring a Theory of Moral Sentiments: Institutional and Organizational Coevolution in the Early Thrift Industry, *American Journal of Sociology,* n°102, p: 1606-1651.

HELY M., (2008), L'économie sociale et solidaire n'existe pas, *La Vie des idées*, 11 février, [en ligne], URL : http://www.laviedesidees.fr/L-economie-sociale-et-solidaire-n.html

HELY M., (2009), « Economie Sociale et Solidaire » : quand les sciences sociales enchantent le travail, *Idées*, n°157, sept, p: 30-41.

HELY M., (2013), Pour en finir avec « l'économie sociale et solidaire » : comment la « société civile organisée » participe à la construction de l'Etat néolibéral en France, communication lors du colloque *Société civile et européanisation des politiques sociales*, Université de Nancy, 27 et 28 octobre.

HILLENKAMP I., (2009), *Formes d'intégration de l'économie dans les démocraties de marché ; une théorie substantive à partir de l'étude du mouvement de l'économie solidaire dans la ville d'El Alto (Bolivie),* thèse de Sciences économiques, Institut des Hautes Etudes de Développement, Genève.

HILLENKAMP I., LAVILLE J. L., (2013), (dir.), *Socioéconomie et démocratie. L'actualité de Karl Polanyi,* Toulouse, Eres.

HIRSCH P., (1997), Sociology without social structure: Neo-institutional theory meets brave new world, *American Journal of Sociology,* 102, p: 1702-1723.

HOFFMAN A.J., (1999), Institutional Evolution and Change: Environmentalism and the U.S. Chemical Industry, *Academy of Management Journal,* 42, p: 351-371.

HOFFMAN A.J., OCASIO W., (2001), Not all events are attended equally: Toward a middle-range theory of industry attention to external events, *Organization Science, vol.10, n°4,* p: 414 – 434.

HOLLINGSWORTH J.R., (2000), Doing institutional analysis: implications for the study of innovations, *Review of International Political Economy,* vol.7, n°4, p: 595-644.

HUAULT I., (2009), Paul DiMaggio et Walter W. Powell, des organisations en quête de légitimité, *Economics Papers from University Paris Dauphine* 7570, Université Paris Dauphine.

ILLICH I., (1973), *La convivialité*, Editions du Seuil, Paris.

ILLICH I., (2004), *La perte de sens*, Fayard, Paris.

JACKALL R., (1988), *Moral Mazes: The World of Corporate Managers,* New York, Oxford University Press.

JENSEN M., MECKLING W., (1976), Theory of the Firm: Managerial Behavior, Agency Costs and Ownership Structure, *Journal of Financial Economics,* 3, October, p: 305-360.

JICK T. D., (1979), Mixing qualitative and quantitative methods: Triangulation in action, *Administrative Science Quarterly,* vol. 24, p: 602-611.

JONES C., LIVNE-TARANDACH R., (2008), Designing a Frame: Rhetorical Strategies of Architects, *Journal of Organizational Behavior*, vol. 29, n°8, p: 1075–1099.

JULLIEN B., SMITH A., (2012), Le gouvernement d'une industrie, *Gouvernement et action publique 1/2012* (n° 1), p: 103-123.

KENT D., DACIN T., (2013). Bankers at the gate: Microfinance and the high cost of borrowed logics. *Journal of business venturing,* New York, p: 759-773.

KIM T.Y, SHIN D., OH H., JEONG Y. C., (2007), Inside the iron cage: Organizational Political dynamics and institutional changes in presidential selection systems in Korean Universities, 1985-2002, *Administrative Science Quarterly,* 52, p: 286-323.

KLEIN J.-L., FONTAN J.-M., HARRISSON D., LEVESQUE, B., (2010), L'innovation sociale dans le contexte du « modèle québécois » : acteurs, composantes et principaux défis, *The Philanthropist*, vol. 23, n° 3, p: 235-246.

KOSTOVA T., ROTH K., (2002), Adoption of an Organizational Practice by Subsidiaries of Multinational Corporations: Institutional and Relational Effects, *Academy of management journal,* vol. 45, n°1, p: 215-233.

KRAATZ M. S., BLOCK E. S., (2008), Organizational Implications of Institutional Pluralism. In SUDDABY R., GREENWOOD R., SAHLIN K., (Eds.), *Handbook of Organizational Institutionalism*, New York, Sage, p: 243-275.

LABIE M., (2004), Microfinance : un état des lieux, *Mondes en Développement*, Vol. 32, n°2, p: 9-25.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

LALLEMENT M., (2004), Max Weber, la théorie économique et les apories de la rationalisation économique, *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques, n°34.*

LAMPEL J., MEYER A. D., (2008), Field-configuring Events as Structuring Mechanisms: How Conferences, Ceremonies, and Trade Shows Constitute New Technologies, Industries, and Markets, *Journal of Management Studies*, vol. 45, n°6, p:1025-1035.

LAPOUTTE A., (2013), *Gouvernance et légitimité : le modèle mutualiste*, Thèse de Doctorat en Sciences de Gestion, sous la direction du Pr. Cadiou, Université de Brest, UBO.

LARPIN E., (2005), *Garrigue, une utopie concrète,* Paris, Le Temps des Cerises.

LARPIN E., (2011), *L'Epargne Solidaire pour les Nuls*, Paris, First Editions.

LATOUCHE S., (1991), *La Planète des naufragés. Essai sur l'après développement,* Paris, La Découverte.

LATOUCHE S., (2001), *La déraison de la raison économique*, Paris, Albin Michel.

LATOUCHE S., (2005), *L'invention de l'économie,* Paris, Albin Michel.

LATOUR B., (1989), *La science en action*, Paris, Gallimard.

LAVILLE J.L., (1994), Economie et solidarité : esquisse d'une problématique in LAVILLE J.L., (dir.), *L'économie Solidaire, Une perspective internationale,* Paris, Hachette Littératures, p: 13-89.

LAVILLE J. L., (2005), Action publique et économie solidaire: un cadre d'analyse, dans LAVILLE J. L, MAGNEN J. P., DE FRANÇA FILHO G., MEDEIROS A. (Dir), *Action publique et économie solidaire: une perspective internationale*, Toulouse, Erès, p: 19-46.

LAVILLE J.L., (2011), (dir.), *L'économie solidaire*, Les Essentiels d'Hermès, Paris, CNRS Editions.

LAVILLE J.L., (2013), Avec Polanyi et Mauss, vers une théorie de la démocratie et de l'économie plurielle, in HILLENKAMP I., LAVILLE J.L. (dir.), *Socioéconomie et démocratie. L'actualité de Karl Polanyi.* Toulouse, Eres.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

LAVILLE J.L., NYSSENS, (2001), The Social Enterprise: Toward a Theoretical Approach, in BORZADA C., DEFOURNY J., (dir.), *The Emergence of Social Enterprise,* London, Routledge, p: 312-332.

LAVILLE J. L., DACHEUX E., (2003), Penser les interactions entre le politique et l'économique, in LAVILLE J. L., DACHEUX E., *Economie solidaire et démocratie,* Hermès n°36, Paris, ISCC, CNRS, p: 9-16.

LAVILLE J.L., MAGNEN J.P., DE FRANÇA FILHO G. C., MEDEIROS A., (dir.) (2005), *Action publique et économie solidaire*, Toulouse, Eres.

LAVILLE J.L, LEMAITRE A., NYSSENS M., (2006), Public Policies and Social Entreprises in Europe : the Challenge of Institutionnalisation in NYSSENS M.*, Social Entreprises : between Market, Public Policies and Community*, Londres, Routledge, p: 272-295.

LAVILLE J.L., CATTANI A.D., (2006), L'autre économie, dans LAVILLE J.-L., CATTANI A.D., (dir.), *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Gallimard, p.9-27.

LAVILLE J.L., SAINSAULIEU R., (2013), (dir.), *L'Association. Sociologie et économie*. Paris, Pluriel, Fayard.

LAWRENCE T.B., SUDDABY R., (2006), Institutions and institutional work. In S. CLEGG S., HARDY C., LAWRENCE T., NORD W. (dir.), *The Sage Handbook of Organization Studies*, Londres, Sage, p: 215 - 253.

LECONTE P., (2009), La Nef, une contribution originale à la finance éthique et solidaire, in *Rapport Moral sur l'Argent dans le Monde 2009*, publication de l'Association d'Economie Financière.

LEMAITRE A., (2009), *Organisations d'économie sociale et solidaire. Lecture de réalités Nord et Sud à travers l'encastrement politique et une approche plurielle de l'économie*. Thèse de Sciences Politiques et de Sociologie, Faculté des Sciences économiques, sociales et politiques, Université Catholique de Louvain, Presses Universitaires de Louvain, mars 2009.

LESCURE M., PLESSIS A., (2004), (dir.), *Banques locales et banques régionales en France au 19e siècle,* Albin Michel, Mission historique de la Banque de France.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

LETTS C. RYAN W., GROSSMAN A., (1997), Virtuous Capital: What Foundations can Learn from Venture Capitalists, *Harvard Business Review*, p: 36-42.

LE VELLY R., (2012), *Sociologie du marché,* Paris, la Découverte.

LEVESQUE B., (2004), Les entreprises d'économie sociale, plus porteuse d'innovation sociale que les autres ? in *Le développement social au rythme de l'innovation*, Presses de l'Université du Québec et Fonds de recherche sur la société et la culture, p: 51-72.

LEVESQUE B., (2005), Innovations et transformations sociales dans le développement économique et le développement social ; approches théoriques et politiques publiques, *Cahiers du CRISES, collection Etudes Théoriques*, n°ET0507.

LEVESQUE B., (2006), Le potentiel d'innovation et de transformation de l'économie sociale : quelques éléments de problématique, *Cahiers du CRISES, collection Etudes Théoriques*, n°ET0604.

LEVESQUE B., BOURQUE G.L., FORGUES E., (2001), *La nouvelle sociologie économique. Originalité et diversité des approches,* Paris, Sociologie économique, Desclée de Brouwer.

LEVY D., SCULLY D. (2007), The institutional entrepreneur as modern prince: The strategic face of power in contested fields. *Organizational Studies* 28, p: 971–99.

LEWIS D. K., (1969), Convention (A Philosophical Study), Cambridge, Harvard University Press.

LEWIS D. K., (1993), Langages et langage, Réseaux, n° 62, pp. 11-18.

LIPIETZ A., (1984), Accumulation, crises et sorties de crise: quelques réflexions méthodologiques autour de la notion de régulation, *CEPREMAP,* no 8409, Paris.

LIPIETZ A., (1989), *Choisir l'audace. Une alternative pour le XXIe siècle,* Paris, La Découverte.

LIPIETZ A., (2001), *Pour le tiers secteur- L'économie sociale et solidaire : pourquoi et comment*, La documentation Française, Paris, La Découverte.

LORDON F., (1999), Vers une théorie régulationiste de la politique. Croyances économiques et pouvoir symbolique. *L'Année de la régulation, vol. 3,* p: 169-207.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

LORDON F., (2000), La « création de valeur » comme rhétorique et comme pratique. *L'Année de la régulation, vol. 4.* p: 118–165.

LORDON F., (2003), *Et la vertu sauvera le monde. Après la crise financière, le salut par "l'éthique"?,* Paris, Raisons d'agir.

LORDON F., (dir.), (2008), *Conflits et pouvoirs dans les institutions du capitalisme*, Paris, Presses de Sciences Po.

LORDON F., (2010), *Capitalisme, désir et servitude. Marx et Spinoza*, Paris, La Fabrique.

LOUNSBURY M. (2001), Institutional sources of practice variation: Staffing college and university recycling programs, *Administrative Science Quarterly,* 46, p: 29-56.

LOUNSBURY M. (2002), Institutional Transformation and Status Mobility: The Professionalization of the Field of Finance, Academy *of Management Journal, vol.45*, n°1, p.255-266.

LOUNSBURY M., (2007), A tale of two cities: Competing logics and practice variation in the professionalizing of mutual funds, *Academy of Management Journal,* 50:289–307.

LOUNSBURY M., (2008), Institutional Rationality and Practice Variation: New Directions in the Institutional Analysis of Practice. *Accounting, Organizations and Society, n°33*, p. 349-361.

LUNDVALL B.A., (dir.) (1992), *National System of Innovation. Toward a Theory of Innovation and Interactive Learning*, London, Pinter Publishers.

MACKAAY E., ROUSSEAU S., (2008), *Analyse économique du droit*, Paris, Editions Thémis.

MAGUIRE S., HARDY C., LAWRENCE T.B, (2004), Institutional entrepreneurship in emerging fields: HIV/AIDS treatment advocacy in Canada, *Academy of Management Journal*, 47: 657-679.

MALO M. C., (2001a), La gestion stratégique de la coopérative et de l'association d'économie sociale. Première partie : l'entrepreneur et son environnement », *RECMA*, N°281, p. 84-95

MALO M. C., (2001b), La gestion stratégique de la coopérative et de l'association d'économie sociale. Deuxième partie : l'entreprise et ses orientations, *RECMA*, N°282, p. 88-94

MALO M.C., (2002), Une lecture québécoise : une œuvre qui transcende les époques, *Cahiers de l'économie sociale, 1*.

MALO M. C., VEZINA M., (2003), Stratégie, gouvernance et gestion de l'entreprise collective d'usagers*, Les Cahiers du CRISES*, Collection Études théoriques, ET0301, UQAM.

MALO M. C., VEZINA M., (2004), Gouvernance et gestion de l'entreprise collective d'usagers : stratégie de création de valeur et configuration organisationnelle, *Economies et Solidarités,* Vol. 35, n°1 p.100-120.

MARQUIS C., LOUNSBURY M., (2007), Vive la résistance: Competing logics and the consolidation of U.S. community banking. *Academy of Management Journal*, 50:799–820.

MANY A., (2009), Venture Philanthropy in 2009: Developments in the Field Since "Virtuous Capital", Master in Public Administration Theses, Pace University.

MAZZA C., PEDERSEN J. S., (2004), From Press to E-Media? The Transformation of an Organizational Field. *Organization Studies*, 25 (6) p: 875-896.

MEDA D., (1999), *Qu'est-ce que la richesse ?,* Paris, Aubier.

MENDEZ A., RICHEZ-BATTESTI N., (1999*), Les banques coopératives et mutualistes entre concurrence et solidarité : la confiance au centre d'un modèle alternatif de compétitivité*, *RECMA,* vol. 78, no274, p: 17-41.

MESQUITA D. (2009), *Les instituions de finance solidaire et le financement de l'inclusion sociale : application au cas de la région Haute-Normandie,* thèse de doctorat en sciences économiques, sous la direction de Mayoukou C.,Université de Rouen.

MEYER J. W., ROWAN B., (1977), Institutionalized organizations: Formal structure as myth and ceremony, *American Journal of Sociology,* 83 p: 340–363.

MEYER J., SCOTT W. R., STRANG D., (1987), Centralization, fragmentation and school district complexity, *Administrative Science Quarterly*, 32, p: 186-201.

MILES M.B., HUBERMAN A.M., (1991), *Analyse des données qualitatives*, Bruxelles, Editions du renouveau pédagogiques.

MONTGOMERY K., OLIVIER A. L., (1996), Responses by professional organizations to multiple and ambiguous environments: The case of AIDS. *Organization Studies, 17*, p: 649-671.

MOODY M., (2008), Building a Culture. The Construction and Evolution of Venture Philanthropy as a New Organizational Field, *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, vol.37, n° 2, p: 324 -352.

NASZALYI P., (2011), *L'autre finance bancaire ? Ou «Raffeisen, réveille-toi, ils sont devenus fous ! » in* BACHET D., NASZALYI P., *L'autre finance. Existe-t-il des alternatives à la banque capitaliste ?,* Bellecombe, Editions du Croquant.

NIVOIX S., CAIRE G., GLEMAIN P., (2015), Les banques coopératives dans la crise: retour aux valeurs, méthode Coué ou alibi sociétal (social washing) ? in BIOTEAU E., GLEMAIN P., *Entreprises solidaires – L'économie sociale et solidaire en question(s),* Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p: 203-216.

NORTH D. C., (1990), *Institutions, Institutional Change and Economic Performance,* Cambridge University Press.

OCASIO W. (1997), Toward an Attention-based View of the Firm, *Strategic Management Journal*, 18, p: 187-206.

OLIVER C., (1991), Strategic Responses to Institutional Processes, *Academy of Management Review,* 16, p: 145-179.

ORLEAN A., (1999), *Le pouvoir de la finance*, Paris, Odile Jacob.

ORLEAN A., (dir.), (2004), *Analyse économique des conventions*, Paris, Presses Universitaires de France (Deuxième édition).

PACHE A.-C., SANTOS F., (2010), When worlds collide: The internal dynamics of organizational responses to conflicting institutional demands. *Academy of Management Review*, 35(3), p: 455–476.

PACHE A.-C., SANTOS F., (2011), Inside the hybrid organization: An organizational level view of response to conflicting institutional demands. *Research center ESSEC working paper 1101*: 64. ESSEC Business School.

PASTUREAU G., (2013), *Le microcrédit social : un "argent secours" en perspective historique. Le cas du prêt sur gages au Crédit municipal de Bordeaux depuis 1801,* Thèse de doctorat en sciences économiques, sous la direction de Blancheton P., Université Montesquieu, Bordeaux IV.

PEARSON K., (1901)., On Lines and Planes of Closest Fit to Systems of Points in Space, *Philosophical Magazine,* vol. 2, n°6, p: 559–572.

PECQUEUR B., ITÇAINA X., (2012), Economie sociale et solidaire et territoires : un couple allant de soi ?, *RECMA, Revue internationale de l'économie sociale,* n°325, p: 48-64.

PELLEGRIN P., (1990), *Aristote. Les Politiques : Traduction inédite*, Paris, Flammarion.

PERROT P., ROUSSEL E., HACHE A., (2007), Les ressources associatives non marchandes : bénévolat et subventions. Approche méthodologique, *Rapport de recherche pour la DIIESES. Programme de recherches pour l'innovation sociale et le développement de l'économie sociale et solidaire*, CRESS-LESSOR, Université de Rennes 2.

PIBOU E., (2013), Entre continuités et discontinuités : examen des parcours des fermier-e-rs de Terre de Liens, in GREP, Le Foncier Agricole : lieu de tensions et bien commun, *Revue Pour, la revue du Groupe Ruralités, Education et Politiques,* n° 220, déc., p: 217-227.

PISANI E., (1977), *Utopie foncière*, Paris, Gallimard.

POLANYI K., (1944), *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps,* traduction de C. Malamoud (1983), Paris, Gallimard.

POLANYI K., (1975 [1957]), L'économie en tant que procès institutionnalisé, in POLANYI K., ARENSBERG C.M., (dir.), *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*, Paris, Larousse université, p: 239-60.

POLANYI K., (1977), *The Livehood of man*, New York, Academic Press Edition.

POLANYI-LEVITT K., MENDELL M. (1987), Karl Polanyi: His Life and Times, Studies, *Political Economy 22* (Spring 1987), p: 7-39.

POWELL W.W., (1999), The social construction of an organizational field: The case of biotechnology, *International Journal of Biotechnology*, 1, p: 42-66.

PROUTEAU L., (1999), *Economie du comportement - Théorie et étude empirique,* Paris, Economica.

PROUTEAU L., WOLFF F.C., (2004), Le travail bénévole : un essai de quantification et de valorisation, *Economie et Statistique* n°373, p : 33-56.

QUAH E., (1993), *Economics and Home Production. Theory and Measurement,* Aldershot, Avebury.

RAO H., MONIN P., DURAND R., (2003), Institutional Change in Toque Ville : Nouvelle Cuisine as an Identity Movement in French Gastronomy, *American Journal of Sociology,* 108, (4), p:795-843.

REINERT M., (1993), Les "mondes lexicaux" et leur "logique" à travers l'analyse statistique d'un corpus de récits de cauchemars, Langage et société, 66, p : 5-39.

REINERT M., (2001), Alceste, une méthode statistique et sémiotique d'analyse de discours : Application aux "Rêveries du promeneur solitaire", *La Revue Française de Psychiatrie et de Psychologie Médicale*, Vol. 49, p : 32-36.

REINERT M., (2003), Le rôle de la répétition dans la représentation du sens et son approche statistique par la méthode "ALCESTE", S*emiotica*, 147-1/4, p : 389-420.

RICHEZ-BATTESTI N., (2008), Innovations sociales et territoires : une analyse en termes de proximité. Une illustration par les banques coopératives, in ZAOUAL H., (dir.), *Développement durable des territoires : économie sociale, environnement et innovations,* Paris, L'Harmattan, p: 61-87.

ROUSSELIERE D., CHAKLATTI S., (2006), Confiance, justification et controverse sur les OGM en Europe, *Cahiers d'économie et sociologie rurales,* n° 81 p : 61 – 93.

RUEF M., SCOTT W. R., (1998), A multidimensional model of organizational legitimacy: Hospital survival in changing institutional environments. *Administrative Science Quarterly*, 43, p: 877-904.

RUEF M., (1999), The Dynamics of Organizational Forms: Creating Market Actors in the Health Care Field, *Social Forces,* 77 (4), p: 1405-1434.

SAHLIN-ANDERSSON K., (1996), Imitating by Editing Success: The Construction of Organizational Fields, in CZARNIAWSKA, SEVON, *Translating organizational change*, Walter de Gruyter, p: 69-92.

SAHLINS M., (1972), *Age de pierre, âge d'abondance, l'économie des sociétés primitives,* Paris, Gallimard.

SAINSAULIEU R., LAVILLE J.L. (1997), (dir.), *Sociologie de l'association*, Paris, Desclée de Brouwer.

SALAIS R., CHATEL E., RIVAUD-DANSET D., (1998), *Institutions et conventions*, Paris, Editions de l'EHESS.

SALAIS R., STORPER M., (1993), *Les mondes de production. Enquête sur l'identité économique de la France*, Paris, Editions de l'EHESS.

SAVALL H., ZARDET V., (1987), *Maîtriser les coûts et les performances cachés : le contrat d'activité périodiquement négociable*, Paris, Economica

SAVALL H., ZARDET V., (2008), *Mastering Hidden Costs and Socio-Economic Performance*, Information Age Publishing, Charlotte.

SCHUMPETER J., (1939), *Business Cycles: a Theoretical, Historical and Statistical Analysis of Capitalist Process*, New York and London, Mc Graw-Hill.

SCOTT W. R., (1983), Healthcare organizations in the 80s: The convergence of public and professional control systems, in MEYER J., SCOTT R., *Organizational environments: Ritual and rationality,* Beverly Hills, CA, Sage, p: 99-114.

SCOTT W. R., (2001), *Institutions and organizations*, Thousand Oaks, Foundation for Oganizational Science, Sage Publications (Deuxième edition).

SCOTT W. R., MEYER J., (1991), The organization of societal sectors: Proposition and early evidence, in POWELL W. W., DIMAGGIO P., (dir.), *The new institutionalism in organizational analysis*, Chicago, University of Chicago Press, p: 108-142.

SCOTT R., MEYER J., (1994), *Institutional Environments and Organizations: Structural Complexity and Individualism*, Thousand Oaks, CA, Sage.

SCOTT R., RUEF M., MENDEL P.J., CARONNA C.R., (2000), *Institutional Change and Healthcare Organizations: From Professional Dominance to Managed Care*, Chicago, University of Chicago Press.

SELZNICK P., (1957), *Leadership in administration: A sociological interpretation*. Evanston, IL: Row, Peterson.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

SIBILLE H., (2011), *La voie de l'innovation sociale*, Paris, Editions Rue de l'échiquier.

SEN A., (2000*), Un nouveau modèle économique. Développement, justice et liberté*, Paris, Odile Jacob.

SEN A., (2005), *Rationalité et liberté en économie*, Paris, Odile Jacob.

SEO M., CREED D., (2002), Institutional Contradictions. Praxis, and Institutional Change: A Dialectical Perspective, *Academy of Management Review*, 27, (2), p: 222-247.

SERVET J.M., (1995), Epargne et liens sociaux. Etudes comparées d'informalités financières*, Cahiers finance, éthique et confiance.* Association d'économie financière et CDC.

SERVET J.M., (1996), Risque, incertitude et financement de proximité en Afrique. Une approche économique, *Revue Tiers-Monde,* 37 (145), p: 41-59.

SERVET J.M., (2006), *Banquiers aux pieds nus. La microfinance*, Paris, Odile Jacob.

SERVET J.M., (2007), Le principe de réciprocité chez Karl Polanyi, in FRAISSE L., GUERIN I., LAVILLE J.-L. (dir.), Economie Solidaire : des initiatives locales à l'action publique*, Revue Tiers monde* n°190, avril-juin 2007, p: 245-253.

SERVET J.M., (2010*), Le Grand renversement. De la crise au renouveau solidaire*, Paris, Desclée de Brouwer.

SERVET J.M., (2012), Les sociétés civiles entre risques ploutocratiques de la philanthropie et alternatives solidaires : une lecture polanyienne, *Mondes en Développement*, 2012/3, n°159 p.89-104.

SERVET J.M., (2013), Monnaie complémentaire versus microcrédit solidaire et tontines : contribution comparée à un développement solidaire local, *Colloque UNRISD Potential and Limits of Social and Solidarity Economy,* 6-8 mai 2013, Genève.

SIMONS R., (2000), *Performance Measurement and Control Systems for Implementing Strategy*. Prentice Hall.

SITI-NABIHA A.K., (2000), *An Institutionalist Study of Resistance to Management Accounting Change*, PhD thesis, University of Manchester.

SPONEM S., (2010), Diversité des pratiques budgétaires. Approches contingentes et néo-institutionnelles, *Finance Contrôle Stratégie,* vol. 13, n° 3, p.115-153.

STAKE R., (1994), Case Studies in DENZIN N.K., LINCOLN Y. S., (dir.) *Handbook of Qualitative Research*, Thousand Oaks, Sage Publication, p: 236-247.

STEINER P., (2007), Karl Polanyi, Viviana Zelizer et la relation marchés-société, *revue du Mauss semestrielle,* n°29 p: 197-220.

STEINER P., (2011), *La sociologie économique*, Paris, La Découverte.

STIGLITZ J., (2003), *The Roaring Nineties,* New York*,* W.W. Norton.

STIGLITZ J., (2009), Moving Beyond Market Fundamentalism to a more balanced economy*, Annals of Public and cooperative Economics,* Vol. 80, Issue 3, p: 345-360.

STIGLITZ J., (2010), *Freefall: America, Free Markets, and the Sinking of the World Economy*, New York, WW Norton.

SUDDABY R., GREENWOOD R., (2005), Rhetorical strategies of legitimacy. *Administrative Science Quarterly*, 50 p: 35-67.

SUGDEN R., (1986), *The Economics of Rights, Co-operation and Welfare*, Oxford et New York, Basil Blackwell.

TAUPIN M.T., GLEMAIN P., (2007a), Les logiques d'acteurs des finances solidaires contemporaines : entre innovation et résilience, *Annals of Public and Cooperative Economics,* 78 (4), p : 629-661.

TAUPIN M.T., GLEMAIN P., (2007b), Quelles responsabilité(s) pour les finances solidaires ?, *Revue Internationale de l'Economie Sociale, RECMA*, n°304, p : 27-47.

THERET B., (2000), Institution et institutionnalisme, vers une convergence des conceptions de l'institution ? in TALLARD M., THERET B., URI D., *Innovations institutionnelles et territoire*, Paris, L'Harmattan, p: 25-68.

THEVENOT L., (1989), Economie et politique de l'entreprise *in* BOLTANSKI L., THEVENOT L. *Justesse et justice dans le travail,* Paris, PUF, CEE.

THEVENOT L., (1994), Nouvelles figures du compromis, in EME B., LAVILLE L., (dir.), *Cohésion Sociale et emploi,* Paris, Desclée de Brouwer.

THORNTON P. H., (2002), The rise of the corporation in a craft industry: Conflict and conformity in institutional logics, *Academic of Management Journal*, 45 p: 81–101.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

THORNTON P. H., (2004), *Markets from Culture: Institutional Logics and Organizational Decisions in Higher Education Publishing*, Stanford, Stanford University Press.

THORNTON P. H., JONES C., KURY K., (2005), Institutional Logics and Institutional Change in Organizations: Transformation in Accounting, Architecture, and Publishing, in JONES C., THORNTON P. H., (dir.), *Transformation in Cultural Industries*, *Research in the Sociology of Organizations,* Volume 23, Emerald Group Publishing Limited, p: 125-170.

THORNTON P. H., OCASIO W., (1999), Institutional logics and the historical contingency of power in organizations: Executive succession in the higher education publishing industry, 1958–1990. *American Journal of Sociology*, 105 p: 801–843.

THORNTON P. H., OCASIO W. (2008), Institutional logics, in GREENWOOD R., OLIVER C., SUDDABY R., SAHLIN-ANDRESSON K., *The Sage handbook of organizational institutionalism*, p: 99-128

THORNTON P. H., OCASIO W., LOUNSBURY M., (2012). *The institutional logics perspective: A new approach to culture, structure, and process*, Oxford University Press.

UZZI B., (1999), Embeddedness in the making of financial capital: how social relations and networks benefit firms seeking financing? *American sociological Review,* Vol. 64, August, p: 481-505.

UZZI B., LANCASTER R., (2004), Embeddedness and Price Formation in the Corporate Law Market, *American Sociological Review*, 69, (3), p: 319-344.

VAILLANCOURT Y., LAVILLE J.L., (1998), Les rapports entre associations et Etat : un enjeu politique, R*evue du MAUSS semestrielle*, n°11.

VALLAT D., (1999), L'Emergence du Crédit Populaire en France au 19ième siècle, in GAZIER B., OUTIN J.L., AUDIER F., (dir.), *L'économie sociale. Forme d'organisations et institutions*, T. 2, Paris, L'Harmattan, p: 243-253.

VALLAT D., (2003), Finances solidaires, quelle dimension politique ?, in LAVILLE J. L., DACHEUX E., *Economie solidaire et démocratie*, Paris, Hermès n°36, ISCC, CNRS, p: 73-83.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

VAN MAANEN J., (1976), Breaking-in: Socialization to Work, in DUBIN R., (dir.) *Handbook of Work, Organization, and Society*, Chicago, IL Rand McNally, p: 67-130.

VIENNEY C., (1980), *Socio-économie des organisations coopératives*, Paris, CIEM.

VIENNEY C., (1994), *L'économie sociale,* Paris, La Découverte Repères.

WEBER M., ([1922], 1971), *Economie et Société, Tome 1 : Les catégories de la sociologie*, Paris, Plon.

WHETTEN D. A., (1978), Coping with incompatible expectations: An integrated view of role and conflict, *Administrative Science Quarterly*, 23, p: 254-271.

WILLIAMSON O., (1975), *Markets and Hierarchies: Analysis and Antitrust Implications*, New York, MacMillan Free Press.

WILLIAMSON O., (1985), *The Economic Institutions of Capitalism: Firms, Markets, Relational Contracting*, New York, MacMillan Free Press.

YIN R.K., (1990), *Case Study Research, Design and Methods*, New York, Sage.

YUNUS M., (2006), *Vers un monde sans pauvreté*, Paris, JC Lattès.

ZAOUAL H., (2006), Développement, organisations et territoire : une approche Sud-Nord, *Innovations,* 2006/2 no 24, p : 9-40.

ZELIZER V., (1988), Beyond the Polemics on the Market: Establishing a Theorical and Empirical Agenda, *Sociological Forum,* 3 (4), p: 614-634.

ZILBER T., (2002), Institutionalization as an interplay between actions, meanings and actors: The case of a rape crisis center in Israel. *Academy of Management Journal,* 45, p: 234–254.

ZUCKER L. G., (1987), Institutional Theories of Organization, *Annual Review of Sociology*, Vol. 13, august, p: 443-464

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

ANNEXES

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

ANNEXE 1: FICHES DESCRIPTIVES DES ORGANISATIONS ETUDIEES.

Nom : GFA Larzac

Contexte de création et bref historique : En 1973, un groupe d'opposants à l'extension du camp militaire du Larzac annoncée par le ministre de l'intérieur Michel Debré, crée le Groupement Foncier Agricole (GFA) du Larzac. L'objectif est de permettre aux sympathisants de la cause de souscrire des parts sociales afin de collecter le capital nécessaire pour acquérir l'acquisition de terres positionnées stratégiquement pour bloquer le projet. Au-delà de ce projet, le but est également de maintenir l'activité agricole dans cette zone et le GFA expérimente une gestion collective du foncier en signant des baux de long terme avec 28 agriculteurs en fermage. 3500 personnes apportent en 10 ans le capital nécessaire pour l'achat de 1200 hectares. Le nombre d'associés étant limité dans un GFA, plusieurs ont dû être créés : 4 en tout. Même si à l'issue du combat contre le camp militaire, de nombreux souscripteurs retirent leur part, le projet de gestion durable du foncier agricole perdure jusqu'aujourd'hui. En 2009, les GFA se transforment en Sociétés Civiles (SC) car une loi impose pour les GFA de connaître l'identité de tous les souscripteurs, ce qui était impossible au regard de l'histoire. Finalement, en 2014, les quatre SC fusionnent en une seule qui conserve le nom de « GFA » pour renouer avec l'histoire même s'il ne s'agit pas du véritable statut juridique.

Activités et organisation : La gérance est effectuée par dix administrateurs bénévoles, qui doivent en particulier s'occuper des nouvelles acquisitions potentielles et des transmissions de terrain suite au départ d'un fermier. Deux personnes sont salariées par la structure. Enfin, à l'issue de la lutte politique, l'Etat a confié à une société civile, la Société Civile des Terres du Larzac, des terres à gérer sous forme de prêts emphytéotiques gratuits. Même si la confusion est souvent faite, il s'agit d'une structure bien différente.

Projets financés et type de financement : le GFA Larzac acquiert des terrains agricoles et installe des agriculteurs en fermage. Il n'y a pas de stratégie de développement et le nombre d'hectares en gérance est stable : aux alentours de 1200 hectares.

Capital en 2013 : 843 865 euros

Nombre de souscripteurs en 2013: 3665

Nom : Herrikoa

Contexte de création et bref historique : Herrikoa (en basque « ce qui provient du pays ou du peuple) a été créée en 1980 par un groupe de jeunes entrepreneurs basques pour soutenir le développement économique local dans un contexte de fort chômage et de faible industrialisation. Ils lancent un premier appel à souscription et récoltent près de 400 000 euros auprès de 700 souscripteurs. L'objectif de la société est le développement endogène du Pays Basque et la spécificité culturelle et identitaire est revendiquée. Cela se traduit, dans les premières années de la structure par une confusion avec le mouvement indépendantiste qui entraîne une grande défiance de la part des pouvoirs publics. La société se développe petit à petit et gagne en reconnaissance. A partir des années 1990, des investisseurs institutionnels privés (Crédit Agricole Pyrénées Gascogne, Caisse d'Epargne de l'Adour, Crédit Coopératif) et public (Conseil régional d'Aquitaine, Caisse des Dépôts) rejoignent les premiers adhérents. Aujourd'hui, les investisseurs particuliers détiennent 41% du capital, le Conseil Régional d'Aquitaine près de 10%. Enfin, il est à noter qu'Herrikoa a inspiré la création de Femu Qui et d'Autonomie et Solidarité.

Activités et organisation : Herrikoa est une Société en Commandite par Actions (SCA) composée d'une équipe opérationnelle de trois salariés, d'un conseil de surveillance composé d'élus bénévoles et d'un comité technique donnant un avis consultatif sur les projets à financer.

Projets financés et type de financement : Elle finance entre 10 et 20 entreprises annuellement, exclusivement du Pays Basque mais de tout secteur d'activités, en création, développement ou reprise. Elle procède par prise de participation au capital accompagnée de comptes courants d'associés pour des montants compris entre 1 000 et 75 000 euros.

Capital en 2013 : 3,8 millions d'euros

Nombre de souscripteurs en 2013: 4500

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

Nom : Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement (SIDI)

Contexte de création et bref historique : La SIDI a été créée en 1983 par l'ONG de développement et de solidarité internationale CCFD-Terre Solidaire (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement) dans le but de constituer un outil financier afin d'appuyer le développement de PME dans les pays du Sud. En parallèle, la SIDI a lancé cette même année le premier produit d'épargne de partage avec le Crédit Coopératif, le Fonds Commun de Placement « Faim et Développement » : les épargnants reversent sous forme de dons tout ou partie des intérêts perçus à la SIDI. Progressivement la SIDI a constitué des fonds d'investissements locaux pour investir aux côtés de financeurs du pays. Au milieu des années 1990, avec le développement du microcrédit, la SIDI s'est orientée vers le financement d'Institutions de Microfinance (IMF). Enfin, depuis une dizaine d'années, afin de mieux atteindre les zones rurales, la SIDI finance également des coopératives de producteurs. Les coopératives de producteurs représentent un quart des projets financés, le reste étant représenté par les IMF. La spécificité de la SIDI est d'apporter non seulement un financement mais également un accompagnement technique au travers de ses salariés et de son réseau de bénévoles. En France la collecte de parts sociales est effectuée par des bénévoles.

Activités et organisation : La SIDI est composée d'un conseil de surveillance élu par les actionnaires et un comité d'orientation stratégique présidé par le CCFD. La CCFD et des congrégations religieuses sont les actionnaires majoritaires de la SIDI. Avec la croissance progressive de l'activité, et l'appel à des investisseurs institutionnels, il a été difficile de maintenir cette participation majoritaire. Cela a entraîné en 2010 un changement de statut : la SIDI se transformant en SCA – société en commandites par actions – ce qui lui permet de conserver la main sur la gestion (les 4 commandités étant le CCFD et les congrégations) tout en ouvrant le capital largement aux particuliers et aux investisseurs institutionnels. Le CCFD détient ainsi en 2013, 15% du capital.

Capital en 2013 : 15,4 millions d'euros.

Nombre de souscripteurs en 2013: 1700 actionnaires regroupés au sein d'une association, l'ESD qui détient 40% du capital.

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

Nom : Les Cigales et Garrigue

Contexte de création et bref historique : Les Cigales puis Garrigue sont les précurseurs de la finance solidaire en France. Les Cigales (Clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire) naissent de l'ALDEA (Agence de Liaison pour le Développement d'une Economie Alternative), une association militante visant à promouvoir les alternatives économiques. Les Cigales sont des clubs de personnes physiques (entre 5 et 20) mettant en commun une petite épargne puis l'investissant pour 5 ans (prorogeable une fois) sous forme d'indivision dans une entreprise en création ou développement qu'ils accompagnent. Les décisions dans un club se prennent à l'unanimité. La première Cigale naît en 1983 puis les clubs se développent sur tout le territoire : on en compte une centaine en 1988. Fondée en 1985 par l'Aldéa également, Garrigue a pour vocation de compléter le dispositif des Cigales en collectant des montants d'épargne plus importants au niveau national. Les investissements effectués viennent en complément de ceux des Cigales (soit en les abondant, soit en les reprenant à terme) tandis que le travail local d'accompagnement des porteurs de projets et de promotion est effectué par les Cigaliers. En 2003, le premier appel public à l'épargne de Garrigue, ouvre l'association à des milieux plus larges que les seuls réseaux militants initiaux, notamment grâce à la possibilité de déduction fiscale.

Activités et organisation :

Les Cigales sont des indivisions, elles ne sont pas des personnes morales mais des clubs sans statut juridique réel. Neuf associations régionales accompagnent et promeuvent le développement des Cigales qui sont regroupées en Fédération. On compte, en 2013, 233 Cigales rassemblant 3 104 épargnants. Le montant moyen investi par un club est de 4 500 euros et elles ont soutenu en 2013 95 projets dont un tiers appartient à l'économie sociale par ses statuts (association, SCOP ou SCIC). Garrigue est une société coopérative à capital variable. Elle investit dans une dizaine de projets par an, exclusivement dans les entreprises de l'économie solidaire, quel que soit leur statut. 50% des entreprises financés sont en création, et pour celles-ci, Garrigue bénéficie d'une garantie de la BPI à hauteur de 70%. Les investissements moyens sont de 50 000 euros mais peuvent atteindre jusque 150 000 euros de manière exceptionnelle. Les investissements se font soit en prise de participation au capital (1/3) complétée par des comptes courants d'associé (2/3) ou en prêts participatifs

Capital en 2013 : 5 millions d'euros

Nombre de souscripteurs en 2013 : 919

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

Nom : Habitat et Humanisme

Contexte de création et bref historique : la Fédération H&H est créée à Lyon en 1985 par Bernard Devert, ancien gérant d'une agence immobilière et prêtre. La vocation de la foncière, au départ une SCI (Société Civile Immobilière) est de permettre à des personnes d'investir pour acquérir des immeubles en centre-ville afin de les louer à des loyers très modérés, luttant ainsi contre le mal logement et la ségrégation spatiale. Le mouvement prend de l'ampleur et crée ensuite des produits d'épargne de partage pour recueillir des dons. En 1994, la foncière devient une SCA, Société en Commandite par Actions, afin de pouvoir procéder à un appel public à investissement (le nombre d'associés d'une SCI est limitée à 500 et surtout ils sont responsables sur leurs biens propres en cas de faillite). Elle répète cet appel annuellement, ce qui lui permet d'augmenter ses fonds propres de manière constante : en 2014, l'appel public a permis de collecter 18 millions d'euros. Cela lui permet aujourd'hui d'être propriétaire de plus de 2 800 logements. 350 salariés travaillent pour le mouvement.

Activités et organisations :

H&H regroupe au sein de la Fédération, 52 associations locales du mouvement et 3 000 bénévoles qui accompagnent les familles logées, communiquent sur le mouvement, prospectent de nouveaux logements à acquérir ainsi que de nouveaux investisseurs. La foncière est une SCA dont les commandités, donc les gérants, sont des structures du mouvement. Les capitaux de la SCA sont détenus à 50% par les personnes physiques, 25% par des investisseurs institutionnels (principalement les grands opérateurs de l'épargne salariale et solidaire) et le reste par la Fédération, ce qui lui permet d'assurer la liquidité du fonds.

Les opérations d'acquisitions se font par apport de fonds propres pour un tiers, subvention pour un autre tiers et enfin prêts de long terme auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ou d'autres établissements financiers pour le dernier tiers. L'apport des investisseurs personnes physiques en fonds propres permet ainsi un effet de levier.

Capital en 2014: 129 millions d'euros

Nombre de souscripteurs en 2014 : 6 000

Nom : Autonomie et Solidarité

Contexte de création et bref historique : A&S a été créée en 1990 dans un contexte de désindustrialisation et de forte montée du chômage dans le Nord Pas de Calais. C'est un collectif d'acteurs de l'ESS, le GIEPP (Groupement pour l'Initiative et l'Elaboration de Projets Professionnels) qui, soutenu par Garrigue et une mutuelle de Roubaix, créent cette société de capital-risque en lançant un premier appel public leur permettant de réunir plus de 200 0000 euros de capital. Elle fonctionne sur le même modèle que Garrigue mais à l'échelon régional. Elle procède ainsi par levées de fonds successives, ce qui lui a permis d'augmenter progressivement son capital et le nombre de souscripteurs appelés « actionneurs ». Ceux-ci accompagnent bénévolement les entreprises financées et aident également aux activités de communication.

Activités et organisation :

Autonomie et Solidarité est une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) qui recueille des souscriptions auprès des collectivités territoriales et des personnes physiques et investit en fonds propres dans les entreprises du Nord-Pas de Calais en création, reprise ou développement afin de créer ou de maintenir des emplois dans la région. Il est à noter également que les personnes physiques détiennent 72% du capital tandis que les collectivités territoriales sont fortement impliquées : en particulier, le Conseil Régional du Nord pas de Calais détient plus de 10% du capital. 140 000 euros de subventions annuelles assurent également les salaires des 2,8 équivalents temps pleins travaillant dans la structure.

Projets financés et type de financement : Entre 20 et 25 entreprises sont financées annuellement, exclusivement dans la région, un tiers environ appartiennent à l'économie sociale et solidaire et leurs activités sont très variables. A&S investit pour 5 ans, au maximum 75 000 euros en capital, 75 000 euros en comptes courants et 60 000 euros en prêt participatif : ces montants pouvant se cumuler, un investissement peut atteindre 210 000 euros. Elle bénéficie d'une garantie à hauteur de 70% par la Banque Publique d'Investissement (BPI).

Capital en 2014 : 8,3 millions d'euros

Nombre de souscripteurs en 2014: 2300

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

Nom : Femu Qui

Contexte de création et bref historique : Femu Qui a été créé en 1992 par différentes personnes physiques engagées dans la vie économique Corse et désireuses de créer un outil financier pour favoriser le développement économique local. La Charte adoptée lors de la création témoigne de l'objectif des créateurs : permettre la création d'emplois qualifiés en Corse en relocalisant des secteurs économiques (« corsisation des activités et emplois»), réduire la dépendance économique de la Corse. Un premier appel public a permis de récolter 450 000 euros auprès de 1200 personnes physiques. Les appels publics successifs et l'implication de la Région Corse dans le capital ont permis à FQ de se développer progressivement.

Activités et organisation : FQ est une Société Anonyme à Capital Variable. Elle est composée par un conseil de surveillance de 12 membres, d'un directoire de 3 membres et d'un comité d'engagement consultatif. Tous les administrateurs sont bénévoles et sont pour la majorité des dirigeants ou cadres d'entreprises ou de banques corses. FQ collecte des parts sociales auprès du grand public (36% du capital), des collectivités territoriales (34% du capital est détenu par la Corse) et des investisseurs institutionnels. Depuis 2006, elle gère également un fonds public pour le compte de la Région Corse : le FICC (Fonds d'Investissement et de Compétitivité Corse).

Projets financés et type de financement : Les entreprises financées sont exclusivement des entreprises corses aux statuts commerciaux, de tout secteur en phase de création, de développement ou de reprise. Le principal facteur étudié est la création ou le maintien d'emplois. FQ investit pour une durée comprise entre 5 et 7 ans en participation au capital, accompagné d'un compte courant d'associé, ou sous forme de prêt participatif ou encore d'obligations convertibles. Les montants sont compris entre 70 et 220 000 euros.

Capital en 2014: 3,7 millions d'euros

Nombre de souscripteurs en 2014: 2100

Nom : IéS (Initiative pour une Economie Solidaire)

Contexte de création et bref historique : IéS a pour origine une Cigales qui s'est développée dans la région de Toulouse. En 1998, les épargnants de cette Cigales ont été rejoints par des élus locaux désireux de mener des réflexions autour des circuits courts financiers : ils créent alors la Société Anonyme (SA) IéS pour collecter de l'épargne locale et l'investir dans les activités de l'ESS à l'échelle de la région. 400 000 euros de capital sont rapidement collectés et la société doit se structurer, notamment avec un poste salarié au début des années 2000 et un second en 2005. Elle se transforme en Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) dans le but notamment de faire entrer les collectivités territoriales au capital et leur offrir une place dans la gouvernance. La collecte de l'épargne s'est effectuée dans le cercle privé jusqu'en 2014 où un premier appel public à l'épargne est effectué sous la forme simplifiée car l'appel (490 000 euros) représente moins de la moitié du capital de la structure. Enfin, IéS est également opérateur pour la Caisse des dépôts d'un Programme d'investissements d'Avenir.

Activités et organisations : La SCIC n'est pas organisée en collèges mais par catégories : chaque personne possède une voix quelle que soit sa catégorie. Cinq catégories de coopérateurs sont présentes : les salariés, les entreprises financées, les personnes physiques, les collectivités, les acteurs socioéconomiques. Au niveau de l'exécutif, l'on retrouve un comité de direction composé d'administrateurs bénévoles et un comité d'engagement consultatif. Le réseau des 70 bénévoles actifs identifient les besoins sur le territoire, assurent la communication sur la structure et accompagnent les entreprises financées.

Projets financés et type de financement : IéS investit exclusivement dans les entreprises de l'économie solidaire en région Midi Pyrénées, dans tout type d'activité. Les SCIC et les SCOP représentent 50% du portefeuille. IéS investit en prise de participation et comptes courants d'associés qui sont remboursables sous 4 ans. Les investissements sont limités à un vingtième du capital d'IéS, soit 60 000 euros.

Capital en 2013: 1,1 million d'euros

Nombre de souscripteurs en 2013: 750

Nom : Phitrust Partenaires

Contexte de création et bref historique : Fort d'une expérience de gestion d'actifs de familles et d'institutions au sein du secteur financier traditionnel, notamment en Suisse, Olivier de Guerre fonde en 2001 le groupe Phitrust pour accompagner les familles, les institutions et les fondations dans la gestion de leur patrimoine financier dans une perspective philanthropique et solidaire. En 2005, le fonds Phitrust Partenaires est créé afin d'investir et d'accompagner des entreprises non cotées de l'économie solidaire. Depuis septembre 2014, Phitrust Partenaires bénéficie du label EuSEF (European Social Entrepreneurship Funds) : cela lui permet de gérer des fonds dédiés à l'entrepreneuriat social (FESE) de la Commission Européenne.

Le groupe est également composé de Phitrust Active Investors, créé en 1999, société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), qui investit dans des sociétés cotées afin d'améliorer leur gouvernance et de promouvoir les Investissements Socialement Responsables (ISR). Cette dernière, en prenant une participation majoritaire au sein de la société de capital-risque LC Capital spécialisée dans le financement et l'accompagnement de sociétés non cotées technologiquement innovantes a enrichi le groupe Phitrust d'une nouvelle entité : LC Capital a ainsi pris le nom de Phitrust Impact Investors.

Activités et organisation : Phitrust partenaires est une Société par Actions Simplifiée (SAS) composée d'un Conseil de Surveillance qui élabore la stratégie et assure une mission de contrôle interne et d'un Comité d'Investissement. Ce dernier valide les investissements sur proposition des salariés de l'équipe, définit les modalités d'intervention et accompagne les entreprises financées. Il est composé de professionnels de l'investissement bénévoles. Mis à part les membres de ce comité, il n'y a pas de réseau de bénévoles. Phitrust Partenaires investit dans 3 à 5 projets par an (une vingtaine au total aujourd'hui) en France, en Europe et en Afrique pour des montants moyens de 150 000 euros et pouvant atteindre 500 000 euros, en prise de participation et comptes courants d'associés. Il s'agit de projets appartenant au champ de l'entrepreneuriat social (qui ont un objectif social et/ou environnemental).

Capital en 2012: 4,6 millions d'euros.

Nom : Bretagne Capital Solidaire (BCS)

Contexte de création et bref historique : BCS a été créée en 2001 à l'initiative de réseaux de militants associatifs - émanant de Bretagne Développement Initiative (appartenant au réseau de financement France Initiative) et du réseau écologistes Cohérence notamment et syndicaux (CFDT). Ils ont d'abord soulevé de fonds auprès d'institutionnels : la Région Bretagne, la CFDT et des banques coopératives avant de lancer en 2003 un appel public à l'épargne.

Activités et organisation : BCS est une société anonyme à capital variable avec un conseil de surveillance, un directoire et un comité d'engagement réunissant une dizaine de personnes. L'ensemble des administrateurs est bénévole. Toute l'activité est assurée par une salariée, il n'y a pas de réseau de bénévoles pour l'accompagnement des entreprises. Un comité d'engagement décide, sur proposition de la salariée, des investissements. La région Bretagne est très présente au capital – avec près de 48% du capital, tandis que les personnes physiques en détiennent un peu moins de 10%.

Projets financés et type de financement : Une dizaine d'entreprises de la Région Bretagne, aux activités variées, est financée annuellement sous forme de prêts, de compte courant d'associés ou de prêt participatif pour une durée de 5 ans. La forme privilégiée est le capital (1/5) complété par des comptes courants (4/5), le ticket moyen est de 50 000 euros et le maximum de 70 000 euros. Outre le critère de viabilité économique, l'entreprise en création, reprise ou développement doit permettre la création ou le maintien d'activité pour être financée.

Capital en 2013 : 1,7 millions d'euros

Nombre de souscripteurs en 2013: 200

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

Nom : Terre de Liens (TdL)

Contexte de création et bref historique : Un groupe de réflexion pour lever les barrières à l'installation des jeunes agriculteurs en agriculture paysanne émerge au début des années 2000. Il est composé d'un agriculteur drômois (Sjoerd Wartena), d'une association d'éducation populaire autour des initiatives en milieu rural, RELIER, et de la société coopérative de finance éthique, la NEF. Ce groupe est soutenu par une subvention européenne, Global Ethic, il donne naissance en 2003 à une association, puis fin 2006, à la foncière Terre de Liens dont la vocation est de collecter des parts sociales auprès du grand public pour acquérir des terres et des bâtiments agricoles afin d'installer de jeunes agriculteurs. Un fonds de dotation recueille les dons des particuliers servant également à l'acquisition de foncier agricole. En mai 2013, le Conseil d'Etat valide son évolution en Fondation Reconnue d'Utilité Publique : la Fondation peut désormais collecter des dons des collectivités territoriales.

Activités et organisation :

TdL se compose de 19 associations territoriales et d'une association nationale, d'une fondation reconnue d'utilité publique et d'une foncière sous forme de SCA, Société en Commandite par Actions.

L'objectif du mouvement est de sensibiliser les élus et le grand public sur la question du foncier agricole et de l'agriculture paysanne au travers plusieurs activités :

- plaidoyer auprès des élus locaux et nationaux avec des formations et des guides à leurs destinations

-sensibilisation du grand public notamment par les bénévoles du réseau

-recueil de capital, achat de foncier agricole et installation de fermiers en agriculture paysanne grâce à l'activité de la foncière.

Projets financés et type de financement : TdL acquiert des terres lorsqu'un porteur de projet a été identifié. Il faut en outre que l'association locale ait collecté 75% du montant de l'acquisition. En 2014, TdL est propriétaire dans toute la France de 108 fermes (2485 hectares de terre agricole)

Capital en 2014 : 41 millions d'euros

Nombre de souscripteurs en 2014 : 10 200

Nom : Etic

Contexte de création et bref historique : Etic est née d'un « essaimage » en France d'Ethical Property, une société britannique créée en 1998. Le but de cette société est de lever des fonds auprès d'institutionnels, de personnes morales et physiques afin d'acheter des bâtiments et les transformer en centres d'affaires à destination des entreprises de l'ESS. Les bâtiments respectent des principes de développement durable dans leur gestion notamment au niveau thermique. Le principe est de permettre à des entreprises de l'ESS d'avoir accès à des bureaux pour des termes variables, grâce à des baux flexibles et des loyers modérés. Les organisations peuvent également mutualiser des équipements (imprimantes, vidéoconférence, etc..) et des services (expertise comptable, restauration…). La proximité permet de faciliter la mise en réseau des entreprises. La société gère également de l'immobilier dont elle n'est pas propriétaire. Le modèle a été reproduit dans d'autres pays : l'Ecosse et la Belgique en 2008, la France, les Pays Bas et le Kenya en 2010 et l'Australie en 2013. Pour la France, la fondatrice avait travaillé plus de dix ans dans la structure anglaise avant d'adapter le modèle à la France et de le développer : Etic est indépendant d'Ethical Property mais partage une charte commune et bénéficie d'un accompagnement. En 2013, Etic a créée et/ou est mandaté pour la gestion de différents lieux : le Comptoir Etic à Vaulx en Velin, Mundo-Montreuil, Mundo Castres et Mundo Nanterre.

Activités et organisation : Etic est une Société par Actions Simplifiée (SAS) avec un conseil de surveillance composé de cinq administrateurs. Les actions sont commercialisées par offre privée, exclusivement dans le réseau de la société. Les personnes physiques détiennent 38,8% du capital. Selon les projets, Etic intervient à différents niveaux : phase de montage et de création, acquisition et rénovation, gestion locative, gestion technique et des charges, services aux utilisateurs et animation. Etic en 2013 a investi au sein de la SCI Montreuil pour un montant de 1,2 million d'euros en prise de participation et comptes courants. **:** Les bâtiments sont cofinancés avec des institutionnels comme par exemple la Caisse des Dépôts et une dette bancaire avec le concours d'établissements tels que le Crédit Mutuel, le Crédit Coopératif, la Nef et Triodos.

Capital en 2013 : 1,5 millions d'euros.

Nombre de souscripteurs en 2013 : 70

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

Nom : Comptoir de l'innovation Investissement (CDI)

Contexte de création et bref historique : Le Comptoir de l'Innovation a été créé en 2010 sur l'initiative du Groupe SOS, groupe d'entreprises de l'ESS intervenant dans plusieurs domaines (soins, crèches, personnes âgées, centre d'hébergement, insertion, solidarité internationale…) et comptant plus de 11 000 salariés**.** L'objectif est de répondre aux besoins en termes d'accompagnement et de financement des entreprises de l'ESS en fonds propres et pour des montants élevés (supérieurs à 500 000 euros). Afin de lever des capitaux et de procéder aux investissements, une filiale, le Comptoir de l'Innovation Investissement (CDI), a été créée en 2011.

Activités et organisation : Le Comptoir de l'Innovation est une Société par Actions Simplifiée (SAS), sa filiale d'investissement, Comptoir de l'Innovation Investissement (CDI), est une SAS à capital variable. Le Comptoir de l'Innovation accompagne les entreprises par des expertises, des « incubateurs » sectoriels (jeunes, nouvelles technologies, Tunisie…) et une méthode d'évaluation de leur impact social. Le fonds d'investissement CDI collecte des investissements auprès de personnes morales et physiques, dans le cercle privé : l'entrée au capital ne peut être inférieure à 100 000 euros tandis qu'une rémunération de 3 à 4% est espérée. Les investissements sont réalisés auprès de structures importantes de l'ESS, sous formes de prise de participations, de titres participatifs ou associatifs, de prêts participatifs pour des montants supérieurs à 500 000 euros. En 3 ans d'existence, le fonds a réalisé six investissements dans des secteurs variés de l'ESS (commerce équitable, recyclage, formation, culture, sport…).

Costanzo, Elsa. Analyse comparée des "fonds citoyens" en France : comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ? - 2016

Nom : Energie Partagée Investissement (EPI)

Contexte de création et bref historique : L'association Énergie Partagée est née en 2010, de la rencontre d'acteurs promouvant la transition énergétique mais aux métiers variés : des financeurs solidaires (la Nef et le Crédit Coopératif), des acteurs commercialisant et/ou promouvant les énergies renouvelables et les économies d'énergies (Enercoop, Hespul, Clerr, Indigo), des porteurs de projets de production citoyenne d'énergies renouvelables (Solira développement, Ale 08, Eoliennes en Pays de Vilaine, Vents d'Houyet). Leur objectif, fixé par une charte, est de développer la production d'énergie renouvelable et de permettre à chacun de se réapproprier et de gérer les moyens de production de ce type d'énergie. L'association, EPA, sensibilise le grand public et les élus à ces enjeux, effectue une activité de plaidoyer et accompagne les porteurs de projets de production d'énergie renouvelable. Afin de lever des capitaux pour financer les projets accompagnés et de permettre aux personnes physiques d'investir, ils ont créé, aux côtés de l'association, un fonds d'investissement, EPI. Celui-ci a pour objet de collecter des souscriptions auprès du grand public afin d'investir dans des projets de production citoyenne de l'énergie, c'est-à-dire des coopératives détenues par des personnes physiques qui possèdent et gèrent des moyens de production d'énergie renouvelable (éolien, photovoltaïque, biomasse, hydro-électrique…).

Activités et organisation : EPI est une Société en Commandites par Actions (SCA) dont le commandité décisionnaire est la SAS Energie Partagée Commanditée, dont les membres sont la Nef, Enercoop et Solira. EPI est composé d'un conseil de surveillance où l'association siège ainsi que d'un Comité Consultatif des Engagements indépendant qui a pour mission de s'assure de la compatibilité des projets avec la charte de mouvement et de leur faisabilité économique et financière. EPI fixe un objectif de rémunération de ces actions de 4% par an si l'action est détenue au moins 10 ans.

Projets financés et type de financement : EPI investit exclusivement en fonds propres. Au 31 juillet 2014, le fonds avait investi dans 22 projets cumulés depuis sa création, pour un montant de 4,1 millions d'euros, soit un montant moyen de 186 000 euros.

Capital en 2014 : 6,7 millions d'euros

Nombre de souscripteurs en 2014: 3 600

Nom : Lurzaindia

Contexte de création et bref historique : La Foncière locale Lurzaindia a été créée en 2012 par quatre structures : le Groupement Foncier Agricole Mutualisée (GFAM) la Lurra, la chambre d'agriculture alternative Basque, l'association EHLG - Euskal herriko Laborantza Ganbara, l'ELB (Euskal herriko Laborarien Batasuna, branche basque de la Confédération Paysanne) et Arapitz qui fédère 14 associations autour de la défense de l'agriculture paysanne. Le GFAM la Lurra existait depuis 1981 et regroupait 14 exploitations agricoles. Il avait été initié par des réseaux de militants désireux d'acquérir des terres pour les louer en fermage et permettre l'installation d'agriculteurs en production paysanne dans le Pays Basque où la spéculation foncière constituait un très grand frein à l'installation de petits exploitants. Le désir de la Lurra était de pérenniser le GFAM devenu trop gros, alors que les statuts de GFAM limitent le nombre d'hectares et d'associés. ELB quant à lui voulait créer un outil de demande de préemption systématique auprès de la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) lorsque des terres sont vendues à un prix trop élevé afin de lutter contre la spéculation foncière. Après une rencontre avec le directeur de la foncière de Terre de Liens, ils s'inspirent largement du modèle pour créer une Société en Commandites par Actions locale. Ainsi, les acteurs en présence ont préféré avoir un outil de gestion locale et indépendante du foncier agricole plutôt que de rejoindre la foncière nationale.

Activités et organisations : Les décisions d'investissement et de rémunération du capital sont prises au niveau de la foncière. Les quatre fondateurs, les commandités, sont les décisionnaires. La collecte s'effectue via la foncière locale grâce à un appel public à l'épargne exempté de l'obligation d'obtenir un visa de l'AMF. L'objet étant d'établir un outil de demande de préemption systématique, les acquisitions agricoles peuvent se faire sans candidat préalable à l'installation. Depuis la création de Lurzaindia, deux nouvelles acquisitions d'exploitations ont été effectuées : au total en 2014, Lurzaindia gère 16 exploitations représentant 288 hectares, possède des baux avec 25 fermiers.

Capital en 2014 : 900 000 euros

Nombre de souscripteurs en 2014 : 2976 souscripteurs

ANNEXE 2: LISTE DES ENTRETIENS.

Structure	NOM	POSTE	Date, lieu, durée
TdL, Association nationale	V. Rioufol	Salariée, chargée de plaidoyer	22/03/2013, Lyon, 50 min
TdL, Association nationale	S. Lejeune	Salariée, chargée de mission collectivités territoriales	22/03/2013, Lyon, 1h10
TdL, Association nationale	S. Wartena	Fondateur et administrateur	5/11/2013, Vachères en Quint, 3h10
TdL, Association nationale	J. Kieffer	Administrateur et trésorier	09/12/2013, Paris, 55 min
TdL, Association IdF	G. Lacaze	Salariée, chargée de mission collectivités territoriales	28/11/2013, 1h45, Paris
TdL, Association Rhône Alpes	B. Giraudy	Bénévole	25/11/2013, Lyon, 45min
TdL, Association Rhône Alpes	M. Gormally	Bénévole	08/11/2013, La Verpillère, 1h30
TdL, Association Rhône Alpes	Y. Gautrouneau	Bénévole	20/11/2013, Lyon, 1h05
TdL, Association NPC	W. Loveluck	Salarié, chargé de mission collectivités territoriales	16/04/2014, par téléphone, 1h10
TdL, Association Bretagne	D. Leroux	Salariée, juriste	08/02/2014, Vannes, 40 min
TdL, Association Bretagne	L. Jarno	Salariée, coordinatrice	07/02/2014, Rennes, 1h25
TdL, Association Bretagne	P. Bouteiller	Administrateur	12/02/2014, par téléphone, 50 min
TdL, Association PACA	P. Fabre	Président	6/03/2013, par téléphone, 1h30.
Commune Four et CAPI	J. Papadopulo	Maire, vice-président de la CAPI chargé du développement durable	11/12/2013, par téléphone, 1h.
Commune de Bourgoin Jallieu	C. Châteaudon	Salariée, chargée de mission développement durable	7/11/2013, Bourgoin Jallieu, 1h15
Commune de Magny et com. de com. St Quentin	B. Houillon	Maire et vice-président de St Quentin en Yvelines	28/11/2013, Magny les Hameaux, 1h
Lurzaindia	A. Kempf	Salarié, chargé de projet	30/12/2013, Bayonne, 2h30
Garrigue	J.C. Cholot	Ancien salarié, chargé d'investissement	19/06/2014, par téléphone, 55 min
A&S	M. Leblan	Président	20/05/2014, Lille, 1h15
IéS	C. Blanc	Directrice	23/06/2014, par téléphone, 1h10
BCS	M. Michel	Directrice	30/06/2014, par téléphone, 50 min
GFA Larzac	M. Valette	Salariée, coordinatrice	22/04/2014, La Roque Ste Marguerite, 1h
Cigales, Association régionale Bretagne	V. Vanderhaghen	Salarié, coordinateur	4/07/2014, par téléphone, 1h10
Habitat et Humanisme	A. Guibert	Salariée, responsable des ressources	16/06/2014, par téléphone, 1h
SIDI	C. Schmitz	Directeur général	22/10/2014, par téléphone, 50min.

ANNEXE 3: EXEMPLE DE GRILLE D'ENTRETIEN.

La grille ci-dessous est donnée à titre d'exemple de grille d'entretiens semi-directifs menés auprès des différentes parties prenantes des structures (salariés, administrateurs bénévoles). La première colonne décrit l'objectif de la demande, la seconde liste les questions possibles : toutes ne sont pas posées lors de l'entretien puisqu'il s'agit de laisser la parole à la personne interrogée, elles sont posées seulement pour approfondir une réponse trop succincte.

I / ADHESION AUX VALEURS ET REGARD SUR LES LOGIQUES INSTITUANTES	
A/ Logique instituante de création, évolution, historicité et mythologie	
Nature des fondateurs et impulsion initiale : quelle réponse à quel problème de société?	*Pouvez-vous me raconter l'histoire de la création de votre structure : qui l'a fondé, quand? pour quelle mission, en réponse à quel besoin ?*
Evolution de la mission : projet de société actuel	*Comment ce projet a évolué et comment formuleriez-vous aujourd'hui le la mission portée?*
Construction d'objet mythologique autour de l'histoire de la structure	*Quels moments selon vous sont importants pour le rappel de ces valeurs / de la mission auprès des parties prenantes ?*
B / Définition des valeurs selon les différentes prenantes, degré d'adhésion, justification et regard critique	
Valeurs et adhésion selon les parties prenantes	*Quelles sont selon vous les valeurs portées par la structure et est-ce que vous y adhérez ?*
Valeurs et adhésion selon les parties prenantes	
Analyse de l'écart entre le discours et le réel et justification	*Est-ce que les valeurs et le projet de société se retrouvent dans l'action quotidienne ?*
	Si non pourquoi ? Quelle déviance, quelle difficulté, quelle analyse en faites-vous ?
	Exemple de compromis qui ont dû être effectués ?
Définition selon les parties prenantes de l'ESS, de la finance solidaire	*Quelles est votre définition de l'économie solidaire ? De l'ESS ? De la finance solidaire ?*
Place occupée par la structure dans le champ de la finance solidaire	*Quelles différences et point commun entre votre organisation par rapport et d'autres acteurs de la finance solidaire : ADIE, France Active, etc.*
C / place des bénévoles	
Nombre de bénévoles / nombre de salariés et évolution	*Combien de bénévoles sont impliqués ? Ce nombre a-t-il évolué au fil des dernières années, comment ?*
Motivations des bénévoles	*Quelles sont les motivations des bénévoles ?*
Satisfaction de cette place, lacunes, difficultés éventuelles	*Etes-vous satisfait de la place accordé aux bénévoles / sociétaires actifs ? Pourquoi ?*
D / Parcours personnel	

Situation socio professionnelle	*Pouvez-vous retracer brièvement votre parcours professionnel ?*
Raisons de l'investissement au sein de l'organisation	*Quelles sont les raisons qui vous ont conduit à rejoindre l'organisation ?*
Satisfaction et limites ressenties	*Etes-vous satisfait aujourd'hui de votre rôle pour la structure ? Vos attentes sont-elles comblées ? Quelles seraient les axes d'améliorations éventuelles ?*
Bénévolat	*Faites-vous par ailleurs des activités de bénévolat pour la structure ? Lesquelles ?*
II/ CONSTITUTION EN TANT QU'ACTEUR POLITIQUE	
A / Argumentaire / revendication / projet politique portés selon les parties prenantes et analyse des écarts	
Importance perçue des activités de lobbying et objectif	*Selon vous l'activité de lobbying / plaidoyer est-elle au cœur de la structure ?*
	Quel est l'objectif de l'activité de plaidoyer ? Avez-vous obtenu des satisfactions ? Lesquelles ?
Analyse des écarts entre objectifs et effets réels	*Quelles sont les lacunes et les forces de ce système ? Pourquoi ? Comment l'améliorer ?*
B / Innovation sociale / Institutionnalisation	
Définition de l'innovation sociale et perception de cet enjeu	*Quelle est votre définition de l'innovation sociale ? Est-ce que cela fait partie de vos missions ?*
Exemple d'innovation sociale et regard critique selon les parties prenantes	*Avez-vous des exemples d'innovations sociales élaborées par votre structure ? Des expérimentations ? Sont-elles satisfaisantes selon vous ? Pensez-vous avoir participé à l'élaboration de la définition et de la délimitation de nouvelles formes d'activités?*
Regard sur l'importance de ces dimensions selon les parties prenantes	*Quelle est selon vous l'importance de cette recherche d'innovation ? Est-ce prépondérant, subordonné ou en balance par rapport aux activités économiques ?*
II / CONFRONTATION DES ORDRES POLITIQUE ET MARCHAND	
1/ Stratégie globale	
Pondérations entre les objectifs politiques et économiques	*Votre structure porte-t-elle une mission politique ? Si oui laquelle ? Pour vous, l'activité politique est-elle prépondérante, subordonnée ou en balance par rapport à l'activité économique ?*
Exemples d'arbitrages dans des choix stratégiques entre objectifs politiques et économiques ?	*Avez-vous des exemples d'arbitrages qui ont dû être mis en place et quelles en ont été les issues ? Ont-elles été satisfaisantes selon vous ?*
2/ Au sein de l'activité économique	
Pression de la concurrence / du marché / isomorphisme marchand	*Ressentez-vous la nécessité de vous aligner sur les règles et les prix du marché ? Pression externe poussant à la marchandisation ?*
	Existe-t-il des clients non coopérateurs et quel est leur part, considérez-vous les sociétaires comme des clients ?
	Quelles différences de traitement avec un service financier traditionnel ?
Degré de satisfaction du service économique par rapport à l'engagement social initial	*Par rapport à vos motivations, êtes-vous satisfait des services rendus, pourquoi ?*

3 / Rapports aux pouvoirs publics

Stratégies établies : perception de son rôle vis-à-vis des collectivités

Comment sont perçus les rôles respectifs structure / pouvoirs publics

Quelles barrières / contraintes s'opposent à ce type de partenariat ?
Exemple de partenariats.

Degré de dépendance aux collectivités publiques

Quels sont vos rapports avec les collectivités territoriales ? Aimeriez-vous les développer ? La collectivité entrave-t-elle certaines de vos projets ?

Quel est selon vous le rôle de votre structure par rapport aux collectivités publiques, quelle répartition des rôles et des responsabilités par rapport à intérêt général ? Est-ce important de construire avec les collectivités territoriales ?

Quelles sont les barrières actuelles dans la mise en place d'un tel partenariat et quels outils sont mobilisés pour lever ces barrières ?

Pouvez-vous me donner un ou des exemples de partenariats mis en place et m'en décrire les succès et les limites?

A quelle hauteur votre structure est-elle subventionnée ? Sous quelle forme ? (négociées annuellement ?) Quelles en sont les perspectives ?

ANNEXE 4: TABLE DES CORRESPONDANCES POUR L'ANALYSE TEXTUELLE.

économie sociale	economie_sociale
économie solidaire	economie_solidaire
Ess	Ess
économie sociale et solidaire	Ess
responsabilité sociale entreprise	Rse
responsabilité sociale des entreprises	Rse
responsabilité sociale de l'entreprise	Rse
Amf	Amf
autorités des marchés financiers	Amf
energie partagée	energie_partagee
optf	Optf
offre publique de titres financiers	Optf
offre au public de titres financiers	Optf
assemblée générale	Ag
Ag	Ag
assemblées générales	Ag
assemblée générale ordinaire	Ago
Ago	Ago
assemblée générale extraordinaire	Age
ethical property	ethical_property
comptoir étic	comptoir_etic
comptoir-etic	comptoir_etic
Acp	Acp
autorité de contrôle prudentiel	Acp
Sas	Sas
s.a.s.	Sas
société anonyme	s_a
s.a.	s_a
Sa	s_a
terre de liens	Tdl
Tdl	Tdl
femu qui	femu_qui
autonomie et solidarité	a_s
autonomie & solidarité	a_s
a&s	a_s
bretagne capital solidaire	Bcs
b.c.s.	Bcs
Bcs	Bcs
fonds propres	fonds_propres
modèle économique	modele_economique
moyen terme	moyen_terme
court terme	court_terme
long terme	long_terme

collectivité territoriale	collectivité_territoriale
collectivités territoriales	collectivité_territoriale
habitat et humanisme	h_et_h
Hh	h_et_h
h et h	h_et_h
conseil de surveillance	conseil_de_surveillance
comité d'engagement	comité_engagement
développement durable	développement_durable
entrepreneurs sociaux	entrepreneur_social
entrepreneur social	entrepreneur_social
capital risque	capital_risque
capital risqueur	capital_risqueur
capital-risque	capital_risque
société coopérative	societe_cooperative
société coopérative d'intérêt collectif	Scic
appel public à l'épargne	appel_public_epargne
appel public	appel_public
part sociale	part_sociale
parts sociales	part_sociale
impôt de solidarité sur la fortune	Isf
impôt sur la fortune	Isf
impôt sur le revenu	Irpp
Ir	Irpp
personne physique	personne_physique
personnes physiques	personnes_physiques
personne morale	personne_morale
personnes morales	personnes_morales
Rhone alpes	Rhone_alpes
Languedoc roussillon	Languedoc_roussillon
Provence alpes côte d'azur	Provence_alpes_côte_d'azur
Midi Pyrénées	Midi_Pyrénées
Pays basque	Pays_basque
Nord pas de calais	Nord_pas_de_calais
Conseil régional	Conseil_régional
Conseil municipal	Conseil_municipal
Conseil général	Conseil_général

ANNEXE 5: RESULTATS D'ANALYSE TEXTUELLE – CORPUS ENTIER.

Classe	Classe 9	Classe 1	Classe 2	Classe 6	Classe 7	Classe 4	Classe 5	Classe 3	Classe 8
Couleur	Rose	Rouge	Orange	Bleu ciel	Bleu foncé	vert foncé	Bleu vert	Vert clair	Violet
% du corpus	10,2%	8,9%	8,7%	11,4%	11,5%	8,9%	9,5%	15,4%	16,6%
Organisation	Larzac	Aucune	EPI	H et H SNL Etic	Lurzaindia TdL	Cigales Garrigue	IéS AS	SIDI	Herrikoa Phitrust BCS
Formes actives signicatives (par degré de spécificité)	Larzac GFA Hectare Parcelle SCTL Bail Fermier Terre TSL Civil Bois Militaire Millau Armée Fermage Gérant Camp Cavalerie Maison Résistance Avenant Superficie Extension Vente Signer Procès Expropriation	Exercice Année Provision Résultat Précédent Diminuer Euro Taux Prévisionnel Dernier Noter Annuel Prêt Retrouver Négatif Equilibre Montant Cours Change Sortie Rythme Nombre Inférieur Compenser Trésorerie Encourir Baisser	Capital Euro AMF Souscription Augmentation Visa Actionnaire Emission Titre Prime Prévision Appel_public_à_épargne OPTF Autoriser Appel_public Juin Cession Ligne Lancer Deuxième Commanditer Age Nominal Billet Dividende Affaire	Logement SNL HH Famille Locataire Relogement Loger Loyer Prologues Bénévole Groupe Travailleur Situation Rénovation Association Parc Propriétaire Droit Insertion Voisinage Départemental AIVS Adhésion Décent Immobilier Union Accueil	TDL Foncier Agricole Patrimoine Terre Fermer Agriculture Paysan Disparition Bâtir Usage Nourricier Gestion Spéculatif Fondation Mouvement Biologique Campagne Outil Enrayer Collectif Acquisition Procédure Paysage Maintien Marché Mère	Cigales Club Bretagne Région Pôle Coopération Territorial PACA Rhône_alpes Régional Démarche Association Section Charte Cigaliers Midi_pyrénées Rapprochement Ile Entreprendre ACB Nord_pas_de_calais Regrouper A_et_S Porteur Economie_solidaire	IéS Midi_pyrénées Comité Entreprise Réunion Conseil Administration Commission Structuration Motivation Université Haut Membre Réseau A_S Message Coopérer Animer Entrer Coordination Accompagnement Financées Fonctionnement Chef Participer Délégué_général	SIDI Partenaire Chaîne Financier Microfinance Pays Rural Service Population Institution Financement Afrique Sud CCFD Producteur Appui Alliance Ajouter Solidarité Renforcer Savoir_faire Ressource Partager Adapter Levier Zone Milieu	Emploi Social Phitrust Entreprise Homme Transparence Economie Economique Impact Femme Corse Economiquement Modèle Création Populaire Performance Activité Environnemental Conscience Démontrer Monde Pertinence Ethique Sélection Respecter Herrikoa Environnement

Bail	Investissement	Obtenir	Privé	Biodynamique	Piste	Rencontre	Pauvre	Cohésion
Elevage	Comptable	Premier	Relation	Evaluation	PTCE	Gouvernance	Organisation	Label
Paysan	Capital	Collecte	Lyon	Préserver	Alsace	Donner	Viabilité	Territoire
Mairie	Hausse	Fin	Agence	Chantier	Mettre	SCIC	Technique	Environnementales
Mai	Portefeuille	Fonds	Sous-location	Long_terme	Ensemble	Stratégique	Développer	Changer
Viande	Rapport	Succès	Perception	Instruction	Convention	Régulier	Besoin	Démocratie
Couper	Amortissements	Distribuer	Médiation	Lurzaindia	Exister	Business	Bénéficiaire	Rigueur
Aveyron	Déficitaire	Salarial	Habiter	Force	Mutualisation	Ambassadeur	Urbain	Etre
Consentir	Plus_values	Appel	Transport	Installation	Attente	Visibilité	Priorité	Alternative
Pièce	000 euros	Collecter	Réciproque	Spéculation	Communication	Tarn	Prioritaire	Pratique
Notaire	Bilan	Supplémentaire	Espace	Alimentation	Actif	Prometteur	Offrir	Entrepreneu_social
Portant	Compte	Souscrire	Penser	ELB	Rappel	Cécile_Gaziniol	Client	Solidaire
Achat	Marquer	Cher	Quartier	Décideur	Application	Auprès	IMF	Traditionnel
GAEC	Financées	Fixer	Attribution	Agronomique	Mutation	Contact	Pauvreté	Utilité
Etat	Actuellement net	Octobre	Ménage	AMAP	Autrement	Exprimer	Exclure	Planète
Lait	Réalisé	Premier	Démuni	Embauche	Garrigue	Evénement	Instrument	Citoyenneté
AB	Elevé	Action	Louer	Intensif	Capital_risque	Regard	Risque	Sociétal
Emphytéotique	Perte	Commanditaire	Salaire	Alimentaire	Conseil	Identifier	Crédit	Transparent
Drôme	Frais	Souscripteur	Session	Installer	Plan	Réussite	Contexte	Démocratique
Costeraste	Augmenter	Annexe	Nier	Constat	Rappeler	Tenue	Amérique_latine	Marchand
Causse	Valoir	Revalorisation	Mixité	Sol	Soutien	Capital_risueur	Allié	Taille
Courrier	Augmentation	Prospectus	Liberata	Entretien	Vilain	CA	SFP	Garrigue
Envoyer	Décembre	Minimal	HLM	Propriété	Sicoval	Presse	Andins	Ecologique
Agricole	Dépense	Annuellement	Evaluation	Temps	Languedoc_	Aboutir	Partenariats	Développement_durab
Plateau	Isf	Maximum	Bernard_Devert	Travail	roussillon	Cadre	Haïti	Critère
Exploitation	Vote	Régulièrement	Entraider	Sortir	Biocoop	Sentir	Approcher	Epargner
Juillet	Mécaniquement	Prévoir	Difficulté	Arrapitz	Initiative	Equipe	International	Fonder
Somme	Légèrement	AG	Habitat	Office	Adhérer	Opérationnel	Local	Viable
Serment	Volume	Montant	Accéder	Déconnecter	Vérifier	Présent	Institutionnel	Pérennité
Safalt	Ordre	EPI	Indispensable	Fondation_abbé_	Accent	Stratégie	Equitable	Profit
Foestier	Entreprise	Epargner	Hôtel	pierre	Rencontrer	Modèle	Axe	Rentabilité
Enchère	Conclusion	Valorisation	Centre	Réactiver	Collaboration	économique	Entrepreuneur	Exemplarité
Répression	Directoire	Minimum	Tiers	Naître	Elaboration	Bénévole	Mieux_être	Délocalisables
Renvoi	Venir	Mois	Moment	Naturel	Organiser	Préparer	Développé	Indépendance
Non_violente	Part	Septembre	Accès	Collectivement	Aider	Accompagner	Mécanisme	Distinguer
Illégal	Montrer	Epargne	Interpeller	NEF	Membre	Rapprocher	Renforcement	Conjuguer

	Entrave Désobéissance Communal Are Amiable Syndicat Brebis Donnée Durée Manifestation Groupement Avril Candidature Habitation	Positif Nécessaire Elève Raisonnable Probablement Défaillance Confirmer Révéler Fin Niveau Investir Soumettre Détail Détenir	Date Coopérateurs Rejoindre Talent Complément Estimer Mars Atteindre Ami Au_delà Largement Décider Foncier	Département Type Consommation Comptabilité Comptoir_Etic Doux Déplacement Yvelines Working Woopa Vaulx_en_Velin Fabienne Essonne Atelier	Acquérir Montage Charger Collecte Communication Transmission Immobilier Terrain Doter Citoyen Confier Vocation Réalité Stopper	Territoire Parrain Consommer Résider Près de Opérer Appeler ESS Finansol Créateur Proximité Structure Fonds Citoyen Solliciter	Personnes morales Impliquer Décision Projet National Groupe Instance Internet Couverture Toulouse Présider Préparation Garonne	Œuvre Recherche Mettre Système Micro Promotion Générer Effet Diversifier Intervention Approprié Mutuel Final Avancer Apprécier	Rigoureux Méthodologie Origine Associer Capable Exclusivement Solidité Désireux Humain Cœur Secteur Pérenne Financier Soutenir Finalité
Anti-profils (seulement pour khi-deux <0,001)	Entreprise Financier Social Développement Partenaire Investissement Epargner Capital Economique Emploi	Social Solidaire Solidarité Projet Local association	Partenaire Social Logement Terre Entreprise Agricole accompagnement	Entreprise Financier Euro Capital Epargner Rural Terre Emploi Valeur Année Développement investissement	Entreprise Partenaire Euro Social Financement Développement Investissement Solidarité Création emploi	Foncier Social Logement Euro Financier Terre Agricole	Foncier Logement Terre Rural Euro	Entreprise Foncier Logement Premier Emploi Acquisition Société Euro Projet Association Terre	Logement Foncier Premier Euro Association Acquisition Augmentation GFA Collecte Travail Place Demander Agricole

	ELEMENTS DE RECONTEXTUALISATION (SEGMENTS TYPES PAR CLASSE) ET REPRESENTATION GRAPHIQUE DES ANALYSES FACTORIELLES (AFC) PAR CLASSE
CLASSE 1	**SEGMENTS TYPES – CLASSE 1** orga_as *type_ra2007, score : 802.84 : « l'exercice 2007 2008 sera marqué par un appel à souscription pour augmenter de 50 notre capital actuel et le porter à 4 000 000 d euros cette opération s'est révélée indispensable si nous voulons tenir nos objectifs en terme de création d'entreprises et d'emplois. orga_as *type_ra2008, score : 776.67 « les comptes qui sont soumis à votre vote présentent un résultat positif de 922 euros après amortissements et provisions et ce malgré la défaillance de sept entreprises de notre portefeuille » orga_as *type_ra2009, score : 764.81, « heureusement a_et_s a pu opérer des sorties de capital dotées de plus-values qui sont venues compenser ces provisions ce qui nous amène à un exercice équilibré affichant un résultat de 1 495 euros » orga_as *type_ra2010, score : 739.71, « ceci explique le résultat du compte d'exploitation de cet exercice le directoire se doit d'être vigilant et de provisionner quand un risque significatif met en péril une de nos entreprises l'activité se solde donc par une perte de 79 128 euros » orga_as *type_ra2010, score : 732.43, « il est à noter que si les provisions viennent alourdir ce compte d'exploitation très peu de sorties ont eu lieu cette année » orga_as *type_ra2011, score : 719.65 « les provisions ont peu varié à contrario et comme nous vous l'avions laissé entendre au cours de l'AG de l'an dernier des sorties avec plus_values ont été enregistrées ce qui permet de retrouver un niveau d'équilibre dont a_et_s est coutumier »

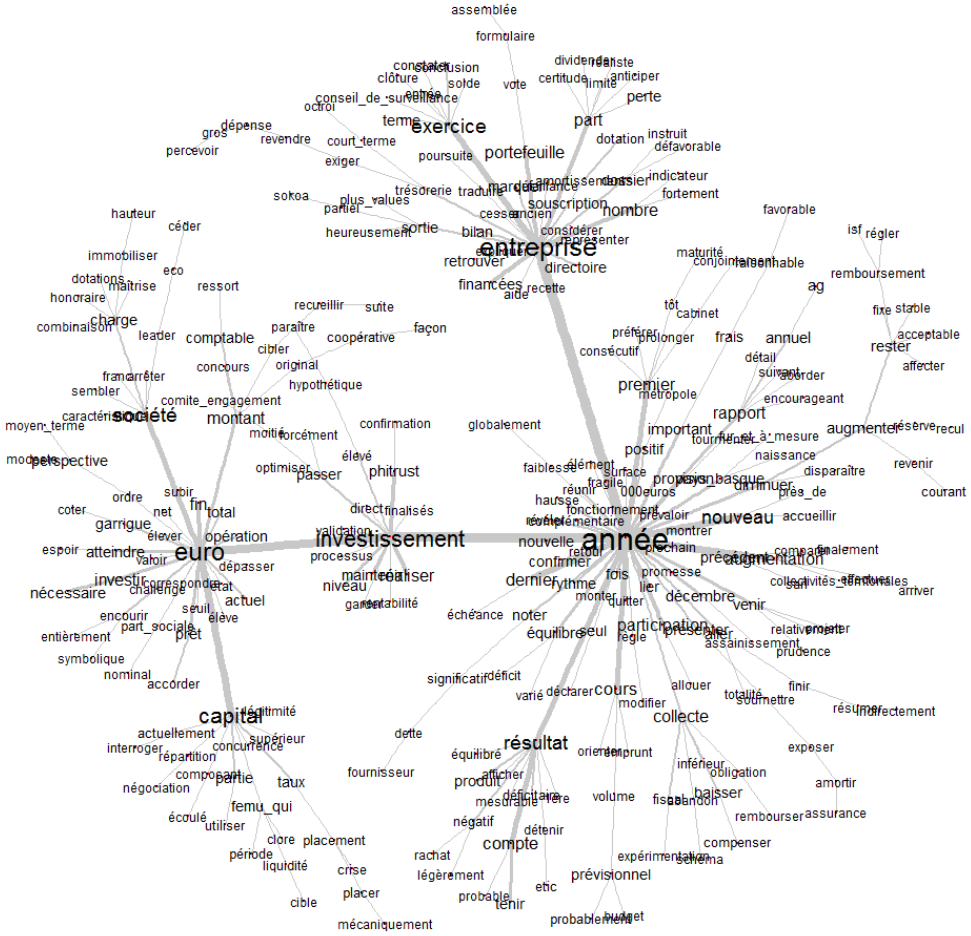

REPRESENTATION GRAPHIQUE DE L'AFC – CLASSE 1

CLASSE 2	**SEGMENTS TYPE –CLASSE 2** orga_as *type_site, score : 1051.65, « 1990 création d a_et_s grâce à un premier appel_public à l'épargne qui a permis de réunir 228 000 euros 1 500 000 f de capital 1993 deuxième appel_public à l'épargne pour atteindre un capital de … » orga_as *type_site, score : 872.89, troisième appel_public à l'épargne pour atteindre un capital de 2 568 104 euros 2007 appel à souscription » orga_epi *type_ra2012, score : 801.27, « après l'obtention fin septembre 2011 d un visa de la part de l'AMF permettant à énergie partagée investissement de lancer l'offre au public de titres financiers il nous restait à faire la démonstration de notre capacité à la transformer en succès collectif » orga_epi *type_ra2012, score : 780.2, « close au 26 septembre 2012 l'offre publique de titres financiers dont la souscription était ouverte depuis septembre 2011 a finalement permis la levée de 2 615 800 euros de capital souscrit par 1 776 personnes_physiques et morales » orga_epi *type_ra2013, score : 760.72, « confortée par un second appel à l'investissement citoyen optf réussi qui amène désormais son capital à plus de 6 5 millions d'euros et dotée de nouvelles ressources opérationnelles énergie partagée investissement a franchi cette année une étape importante de son primo développement » orga_epi *type_ra2013, score : 760.21, « en vous remerciant de la confiance que vous voudrez bien nous apporter événements principaux survenus au titre de l'exercice la souscription au capital d'EPI une deuxième OPTF réussie »

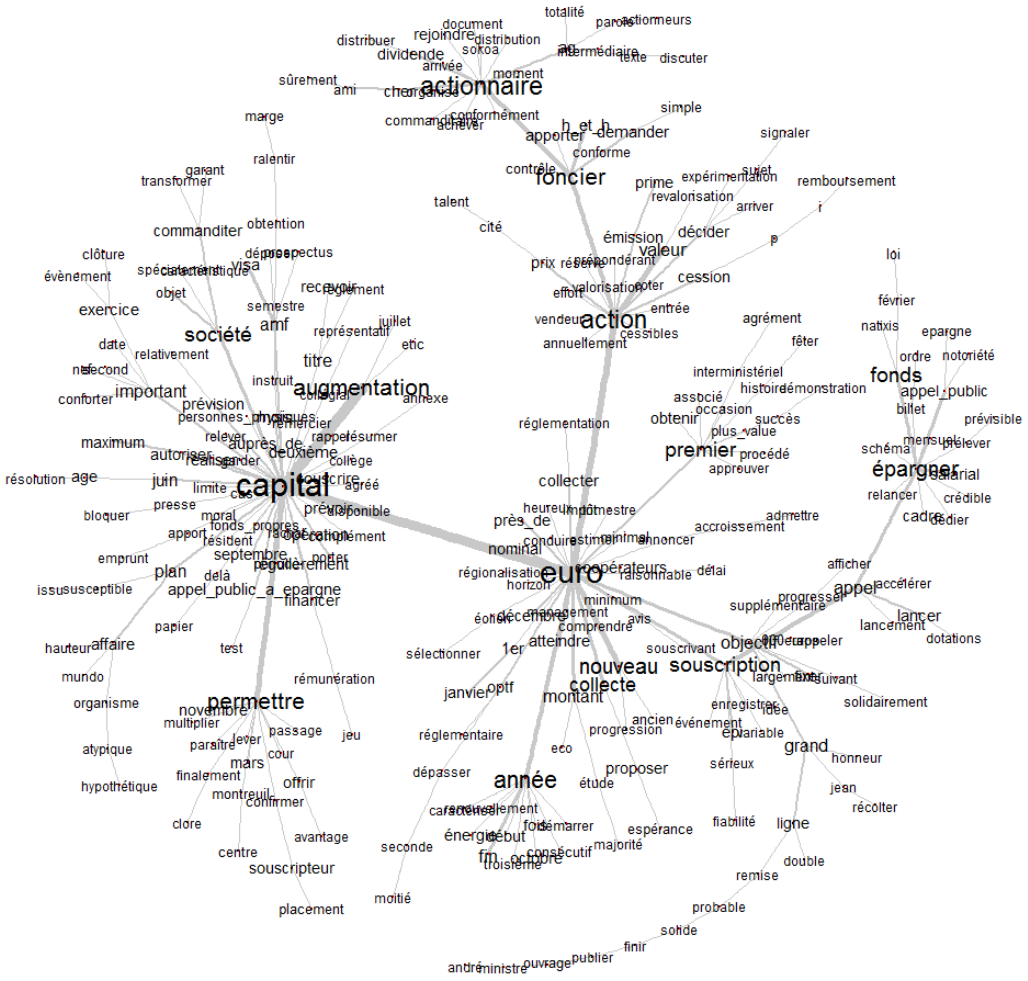
actionnaire
capital
euro
action
foncier
société
titre
augmentation
permettre
année
nouveau souscription
collecte
fonds
épargner
premier
objectif
appel_public_a_epargne
financer
collecter
valeur
émission
cession
prospectus
amf
exercice
important
prévision
maximum
deuxième
nominal
près_de
montant
1er
atteindre
souscrivant
souscripteur
placement
proposer
étude
dépasser
réglementaire
janvier
novembre
mars
offrir
confirmer
clore
centre
avantage
seconde
début
fin
moitié
troisième
majorité
consécutif
espérance
fiabilité
ligne
double
remise
probable
solide
finir
publier
ouvrage
ministre
andré
grand
honneur
jean
récolter
solidairement
enregistrer
idée
suivant
largement
progressif
supplémentaire
progression
événement
ancien
épargnant
sérieux
lancer
lancement
dotations
appel
accélérer
afficher
raisonnable
délai
opérateurs
horizon
minimum
management
avis
comprendre
rappeler
objectif
réglementation
obtenir
occasion
succès
plus_value
procédé
approuver
admettre
accroissement
annoncer
estimation
conduire
heureux
maître
relancer
crédible
cadre
dédier
salarial
prélever
mensuel
schéma
ordre
notoriété
fonds
appel_public
billet
prévisible
interministériel
histoire
démonstration
associé
natixis
épargne
février
loi
fêter
agrément
cessibles
annuellement
vendeur
entrée
effort
valorisation
voter
prépondérant
prix
réserve
contrôle
conforme
apporter
demander
h_et_h
simple
signaler
remboursement
expérimentation
revalorisation
arriver
décider
cité
talent
transformer
garant
ralentir
marge
commanditer
obtention
clôture
évènement
caractéristique
visa
objet
semestre
règlement
recevoir
juillet
représentatif
etic
date
relativement
instruit
conseil
annexe
remercier
rappel
résumer
auprès_de
relever
autoriser
réaliser
collège
souscrire
agréé
résolution
age
juin
limite
bloquer
presse
moral
fonds_propres
apport
résident
souscription
septembre
emprunt
plan
délai
issu
susceptible
hauteur
affaire
papier
test
organisme
multiplier
passage
jeu
paraître
lever
cour
atypique
finalement
hypothétique
montreuil
rémunération
mundo
distribuer
rejoindre
document
distribution
dividende
soroa
arrivée
moment
intermédiaire
texte
discuter
totalité
parole
actionnaires
sûrement
ami
changer
commander
achever
conformément
marge
garant
transformer
ralentir
commanditer
obtention
clôture
évènement
caractéristique
visa
objet
semestre
règlement
recevoir
juillet
représentatif
etic
date
relativement
instruit
conseil
annexe
remercier
rappel
résumer
auprès_de
relever
autoriser
réaliser
collège
souscrire
agréé
résolution
age
juin
limite
bloquer
presse
moral
fonds_propres
apport
résident
souscription
septembre
emprunt
plan
délai
issu
susceptible
hauteur
affaire
papier
test
organisme
multiplier
passage
jeu
paraître
lever
cour
atypique
finalement
hypothétique
montreuil
rémunération
mundo
novembre
mars
offrir
confirmer
clore
centre
avantage
seconde
début
fin
moitié
troisième
majorité
consécutif
espérance
fiabilité
ligne
double
remise
probable
solide
finir
publier
ouvrage
ministre
andré
grand
honneur
jean
récolter
solidairement
enregistrer
idée
suivant
largement
progressif
supplémentaire
progression
événement
ancien
épargnant
sérieux
lancer
lancement
dotations
appel
accélérer
afficher
raisonnable
délai
opérateurs
horizon
minimum
management
avis
comprendre
rappeler
objectif
réglementation
obtenir
occasion
succès
plus_value
procédé
approuver
admettre
accroissement
annoncer
estimation
conduire
heureux
maître
relancer
crédible
cadre
dédier
salarial
prélever
mensuel
schéma
ordre
notoriété
fonds
appel_public
billet
prévisible
interministériel
histoire
démonstration
associé
natixis
épargne
février
loi
fêter
agrément
cessibles
annuellement
vendeur
entrée
effort
valorisation
voter
prépondérant
prix
réserve
contrôle
conforme
apporter
demander
h_et_h
simple
signaler
remboursement
expérimentation
revalorisation
arriver
décider
cité
talent
transformer
garant
ralentir
marge

CLASSE 3	**SEGMENTS TYPES – CLASSE 3** orga_sid *type_ra2001, score : 1641.28, « là-bas la sidi poursuit son activité auprès de partenaires crédibles du sud porteurs de vrais projets d'un mode de fonctionnement démocratique d'une réelle transparence d'une équipe dirigeante qualifiée et motivée et qui développent des structures ou des produits financiers adaptés aux besoins des entrepreneurs de leurs pays » orga_sid *type_ra2001, score : 1598.68, « Avec la relecture de l'année 2002 en 2001 la sidi a concrétisé la confiance de ses actionnaires en développant ses activités partenariales elle a renforcé ses partenariats dans les zones prioritaires d'intervention : Afrique, bassin méditerranéen, haïti , pays du mékong, pays andins. » orga_sid *type_ra2001, score : 1585.02, « permettant un effet de levier significatif sur les ressources mobilisées en faveur des partenaires au_delà des relations de coopération financière et technique la sidi a aussi soutenu une dynamique d'échanges d'expériences entre ses partenaires ». orga_sid *type_ra2001, score : 1556.55, « appui au réseau main en Afrique séminaire d'échanges en Asie dans une période de mutation des métiers du développement soutenue par ses partenaires l'équipe opérationnelle de la sidi a poursuivi une réflexion globale sur les outils de financement » orga_sid *type_ra2001, score : 1555.06, « compte tenu de la réalité d'un processus régional d'intégration politique et économique mené par les états de cette sous-région la sidi engage une approche régionale visant un meilleur accès au financement des populations rurales les plus pauvres » orga_sid *type_ra2001, score : 1552.8, « … mais aussi de définir en concertation avec les organisations partenaires comment mesurer la fécondité sociale de leurs activités sur les bénéficiaires renforcement des relations entre les différents maillons de la chaîne de solidarité que les journées sidi d'octobre 2001 ont permis de définir » orga_sid *type_ra2002, score : 1545.89, « pour la définition d'un nouveau plan 2003 2005 la sidi réaffirme ses objectifs spécifiques dans le champ de la finance solidaire : financer et accompagner des acteurs proposant des services financiers de proximité aux petits producteurs urbains et ruraux » orga_sid *type_ra2002, score : 1523.15, « faire vivre et grandir la chaîne de solidarité pour le financement en définissant la notion de viabilité sociale et des méthodologies pour la caractériser il s'agit de permettre à la sidi et à ses partenaires d'intégrer plus fortement cette dimension afin qu elle demeure un fondement de leurs actions »

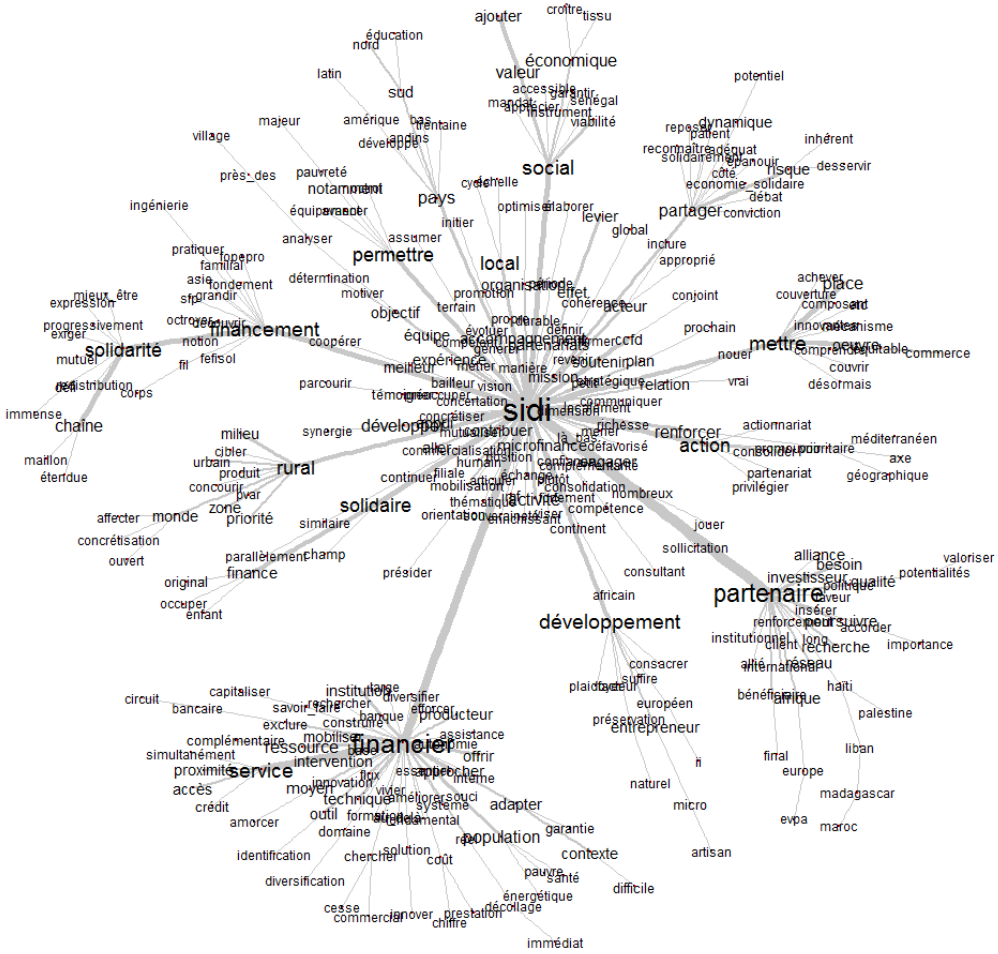

REPRESENTATION GRAPHIQUE DE L'AFC –CLASSE 3

CLASSE 4	**SEGMENTS TYPES – CLASSE 4** orga_cigales *type_ra2007, score : 1444.92, « rappel des valeurs de l'association il est peut-être bon de rappeler que dans un mouvement qui vit intensément les valeurs de liberté et d'autonomie la seule obligation réelle de chaque club cigales est le respect de la charte des cigales. » orga_cigales *type_ra2007, score : 1442.59, « ainsi le partage des outils et des connaissances entre toutes les cigales le rapprochement de ces moyens au plus près des clubs pour un meilleur service aux porteurs de projets la volonté de coller aux réalités pratiques du terreau local » orga_cigales *type_ra2007, score : 1408.5, « le développement des compétences des cigaliers et des parrains tout cela a été au coeur de nos réflexions et de notre travail en 2007 pour aboutir au plan de développement 2008/2012 que vous avez approuvé en octobre et à la préparation de l'évolution de notre association en association des cigales de Bretagne » orga_cigales *type_ra2007, score : 1370.65, « nous avons cherché par ailleurs à renouveler notre coopération avec élan créateur et l'Adie nous avons développé des relations actives et de confiance avec d'autres associations territoriales de cigales notamment l'association régionale du nord _pas_de_calais. » orga_cigales *type_ra2007, score : 1286.19, « nous souhaitons également solliciter en 2008 les conseils généraux des quatre départements bretons pour nous aider dans le déploiement de notre association et de l'action des clubs cigales au plus près des pays » orga_cigales *type_ra2008, score : 1282.75, « dans la mise en perspective du plan de développement 2008 2012 ce rapport vous présente cinq volets le développement du réseau cigales en Bretagne la vie de l'association des cigales de Bretagne la communication »



REPRESENTATION GRAPHIQUE DE L'AFC –CLASSE 4

	SEGMENTS TYPES – CLASSE 5
CLASSE 5	orga_garrigue *type_ra2006, score : 898.2, « une première offre a été faite auprès de natexis interépargne qui a des chances d'aboutir à court terme pour rendre l'offre plus crédible une plateforme des investisseurs solidaires en entreprises membres de Finansol a été constitué avec a_et_s et iés », orga_ies *type_ra2010, score : 827.79, « porter nos engagements financiers auprès des entreprises à 120 000 euros concernant si possible au moins 10 entreprises en Midi_Pyrénées poursuivre la structuration de la scic dans sa gouvernance pour tenir compte pleinement de notre nouveau statut qui fait place à toutes les catégories d'actionnaires ». orga_ies *type_ra2010, score : 821.0, « prestations d'accompagnement dans le cadre d irlis en partenariat avec le conseil régional et la mairie de Toulouse organisation des premières rencontres de l'accompagnement travail d'analyse sur les emplois solidaires dans les entreprises financées par iés » orga_ies *type_ra2010, score : 819.67, « poursuivre le développement du projet iés dans la région midi Pyrénées par consolidation des groupes locaux existants et émergence de nouveaux groupes si possible. Les points forts 2010. L'année 2010 s'est avérée globalement très positive » orga_ies *type_ra2010, score : 809.52, « la région midi Pyrénées et la communauté urbaine du grand Toulouse dans le même temps Cécile Gazaniol déléguée générale salariée était également désignée au ca ainsi ce sont 5 des 6 catégories d'actionnaires qui se trouvent donc représentées au ca » orga_ies *type_ra2010, score : 792.86, « cette structuration participe au rayonnement d iés comme outil de promotion de la finance solidaire en midi_pyrénées et accroît sa légitimité auprès de l'ensemble de nos partenaires » orga_ies *type_ra2010, score : 753.52, « après l'organisation du suivi des entreprises commission accompagnement comités d'instruction comite_engagement la poursuite des commissions thématiques juridique communication informatique finances formation et la confirmation de l'intérêt d'une commission de coordination nous avons mis en place un comité de direction »

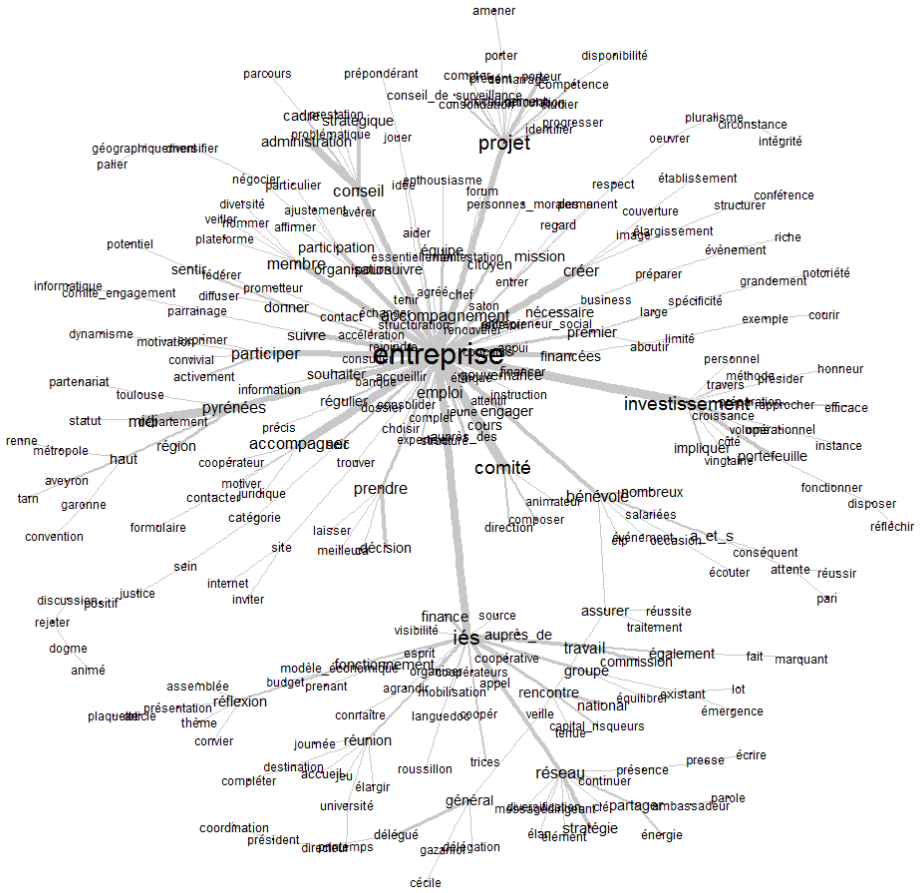

REPRESENTATION GRAPHIQUE DE L'AFC –CLASSE 5

CLASSE 6	**SEGMENTS TYPES – CLASSE 6** orga_heth *type_ra2010, score : 1778.89, « gestion de logements pour le compte de tiers en 2010, HH gérait environ 3 000 logements confiés par des propriétaires privés ou publics soit directement par les associations départementales h_et_h en sous_location soit par l'intermédiaire d'une agence immobilière à vocation sociale. » orga_heth *type_ra2011, score : 1751.37, "proposer un logement en 2011 par le biais de ses différents types d'action h_et_h a permis le relogement de 1592 nouvelles familles en difficulté acquisition rénovation par la foncière d h_et_h au cours de l'année 2011 » orga_heth *type_ra2011, score : 1667.79, "gestion de logements pour le compte de tiers en 2011 h_et_h gérait environ 3550 logements confiés par des propriétaires privés ou publics soit directement par les associations départementales h_et_h en sous-location soit par l'intermédiaire d'une agence immobilière à vocation sociale » orga_heth *type_ra2011, score : 1662.96, "médiation locative atelier recherche logement ces actions menées par les associations h_et_h visent à favoriser l'accès direct des personnes à un logement du parc privé ou public les ateliers recherche logements créent une dynamique collective et font passer les personnes d'une position de demandeurs à une position d'acteurs » orga_heth *type_ra2012, score : 1639.05, "acquisition rénovation par la foncière d'h_et_h au cours de l'année 2012 la foncière d h_et_h a produit 188 nouveaux logements dont 97 en pensions de famille ce qui porte à 2 456 son parc de logements en France dont 820 en pensions de famille » orga_heth *type_ra2012, score : 1622.29, "h_et_h gère environ 2 600 logements confiés par des propriétaires privés ou publics soit directement par ses associations en sous-location soit par l'intermédiaire d'une agence immobilière à vocation sociale » orga_heth *type_ra2012, score : 1616.85, "médiation locative ateliers recherche logements ces actions menées par les associations h_et_h visent à favoriser l'accès direct des personnes à un logement du parc privé ou public les ateliers recherche logements créent une dynamique collective et font passer les personnes d'une position de demandeurs à une position d'acteurs » orga_heth *type_ra2013, score : 1586.73, "h_et_h gère ainsi environ 2 800 logements confiés par des propriétaires privés ou publics soit directement par ses associations en sous-location soit par l'intermédiaire d'une agence de type aivs agence immobilière à vocation sociale »

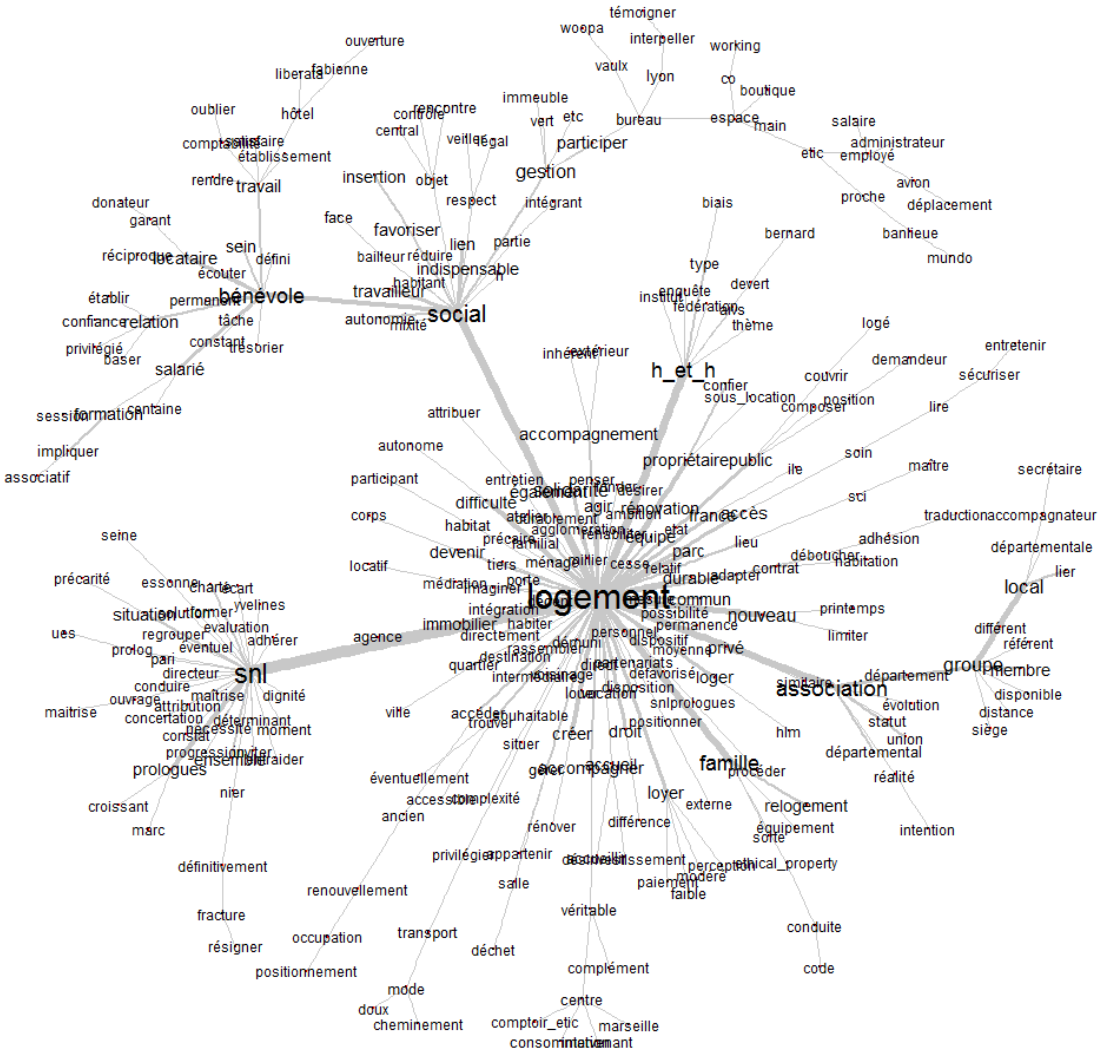

REPRESENTATION GRAPHIQUE DE L'AFC –CLASSE 7

CLASSE 8	**SEGMENTS TYPES – CLASSE 8** **** *orga_bcs *type_site, score : 869.94, stimuler la création et la reprise d'entreprises pérenniser les emplois près de chez eux chacun à leur mesure dans la dynamique économique et sociale de leur territoire qui veulent manifester un engagement personnel solidaire en faveur du développement local **** *orga_bcs *type_site, score : 763.36, comment votre épargne profite-t-elle à la création de nouveaux emplois bcs rencontre quotidiennement des entrepreneurs l'intérêt de leur projet est évalué par un groupe de professionnels et de bénévoles du monde économique et du secteur social **** *orga_bcs *type_site, score : 763.25, ces experts retiennent les projets économiquement viables et créateurs d'emplois qui manquent de moyens financiers propres et qui suivent une démarche jugée durable et équitable sur le plan social et environnemental **** *orga_cigales *type_ra2007, score : 759.34, de proposition et d'action pour la défense et la promotion de l'économie alternative et solidaire au travers de clubs cigales de contribuer à la création et au développement des cigales dans sa circonscription d'aider ainsi à la création d'activités et d'entreprises génératrices d'emplois **** *orga_cigales *type_charte, score : 753.62, culturels écologiques c'est_à_dire respectueux de la place de l'homme dans son environnement les cigales sont soucieuses d'efficacité économique et de réussite financière pragmatiques elles sont averties des risques et des difficultés dans la création et le développement d'une entreprise

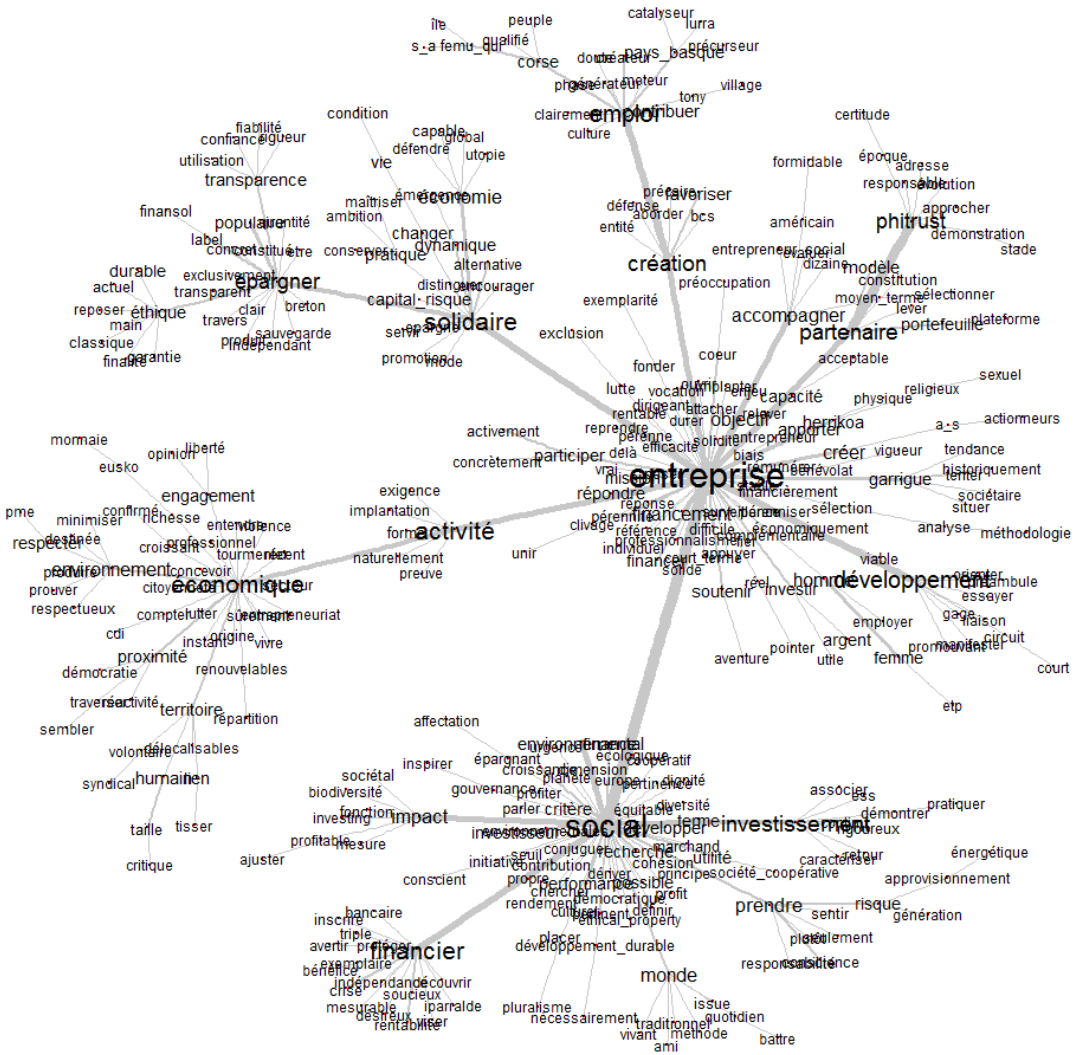

REPRESENTATION GRAPHIQUE DE L'AFC –CLASSE 8

ANNEXE 6: RESULTATS D'ANALYSE TEXTUELLE PAR STRUCTURE.

AUTONOMIE ET SOLIDARITE

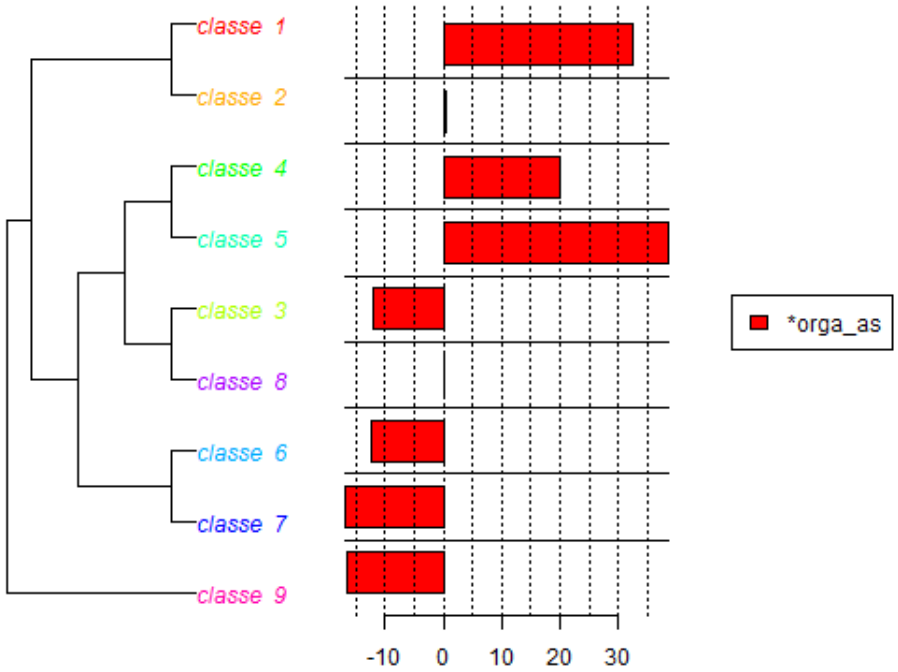

CHI-DEUX D'ASSOCIATION AUX 9 CLASSES

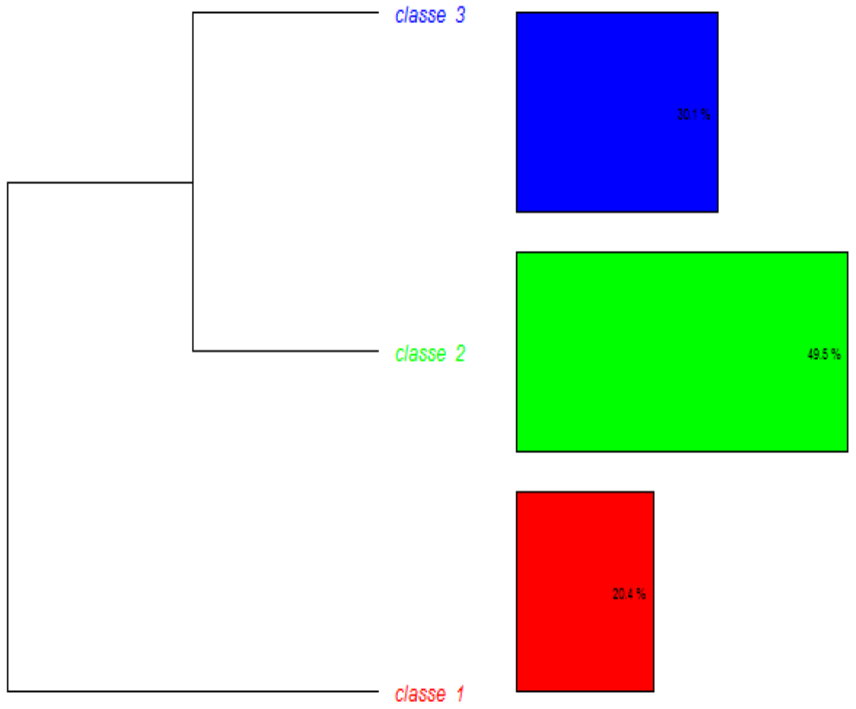

AFC D'A&S – DENDROGRAMME

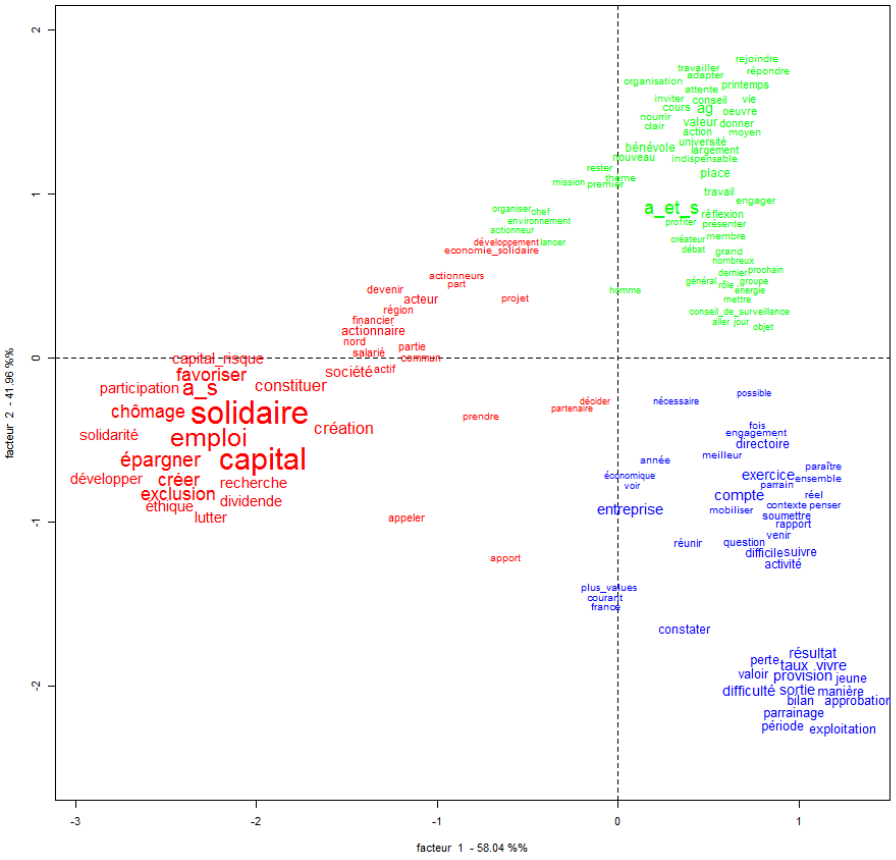

REPRESENTATION GRAPHIQUE DE L'AFC D'A&S

Classe	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Couleur	Rouge	Vert	Bleu
Pourcentage du corpus	20,4%	49,5%	30,1%
Type de documents significatifs	Site	RA 2008 / RA 2009	RA 2010 / RA 2012 / RA 2013
Champs lexicaux	Solidaire Capital Emploi Epargner Créer Exclusion Chômage Favoriser Création Constituer Capital Risque Participation Solidarité Ethique Développer Dividende Recherche Lutter Société Actionnaire Acteur Nord Salarié Devenir Actif Région Commune Partie Appeler	AG Valeur Bénévole Place Réflexion Action Conseil Donner Cours Université Vie Printemps Largement Nouveau Travail Membre	Provision Vivre Taux Compte Entreprise Résultat Sortie Difficulté Exercice Directoire Bilan Perte Parrainage Valoir Période Manière Jeune Exploitation Approbation Activité Suivre Difficile Constater Réunir Venir Rapport Soumettre Question

CHAMPS LEXICAUX PAR CLASSE

GFA LARZAC

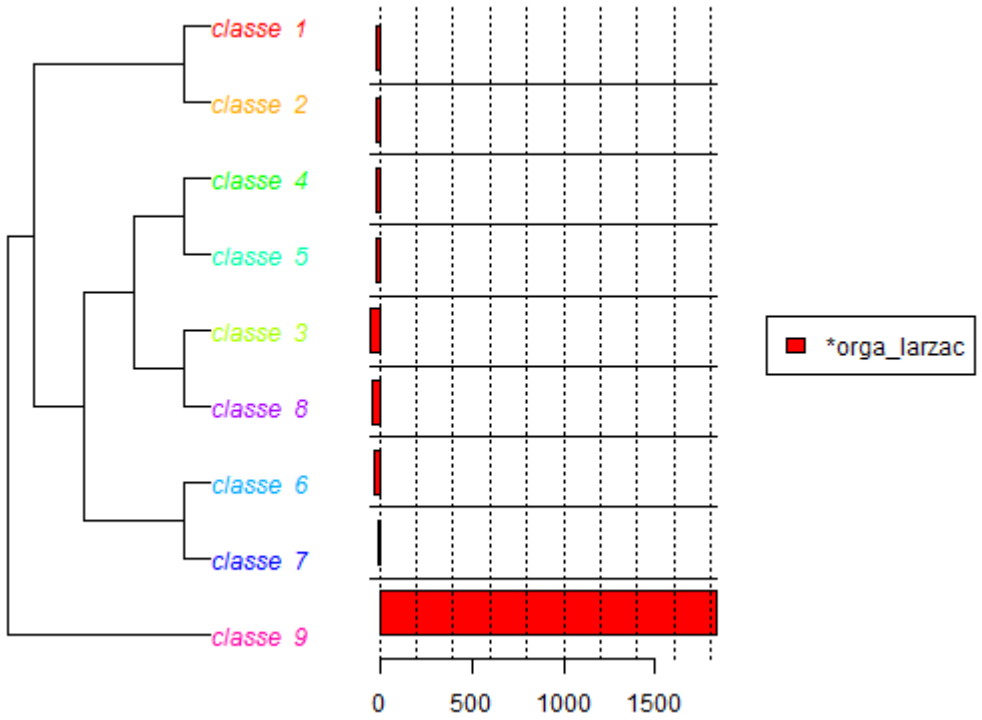

CHI-DEUX D'ASSOCIATION AUX 9 CLASSES

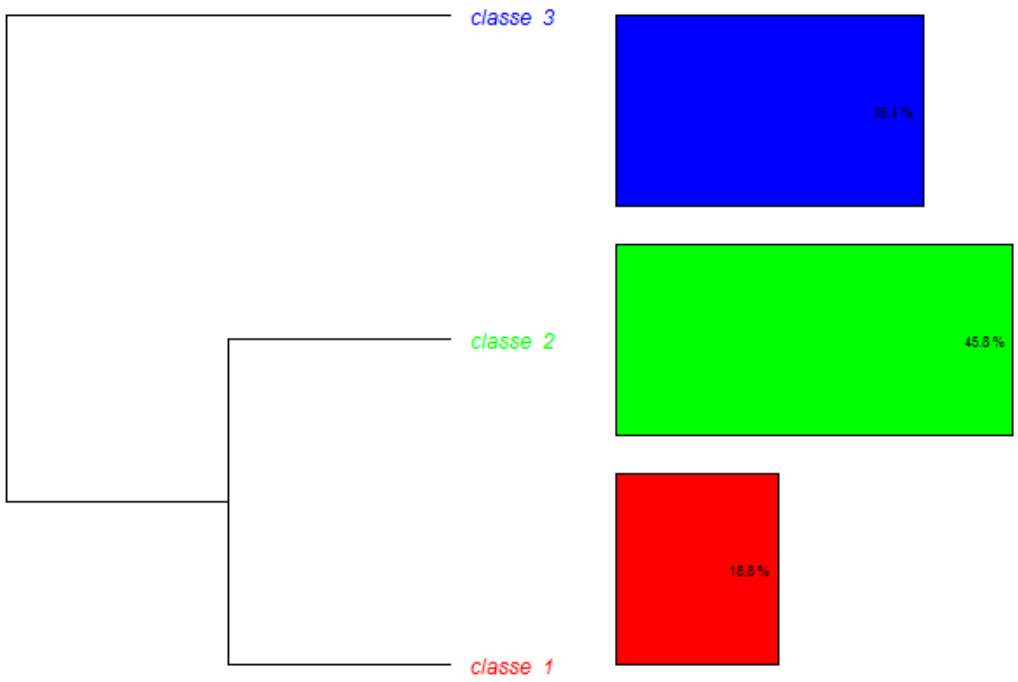

AFC DU GFA LARZAC : DENDROGRAMME

Classe	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Couleur	Rouge	Vert	Bleu foncé
Pourcentage	18,75%	45,83%	35,42%
Documents significatifs de la classe		RA 2010 RA 2012 RA 2013	Site
Formes actives significatives	Propriétaire Etat Acheter Zone Armée Foncier Gfa Terre Paysan Propriété Stratégique Posséder Exploitant Posséder Créer Valeur Hectare Extension Installer Emphytéotique Stratégie Agricole	Fermier Parcelle TSL Euro Signer Gérer Mettre Cavalerie Superficie Bois Courant Avenant SCTL Solidaire Gaec Somme Parcours Bail Installation Contrat Mairie Envoyer	Action Soutien Manifestation Public Local Millau Militaire Agriculteur Résistance Procès Nombreux Opinion Syndicat Lutte Occasion Procédure Solidarité Mouvement Livret Brebis Répression Renvoi

CHAMPS LEXICAUX PAR CLASSE

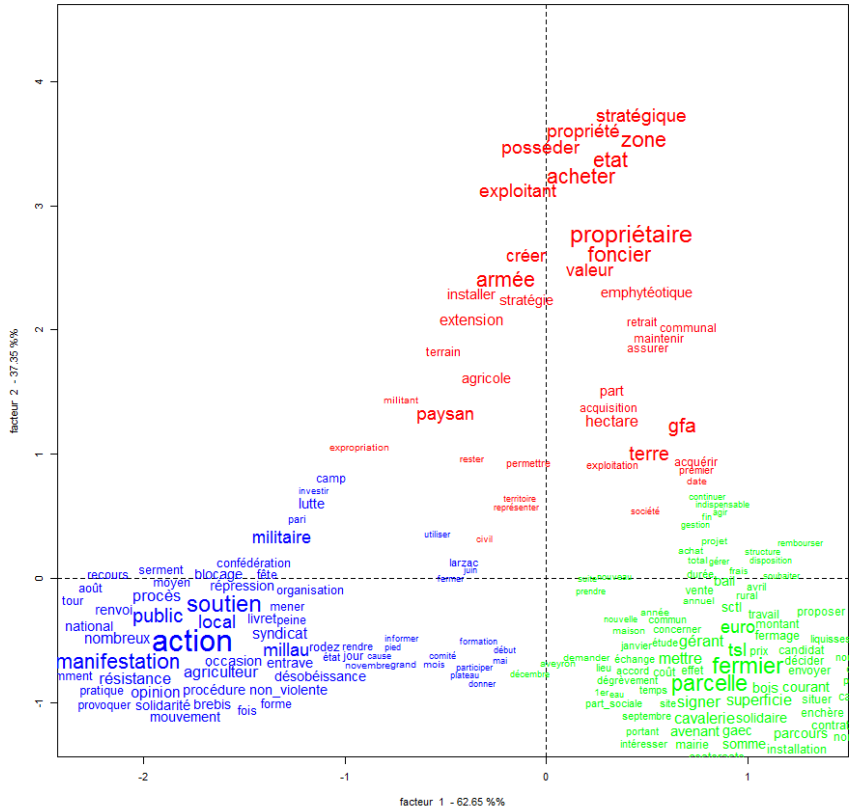

REPRESENTATION GRAPHIQUE DE l'AFC

ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT

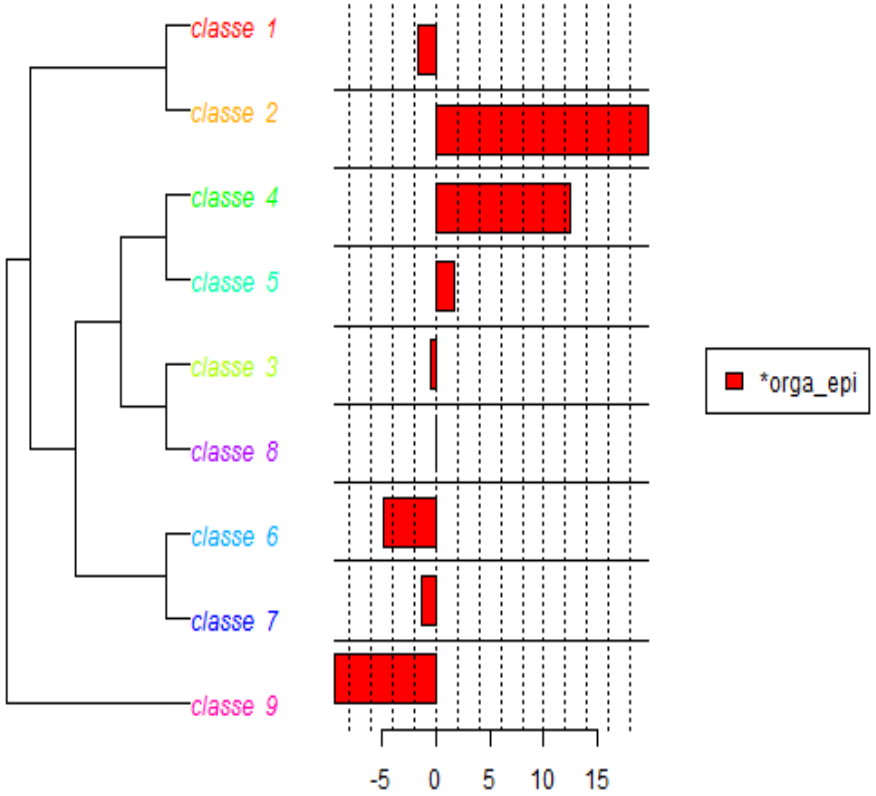

CHI DEUX D'ASSOCIATION AUX NEUF CLASSES

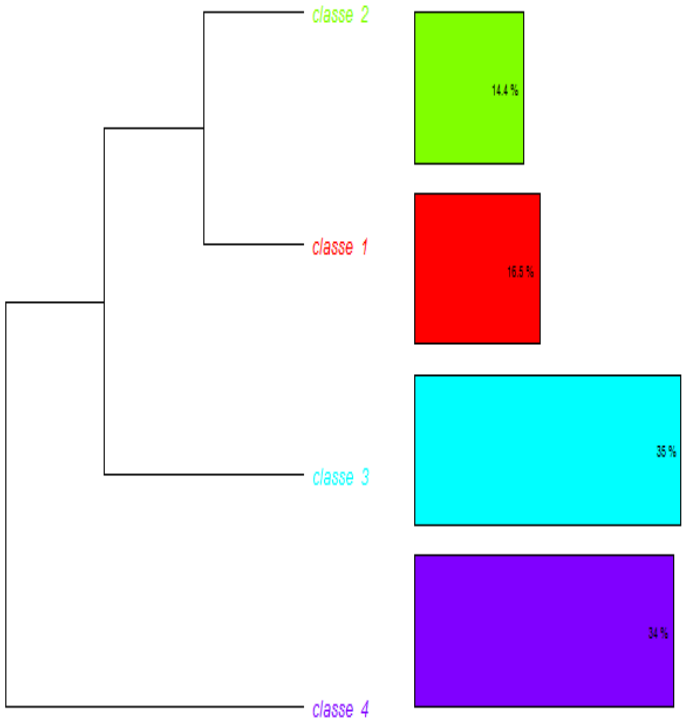

AFC D'EPI : DENDROGRAMME

Classe	Classe1	Classe 2	Classe 3	Classe 4
Couleur	Rouge	Vert	Bleu	Violet
Pourcentage du corpus	16,5%	14,4%	35%	34%
Documents significatifs de la classe		Site	RA 2013	Charte
Formes actives significatives de la classe	Porteur Solidaire Finance Atelier Phase Nécessaire Expérience	France Réappropriation Renouvelables Elu Impasse Electricité Rencontre Energie Souhaiter	Nef Eolien Premier Hespul Mouvement Solira Enercoop Renforcer Parc Souscription Juin Dynamique Financier Fondateur Atteindre Travailler Mobiliser	Gouvernance Finalité Transparent Prix Présenter Viser Respect Fonctionnement Engager Spéculatif Solidarité Démocratique Durée Contrôle Durée Action

CHAMPS LEXICAUX PAR CLASSE

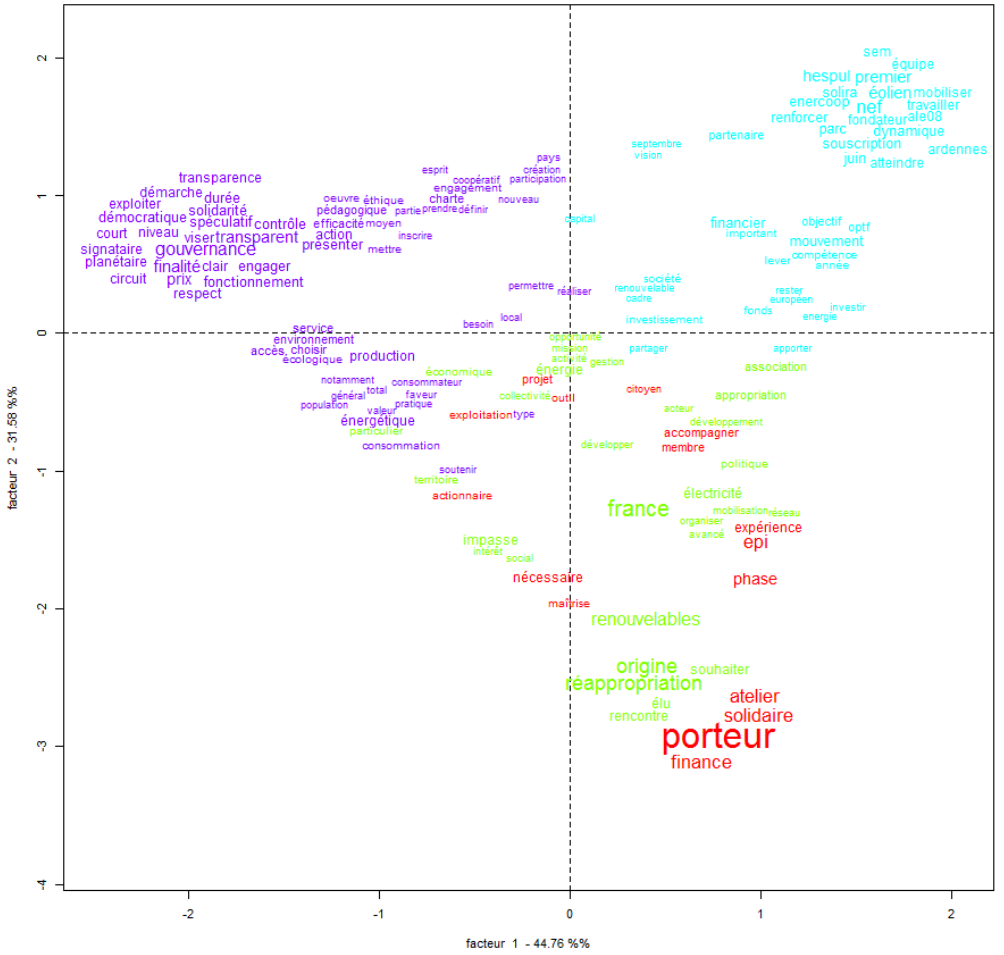

REPRESENTATION GRAPHIQUE DE L'AFC D'ENERGIE PARTAGEE

CIGALES

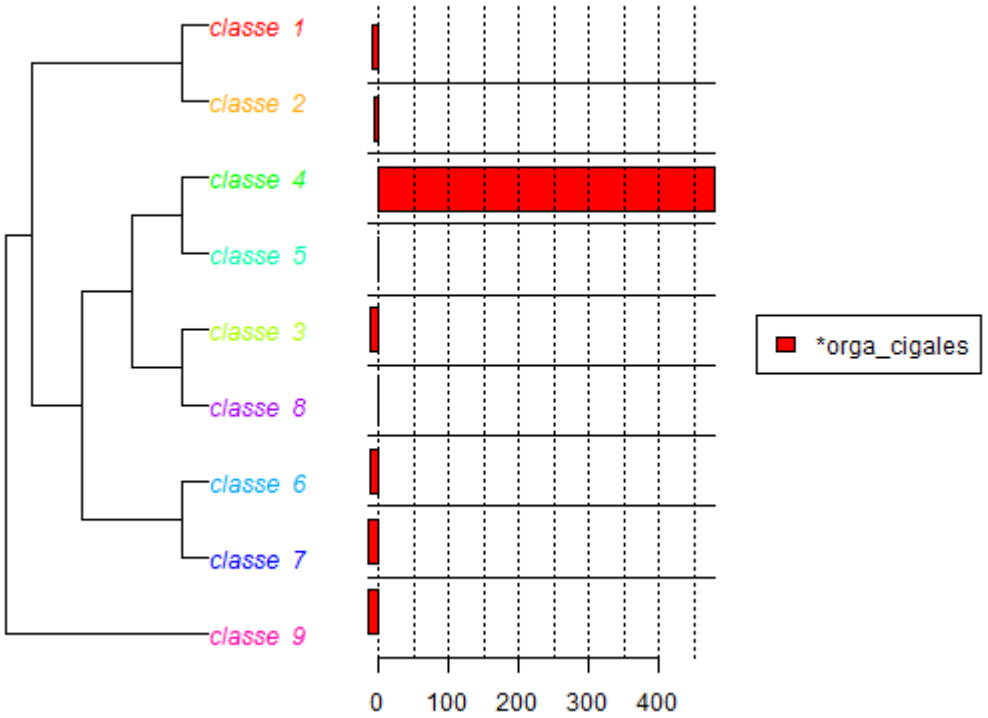

CHI-DEUX D'ASSOCIATION AUX 9 CLASSES

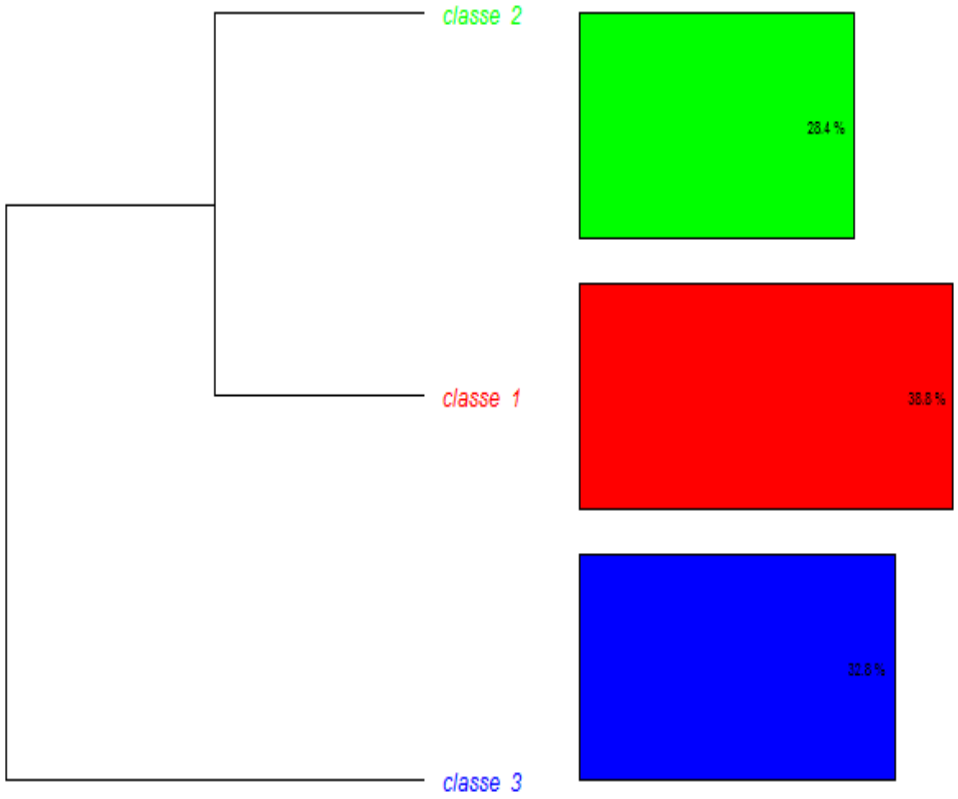

AFC DES CIGALES – DENDROGRAMME

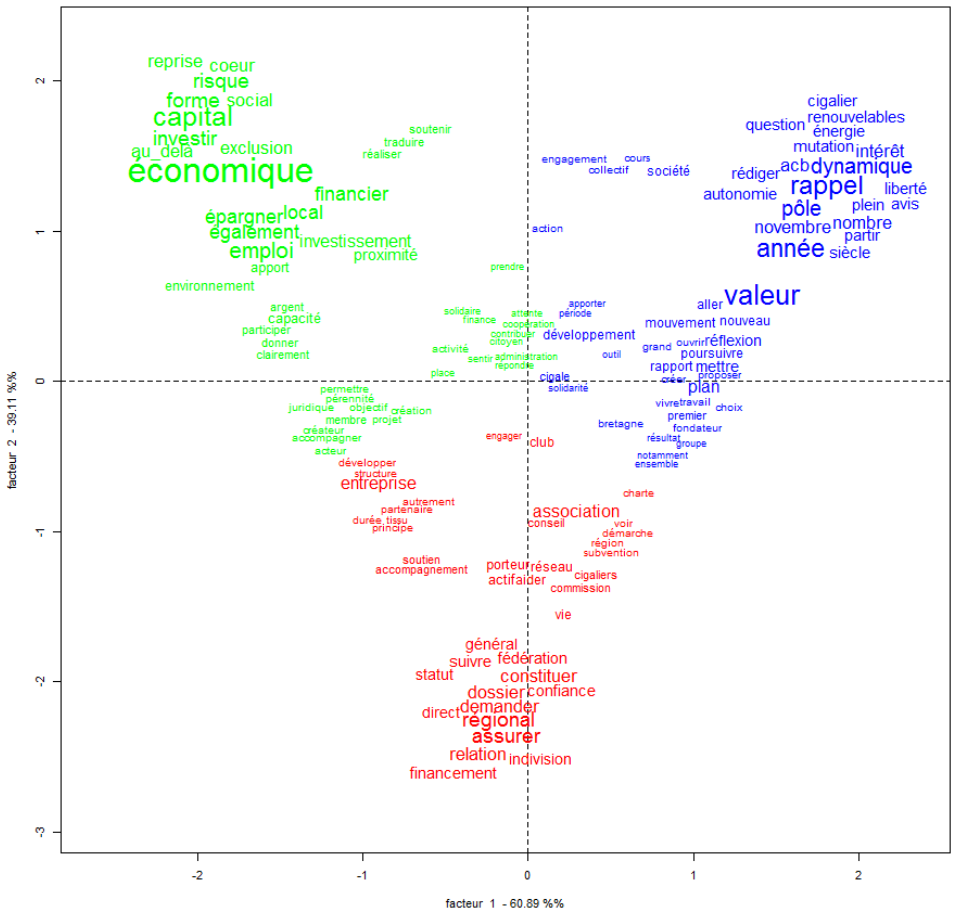

REPRESENTATION GRAPHIQUE DE L'AFC DES CIGALES

Classe	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Couleur	Rouge	Vert	Bleu
Pourcentage du corpus	38,8%	28,4%	32,8%
Documents spécifiques de la classe	RA 2007 RA 2010 Site	RA 2012 Charte	RA 2008 RA 2009 RA 2011 RA 2013
Formes variables spécifiques de la classe	Régional Assurer Relation Demander Dossier Constituer Entreprise Association Fédération Financement Confiance Suivre Statut Indivision Général Direct Actif Porteur Réseau	Economique Capital Emploi Investir Forme Risque Epargner Egalement Financier Local Social Cœur Reprise Exclusion Au-delà Investissement Proximité Capacité Apport	Valeur Rappel Année Pôle Dynamique ACB Novembre Intérêt Plan Plein Mutation Energie Siècle Rédiger Renouvelables Question Partir Liberté Cigaliers Avis Autonomie

CHAMPS LEXICAUX PAR CLASSE

GARRIGUE

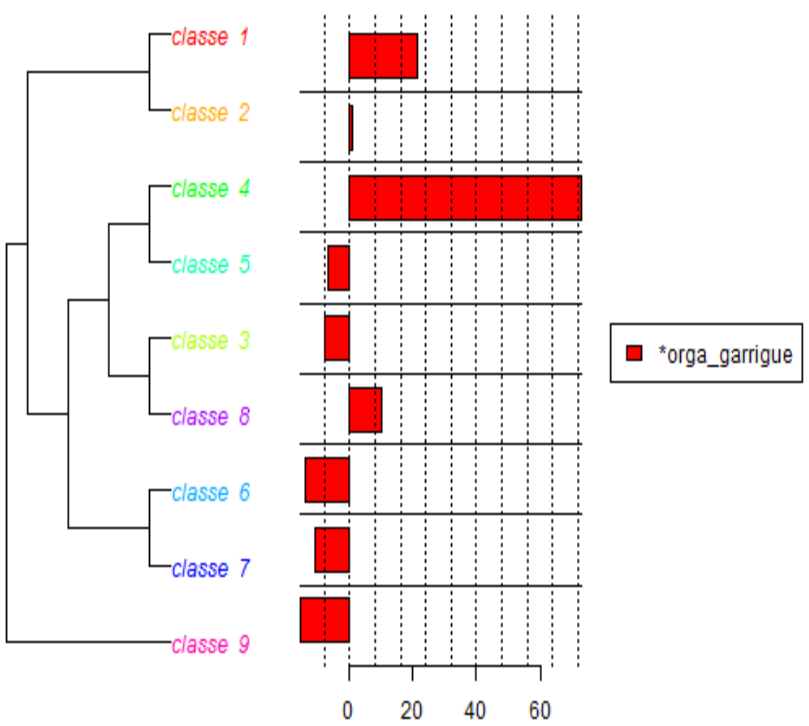

CHI-DEUX D'ASSOCIATION AUX 9 CLASSES

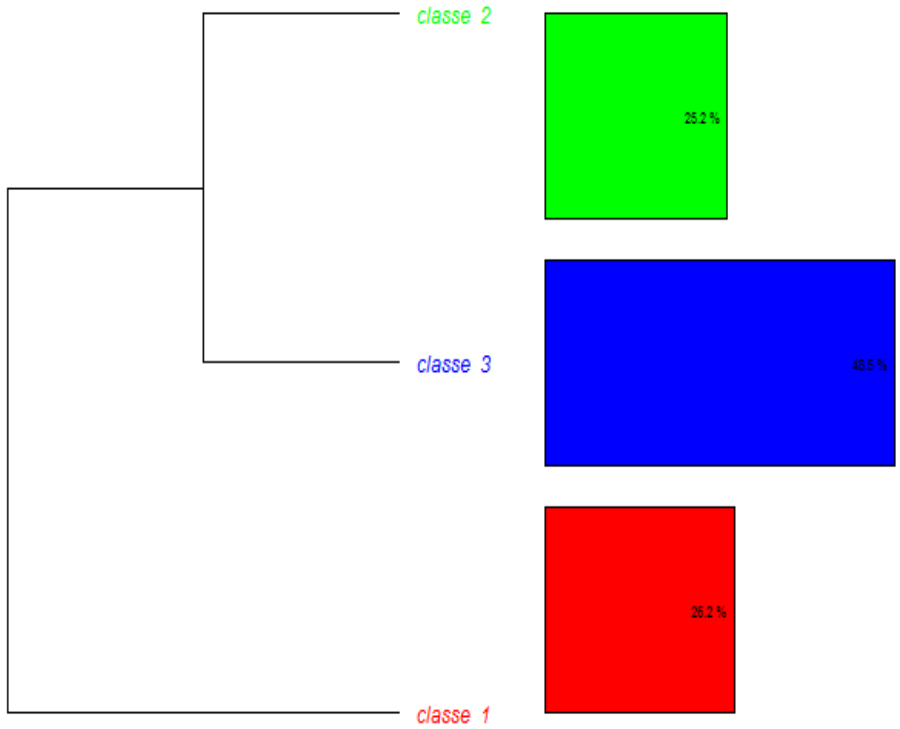

AFC DE GARRIGUE : DENDROGRAMME

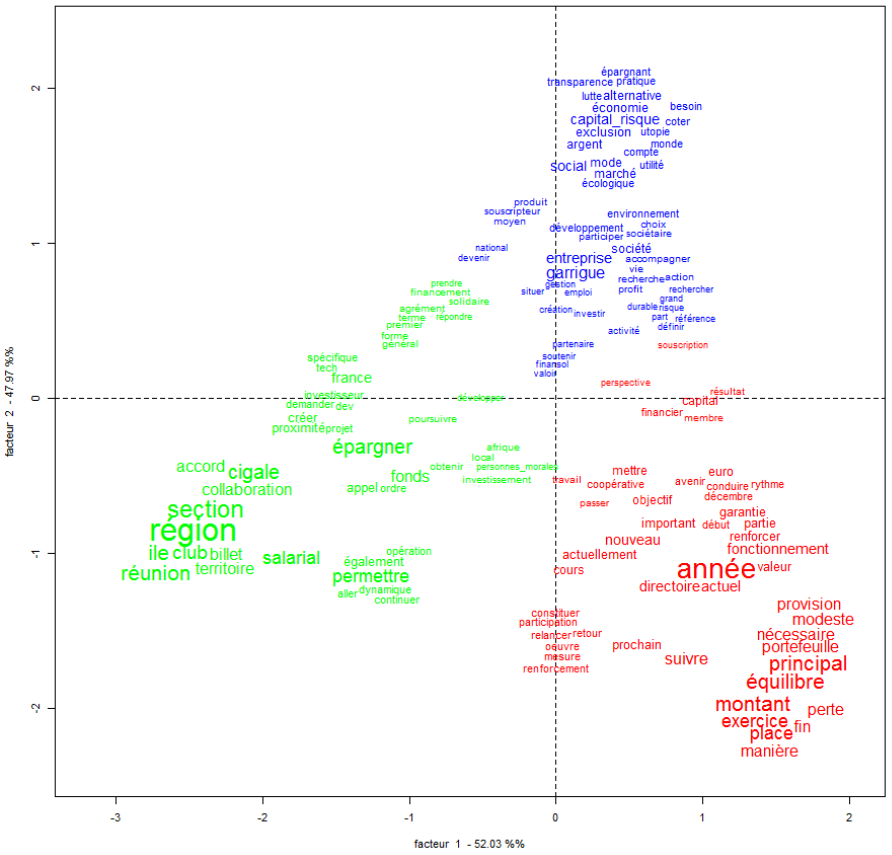

REPRESENTATION GRAPHIQUE DE L'AFC DE GARRIGUE

Classe	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Couleur	Rouge	Vert	Bleu
Pourcentage du corpus	26,2%	25,2%	48,5%
Documents spécifiques de la classe	RA 2004 /RA 2005 / RA 2010 / RA 2011 / RA 2012	RA 2007 / RA 2008 / RA 2009	Site
Formes actives spécifiques de la forme	Année Equilibre Principal Montant Exercice Place Suivre Fin Portefeuille Perte Nécessaire Modeste Provision Manière Directoire Fonctionnement Actuel Nouveau Euro Important Actuellement Valeur Renforcer Prochain Garantie	Région Section Epargner Club Permettre Salarial Territoire Billet Collaboration Accord Fonds France Appel Proximité Créer Egalement Ordre Investisseur	Garrigue Entreprise Capital-risque Social Economie Alternative Exclusion Argent Mode Marché

CHAMPS LEXICAUX PAR CLASSE

IéS

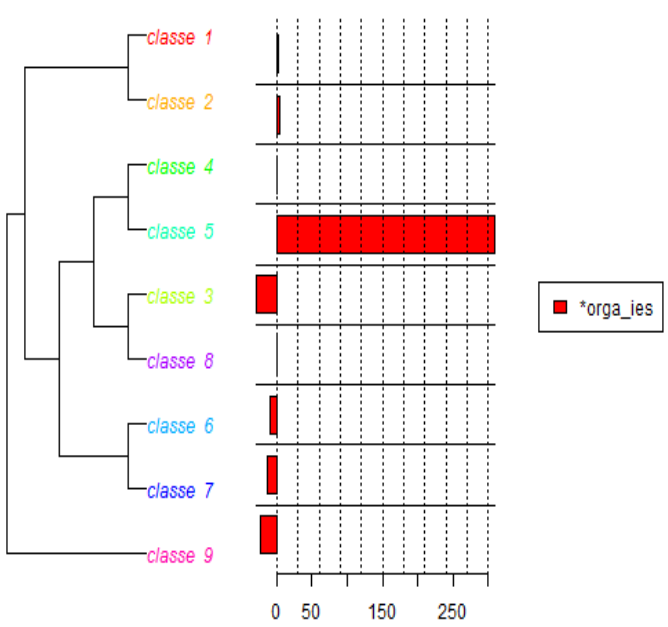

CHI-DEUX D'ASSOCIATION AUX 9 CLASSES

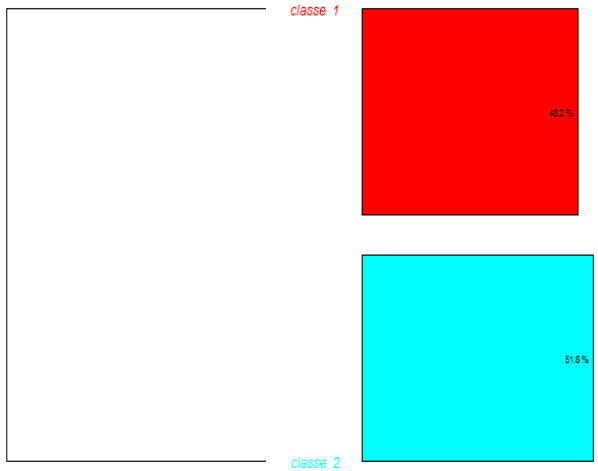

AFC D'IES – DENDROGRAMME

Classe	Classe 1	Classe 2
Couleur	Rouge	Bleu
Pourcentage	48,2%	51,8%
Documents spécifiques de la classe	Site Charte	
Formes actives spécifiques de la classe	Social Activité Citoyen Solidaire Economie Emploi Economie_solidaire Initiative Coopérateurs Entreprise Recherche Utilité Service Proximité Vivre Société Personnes morales Impliquer Exlcusion Contribuer Economique Création Epargner Financer	Année Groupe Place Egalement Commission Coordination Modèle économique Suivre Investissement Général Haut Finance Important Réflexion Conseil CA Délégué Nécessaire Instruction Permettre Administration Positif Structuration

CHAMPS LEXICAUX PAR CLASSE

SIDI

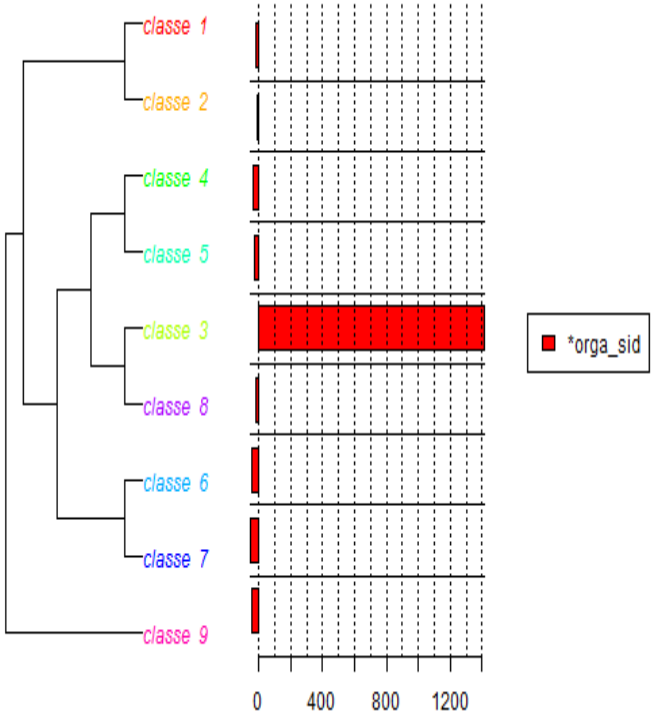

CHI-DEUX D'ASSOCIATION AUX 9 CLASSES

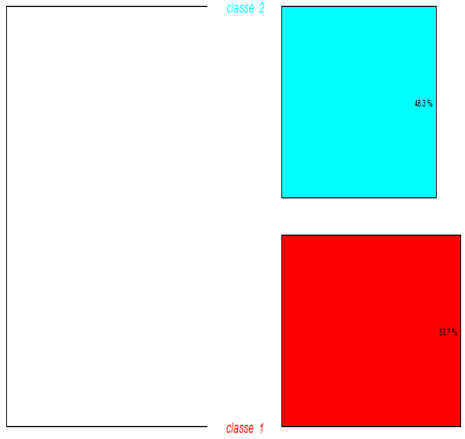

AFC DE LA SIDI – DENDROGRAMME

Classe	Classe 1	Classe 2
Couleur	Rouge	Bleu
Pourcentage du corpus	53,7%	46,4%
Documents significatifs de la classe	Site RA 2003	RA 2002 / RA 2004 / RA 2008 / RA 2012
Formes actives significatives de la classe	Développement Solidaire Actionnaire Partager Epargner Capital Euro Investissement Faim Individuel Association Epargnant Fonds Augmentation Placement France Europe Epargne Français CCFD Revenir Mobilisation Privé Comité	Social Partenaire Besoin Expérience Rural Adapter Outil Service Organisation Ajouter Bénéficiaire Continuer Echange Valeur Accompagner Equitable Réel Construire Réflexion Importance Performance Apprécier Compétence Ressource

CHAMPS LEXICAUX PAR CLASSE

PHITRUST

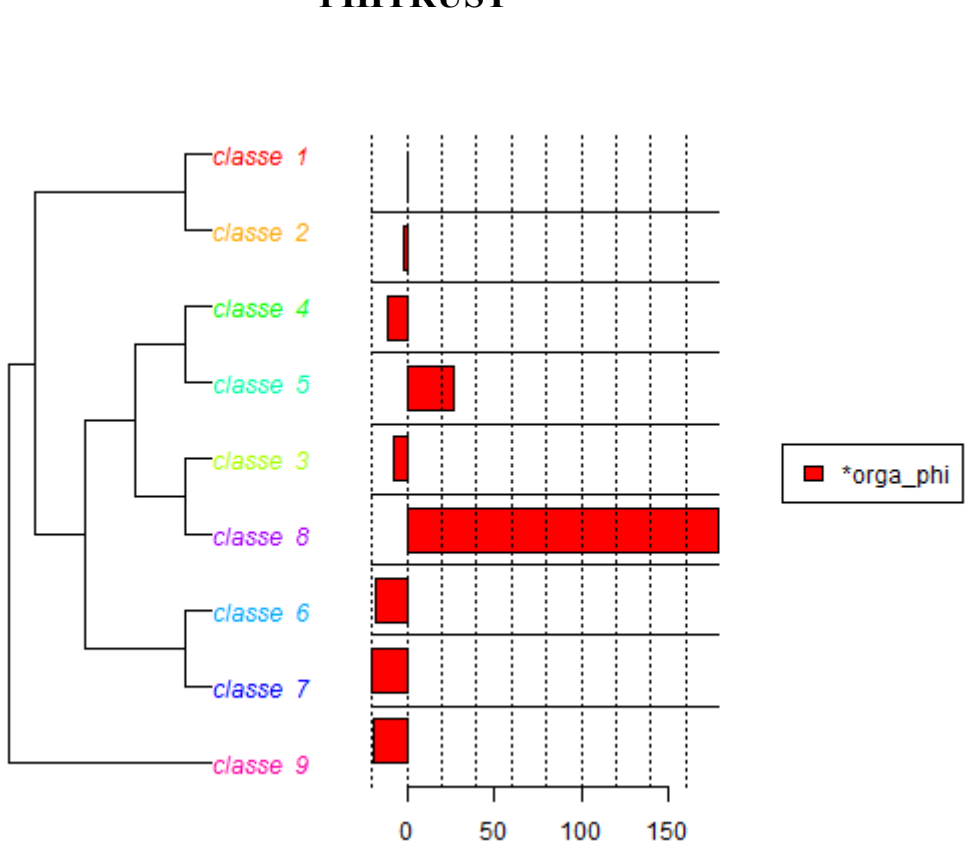

CHI-DEUX D'ASSOCIATION AUX 9 CLASSES

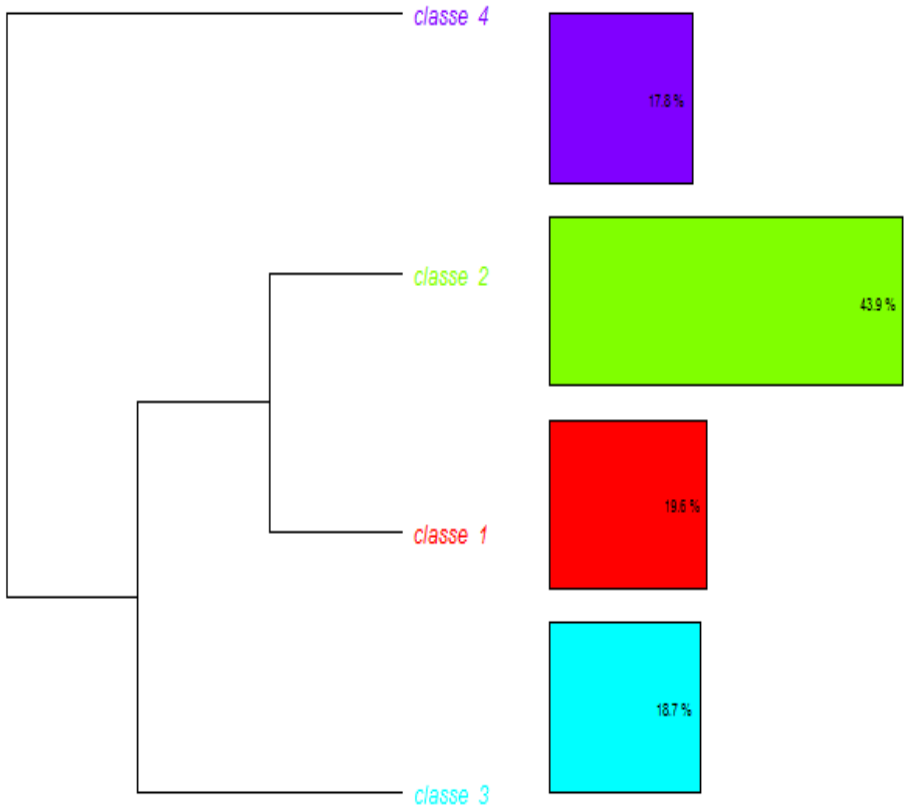

AFC DE PHITRUST – DENDROGRAMME

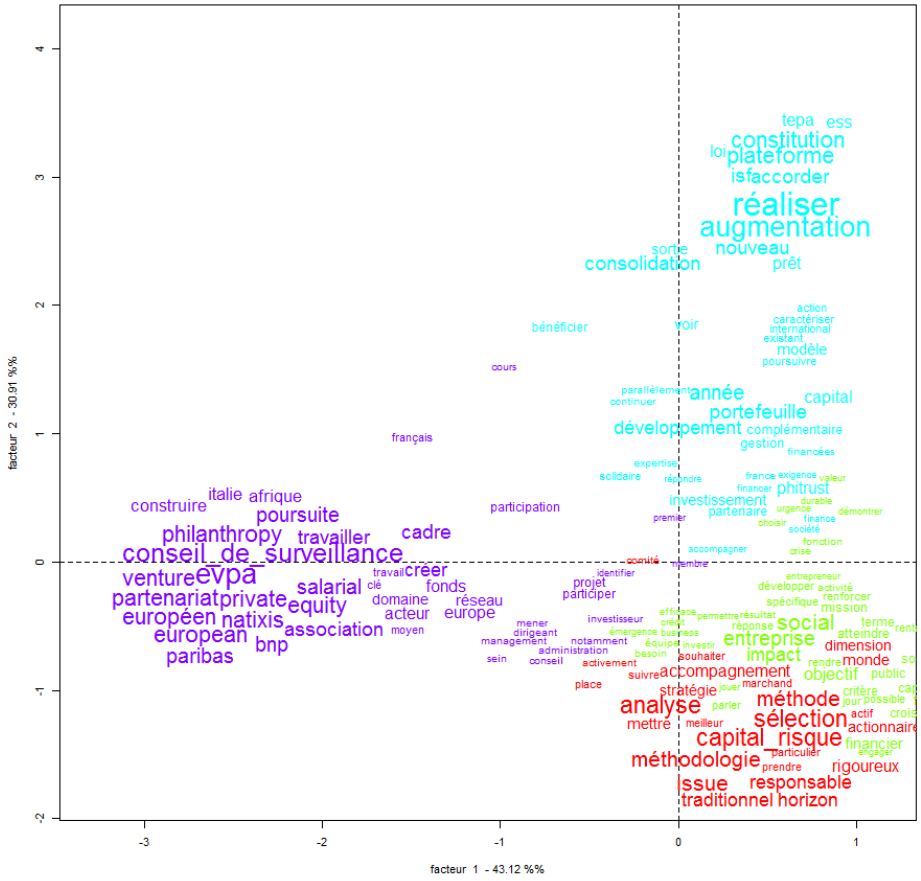

REPRESENTATION GRAPHIQUE DE L'AFC DE PHITRUST

Classe	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4
Couleur	Rouge	Vert	Bleu	Violet
% du corpus	19,6%	43,9%	18,7%	17,8%
Doc. spécifiques	Site		RA 2009	RA 2010 / 2011 / 2012
Formes actives spécifiques de la classe	Capital risque Sélection Analyse Méthodologie Méthode Issue Traditionnel Responsable Horizon Rigoureux Accompagnement Mettre Professionnel Monde Dimension Stratégie Actionnaire Stratégique Suivre Prendre Actif Compétence Souhaiter Particulier Meilleur	Social Entreprise Impact Objectif Financier Atteindre Mission Croissance Financement Economique ment Critère Capacité Entrepreneur social Soutenir Sociétaire Public Terme Pérenne Favoriser Jour Rentable Possible Compte	Réaliser Augmentation Plateforme Constitution Année ISF Accorder Consolidation Portefeuille Nouveau Développement Capital Loi ESS TEPA Prêt Modèle Investissement Voir Sortie Complémentaire	EVPA Conseil de surveillance Partenariat Européen Venture Philanthropy Natixis Private Equity BNP Paribas Schneider Epargne salarial Renforcement Poursuite Travailler Cadre Créer Afrique Italie Allemagne

CHAMPS LEXICAUX PAR CLASSE

BRETAGNE CAPITAL SOLIDAIRE (BCS)

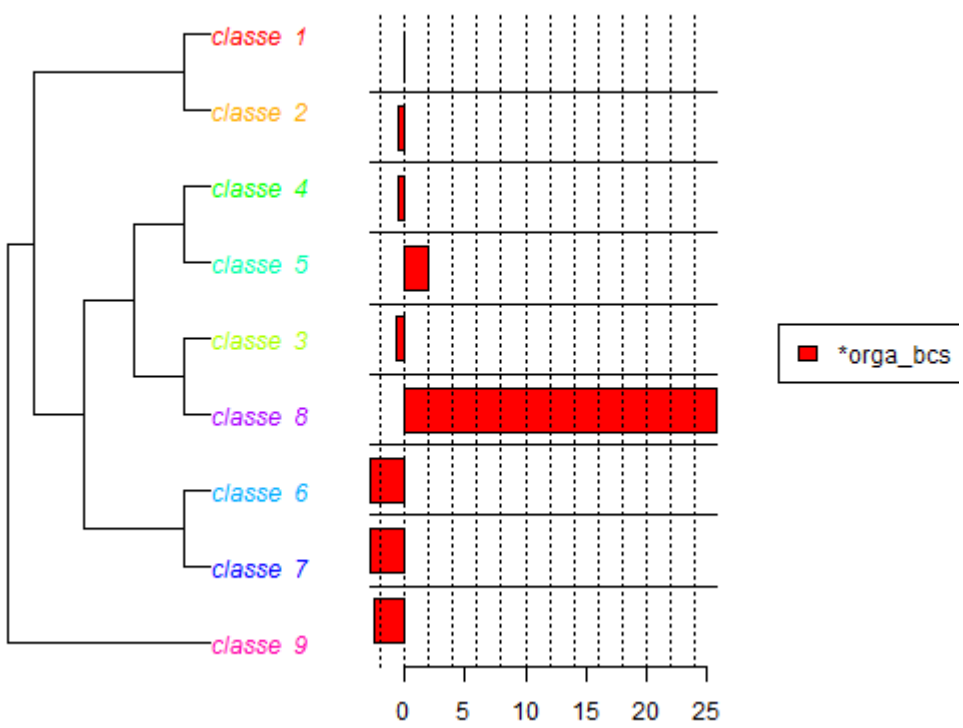

CHI-DEUX D'ASSOCIATION AUX 9 CLASSES

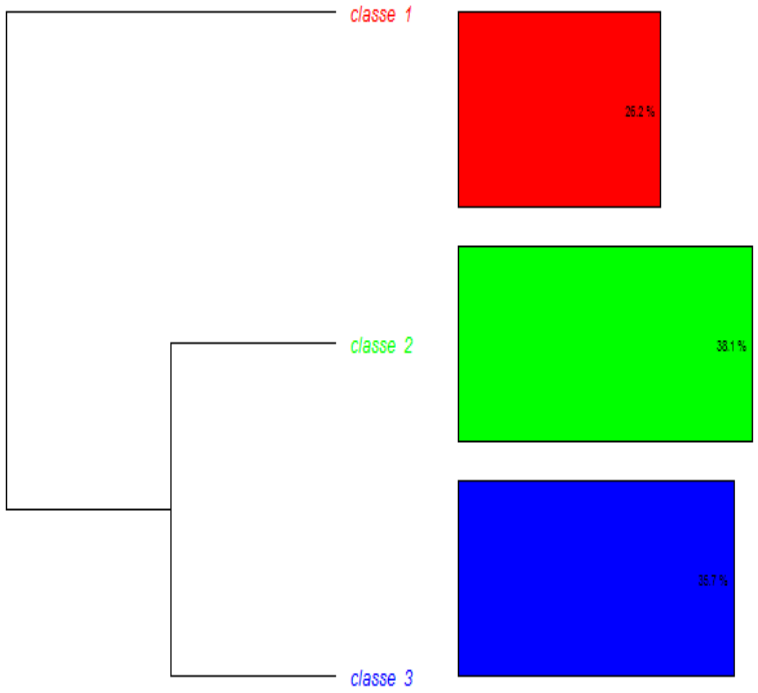

AFC DE BCS – DENDROGRAMME

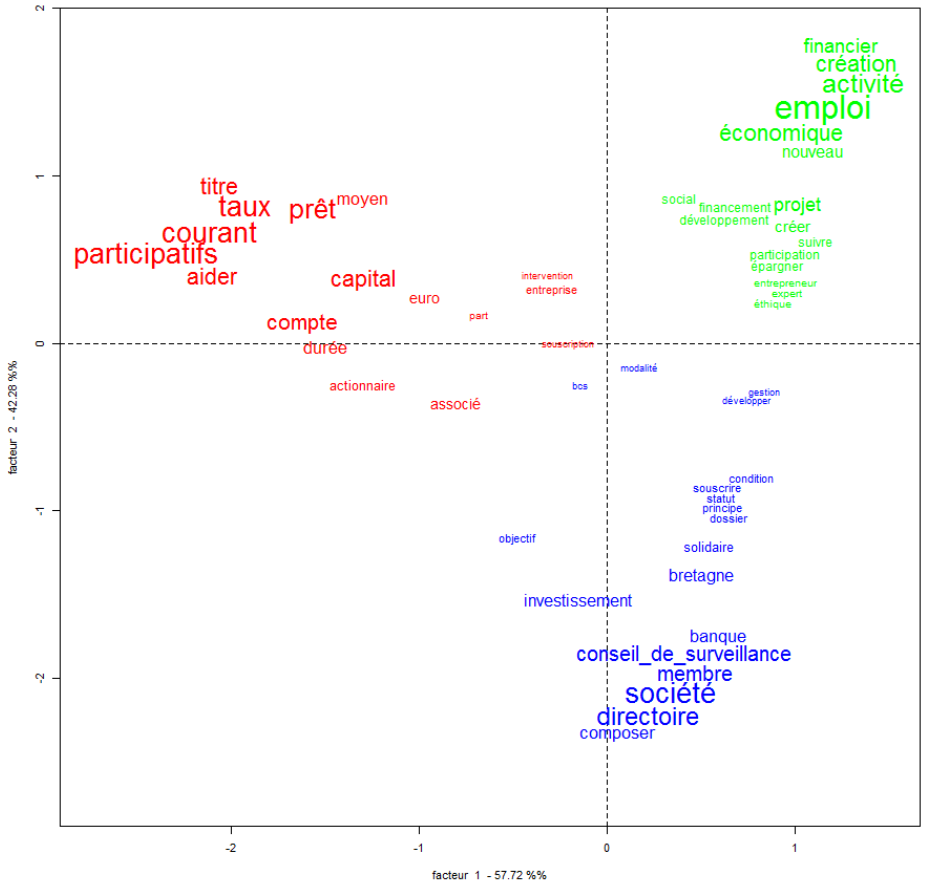

REPRESENTATION GRAPHIQUE DE L'AFC DE BCS

Classe	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Couleur	Rouge	Vert	Bleu
Pourcentage du corpus	26,2%	38,1%	35,7%
Documents significatifs de la classe			Site
Formes actives spécifiques de la classe	Courant Taux Prêts Participatifs Titre Aider Capital Compte Moyen Durée Associé	Emploi Activité Economique Création Financier Projet Nouveau Créer	Société Directoire Membre Conseil de Surveillance Composer Banque Investissement Bretagne

CHAMPS LEXICAUX PAR CLASSE

HERRIKOA

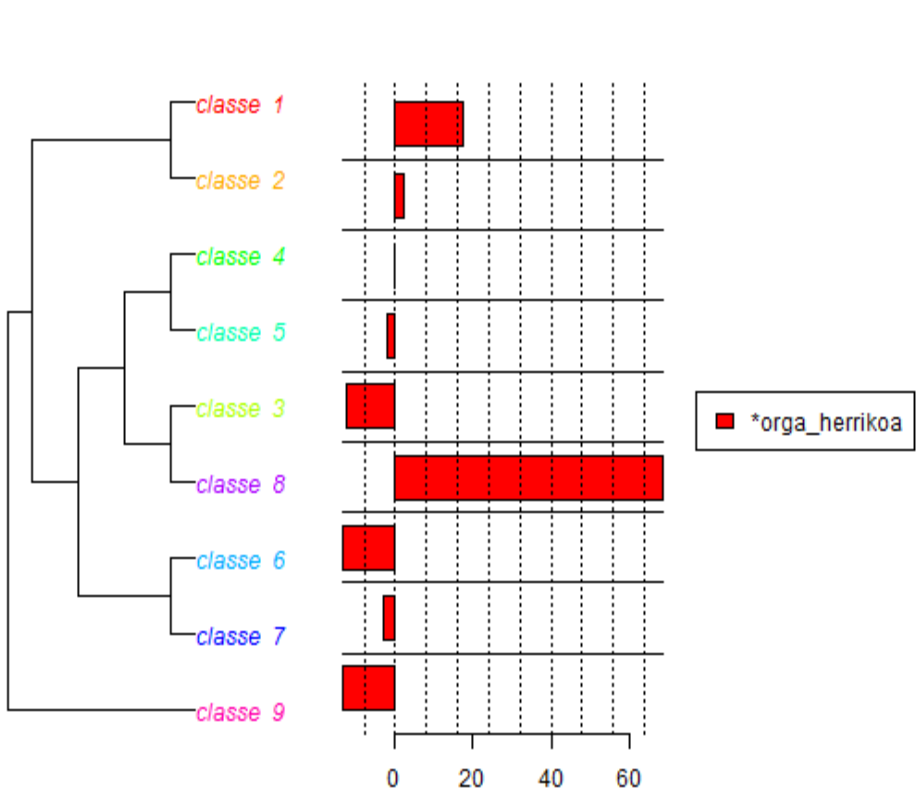

CHI-DEUX D'ASSOCIATION AUX 9 CLASSES

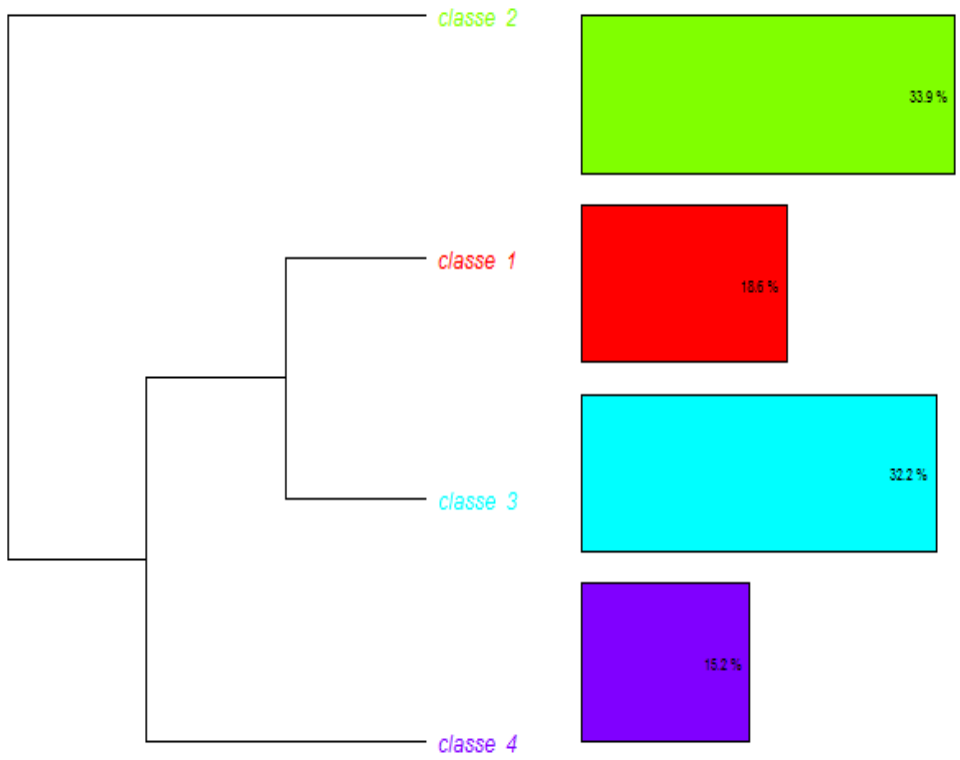

AFC D'HERRIKOA : DENDROGRAMME

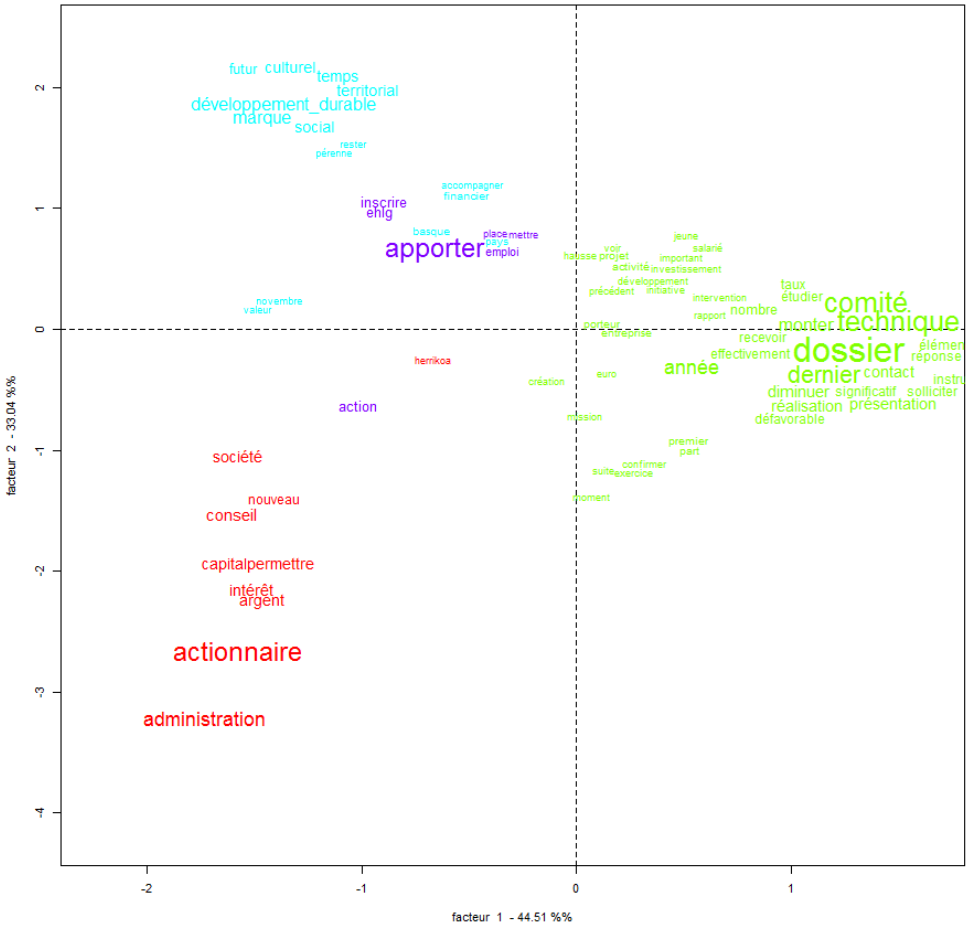

REPRESENTATION GRAPHIQUE DE L'AFC

Classe	Classe 2	Classe 4	Classe 3	Classe 1
Pourcentage du corpus	33,9%	15,2%	32,2%	18,6%
Couleur	Vert	Bleu foncé	Bleu clair	Rouge
Documents significatifs de la classe	RA 2012	Charte RA 2007	RA 2010 RA 2011	RA 2013 Site
Formes actives significatives	Dossier Technique Comité Dernier Année Monter Diminuer Contact Réalisation Présentation Nombre Solliciter	Apporter Action Inscrire Ehlg Emploi	Développement_durable Marque Social Territorial Temps Culturel Futur	Actionnaire Administration Conseil Capital Argent Intérêt Permettre Société nouveau

CHAMPS LEXICAUX PAR CLASSE

FEMU QUI

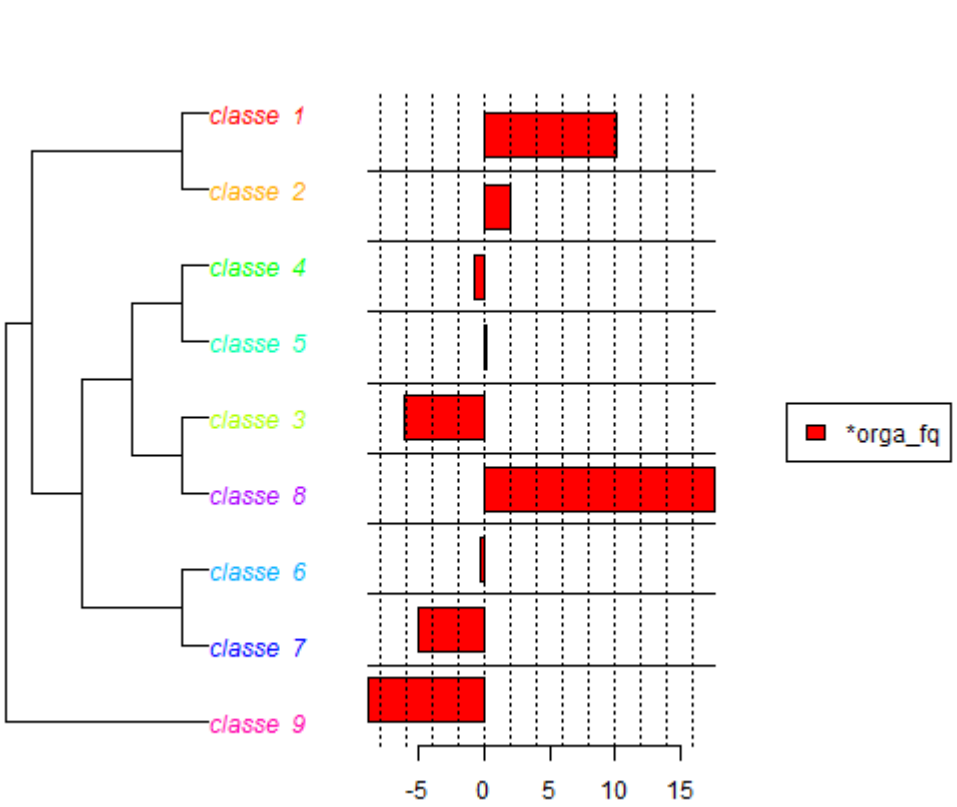

CHI-DEUX D'ASSOCIATION AUX 9 CLASSES

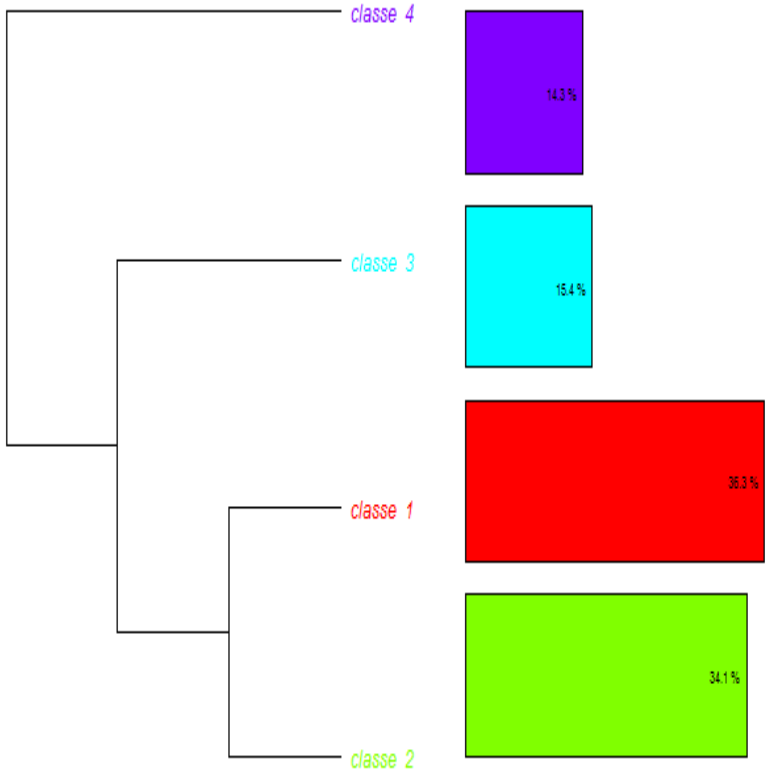

AFC DE FEMU QUI : DENDROGRAMME

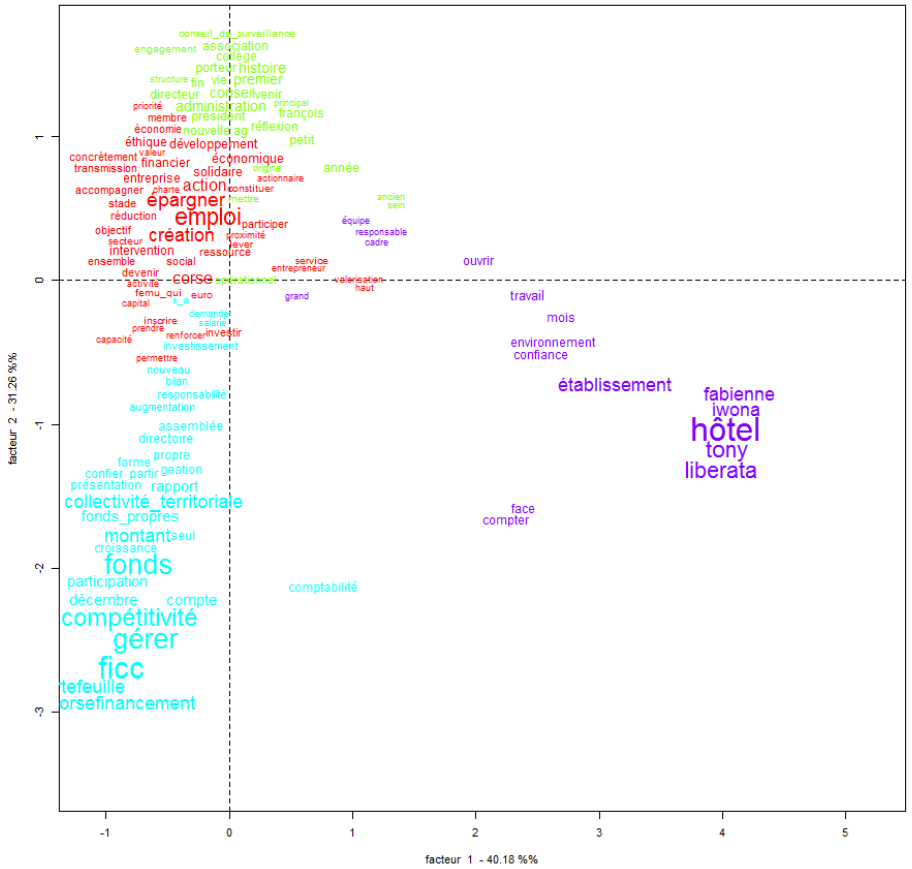

REPRESENTATION GRAPHIQUE DE L'AFC DE FQ

Classe	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4
Couleur	Rouge	Vert	Bleu	Violet
Pourcentage du corpus	36,3%	34,1%	15,4%	16,3%
Documents significatifs de la classe	Site	RA 2008 RA 2009 RA2010		Charte RA 2013
Formes actives significatives de la classe	Emploi Epargner Création Corse Action Economiquement Développement Solidaire Intervention Ethique Financier Entreprise Réduction Social Accompagner Ressource Economie Transmission Stade Objectif	Conseil Administrati on Premier Histoire Porteur Année Président AG Venir Réflexion Collège Association Vie	FICC Fonds Gérer Compétitivité Montant Collectivité territoriale Portefeuille Corse financement Fonds propres Participation Décembre Compte Rapport Directoire Gestion Croissance	Hôtel Tony Liberata Etablissemen t Iwona Fabienne Travail Confiance Mois Face Ouvrir

CHAMPS LEXICAUX PAR CLASSE

HABITAT ET HUMANISME

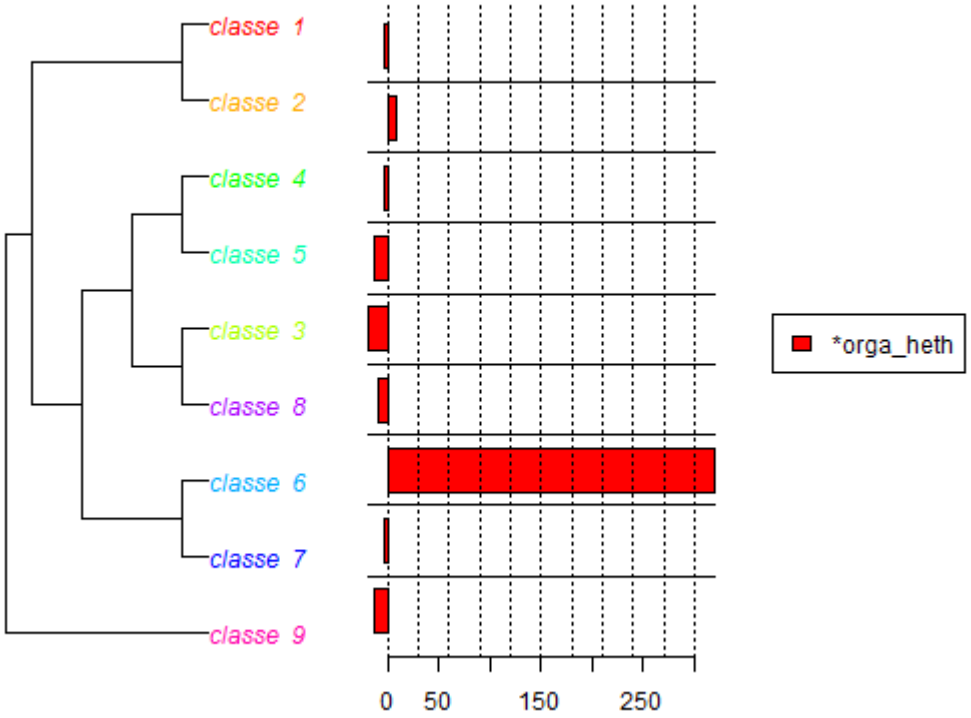

CHI-DEUX D'ASSOCIATION AUX 9 CLASSES

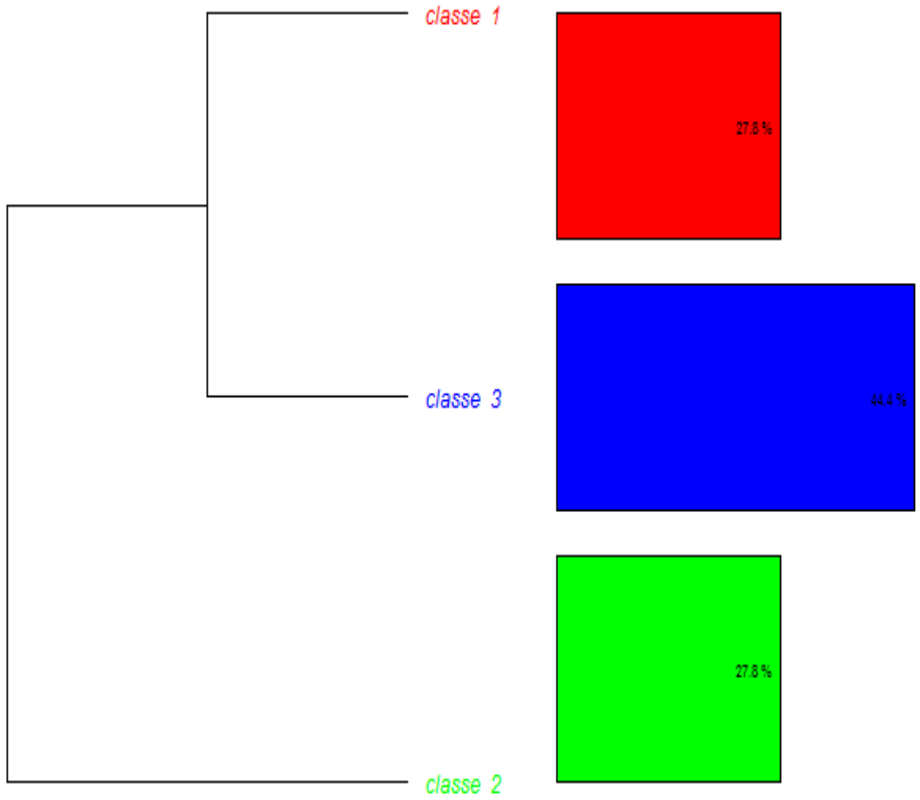

AFC D'H&H – DENDROGRAMME

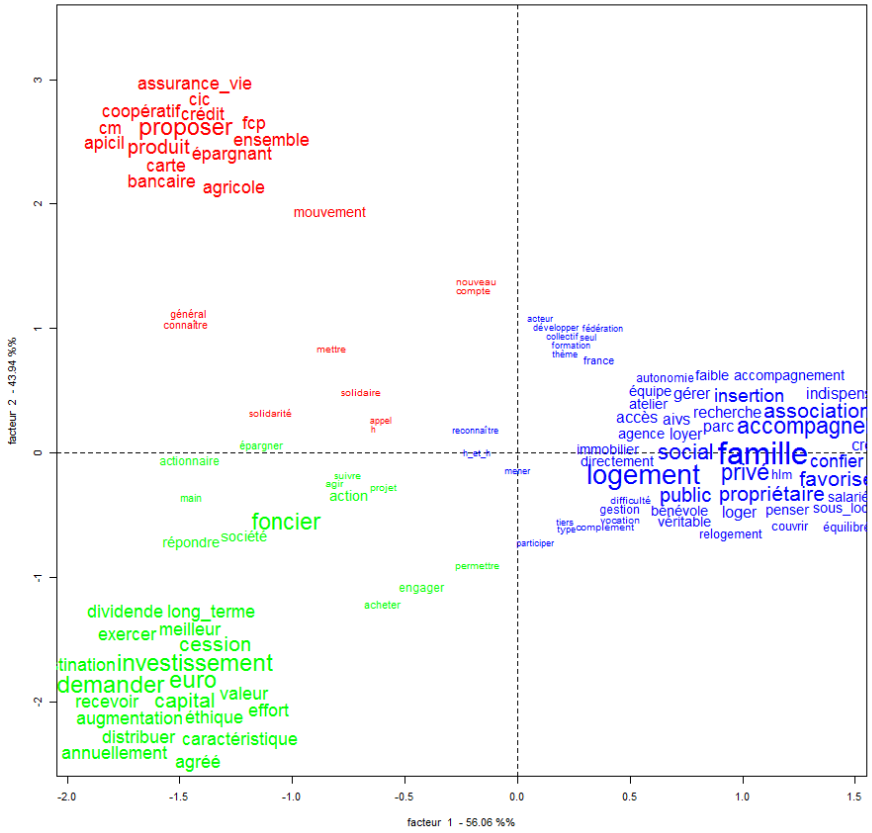

REPRESENTATION GRAPHIQUE DE L'AFC d'H&H

Classe	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Couleur	Rouge	Vert	Bleu
Pourcentage du corpus	27,8%	27,8%	44,4%
Documents significatifs de la classe		Site	RA 2011 RA 2012 RA 2013
Formes actives significatives	Proposer Produit Crédit Epargnant Ensemble Coopératif CIC FCP Carte Bancaire Assurance Vie APICIL	Euro Investissement Demander Foncier Capital Cession Augmentation Recevoir Ethique Valeur Meilleur Long terme Exercer Effort Dividende Destination Caractéristique Annuellement	Famille Logement Privé Accompagner Social Public Propriétaire Association Favoriser Insertion Confier Recherche Créer Parc immobilier Loger Indispensable Gérer AIVS Accès Accompagnement Agence Penser Bénévole

CHAMPS LEXICAUX PAR CLASSE

SOLIDARITES NOUVELLES POUR LE LOGEMENT (SNL)

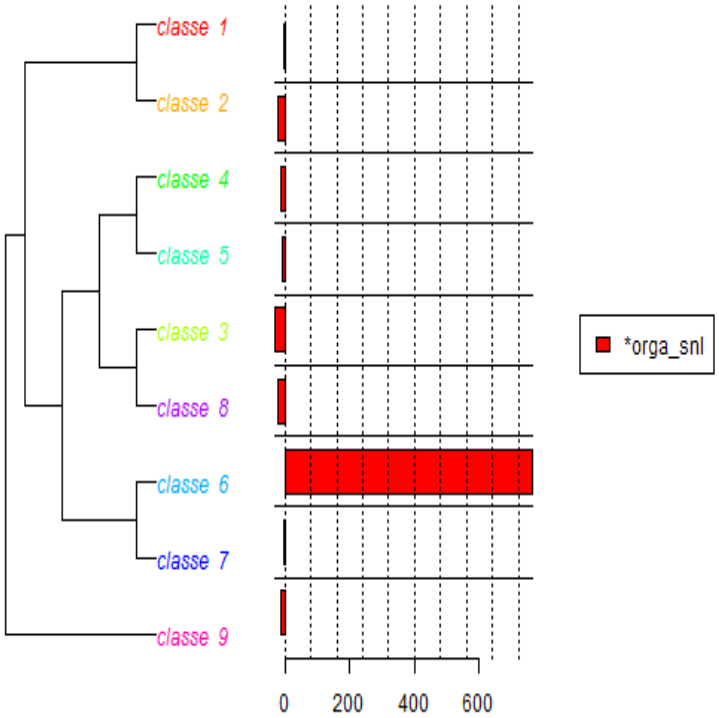

CHI-DEUX D'ASSOCIATION AUX 9 CLASSES

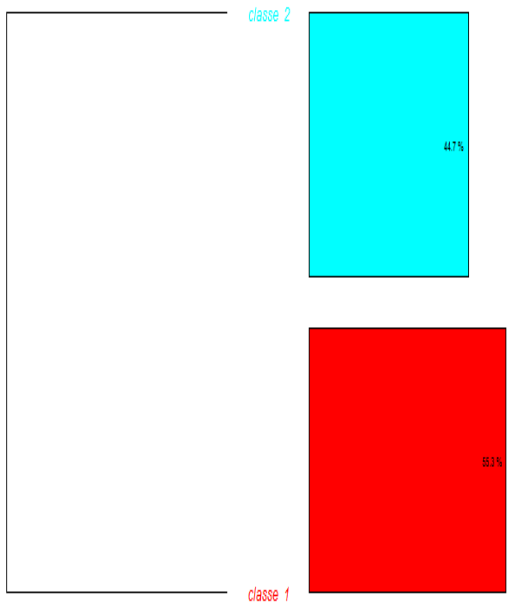

AFC DE SNL – DENDROGRAMME

Classe	Classe 1	Classe 2
Couleur	Rouge	Bleu
Pourcentage du corpus	55,3%	44,7%
Documents spécifiques	Site	RA 2013
Formes variables spécifiques	Droit Locataire Local Contrat Inviter Lien Acteur Temps Lier Voisinage réciproque	Constituer Opération Développement Equipe Service Egalement Entreprise Outil Fonctionnement Administration Assurer Activité Travail Production

CHAMPS LEXICAUX PAR CLASSE

ETIC

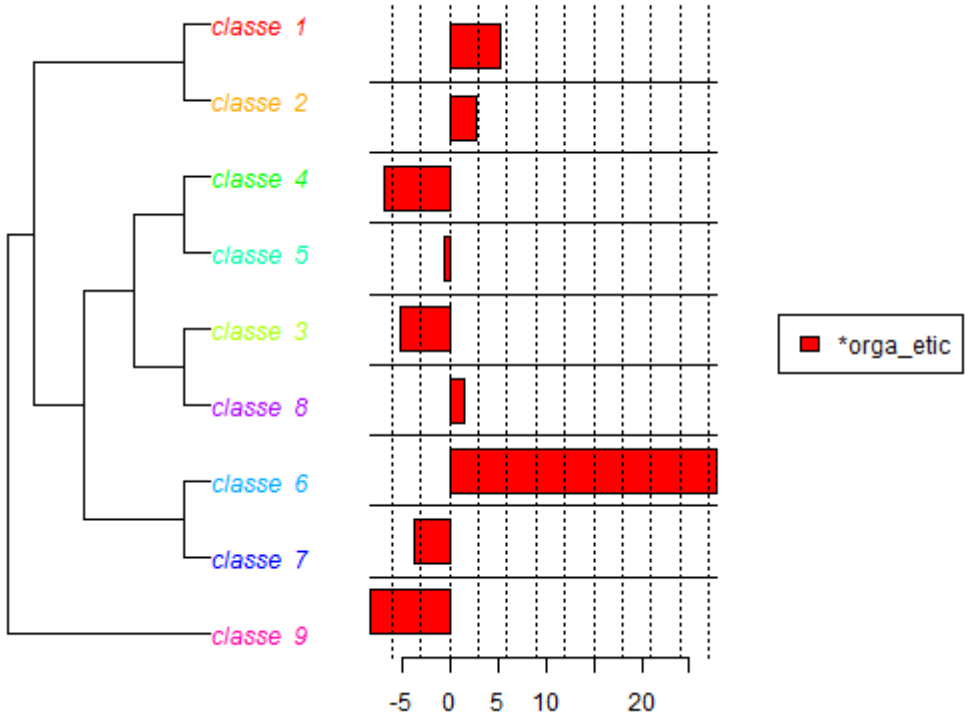

CHI-DEUX D'ASSOCIATION AUX 9 CLASSES

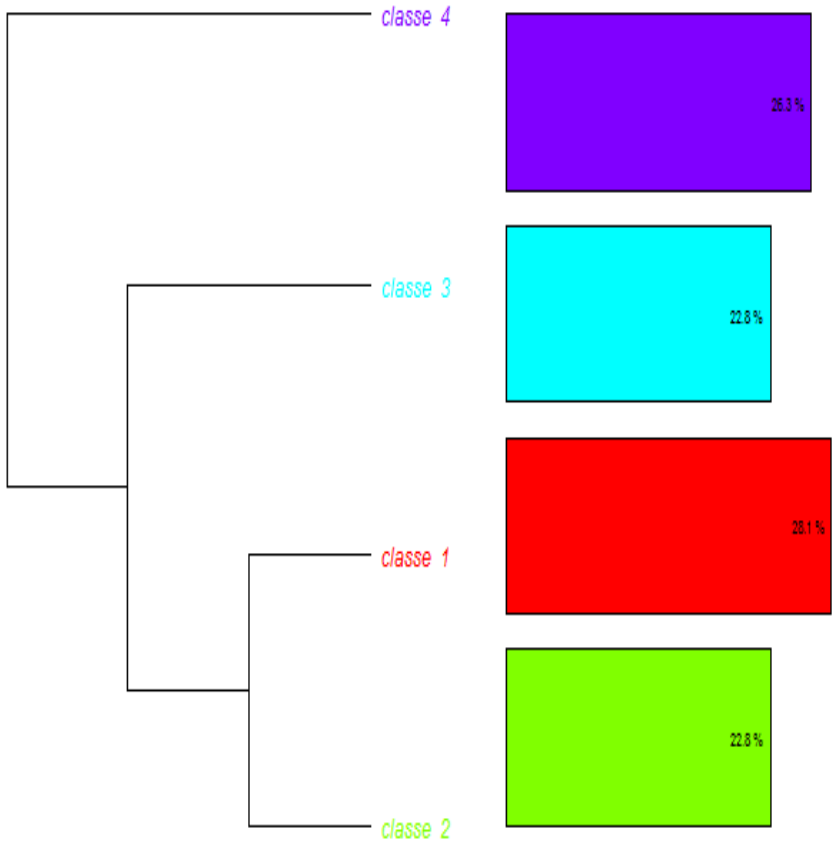

AFC D'ETIC – DENDROGRAMME

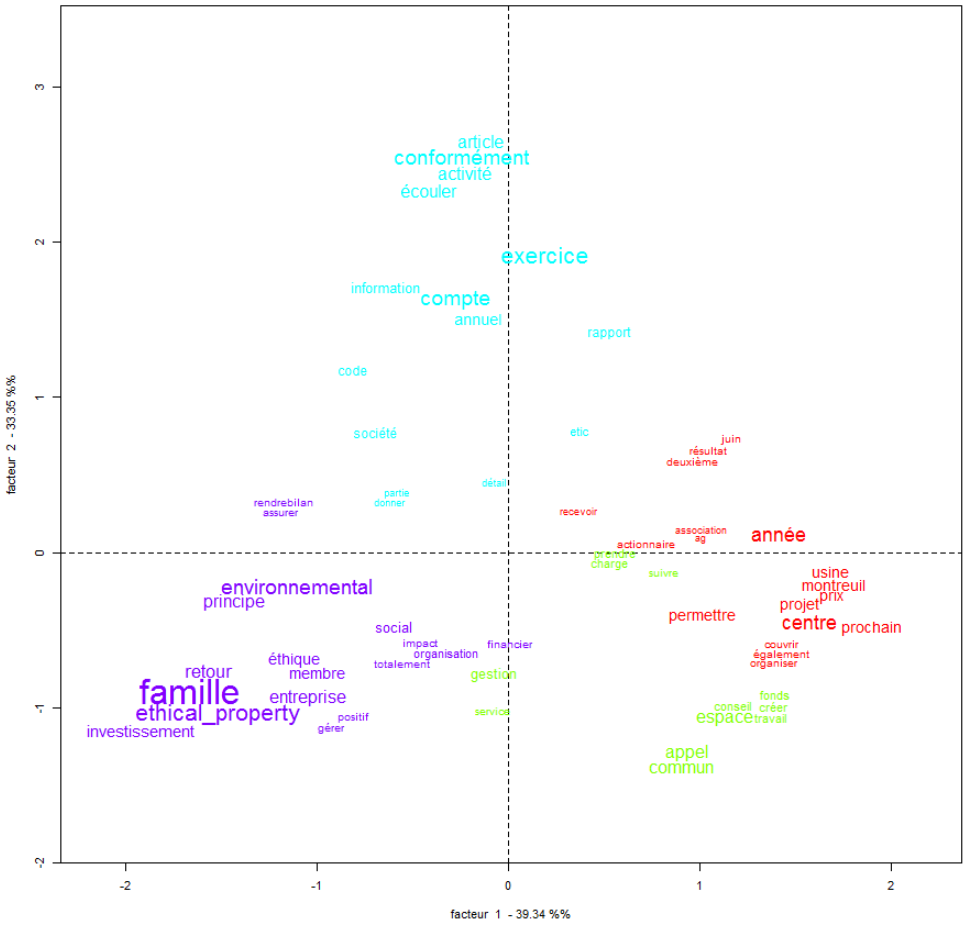

REPRESENTATION GRAPHIQUE DE L'AFC D'ETIC

Classe	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4
Couleur	Rouge	Vert	Bleu	Violet
Pourcentage du corpus	28,1%	22,8%	22,8%	26,3%
Documents spécifiques de la classe	RA 2012	Site	RA 2012	Charte Site
Formes variables spécifiques de la classe	Année Centre Prix Montreuil Usine Prochain Projet	Espace Commun Appel Gestion	Exercice Conformément Compte Activité Article Ecouler Annuel Information Société Rapport	Famille Ethical-property Environnemental Retour Entreprise Principe Investissement Ethique Membre Social

CHAMPS LEXICAUX PAR CLASSE

TERRE DE LIENS

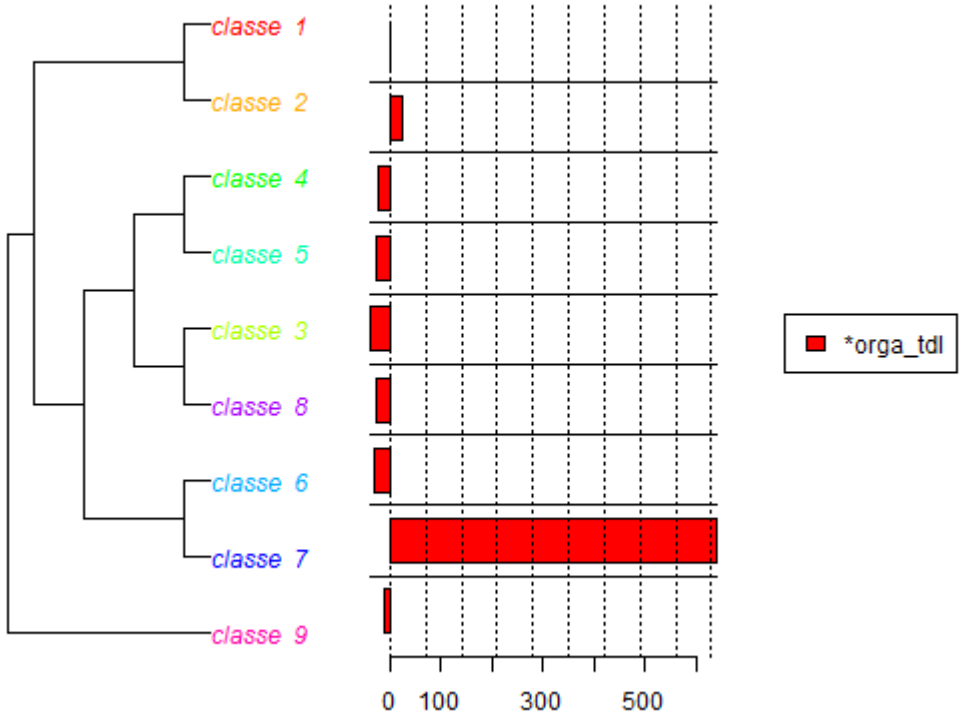

CHI-DEUX D'ASSOCIATION AUX 9 CLASSES

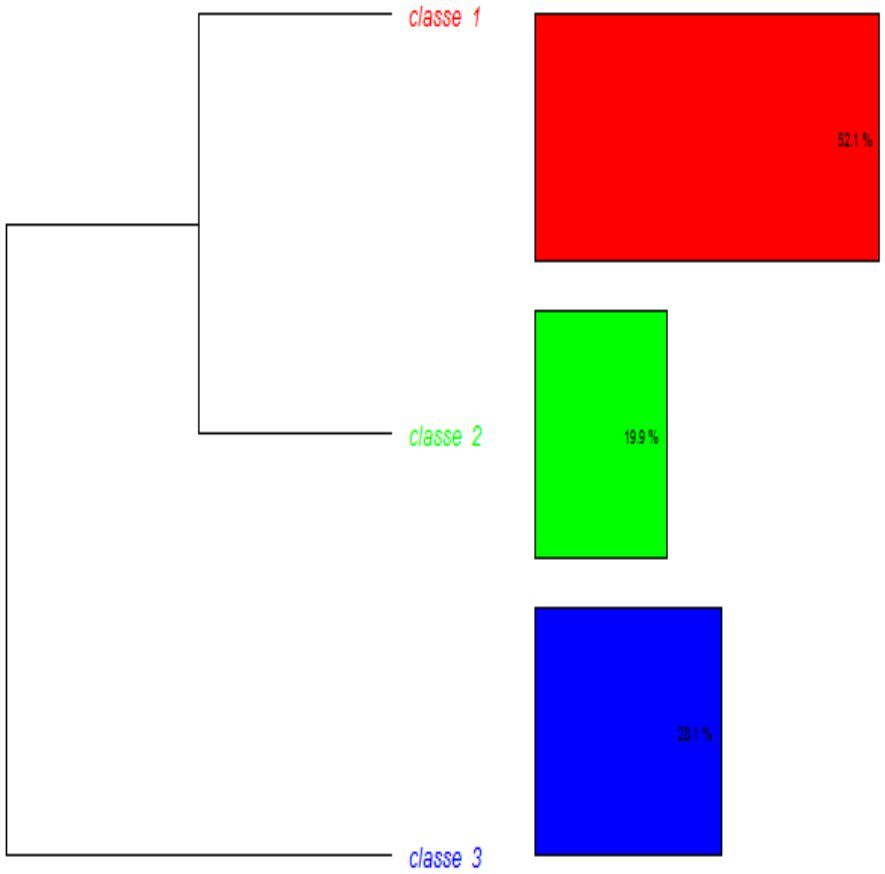

AFC DE TDL – DENDROGRAMME

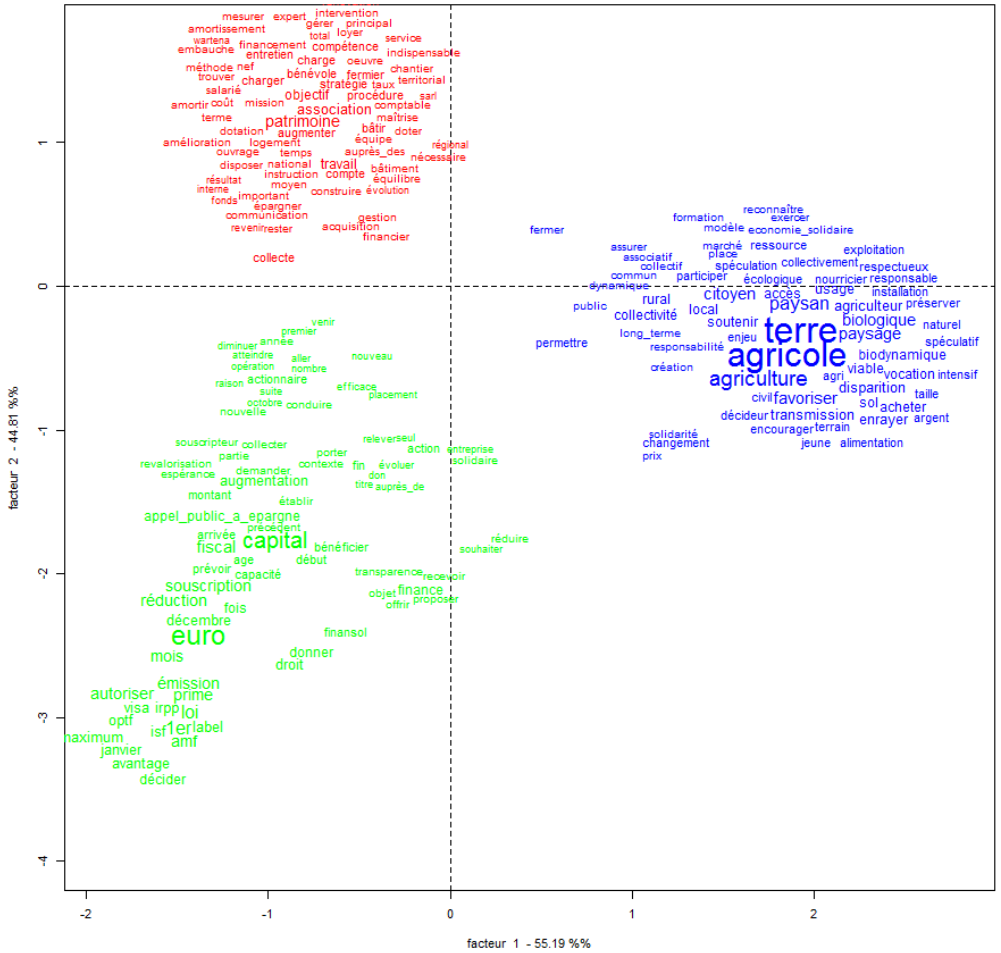

REPRESENTATION GRAPHIQUE DE L'AFC DE TDL

Classe	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Couleur	Rouge	Vert	Bleu
Pourcentage du corpus	52,1%	19,9%	28,1%
Documents spécifiques de la classe	RA 2010, 2011, 2012, 2013	RA 2008	Site, Charte
Formes variables spécifiques de la classe	Patrimoine Association Objectif Travail Stratégie Procédure Bénévole Charge Collecte Fermier Compétence Entretien Bâtir Compte Charger Augmenter Temps National Moyen Nef Salarié Mission Equilibre	Euro Capital Premier Loi Fiscal AMF Prime Emission Autoriser Souscription Réduction Mois Augmentation Visa OPTF Maximum Label Janvier ISF IRPP Avantage Décembre Droit	Terre Agricole Agriculture Paysan Citoyen Paysage Favoriser Biologique Agriculteur Transmission Disparition Enrayer Usage Rural Local Acheter Vocation Viable Sol Biodynamique Soutenir Accès Collectivité

CHAMPS LEXICAUX PAR CLASSE

LURZAINDIA

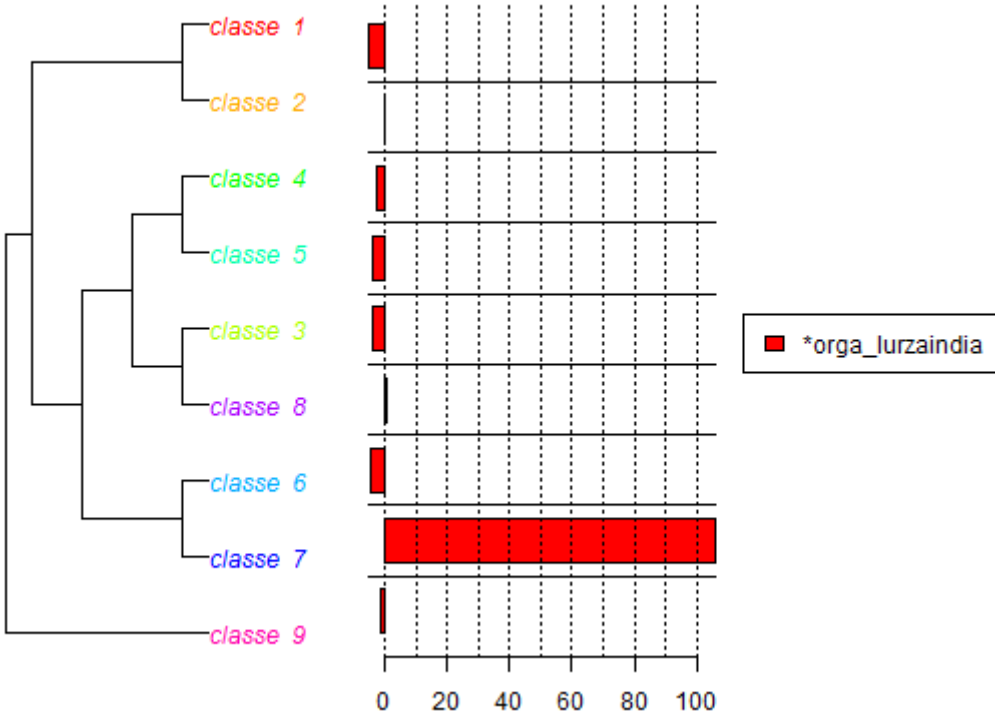

CHI-DEUX D'ASSOCIATION AUX 9 CLASSES

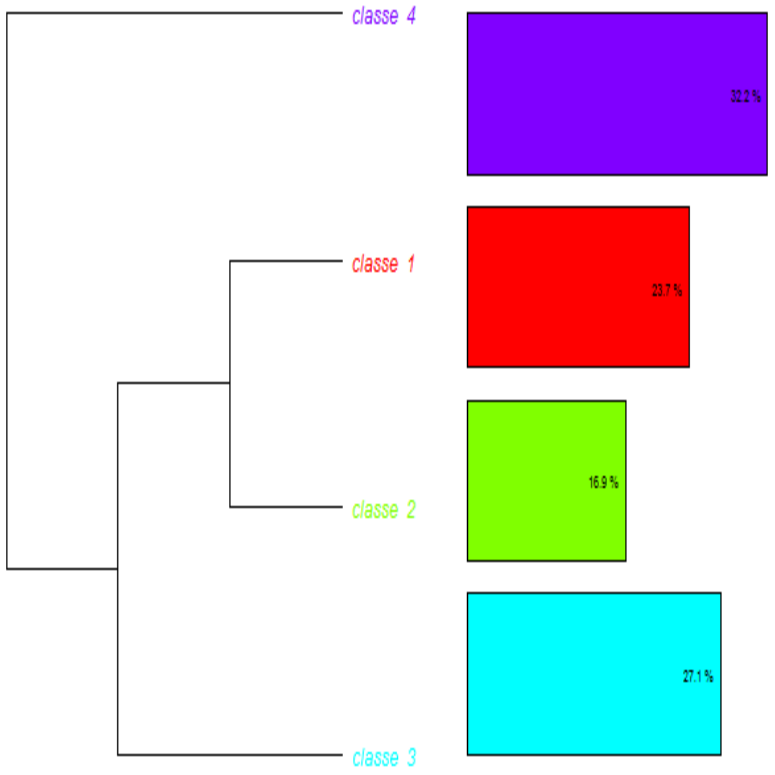

AFC DE LURZAINDIA – DENDROGRAMME

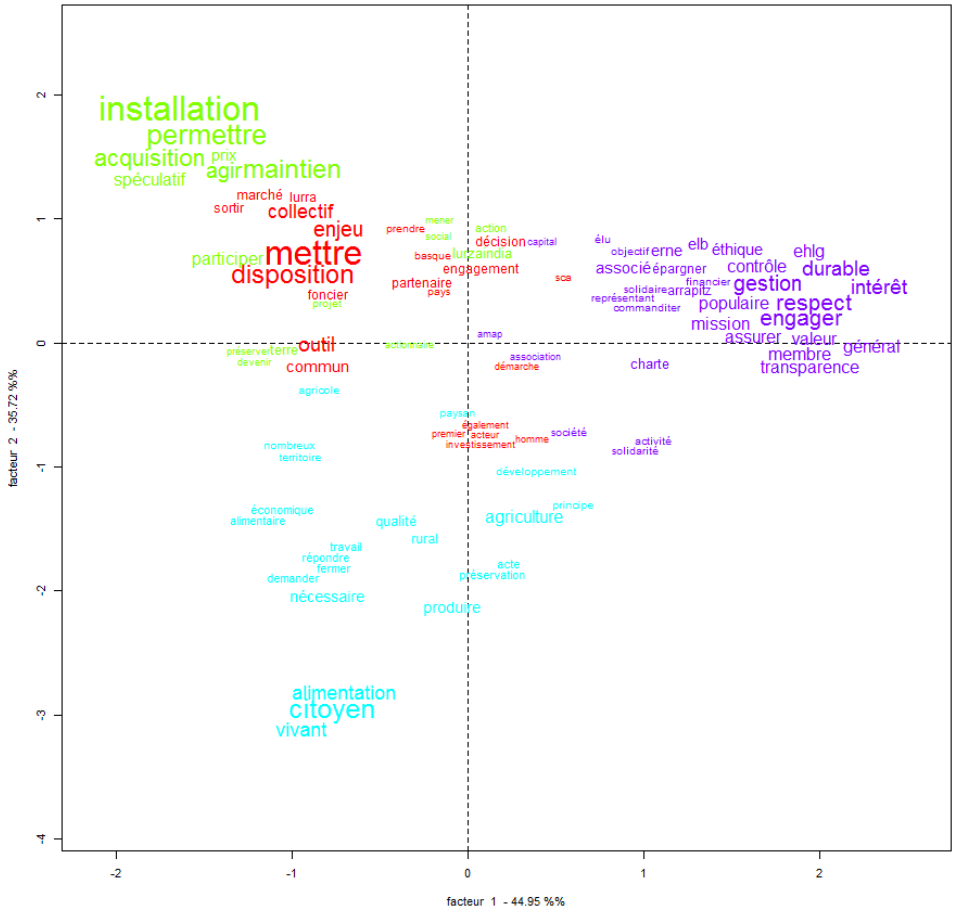

REPRESENTATION GRAPHIQUE DE L'AFC DE LURZAINDIA

Classe	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4
Couleur	Rouge	Vert	Bleu	Violet
Pourcentage du corpus	23,7%	16,9%	27,1%	32,2%
Documents spécifiques de la classe		Site	Charte	
Formes variables spécifiques de la classe	Mettre Disposition Enjeu Outil Collectif Commun Marché	Installation Permettre Maintien Acquisition Agir Spéculatif Participer Prix	Alimentation Agriculture Produire Nécessaire	Gestion Intérêt Durable Populaire Valeur Membre EHLG Contrôle Assurer Transparence Mission Général Ethique ELB

CHAMPS LEXICAUX PAR CLASSE

ANNEXE 7 : GRILLE DE COLLECTE DES DONNEES CHIFFREES

ANNEES	1986	1 987...
SOCIETARIAT ET CAPITAL		
Capital total		
Capital détenu par des personnes physiques		
Capital détenu par des personnes physiques en pourcentage du capital total		
Capital détenu par des fonds privés		
Capital détenu par des fonds privés en pourcentage du capital total		
Capital détenu par des collectivités publiques		
Capital détenu par des collectivités publiques en pourcentage du capital total		
Capital détenu par des structures du mouvement		
Capital détenu par des structures du mouvement en pourcentage du capital total		
Capital détenu par des structures de l'économie solidaire		
Capital détenu par des structures de l'économie solidaire en pourcentage du capital total		
Nombre de sociétaires		
Dont nombre de personnes physiques		
Dont nombre de personnes morales		
souscription moyenne personnes physiques		
PARTICIPATION		
Taux de participation AG		
REMUNERATION		
Prix nominal de l'action		
Valeur de rachat		
plus value ou moins value en pourcentage		
Dividendes reçus		**0**
Rémunération en pourcentage		
Possibilité déductions IRPP - équivalent en % de rémunération		0,00%
Possibilité déductions ISF - équivalent en % de rémunération		0,00%
ENCOURS ET PROJET		
Nombre de projets soutenus total		
Nombre de projets soutenus dans l'année		
Dont nombre de structures de l'ESS / bio / DD		
Nb de projets ESS en % du nombre de projet soutenu dans l'année		
Dont nombre de projet en création		
Nb de projets en création en % du nombre de projet soutenu dans l'année		
Investissement dans l'année		

Dont prise de participation	
en %	
dont CCA	
en %	
Dont titres participatifs	
en %	
dont prêt ou autres formes	
en %	
Investissement moyen par projet dans l'année	
Encours total	
croissance	
Dont prise de participation	
en %	
dont prêt ou autres formes	
en %	
INTERET ET RISQUE	
Taux d'intérêt moyen par projet et plus value de cession	
Pertes annuelles	
Taux de sinistralité	
Dotations aux provisions	
Nombre de liquidations sur la période	
Garanties utilisées sur la période	
RESSOURCES TOTALES	
RESSOURCES PUBLIQUES TOTALES	
Ressources publiques en pourcentage des ressources totales	
Subventions publiques	
Subventions publiques en pourcentage des ressources publiques totales	
Dont Région	
Dont Etat	
Dont Europe	
Dont Collectivités	
Exemptions fiscales	
Exemptions fiscales en pourcentage ressources publiques	
RECIPROCITE	
Ressources issues de la réciprocité en pourcentage des ressources totales	
Mécénat - Fondation	
Dons individuels	
Nombre de donateurs	
Montant dons	
Valorisation bénévolat	
MARCHANDES	
Ressources marchandes en pourcentage ressources total	
Intérêts reçus / loyers / plus value de cession	
en pourcentage ressources marchandes	
Dont Intérêts reçus	
Dont Loyers	
Dont plus value de cession	
Adhésions	

en pourcentage ressources marchandes	
Produits financiers	
en pourcentage ressources marchandes	
Prestation de services et autres	
en pourcentage ressources marchandes	
RESSOURCES HUMAINES	
Nombre de salariés	
Masse salariale en euro	
Nombre de bénévoles total	
Valorisation nombre de jours de travail bénévole total	
Valorisations monétaire du bénévolat (15 euros / heure - 105 euros / jour)	
Rapport salarié bénévole	

Analyse comparée des « fonds citoyens » en France. Comment gérer la pluralité des logiques institutionnelles ?

RESUME

Parmi les organisations de finances solidaires en France, les fonds dits « citoyens » revêtent la particularité de collecter des fonds, sous forme d'actions ou de parts sociales, auprès du grand public afin de les investir dans des projets à vocation sociale et/ou politique. Ils allient une nécessaire attention à leur pérennité économique et financière à un volontarisme politique de transformation sociale. Ce travail de thèse a pour objet de qualifier avec précision les logiques, parfois antagonistes, en présence et d'interroger leur capacité à coexister. La typologie des ressources et des modèles économiques de ces fonds, l'analyse des stratégies de légitimation mises en place au regard des discours mobilisés et l'étude du rapport aux pouvoirs publics nous ont permis de distinguer quatre logiques institutionnelles : alternative, de mimétisme marchand, de service public et de mouvement.

MOTS-CLEFS

Finance solidaire, logique institutionnelle, organisation de l'économie solidaire.

ABSTRACT

The so called « citizen » funds are the organizations of social finance that collect funds in the form of shares from physical persons in order to finance projects addressing social and/or political issues. They combine the necessary attention to the economical and financial sustainability with a political will for social change. This work aims to precisely characterize the operating logics and to question their ability to coexist. The typology of the resources and the economical model of the citizen funds, the analysis of the legitimating strategies through the speech as well as the analysis of the relationship with the public authorities reveal four institutional logics: alternative, profit-oriented, public-oriented and logic of movement.

KEYWORDS

Social finance, institutional logics, organization of the social economy